NIHIL OBSTAT

Félix DAVID
c.d;

Lucionii, 28 Januarii 1939

IMPRIMATUR

† Gustavus LAZARUS
Episcopus Lucionensis

Lucionii, 30 Januarii 1939.

225 727

Abbé A. TEXIER

Professeur de Philosophie et d'Apologétique

PRÉCIS D'APOLOGÉTIQUE

accompagné de nombreux

Textes, Documents et Illustrations

Classes Supérieures des Maisons d'Éducation

et Cercles d'Études

> *O Jesu, quam bonus te quærentibus !*
> *Sed quid invenientibus !*
>
> O Jésus, que vous êtes bon pour l'âme de ceux qui vous cherchent !
> Mais combien meilleur aux âmes qui vous ont trouvé !
>
> SAINT BERNARD.

CINQUIÈME ÉDITION

225727

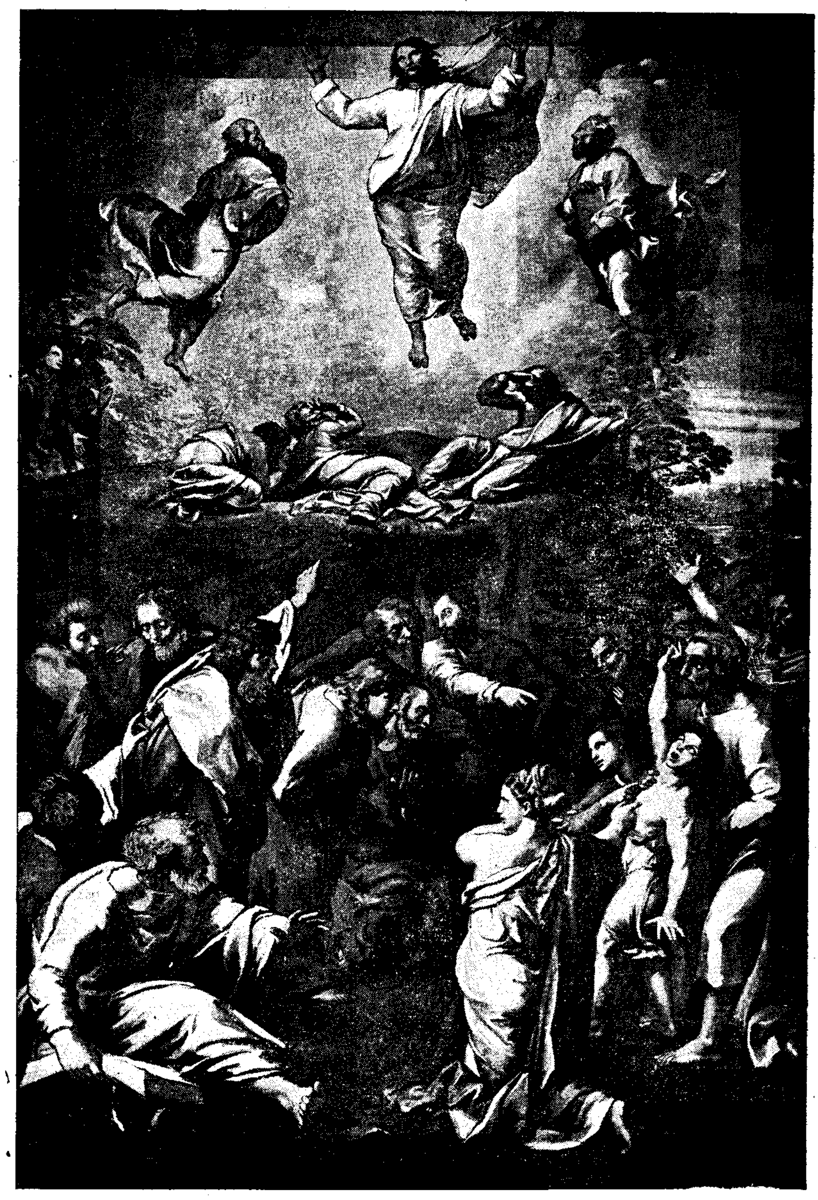
N° 23

PARIS

LES ÉDITIONS DE L'ÉCOLE

11, rue de Sèvres, 11

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS



Cl. Braun.

LA TRANSFIGURATION.

(Tableau de Raphaël. Pinacothèque vaticane.)

« Celui-ci est mon *Fils bien-aimé* en qui j'ai mis toutes mes complaisances. *Ecoutez-Le !* Telles sont les paroles que Dieu nous répète au cours de l'Apologétique comme au jour de la Transfiguration de Jésus!

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS

LETTRE DE SON EXCELLENCE MGR GARNIER
Evêque de Luçon

pour la première édition.

ÉVÊCHÉ DE LUÇON

—

MON CHER ABBÉ,

L'élogieux compte rendu qui m'a été fait de votre *Précis d'Apologétique* par le censeur compétent chargé de l'examiner me porte à vous en féliciter sans réserve.

Il s'offre comme un instrument de travail des plus perfectionnés aux collèges et aux pensionnats, aux cercles d'études et aux divers groupements de l'Action Catholique.

Aussi je n'hésite pas à leur recommander ce Manuel, clair, précis, bien divisé et solidement construit, auquel je souhaite, dans l'intérêt de l'Enseignement religieux, une large diffusion et un plein succès.

Croyez, mon cher Abbé, à mes sentiments affectueux et dévoués en Notre-Seigneur.

GUSTAVE-LAZARE,
Evêque de Luçon.

INTRODUCTION

La pédagogie moderne s'est efforcée (et c'est à son honneur) d'adapter ses méthodes aux tendances et à la mentalité des jeunes gens auxquels s'adressent les enseignements du professeur. Elle tient aussi à mettre à leur disposition des instruments de travail de plus en plus perfectionnés en utilisant les divers progrès techniques. « A méthodes nouvelles, livres nouveaux ! » a-t-on dit. L'enseignement religieux ne doit pas être, sur ce point, en retard sur l'enseignement profane.

Ce modeste volume n'a nullement, certes, la prétention de présenter des choses nouvelles. *Mais sa conception et sa rédaction, sa* « manière » *sont le résultat de dix années d'enseignement de l'Apologétique, dans les classes de Première et de Seconde. Sa composition s'est opérée sous les leçons de l'expérience. Son texte s'est élaboré au contact des jeunes intelligences et en a subi l'épreuve et le contrôle. Ainsi s'expliquent les diverses particularités qu'il pense présenter.*

On a constaté d'abord que les longs développements, même les plus intéressants à lire, ne laissent généralement dans l'esprit des élèves qu'une impression vague et floue; les idées ne demeurent pas assez précises, ni les raisonnements assez solides; et la formation apologétique n'est trop souvent, surtout chez les élèves moyens, qu'une confuse ébauche, insuffisante au point de vue personnel, et a fortiori *pour toute action sérieuse sur autrui.*

Aussi, le présent ouvrage est un Précis : *les formules employées ont été choisies aussi nettes que possible, donnant toutes les notions essentielles et suffisantes, mais ne recherchant aucun développement superflu qui puisse égarer l'attention des élèves.*

La forme *elle-même est celle d'un précis. On s'est efforcé de mettre en relief les divisions et d'obtenir une présentation pédagogique et typographique très claire. On a voulu que l'élève puisse* voir *rapidement toutes les idées essentielles, les comprendre et les retenir aisément, ce qui est la condition d'une formation agréable et solide à la fois.*

Une autre constatation : *Le jeune homme est ordinairement frappé par ce qui se présente à lui sous la forme claire d'un* exposé : *que ce soit exposé constructif de la thèse ou exposé agressif de l'antithèse. La réponse à l'objection, si parfaitement solide et sérieuse qu'elle soit, risque de disparaître dans son esprit (et ceci est dangereux), devant la forme parfois spécieuse et séduisante de la difficulté.*

Un deuxième objectif a donc été de constituer une apologétique à peu près uniquement constructive. *On s'est moins appliqué à présenter des objections et à les réfuter qu'à donner un* exposé positif et solide des preuves. *Mais on a placé, dans le texte même des arguments, tous les éléments essentiels nécessaires à la réfutation des principales difficultés; celles-ci, devant la lumière des principes, tombent souvent d'elles-mêmes : un simple mot du professeur achèverait cette œuvre, si dans tel cas particulier c'était nécessaire.*

Avec la précision et la clarté, un autre besoin et un autre désir de l'étudiant, c'est d'être mis le plus possible en contact avec le concret, avec les documents objectifs *se rapportant à la question traitée. « Aucune explication (sur la Révélation), a-t-on écrit, ne vaut le contact de la Révélation elle-même. »* (1). *Et ceci est vrai de tout sujet, à quelque degré du moins.*

C'est pour répondre à cette tendance légitime qu'ont été insérées à la fin de chaque chapitre bon nombre de « citations ». *Ces citations sont de deux sortes : les unes ont pour but de mettre l'élève en possession de documents* « spécimens » *(si j'ose ainsi parler) sur la Révélation, les miracles, le martyre, l'Eglise primitive, etc.; les autres (et ce sont les plus nombreuses) mettent entre les mains de l'étudiant des* passages d'écrivains : *littérateurs, orateurs ou savants, sur la question traitée dans le chapitre. Ces extraits, mis en ordre logique et empruntés à tous les ordres et à tous les siècles, depuis* Epictète, Saint Augustin, Saint Thomas d'Aquin, *jusqu'au* R. P. Pinard de la Boullaye, René Bazin, Pierre Termier, François Mauriac, *en passant par* Bossuet, Pascal, La Bruyère, Chateaubriand, Lacordaire *et bien d'autres, constituent à eux seuls une glorieuse* « Anthologie apologétique » *et un magnifique témoignage en faveur de notre foi. Ils donneront, je le crois, à cet ouvrage un des traits les plus caractéristiques de sa physionomie.*

(1) Mgr Bros, *Enseignement chrétien*, nov. 1934.

Dans le même ordre d'idées, pour rendre plus concrète la pensée dominante du chapitre et fixer l'attention sur elle, un certain nombre d'illustrations *(les unes documentaires, les autres artistiques) ont été dispersées dans le texte. C'est un auxiliaire de plus, apporté à l'enseignement de l'Apologétique, et dont les manuels de ce genre étaient ordinairement jusqu'ici dépourvus. Que tous ceux, auteurs ou éditeurs, auxquels je suis redevable de ces illustrations et de ces extraits, et qui ont bien voulu m'accorder les autorisations nécessaires, trouvent ici le témoignage de ma vive reconnaissance.*

Un dernier point : on a insisté, dans tout l'ouvrage, sur l'utilisation des textes de l'Evangile, desquels on tire de nombreux arguments. Il est à désirer, il est même indispensable que chaque élève d'Apologétique ait en mains le texte complet des Evangiles, et même si possible des Actes des Apôtres. *C'est là, d'ailleurs, qu'il puisera une connaissance plus intime, personnelle et vivante de la Divine Figure de Notre-Seigneur Jésus-Christ.*

Enfin, on trouvera à la fin de chacune des trois parties un petit recueil de sujets de devoirs correspondants, ayant été donnés à divers examens ou concours, et qui pourront servir d'applications pratiques et être utilisés pour la mise en œuvre des éléments du cours.

Telles sont les idées directrices qui ont présidé à la conception du présent ouvrage. Je ne voudrais pas terminer cette introduction sans offrir mes sentiments de respectueuse gratitude à tous ceux dont les conseils expérimentés m'ont été si précieux dans l'accomplissement de cette tâche. J'espère que MM. les Professeurs qui auront l'occasion de lire ou d'utiliser ce volume voudront bien, dans

un esprit de cordiale collaboration et dans un but de perfectionnement progressif, me faire part de leurs suggestions et de leurs remarques critiques. Qu'ils en soient à l'avance remerciés !

Et puisse ce petit ouvrage contribuer à former au « Bon Maître » des fidèles fiers de leur foi et des soldats intrépides à soumettre d'autres âmes au Règne « doux et suave » de Jésus et de la Sainte Eglise.

Fontenay-le-Comte (Vendée), le 11 février 1937.

A. TEXIER.

NOTICE POUR LA DEUXIEME EDITION

Cette seconde édition du Précis d'Apologétique *se présente à tous ceux qui ont bien voulu faire un accueil si favorable à la première et désire rendre encore de plus grands services.*

En ce but, le texte a été soigneusement revu en entier et certaines de ses parties ont été notablement élargies, spécialement les thèses susceptibles d'intéresser les élèves de Philosophie.

On s'est efforcé aussi de tenir compte de toutes les aimables suggestions, dont je ne saurais trop remercier les auteurs.

En particulier, désirant faire de ce Manuel un instrument de formation religieuse aussi complet que possible, on a terminé chaque chapitre par quelques réflexions morales et éducatives destinées à unir la volonté et le cœur à l'intelligence dans le travail apologétique.

Qu'il me soit permis, en terminant, de remercier d'une façon toute spéciale ceux qui ont bien voulu contribuer à enrichir cette édition de nouvelles et remarquables illustrations.

A. T.

AVANT-PROPOS

C'est à vous, jeunes gens qui lirez ce livre, que sont dédiées les lignes qui vont suivre. A vous, jeunes gens de nos collèges ! A vous tous, les jeunes, qui voulez voir la vérité avec droiture et loyauté d'esprit !

Il veut être pour vous, ce volume, un livre d'étude. Son *désir est de contribuer à former votre intelligence, de donner à chacun de vous des connaissances religieuses qui soient à la hauteur de votre niveau intellectuel et de votre instruction profane. Et, dans ce but, tous les efforts ont été faits pour vous faciliter la tâche et vous faire aimer cette étude.*

Mais encore et surtout, ce livre veut être pour vous un témoignage, *un témoignage à votre portée. Littérateurs, philosophes, orateurs, savants y viennent vous faire entendre un écho de leurs grandes voix en faveur de la religion chrétienne. Ils viennent vous dire, vous montrer que cette religion est et reste ce qu'elle a toujours été :* une lumière *et une* vie.

Leur témoignage, qui s'échelonne sur près de vingt siècles, vous mettra en contact, tout d'abord, avec la noble et divine figure de Celui qui a dit : « Je suis la Voie, la Vérité et la Vie. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de vie... C'est la vie éternelle que les hommes vous connaissent, ô mon Père, et Celui que vous avez envoyé » : Jésus-Christ.

Et elles vous diront aussi, ces voix, dans tous les domaines et tous les siècles, des paroles de fierté *chrétienne et d'admiration enthousiaste pour cet organisme* vivant *et* vivifiant, *qui s'appelle* l'Eglise du Christ. *Elles vous montreront par des faits, par des noms contemporains, que cette Eglise est toujours la lumière du monde et la source de vie où viennent s'abriter les individus et les peuples qui veulent remplir leur vraie destinée. Elle a toujours au XX[e] siècle, cette Eglise

Catholique, ses apôtres, ses saints, ses martyrs; elle possède la même vitalité, la même fécondité individuelle et sociale qu'elle a reçues de son fondateur, il y a dix-neuf cents ans.

Et c'est pourquoi, vous, les jeunes, dont l'esprit recherche avidement les solides réalités, dont l'âme est éprise de vie grande et féconde, vous étudierez ces faits; vous écouterez et vous suivrez ces voix qui vous redisent et qui vous crient : l'Unique Voie de la Vérité totale et de la Vie intégrale et profonde, l'Unique Source du véritable bonheur, c'est Jésus et son Eglise, c'est la religion chrétienne, *c'est* l'Eglise Catholique !



Cl. Braun.

EN AVANT VERS L'IDÉAL !
(Tableau de Burnand.)

PRÉCIS D'APOLOGÉTIQUE

PRÉLIMINAIRES

Parmi les faits dont l'étude se présente à tout homme qui s'instruit, se place le ***fait religieux :*** le genre humain dans son ensemble, en tout temps et en tout lieu, a professé un culte d'adoration et de supplication envers une ou des divinités.

De plus, toute religion réclame plus ou moins, de la part de ses fidèles, une adhésion à des enseignements ou à des paroles émanant de la divinité. Cette adhésion prend ordinairement le nom de ***foi.***

L'esprit humain sincère et loyal est frappé de ce fait religieux et désire en connaître la raison d'être et la valeur. Il veut aussi se rendre compte si cette adhésion est raisonnable et obligatoire, et à quelle religion, à quelle foi, il faut adhérer.

C'est cette préoccupation qui a donné naissance à l'*Apologétique.*

§ 1. — Objet de l'Apologétique.

I. Définition et but.

Etymologiquement, *apologétique* veut dire « *justification, défense* »; appliqué au *domaine religieux*, ce mot signifie *justification, défense de la foi.*

L'Apologétique chrétienne est donc la ***science*** qui ***démontre, par la raison,*** la ***crédibilité de la foi catholique*** (1).

En d'autres termes, elle a pour but de montrer que l'on *peut* raisonnablement et qu'il *faut* croire à la révélation chrétienne, dont Jésus-Christ est l'auteur et dont l'Eglise romaine est l'organe infaillible.

(1) Une doctrine, une proposition, un fait rapporté possèdent la *crédibilité* quand on *peut* raisonnablement les croire; il y a *crédentité* quand c'est un *devoir* de les croire. L'Apologétique montre que la foi catholique possède ces deux propriétés.

Catholique, ses apôtres, ses saints, ses martyrs; elle possède la même vitalité, la même fécondité individuelle et sociale qu'elle a reçues de son fondateur, il y a dix-neuf cents ans.

Et c'est pourquoi, vous, les jeunes, dont l'esprit recherche avidement les solides réalités, dont l'âme est éprise de vie grande et féconde, vous étudierez ces faits; vous écouterez et vous suivrez ces voix qui vous redisent et qui vous crient : l'Unique Voie de la Vérité totale et de la Vie intégrale et profonde, l'Unique Source du véritable bonheur, c'est Jésus et son Eglise, c'est la religion chrétienne, *c'est* l'Eglise Catholique !



Cl. Braun.

EN AVANT VERS L'IDÉAL !
(Tableau de Burnand.)

PRÉCIS D'APOLOGÉTIQUE

PRÉLIMINAIRES

Parmi les faits dont l'étude se présente à tout homme qui s'instruit, se place le ***fait religieux :*** le genre humain dans son ensemble, en tout temps et en tout lieu, a professé un culte d'adoration et de supplication envers une ou des divinités.

De plus, toute religion réclame plus ou moins, de la part de ses fidèles, une adhésion à des enseignements ou à des paroles émanant de la divinité. Cette adhésion prend ordinairement le nom de ***foi.***

L'esprit humain sincère et loyal est frappé de ce fait religieux et désire en connaître la raison d'être et la valeur. Il veut aussi se rendre compte si cette adhésion est raisonnable et obligatoire, et à quelle religion, à quelle foi, il faut adhérer.

C'est cette préoccupation qui a donné naissance à l'*Apologétique.*

§ 1. — Objet de l'Apologétique.

I. Définition et but.

Etymologiquement, *apologétique* veut dire « *justification, défense* »; appliqué au *domaine religieux*, ce mot signifie *justification, défense de la foi.*

L'Apologétique chrétienne est donc la ***science*** qui ***démontre, par la raison,*** la ***crédibilité de la foi catholique*** (1).

En d'autres termes, elle a pour but de montrer que l'on *peut* raisonnablement et qu'il *faut* croire à la révélation chrétienne, dont Jésus-Christ est l'auteur et dont l'Eglise romaine est l'organe infaillible.

(1) Une doctrine, une proposition, un fait rapporté possèdent la *crédibilité* quand on *peut* raisonnablement les croire; il y a *crédentité* quand c'est un *devoir* de les croire. L'Apologétique montre que la foi catholique possède ces deux propriétés.

II. Double objet.

De cette notion découle aisément l'objet propre de l'Apologétique. Il présente un double aspect :

1° ***Démontrer la crédibilité et l'obligation de la foi catholique.*** C'est le point de vue *positif*, que nous envisagerons surtout ici. En face de cette question : Parmi toutes les religions qui se partagent le monde, quelle est la vraie ? celle qu'il faut embrasser ? l'Apologétique chrétienne répond : C'est l'Eglise catholique, et elle le prouve en donnant les motifs de cette affirmation.

Ainsi elle confirmera le *croyant* dans sa foi, et guidera vers la vérité religieuse l'*incroyant* de bonne foi qui cherche la lumière.

2° ***Réfuter les objections*** des adversaires qui s'opposent aux bases de notre foi ou aux dogmes que nous croyons. Elle montre ainsi que notre foi ne s'oppose pas à notre raison et qu'il n'est pas déraisonnable mais tout au contraire hautement raisonnable de croire; c'est un sens *négatif*, *défensif*, sens plus large, assez fréquemment employé et découlant d'ailleurs du premier.

III. Rôle de l'Apologétique par rapport à l'acte de foi.

L'acte de foi est l'*acceptation d'un enseignement divin* par soumission à l'autorité souveraine *de la parole divine.*

Pour arriver à cet acte, il faut des motifs de crédibilité; c'est l'Apologétique qui donne ces motifs préliminaires et nécessaires à l'acte de foi.

En effet, en règle générale, l'intelligence humaine affirme une chose :

1° ***Ou bien parce qu'elle la constate ou la démontre :*** c'est l'acte de science : J'existe; il pleut; 2 et 2 font 4; la somme des angles d'un triangle est égale à deux angles droits.

Dans ce cas l'intelligence est entraînée par l'*évidence de l'objet affirmé;* la lumière jaillit, pour ainsi dire, de cette proposition même où elle est contenue : aussi on appelle cette évidence, **évidence intrinsèque.**

2° ***Ou bien parce que quelqu'un digne de foi affirme cette chose.*** C'est l'acte de croyance ou acte de *foi.* Exemple : Je crois que Napoléon a remporté la victoire d'Austerlitz.

a) ***Foi humaine.*** — Dans ce deuxième cas l'esprit ne voit pas la vérité, ne distingue pas la lumière dans la proposition même à affirmer. Aussi l'intelligence ne fera pas cette affirmation d'elle-même (elle ne le peut pas) mais seulement sous l'influence de la volonté, chargée de gouverner en nous les autres facultés.

Or, de son côté, la volonté ne peut agir en aveugle : elle ne se décidera à entraîner l'intelligence que si elle est mise en présence de son objet propre, qu'elle recherche en tout et toujours le *bien*



Cliché Braun.

LA FOI.

(Tableau de Landelle.)

« Je crois tout *ce qu'a dit* le Fils de Dieu;
Rien de plus vrai que cette *Parole de Vérité.* »

(SAINT THOMAS D'AQUIN,
Hymne au Saint Sacrement « *Adoro Te* ».)

Ainsi sont magistralement résumés, par le prince de la théologie catholique, l'*objet* et le *motif* de la foi religieuse. L'auteur de ce tableau a voulu traduire cet état d'âme : la Foi nous donne comme une « vision des choses invisibles ».

L'intelligence devra donc avant toutes choses énoncer et présenter à la volonté deux jugements se ramenant à ceci :

« Il est *bon*, raisonnable et parfois obligatoire de croire cette proposition. » « Elle *peut* et *doit* être crue, car elle a été affirmée et celui qui l'affirme est digne de foi. »

Et de ces deux jugements, l'esprit donne en même temps les motifs, appelés **motifs de crédibilité**, c'est-à-dire les preuves que le témoin mérite d'être cru dans son affirmation.

Ce qui est évident, ici, c'est donc le *fait* de l'affirmation et la *valeur* du témoignage, ou en un mot quelque chose d'*extérieur* à **la proposition affirmée** : d'où le nom d'**évidence extrinsèque** donné **à** cette forme d'évidence.

Ainsi se passent les choses dans l'acte de *foi humaine* ou *croyance*.

b) Foi religieuse ou divine. — Dans l'acte de **foi religieuse** les choses se passent de façon analogue.

L'intelligence est mise en face d'une proposition à affirmer qui lui apparaît mystérieuse en elle-même; par exemple : « Dieu est Un en Trois personnes » (*objet* de la foi, vérité à croire).

L'affirmation doit être basée sur le *motif de la foi* :

a) Dieu l'*a révélé*.

b) Dieu *mérite d'être* cru; Il *peut* et *doit* être cru.

Il a la *science* : Il sait ce qu'il dit.

Il a la *véracité* : Il dit ce qu'il sait.

Mais, comme l'intelligence ne voit pas et ne démontre pas elle-même la vérité présentée, il faudra, pour amener son affirmation, une influence, un ordre de la volonté.

Cet ordre sera donné librement et en connaissance de cause lorsque l'intelligence aura constaté qu' « il est bon, raisonnable et obligatoire de croire » (jugement de crédibilité) parce que Dieu qui l'affirme est digne de foi.

Mais *pourquoi est-il bon de croire ?* Qu'est-ce qui nous prouve que Dieu l'a affirmé ? qu'il mérite d'être cru ? L'Apologétique nous donne la réponse, en nous présentant les *motifs de crédibilité* (affirmations de Jésus, miracles, prophéties, etc.).

On le voit, l'acte de *foi* est **raisonnable**, puisqu'il doit toujours être précédé d'un acte de *science;* **pour croire il faut d'abord savoir** et démontrer que le témoin a parlé et qu'il est digne de foi (1). Et c'est l'Apologétique qui donne cette connaissance de façon méthodique et scientifique.

REMARQUE.

Pour éviter toute confusion, il est bon de remarquer que, souvent, dans le langage courant, les mots *croire* et *savoir* ont un double sens : l'un large et impropre, l'autre strict et distinct.

(1) Saint Paul a traduit cette pensée de façon littérale, en exprimant sa confiance en la parole divine : « Je *sais* à qui *j'ai cru*. » (*IIe Ep. à Timothée*, I, 12.)

Savoir. — *Sens large :* connaître en général;

Sens strict : connaître en voyant ou en comprenant (évidence intrinsèque).

Croire. — *Sens large :* adhérer à une vérité en général, surtout à une vérité d'ordre moral et spirituel;

Sens strict : accepter une vérité sur la parole d'un témoin.

Au *sens large*, les deux mots peuvent parfois être équivalents. Mais au *sens strict* employé ci-dessus, science et foi se distinguent, mais se supposent et se complètent.

§ 2. — Importance de l'Apologétique.

A. **D'une façon générale,** cette importance est manifeste, puisqu'il s'agit de mener scientifiquement à l'acte de foi et de justifier raisonnablement cet acte qui est le premier pas indispensable dans le chemin du Ciel, but unique de l'homme. En un mot, il s'agit d'éclairer chacun de nous sur « le vrai sens de la vie » et de nous aider à la bien employer.

B. Cette importance est **plus grande encore :**

1° *A notre époque* où la foi est plus attaquée;

2° *Et pour des jeunes gens chrétiens* qui doivent être ses défenseurs et ses apôtres, et avoir dans ce but une science religieuse au moins égale à leur science profane.

§ 3. — État d'esprit désirable pour l'étude de l'Apologétique.

Nous distinguerons deux cas, suivant les différentes catégories de personnes auxquelles s'adresse cette science :

1° ***L'attitude du catholique*** qui commence l'étude de l'Apologétique doit être celle-ci :

A. **Conserver,** *sans la suspendre même un court instant, une adhésion ferme* aux articles de la foi révélés par Dieu et présentés par l'autorité infaillible de l'Eglise. Cette adhésion l'oblige gravement : pour ces dogmes il possède, en effet, au moins de façon confuse, des motifs de crédibilité suffisants : miracles, prophéties; grand nombre, science et sainteté de ceux qui croient ces vérités ou les ont crues dans les siècles passés.

B. *Chercher à* se rendre compte *loyalement*, *sincèrement* et *scien-*

tifiquement de la valeur absolue de nos croyances, des motifs et de l'obligation de croire.

En commençant l'étude de l'Apologétique, on a une connaissance réelle mais confuse des motifs de crédibilité. On veut en obtenir une science plus approfondie.

2° *L'incroyant ou le non-catholique* pour aborder l'Apologétique avec profit doit posséder surtout deux dispositions :

A. **L'amour de la vérité**: il lui faut rechercher la lumière avec une grande sincérité et une grande probité intellectuelle; et il saura renoncer, s'il est nécessaire, à ses préjugés personnels et à ses antipathies.

B. **La bonne volonté** et **la générosité**: il lui faut concevoir le grand *désir de distinguer* clairement ce que Dieu a dit et ce qu'Il demande de nous; il doit aussi former la *résolution* de *trouver* et de *suivre*, malgré des sacrifices possibles, la voie où nous devons marcher pour réaliser le vrai but de notre vie et combler les vraies aspirations de notre nature.

3° *L'un et l'autre* devront aussi se rappeler qu'ils ont besoin :

A. **De certaines dispositions morales.** La vérité en Apologétique, comme en plusieurs autres sciences morales, exige, pour être vue et acceptée, certaines *dispositions de cœur et de volonté;* et suivant le mot de Platon : « Il faut aller à la vérité avec toute son âme. » En étudiant cette science, on aura donc soin de mettre en soi les dispositions morales convenant à la foi chrétienne et favorisant son acceptation.

La religion chrétienne n'est gênée par rien de ce qui est grand, noble et légitime; elle mène au plein épanouissement de la vie rationnelle et humaine; elle comble et dépasse les vraies aspirations de notre âme. Mais il va sans dire que l'attachement à tout ce qui, moralement, est vil et bas est un obstacle possible — et trop souvent réel — à l'acceptation des enseignements divins. « Mon fils, disait Jean-Jacques Rousseau, tenez votre âme en état de souhaiter qu'il y ait un Dieu et vous n'en douterez jamais. » Cette constatation s'applique aux autres vérités de l'Apologétique.

B. **De la grâce.** Si l'Apologétique est, en soi, une démonstration rationnelle de la crédibilité, l'acte de foi auquel elle mène n'est pas toutefois simplement la conclusion d'un syllogisme, ou de tout autre raisonnement.

A côté du rôle de l'*intelligence* et de la *volonté* que nous avons analysé plus haut, l'expérience des croyants et des convertis a toujours, confirmant l'enseignement catholique, reconnu l'action de la *grâce*, aide divine indispensable et accordée à toute âme de bonne volonté.

La simple prudence humaine conseille, en matière si importante, de l'implorer par la prière.

§ 4. — Sources et méthodes de l'Apologétique.

I. Sources.

La science rationnelle qu'est l'Apologétique tire ses arguments de *l'histoire* des faits et de la *raison*, et non directement de l'enseignement de l'Eglise : ceci serait, en effet, un cercle vicieux.

Elle fait donc des emprunts à diverses sciences humaines, spécialement à l'histoire et à la philosophie.

II. Méthodes.

Parmi les méthodes que suit ordinairement l'Apologétique, deux se détachent surtout :

A. **L'une, considérant le fait de l'Eglise catholique, telle qu'elle existe actuellement, avec ses caractères divins, sa doctrine transcendante, ses miracles, son rôle bienfaisant dans le monde, en tire cette conclusion que : « L'Eglise est d'elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité et un témoignage irréfragable de sa mission divine » (Concile du Vatican).**

Et remontant de l'œuvre à l'ouvrier, on en conclut la Divinité de Jésus-Christ, fondateur de l'Eglise catholique.

Cette méthode, qui embrasse *d'un seul coup d'œil* la réalité concrète telle qu'elle se présente à nous, pour *remonter* jusqu'à sa cause, est assez souvent appelée méthode *régressive* ou ***ascendante.***

B. **L'autre méthode suit le chemin inverse** : « elle nous conduit successivement de l'idée de Dieu à celle de religion, de la religion naturelle à la religion révélée, de là à Jésus-Christ, de sa personne à son œuvre, l'Eglise qu'Il a fondée, et à la mission qu'Il lui a donné à remplir dans le monde. » (1). On appelle communément cette méthode ***progressive*** ou ***descendante,*** parce qu'elle envisage chaque question graduellement et va de la *cause* à l'*effet*.

C'est cette méthode, plus traditionnelle et plus simple, plus conforme aussi à l'ordre logique et chronologique, que nous suivrons.

Il s'agit, bien entendu, d'Apologétique *scientifique* et *objective* qui démontre d'une façon rigoureuse la crédibilité et la crédentité de la religion chrétienne à l'aide des preuves extérieures recommandées par le Concile du Vatican. (Cap. III, *de Fide.*)

Si l'on voulait traiter de l'Apologétique immédiatement *pratique* et à portée plus directement *personnelle* (*art apologétique*), il y aurait lieu de faire aussi une place à la méthode *psychologique* et *subjective* qui insiste sur la conve-

(1) Mgr Lahargou, *Nouveau Cours d'apologétique*, p. 13 (de Gigord, édit.).

nance entre la religion chrétienne et les aspirations de la nature humaine (intelligence et surtout cœur et volonté).

Ebauchée déjà sous la plume de Pascal, elle s'est développée au XIXe siècle (Ollé-Laprune, Fonsegrive) pour aboutir à la méthode dite d'*immanence* (Blondel,



Cl. Braun.

LA PRIÈRE.
(Tableau de Landelle.)

La foi est un don que Dieu accorde à toute âme « de bonne volonté » qui a soif de la vérité et l'implore avec ardeur. L'expression de ce tableau semble la vivante traduction de la belle prière de saint Augustin. (Voir *Citations* ci-dessous.)

Laberthonnière) tirée des exigences de l'action humaine et pour laquelle « l'ordre naturel garantit l'ordre surnaturel en l'exigeant. » (BLONDEL, *Lettre sur les exigences de la pensée contemporaine*, p. 462.)

Nous montrerons, certes, les harmonies réelles, très belles et très frappantes, qui existent entre ces deux œuvres de Dieu : l'âme humaine et le christianisme;

car la constatation de cette correspondance est un élément apologétique qui prépare et dispose à l'acceptation de la religion chrétienne.

Mais :

a) Quant à faire de cet élément, *subjectif* et *trop souvent variable* suivant les individus, une base de démonstration solide et d'une rigueur vraiment scientifique, nous ne l'essaierons certes point.

b) En ce qui concerne la méthode d'immanence, il est juste de reconnaître qu'en face des objections soulevées par elle, un certain nombre de ses partisans la présentent sous une forme mitigée. Elle demeurerait toutefois inacceptable dans la mesure où ses affirmations et ses arguments porteraient atteinte au dogme de la gratuité de l'ordre surnaturel, en faisant « postuler » cet ordre par la nature humaine et son besoin d'action. (Cf. *Dict. de Théologie cathol.*, fasc. VI, col. 1578.)

M. Blondel a rejeté plusieurs fois cette interprétation et s'en est défendu à diverses reprises. (*Cahier de la Nouvelle Journée*, 20; *La Pensée*, t. II, VIe partie, et tout dernièrement encore dans une lettre publiée par l'*Ami du Clergé*, 14 nov. 1935.)

Cependant tous les esprits ne sont pas entièrement rassurés par cette mise au point, et l'on peut rester quelque peu inquiet en face des tendances générales du système.

§ 5. — Divisions de l'Apologétique.

L'Apologétique, telle que nous la traiterons, comprendra donc trois parties, la première surtout philosophique, les deux autres surtout historiques.

Première partie : Notions sommaires sur *Dieu*, sur l'*homme*, et sur leurs *rapports* : nécessité d'une *religion* et d'une *religion révélée*.

Deuxième partie : *La religion chrétienne est divine*, car son Fondateur, *Jésus-Christ*, est non seulement envoyé de Dieu, mais *Fils de Dieu* lui-même.

Troisième partie : *L'Eglise catholique romaine* est le moyen *institué par Jésus* pour transmettre de façon *infaillible* jusqu'à la fin du monde la vérité révélée. On ajoute, dans cette partie, quelques notions sur la constitution de cette Eglise (fondateur-but-chefs-membres).

Nous distinguerons donc trois livres :

LIVRE I. — Dieu et l'Homme.

LIVRE II. — L'homme-Dieu : Jésus-Christ.

LIVRE III. — L'Eglise du Christ.

APPENDICE

Causes de l'incrédulité et de l'indifférence.

Puisque l'acte de foi est un acte d'*intelligence*, commandé par la *volonté* et aidé par la *grâce*, il est facile de concevoir que la foi exige de ces trois côtés des dispositions. Et là où, par la faute de l'homme, ces dispositions manqueront, Dieu ne trouvera en face de Sa Parole qu'incrédulité ou indifférence au lieu de la foi sincère qu'elle mérite.

1° ***Aux dispositions d'intelligence s'opposent :***

A. L'ignorance : soit des *motifs* de la foi (pourquoi nous devons croire); soit des *vérités* de la foi (ce que nous devons croire), ignorance qui peut être causée par les circonstances défavorables ou par la négligence de l'intéressé — ou de ses parents — ou encore par la paresse. De nos jours, le laïcisme à l'école n'a pas d'autre *but* que d'amener cette ignorance.

B. **Les multiples erreurs et préjugés** qui circulent contre ces vérités, spécialement la tendance à donner une même valeur et les mêmes droits à toutes les opinions, ce qui porte à les regarder toutes comme également négligeables.

2° ***Aux dispositions du cœur et de la volonté*** essaient de faire échec les trois mauvaises tendances de l'homme :

A. **L'orgueil** : Croire, c'est soumettre son esprit, sans comprendre la vérité mystérieuse en elle-même. Là où l'humilité manque, la foi germe ou demeure avec plus de difficulté.

B. **L'attachement aux richesses,** aux biens de la terre, aux honneurs, qui rabaissent vers la terre les regards, les préoccupations et le cœur de l'homme et l'empêchent de s'occuper assez de son âme et de Dieu.

C. **La corruption du cœur et l'amour des plaisirs.** « Bienheureux les cœurs *purs*, car ils verront Dieu. » Mais : « quiconque fait le mal hait la lumière et ne vient pas à la lumière de peur que ses œuvres mauvaises ne soient dévoilées. » (Saint JEAN, III-20). De plus, les passions aveuglent l'esprit et endurcissent le cœur sur tout ce qui ne les favorise pas ou les gêne : les pensées de foi, les devoirs qu'elle impose sont de ce nombre.

3° ***Enfin, la foi suppose une grâce,*** et Dieu la donne à toutes les âmes sincères et de bonne volonté. Mais la grâce abondante ne s'obtient que par la prière et la prière fervente : la piété. Là donc où la piété s'affaiblit sous l'action des causes ci-dessus ou d'autres causes, la foi tend aussi à diminuer — et même à disparaître.

Il est aisé de penser que les *remèdes* à ces deux maux : indifférence et incrédulité — sont les dispositions opposées aux causes que nous venons d'énoncer.



« PAR MARIE A JÉSUS. » LA VIERGE A L'ETOILE.

(Tableau de Fra Angelico.)

Nulle piété n'est plus efficace pour mener à la vraie foi ou s'y maintenir que la prière et la dévotion à Marie, Vierge Puissante et Mère Très Pure de Jésus, le Christ Fils de Dieu Sauveur et Auteur de la Grâce.

Soin à s'instruire de la religion (motifs de foi et vérités à croire) et à combattre les préjugés en soi et en dehors de soi.

Humilité — **pureté de cœur** — et **modération** dans les recherches des biens terrestres.

Enfin **piété vive et agissante** qui reste en contact avec Dieu et reçoit Sa Parole avec amour filial.

CITATIONS

I. — Le but de l'Apologétique.

La raison, dans mes vers, conduit l'homme à la foi. (L. Racine, *La Religion.*)

Qu'une chose doive être crue, ce n'est pas la foi qui le voit, c'est la raison.

(Cardinal Pie, *Discours et instructions.*)

La foi est un assentiment donné à la parole de Dieu; mais avant de se donner, le croyant a besoin de s'assurer que Dieu a vraiment parlé. Ce que Dieu enseigne, je dois le croire; mais la question de savoir si Dieu a parlé est une question de fait, et l'enquête que j'institue pour la résoudre est d'ordre rationnel.

(Mgr d'Hulst, *Revue du Clergé français.*)

Celui qui croit une chose ne la croirait pas s'il ne voyait que cette chose doit être crue, soit à cause de signes évidents, soit pour un autre motif du même genre.

(Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIa-IIae, qu. I, art. 4. *ad Ium.*)

II. — Les causes d'incrédulité.

1° L'ignorance.

Lorsqu'on parcourt la littérature contemporaine, on a vite constaté que, quand l'incrédulité dit ses raisons, on la prend en flagrant délit d'ignorer ce qu'elle rejette et de se faire en idée un christianisme tout différent du vrai.

(P. Longhaye.)

Dresser l'une contre l'autre la religion et la science, c'est surtout le fait de gens mal instruits dans l'une et dans l'autre.

(P. Sabatier.)

On se fait des dogmes fondamentaux les idées les plus bizarres et on en arrive à prêter de bonne foi à l'Eglise des singularités ou même des absurdités qui, de près ou de loin, n'ont absolument rien de commun avec ses croyances.

(Mgr Dupanloup.)

2° L'orgueil.

Ceux qui, le plus souvent, condamnent la religion ne le font que par esprit d'orgueil, comme si le savoir humain était capable de fournir une solution à toutes les énigmes de la vie.

(G. André, de l'Académie des sciences.)

3° L'intérêt et les passions.

Si la géométrie s'opposait autant à nos passions et à nos intérêts présents que la morale, nous ne la contesterions guère moins, malgré toutes les démonstrations.

(Leibnitz.)

Bien des gens conviendraient s'ils étaient sincères que ce qui les éloigna d'abord de la Religion ce fut la règle sévère qu'elle impose à tous au point de vue des sens.

(François Coppée.)

III. — Prière d'une âme à la recherche de la vérité religieuse.

Vous êtes Grand, Seigneur, et digne de toutes louanges. Grande est votre puissance, et votre sagesse est sans limites. Cependant un homme, infime partie de vos créatures, éprouve le besoin de vous louer...

C'est vous qui l'y poussez, et il trouve son bonheur à vous louer, car vous nous avez fait pour vous, Seigneur, et notre cœur est sans repos jusqu'à ce qu'il se repose en vous. Donnez-moi donc, Seigneur, de savoir et de comprendre s'il faut d'abord vous connaître ou d'abord vous invoquer.

Mais qui pourrait vous invoquer sans vous connaître ? Vous ignorant, l'invocation peut s'égarer sur un autre objet. Ou bien faut-il vous invoquer pour vous connaître ? Mais comment invoquer celui auquel on ne croit pas ? (1). *Et comment croire sans connaissance préalable ? Ceux qui cherchent le Seigneur le louent, car le cherchant ils le trouveront et, l'ayant trouvé, ils le loueront. Que je vous cherche donc, Seigneur, en vous invoquant, et que je vous invoque en croyant en vous, puisque vous nous avez été annoncé. Elle vous invoque, Seigneur, cette foi que vous m'avez inspirée par l'humanité de votre Fils et par le ministère de celui qui vous a annoncé.*

(Saint Augustin, *Confessions*, livre I, chap. I, Trad. Dom Gouzaud, éditions G. Crès.)

Réflexions morales.

Je veux m'appliquer à **sauvegarder** précieusement ma foi, qui est mon premier trésor, à la **développer** et à la **fortifier** en moi par une grande **droiture d'esprit et un grand soin dans l'étude de l'apologétique**. — J'aurai soin, pour cela, de cultiver les dispositions nécessaires d'humilité, de **pureté et de piété**, et de **vivre** ma foi en mes actes.

(1) C'est-à-dire auquel on ne croit pas *encore ?*



Cl. Braun.

« Je suis Celui que vous cherchez ! »

(Tableau de Aublet.)

LIVRE PREMIER

DIEU ET L'HOMME

Partie philosophique.

PLAN DU LIVRE

On traite, dans cette partie, base nécessaire des deux autres, ce qu'on pourrait appeler « les grands problèmes ». Tout homme qui réfléchit — et chacun en pareille matière se doit de le faire — voit leur gravité sans égale.

On les formule souvent ainsi :

1° ***D'où venons-nous ?*** Y a-t-il un Etre supérieur qui nous a créés et qui nous gouverne ?

Réponse. — *Dieu existe.* C'est l'Etre Nécessaire et Parfait, qui est Cause première et ordonnateur de tout ce qui existe.

Ce sera le chapitre premier. — **Dieu. Son existence et sa nature.**

2° ***Qui sommes-nous ?*** Quels sont les *éléments* de notre nature ?

Réponse. — Nous sommes composés d'un *corps matériel et mortel* uni à une *âme spirituelle et immortelle* qui le vivifie.

D'où le chapitre II. — **L'Homme. Spiritualité et immortalité de l'âme.**

3° ***Où allons-nous ?*** Pourquoi sommes-nous ici-bas ? Quel est notre *but ?* Comment devons-nous l'atteindre et que devons-nous faire, sous peine de manquer notre vie ?

Réponse. — Nous sommes faits pour *glorifier Dieu, notre fin dernière* et notre rémunérateur et nous procurer ainsi le *vrai bonheur.* Nous devons aller vers lui par la pratique de la *religion* qu'il a *révélée* lui-même.

Chapitres III-IV-V. — **Rapports de Dieu et de l'homme.**

Chapitre III. — **Dieu fin dernière et rémunérateur.**

Chapitre IV. — **La religion.**

Chapitre V. — **La révélation.**

N. B. — **Dans ces chapitres, on s'est efforcé de traiter tous les points qui intéressent l'Apologétique, mais en laissant de côté les questions purement philosophiques ou scientifiques.**

CHAPITRE PREMIER

DIEU

La première question qui se pose en Apologétique est celle même qui paraît la plus importante à tout homme vraiment raisonnable : « Existe-t-il au-dessus de l'homme un être supérieur à nous et auteur du monde ? — Quelle est sa nature ? »

Avant de savoir si Dieu a parlé, il faut démontrer son *existence*. Pour affirmer qu'il est digne de foi, il faut reconnaître sa *nature* et ses perfections.

§ 1. — Preuves de l'Existence de Dieu.

On en distingue surtout deux catégories : les preuves *physiques* qui sont les principales, et les preuves *morales* qui viennent en confirmer les conclusions.

I. Preuves physiques.

Les preuves essentielles de l'existence de Dieu sont tirées *du monde extérieur;* ce sont les preuves *physiques*.

Elles se présentent le plus souvent dans l'esprit du peuple sous une ***forme spontanée :*** l'âme de bonne foi, jetant un regard sur le vaste et merveilleux univers, constate qu'il porte à la fois des marques si évidentes de grandeur d'une part et d'imperfection d'autre part qu'elle en conclut dans son ferme bon sens que ***« cela ne s'est pas fait tout seul ».*** Et guidée par son intelligence et le principe de causalité, elle passe, sans hésiter, de l'œuvre à l'auteur tout-puissant et à l'ordonnateur souverainement sage, maître et législateur du monde et des hommes; elle remonte du fini à l'Infini, de l'imparfait au Parfait, de ce qui a commencé à l'Eternel.

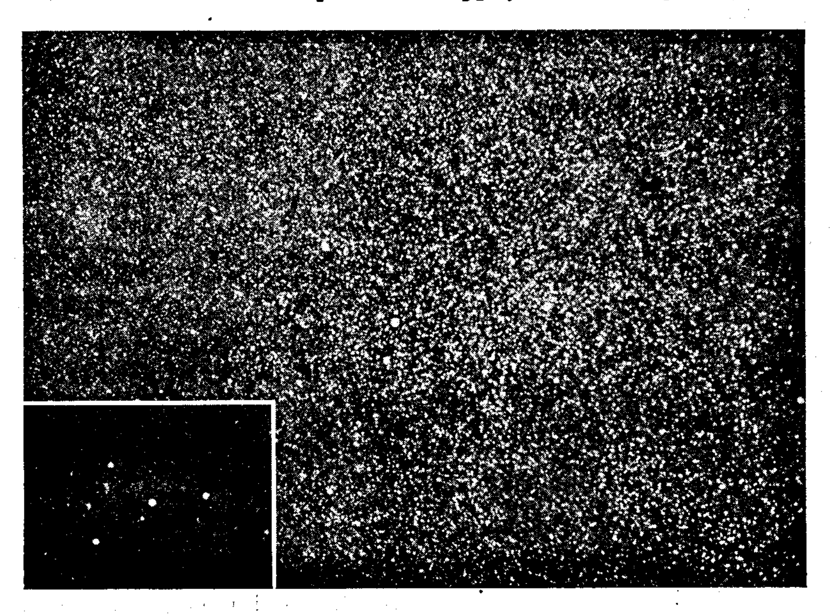
Ce cri du bon sens a été codifié ***scientifiquement*** dans les preuves physiques que nous allons étudier d'abord.

Ces preuves traditionnelles sont au nombre de cinq.

A. **Leur procédé commun.** — Elles s'appuient tout à la fois sur ***l'expérience*** et sur ***la raison,*** et c'est ce qui les rend aisément accessibles à l'esprit humain.

Regardons autour de nous; nous voyons des êtres qui commencent d'exister et qui n'ont pas en eux-mêmes l'explication de leur existence; des êtres qui changent, qui sont plus ou moins parfaits; nous constatons aussi dans le monde un ordre admirable. Nous sommes partis de *faits.*

Raisonnons ensuite un peu. Nous appuyant sur les *principes* premiers et les lois essentielles de notre esprit, nous comprenons que de tels êtres ne peuvent pas exister et s'expliquer par eux-mêmes.



Un coin du Ciel : Constellation des Gémeaux (*).

Vu à l'œil nu (en *bas à gauche*) et au télescope (*ensemble de la gravure*).

Chaque point minuscule est un soleil.

La vue de l'immensité céleste et de ses merveilles fut l'un des premiers livres de l'humanité, pour l'élever vers son Créateur. Et pourtant que découvrait l'œil nu par rapport à la réalité complète ? La science moderne nous a montré plus encore que « les cieux racontent la gloire de Dieu »!

Nous concluons donc à l'existence d'un être nécessaire, éternel, parfait, cause première de tout, souveraine intelligence qui ordonne et gouverne tout.

Un ***fait,*** un ***principe,*** une ***conclusion,*** voilà ce que contient chaque argument.

(*) Cette planche, comme celles qui suivent, sont dues à la bienveillance de M. l'abbé G. Rémy, membre de la Société française de microscopie, et tirées de ses deux ouvrages: *Voyage dans les merveilles de l'espace* et *Dans les merveilles de la nature.*

B. **Les divers arguments.** — Reprenons maintenant ces preuves une à une. Nous les exposerons d'abord sous leur forme sommaire, puis nous étudierons plus en détail chaque partie.

Première preuve. — **Elle se tire de la nature des êtres de ce monde.**

a) Le fait. — Aucun des êtres de ce monde n'a en lui-même l'explication de son existence.

***b*) Le principe.** — Or tout ce qui existe doit posséder une explication de son existence, en soi ou hors de soi.

***c*) La conclusion.** — Donc il existe un Etre nécessaire, distinct du monde, et qui en est la raison et l'explication dernière : c'est DIEU.

a) Tous les êtres qui nous entourent, et nous-mêmes, ***nous pourrions ne pas exister :*** l'existence de ces personnes et de ces choses n'est pas nécessaire, car elles n'ont pas *en elles-mêmes*, dans leur nature, une explication suffisante de leur existence.

La nature d'un arbre, par exemple, fait qu'il est arbre, c'est-à-dire un végétal à tige ligneuse; elle nous dit *ce qu'il est, s'il existe*, mais elle n'exige pas *qu'il soit :* elle n'explique pas le *fait de son existence :* voilà la *constatation* tirée de l'expérience et de la réalité.

***b*)** Voici maintenant le *principe* que nul esprit humain sensé ne peut nier, car il repose sur la nature des choses :

« Pour tout ce qui existe il y a nécessairement une explication de cette existence. » Si cette explication ne se trouve nullement dans la nature de cet être, elle réside en un autre.

c*) Conclusion.** — Donc, aucun des êtres qui nous entourent ne possédant en lui-même cette explication, elle se trouve nécessairement dans un autre Etre distinct du monde et qui, par sa nature, suffit à expliquer et leur existence et la sienne propre : car cet Etre a *pour nature* même d'*exister*, Il ***est l'Existence, Il *ne peut pas ne pas exister;* Il est nécessaire; c'est Dieu.

Deuxième preuve. — **Tirée de l'origine des êtres du monde.**

a) Le fait. — Tous les êtres du monde commencent d'exister.

***b*) Le principe.** — Or tout être qui commence d'exister a une cause distincte de lui-même.

c) La conclusion. — Donc le monde a une cause distincte de lui; c'est Dieu.

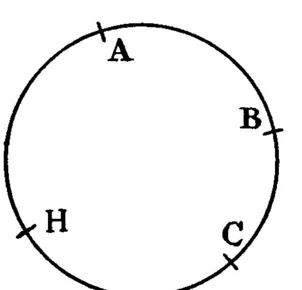
a) C'est un *fait* que tous les êtres du monde extérieur ont ***commencé d'exister :*** animaux qui naissent et meurent; plantes qui viennent de la graine; minéraux qui proviennent d'autres minéraux dans la suite des combinaisons chimiques; tous ont reçu l'existence de causes immédiates qui ont eu aussi un commencement; donc celles-ci ne sont pas sources définitives de cette existence, elles la *transmettent*, elles *ne la donnent pas*.

Le monde tout entier, qui est la somme de ces êtres, a lui aussi, la science le prouve, commencé d'exister.

b*)** Or ***tout ce qui commence d'exister **a une cause en dehors de *soi-même;*** car n'ayant pas l'existence, on ne peut la donner, c'est évident.

c*)** *Donc*, tous les êtres du monde et le monde entier ayant commencé d'exister, c'est qu'ils ont reçu en dernier lieu l'existence d'un être qui, lui, n'a jamais commencé d'exister, mais existe de toute éternité. Il est ***Cause première de tout et *donne l'existence*, sans jamais rien en perdre, parce qu'il n'a jamais reçu et n'*a pas* l'existence, mais il *est* l'existence.

N. B. — On arrive au même résultat en montrant qu'il est impossible et absurde d'expliquer l'origine du monde :



a) *Par une matière éternelle qui serait le fond de toutes choses : car cette matière que l'expérience nous révèle si imparfaite n'a pu se donner ni posséder d'elle-même la plus élevée des perfections : l'existence.*

b) *Par une série indéfinie de causes; dans cette hypothèse, la série entière, le total de toutes ces causes serait nécessaire, alors que chacune pourrait ne pas exister et serait contingente; or cela est contradictoire. Aussi l'explication de l'existence d'un être par sa relation de dépendance envers un autre n'a de valeur que si l'on arrive finalement à une cause qui ne dépend plus de personne et qui est l'Etre Absolu.*

c) *Par une série circulaire de causes : A cause de B, B cause de C, C cause de ... H, H cause de A. Il y aurait là cercle vicieux très net, chaque élément étant à la fois cause et effet par rapport à chacun des autres.*

Il ne reste donc qu'une solution : l'existence d'une série finie de causes secondes aboutissant à une cause première nécessaire.

Troisième preuve. — Tirée des **changements** que subissent les êtres.

a) Le fait. — Tous les êtres du monde subissent des changements.

***b*) Le principe.** — Or tout changement suppose un être immuable qui en est l'origine et le producteur.

***c*) La conclusion.** — Donc il existe un Etre Immuable producteur de tout changement.

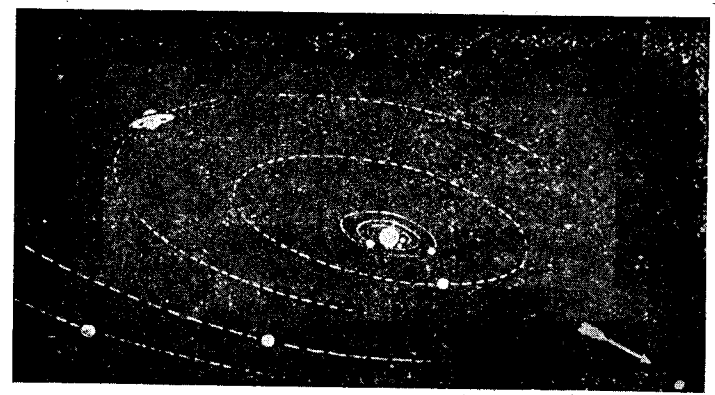
a) *Parmi ces* ***changements*** on distingue ordinairement :

1° Le *changement de lieu;* passage des corps d'un lieu à un autre : mouvement *local;* c'est un fait évident dans le monde astral; dans le monde physique et biologique tous les phénomènes se traduisent par des mouvements (vibrations par exemple).

2° Le *changement de propriétés;* passage d'une qualité ou d'un état à une autre qualité ou à un autre état : les êtres acquièrent ainsi des perfections qu'ils n'avaient pas.

b) Comment expliquer ces changements ?

1° S'il s'agit du *mouvement local*, on sait que la matière est inerte et qu'en définitive un corps ne se met en mouvement que sous l'action d'un agent différent de lui-même. Ce moteur lui *transmet* l'énergie nécessaire qu'il a *reçue* et qu'il perd en la communiquant. Or une série indéfinie est impossible et il faut en arriver, la raison nous y contraint, à un moteur premier, origine de tout mouvement et



Direction: Wéga.

UN EXEMPLE DE MOUVEMENT ASTRAL.

(Extrait du *Voyage dans les merveilles de l'espace*, par M. l'abbé G. RÉMY.)

C'est le schéma du mouvement de notre monde solaire (soleil et tous ses satellites) transporté dans l'espace, dans la direction de l'étoile Wéga de la Lyre à une vitesse de 24 kilomètres à la seconde, 1.200 kilomètres à la minute, *72.000 kilomètres à l'heure!*

donc non mû lui-même. Il ne *transmet pas*, mais *donne* l'impulsion qu'il prend en lui-même, sans l'avoir reçue.

2° S'il s'agit des *changements d'état* ou de *propriétés*, les êtres qui changent ainsi acquièrent des perfections qu'ils n'avaient pas. *Ils n'ont pas pu se donner ce qu'ils n'avaient pas :* la science par exemple se puise dans l'enseignement, dans les livres, dans l'observation des faits.

c) *Il faut donc en arriver à un être : source suprême de tout changement*, qui peut donner sans recevoir et sans rien perdre, en un mot qui est ***parfaitement immuable*** parce qu'il n'a rien à acquérir et ne peut rien perdre, étant parfait : c'est Dieu.

Quatrième preuve. — Tirée des **degrés de perfection** dans les êtres.

a) Le fait. — Tous les êtres du monde sont plus ou moins imparfaits.

***b)* Le principe.** — Or une série d'êtres imparfaits suppose un premier **Etre Parfait, Simple et Unique.**

***c)* La conclusion. — Donc cet Etre existe; c'est Dieu.**



Extrait de G. RÉMY: *Voyage dans les merveilles de l'espace.*

LE GRAND NUAGE D'ÉTOILES DU SAGITTAIRE.

(Observatoire de Yerkes.)

D'après une récente estimation scientifique (*Bulletin de la Société astronomique de France*, sept. 1931), ce nuage contiendrait *800 millions* d'étoiles. *Dieu est admirable dans les infiniment grands*, qui font éclater *Sa Puissance!...*

a) *Les êtres qui existent dans le monde possèdent à des degrés très divers **la beauté, la bonté**, etc. qui, en elles-mêmes, sont des perfections pures.* On appelle ainsi les qualités qui ne portent dans leur notion aucune idée d'imperfection; telles sont bien les notions de

beauté, bonté, sagesse, puissance. Or c'est un fait qu'il existe des êtres chez lesquels beauté, bonté, sagesse, puissance, etc., portent à divers degrés un mélange évident d'imperfection.

b) Mais *partout où il y a des degrés, il y a nécessairement un premier être*. Nous allons voir que ce premier être est *parfait*. En d'autres termes, ***des êtres imparfaits exigent un Etre parfait, des êtres finis et dépendants exigent un Etre Absolu et Infini.***

En effet, ces êtres imparfaits n'ayant des perfections qu'à un degré limité n'ont pas pu se les donner eux-mêmes, car nous l'avons dit, ce qu'on n'*est* pas par soi et totalement, on le *reçoit* d'un autre.

Envisageons une série, celle des êtres bons par exemple, et dans cette série, le premier être d'où dérive la bonté de tous les autres. S'il ne possédait cette bonté qu'à l'état incomplet, d'où viendrait-elle ?

La *source première* de cette perfection ne peut *la recevoir* d'un autre : ce serait *contradictoire;* ou ce qui revient au même cette perfection ne peut en sa source même *recevoir l'existence*. Il faut qu'elle *soit* elle-même l'existence. Donc le premier de la série *est* la bonté : en lui bonté s'identifie avec être.

De même, si l'on envisage d'autres séries, beauté, sagesse, etc., s'identifient aussi avec l'existence.

Et ainsi, le *même* être : celui dont la nature est d'*exister* sera la source première de *toutes* les perfections.

c) *La source première de toute perfection sera donc :*

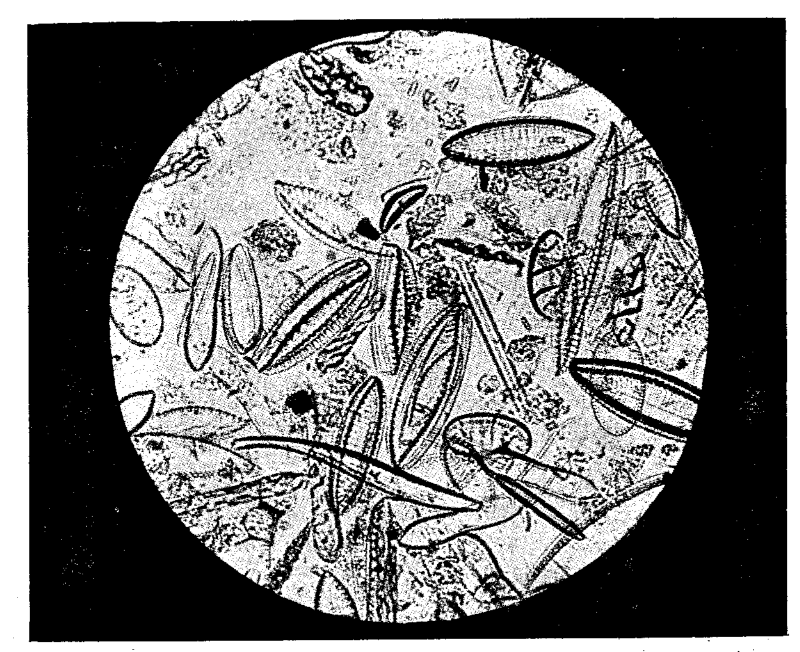
1° ***L'Etre Parfait*** qui *est* toutes ces perfections et en lequel ces perfections n'ont pas reçu l'existence, mais *sont l'existence* et ne font qu'un avec l'existence parfaite : cet Etre c'est *Dieu*.

2° Cet être est aussi absolument ***simple.*** Plusieurs perfections qui sont indentiques à une même réalité sont identiques entre elles. Les perfections du premier être *s'identifiant toutes avec l'existence* absolue qui est la nature de cet être, elles *s'identifient entre elles* dans cette existence parfaite.

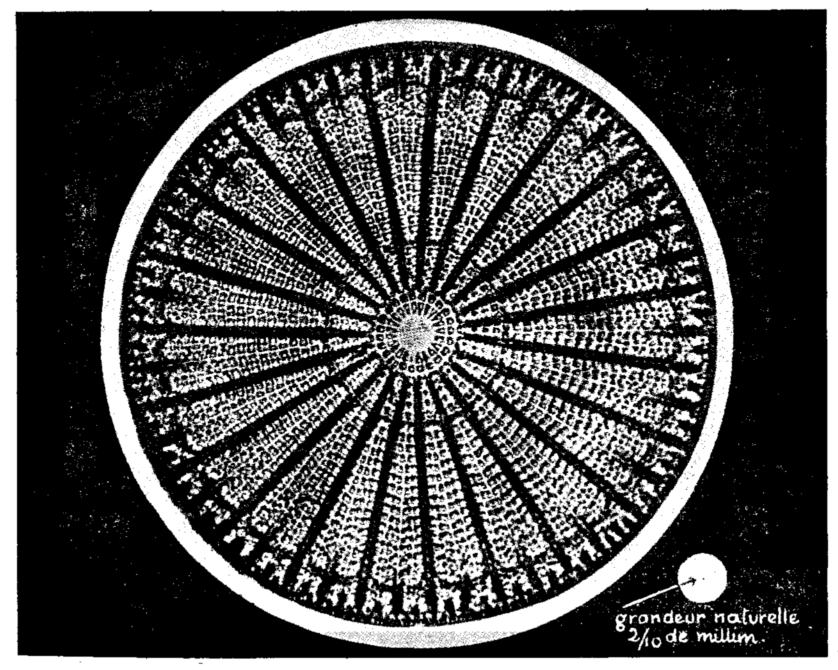
Ainsi cet être parfait, source de toutes perfections, sera absolument simple, puisque sa nature c'est l'existence tout court; l'*existence simple et éternelle avec* laquelle et *en* laquelle viennent *s'identifier toutes les perfections.*

3° Ce Dieu absolument parfait sans aucune limitation ni imperfection est nécessairement ***unique.*** En effet, pour qu'il y ait deux êtres, il faut qu'ils se distinguent par quelque chose que possède l'un et qui manque à l'autre. Celui-ci, donc, ne serait pas parfait.

Dieu *parfait* est donc *unique*, aussi bien qu'il est *simple.*



DANS LA BOUE DE LA SEINE : DIATOMÉES (*dépôt de Chaville*) (Gross. 170 *x*).



ARACHNOIDISCUS EHRENBERGII (Gross. 400 c).

Et *chez les infiniment petits...* Dieu est plus admirable encore!

(Extrait de l'ouvrage de M. l'abbé G. RÉMY: *Dans les merveilles de la nature.*)

Cinquième preuve. — Tirée de l'ordre du monde.

PREMIÈRE FORME :

a) Le fait. — Il existe, dans le monde, un ordre universel et essentiel aux choses.

***b)* Le principe.** — Or tout ordre exige une intelligence et une puissance appropriées.

***c)* La conclusion.** — Donc il existe une intelligence infinie et toute-puissante, créatrice et ordonnatrice du monde.

a) Il est aisé de *constater dans le monde* qui nous entoure, dans chaque être et dans notre être aussi, ***un ordre merveilleux.***

Que l'on étudie l'*instinct* des animaux, on verra ces êtres sans raison, stupides même sur d'autres points, résoudre les problèmes les plus ardus de géométrie constructive par exemple.

Qu'on contemple les merveilles du *monde astral* où des globes *monstrueux* (soleil = 1.300.000 terres) — en légions *innombrables* (20.000 dans la seule voie lactée) — enchevêtrent leurs mouvements de toutes sortes à des *vitesses vertigineuses* (3.000 lieues en 2 secondes par exemple).

Qu'on se transporte dans le monde biologique et qu'on envisage le *corps humain :* notre œil, appareil photographique si merveilleusement organisé; notre oreille, piano microscopique si prodigieusement accordé; notre cœur, cette pompe aspirante et foulante au mouvement si régulier, nos appareils respiratoires, digestifs et autres qui sont autant d'usines si parfaitement agencées, on reste toujours frappé de cette adaptation continuelle de *moyens* à *fin.*

En résumé, et la science nous le montre sans cesse davantage, tout dans le monde matériel, astral, vivant, obéit à des lois de plus en plus générales qui mettent l'unité dans la variété; tout constitue un organisme puissant et grandiose où chaque rouage, chaque organe est parfaitement adapté à son but; cet ordre est *universel* dans le monde.

De plus, cet ordre est *essentiel* au monde. S'il n'existait pas ou s'il existait autrement, le monde serait différent de ce qu'il est.

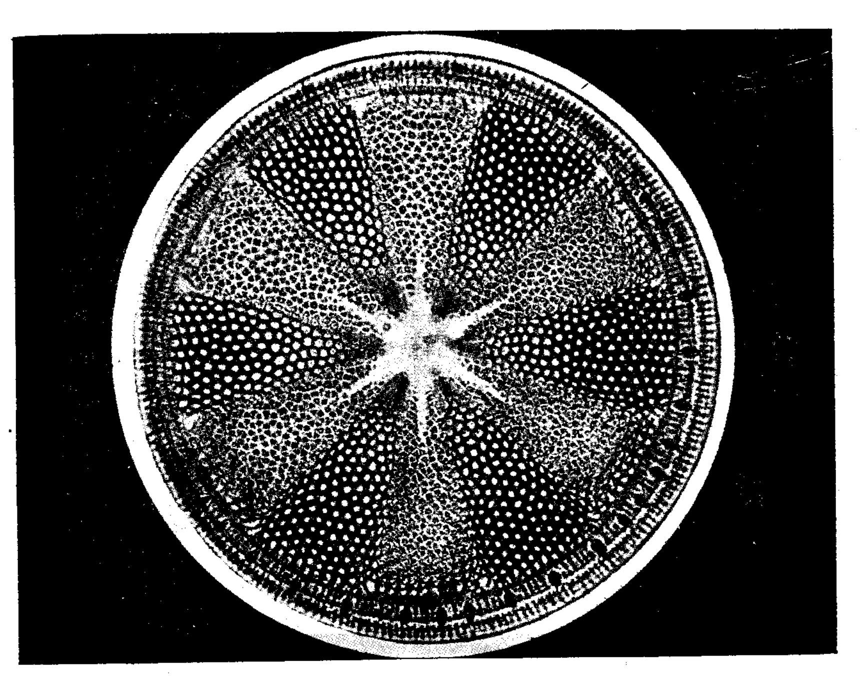
b) Or ***tout ordre dénote une fin, un but*** qu'on désire atteindre et des ***moyens*** proportionnés pour l'atteindre. Il suppose donc une ***intelligence*** qui a vu ce but et proportionné ces moyens.

Il en est ainsi de l'ordre du monde; c'est le sens des vers connus :

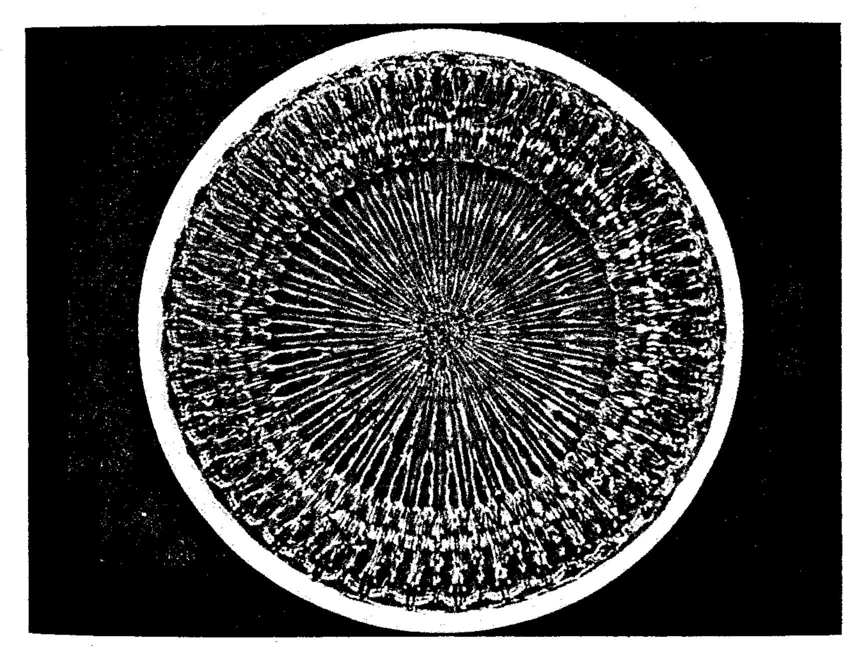
> Pour ma part, plus j'y songe et moins je puis songer
> Que cette horloge marche et n'ait point d'horloger.

Aucune autre explication n'est possible :

1° Le hasard, qui, d'ailleurs, n'est que la rencontre inattendue de deux causes ne peut évidemment rien ici. Ce serait vouloir expliquer l'ordre constant par une coïncidence passagère et inattendue qui tient du désordre.



ACTINOPTYCHUS HELIOPELTA METII (Gross. 550 *x*).



LEPIDODISCUS ELEGANS (*dépôt de Singlieski, Russie*) (Gross. 800 *c*).

Que de merveilles géométriques et vitales en ces organismes microscopiques qui varient de 1/10 à 5/10 de millimètre! Et que dire aussi des *énergies formidables* et des combinaisons inattendues et variées que la science nous révèle dans la structure de l'*infinitésimal atome* de matière!

2° La constance et le **déterminisme des lois de la nature** ne nous satisfont pas davantage. C'est précisément cela qu'il faut expliquer. Vouloir rendre compte d'un mécanisme par son fonctionnement même, c'est renoncer à l'expliquer.

3° D'autres ont proposé une prétendue **évolution mécanique et inconsciente,** grâce à laquelle les organes se formeraient sous l'impulsion du besoin : l'aile de l'oiseau *en* volant, la nageoire du poisson *en* nageant, etc., et ces résultats transmis par hérédité auraient permis le passage automatique de la matière informe et des êtres les plus simples et rudimentaires aux organismes les plus riches et les plus compliqués (transformisme biologique; évolutionnisme de Spencer).

Mais cette hypothèse séduisante par son apparente simplicité :

— d'une part, ne repose sur ***aucun fait*** qui suffise à prouver ses allégations et nous mette en présence du mécanisme évolutif d'une espèce à l'autre (1);

— d'autre part, envisagée du point de vue *rationnel :*

a) ou bien cette évolution a lieu par un *pur mécanisme aveugle* sans intervention de finalité, et alors elle constitue un *défi à la saine raison* en niant ses principes essentiels : l'être le moins parfait ne peut en effet se donner de lui-même un perfectionnement qu'il n'a pas ni produire un être plus parfait que lui ! — la *fonction* (par exemple le vol ou la vue) qui est un besoin, donc une *absence,* ne peut produire, par un hasard heureux et toujours renouvelé, l'organe absent avec la merveilleuse disposition de ses parties ! — et l'exercice qui peut développer un organe existant ne fera jamais apparaître de toutes pièces celui qui n'est pas !

b) ou bien cette évolution serait le *procédé* destiné à produire, maintenir et assurer *l'ordre du monde.* Mais ce procédé harmonisateur signifie tendance vers un *but* (comme d'ailleurs la notion de fonction elle-même), et alors il exige toujours une *intelligence* pour concevoir les diverses fins à réaliser et y adapter les moyens proportionnés : seule l'idée de *finalité* peut rendre l'évolution acceptable de la raison; or, dans ce cas, elle doit être *conçue* et *dirigée* par une intelligence. Le problème se pose, par conséquent, toujours de la même façon.

L'ordre du monde suppose donc une *intelligence* pour le *concevoir,* en même temps qu'une *puissance* pour le *réaliser.*

Quelles sont cette intelligence et cette puissance ?

1° De toute évidence cette intelligence n'est **pas *l'intelligence humaine :*** c'est une ***intelligence bien supérieure à la nôtre,*** puisque nous avons beaucoup de peine à découvrir, les unes après les autres, et toujours avec admiration, les diverses lois de ce monde immense, depuis les infiniment grands jusqu'aux infiniment petits.

(1) « Je reconnais sans peine que *l'on n'a jamais vu* une espèce en engendrer une autre et que l'on n'a *aucune observation formelle* démontrant que cela ait jamais eu lieu. » (Yves Délage, professeur d'anatomie comparée à la Sorbonne.)

Et la puissance qui a réalisé cet ordre est aussi *bien supérieure à la nôtre* car nous n'apprendrons que peu à peu à agir partiellement sur les forces de la nature.

2° Comme cet ordre est ***essentiel*** au monde et non surajouté aux êtres, il doit nécessairement venir de ***l'auteur du monde.*** Or cet auteur du monde doit avoir, comme il a été déjà démontré, une *nature infinie, nécessaire, parfaite.*

c) Donc il existe un *esprit infini*, une ***intelligence parfaite et toute-puissante,*** *créatrice et conservatrice du monde et de son ordre.* Au spectacle de la nature, Dieu nous apparaît comme ***« l'invisible évident ».*** « *Les cieux chantent la gloire de Dieu* » voilà pour les *infiniment grands.* Et l'entomologiste Fabre répond à propos des *infiniment petits :* « *Je ne crois pas en Dieu. Dieu,* ***je Le vois.*** »

Deuxième forme :

a) Le fait. — Il y a dans le monde subordination de moyens à fin.

b) **Le principe.** — Or toute subordination de ce genre suppose une fin dernière pour qui toutes choses existent.

c) La conclusion. — Donc cette fin dernière existe; c'est Dieu.

a) Cette adaptation de moyens à fin existe non seulement à *l'intérieur* des êtres (finalité ***intrinsèque***), entre les organes par exemple — mais encore en ce qui concerne les *relations des êtres* entre eux (finalité ***extrinsèque***). Ils sont faits les uns pour les autres, servent les uns aux autres.

b) Or toute série, dans l'ordre des fins, suppose logiquement ***un point d'arrivée,*** une fin qui ne soit pas moyen; la raison se révolte devant l'hypothèse contraire; car des étapes intermédiaires sans but final sont contradictoires.

c) Donc tous ces êtres ordonnés les uns aux autres, organisés les uns pour les autres, supposent une fin dernière à laquelle il faut arriver. Ce but pour lequel ils sont tous faits, au-delà duquel il n'y en a plus, n'a pour but que lui-même, parce que cet être, étant parfait, ne peut être soumis à qui que ce soit. C'est la *cause première,* qui étant l'*être parfait,* n'a pu travailler pour personne autre.

Cet *être parfait,* ***fin dernière*** en même temps que *cause première,* c'est ***Dieu.***

II. Preuves morales et psychologiques.

A.* Leur sens. — a)** Ce sont des ***confirmations des preuves précédentes; elles montrent par certains faits combien l'idée de Dieu et le sentiment de son existence sont naturels à l'homme. C'est donc

qu'il peut y arriver aisément par l'examen des choses et l'utilisation de son esprit.

b) Elles montrent aussi l'existence de Dieu comme ***nécessaire*** pour l'exécution logique et raisonnable de diverses *actions* ou *tendances* qui entrent dans l'activité proprement humaine, rationnelle et libre : les actions et tendances religieuses et morales qui sont naturelles à tous les hommes.

***B.* Les** divers arguments. — On peut les ramener à trois principaux :

1° *Preuve par le* **consentement universel.**

a) Malgré les négations peu sincères ou trop intéressées de quelques isolés, *tous les peuples* — à *toutes* les époques — et sous *toutes* les latitudes ont reconnu, (bien que se trompant souvent sur sa vraie nature) l'existence d'un *Dieu, être suprême*, créateur et conservateur du monde.

b) Vouloir expliquer une affirmation aussi *constante* et aussi *universelle* par la duperie, la crainte ou l'ignorance ne présente évidemment aucune valeur scientifique.

c) La seule explication possible et solide, c'est que tous les hommes se servent de la lumière naturelle de leur *intelligence :* s'appuyant sur le principe de *causalité*, ils ***ont conclu*** que le monde où ils vivaient était une œuvre et que, pour faire et conserver cette œuvre, il fallait un ouvrier infini et tout-puissant.

2° Preuve par la **constatation d'une loi morale.**

a) Tous les hommes reconnaissent, de quelque façon, la *loi morale* de la conscience, avec son *obligation* et ses *sanctions*.

b) Or il n'est pas de loi sans *législateur;* pas de sanction sans *rémunérateur* sage, puissant et juste : sans cela la morale n'a plus de sens.

c) C'est donc que *les hommes reconnaissent* plus ou moins confusément l'existence d'un *maître suprême et législateur* en même temps que *rémunérateur* de l'homme.

3° Preuve par les **aspirations vers l'infini.**

a) Tous les hommes aspirent à une *vérité* toujours plus complète et claire, à un *bonheur* toujours parfait, comme s'ils étaient faits pour l'infini : « Malgré moi, l'infini me tourmente » dit le poète. C'est donc que dans la nature humaine, il y a de façon universelle un mouvement de tendance vers une fin dernière parfaite.

b) Or une *tendance naturelle*, comme celle-ci, exige et suppose un *objet réel*.

c) Ces aspirations éprouvées dans *toute l'humanité* exigent donc

qu'existe un *être infini* et *parfait : Dieu*. « Toute marée dénonce, au-delà des nuages, un astre vainqueur. L'incessante marée des âmes serait-elle seule à palpiter sous un ciel vide ? » (F. de CUREL).

Il y a dans tous ces faits une ***confirmation invincible*** et un ***témoignage unanime*** en faveur de la conclusion des arguments d'ordre physique.

Donc Dieu existe.

REMARQUE. — **Les preuves métaphysiques.**

Certains philosophes (en particulier Saint ANSELME, LEIBNITZ, DESCARTES) ont aussi utilisé, pour prouver l'existence de Dieu, certains arguments appelés « *métaphysiques* », mais qu'il serait plus juste de nommer « *a priori* » parce qu'ils reposent essentiellement sur l'*analyse de notions* et non sur des faits d'expérience.

Le plus célèbre, appelé argument de Saint ANSELME, peut se résumer ainsi :

« L'idée d'Etre Parfait inexistant est contradictoire, car il est plus parfait d'être que de n'être pas. Donc l'Etre Parfait existe. »

— ***Mais*** cet argument, comme d'ailleurs tous ceux qui sont « *a priori* », présente un vice fondamental. Il part uniquement de l'ordre logique ou mental et conclut indûment à l'ordre réel. Sans doute la circonférence a tous ses rayons égaux si elle existe, et l'idée d'une circonférence à rayons inégaux est contradictoire. Mais rien n'exige que l'idée de circonférence ait sa réalisation. Il en est de même ici. L'*idée* d'un Etre Parfait inexistant est contradictoire, mais, pour affirmer sa réalisation, il nous faut un point d'appui dans le *réel*, c'est-à-dire dans des faits qui exigent l'existence de cet Etre Parfait, Cause Première et Fin Dernière de tout ce qui existe hors de Lui.

C'est ce que seules peuvent faire et ce qu'on fait, sans contestation possible, les preuves physiques et morales qui s'appuient sur des faits.

§ 2. — La Nature de Dieu.

A la fin de ces preuves, nous pouvons résumer par raisonnement et connaître ce qu'elles nous ont appris sur la *nature de Dieu*, c'est-à-dire sur ce ***qu'Il est*** et sur ses divers ***attributs.***

Remarquons d'abord que ces attributs ne sont que des ***aspects*** de la ***réalité simple et unique :*** l'*existence même*, avec laquelle et dans laquelle tous viennent s'identifier; notre esprit, trop faible, obligé de diviser pour mieux voir, nous montre successivement ce qu'*est* la divine nature envisagée sous ces divers aspects.

On distingue deux sortes d'attributs :

a) Les attributs ***métaphysiques*** dont la notion se conçoit en supprimant de Dieu toutes les limites et imperfections qui se trouvent dans les créatures; aussi les appelle-t-on parfois attributs ***négatifs,*** bien

que nier une imperfection soit énoncer la qualité positive correspondante.

b) Les attributs ***moraux*** qu'on connaît en attribuant à Dieu, de matière infinie, les perfections pures des créatures; d'où leur nom de ***positifs.***



(Extrait de G. Rémy, *Voyage dans les merveilles de l'espace.)*

La grande nébuleuse d'Andromède.

(Observatoire de Yerkes.)

Cette masse de centaines de millions d'étoiles qui constitue un Univers se trouve dans les profondeurs de l'espace à 950.000 années-lumière. Image fulgurante et pourtant affaiblie de la Grandeur et de l'Immensité Divines!

I. Attributs métaphysiques.

1° Dieu est **nécessaire**, c'est-à-dire ne peut pas ne pas être, parce qu'Il est par sa nature l'*existence même.* Il existe par lui-même et sans le secours d'aucun autre. Il est ***« Celui qui est ».***

2° Par conséquent, puisque sa nature ***est*** l'existence, Dieu est essentiellement **simple** : il n'y a en lui aucune partie, mais cette seule réalité infiniment riche : *exister.*

3° Comme tel, Il est infiniment **parfait**, parce que l'être le plus simple est le plus parfait; il est plus parfait d'*être* l'existence (simplicité) que de ***recevoir*** l'existence d'une façon limitée dans une nature (composition). Toutes les perfections pures viennent, comme nous l'avons vu, s'identifier dans et avec cette perfection suprême qu'est l'existence et qui est *infinie*, c'est-à-dire sans limites.

4° En conséquence de sa perfection, Il est **unique** dans sa nature : deux êtres absolument parfaits sont contradictoires.

5° Il est aussi **éternel**, c'est-à-dire sans commencement ni fin, parce que nécessaire et existence parfaite : pour lui, il n'y a ni passé, ni futur, mais un éternel présent : « Il est ».

6° Puisqu'Il est éternel et parfait, Il est **immuable**, c'est-à-dire ne peut pas changer, car l'éternel et le parfait par nature ne peut rien acquérir ni perdre, en donnant tout : Il est aussi **cause première** de tout, en même temps que **fin dernière.**

7° Enfin, Il est **immense**, c'est-à-dire indépendant de l'espace comme Il l'est du temps par son **éternité**. Il est présent dans tout l'espace réel par sa science, par sa puissance et par son essence qui agit en tous lieux. Enfin Il est capable d'occuper de la même façon tous les espaces possibles.

II. Attributs moraux.

Dieu possède à l'infini toutes les perfections pures des créatures . beauté, bonté, sagesse, justice, miséricorde, vérité etc., Il en est la source.

Nous allons voir en particulier qu'Il possède parfaitement les qualités propres aux êtres raisonnables les plus élevés que nous connaissions ici-bas : les ***personnes.***

1° Dieu est **l'intelligence parfaite** à laquelle sont présents sans cesse tous les événements et les êtres possibles et réels, passés, présents et futurs. Il connaît tout de façon exacte et complète, d'une seule vue pénétrante et sans raisonnement. Cette connaissance universelle ne viole d'ailleurs en rien notre liberté, car Dieu nous voit agir dans un éternel présent : or, voir agir ne force pas à agir en un sens ou en l'autre.

Etant l'être parfait, Dieu est la souveraine ***vérité :*** il y a identité entre ce que Dieu pense des choses et ce qu'elles sont. Il est le souverain exemplaire, le modèle parfait de toutes choses.

2° Dieu est aussi une **volonté** parfaite :

a) Infiniment ***sainte,*** ne pouvant vouloir que le bien, car Il est

lui-même *souverain bien*, source et but de tous les autres biens. Il s'aime donc lui-même d'un amour nécessaire, infini et parfait.

b) Absolument **libre** de se déterminer à son gré en tout ce qui concerne les biens imparfaits, c'est-à-dire les créatures.

3° En conséquence, Dieu infiniment intelligent et libre est souverainement **puissant**. Il peut réaliser tout ce qu'il veut, c'est-à-dire tout ce qui n'est pas opposé à ses attributs : tout ce qui, en soi, ne comporte pas d'absurdité ou de mal moral.

N. B. — 1° *En particulier, Dieu étant la Vérité et le Bien suprême est absolument* véridique, *car Il a la science, disposition intellectuelle (Il sait ce qu'Il dit), et la* véracité *(Il dit ce qu'Il sait), et c'est là une conclusion qui nous intéresse tout spécialement en Apologétique.*

2° *Tous ces attributs découverts par voie inductive et comme expérimentale à la fin de chaque preuve de l'existence de Dieu peuvent aussi, on le voit, être* déduits *par raisonnement, en partant d'un attribut fondamental (par exemple la nécessité ou la perfection) car tous sont liés en Dieu, où ils ne font qu'un dans l'existence suprême.*

APPENDICE

1° *Les « Sans Dieu ».*

a) Par ce qu'on vient de dire, il est facile de conclure combien est absurde, **anti-rationnelle** et **inhumaine** la position de l'intelligence qui rejette l'existence de Dieu : c'est se condamner à résoudre un problème insoluble, expliquer des effets et des causes secondes sans cause première, des mouvements sans moteur, un ordre sans Intelligence ordonnatrice; c'est renoncer à ce qui fait le propre et l'honneur de l'homme : la recherche des raisons explicatives suffisantes.

b) On peut même se demander si et comment une telle attitude est réellement **possible** : il faut pour l'expliquer le concours des diverses causes énoncées plus haut comme obstacles à la croyance :

— d'une part, préjugés intellectuels d'éducation et de milieu qu'on prend pour des raisons (et quelles raisons!), préjugés entretenus par des livres et des journaux perfides;

— d'autre part, la voix des diverses passions qui trouvent leur intérêt dans cette illusion.

C'est même ce dernier élément qui, uni à l'autre, met au cœur de certains « sans-dieu » une véritable haine contre l'idée religieuse et une violente ardeur pour la combattre.

c) Faut-il ajouter cependant (nous le dirons plus loin) que si l'on rejette ainsi Dieu, on est obligé de le **remplacer** par des « *succédanés* » :

— la *raison*, la *science*, le *progrès*, l'*humanité* qu'on personnalise et divinise : telles sont les mystiques *sociologique* et *marxiste;*

— ou même par des relations occultes avec des « *esprits* » : *magie, spiritisme;*

Tellement l'esprit humain et l'homme tout entier crient et réclament **l'existence d'un être supérieur** : ils ne le trouvent véritablement et raisonnablement qu'en Dieu seul.

2° *La connaissance que nous avons de Dieu.*

Par les études faites en ce chapitre, il est aisé de constater quelle connaissance l'homme peut ici-bas avoir de Dieu.

a) Ce n'est **pas** une connaissance *immédiate* de vision ou d'**intuition** comme celle que nous avons de nous-mêmes, des objets qui nous entourent ou des principes premiers de l'esprit (Ex. : Le tout est plus grand que la partie); ceci *contre les ontologistes.*

Cette intuition, lorsqu'elle existe en certains cas mystiques, est un fait d'ordre surnaturel, dont il faut tenir compte comme *confirmation*, mais dont la possession n'est *pas accessible à tous* et dont l'existence doit être soigneusement contrôlée à l'aide de la raison, en chaque cas particulier, par l'autorité compétente.

Mais là connaissance normale que tout homme peut avoir de Dieu est une connaissance **par raisonnement** : nous remontons de l'existence des effets à l'existence et à la nature de la cause suprême, sans laquelle ils ne peuvent être et resteraient inexplicables.

Et cette opération est faite non par le sentiment (qui n'est pas une faculté de connaissance et varie suivant chaque individu) mais par la **raison**; ceci *contre les modernistes.*

b) Cette connaissance que possède notre intelligence *imparfaite* sur l'être *parfait* est évidemment **incomplète** : Dieu seul se connaît entièrement et de façon adéquate. Il n'y a en Lui qu'une réalité simple parfaite et infiniment riche : « Exister » : nous sommes obligés, nous, d'en envisager les divers aspects de façon successive et fragmentaire pour en faire ensuite la synthèse.

c) Mais si cette connaissance est inadéquate, elle est cependant **possible** à l'intelligence humaine, et non pas l'œuvre exclusive de la révélation et de la tradition; *contre les fidéistes et traditionalistes.*

Et elle a une **valeur réelle**; *contre les agnostiques et positivistes.* Dieu Infini, incompréhensible de façon complète à nos intelligences humaines finies, leur est cependant *connaissable* : de fait, nous en savons assez sur Lui pour dire ce qu'Il est : nécessaire, simple, éternel, parfait, unique, infiniment intelligent, libre et bon, etc...

Et pour affirmer — *contre les panthéistes* — que c'est un **être personnel et distinct du monde,** car un Etre Parfait ne peut pas s'identifier à un agrégat d'êtres finis et imparfaits : c'est la contradiction même.

CITATIONS

I. — *Le monde, la matière, le mouvement, la vie ont commencé.* Donc ils exigent une cause. *(Le témoignage des savants.)*

a) LA MATIÈRE.

« La conception d'après laquelle l'univers serait composé de menues parties qui ont subsisté de toute éternité et subsisteront toujours est un simulacre d'explication ».

(E. du BOIS-REYMOND, *Revue scientifique*, oct. 1874.)

La conclusion finale très nette à laquelle nous condamne l'étude comparée de tout l'ensemble des faits les mieux acquis est celle-ci : les éléments du monde physique ont commencé à exister à un moment donné, et c'est de ce moment que date la formation graduée des mondes... Que nous comprenions, que nous ne comprenions pas, cela n'y change rien. L'assertion de la science moderne reste debout, inattaquable. (A. HIRN, *Constitution de l'espace céleste.*)

On a pensé que la nature était Dieu même... Chose étrange. On a confondu la montre avec l'horloger, l'ouvrage avec son auteur. Assurément cette idée est inconséquente.

(LAMARCK, *Histoire naturelle des animaux.*)

b) LE MOUVEMENT.

Le mouvement n'est pas essentiel à la matière.

(E. du BOIS-REYMOND, *Discours à l'Académie de Berlin.*)

J'ai en mains tous les éléments pour l'organisation du monde; mais il faut que quelqu'un donne la chiquenaude.

(LAPLACE, *Exposition du système du monde.*)

(Pour expliquer sans Dieu l'origine du mouvement), il faudrait donc admettre une puissance dans la matière même, ce qui serait contraire à la doctrine de l'inertie, ou bien admettre la manifestation du mouvement sans cause, ce qui serait la négation des bases de toute science.

(E. NAVILLE.)

c) LA VIE.

Les hommes véritablement scientifiques avouent franchement ne pouvoir apporter aucune preuve satisfaisante de l'origine de la vie sans une vie antérieure démontrée. (J. TYNDALL.)

Personne n'a vu une production spontanée de matière organique; ce ne sont pas les théologiens, ce sont les savants qui la repoussent.

(VIRCHOW, *Revue scientifique* 1877.)

Puisqu'il est acquis que le point de départ de tout être vivant est un germe, il s'ensuit que l'origine de la vie sur le globe implique une cause première.

(E. FERRIÈRE, *La vie et l'âme.*)

Il y a là (dans le passage de la matière inorganique à la matière vivante) une borne immuable, une limite infranchissable opposée aux sciences naturelles.

(E. du BOIS-REYMOND.)

CONCLUSION.

La géologie, l'histoire de la terre, nous montre que rien dans le monde physique qui nous entoure n'est éternel; elle nous fait toucher du doigt... le caractère provisoire et contingent de toutes les choses créées... Le savant est mieux préparé qu'un autre homme à reconnaître que tout être observé est mobile, causé, contingent, composé et imparfait, ordonné et multiple; il lui est donc plus facile qu'à l'ignorant de s'élever à l'idée d'un Etre qui est immobile, non causé, nécessaire, simple et parfait, ordonnateur unique de toutes choses.

(P. TERMIER, *La joie de connaître; A la gloire de la terre*, Desclée de Brouwer et C[ie], édit.)

L'impossibilité de concevoir que ce grand et étonnant univers avec nos « moi » conscients a pu naître par hasard me paraît être le principal argument pour l'existence de Dieu. (DARWIN, cité dans *Sa vie*, par de VARIGNY.)

Plus le champ de la science s'élargit, plus les démonstrations de l'existence éternelle d'une Intelligence Créatrice deviennent nombreuses et irrécusables. Géologues, mathématiciens, astronomes, naturalistes, tous ont apporté leur pierre à ce grand temple de la Science, temple élevé à Dieu Lui-même.

(HERSCHELL.)

II. — Comment l'homme arrive à la connaissance de Dieu.

La puissance éternelle de Dieu et sa divinité sont devenues visibles depuis la création du monde par la connaissance que ses créatures nous en donnent

(Saint PAUL, Ep. aux Rom., I-20.)

Tout ce qui sera, est ou a été dans l'immensité des cieux, l'Intelligence l'a ordonné avec soin.

(ANAXAGORE, phil. grec, v[e] s. av. J.-C.)

Ecoutez Saint Thomas (d'Aquin)... Ennemi des subtilités stériles, le docteur du bon sens... se met en face du monde entier, il le saisit, il l'enserre, il le presse dans l'étreinte d'un seul principe, le principe de causalité, et après avoir obtenu de chaque être considéré séparément, et de l'ensemble des êtres l'aveu d'une infirmité radicale, il conclut : Donc il existe une cause suprême de toutes choses; c'est cette cause que j'appelle Dieu.

....

Il est donc un Dieu qui nous appelle, un Dieu qui nous conduit. On découvre que ce Dieu est le port éternel des âmes en étudiant le principe du mouvement; quand on voit sa direction, on doit confesser qu'il en est le pilote. Tout ordre, toute perfection, toute existence dépend de lui. S'il n'était pas, non seulement on ne pourrait pas appeler le monde « cosmos » la beauté; il faudrait l'appeler le chaos, moins que cela, Messieurs, le néant.

O Dieu, le ciel et la terre sont remplis de ta gloire... Nous croyons en Lui. En Dieu, premier moteur des êtres, force simple, unique, immobile... en Dieu point d'appel des âmes parce qu'il est la vérité suprême et le bien suprême en Dieu esprit éternel, subsistant par lui-même, cause de toute subsistance et de toute nécessité; en Dieu la perfection même, type et principe de toute perfection; en Dieu ordonnateur de l'univers, maître de la vie, pilote des âmes et pasteur des peuples. Credo in Deum.

Certes, Messieurs, je ne prétends pas vous faire connaître toutes les perfections de Dieu; mais il vous est facile de voir que j'ai surabondamment prouvé

cette proposition : Il existe un être premier, cause de tous les êtres... Ces preuves se tiennent, elles se pénètrent; après les avoir vues séparément, vous pouvez les voir toutes dans cet argument d'une simplicité enfantine :

Il existe quelque chose dans le monde.
Or si Dieu n'était pas, rien n'existerait.
Donc Dieu existe.

Dieu est; tenez fermement cette conclusion ou bien résignez-vous à l'injure que le doux Grégoire de Nazianze jetait à la face des athées de son temps : « C'est être trop absurde et arriéré que de résister aux arguments et de nier l'existence de Dieu. »

(P. MONSABRÉ, *Carême* 1873, 4e Conférence, éd. du Cerf.)

Quand j'étais enfant on me disait en me montrant de l'herbe, du blé, un chêne, des roses et leurs épines : « Regarde, c'est le Bon Dieu qui a fait tout cela ! »

Cette explication simpliste suffisait à ma jeune imagination de futur agronome; j'avoue qu'il m'en est resté quelque chose. Qu'ai-je appris depuis, après avoir passé plusieurs années au collège, conquis mes grades universitaires ? Je sais les noms dont le grec et le latin décorent ces plantes et leurs organes, je les dessinerais au besoin; et puis après ? Je sais qu'il faut de la chaleur, de la lumière, de l'humidité, pour faire pousser l'herbe, germer le blé, fleurir la rose; mais je ne puis atteindre le dernier pourquoi. Je vois des savants chercher à éclaircir le problème; mais celui-ci, insaisissable, recule sous leurs efforts. Et c'est en cela que la parole de mes parents me revient sans cesse : « C'est le Bon Dieu qui a fait tout cela ! »

(L. LINDET, prof. à l'Institut national agronomique.)

La méthode a posteriori expérimentale, loin de conduire l'esprit qui l'a choisie pour guide au matérialisme, le conduit nécessairement à la conclusion que si la montre est l'œuvre de la science humaine, l'être doué de la vie n'a pu la recevoir avec l'instinct, l'intelligence et le sens moral que d'une science divine.

Qui m'y a conduit ? C'est l'usage continu de la méthode a posteriori expérimentale dont le point de départ est le phénomène, l'effet; et le but, la découverte de la cause immédiate de ce phénomène, de cet effet... La montre est l'œuvre de l'homme; l'arrangement de la matière est l'œuvre de Dieu... Comment dire : Dieu n'existe pas ! Une telle affirmation blesse tous mes sentiments de savant et d'homme.

(CHEVREUL.)

Voyez les roses. Elles sont des chimistes merveilleuses. Elles tirent de la terre des couleurs que nous n'y voyons pas, et les amènent aux extrémités de leurs tiges à l'état liquide et transparent. Le soleil collabore avec elles. Et voyez les blés, les avoines, les seigles, même les herbes de pré couronnées d'un épi. Jamais l'homme n'a construit des tours si minces chargées d'un poids si lourd. Quel chimiste et quel architecte cela démontre. *Et tout dit la même chose.*

(R. BAZIN, *Etapes de ma vie*, p. 56; Calmann-Lévy, édit.)

Tiré de mon sommeil, j'ai vu passer le Dieu éternel, immense, omniscient et tout puissant; je l'ai vu et j'ai été saisi d'admiration.

(LINNÉ, au début du *Système de la Nature.*)

On m'arracherait la peau plutôt que la croyance en Dieu. Je ne puis pas dire que je crois en Dieu : je Le vois; sans Lui, je ne comprends rien, sans Lui tout est ténèbres.

(H. FABRE, célèbre entomologiste.)

Le vrai chimiste voit Dieu dans les formes si variées de l'univers visible. L'étude du bel ordre qui règne dans cette variété immense est une perpétuelle démonstration de l'infinie sagesse qui a daigné dans sa bonté accorder à l'homme les jouissances de la Science.

(Humphy DAVY, chimiste anglais, *Les derniers jours d'un naturaliste.*)

Dans le mouvement régulier des planètes et de leurs satellites, dans leur direction, leur plan, le degré de leur rapidité, il y a la trace d'un conseil, le témoignage de l'action d'une cause qui n'est ni aveugle, ni fortuite, mais qui est assurément très habile en mécanique et en géométrie. N'en doutez pas, il est absurde de supposer que la nécessité préside à l'univers, car une nécessité aveugle étant partout la même ne saurait produire dans les choses la variété que nous y voyons. Tout porte l'empreinte d'un même dessein. Tout doit être soumis à un seul et même être.

(NEWTON.)

Tenez, ma religion est bien simple; je regarde cet univers si vaste, si compliqué, si magnifique, et je sens qu'il ne peut être le produit du hasard, mais l'œuvre d'un Etre tout-puissant, supérieur à l'homme autant que l'univers est supérieur à nos plus belles machines.

(NAPOLÉON Ier, cité par THIERS, Hist. du Consulat et de l'Empire.)

III. — La connaissance de Dieu est *universelle* et *naturelle* à l'homme.

Dieu est ici-bas le plus populaire de tous les êtres... Au milieu des champs, appuyé sur son instrument de travail, le laboureur lève les yeux vers le ciel, et il nomme Dieu à ses enfants par un mouvement simple comme son âme. Le pauvre l'appelle, le mourant l'invoque, le pervers le craint, l'homme de bien le bénit, les rois lui donnent leurs couronnes à porter... il n'est pas un lieu, un temps, une occasion, un sentiment où Dieu ne paraisse et ne soit nommé...

C'est le nom qu'ont adoré tous les peuples, auquel ils ont bâti des temples, consacré des sacerdoces, adressé des prières; c'est le nom le plus grand, le plus saint, le plus efficace, le plus populaire que les lèvres de l'homme aient reçu la grâce de prononcer...

Je crois au Dieu que la cabane connaît, que l'enfance écoute, dont le malheur sait le nom, qui a trouvé des voies pour arriver à tous, si petits qu'ils soient, et qui n'a d'ennemis que l'orgueil de la science et la corruption du cœur. J'y crois parce que je suis homme et en répétant avec tous les peuples et à tous les âges le premier article du symbole de l'Eglise, je ne fais que me dire homme et m'inscrire à mon rang dans la communauté naturelle des âmes. »

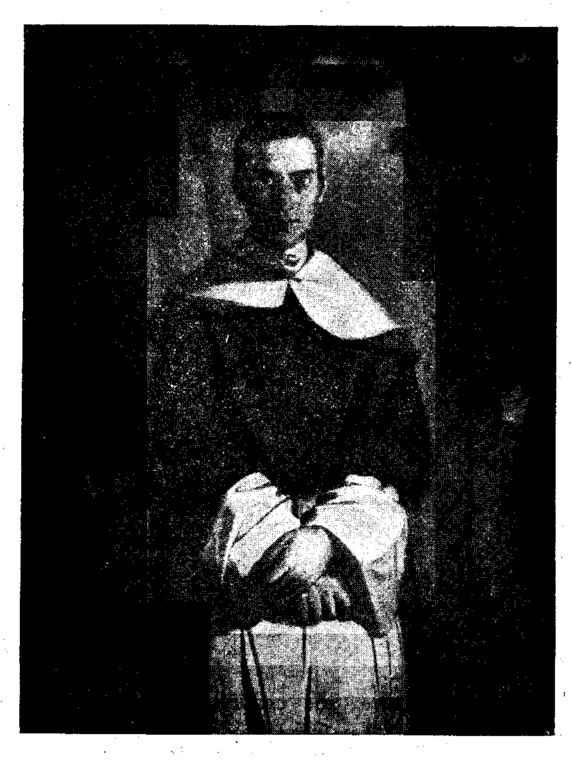
(LACORDAIRE, *Carême*, 1848, 1re Conférence.)

(Même chez les peuples les plus arriérés entre ceux qu'on appelait naguère « les sauvages ») les enquêtes modernes ont découvert la croyance en un dieu non seulement suprême, mais unique à sa manière, créateur de tous les êtres, très juste, très bon.

(R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, Conférence du 29 mars 1936; édit. Spes.)

Réflexions morales.

Me pénétrer de plus en plus de la Majesté Divine, de son empreinte et de son **emprise** sur toutes choses. — Le **remercier** fréquemment de la création, de mon existence et de tous ses dons. — Vivre le plus possible avec le **sentiment** de sa **Divine Présence** : « Dieu est **Là** ! Il me voit ! C'est un puissant moyen de sanctification. »



Le Père Lacordaire.

(Tableau de Chassériau.)

L'illustre dominicain dont la voix éloquente a ouvert la série des Conférences de Notre-Dame de Paris, si fructueuses pour la religion en général et l'Apologétique en particulier : les citations nombreuses du P. Lacordaire, du P. Monsabré, de Mgr d'Hulst et du R. P. Pinard de la Boullaye, qui furent ses successeurs, en sont le témoignage.



CHAPITRE II

L'HOMME
SPIRITUALITÉ ET IMMORTALITÉ DE L'AME HUMAINE

Quand nous nous étudions nous-mêmes, un bref et sincère examen des faits nous amène aisément à la constatation suivante, qui est la doctrine même de la philosophie traditionnelle : L'homme est un être constitué par un *corps* et une *âme*, non pas accidentellement rattachés ou parallèlement juxtaposés, mais unis substantiellement, c'est-à-dire ne formant qu'*un seul sujet* vivant, dans lequel l'âme est le principe de vie. Nous disons également : *je* marche, et *je* pense.

Mais le corps est *composé*, *matériel* et *mortel*, c'est-à-dire décomposable et corruptible. L'âme est *simple*, *spirituelle* et *immortelle*. C'est d'elle que nous avons à traiter ici.

§ 1. — Simplicité et spiritualité de l'âme.

I. Démonstration directe et positive.

Ces deux propriétés essentielles de notre âme apparaissent mieux par la comparaison avec le monde des corps.

A. Nous voyons autour de nous dans le *monde* des êtres occupant une portion de l'espace, qui frappent nos sens, qui sont grands ou petits, divisibles en parties, mesurables.

Cette **étendue** est une propriété essentielle de ces êtres; cette action sur nos sens est un effet de leur nature.

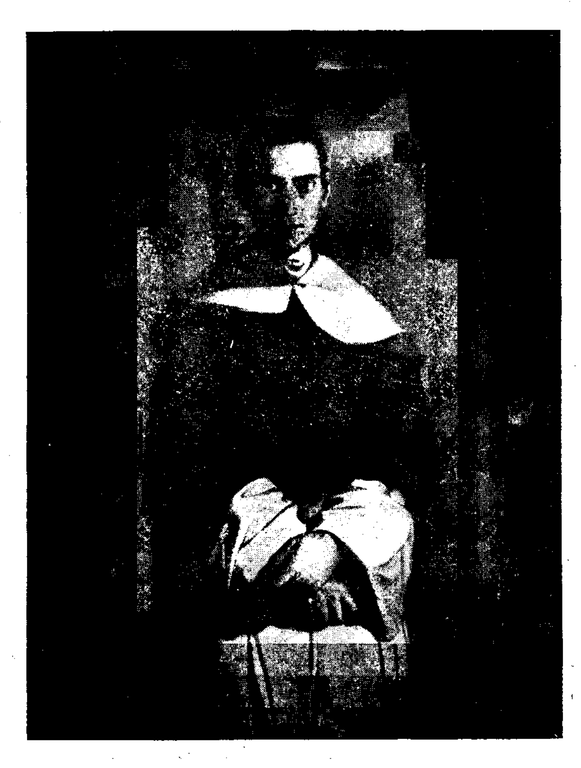
Or tout effet (le bon sens le dit) a une *cause proportionnée*. Ces effets matériels, composés, sont donc produits par des causes que nous appelons les êtres matériels ou **corps**.

Une partie de notre être nous fournit la même constatation. Nous l'appelons notre corps.

B. Considérons maintenant nos **pensées** ; nous pensons par exemple à la bonté, à la vérité, au devoir. Ces notions non seulement ne

Réflexions morales.

Me pénétrer de plus en plus de la Majesté Divine, de son empreinte et de son **emprise** sur toutes choses. — Le **remercier** fréquemment de la création, de mon existence et de tous ses dons. — Vivre le plus possible avec le sentiment de sa **Divine Présence** : « Dieu est Là ! Il me voit ! C'est un puissant moyen de sanctification. »



Le Père Lacordaire.

(Tableau de Chassériau.)

L'illustre dominicain dont la voix éloquente a ouvert la série des Conférences de Notre-Dame de Paris, si fructueuses pour la religion en général et l'Apologétique en particulier : les citations nombreuses du P. Lacordaire, du P. Monsabré, de Mgr d'Hulst et du R. P. Pinard de la Boullaye, qui furent ses successeurs, en sont le témoignage.

CHAPITRE II

L'HOMME
SPIRITUALITÉ ET IMMORTALITÉ DE L'AME HUMAINE

Quand nous nous étudions nous-mêmes, un bref et sincère examen des faits nous amène aisément à la constatation suivante, qui est la doctrine même de la philosophie traditionnelle : L'homme est un être constitué par un *corps* et une *âme*, non pas accidentellement rattachés ou parallèlement juxtaposés, mais unis substantiellement, c'est-à-dire ne formant qu'*un seul sujet* vivant, dans lequel l'âme est le principe de vie. Nous disons également : *je* marche, et *je* pense.

Mais le corps est *composé, matériel* et *mortel*, c'est-à-dire décomposable et corruptible. L'âme est *simple, spirituelle* et *immortelle*. C'est d'elle que nous avons à traiter ici.

§ 1. — Simplicité et spiritualité de l'âme.

I. Démonstration directe et positive.

Ces deux propriétés essentielles de notre âme apparaissent mieux par la comparaison avec le monde des corps.

A. Nous voyons autour de nous dans le *monde* des êtres occupant une portion de l'espace, qui frappent nos sens, qui sont grands ou petits, divisibles en parties, mesurables.

Cette **étendue** est une propriété essentielle de ces êtres; cette action sur nos sens est un effet de leur nature.

Or tout effet (le bon sens le dit) a une *cause proportionnée*. Ces effets matériels, composés, sont donc produits par des causes que nous appelons les êtres matériels ou corps.

Une partie de notre être nous fournit la même constatation. Nous l'appelons notre corps.

B. Considérons maintenant nos pensées : nous pensons par exemple à la bonté, à la vérité, au devoir. Ces notions non seulement ne

sont pas formées de parties divisibles et mesurables, mais encore n'ont en elles-mêmes *aucun* rapport avec l'espace, la quantité, l'étendue, en un mot avec la matière. Aucune d'elles ne frappe nos sens; bien plus, aucune ne se présente à notre imagination comme reproduisant certaines dimensions ou certaines formes, à la manière des images que nous conservons de telle église visitée, ou d'un paysage admiré.

Entre ces idées, nous établissons des *rapports* (identité, ressemblance ou opposition) qui constituent des jugements et des raisonnements. Or ces rapports sont totalement indépendants de la matière, ils sont ***abstraits*** et ***immatériels***.

La cause de ces effets doit donc posséder au moins la même perfection qu'eux; car le plus parfait (notre pensée simple et spirituelle) ne peut pas venir du moins parfait, c'est-à-dire d'un corps composé et matériel. Cette cause proportionnée, c'est l'***intelligence.***

On pourrait faire la même constatation pour nos actes de ***volonté,*** souvent orientés vers un idéal de bonté, de vérité, de justice, de devoir : ces buts *immatériels* supposent une faculté de tendance également immatérielle, car la faculté est proportionnée à son objet.

Dans les deux cas, la cause profonde est en moi et c'est ***mon âme*** principe de vie, d'intelligence et de volonté dans l'homme. Elle fait de moi une personnalité qui peut dire : *je* pense, *je* veux; elle est *simple* et *spirituelle.*

En résumé :

La *nature d'un être* est connue par la nature des *opérations* qui lui sont propres; et la nature des opérations est révélée par les caractères de leur *objet.*

Or les actes propres à l'homme sont la *pensée* et la *décision volontaire* dont les objets sont *immatériels.*

Donc l'âme et ses facultés sont :

a) Simples, c'est-à-dire *non composées* de parties séparables et quantitatives.

***b*) Spirituelles,** c'est-à-dire non formées de matière et en elles-mêmes *indépendantes* de la matière.

II. Démonstration indirecte : exclusion des difficultés.

1° L'école *matérialiste*, qui veut assimiler l'homme aux animaux, oppose parfois à cette conclusion que les *maladies du cerveau* gênent ou empêchent la pensée : celle-ci aurait donc une cause matérielle.

Il n'en est pas ainsi; cette constatation prouve seulement une chose; dans l'état d'union intime entre l'âme et le corps, le cerveau est

***A.* Non pas la cause** de la pensée : nous l'avons dit, les caractères de nos idées et jugements étant opposés à ceux de la matière, le simple, l'inétendu, le plus parfait ne peuvent venir du composé, de **l'étendu, du moins parfait.**

B. Mais il est la **condition** nécessaire et l'**instrument** dont l'âme se sert : il lui présente les images, d'où elle tire, elle, ses idées.

Or, sous les doigts du meilleur artiste, un piano désaccordé ou brisé ne produit que des sons discordants; ainsi l'intelligence la plus vive n'ayant à son service que des cellules cérébrales en mauvais état n'aura que des idées incohérentes.

Mais elle reste la ***seule cause de la pensée;*** et c'est à bon droit qu'on l'affirme ***simple et spirituelle*** comme celle-ci : tel effet, telle cause.

2° On objecte aussi parfois que l'*âme ne tombe sous aucun sens* et qu'on ne peut admettre en nous, sans preuve, l'existence d'une substance distincte du corps.

Or, si nous affirmons l'existence d'une âme spirituelle, c'est évidemment non pas parce que nous l'avons vue ou perçue par nos sens (ce qui serait une contradiction et une absurdité), mais :

a) parce qu'en nous un autre moyen de connaissance immédiat et infaillible, la ***conscience,*** nous en a révélé les *actes* et, dans ces actes eux-mêmes, l'*agent* dont tous les caractères sont diamétralement opposés à ceux de la matière. Nous *percevons* tous notre intelligence et notre volonté avec leurs actes immatériels, donc nous percevons avec une véritable certitude notre âme spirituelle.

b*)** Et, en outre, la ***raison, autre faculté de connaissance, nous oblige, après constatation des actes, de conclure à l'existence d'une cause proportionnée, ***pour des actes immatériels,*** un **agent spirituel.**

Remarque. — **L'âme humaine et le principe vital des animaux.**

A côté de l'homme, d'autres êtres vivent, et les plus proches de lui ont une certaine connaissance et agissent. Aussi, on a parlé parfois de l'*âme des bêtes.*

Or, cette âme (au sens impropre) que l'on appelle plutôt le *principe vital* des animaux, parce qu'elle distingue l'animal vivant de son cadavre, a pour rôle premier de coordonner et d'harmoniser en *un seul* être les organes complexes du vivant : principe d'unité, elle est donc ***simple.***

Mais, tous ses actes de connaissance se ramènent à des qualités sensibles, concrètes et mesurables, à des images et associations d'images; toutes ses tendances se portent vers des objets matériels et quantitatifs.

L'animal n'a pas d'idées, ni de rapports intellectuels. Il ne possède pas de langage rationnel, il est incapable de progrès proprement dit, il n'a ni moralité, ni religiosité.

Donc, puisque toutes les opérations de l'animal se bornent à l'étendue, au quantitatif, au matériel, la cause immédiate de ces actes est aussi intrinsèquement dépendante de la matière : elle n'est ***pas spirituelle;*** et c'est sa différence première et fondamentale avec l'âme humaine simple, mais aussi spirituelle.

§ 2. — Liberté de l'âme humaine.

Le première conséquence de la spiritualité de l'âme est sa *liberté.*

A.* Nature de la liberté.** — Etre *libre* c'est être *affranchi d'un lien.* Ce lien peut être *externe* (chaîne, force) : celui qui en est affranchi possède la liberté du corps ou *physique;* — ou bien *interne :* un fou, un homme ivre ou en colère ne sont pas maîtres de leurs actes; au contraire, chez l'homme normal, la volonté peut, sans être liée ou déterminée par une contrainte intérieure, ***se décider d'elle-même à vouloir ou à ne pas vouloir; à faire telle chose ou telle autre; c'est la *liberté psychologique,* dont il s'agit ici.

***B.* Preuves de son existence.** — L'existence de cette liberté humaine interne se prouve :

a) Par le ***témoignage de notre conscience*** (preuve *psychologique* directe et immédiate); nous en avons une certitude très nette quand nous agissons. Nous nous sentons maîtres de notre délibération et de notre décision.

Or, notre conscience est une faculté de connaissance *immédiate* et infaillible sur son objet : l'existence des faits internes.

b) La liberté *découle* d'ailleurs de notre ***spiritualité :*** tout être intelligent n'est pas fatalement déterminé comme l'animal par l'image ou la tendance la plus forte. L'objet de sa volonté est le *bien :* et seule la connaissance *immédiate* du *Bien Parfait* pourrait l'entraîner infailliblement.

Or, ici-bas, seuls des *biens imparfaits* et finis se présentent à nous. Et Dieu, Bien Infini, ne nous est connu que d'une façon indirecte, moyennant l'idée *abstraite* de *bien en général.* Notre volonté reste donc indéterminée, et d'elle-même elle peut *choisir* et *se déterminer* en connaissance de cause vers tel ou tel objet, réalisant plus ou moins imparfaitement la notion de bien : aussi, en pratique, tous les hommes se regardent comme libres. Cette preuve fondamentale est dite *métaphysique.*

c) Enfin, la liberté est la *condition* indispensable de l'***obligation morale*** que reconnaissent tous les hommes et des notions morales qui en dérivent : responsabilité, mérite, sanction (car pour *devoir,* il faut *pouvoir* agir en un sens ou en l'autre); et de nombreux actes sociaux (engagements, défenses, menaces, promesses, récompenses ou punitions) n'ont plus aucun sens si l'homme n'est pas libre; c'est la preuve *morale.*

Donc *l'âme humaine possède la liberté de ses actes.*

C'est cette âme spirituelle, intelligente et libre; cette âme qui nous permet de connaître, de raisonner, de nous diriger librement, qui fait la *grandeur* et la *noblesse* de l'homme et sa *supériorité* sur les autres êtres du monde.

§ 3. — Immortalité de l'âme humaine.

L'âme humaine est immortelle : *non pas* d'une immortalité *métaphorique* (par l'*estime :* théorie de Renan), ou *impersonnelle* (à la façon *panthéiste :* union au Grand Tout), *mais* d'une immortalité *réelle :* cela veut dire que, le corps une fois tombé en poussière, l'âme, principe de pensée et de volonté, garde *pour toujours* une *existence consciente et personnelle.*

Nous allons prouver cette immortalité de l'âme, en montrant :

1° *que l'âme ne peut pas cesser d'exister par elle-même, ni à sa séparation d'avec le corps.*

2° *que Dieu ne peut pas l'annihiler et la détruire.*

PREMIERE PROPOSITION

De sa nature, l'âme ne peut pas cesser d'exister.

a) ***Ni en elle-même, parce qu'elle est simple.*** Le corps, *composé* de parties, cesse d'exister si ces parties ne sont plus aptes à demeurer ensemble et tombent en poussière. L'âme, au contraire, n'étant *pas composée* et matérielle, n'est pas divisible et ne peut pas se décomposer : ce qui n'est pas constitué de parties ne peut se désagréger.

b) Ni à sa ***séparation d'avec le corps, parce qu'elle est spirituelle :*** étant, de soi, indépendante de la matière, elle n'a pas besoin du corps pour exister, et il est dans sa nature de continuer d'exister, même quand le corps tombe en poussière : elle est donc de nature immortelle. En cela, elle est encore au-dessus du principe de vie des animaux : Celui-ci, en effet, ne possède que des images et ne produit pas d'idées ou notions immatérielles; en un mot, il ne pense pas. Pour agir et pour exister il dépend essentiellement de la matière; c'est pourquoi il cesse d'exister avec elle.

L'âme humaine, au contraire, étant *spirituelle* et *indépendante de la matière,* est aussi ***douée d'immortalité.***

DEUXIEME PROPOSITION

Dieu ne peut pas annihiler l'âme humaine, c'est-à-dire la détruire.

A ne considérer que sa seule puissance on croirait d'abord qu'il le peut. Cette puissance divine n'est-elle pas infinie ?

Mais nous avons vu qu'en Dieu tous les attributs : sagesse, bonté.

justice, puissance ne font qu'un. Et ce qui est opposé à l'un est impossible à tous parce qu'absurde ou mauvais.

Or détruire une âme raisonnable et spirituelle est opposé :

a) A la *sagesse divine :* c'est Dieu qui a donné à l'âme cette nature indissoluble et spirituelle qui la rend immortelle. L'annihiler ce serait pour Dieu *se contredire*, manquer de suite, d'ordre, de sagesse en un mot.



UN TÉMOIGNAGE DE LA CROYANCE POPULAIRE A L'IMMORTALITÉ DE L'AME : LE JUGEMENT DE L'AME.

(*D'après un dessin égyptien.*)

L'âme est figurée par un homme vêtu de blanc. Après le jugement, on la conduit à Osiris, dieu des morts.

(Extrait de E. JARRY, *Hist. de l'Antiquité.*)

b) A *sa justice :* la loi morale exige une sanction complète et infaillible. Or cette sanction n'existe pas ici-bas. Il est donc nécessaire à la justice que l'âme survive de façon consciente et personnelle à l'existence terrestre afin de recevoir sa punition ou sa récompense. Détruire l'âme à sa séparation d'avec le corps serait de la part de Dieu mettre au même rang le vice et la vertu : sa justice s'y refuse.

c) A *sa bonté :* l'âme humaine, sensible, intelligente et libre sent en elle des aspirations vers la vérité complète, vers le bien parfait, vers le bonheur infini et sans mélange. Or, ce bonheur ne serait pas tel s'il devait finir un jour. Cette aspiration universelle de l'homme à l'immortalité se retrouve chez tous et donc est naturelle. Elle n'a pu être mise en nous que par l'auteur de la nature. Dieu ne serait ni sage ni bon s'il avait mis dans le cœur de l'homme des tendances sans but réel, des aspirations et des besoins infinis pour les frustrer un jour par une destruction brutale.

Or, puisqu'en Dieu les attributs : puissance, sagesse, justice, bonté, sont absolument identifiés, c'est-à-dire ne font qu'une et même réalité, ce que la sagesse, la justice, la bonté de Dieu ne peuvent pas est aussi opposé et impossible à sa puissance.

Donc Dieu *ne peut pas annihiler l'âme humaine;* et celle-ci est **immortelle.**

CONFIRMATION

Croyance spontanée et universelle.

Tous les peuples ont cru et croient d'ailleurs à cette immortalité. Certains la comprennent mal, mais tous l'affirment d'un commun accord.

C'est un témoignage éclatant et une confirmation pratiquement absolue en faveur de cette vérité; car cette croyance aussi universelle ne peut s'appuyer que *sur des raisons sérieuses et valables.*

CITATIONS

I. — L'âme est spirituelle et libre.

Si tout est matière et si la pensée en moi, comme dans tous les autres hommes, n'est qu'un effet de l'arrangement de la matière, qui a mis dans le monde toute autre idée que celle des choses matérielles ? La matière a-t-elle dans son fond une idée aussi pure, aussi simple, aussi immatérielle que l'est celle de l'esprit ? Comment peut-elle être le principe de ce qui la nie et l'exclut de son propre être ? Comment est-elle dans l'homme ce qui pense, c'est-à-dire ce qui est à l'homme même une conviction qu'il n'est point matière ?

(LA BRUYÈRE, *Caractères*, ch. XVI.)

Si la matière était le principe de mes connaissances, elle me représenterait fugitivement les images particulières d'objets particuliers; jamais, au grand jamais, je n'y verrais à toute heure, ni ne pourrais exprimer par la parole des choses qui n'ont pas d'images; des idées générales qui ne représentent aucun individu déterminé; des idées abstraites fondées sur de simples relations comme l'ordre, la beauté, la vertu, le devoir, l'honneur; des idées purement métaphysiques qui planent dans un monde aux portes duquel toute imagination expire, comme le nécessaire, le possible, l'absolu, l'infini. Je vois ces idées, je parle ces idées, c'est, dit Saint Thomas, que mon intelligence est... une force créatrice... un principe indépendant de la matière.

Dans la parole de l'homme, j'entends ce mot étrange : « je veux ». Est-ce l'expression d'une activité mécanique réglée par des lois inflexibles auxquelles, de l'aveu de la science, la matière ne peut se soustraire ? Non, Messieurs, c'est l'expression d'une activité spontanée qui se détermine d'elle-même, d'après un libre choix. La liberté a, dans toutes les langues, un nom que l'on n'effacera jamais, dans toutes les consciences, un cri que l'on ne saurait étouffer.

L'âme est libre dans la matière esclave. Elle est libre et par conséquent responsable; c'est pourquoi nous entendons l'homme se dire à lui-même : « Je suis content, j'ai bien fait; je me repens; j'ai mal fait ». Rien de plus niais, rien de plus absurde, rien de plus monstrueux que ces témoignages, tant de fois répétés, de la conscience humaine dans le système qui rapporte l'origine de toutes nos actions à la matière. La malheureuse, est-ce qu'elle est maîtresse de ses sécrétions ? Si vous trouvez qu'elle a mal fait, accusez l'odieuse nécessité qui commande ses mouvements; mais, elle, respectez-là

dans l'abjection du crime comme dans la gloire. A n'importe quelle action, nous ne devons qu'indifférence...

Voilà, Messieurs, quel devrait être le langage d'une humanité matérialiste. Mais la conscience indignée proteste, dans tous les idiomes, contre la confusion et le renversement des notions dont dépend l'existence de toute société.

(P. MONSABRÉ, *Conférences* 1875. 16e).

II. — La grandeur de l'âme humaine, spirituelle, incorruptible.

L'âme humaine est de toutes les formes celle qui l'emporte par sa noblesse; elle surpasse d'autant plus la matière, par sa vertu, qu'elle possède une opération et une puissance qui ne conviennent nullement à la matière : cette puissance, c'est l'intelligence.

(Saint THOMAS d'AQUIN, *Sum. Theol*, 1 a pars, Q. 76, a I.)

Il n'y a dans l'âme ni mélange, ni composition, ni rien qui soit venu de la matière ou qui en soit formé; rien qui tienne de la nature de l'eau, de l'air, du feu, car tout cela ne contient rien qui puisse donner naissance à la mémoire, à l'intelligence, à la pensée; rien qui puisse rappeler le passé, prévoir l'avenir ou embrasser le présent. Jamais on ne trouvera d'où l'homme reçoit ces qualités à moins de remonter à un Dieu. La nature de l'âme est donc d'une espèce particulière et absolument différente des choses matérielles que nous connaissons.

(CICÉRON, *Tusculan*, l. I, cap. 27.)

Tout ce qui est corporel et sensible est sujet à s'altérer et ne reste jamais dans le même état. Les parties dont il est composé s'évaporent, se détachent et se dissipent continuellement. Mais l'âme est un être simple, indivisible, inaltérable... Elle ressemble plutôt à la beauté intelligible, immuable, éternelle, qu'à toutes les choses qui tombent sous les sens.

(PLATON, *Phédon*.)

III. — L'âme humaine est immortelle.

Il y a des êtres qui durent peu, parce qu'ils sont composés de choses très différentes, et qui se nuisent réciproquement. Il y en a d'autres qui durent davantage parce qu'ils sont plus simples, mais ils périssent, parce qu'ils ne laissent pas d'avoir des parties selon lesquelles ils peuvent être divisés. Ce qui pense en moi doit durer parce que c'est un être pur, exempt de tout mélange et de toute composition; et il n'y a pas de raison qu'il doive périr : car qui peut corrompre ou séparer un être simple et qui n'a point de parties ?

L'âme voit la couleur par l'organe de l'œil, et entend les sons par l'organe de l'oreille; mais elle peut cesser de voir ou d'entendre, quand ces sens ou ces objets lui manquent, sans que pour cela elle cesse d'être, parce que l'âme n'est point précisément ce qui voit la couleur, ou ce qui entend les sons; elle est ce qui pense. Or comment peut-elle cesser d'être telle ? Ce n'est point par le défaut d'organe, puisqu'il est prouvé qu'elle n'est point matière; ni par le défaut d'objet, tant qu'il y aura un Dieu et d'éternelles vérités : elle est donc incorruptible.

Je ne conçois point qu'une âme que Dieu a voulu remplir de l'idée de son être infini et souverainement parfait doive être anéantie.

(LA BRUYÈRE, *Caractères*, chap. XVI.)

Quelle que soit la dégradation de certaines peuplades sauvages, il est deux choses qu'on n'a pas besoin de leur enseigner : c'est l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme.

(LIVINGSTONE.)

Il y a une preuve morale de l'immortalité de l'âme, sur laquelle il faut insister : c'est la vénération de l'homme pour les tombeaux. Là, la nature humaine se montre supérieure au reste de la création, et déclare ses hautes destinées. La bête connaît-elle le cercueil, et s'inquiète-t-elle de ses cendres ? Que lui font les ossements de son père ? D'où nous vient la grande idée que nous avons du trépas ? Quelques grains de poussière mériteraient-ils nos hommages ? Non sans doute : nous respectons les cendres de nos ancêtres,



Cl. Arch. photogr.

BARQUE VOTIVE ÉGYPTIENNE.

On trouve dans les tombeaux égyptiens d'innombrables barques funéraires de ce type qui étaient destinées à l'âme du défunt pour effectuer le passage de l'au-delà. Elles sont analogues aux barques dites « de plaisance » qui servaient à naviguer sur le Nil. Tous ces détails ne font-ils pas penser au Styx et à la barque de Caron? Autant de manifestations non équivoques de croyance à une autre vie.

parce qu'une voix nous dit que tout n'est pas éteint en eux. Et c'est cette voix qui consacre le culte funèbre chez tous les peuples de la terre : tous sont également persuadés que le sommeil n'est pas durable même au tombeau, et que la mort n'est qu'une transfiguration glorieuse.

(CHATEAUBRIAND, *Génie du Christianisme*, liv. VI, chap. 3.)

J'interroge la religion des peuples et je n'en reçois que des réponses de vie. Je lis mon immortalité dans les vastes nécropoles où les morts respectueusement rangés, attendaient, de la terre, la visite suprême de leur postérité; du ciel, la visite du grand Dieu qui devait les juger. Je lis mon immortalité dans les grottes funéraires au fond desquelles coulait le sang des sacrifices. Je lis mon immortalité dans les arbres gigantesques des forêts américaines dont les branches flexibles agitent doucement les sépulcres des sauvages comme les bras de mères les berceaux d'enfants endormis. Je lis mon immortalité dans les superbes mausolées qui demandent aux passants un souvenir et une prière pour ceux qui ne sont plus. Je lis mon immortalité dans les humbles tertres dont une main pieuse vient renouveler les fleurs et les couronnes; les fleurs qui disent au mort de la part du vivant : « Je t'aime toujours »; au vivant de la part du mort : « Respire toujours le parfum de mon amour »; les couronnes qui disent à l'humanité tout entière : « Dans le duel de la vie et de la mort, le vainqueur n'est pas celui qu'on pense. »

(P. MONSABRÉ, 17e *Conférence*, Carême 1875.)

Je crois à un monde meilleur, car celui-ci est mauvais; je crois à une patrie parfaite, car ma patrie terrestre elle-même m'a fait souffrir; je crois à une justice, car je ne l'ai pas trouvée; je crois à la réunion des âmes saintes, car j'ai eu trop de peine à quitter celles que j'ai rencontrées.

(R. Bazin, *Etapes de ma vie*, p. 52; Calmann-Lévy, édit.)

Réflexions morales.

Prendre **davantage** conscience de **ma dignité d'homme**. Mon âme spirituelle, **libre, immortelle**, est un reflet des perfections divines. Ne jamais rien **faire qui puisse** souiller cette image et ressemblance. « **Noblesse oblige!** »

Cette **âme** est **mon trésor** le plus cher et son **sort éternel dépend de moi; il** sera **ce que** je le ferai par ma vie d'ici-bas. « *Que sert à l'homme de gagner l'univers, s'il vient à perdre son âme?* »

CHAPITRE III

DIEU ET L'HOMME : LEURS RAPPORTS

I. — CE QUE DIEU EST POUR L'HOMME

Dieu existe, l'homme et le monde existent; ce que nous savons déjà nous permettra aisément de voir ce que Dieu est pour l'homme quant à **son origine,** à sa ***conservation,*** à la ***fin*** qu'il doit atteindre.

§ 1. — Dieu est créateur.

I. Le *fait* de la création.

Dieu a **créé,** c'est-à-dire fait de *rien* et tiré du néant par un *acte de sa volonté suprême et libre* tout ce qui existe en dehors de Lui.

A. La philosophie démontre que la création est la ***seule façon possible*** et ***raisonnable*** d'expliquer l'existence du monde; puisqu'en dehors de Dieu rien n'est nécessaire, rien n'a en soi sa raison d'être, rien donc n'a pu exister en même temps que Lui de toute éternité. Il fallait un acte positif de création de sa part.

Trois hypothèses pourraient être envisagées, en effet :

a) Ou le monde est l'*Etre nécessaire* ***(panthéisme).***

Non, il n'a pas en lui-même sa raison d'être. Il n'est pas parfait. Donc, il n'est pas Dieu.

b) Ou le monde existe de toute éternité *parallèlement à Dieu* ***(dualisme).***

Non, car ce qui existe de toute éternité est parfait; or, deux Etres parfaits sont impossibles; nous l'avons vu; et, d'ailleurs, le monde n'est pas parfait, nous le savons bien.

c) Ou le monde a été *créé par Dieu* dans le temps ***(créationnisme),*** c'est-à-dire que, par un acte de sa volonté toute-puissante, Dieu a voulu que le monde soit — et le monde a commencé d'exister. Seule explication *admissible* et *raisonnable.*

B. **La science** confirme cette affirmation en montrant que le monde a commencé. (Voir ci-dessus citations chap. I : HIRN, DARWIN, TERMIER.) Or, ce n'est pas de lui-même; tout a donc été créé par la puissance infinie de Dieu.

II. Le *mode* de cette création.

A. Pour les êtres purement matériels, Dieu a créé ***une fois pour toutes,*** et, en créant, Il a imposé à la matière des ***lois générales*** de transformation. Grâce à ces lois, sans intervention créatrice nouvelle, les êtres nouveaux succèdent aux anciens : les minéraux par des phénomènes d'ordre *chimique*, les vivants (animaux et végétaux) par *génération*.

B. Pour l'homme :

a) Son ***corps*** vient à l'existence suivant les mêmes lois; le corps humain est ***engendré par d'autres corps humains;*** toutes les hypothèses évolutionnistes et matérialistes pour faire remonter cette origine à des ancêtres animaux sont restées *sans aucune preuve* valable d'expérience; et elles se heurtent à des *différences notables* constituant un fossé infranchissable entre l'homme et les animaux les plus élevés. Tous les squelettes trouvés et allégués comme intermédiaires ont les caractères humains essentiels.

b) Quant **à *l'âme humaine,*** elle vient ***directement de Dieu par création :***

— esprit qui ne dépend pas de la matière dans sa nature et son existence, elle ne peut en dépendre dans son origine;

— elle ne vient pas non plus de l'âme des parents, car celle-ci étant simple ne peut se diviser.

Mais, chaque fois qu'un nouveau corps humain est formé, Dieu intervient *par une création directe* pour lui unir l'âme qui le fera vivre.

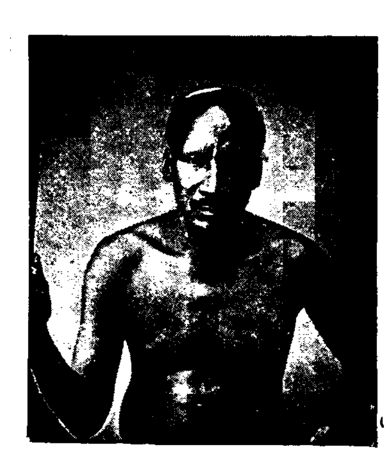
Nous appartenons donc à Dieu de la façon la plus stricte, comme à notre *maître*, plus encore que l'œuvre à l'ouvrier : car l'artisan, lui, se sert d'une matière préalablement existante; Dieu ne s'est servi de rien pour nous créer. Il a voulu que nous soyons : et nous avons été.

REMARQUE. — **Unité et Antiquité de l'espèce humaine.**

Deux questions se posent normalement ici :

1° Unité de l'espèce humaine. — Dieu a-t-il créé diverses espèces d'hommes, ou bien tous les hommes descendent-ils d'un couple unique et, par conséquent, appartiennent-ils tous à une *même espèce ?*







TROIS TYPES HUMAINS.

Ces représentants des trois races principales (dont il existe d'ailleurs une foule de croisements et de variétés) montrent assez que, malgré les différences de détail, le type général humain reste le même.

En se bornant aux arguments que donnent la raison et l'observation des faits, examinons le problème :

Contre cette unité sont alléguées parfois les divergences entre les types des ***diverses races*** humaines : type *blanc*, type *jaune*, type *nègre*, qui s'opposent plus ou moins par la couleur de la peau, la nature des cheveux, la conformation du crâne, l'angle facial et la taille. Par exemple : la race blanche comprend le crâne régulièrement développé; la race jaune, un crâne court d'avant en arrière, les yeux bridés; la race noire présente un crâne allongé d'avant en arrière, un nez aplati, des mâchoires proéminentes et des lèvres épaisses, etc.

Pour l'unité de l'espèce humaine, on fait ressortir au contraire les *ressemblances essentielles* existant entre tous les hommes, de quelque race qu'ils soient :

a) ressemblances ***anatomiques*** d'abord, qui, de l'avis d'un savant comme DE QUATREFAGES, sont telles qu'il est impossible de s'y méprendre;

b) ressemblances ***physiologiques*** : le fonctionnement comme la constitution des organes est le même chez tous, et l'union entre les diverses races donne une descendance indéfinie, ce qui est un signe absolu de l'unité d'espèce;

c) ressemblances ***psychologiques et morales*** enfin : toutes les races, si elles ne sont pas également civilisées, sont toutes susceptibles de civilisation, car elles ont toutes l'intelligence. D'ailleurs les différences de culture existent à l'intérieur d'une même race.

Quant aux différences invoquées ci-dessus (couleur, taille, constitution du crâne), elles sont insignifiantes et bien plus minimes que celles existant, par exemple, entre les diverses races de l'espèce canine. Les faits montrent donc que l'***espèce humaine est une***, ce qui, d'ailleurs, est conforme aux données de la Révélation chrétienne et de la raison.

2° **Antiquité de l'espèce humaine.** — A quelle époque et depuis combien de temps Dieu a-t-il créé l'homme ?

a) A cette question, l'***histoire*** ne répond pas d'une façon exacte, car, chez les divers peuples, elle a été précédée d'une assez longue période, dite préhistorique, qui n'a point laissé de documents. Elle ne peut donc fixer qu'une durée approximative, qui est forcément un minimum.

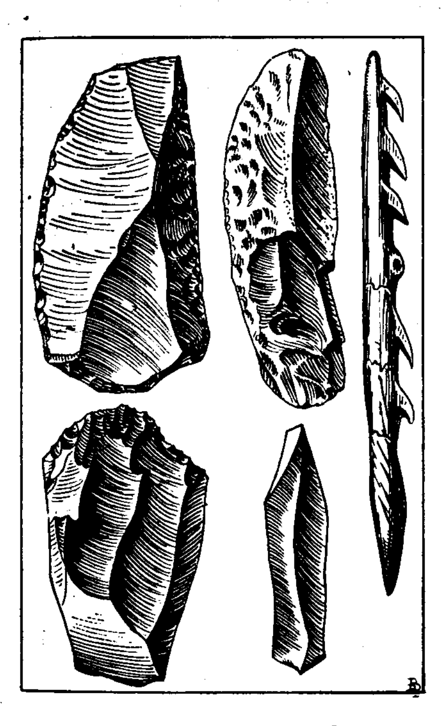
b) Les livres historiques de la ***Bible***, qu'on invoque parfois, ne peuvent fournir non plus de précision suffisante, car :

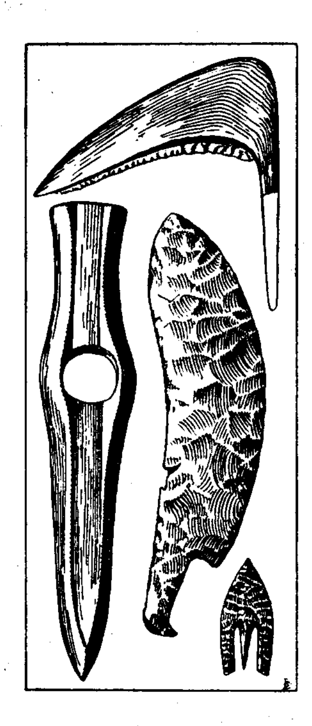
α. *nulle part* ils ne donnent un *chiffre global* indiquant la date de l'apparition de l'homme sur la terre;

β. les *calculs* qui ont été faits en additionnant les âges des personnages mentionnés dans les généalogies *ne suffisent pas*, car :
— les généalogies semblent présenter des *lacunes* (personnages intermédiaires supprimés, à la façon orientale);
— et on relève, suivant les versions, des *divergences de chiffres* provenant des erreurs de copistes.

Aussi, les durées proposées par ce moyen, touchant l'antiquité de l'homme, varient de 5.500 à 9.000 ans, compte tenu de l'ère chrétienne, sans qu'on puisse donner d'ailleurs une valeur absolue à ces chiffres eux-mêmes, la Bible n'ayant pas pour objet de nous renseigner sur ce point.

c) Il résulte donc cette inexistence d'une chronologie historique ou biblique suffisante que c'est à la ***science***, et tout spécialement à la *géologie*, de donner, si elle le peut, quelques précisions sur ce sujet. Certains savants, entre autres l'abbé BOURGEOIS, ont cru à l'existence de l'homme dès l'ère tertiaire. La majorité, cependant, ne le croit apparu qu'à l'époque quaternaire. Mais l'appréciation de la durée de cette époque nous échappe, puisque les savants lui assignent de 10.000 à 200.000 ans.





OUTILLAGE PRÉHISTORIQUE.

Nous ne connaissons les anciens hommes que par quelques restes retrouvés au hasard des fouilles (quelques ossements, outils, débris de chasses ou de repas). Notre connaissance de la préhistoire est donc incomplète, vague, discutable.

(E. JARRY, *Histoire de l'Antiquité*, collect. Arquillière.)

On le voit : la Science *manque encore de données assez certaines* pour résoudre le problème.

§ 2. — Dieu est conservateur et Providence.

A. Les êtres créés qui ont eu besoin de Dieu, l'Etre parfait, pour leur donner l'existence, ont besoin de Lui à chaque instant pour la leur **conserver** et ne pas retomber dans le néant; car le mode d'existence d'un être correspond à celui de son origine.

B. De plus, Dieu, par l'ordre assigné et appliqué au monde, le gouverne sagement **par sa Providence,** le menant au but qu'Il s'est fixé et dirigeant chacun des êtres qui le composent vers sa fin selon sa nature.

a) ***L'existence de la providence*** découle :

1° *de la nature de Dieu*, maître, créateur et fin dernière, aimant les êtres qu'Il a créés; cet acte de gouvernement n'est pas plus indigne de Lui que la création; elle en est la conséquence;

2° *de la condition des créatures*, qui ont besoin d'être dirigées vers leur but selon leur nature : de façon rigoureusement déterminée pour les êtres inintelligents; en respectant la liberté des individus raisonnables.

b) Parfois ***l'on oppose*** à cette vérité élémentaire l'existence du ***mal*** dans le monde.

Ce mal irait, dit-on, contre la bonté ou la toute-puissance de Dieu ou encore contre sa sagesse; en un mot, toujours contre le fait d'une Providence.

Or, il est aisé de voir que cette prétendue opposition n'est pas justifiée. En effet :

1° Le mal *métaphysique* est *l'imperfection des créatures*, ce qui les rend grandes, fortes et bonnes dans une certaine mesure seulement.

Or, le monde créé et distinct de Dieu, seul Etre parfait, ne peut être lui-même qu'imparfait. Sans être essentiellement mauvais, comme le prétendent les pessimistes, il ne peut contenir que des êtres limités, adaptés au but du Divin Créateur; et cela est encore meilleur que de ne pas être du tout.

2° Les maux *physiques : désordres apparents* de la nature et autres, se traduisent, en définitive, par la *douleur;* or, celle-ci résulte de la sensibilité, qui nous procure aussi toutes nos jouissances; elle est donc la *conséquence inévitable d'un bien.*

Elle est aussi *source d'un bien :* stimulant pour le progrès physique et la noblesse morale. « Rien ne nous rend si grands qu'une grande douleur », a dit le poète.

D'ailleurs, bien des douleurs sont le fait de l'homme, qui s'y expose par imprudence : en construisant, par exemple, des villes sur le flanc d'un volcan, négligeant ainsi les leçons de l'expérience et la voix de la prudence.

Quant aux désordres de la nature, ils nous paraissent souvent tels parce que nous ignorons l'ensemble complet des lois du monde.

3° Enfin, le mal *moral* ou *péché* est *défendu* par Dieu, qui tolère son existence comme la conséquence d'un bien : la liberté indispensable au mérite.

Quant aux *injustices apparentes* (bonheur des méchants, douleurs des justes), elles doivent nous rappeler l'existence d'une autre vie et de la *sanction future* décernée par Dieu rémunérateur, juste et tout-puissant : Il est patient parce qu'éternel.

C'est donc à tort qu'on opposerait ce « problème du mal » à l'existence de la Providence.

N. B. — La création des êtres et leur gouvernement par Dieu ne s'oppose nullement à l'Immutabilité Divine; car l'*acte* créateur et conservateur est ***éternel*** comme Dieu, mais il produit ses ***effets*** dans le monde aux moments fixés de toute éternité par cet Etre Infini et Tout-Puissant.

§ 3. — Dieu est fin dernière et rémunérateur.

I. En général.

La fin dernière du monde est, en effet, **Dieu lui-même.** Tous les êtres imparfaits, comme sont les êtres créés, *tendent* vers l'Etre parfait, car les perfections qu'ils reçoivent sans cesse à chaque acte sont des participations de cet Etre souverain et rapprochent ses créatures de Lui.

D'ailleurs, Dieu ne pouvait créer le monde *que pour Lui*. Car, s'il avait pu le faire pour un autre, c'est que lui-même n'aurait pas été parfait. Cause première, Il est nécessairement fin dernière.

II. Pour *les divers êtres* et pour *l'homme* en particulier.

Dieu a créé pour Lui; mais que peuvent ajouter à Dieu parfait l'existence et les actes de ces êtres imparfaits ? Rien à Dieu en lui-même « *intrinsèquement* », comme on dit; mais Dieu, sans changer en lui-même, pourra « *extrinsèquement* » ***être connu, être aimé*** par ses créatures, et cela procurera sa ***gloire.*** Pour cela, il fallait dans la création des êtres *intelligents*. Dieu, s'Il créait, ne pouvait pas ne pas en créer.

D'où :

A. Les êtres sans raison tendent vers Dieu.

a) Indirectement, c'est-à-dire en acquérant de nouvelles perfections, qui sont des participations des perfections divines;

b) Inconsciemment, sans le savoir, *en montrant* les perfections de Dieu qui les a créés, et dont ils ont gardé l'empreinte;

c) Aveuglément, *nécessairement* et sans mérite.

B. Les êtres raisonnables doivent tendre :

a) Plus ***directement*** à Dieu lui-même en le *connaissant* et en l'*aimant*, comme auteur du monde, proclamé par l'existence des créatures:

b) Donc ***intelligemment*** et *consciemment;*

c) Librement et de façon méritoire, se reconnaissant comme ses sujets et accomplissant ses volontés.

Ils doivent ainsi glorifier Dieu *en leur propre nom* et *au nom de la création tout entière,* dont ils sont les interprètes : « L'homme, a-t-on dit, est le prêtre de la création. »

Et, ce faisant, l'âme humaine poursuivant sa fin : Dieu *vérité* et *bien suprême*, par la *connaissance* et l'*amour*, trouve ainsi le vrai bonheur de son *intelligence* et de sa *volonté*. « Vous nous avez faits pour vous, Seigneur, et notre cœur est sans repos jusqu'à ce qu'il demeure en vous. » (Saint AUGUSTIN, cf. liv. 1.)

Cette fin dernière est définitivement atteinte ou manquée au moment même de la mort, à l'instant où l'âme se sépare du corps.

Par les lois mêmes de son être, par son mode nouveau de connaître et de vouloir, l'âme est incapable de se porter dorénavant à de nouveaux choix. Et elle reste éternellement ***fixée,*** attachée à la fin dernière choisie par elle dans son dernier acte libre ici-bas.

Si c'est ***Dieu:*** ce sera le *bonheur éternel* de l'âme dans la connaissance de la vérité infinie et la jouissance du bien absolu qu'est l'Etre parfait.

Si c'est ***un bien créé et imparfait,*** l'âme ayant manqué son but véritable et voyant son erreur, sans pouvoir la réparer, en subira un ***supplice éternel :*** son intelligence connaissant Dieu comme le bien infini, objet d'un attrait irrésistible, et sa volonté restant prisonnière du choix mauvais, librement consenti.

Ainsi, Dieu rémunérateur, souverainement sage et juste, appliquera de façon complète et infaillible la sanction, toujours incomplète ici-bas : l'âme atteint ou manque *sa fin,* non par une disposition artificielle et arbitraire de Dieu, mais *par le jeu même de sa nature et de ses propres facultés.*

Il nous reste à examiner ce que l'homme doit faire pour arriver à une heureuse issue dans la poursuite de sa fin dernière : quelles doivent être ses relations avec Dieu.

APPENDICE

LE PROBLEME DU MAL EXIGE LA PROVIDENCE

En face de l'objection courante : « Pourquoi tant de mal dans le monde, si Dieu existe, puisque Dieu est bon ? », il suffit de *réfléchir* avec un peu de *bonne foi* et d'*attention* sur la part de Dieu et la part de l'homme dans ce problème.

I. Dieu pourvoit à l'ordre du monde par des lois.

A. Lois physiques, réglant le mode d'action des êtres matériels et privés de raison.

Exemples : Lois de la gravitation, de la pesanteur, de la résistance de la matière, de la dilatation des gaz, des énergies électriques.

B. Lois morales, réglant le mode d'agir des créatures raisonnables, les hommes.

Exemples : Tu adoreras ton Dieu et le serviras; Tu ne tueras point; tu ne voleras point ton prochain... Tu l'aimeras comme toi-même, tu seras juste, dévoué, charitable, mesuré dans tes ambitions. Tu respecteras ton propre corps par la tempérance, la chasteté.

Ces lois sont conformes à la nature des êtres qu'elles régissent.

A. Les lois physiques, s'adressant à des êtres sans raison, sont obéies *forcément*. L'intelligence et la puissance de Dieu suffisent à tout. Aussi le fonctionnement de ses lois (astronomiques, chimiques, dynamiques, biologiques, etc.) est d'une *régularité absolue*.

Là il n'y a jamais de désordre.

Les savants y voient une preuve manifeste de la Providence : « Plus le champ de la science s'élargit, plus les démonstrations de l'existence d'une *Intelligence créatrice et toute-puissante* deviennent nombreuses et irrécusables. « (HERSCHELL.)

De ces lois, l'homme a connaissance. Il est établi « roi de la création ». Il a, à sa disposition, la matière. Il peut l'asservir et la plier à ses besoins. C'est le principe de toute invention.

Le monde physique fonctionne donc comme un impeccable moteur, pour le bien de tous..., à moins que par son *imprudence*, sa *malice*, ou quelque circonstance fortuite, l'homme n'en fausse la direction. Même alors, les lois physiques se déclenchent, mais elles le blessent.

Aussi :

a) Sa raison l'avertit qu'il doit dans la recherche et l'utilisation de ces forces matérielles, user de ***prudence,*** d'autant plus que certaines lui sont encore mal connues.

b) Sa conscience lui fait une obligation de ne s'en servir que *selon* ***les règles de la morale.***

B. Les lois morales, s'adressant à des êtres responsables, sont obéies *librement*, c'est-à-dire *dépendent de la volonté de ceux dont elles doivent régler la conduite.* Là, de par la volonté de l'homme,

il peut y avoir ordre ou désordre, c'est-à-dire bien ou mal moral, vice ou vertu. Par exemple : Respect de Dieu, piété, ou bien blasphème et athéisme; abnégation, générosité, ou bien égoïsme, cupidité; tempérance, chasteté, ou bien débauche, immoralité..., etc. *Donc :*

II. L'Homme peut compromettre lui-même cet ordre.

Voyons-en quelques exemples, en faisant l'application de ces vérités, admises par tous, à quelques événements dits catastrophiques :

— En mai 1902, la ville de Saint-Pierre de la Martinique est engloutie par un volcan. Jeu normal d'une loi géologique bien connue. Imprévoyance des hommes qui savent que les volcans sont « les soupapes de sûreté » du globe et qu'on ne s'installe pas sur une soupape de sûreté...

— En avril 1912, naufrage du *Titanic* : 1.600 victimes : jeu normal de lois océanographiques bien connues. Imprudence des hommes qui lancent leur navire à toute allure dans une région traversée d'icebergs.

Rien que d'absolument naturel. En quoi Dieu serait-il responsable ? Etc. etc. Même raisonnement à propos de tout incendie, de tout accident de chemin de fer, de toute inondation. *Le vrai responsable, c'est l'homme*, passionné des biens de ce monde et imprudent dans leur recherche.

— Si l'on envisage les malheurs de toutes sortes, engendrés par les crimes, les guerres, les révolutions, on arrive aux mêmes conclusions.

Ces ruines s'accumulent :

— parce que les *lois morales* ne comptent plus assez dans le monde;
— parce que la *soif de l'or et du plaisir* a matérialisé les âmes;
— *en un mot parce qu'on a rejeté Dieu et méprisé sa loi.*

Où est le responsable ? Est-ce Dieu ? Est-ce l'homme ?

— Mais Dieu *aurait dû faire* en sorte que ces malheurs n'arrivent pas. — Dieu aurait dû... Pardon, c'est l'homme qui aurait dû faire... Ne changeons pas les rôles, s'il vous plaît. Sans doute, Dieu aurait pu; Il est tout-puissant, mais...

1° ***Il respecte l'activité responsable de l'homme,*** qui peut prévoir et empêcher bien des malheurs;

2° Pour parler ainsi, il faudrait ***connaître le plan de Dieu.*** Etudions-le d'abord. Sachons qu'il fut à l'origine bouleversé par la révolte de nos premiers parents. N'allons pas par ignorance nous fabriquer une religion et un Dieu « à notre mode », une caricature de Dieu, sorte de « gardien de la paix » toujours prêt à intervenir pour réparer nos sottises, c'est-à-dire toujours occupé à ***violenter notre liberté*** et, par des miracles perpétuels, à entraver le jeu des lois qu'il a établies; en somme, obligé d'agir avec nous comme on fait avec les enfants qui n'ont pas encore l'âge de raison... Est-ce raisonnable ?

III. L'ordre violé sera rétabli.

C'est-à-dire justice sera faite un jour, totale et définitive, *comme notre conscience le réclame impérieusement.* « On ne comprend rien à ce monde, dit Bossuet, si on ne le regarde en comparaison avec l'autre », où il y aura pleine réparation et pleine récompense.

— ***Pourquoi pas justice tout de suite ?*** Parce que Dieu ne le veut pas, pour plusieurs bonnes raisons :

1° Pour nous laisser le *plein mérite* de nos actes, en ne pesant pas sur notre responsabilité par l'intimidation d'une justice foudroyante;

2° Pour nous *punir par où nous avons péché* en nous laissant subir les conséquences des violations de l'ordre, voulues par nous;

3° Pour faire *servir la souffrance*, même imméritée, à notre plus grand bien, lequel *n'est pas* le bonheur en ce monde, mais le bonheur dans l'autre.

Nous pourrions en vouloir à Dieu *s'il nous avait promis le bonheur* en ce monde; mais cela n'est pas. Ecoutez son Evangile :

« Vous pleurerez, vous gémirez, mais votre douleur se changera en joie;
» Bienheureux ceux qui pleurent, bienheureux ceux qui souffrent parce qu'ils seront consolés;
» Maintenant vous êtes dans la peine, mais je vous retrouverai, et alors votre cœur se réjouira et votre joie sera définitive. »

4° Pour permettre aux coupables de *se repentir* et de *s'amender.* (Et qui de nous peut se croire, en sa conscience, irréprochable ?) Or Dieu veut, en sa miséricorde, le salut de tous les hommes de bonne volonté.

C'est bien clair : « La vie au ciel, voilà *l'unique explication* de la vie humaine en ce monde. C'est au ciel que la Providence nous conduit, ce n'est pas à la fortune, aux plaisirs, à tous les petits bonheurs de la terre : ces choses-là qui nous passionnent peut-être ne l'intéressent pas, ou ne l'intéressent qu'autant qu'elle y voit des *moyens pour le but...* » (A. Eymieu.)

Non pas que nous soyons condamnés aux plus affreuses tortures du corps et de l'âme sans répit...; que, par conséquent, nous n'ayons plus qu'à devenir bêtement des résignés ou des fatalistes à la façon des Arabes... Du tout, et vous le savez bien. Dans toute vie il y a des bons et des mauvais jours, et la religion nous fait un devoir de travailler à éloigner la misère de ce monde et à mettre le plus de soleil possible dans la vie de tous...

Mais sans oublier jamais que le dernier mot de tout n'est pas dit ici-bas. — Il y a mieux encore :

IV. Ces désordres, qui nous semblent d'irréparables maux, sont au contraire source de biens infinis.

Non seulement l'épreuve ***expie*** et ***répare,*** mais elle ***relève*** et ***sanctifie.*** Combien d'âmes y auront trouvé *l'occasion de leur salut;* d'autres la source d'une *plus grande perfection.* Quant aux victimes restées fidèles à Dieu, elles seront glorifiées, dédommagées à la suite de la grande Victime du Calvaire. **La Croix,** toujours dressée sur le monde, nous apprend à souffrir maintenant avec Jésus-Christ, afin de participer aussi à son triomphe.

— Et maintenant une question :

Croyez-vous en Dieu ?

— Si vous n'y croyez *pas*, n'en parlons plus, et le problème est insoluble. Pas de Dieu, point *d'ordre*, le monde va « à la diable ». C'est forcé... Rien d'étonnant que les pires catastrophes se produisent. Et l'homme est, en effet, le plus misérable des êtres, plus à

plaindre que le ver de terre ou la bête de somme, car son intelligence et sa sensibilité ne font qu'aviver ses souffrances. Malheureux, ballotté, broyé par les événements, pour aboutir (qu'il ait été un héros ou une canaille, utile ou non à ses semblables) au même « trou noir », symbole du Néant, où il retombe à jamais...

— Doctrine effroyable. Elle fait frémir : heureusement rare et totalement opposée à la voix de la raison.

Si ***Dieu existe,*** alors tout s'éclaire, tout s'explique et la religion vous apporte, à propos de ce problème comme au sujet de tous les autres, pleine satisfaction pour l'esprit, toute consolation pour le cœur. Voilà le vrai point de vue, la *seule façon complète* de considérer les événements : *à la lumière divine.* N'en isolez pas les maux. Situez-les dans l'histoire des âmes, des âmes *immortelles.* Cela seul compte. Et vous verrez agir un Dieu bon, un Dieu qui aime spécialement chacun de nous, en qui, à travers et par l'épreuve, Il réalise Sa Parole : « Tout, dans le monde, est disposé pour le bien des Elus. »

(D'après P. Croizier, *L'Actualité en tracts, Action populaire.*)

CITATIONS

I. — Le rôle de l'homme et des êtres sans raison dans la création. Comment Dieu est connu et aimé.

Que je vous aime, Seigneur, voilà ce que ma conscience peut affirmer. D'ailleurs, le ciel, la terre et tout ce qu'ils renferment ne crient-ils pas de vous aimer ? Ils ne cessent de le dire aux hommes, afin qu'ils soient sans excuses. Mais votre miséricorde est plus éclatante en celui dont vous daignez avoir pitié et à qui il vous plaît de faire grâce. Autrement, le ciel et la terre chanteraient vos louanges pour des sourds. Mais qu'est-ce que j'aime en vous aimant ? Ce n'est pas la beauté du corps, ni l'harmonie du temps, ni la brillante lumière, si agréable aux yeux, ni les douces cantilènes variées, ni le parfum des fleurs, des huiles et des aromates, ni la manne, ni le miel... Non, ce n'est pas cela que j'aime en aimant mon Dieu; et cependant j'aime une lumière, une voix, une odeur, un aliment, un embrassement, en aimant mon Dieu, lumière, voix, parfum, nourriture, étreinte de mon être intérieur; lumière de mon âme, qu'aucun lieu ne contient, son que le temps n'emporte pas, parfum qu'aucun souffle ne dissipe, saveur que nul aliment ne saurait diminuer... Voilà ce que j'aime en aimant mon Dieu.

Qu'est-ce donc que cela ? J'ai interrogé la terre, et elle m'a dit : « Ce n'est pas moi qui suis Dieu. » *Et tout ce qu'elle renferme m'a fait la même réponse. J'ai interrogé la mer, les abîmes et les reptiles doués de vie, et ils m'ont répondu :* « Nous ne sommes pas ton Dieu; cherche au-dessus de nous. » *J'ai interrogé les brises fugitives, et l'air, et tous ses habitants m'ont dit :* « ... Nous ne sommes pas Dieu. » *J'ai interrogé le ciel le soleil, la lune, les étoiles :* « Nous non plus, ont-ils répondu, nous ne sommes pas le Dieu que tu cherches. » *Alors j'ai dit à toutes ces choses qui se tiennent aux avenues de mes sens : « Parlez-moi de mon Dieu, vous qui n'êtes pas Lui. Apprenez-moi quelque chose de Lui. » Et elles se sont écriées d'une voix puissante :* « C'est Lui qui nous a faits. »

Puis je m'adressai à moi-même, et je me demandai : « Toi-même, qui es-tu ? » *Ma réponse fut :* « Un homme. » *A cet homme, un corps et une âme ont été donnés, l'un extérieur, l'autre intérieure. Auprès de laquelle de ces deux parties devais-je m'enquérir de mon Dieu, que j'avais cherché déjà par le corps, de la terre aux cieux, aussi loin que je pouvais lancer le message de mes yeux ? Mais mieux valait se servir de l'intérieur, car c'est à mon âme que tous ces messagers corporels apportaient leurs informations. Moi, cet homme intérieur, moi, esprit, je les ai connus par les sens corporels. J'ai demandé à l'univers tout entier quel est mon Dieu, et il m'a répondu :* « Je ne suis point Dieu, je suis son œuvre. »

Mais l'univers n'offre-t-il pas les mêmes apparences à tous ceux qui ont l'usage entier de leurs sens ? Pourquoi ne tient-il pas le même langage à tous ? Les animaux, grands et petits, le voient sans pouvoir l'interroger, parce qu'il leur manque, au-dessus de leurs sens, la raison, qui forme des jugements d'après leurs impressions. **Les hommes, au contraire, peuvent interroger, et, par les choses créées, s'élever jusqu'aux choses divines invisibles.**

(Saint Augustin, *Confessions*, liv. X, chap. vi, trad. Dom Gougaud, G. Crès, édit.)



Cl. Braun.

Saint Augustin et sa mère, Sainte Monique.

Dans ce tableau devenu célèbre, Ary-Scheffer a su traduire l'expression intime de deux âmes qui s'élèvent des choses d'ici-bas à la pensée de Dieu. Cette œuvre du maître est le meilleur commentaire du passage ci-contre des *Confessions* de l'illustre saint.

L'homme est créé pour louer, honorer, et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme. Et les autres choses qui sont sur la terre sont créées à cause de l'homme, pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant.

(Saint IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels, Principe et fondement.*)

II. — L'homme est le prêtre de la création.

Saint Thomas a bien dit : « La gloire est la louange qui procède de l'intelligence. » Voilà pourquoi, Messieurs, Dieu, qui est amoureux de sa gloire, et c'est son droit, l'attend des libres hommages d'une créature intelligente; et, parce que l'homme roi est l'intelligence du monde inférieur, Dieu a voulu que sa royauté fût un sacerdoce. Donc, l'homme connaît pour le monde, admire pour le monde, aime pour le monde, parle pour le monde, rend grâces pour le monde, prie pour le monde, afin que Dieu, en échange de la gloire qu'il reçoit du monde, ouvre sur lui l'intarissable source de ses bienfaits. L'homme est prêtre, sacerdos, c'est-à-dire qu'il donne à Dieu toutes les choses sacrées que doit la créature à son créateur. L'homme est pontife, pontifex, c'est-à-dire que, comme un pont jeté entre le fini et l'infini, il transmet de l'un à l'autre tous les actes religieux qu'il transforme à leur passage. L'homme est l'omnis terra que le prophète convie à l'adoration et à la louange de Jéhovah. Tout aboutit à lui, et, par lui, tout aboutit à Dieu; c'est le point suprême de sa beauté et de sa grandeur. (P. MONSABRÉ, 17e *Conférence, Carême* 1875.)

L'homme est le prêtre de la création... C'est là son caractère distinctif. Il cherche Dieu dans la nature comme le grand et éternel secret des mondes : il croit, il prie, il adore. Voilà les trois fonctions principales qui se rapportent à l'éternité; toutes les autres sont secondaires, et ne se rapportent qu'au temps.

Ces trois fonctions de l'homme, prêtre de la création, lui ont été forcément et glorieusement imposées par la nature. Il ne dépend pas de lui de les abdiquer.

(LAMARTINE, *Cours familier de littérature.*)

De la mer qui mugit aux sources du vallon,
Tout exhale un soupir, tout balbutie un nom :
Ce mot, qui dans le ciel d'astre en astre circule,
Tout l'épelle ici-bas, l'homme seul l'articule.
L'Océan a sa masse et l'astre sa splendeur;
L'homme est l'être qui prie, et c'est là sa grandeur.

(LAMARTINE.)

« Si nous étions sages, si nous comprenions, que devrions-nous faire autre chose que de célébrer Dieu et de chanter ses louanges ? Ne devrions-nous pas en bêchant, en labourant, en mangeant, chanter cet hymne au Seigneur : « Dieu est grand. » Mais, puisque vous êtes tous dans l'aveuglement, ne faut-il pas que quelqu'un s'acquitte pour vous de ce devoir sacré, en chantant pour tout le monde un hymne à notre Dieu ? Ce pourquoi nous devrions chanter l'hymne le plus beau, c'est pour la faculté qu'Il nous a donnée de nous rendre compte de ses dons et de nous en servir comme il faut. Si j'étais rossignol, je ferais le métier de rossignol; si j'étais cygne, celui de cygne. Je suis un être raisonnable, il me faut chanter Dieu. C'est mon rôle, auquel je ne faillirai pas, autant qu'il sera en moi. Voilà mon métier, et je le fais. Et je vous engage à chanter avec moi. (EPICTÈTE, *Manuel.*)

RÉFLEXIONS MORALES.

Me pénétrer de mon rôle ici-bas : rendre à Dieu, au nom de toute la création, les devoirs qui lui sont dus. Développer en moi la conscience de ma dépendance pleine et entière vis-à-vis de mon Créateur et Conservateur; me soumettre pleinement à son Souverain Domaine; me confier avec joie à Sa Providence, et marcher vers Lui en tout avec générosité.

CHAPITRE IV

RAPPORTS DE DIEU ET DE L'HOMME

(*Suite*)

II. — DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS DIEU LA RELIGION

§ 1. — Notion générale de religion.

A.* Raison d'être.** — Dieu est ***créateur et donc ***maître souverain,*** en même temps que **fin dernière.** L'homme est ***créature de Dieu.***

Ces êtres, dont l'un dépend en tout de l'autre et qui est fait pour cet autre, doivent avoir des ***rapports qui les relient*** de façon conforme à leur nature; c'est l'œuvre de la ***religion,*** ou ensemble des *vérités* à croire et des *devoirs* à pratiquer. Ainsi notre vie entière est dirigée vers Dieu, notre fin, en procurant sa gloire par la connaissance et l'amour.

***B.* Principaux actes.** — En effet, l'homme est relié à Dieu par les actes de ses facultés humaines; intelligence et volonté. La religion exige donc :

a) des actes de l'***intelligence;*** adhésion aux ***vérités;***

b) des actes de la ***volonté;*** pratique des ***devoirs*** à remplir;

c) le ***corps*** et la ***sensibilité*** y auront aussi leur part : l'un par les ***rites*** extérieurs du culte, l'autre par les ***sentiments du cœur.***

Ainsi c'est ***toute notre nature*** qui est mise en contact avec Celui par qui nous sommes et pour qui nous existons (voir citations).

§ 2. — Nécessité de la religion.

Trois considérations nous la montrent :

I. Preuve métaphysique.

Les titres de Dieu et notre **condition** l'exigent :

a) Dieu, notre ***créateur*** et notre ***maître,*** infini et parfait, a par cela même droit à nos hommages. Nous devons Lui reconnaître ces titres, et avouer que nous sommes néant devant Lui, et que nous Lui appartenons tout entiers : c'est notre devoir *d'adoration,* le principal.

L'homme est créé pour louer, honorer, et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme. Et les autres choses qui sont sur la terre sont créées à cause de l'homme, pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant.

(Saint IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels, Principe et fondement.*)

II. — L'homme est le prêtre de la création.

Saint Thomas a bien dit : « La gloire est la louange qui procède de l'intelligence. » Voilà pourquoi, Messieurs, Dieu, qui est amoureux de sa gloire, et c'est son droit, l'attend des libres hommages d'une créature intelligente; et, parce que l'homme roi est l'intelligence du monde inférieur, Dieu a voulu que sa royauté fût un sacerdoce. Donc, l'homme connaît pour le monde, admire pour le monde, aime pour le monde, parle pour le monde, rend grâces pour le monde, prie pour le monde, afin que Dieu, en échange de la gloire qu'il reçoit du monde, ouvre sur lui l'intarissable source de ses bienfaits. L'homme est prêtre, sacerdos, c'est-à-dire qu'il donne à Dieu toutes les choses sacrées que doit la créature à son créateur. L'homme est pontife, pontifex, c'est-à-dire que, comme un pont jeté entre le fini et l'infini, il transmet de l'un à l'autre tous les actes religieux qu'il transforme à leur passage. L'homme est l'omnis terra que le prophète convie à l'adoration et à la louange de Jéhovah. Tout aboutit à lui, et, par lui, tout aboutit à Dieu; c'est le point suprême de sa beauté et de sa grandeur.

(P. MONSABRÉ, 17e *Conférence, Carême* 1875.)

L'homme est le prêtre de la création... C'est là son caractère distinctif. Il cherche Dieu dans la nature comme le grand et éternel secret des mondes : il croit, il prie, il adore. Voilà les trois fonctions principales qui se rapportent à l'éternité; toutes les autres sont secondaires, et ne se rapportent qu'au temps.

Ces trois fonctions de l'homme, prêtre de la création, lui ont été forcément et glorieusement imposées par la nature. Il ne dépend pas de lui de les abdiquer.

(LAMARTINE, *Cours familier de littérature.*)

De la mer qui mugit aux sources du vallon,
Tout exhale un soupir, tout balbutie un nom :
Ce mot, qui dans le ciel d'astre en astre circule,
Tout l'épelle ici-bas, l'homme seul l'articule.
L'Océan a sa masse et l'astre sa splendeur;
L'homme est l'être qui prie, et c'est là sa grandeur.

(LAMARTINE.)

« Si nous étions sages, si nous comprenions, que devrions-nous faire autre chose que de célébrer Dieu et de chanter ses louanges ? Ne devrions-nous pas en bêchant, en labourant, en mangeant, chanter cet hymne au Seigneur : « Dieu est grand. » Mais, puisque vous êtes tous dans l'aveuglement, ne faut-il pas que quelqu'un s'acquitte pour vous de ce devoir sacré, en chantant pour tout le monde un hymne à notre Dieu ? Ce pourquoi nous devrions chanter l'hymne le plus beau, c'est pour la faculté qu'Il nous a donnée de nous rendre compte de ses dons et de nous en servir comme il faut. Si j'étais rossignol, je ferais le métier de rossignol; si j'étais cygne, celui de cygne. Je suis un être raisonnable, il me faut chanter Dieu. C'est mon rôle, auquel je ne faillirai pas, autant qu'il sera en moi. Voilà mon métier, et je le fais. Et je vous engage à chanter avec moi.

(ÉPICTÈTE, *Manuel.*)

RÉFLEXIONS MORALES.

Me pénétrer de mon rôle ici-bas : rendre à Dieu, au nom de toute la création, les devoirs qui lui sont dus. Développer en moi la conscience de **ma dépendance** pleine et entière vis-à-vis de mon Créateur et Conservateur; me soumettre pleinement à son Souverain Domaine; me confier avec joie à Sa Providence, et marcher vers Lui en tout avec **générosité**.

CHAPITRE IV

RAPPORTS DE DIEU ET DE L'HOMME

(Suite)

II. — DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS DIEU LA RELIGION

§ 1. — Notion générale de religion.

A.* Raison d'être.** — Dieu est ***créateur et donc ***maître souverain***, en même temps que fin dernière. L'homme est ***créature de Dieu.***

Ces êtres, dont l'un dépend en tout de l'autre et qui est fait pour cet autre, doivent avoir des ***rapports qui les relient*** de façon conforme à leur nature; c'est l'œuvre de la ***religion,*** ou ensemble des *vérités* à croire et des *devoirs* à pratiquer. Ainsi notre vie entière est dirigée vers Dieu, notre fin, en procurant sa gloire par la connaissance et l'amour.

***B.* Principaux actes.** — En effet, l'homme est relié à Dieu par les actes de ses facultés humaines; intelligence et volonté. La religion exige donc :

a) des actes de l'***intelligence;*** adhésion aux ***vérités;***

b) des actes de la ***volonté;*** pratique des ***devoirs*** à remplir;

c) le ***corps*** et la ***sensibilité*** y auront aussi leur part : l'un par les ***rites*** extérieurs du culte, l'autre par les ***sentiments du cœur.***

Ainsi c'est ***toute notre nature*** qui est mise en contact avec Celui par qui nous sommes et pour qui nous existons (voir citations).

§ 2. — Nécessité de la religion.

Trois considérations nous la montrent :

I. Preuve métaphysique.

Les titres de Dieu et notre **condition** l'exigent :

a) Dieu, notre ***créateur*** et notre ***maître,*** infini et parfait, a par cela même droit à nos hommages. Nous devons Lui reconnaître ces titres, et avouer que nous sommes néant devant Lui, et que nous Lui appartenons tout entiers : c'est notre devoir ***d'adoration,*** le principal.

L'homme est créé pour louer, honorer, et servir Dieu, notre Seigneur, et, par ce moyen, sauver son âme. Et les autres choses qui sont sur la terre sont créées à cause de l'homme, pour l'aider dans la poursuite de la fin que Dieu lui a marquée en le créant.

(Saint IGNACE DE LOYOLA, *Exercices spirituels, Principe et fondement.*)

II. — L'homme est le prêtre de la création.

Saint Thomas a bien dit : « La gloire est la louange qui procède de l'intelligence. » Voilà pourquoi, Messieurs, Dieu, qui est amoureux de sa gloire, et c'est son droit, l'attend des libres hommages d'une créature intelligente; et, parce que l'homme roi est l'intelligence du monde inférieur, Dieu a voulu que sa royauté fût un sacerdoce. Donc, l'homme connaît pour le monde, admire pour le monde, aime pour le monde, parle pour le monde, rend grâces pour le monde, prie pour le monde, afin que Dieu, en échange de la gloire qu'il reçoit du monde, ouvre sur lui l'intarissable source de ses bienfaits. L'homme est prêtre, sacerdos, c'est-à-dire qu'il donne à Dieu toutes les choses sacrées que doit la créature à son créateur. L'homme est pontife, pontifex, c'est-à-dire que, comme un pont jeté entre le fini et l'infini, il transmet de l'un à l'autre tous les actes religieux qu'il transforme à leur passage. L'homme est l'omnis terra que le prophète convie à l'adoration et à la louange de Jéhovah. Tout aboutit à lui, et, par lui, tout aboutit à Dieu; c'est le point suprême de sa beauté et de sa grandeur. (P. MONSABRÉ, 17e *Conférence, Carême* 1875.)

L'homme est le prêtre de la création... C'est là son caractère distinctif. Il cherche Dieu dans la nature comme le grand et éternel secret des mondes : il croit, il prie, il adore. Voilà les trois fonctions principales qui se rapportent à l'éternité; toutes les autres sont secondaires, et ne se rapportent qu'au temps.

Ces trois fonctions de l'homme, prêtre de la création, lui ont été forcément et glorieusement imposées par la nature. Il ne dépend pas de lui de les abdiquer.

(LAMARTINE, *Cours familier de littérature.*)

De la mer qui mugit aux sources du vallon,
Tout exhale un soupir, tout balbutie un nom :
Ce mot, qui dans le ciel d'astre en astre circule,
Tout l'épelle ici-bas, l'homme seul l'articule.
L'Océan a sa masse et l'astre sa splendeur;
L'homme est l'être qui prie, et c'est là sa grandeur.

(LAMARTINE.)

« Si nous étions sages, si nous comprenions, que devrions-nous faire autre chose que de célébrer Dieu et de chanter ses louanges? Ne devrions-nous pas en bêchant, en labourant, en mangeant, chanter cet hymne au Seigneur : « Dieu est grand. » Mais, puisque vous êtes tous dans l'aveuglement, ne faut-il pas que quelqu'un s'acquitte pour vous de ce devoir sacré, en chantant pour tout le monde un hymne à notre Dieu? Ce pourquoi nous devrions chanter l'hymne le plus beau, c'est pour la faculté qu'Il nous a donnée de nous rendre compte de ses dons et de nous en servir comme il faut. Si j'étais rossignol, je ferais le métier de rossignol; si j'étais cygne, celui de cygne. Je suis un être raisonnable, il me faut chanter Dieu. C'est mon rôle, auquel je ne faillirai pas, autant qu'il sera en moi. Voilà mon métier, et je le fais. Et je vous engage à chanter avec moi. (ÉPICTÈTE, *Manuel.*)

RÉFLEXIONS MORALES.

Me pénétrer de mon rôle ici-bas : rendre à Dieu, au nom de toute la création, les devoirs qui lui sont dus. Développer en moi la conscience de **ma dépendance** pleine et entière vis-à-vis de mon Créateur et Conservateur; me soumettre pleinement à son Souverain Domaine; me confier avec **joie** à Sa Providence, et marcher vers Lui en tout avec **générosité**.

CHAPITRE IV

RAPPORTS DE DIEU ET DE L'HOMME

(*Suite*)

II. — DEVOIRS DE L'HOMME ENVERS DIEU LA RELIGION

§ 1. — Notion générale de religion.

A.* Raison d'être.** — Dieu est ***créateur et donc ***maître souverain,*** en même temps que fin dernière. L'homme est ***créature de Dieu.***

Ces êtres, dont l'un dépend en tout de l'autre et qui est fait pour cet autre, doivent avoir des ***rapports qui les relient*** de façon conforme à leur nature; c'est l'œuvre de la ***religion,*** ou ensemble des *vérités* à croire et des *devoirs* à pratiquer. Ainsi notre vie entière est dirigée vers Dieu, notre fin, en procurant sa gloire par la connaissance et l'amour.

***B.* Principaux actes.** — En effet, l'homme est relié à Dieu par les actes de ses facultés humaines; intelligence et volonté. La religion exige donc :

a) des actes de l'***intelligence;*** adhésion aux ***vérités;***

b) des actes de la ***volonté;*** pratique des ***devoirs*** à remplir;

c) le ***corps*** et la ***sensibilité*** y auront aussi leur part : l'un par les ***rites*** extérieurs du culte, l'autre par les ***sentiments du cœur.***

Ainsi c'est ***toute notre nature*** qui est mise en contact avec Celui par qui nous sommes et pour qui nous existons (voir citations).

§ 2. — Nécessité de la religion.

Trois considérations nous la montrent :

I. Preuve métaphysique.

Les titres de Dieu et notre condition l'exigent :

a) Dieu, notre ***créateur*** et notre ***maître,*** infini et parfait, a par cela même droit à nos hommages. Nous devons Lui reconnaître ces titres, et avouer que nous sommes néant devant Lui, et que nous Lui appartenons tout entiers : c'est notre devoir ***d'adoration,*** le principal.

b) Puisqu'Il est notre ***fin dernière*** et infiniment ***bon,*** ne devons-nous pas *l'aimer* plus que toutes choses, et le servir par tous nos actes ?

c) Etant notre ***bienfaiteur,*** Il a droit à ce que nous Lui exprimions notre gratitude pour tous ses bienfaits; c'est la *reconnaissance.*

d) Si nous *l'**offensons,*** nous Lui devons l'expression de nos *regrets* et de nos *résolutions.*

e) Enfin, pour obtenir ses faveurs qui nous sont indispensables il faut Lui adresser nos *demandes.*

Ainsi l'attitude religieuse de l'homme, par rapport à Dieu, apparaît comme un *devoir de stricte justice,* dont l'accomplissement grandit celui qui le remplit; c'est, en effet, la manière propre à l'homme raisonnable et libre de glorifier son créateur et de tendre vers sa fin : en un mot, d'être *à sa place* et de remplir ***son rôle*** ici-bas.

Cette nécessité de la religion existe donc :

1° Au point de vue ***intérieur,*** le premier et le plus important : car la religion est surtout un état de l'âme;

2° Pour le culte ***extérieur :*** l'homme a aussi un corps créé par Dieu et qui doit travailler à lui rendre sa part d'hommages, et, d'autre part, les attitudes du corps *traduisent les sentiments* de l'âme tout en ***influant*** sur eux.

3° Soit, enfin, pour le culte ***social :*** car la société vient de Dieu, qui a fait l'homme sociable, et, à ce titre, elle a donc des devoirs envers lui. C'est pourquoi le laïcisme d'Etat est une erreur monstrueuse et un déni de justice par rapport à Dieu.

II. Preuve psychologique.

La sagesse nous l'impose.

La sagesse nous fait un devoir de prendre les moyens pour arriver à notre *but* en évitant les obstacles; et de vouloir ainsi notre *bonheur.* Considérons notre nature et nos tendances. Notre esprit désire connaître la *vérité totale;* notre volonté et notre cœur désirent le *bien infini.* Cet infini, but vers lequel tendent nos facultés, c'est Dieu. Nous avons donc besoin, par nature, d'être reliés à Lui de par tout notre être. C'est le rôle de la religion, chemin conforme à notre nature pour aller vers notre but. En elle, nos facultés sont en présence de leur objet complet : Dieu, ***vérité pure, bien infini, beauté parfaite,*** seul capable, l'expérience le montre, de leur donner le vrai ***bonheur.***

III. Preuve historique.

L'histoire de tous les peuples nous le confirme.

Tous les peuples se sont crus, à juste titre, dans l'obligation d'adorer et d'honorer les divinités, spécialement par des sacrifices, ayant pour but de traduire leurs adorations, leur repentir et leurs prières.

Les écrits, monuments, temples, etc., en font foi. Cela ne peut s'expliquer que d'une façon : tous y ont trouvé une même *obligation* et, en même temps, la *satisfaction* d'une tendance universelle et de besoins essentiels à la nature humaine. Tout autre essai d'explication reste vain, nous le verrons bientôt.

Conclusion.

La pratique de la religion est donc pour l'homme, non pas quelque chose de facultatif et de surérogatoire, mais bien le premier de ses ***devoirs,*** et le plus noble de ses ***besoins.*** Elle a toujours constitué le véritable ***bonheur*** et le plus grand ***honneur*** de l'humanité.

§ 3. — Origine de la religion.

Une dernière question se pose :

Quelle a pu être et quelle a été l'origine de la religion parmi les hommes ?

Diverses causes ont été proposées :

A. **L'étonnement** et **la peur** devant la grandeur des spectacles de la nature : foudre, tempête, etc., ce qui fit diviniser les forces matérielles, ou du moins leur fit attribuer des esprits ou âmes par les peuples primitifs (animisme) : c'est l'explication *naturiste* de Comte, Spencer, etc.

Mais :

a) S'il est vrai que, chez l'homme, une crainte respectueuse est l'expression naturelle de sa faiblesse et de sa dépendance en face des spectacles majestueux de la nature qui révèlent leur Auteur, il n'en est pas moins vrai que la religion comprend bien *d'autres sentiments et actes* (plus importants que ceux dictés par la peur) : foi, espérance, amour;

b) De plus, la peur n'est que *transitoire,* et la religion est un phénomène permanent;

c) Le fait religieux *persévère,* d'ailleurs, après la découverte des lois de la nature, expliquant les phénomènes du monde physique. Comment concevoir, dès lors, cette attitude sans objet ni raison d'être ?

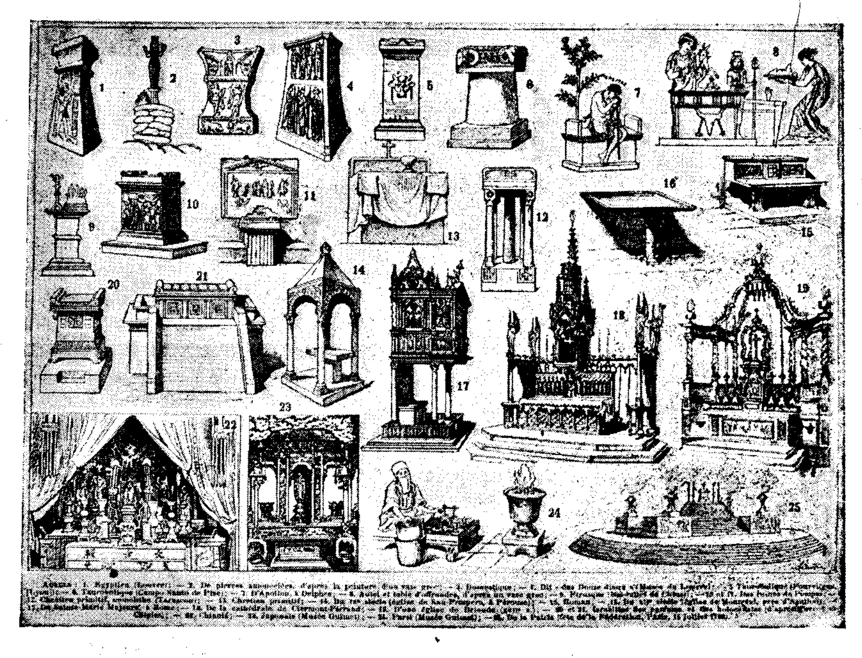
B. **La contrainte de la société,** qui désigne comme « totem » l'animal, le végétal ou le corps céleste en lequel le clan reconnaît un ancêtre, un protecteur ou un signe de ralliement et oblige à le regarder comme « tabou », c'est-à-dire sacré ou interdit : c'est l'explication *sociologique* de **Durkheim, Lévy-Brühl,** etc.

Mais :

a) Que la religion soit un acte social et comprenne un culte extérieur, c'est exact; cependant, elle est personnelle aussi et principalement *intérieure.*

b) Quant à expliquer les religions les plus élevées par le grotesque et superstitieux fétichisme des sauvages, cela dépasse les limites du ridicule et de la naïveté, à moins que ce ne soit du parti pris.

En résumé, ces deux explications, plus ou moins liées à l'hypothèse saugrenue d'une *évolution* continue et progressive de l'animal à l'homme, en passant par les primitifs, sont de nulle valeur et *inacceptables.*



LES AUTELS A TRAVERS LES AGES ET DANS LES DIVERS PAYS.
(*Planche extraite du* Nouveau Dictionnaire Larousse Illustré.)

Rien ne montre mieux l'*universalité* de la *religion* et de son acte principal : le *sacrifice*, que cette collection d'autels appartenant aux cultes, aux pays et aux temps les plus divers.

C. Reste que la religion ait son origine, comme nous l'avons dit, dans la **nature même de l'homme, raisonnable** et sensible. Il porte en lui l'empreinte de son origine : se sentant créature indigente, il se regarde comme lié vis-à-vis de son Créateur par des obligations (hommages, reconnaissance, expiation) et par des besoins (prières).

D. Il faut ajouter, comme on le verra au chapitre suivant, que toutes les religions revendiquent une origine divine; ce qui suppose une **révélation primitive.**

Par ces deux facteurs s'expliquent à la fois :

a) ***l'universalité*** du fait religieux;

b) ***le fond commun*** à toutes les religions (dogmes, culte, morale et sentiments), mieux conservé ou plus déformé, suivant les lieux;

c) et, tout spécialement, l'existence universelle d'un acte religieux essentiel : le **sacrifice,** qui, par l'immolation d'une victime et son offrande à la divinité, traduit devant Dieu souverain maître, bienfaiteur et juste juge, l'attitude humaine d'humble appartenance, de reconnaissance, de repentir et de supplication.

CITATIONS

I. — Nature de la religion.

La religion est la recherche et la rencontre de Dieu et de l'homme. Pourquoi cette recherche? Dans quel but cette union? Evidemment, pour y satisfaire l'un et l'autre le penchant sacré qui les rapproche, et pour le satisfaire d'une manière qui les honore tous deux.

En conséquence, comme il n'y a d'union possible entre deux êtres intelligents qu'à la condition de voir l'esprit entrer le premier en scène, l'homme apporte d'abord son esprit : cet esprit inquiet qui veut voir et savoir, cette intelligence qui sait tant de choses, mais en rêve et en soupçonne tant d'autres; et Dieu approche d'elle son intelligence infinie, son grand et lumineux esprit; non pas pour étouffer l'esprit de l'homme, comme dit l'irréligion; au contraire, pour l'enrichir; pour que l'homme voie mieux ce qu'il voyait déjà, pour qu'il sache avec certitude ce qu'il ne faisait qu'entrevoir, et même pour qu'il connaisse des choses dont il ne pouvait avoir l'idée.

En second lieu, l'homme apporte son cœur, ce cœur qui est fait pour aimer, et qui souffre de languir sur la terre et de défaillir si souvent dans l'amour; et Dieu approche de lui son cœur; non certes et bien moins encore pour éteindre le cœur de l'homme, mais pour le réchauffer; pour qu'il puise dans ce rapprochement la force d'aimer mieux, d'aimer toujours, d'aimer dans l'unité, dans la perpétuité, dans la sainteté; d'aimer à la fois Dieu et les hommes, Dieu dans les hommes, et les hommes en Dieu.

Enfin, l'homme apporte sa vie, cette vie qui veut être heureuse, et qui passe, incessamment meurtrie, déçue, près de tarir; et Dieu approche sa vie infinie de lui, pour lui donner la force, la consolation, la joie, la paix, en attendant la plénitude et l'immortalité.

Voilà le triple objet de cette rencontre de Dieu et de l'homme, de cette hyménée auguste qu'on appelle la religion. Et il ne peut pas y en avoir d'autre; car l'homme n'a en lui que ces trois éléments : un esprit, un cœur, *et* une vie; *et Dieu de même, malgré la sublime obscurité et la riche magnificence de son incompréhensible nature. Et, par conséquent, l'union entre Dieu et l'homme n'existera, ne sera complète, qu'à la condition qu'il y aura entre eux* union d'esprit, union de cœur, *et* union de vie.

Cette union se fait par trois choses : le dogme, la morale, le culte.

(Mgr BOUGAUD.)

II. — L'universalité du fait religieux.

En parcourant la terre, vous pouvez trouver des cités privées de murailles, de maisons, de gymnases, de lois, de l'usage de la monnaie, de la connaissance des lettres; mais un peuple sans Dieu, sans prières, sans rites religieux, sans sacrifices, nul n'en vit jamais.

(PLUTARQUE.)

III. — La religion et les religions.

L'histoire des religions comparées est un solide argument en faveur de la nécessité de la religion. Pour qui sait voir, au travers de la forêt des détails cultuels ou des mythologies, les grandes aspirations permanentes et similaires de la nature humaine, l'histoire des religions est une introduction positive et concluante à la religion : elle en indique la nécessité, elle en marque les divers aspects, elle en donne une définition objective et vivante.

Voici, en effet, comment se présentent à nous les conclusions d'une étude comparative bien faite. Toutes les religions comportent :

1° Une dogmatique, je veux dire un effort pour expliquer l'origine du monde, de l'homme et des choses, de notre destinée;

2° Une morale religieuse, individuelle et sociale, c'est-à-dire des prescriptions reliées à Dieu, dont l'infraction entraîne des purifications, l'expiation, une culpabilité peccamineuse;

3° Un culte extérieur, social, comportant des sacrifices de diverses sortes, des prières, des litanies, des processions, des rites nécessitants, des pratiques communielles;

4° Sans doute, s'ajoutant à ces formes religieuses, un retentissement particulier à chaque âme et à chaque peuple, dans sa sensibilité personnelle, une sorte de vie intérieure, si l'on peut dire, ou, dans un sens très large, une mystique.

Il doit ressortir de l'ensemble d'un exposé ainsi conçu, fait avec objectivité et respect, une définition de la religion, celle même de nos manuels de théologie, une plus nette compréhension des besoins profonds de l'âme humaine, auxquels elle donne satisfaction, une conviction aussi que ces besoins sont imprescriptibles, qu'à défaut de la religion vraie, on s'en crée une à sa mesure. L'homme est un animal religieux, disait de Quatrefages. Dans un exposé des religions humaines, on voit mieux la vérité de cette définition. On constate qu'elle a pour but de nous mettre en contact avec Dieu invisible, et de nous assurer par ce contact le bonheur. Toute religion s'adresse à toute l'âme humaine et lui donne, avec Dieu, l'espérance du salut. Elle n'est ni une synthèse philosophique (bien qu'elle puisse s'y accorder), ni un phénomène social (bien qu'elle comporte un côté social essentiellement). Elle est bien plus que tout cela : elle est un effort pour trouver Dieu et lui être uni.

On peut, par manière de conclusion, observer que tant de systèmes positivistes, athées, sociologiques, contiennent comme des substituts à la notion de Dieu et du salut... On peut enfin, à la lumière de cette définition positive, écarter les explications des religions par la crainte, la sociologie, l'ignorance.

Entre toutes ces religions, la religion catholique se présente comme la seule vraie. Elle répond aux définitions marquées plus haut, mais elle apparaît avec un contenu particulier et des garanties divines spéciales.

(Mgr Bros, *Enseignement chrétien*, novembre 1934.)

Réflexions morales.

Je cultiverai en moi les diverses formes du sentiment religieux, qui sont **la noblesse de l'homme et la sauvegarde de la foi.** J'en imprégnerai **mes actions ordinaires;** et je soignerai spécialement mes **gestes religieux** : **génuflexions,** signes de croix, de façon à leur donner leur pleine signification.

CHAPITRE V

RAPPORTS DE DIEU ET DE L'HOMME

(Suite)

III. — LA PAROLE DE DIEU A L'HOMME REVELATION ET RELIGION REVELEE

En principe, l'homme, par les seules forces de la raison naturelle, aurait pu être capable d'énoncer les principales vérités religieuses, les devoirs essentiels envers Dieu, et d'élaborer certaines pratiques cultuelles destinées à traduire ses sentiments intimes envers la divinité.

En fait, toutes les religions qui se partagent l'humanité se présentent, non comme élaborées par l'homme, mais comme dictées ou **révélées** par Dieu lui-même. Si donc, Dieu, souverain Seigneur et maître, a parlé sur ce point, nous ne pouvons le servir à notre guise, mais suivant le mode qu'Il nous a prescrit.

Il est donc normal de nous poser quelques questions sur la *révélation*, sa *nature*, sa *possibilité*, sa *nécessité* et l'*obligation de rechercher* si elle existe et où elle se trouve.

§ 1. — Notion et objet.

I. Définition.

Une des meilleurs et des plus complètes définitions de la révélation en général a été donnée par le R. P. de Grandmaison.

C'est la *communication faite par Dieu :*

- — moyennant un instrument humain;
- — de *jugements*, d'informations certaines;
- — touchant des *réalités divines;*
- — dont la connaissance, le désir, la présence en nous, la possession, sont propres à *nourrir*, à *promouvoir*, à *transformer la vie religieuse.*

II. Conséquences.

De cette définition, on peut déduire aisément

A. La **nature** de la révélation.

C'est une ***parole de Dieu***, la ***communication par Dieu d'un jugement*** qu'il porte sur un sujet. C'est, d'ailleurs, le sens fondamental étymologique : « enlever le voile, faire connaître ».

***B.* Sortes.** Cette révélation est faite aux hommes à l'aide d'instruments humains. Et, à ce point de vue, on distingue plusieurs sortes de révélations.

a) Suivant les sujets auxquels elle s'adresse, elle est .

— ***médiate,*** quand Dieu nous la transmet par un intermédiaire (aux Juifs par Moïse);

— ***immédiate,*** quand Dieu nous la fait directement (ex. : à Moïse).

b) Suivant la façon dont Dieu nous révèle, elle est :

— ***sensible,*** si elle s'adresse directement à nos sens extérieurs, par exemple à notre vue (mots écrits sur la muraille);

— ***imaginative,*** si elle s'adresse plutôt à nos sens intérieurs et à notre imagination (songe);

— ***intellectuelle,*** quand elle est formulée directement à l'esprit.

***C.* Objet.** Ces jugements transmis par Dieu portent sur des réalités divines : Dieu en lui-même ou dans ses rapports avec les créatures. Les propositions révélées peuvent donc porter :

a) Sur un sujet qui *dépasse la raison humaine*, qu'elle ne pouvait pas trouver et ne comprend pas (***mystères*** proprement dits). Ex. : il y a trois personnes en Dieu.

b) Ou sur un sujet qu'elle n'*aurait pas pu connaître* seule, mais qu'*elle comprend* ***(préceptes positifs) :*** un jour doit être consacré à Dieu (sabbat chez les Juifs de l'ancienne loi; dimanche chez les chrétiens).

c) Enfin, à titre d'aide ou de rappel, sur *un sujet accessible à notre raison naturelle* ***(vérités*** et ***préceptes naturels).*** Ex. : Dieu existe, l'âme est immortelle; il faut honorer ses parents.

***D.* Sa certitude.** Ces enseignements nous sont présentés comme des jugements *certains* et appuyés sur l'*autorité infinie* (science et véracité) de Dieu.

***E.* L'effet** de cette révélation est manifesté : elle a pour but de *nourrir* notre vie religieuse de *vérités utiles :*

a) de la *développer* par certaines recommandations *positives;*

b) de la *transformer*, enfin, en rapprochant l'homme de Dieu par la communication de certains secrets sur sa vie intime et infinie. C'est le *résultat* subjectif et humain de la parole divine.

§ 2. — Possibilité de la révélation.

I. En général.

a) La révélation des ***vérités naturelles*** est possible; en effet, Dieu, notre créateur, maître de nos facultés, *peut influer* sur elles, au moins aussi bien que les hommes chargés de nous instruire; Il en connaît parfaitement le mécanisme. Il peut donc nous faire savoir ce qu'il juge à propos; et, appuyés sur son autorité parfaite, nous avons tout ce qu'il nous faut pour le croire.

b) La révélation des ***préceptes positifs*** aussi est possible, car Dieu peut faire connaître de la même façon des volontés particulières.

c) Enfin, celle des ***mystères*** l'est également.

II. Spécialement pour les mystères.

***A.* Raison d'être et objet des mystères.** — Si Dieu veut élever les hommes au-dessus de la nature humaine et les rapprocher de Lui, leur donner comme une participation à sa vie pour se faire mieux connaître et mieux aimer d'eux, Il leur révélera des secrets qui le touchent, les mystères de sa vie *intime :* tels dans le christianisme, la Sainte Trinité, l'Incarnation, la Rédemption.

***B.* Attitude de l'esprit humain en face des mystères :**

a) Avant la révélation, l'esprit humain ne peut en connaître ni *l'existence, ni la possibilité.*

b) Après la révélation, on en connaît *l'existence*, puisque Dieu, vérité suprême, les révèle; et on déduit indirectement *la possibilité :* ils sont, donc ils peuvent être; mais nous ne comprenons *pas* d'une façon positive *comment* ils sont possibles.

D'ailleurs, on ne voit *pas* qu'il y ait de *contradiction* dans l'énoncé des mystères : le mystère s'exprime en effet en une proposition dont les termes sont intelligibles; seul leur lien ou rapport demeure caché, et n'est pas compréhensible. Mais les termes ne sont pas contradictoires. La proposition mystérieuse n'est pas une absurdité qui nie et affirme en même temps la même chose.

Ex. : En Dieu, *trois personnes* égales ont une *même nature* divine. Nous savons ce que veulent dire personne et nature. Nous ne comprenons pas comment trois personnes n'ont qu'une même nature, mais nous nous rendons bien compte que notre affirmation n'équivaut pas à celle-ci : 3 = 1, car personne et nature sont des notions différentes.

En résumé : on voit que cela ***est,*** donc que cela ***peut être,*** que cela n'est ***pas absurde,*** mais on ne voit pas ***comment*** cela est.



Cl. Anderson.

SAINT AUGUSTIN ET L'ENFANT MYSTÉRIEUX.

« J'aurai fait tenir la mer en ce trou avant que vous n'ayez compris l'ineffable mystère de la Sainte Trinité. » Telle fut la réponse de l'enfant au penseur éminent qui avait osé affronter un tel problème. Frappante image de la sublime élévation des mystères au-dessus des forces de tout esprit créé.

C. **Possibilité de l'existence des mystères.** — Dès lors, nous ne voyons positivement *rien d'impossible* à ce qu'il y ***ait*** des vérités de ce genre, des mystères. Notre esprit borné, qui trouve déjà des obscurités dans le monde naturel, ne peut pas connaître par ses propres forces et comprendre les réalités du monde divin.

D. **Possibilité de la révélation des mystères.** — Rien ne s'oppose non plus à ce que Dieu ***puisse exprimer*** ces *vérités surhumaines* en termes humains, intelligibles; rien ne l'empêche d'en former pour notre esprit une proposition, bien que nous ne voyions pas pourquoi le sujet et l'attribut sont unis.

L'essentiel est que nous sachions : 1° ce que *veulent dire* le sujet et l'attribut : une nature divine, trois personnes; 2° que Dieu *affirme le rapport* existant entre ces deux notions.

La révélation est donc possible. Est-elle nécessaire ?

§ 3. — Nécessité de la révélation.

Pour s'en rendre compte avec précision, il faut se placer à deux points de vue :

I. Pour les *vérités naturelles.*

Nécessité morale. Pour que le *genre humain tout entier* puisse connaître *avec certitude — aisément, complètement, sans mélange d'erreurs* — toutes les ***vérités naturelles*** et les ***préceptes moraux naturels,*** la révélation est *moralement nécessaire :* c'est-à-dire qu'en soi la raison humaine aurait été capable de trouver ces vérités, mais qu'il lui est moralement impossible de les découvrir suffisamment dans les circonstances présentes.

Cela est dû à la *faiblesse* souvent constatée des facultés humaines, aux occupations et aux *embarras de la vie* qui tiennent beaucoup d'hommes éloignés de l'étude personnelle de ces questions.

Cette nécessité est dite seulement *morale* ou *relative,* parce que les vérités naturelles sont en elles-mêmes *proportionnées* à l'intelligence humaine (par ex. : nature de l'âme, de Dieu, nécessité de la piété filiale). Mais il est très difficile ou, pour mieux dire, moralement impossible de les connaître, avec les qualités de certitude et d'universalité requises.

L'*expérience,* d'ailleurs, nous montre cette nécessité pratique de la révélation pour les vérités naturelles. *Avant* la révélation chrétienne, s'adressant à tous, alors que tous les peuples, sauf le peuple juif, avaient perdu la révélation primitive, l'antique monde païen offrait à ce sujet un bien triste spectacle, tant au point de vue moral qu'au point de vue dogmatique. Et *maintenant* encore, là où le christianisme n'a pénétré, les vérités de religion naturelle et les préceptes moraux naturels sont trop souvent ignorés ou méconnus.

La révélation rend donc au simple point de vue naturel les plus grands services. Une religion naturelle et sans révélation n'est pas, en fait, suffisante.

II. Pour les *vérités surnaturelles.*

Nécessité absolue. Si Dieu veut appeler l'homme à une ***fin surnaturelle*** (connaître Dieu comme il se connaît, et l'aimer de l'amour

qu'Il s'aime), s'Il veut, en conséquence, enseigner à l'humanité des ***vérités surnaturelles,*** touchant sa nature intime et certains de ses rapports avec nous (par ex., mystère de la Sainte-Trinité, de l'Incarnation, grâce, sacrements, etc.), alors la révélation devient *absolument nécessaire.*

Là, il y a nécessité *absolue* ou *physique*, parce que la *proportion n'existe plus* entre les vérités à connaître, qui sont proprement *divines*, et la faculté de connaissance, qui est l'intelligence *humaine*.

§ 4. — Recherche de la religion révélée. Obligation de cette recherche.

Dieu pouvait parler; Il devait parler. Nous pouvons conclure : **Il a parlé.**

De fait, toutes les religions se disent *révélées*. Reste à savoir *quelle est la bonne*, celle voulue par Dieu et qu'il est nécessaire de suivre pour atteindre notre fin dernière.

I. Quelques principes.

a) Il n'y a qu'***une seule religion révélée véritable,*** il n'y a, en effet, qu'***une seule vérité*** possible sur un même point; or, les diverses religions diffèrent toutes dans leurs dogmes ou leur morale, au moins par un point ou par un autre, souvent même sur beaucoup. Donc, une seule est véritable.

Il n'y a qu'*un seul Dieu*, et, Dieu, étant *unité*, ne peut vouloir être servi que d'une manière : celle qu'Il a choisie et fixée lui-même.

b) Puisque les religions ne sont pas toutes bonnes, il y a dans l'ignorance ou le doute ***obligation de rechercher*** par des signes certains, quelle est la véritable religion révélée. Ces signes certains, nous le verrons, sont les *miracles, signature de Dieu.*

Agir autrement serait :

— *déraisonnable* en soi;
— *injurieux* pour Dieu;
— et *très dangereux* pour nous.

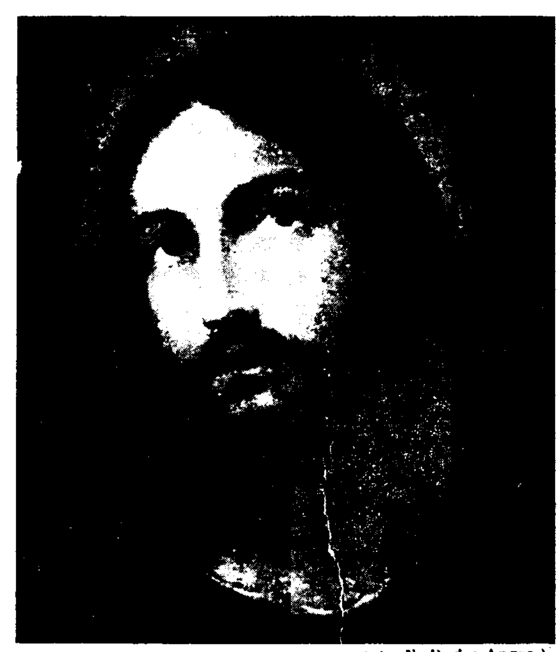
c) La marche à suivre. Puisque nous avons le bonheur de posséder et de suivre la ***révélation chrétienne,*** il s'impose de commencer notre examen par celle-ci. Une fois que nous aurons montré en elle la vraie religion révélée venant de Dieu, toutes les objections s'évanouiront, toutes les autres religions tomberont d'elles-mêmes : il sera facile d'indiquer leurs erreurs.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS

II. La révélation chrétienne.

A. **Son auteur.** C'est celle qui a été apportée au monde, dans le pays de Palestine, au début de l'empire romain, par ***Notre-Seigneur Jésus-Christ,*** dont nous connaissons tous et vénérons la naissance prodigieuse, la vie cachée, le ministère public, enfin la passion, la mort, la résurrection et l'ascension.

Durant toute notre étude, nous serons au contact avec cette figure unique et attachante, toute de science, de sainteté et de bonté.



(Ed. N.-D.-des-Anges.)

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS

JÉSUS NOTRE SAUVEUR.
(*Ecole italienne XVe siècle.*)

Avec la gravité sereine et douce de ces traits empreints de majesté, comment ne pas remarquer le regard qui semble scruter les profondeurs de l'Infini Divin pour apporter aux hommes, ses frères, la Parole définitive et le Salut !

Il nous suffit ici de dire qu'il réalise à la lettre en sa personne les promesses du Messie antérieurement faites aux hommes.

La révélation chrétienne (du Christ ou Messie) qu'il apporte au monde entier constitue la ***loi nouvelle.***

B. **Sa préparation; sa place dans l'histoire.** Elle avait été préparée :

a) Par la révélation ***primitive, universelle***, faite à nos premiers parents; à NOÉ, à ABRAHAM;

b) Par la révélation ***mosaïque*** faite à MOÏSE, et destinée spécialement au *peuple hébreu*, qui devait conserver la promesse du Messie.

Ces deux révélations, qui constituent la *loi ancienne* ou ***Ancien Testament,*** avaient pour but de *préparer* graduellement et de *figurer* la loi nouvelle ou nouveau testament, c'est-à-dire la révélation chrétienne, qui en est la *réalisation*, le *couronnement*, le développement et le perfectionnement. « Je ne suis pas venu détruire, mais perfectionner », a dit JÉSUS lui-même.

***C.* Organes de transmission.** — La Révélation Chrétienne nous est transmise par deux voies qu'on appelle les *Sources de la Révélation* :

a) L'enseignement ***écrit*** renfermé en des ouvrages qui sont présentés comme ayant été composés sous l'inspiration de Dieu même. Mais, en Apologétique, pour éviter tout cercle vicieux, nous les considérons d'abord au simple point de vue historique.

Ces livres d'Ecriture Sainte, qui s'ajoutent à ceux de l'Ancien Testament, sont : les *quatre Evangiles, les Actes des Apôtres* (récit des premiers âges chrétiens), les *Epitres* (ou lettres) de Saint Paul, Saint Pierre, Saint Jacques, Saint Jude et Saint Jean, aux premiers fidèles, et enfin l'*Apocalypse*.

. Les ***Evangiles*** sont les *livres saints*, d'une autorité indiscutable, qui nous racontent la vie et les enseignements de Notre-Seigneur, et donc nous renseignent sur la révélation chrétienne et nous fournissent les documents nécessaires et utiles.

b) Ils ont d'ailleurs été préparés dès l'origine, puis aidés, complétés et interprétés par l'enseignement *oral* ou ***Tradition.*** On désigne sous ce nom, soit les *vérités* transmises oralement (tradition *passive*), soit l'*organe* de transmission et d'enseignement lui-même (tradition *active*). Sur ce moyen essentiel et primordial, voulu par Jésus, et sur sa valeur, nous insisterons longuement en la troisième partie (p. 309, 310 et suiv.).

***D.* Son contenu essentiel.** La révélation chrétienne se présente comme apportant à l'humanité une rénovation, ou mieux une *restauration* du plan primitif.

L'homme a été créé par Dieu pour vivre d'une vie supérieure à la vie naturelle : il doit participer par la *grâce sanctifiante* à la ***vie divine*** elle-même. Cette grâce, si elle est présente en l'homme au moment de la mort, se transformera en gloire et *bonheur divins* éternels.

Mais cette vie divine, gratuite, a été *perdue* dans une épreuve initiale, et cette faute assujettit tous les hommes à une déchéance dont ils ne peuvent sortir eux-mêmes.

JÉSUS, Fils de Dieu par nature, s'étant fait homme, vient, par une expiation d'un prix souverain, réparer la fatale offense et *rétablir* la vie d'intimité entre le père et les fils adoptifs. Il apporte en même temps des enseignements et des moyens destinés à soutenir et alimenter cette vie : l'Eglise et les sacrements. Le *christianisme* est donc essentiellement une *vie de famille* qui nous met, *par* JÉSUS, en union intime avec *notre Père qui est aux cieux*, et qui réside en nous par la grâce.

Désormais, cette vie est accessible à tous les hommes, qui doivent tendre, par leurs actions quotidiennes, vers la ressemblance avec Dieu, leur père, par la pratique des *vertus*, tout spécialement de celle qui fait l'objet d'un commandement nouveau : la *charité* envers Dieu et envers les hommes. Et la *sainteté*, dont JÉSUS et sa mère *la Vierge Marie* sont les canaux authentiques et les modèles achevés, se trouve à la portée de toute âme religieuse de bonne volonté.

III. La méthode à suivre.

Deux voies s'ouvrent ici pour prouver la divinité du christianisme :

A. Prouver que JÉSUS est **envoyé par Dieu** et *parle au nom du Seigneur*, il est le **Messie** (1).

B. Ou bien prouver que Notre-Seigneur est **Dieu**, et donc que toutes *ses paroles* et la *religion* qu'il a fondée *sont divines* (2).

Les arguments sont d'ailleurs sensiblement les mêmes, et c'est pourquoi nous prenons la *deuxième voie*, plus rapide, plus avantageuse, et répondant mieux à la complète réalité concrète.

CITATIONS

I. — La révélation; sa nécessité.

La révélation, qu'est-elle autre chose qu'une raison surnaturelle surajoutée à la raison humaine pour la perfectionner, *en l'avertissant de sa faiblesse, en redressant ses erreurs, en humiliant son orgueil, et comme une nouvelle lumière qui fortifie ses yeux ?*

Que Dieu nous ait donné la raison pour la conduite ordinaire de la vie, la connaissance des vérités premières et des grands préceptes de la morale, et qu'ensuite, dans l'ordre plus élevé de la religion, il nous mette à la main un second flambeau pour nous conduire là où la raison seule ne peut atteindre: que voyez-vous dans tout cela qui ne soit digne, et de Dieu, et de l'homme ? Si, au contraire, vous rejetez ce secours, et qu'à la place d'une religion déterminée, vous établissiez la raison comme la règle et l'arbitre des devoirs religieux, comme chacun a sa raison particulière, et que personne n'a le droit

(1) Programme de la classe de seconde (collèges de l'Ouest).
(2) Programme de la classe de première (collèges de l'Ouest).

d'imposer la sienne à son semblable, chacun aussi se fera une religion à sa mode et à sa bienséance.

Jugez-en par les écarts de ceux qui ont abjuré la révélation :

Les uns se créent une religion qu'il leur plaît d'appeler naturelle, *sans doute parce qu'elle favorise tous les penchants de la nature; les autres considèrent toute espèce de culte religieux comme* une institution purement politique, *excellente pour le peuple, inutile aux sages, qui peuvent se passer de ce frein; et ils ne manquent pas de se mettre au nombre de ces sages. Ceux-ci rangent la religion dans la classe des opinions humaines, des questions problématiques...;* ceux-là *la réduisent à un sentiment intérieur qu'on a tâché de mettre en vogue sous le nom de* sentiment religieux : *sentiment vague et indéfini, qui simplifie merveilleusement les devoirs, parce qu'il n'admet ni témoin, ni juge, et dont l'effet le plus naturel serait de mener au fanatisme, s'il ne conduisait pas plus directement encore à la ruine de toute religion.*

L'antiquité païenne s'était contentée d'affecter des dieux particuliers aux états et aux familles: chaque cité avait son génie tutélaire, chaque foyer ses idoles domestiques. Il y aura plus : chaque individu aura sa façon d'honorer Dieu, mais si facile et si commode que, pressé de s'expliquer sur sa croyance, l'homme qui ne l'aura manifestée par aucun signe pourra répondre en toute assurance : « J'aime Dieu, je le sers, j'ai ma religion. »

... Vous anéantissez toute religion, et toutefois nous avons démontré qu'il en faut une. Si la raison, abandonnée à elle-même et à ses propres lumières, ne peut l'établir, il faut donc recourir à l'intervention divine, et admettre conséquemment une religion positive et révélée de Dieu.

(Cardinal GIRAUD.)

II. — Les bienfaits apportés par la révélation.

Sur l'ordre purement humain, la révélation est venue greffer tout un autre ordre d'idées et de sentiments : l'ordre surnaturel.

Elle a tourné l'homme vers Dieu pour que l'homme reçût de ce foyer immortel le rayon de la grâce qui illumine sa vie, la pénètre et la transforme. Par là nos actes et nos facultés naturelles ont pris une direction plus haute, et il s'est opéré une ascension de tout notre être vers l'infini.

Sous cette influence souveraine, la raison, touchée de la grâce, est devenue la foi; *le désir de bonheur, qui nous est inné, s'est changé en vertu sous le nom de l'*espérance; *la sympathie naturelle pour nos semblables a revêtu les formes célestes de la* charité; *notre sentiment de dépendance vis-à-vis de l'Etre suprême a fait place à ce mélange admirable de défiance de nous-mêmes et de confiance en Dieu, qu'on nomme* humilité. *Bref, l'homme de la loi naturelle est sorti des mains du Christ agrandi et perfectionné, présentant sa face au ciel, d'où lui arrivent une lumière et une force supérieure pour son activité terrestre, et c'est dans cette* transfiguration complète *des vertus surnaturelles par la grâce que consiste la sainteté.*

(Mgr FREPPEL.)

III. — Prière pour connaître la vraie révélation.

Dieu tout-puissant, toi qui as créé l'homme à ton image et qui lui as donné une âme vivante, afin qu'il puisse te chercher et régner sur tes créatures, enseigne-nous à scruter les œuvres de tes mains, de telle sorte que nous croyions à Celui que tu as envoyé pour nous donner la science du salut et la rémission de nos péchés. Nous te le demandons au nom du même Jésus-Christ, Notre-Seigneur.

(E. BECQUEREL, physicien, 1820-1891, cité par la revue *Cadets du Christ*, août 1936.)

TEXTES ET DOCUMENTS

Quelques passages de la révélation.

I. — L'origine du monde et de l'homme d'après la révélation.

Au commencement, Dieu créa le ciel et la terre. La terre était informe et vide; les ténèbres couvraient l'abîme, et l'esprit de Dieu se mouvait au-dessus des eaux.

Dieu dit : « Que la lumière soit », et la lumière fut. Et Dieu vit que la lumière était bonne; et Dieu sépara la lumière et les ténèbres. Dieu appela la lumière jour, et les ténèbres nuit. Et il y eut un soir et un matin : ce fut le premier jour.

Dieu dit : « Qu'il y ait un firmament entre les eaux, et qu'il sépare les eaux d'avec les eaux. » Et Dieu fit le firmament, et Il sépara les eaux qui sont au-dessous du firmament des eaux qui sont au-dessus du firmament. Et cela fut ainsi. Dieu appela le firmament Ciel. Et il y eut un soir et un matin : ce fut le second jour.

Puis Dieu dit : « Que la terre fasse pousser du gazon, des herbes portant semence, des arbres à fruit produisant, selon leur espèce, du fruit ayant en soi sa semence, sur la terre. » Et cela fut ainsi. Et la terre fit sortir du gazon, des herbes portant semence selon leur espèce, et des arbres produisant, selon leur espèce, du fruit ayant en soi sa semence. Et Dieu vit que cela était bon. Et il y eut un soir et un matin; ce fut le troisième jour.

Dieu dit : « Qu'il y ait des luminaires dans le firmament du ciel pour séparer le jour et la nuit; qu'ils soient des signes, qu'ils marquent les époques, les jours et les années, et qu'ils servent de luminaires dans le firmament du ciel pour éclairer la terre. » Et cela fut ainsi. Dieu fit les deux grands luminaires, le plus grand luminaire pour présider au jour, le plus petit luminaire pour présider à la nuit; il fit aussi les étoiles. Dieu les plaça dans le firmament du ciel pour éclairer la terre, pour présider au jour et à la nuit, et pour séparer la lumière et les ténèbres. Et Dieu vit que cela était bon. Et il y eut un soir et un matin : ce fut le quatrième jour.

Dieu dit : « Que les eaux foisonnent d'une multitude d'êtres vivants, et que les oiseaux volent sur la terre, sur la face du firmament du ciel. » Et Dieu créa les grands animaux aquatiques, et tout être vivant qui se meut foisonnant dans les eaux, selon leur espèce, et tout volatile ailé, selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon. Et Dieu les bénit en disant : « Soyez féconds et multipliez, et remplissez les eaux de la mer, et que les oiseaux multiplient sur la terre. » Et il y eut un soir et un matin : ce fut le cinquième jour.

Dieu dit : « Que la terre fasse sortir des êtres animés suivant leur espèce, des animaux domestiques, des reptiles et des bêtes de la terre selon leur espèce. » Et cela fut ainsi. Dieu fit les bêtes de la terre selon leur espèce, les animaux domestiques selon leur espèce, et tout ce qui rampe sur la terre selon son espèce. Et Dieu vit que cela était bon.

Puis Dieu dit : « Faisons l'homme à notre image, selon notre ressemblance, et qu'il domine sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, sur les animaux domestiques, et sur toute la terre, et sur tous les reptiles qui rampent sur la terre. » Et Dieu créa l'homme à son image; il le créa à l'image de Dieu; il les créa : homme et femme. Et Dieu les bénit, et Il leur dit : « Soyez féconds et multipliez; remplissez la terre et soumettez-la, et dominez sur les poissons de la mer, sur les oiseaux du ciel, et sur tout animal qui se meut

sur la terre. » Et Dieu dit : « Voici que je vous donne toute herbe portant semence à la surface de toute la terre, et tout arbre qui porte un fruit d'arbre ayant semence; ce sera pour votre nourriture. Et à tout animal de la terre, et à tout oiseau du ciel, et à tout ce qui se meut sur la terre, ayant en soi un souffle de vie, je donne toute herbe verte pour nourriture. » Et cela fut ainsi. Et Dieu vit tout ce qu'Il avait fait, et que cela était très bon.

Et il y eut un soir et il y eut un matin : ce fut le sixième jour.

Ainsi furent achevés le ciel et la terre, et toute leur armée. Et Dieu eut achevé le septième jour son œuvre qu'Il avait faite, et Il se reposa le septième jour de toute son œuvre qu'Il avait faite. Et Dieu bénit le septième jour et le sanctifia, parce que, en ce jour-là, Il s'était reposé de toute l'œuvre qu'Il avait créée en la faisant.

(*Genèse*, I, II, 3, trad. CRAMPON [1], édit. Société Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée et Cie.)

II. — L'homme; son péché; les conséquences; promesse d'un Sauveur.

Yahweh, Dieu, forma l'homme de la poussière du sol, et Il souffla dans ses narines un souffle de vie, et l'homme devint un être vivant.

Puis Yahweh, Dieu, planta un jardin en Eden du côté de l'Orient, et Il y mit l'homme qu'il avait formé. Et Yahweh, Dieu, fit pousser du sol toutes espèces d'arbres agréables à voir et bons à manger, et l'arbre de la vie, au milieu du jardin, et l'arbre de la connaissance du bien et du mal...

Yahweh, Dieu, prit l'homme et le plaça dans le jardin d'Eden pour le cultiver et pour le garder. Et Yahweh, Dieu, donna à l'homme cet ordre : « Tu peux manger de tous les arbres du jardin; mais tu ne mangeras pas de l'arbre de la connaissance du bien et du mal, car, le jour où tu en mangeras, tu mourras certainement... »

Le serpent était le plus rusé des animaux des champs que Yahweh, Dieu, ait faits. Il dit à la femme : « Est-ce que Dieu aurait dit : « Vous ne mangerez » pas de tout arbre du jardin ? » La femme répondit au serpent : « Nous mangeons du fruit des arbres du jardin. Mais, du fruit de l'arbre qui est au milieu du jardin, Dieu a dit : « Vous n'en mangerez point, et vous n'y toucherez point, » de peur que vous ne mourriez. » Le serpent dit à la femme : « Non, vous ne mourrez point; mais Dieu sait que le jour où vous en mangerez vos yeux s'ouvriront, et vous serez comme Dieu, connaissant le bien et le mal. »

La femme vit que le fruit de l'arbre était bon à manger, agréable à la vue et désirable pour acquérir l'intelligence; elle prit de son fruit, et en mangea: elle en donna aussi à son mari, qui était avec elle, et il en mangea.

... Alors, ils entendirent la voix de Yahweh, Dieu, passant dans le jardin à la brise du jour, et l'homme et la femme se cachèrent de devant Yahweh, Dieu, au milieu des arbres du jardin.

Mais Yahweh, Dieu, appela l'homme et lui dit : « Où es-tu ? » Il répondit : « J'ai entendu ta voix, dans le jardin, et j'ai eu peur, car je suis nu; et je me suis caché. » Et Yahweh, Dieu, dit : « Qui t'a appris que tu es nu ? Est-ce que tu as mangé de l'arbre dont je t'avais défendu de manger ? » L'homme répondit : « La femme que vous avez mise avec moi m'a donné du fruit de l'arbre, et j'en ai mangé. »

Yahweh, Dieu, dit à la femme : « Pourquoi as-tu fait cela ? » La femme répondit : « Le serpent m'a trompée, et j'en ai mangé. » Yahewh, Dieu, dit au serpent : « Parce que tu as fait cela, tu es maudit entre tous les animaux

(1) La reproduction de ce texte et des suivants est faite avec l'autorisation de l'éditeur : Société de Saint-Jean l'Evangéliste, Desclée et Cie, Tournai (Belgique).

domestiques et toutes les bêtes des champs; tu marcheras sur ton ventre et tu mangeras la poussière tous les jours de ta vie. Et je mettrai une inimitié entre toi et la femme, entre ta postérité et sa postérité; celle-ci te meurtrira la tête..... » Il dit à l'homme : « Parce que tu as écouté la voix de ta femme, et que tu as mangé de l'arbre au sujet duquel je t'avais donné cet ordre : Tu n'en mangeras pas, le sol est maudit à cause de toi. C'est par un travail pénible que tu en tireras ta nourriture tous les jours de ta vie; il te produira des épines et des chardons, et tu mangeras l'herbe des champs. C'est à la sueur de ton visage que tu mangeras du pain, jusqu'à ce que tu retournes à la terre, parce que c'est d'elle que tu as été pris, car tu es poussière et tu retourneras en poussière..... »

Et Yahweh, Dieu, le fit sortir du jardin d'Eden, pour qu'il cultivât la terre d'où il avait été pris.

(*Genèse*, II, 7 à III, 24, *passim*, trad. CRAMPON.)

III. — Quelques révélations successives.

A. *A Abraham :*

Après ces événements (défaite des rois conjurés), la parole de Yahweh fut adressée à Abram en vision : « Ne crains rien, Abram, je suis ton bouclier: ta récompense sera très grande. » Abram répondit : « Seigneur Yahweh, que me donnerez-vous ? Je m'en vais sans enfant, et l'héritier de ma maison, c'est Eliézer de Damas..... »

Et, l'ayant conduit dehors, Yahweh dit : « Lève ton regard vers les étoiles et compte-les, si tu peux les compter. » Et il lui dit : « Telle sera ta postérité. » Abram eut foi à Yahweh, et Yahweh le lui imputa à justice.

..... Lorsque Abram fut arrivé à l'âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, Yahweh lui apparut et lui dit : « Je suis le Dieu tout-puissant; marche devant ma face et sois irréprochable; j'établirai mon alliance entre moi et toi, et je te multiplierai à l'infini. » Abram tomba la face contre terre, et Dieu lui parla ainsi : « Moi, voici mon alliance avec toi : tu deviendras père d'une multitude de nations. On ne te nommera plus Abram, mais ton nom sera Abraham, car je te fais père d'une multitude de nations. Je te ferai croître extraordinairement, je ferai de toi des nations, et des rois sortiront de toi. J'établis mon alliance entre moi et toi, et tes descendants après toi d'âge en âge, en une alliance perpétuelle pour être ton Dieu et le Dieu de tes descendants après toi... Et toi tu garderas mon alliance, et tes descendants après toi d'âge en âge. Vous vous circoncirez dans votre chair, et ce sera le signe d'alliance entre moi et vous. »

(*Genèse*, XV et XVII.)

B. *A Moïse :*

1° L'APPEL. — *Moïse faisait paître le troupeau de Jéthro, son beau-père, prêtre de Madian. Il mena le troupeau au-delà du désert, et arriva à la montagne de Dieu, à Horeb. L'ange de Yahweh lui apparut en flamme de feu, du milieu du buisson. Et Moïse vit, et voici, le buisson était tout en feu et le buisson ne se consumait pas.*

Moïse dit : « Je veux faire un détour pour considérer cette grande vision et voir pourquoi le buisson ne se consume pas. » Yahweh vit qu'il se détournait pour regarder; et Dieu l'appela du milieu du buisson et dit : « Moïse ! Moïse ! » Il répondit : « Me voici. » Dieu dit : « N'approche pas d'ici, ôte tes sandales de tes pieds, car le lieu sur lequel tu te tiens est une terre sainte. » Il ajouta : « Je suis le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. » Moïse se cacha le visage, car il craignait de regarder Dieu.

Yahweh dit : « J'ai vu la souffrance de mon peuple, qui est en Egypte. Je suis descendu pour le délivrer de la main des Egyptiens et pour le faire monter de ce pays dans une terre fertile et spacieuse... Et maintenant, va, je t'envoie auprès du Pharaon pour faire sortir mon peuple, les enfants d'Israël. »

Moïse dit à Dieu : « Qui suis-je, pour aller vers Pharaon et pour faire sortir d'Egypte les enfants d'Israël ? » Dieu dit : « Je serai avec toi. Et ceci sera pour toi le signe que je t'ai envoyé : Quand tu auras fait sortir le peuple d'Egypte, vous servirez Dieu sur cette montagne. »

Moïse dit à Dieu : « Voici, j'irai vers les enfants d'Israël, et je leur dirai : Le Dieu de vos pères m'envoie vers vous. S'ils me demandent quel est son nom, que leur répondrai-je ? » Et Dieu dit à Moïse : « Je suis Celui qui suis. » Et Il ajouta : « C'est ainsi que tu répondras aux enfants d'Israël. Celui qui est m'envoie vers vous... C'est là mon nom pour l'éternité... Va, rassemble les anciens d'Israël, et dis-leur : Yahweh, le Dieu de vos pères, m'est apparu, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, en disant : Je vous ai visités, j'ai vu ce qu'on vous fait en Egypte, et j'ai dit : Je vous ferai monter d'Egypte, où l'on vous opprime, dans le pays des Chananéens, dans un pays où coulent le lait et le miel. »

(*Exode*, III.)



Cl. Braun.

MOÏSE.

(*Michel-Ange.*)

Cette statue célèbre, à laquelle il ne manque, a-t-on dit, que la parole, nous montre l'envoyé de Dieu dans toute sa majesté.

2° AU SINAI : LA PROMULGATION DE LA LOI ANCIENNE. — *Ce fut au troisième mois après que les enfants d'Israël furent sortis d'Egypte, en ce jour qu'ils arrivèrent au désert de Sinaï; Israël campa là, vis-à-vis de la montagne.*

Moïse monta vers Dieu, et Yahweh l'appela du haut de la montagne en disant: « Tu parleras ainsi à la maison de Jacob, et tu diras aux enfants d'Israël : « Vous avez vu ce que j'ai fait à l'Egypte, et comment je vous ai portés sur » des ailes d'aigle et amenés vers moi. Maintenant, si vous écoutez ma voix » et si vous gardez mon alliance, vous serez mon peuple particulier parmi » tous les peuples, car toute la terre est à moi; mais vous, vous serez » pour moi un royaume de prêtres et une nation sainte. Telles sont les paroles » que tu diras aux enfants d'Israël. »

Moïse vint appeler les anciens du peuple, et il mit devant eux toutes ces paroles, selon ce que Yahweh avait ordonné. Le peuple, entier, répondit : « Nous ferons tout ce qu'a dit Yahweh. » Moïse alla porter à Dieu les paroles du peuple, et Yahweh dit à Moïse : « Voici, je vais venir à toi dans une nuée épaisse; afin que le peuple entende quand je parlerai avec toi, et qu'en toi aussi il ait foi à jamais. » Et Moïse rapporta à Yahweh les paroles du peuple.....

Le troisième jour, au matin, il y eut des tonnerres et des éclairs, et une nuée épaisse sur la montagne, et un son de trompe très fort, et tout le peuple, qui était dans le camp, trembla. Moïse fit sortir le peuple du camp, à la rencontre de Dieu, et ils se tinrent au pied de la montagne. La montagne de Sinaï était toute fumante, parce que Yahweh était descendu au milieu du feu, et la fumée s'élevait comme la fumée d'une fournaise, et toute la montagne tremblait fortement. Le son de la trompe devenait de plus en plus fort. Moïse parla, et Dieu lui répondit par une voix. Yahweh descendit sur la montagne du Sinaï, sur le sommet de la montagne, et Yahweh appela Moïse sur le sommet de la montagne, et Moïse monta.....

Et Dieu prononça toutes ces paroles en disant : « Je suis Yahweh, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Egypte, de la maison de servitude.

» Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne feras pas d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre. Tu ne te prosterneras pas devant elles, et tu ne les serviras pas. Car moi, Yahweh, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux.

» Tu ne prendras point le nom de Yahweh, ton Dieu, en vain.....

» Souviens-toi du jour du sabbat pour le sanctifier, pendant six jours tu travailleras et tu feras tout ton ouvrage. Mais le septième jour est un sabbat consacré à Yahweh, ton Dieu; tu ne feras aucun ouvrage, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni l'étranger qui est dans tes portes. Car, pendant six jours, Yahweh a fait le ciel, la terre, la mer et tout ce qu'ils contiennent, et il s'est reposé le septième jour: c'est pourquoi Yahweh a béni le jour du sabbat et l'a sanctifié.

» Honore ton père et ta mère, afin que tes jours soient prolongés dans le pays que Yahweh, ton Dieu, te donne.

» Tu ne tueras point.

» Tu ne commettras point d'actions impures.

» Tu ne déroberas point.

» Tu ne porteras point de faux témoignages contre ton prochain.

» Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain.

» Tu ne convoiteras rien de ce qui appartient à ton prochain. »

(*Exode*, XIX-XX.)

C. *A Samuel :*

3° UN EXEMPLE DE RÉVÉLATION : COMMENT DIEU CHATIE LE PÉCHÉ. — *Le jeune Samuel servait Yahweh en la présence d'Héli. La parole de Yahweh était rare en ces jours-là, et la vision n'était pas fréquente.*

En ce même temps, comme Héli (le grand-prêtre) était couché à sa place, et Samuel était couché dans le temple de Yahweh, où était l'arche de Dieu, Yahweh appela Samuel; il répondit : « Me voici. » Et il courut auprès d'Héli, et il lui dit : « Me voici, car tu m'as appelé. » Héli répondit : « Je ne t'ai point appelé; retourne te coucher. » Et il alla se coucher.



Cl. Braun.

LE PETIT SAMUEL.

(Tableau de Reynolds.)

Le petit Samuel a toujours été le symbole de l'âme candide et droite, obéissant sans tarder à la voix du Seigneur qui l'appelle, dans le recueillement et le silence : « Parlez, Seigneur, car votre serviteur vous écoute ! ». Quoi de plus gracieux et touchant que cette image ?

Yahweh appela de nouveau Samuel; et Samuel se leva, et, étant allé auprès d'Héli, il dit : « Me voici, car tu m'as appelé. » Héli répondit : « Je n'ai point appelé, mon fils, retourne te coucher. » Samuel ne connaissait pas encore Yahweh, car la parole de Yahweh ne lui avait pas encore été révélée.

Yahweh appela de nouveau Samuel pour la troisième fois. Il se leva, et, étant allé auprès d'Héli, il dit : « Me voici, car tu m'as appelé. » Héli comprit alors que c'était Yahweh qui appelait l'enfant. Et Héli dit à Samuel: « Va, couche-toi, et, si l'on t'appelle encore, tu diras: « Parlez, Yahweh, » car votre serviteur vous écoute. » Et Samuel alla se coucher à sa place.

Yahweh vint et Il se tint là, et Il appela comme les autres fois: « Samuel ! Samuel ! » Samuel répondit : « Parlez, car votre serviteur vous écoute. » Et Yahweh dit à Samuel : « Voici que je vais faire dans Israël une chose que personne n'entendra sans que les deux oreilles lui tintent. En ce jour-là j'accomplirai sur Héli tout ce que j'ai prononcé touchant sa maison; je commencerai et j'achèverai. Je lui ai déclaré que j'allais juger sa maison pour jamais, à cause du crime dont il avait connaissance, et par lequel ses fils se sont rendus indignes sans qu'il les ait réprimés..... »

..... Samuel devint grand; Yahweh était avec lui, et il ne laissa tomber à terre aucune de ses paroles. Tout Israël, depuis Dan jusqu'à Bersabée, reconnut que Samuel était un vrai prophète de Yahweh.

(Ier *Livre des rois ou de Samuel*, III, 1, 21.)

IV. — Le double rôle des prophètes.

A. *Le péché à condamner, l'idolâtrie à réprimer.*

La parole de Yahweh me fut adressée en ces termes :
« Va et crie aux oreilles de Jérusalem en ces termes.....
Ainsi parle Yahweh.....
« ..... Sache donc et vois combien il est mauvais et amer
D'avoir abandonné Yahweh, ton Dieu,
Et de n'avoir de moi aucune crainte.
Car depuis longtemps tu as brisé ton joug;
Tu as rompu tes liens
Et tu as dit : « Je ne servirai plus..... »
Et moi, je t'avais planté comme une vigne excellente,
Tout entière et d'une souche franche.
Comment t'es-tu changée pour moi
En sarments bâtards d'une vigne étrangère ?
Oui, quand tu te laverais à la soude
Et que tu prodiguerais la potasse,
Ton iniquité ferait tache devant moi.
Oracle du Seigneur Yahweh.....
..... Ils m'ont tourné le dos, et non la face
Et, au temps de leur malheur, ils disent :
« Lève-toi et sauve-nous. »
Où sont les dieux que tu t'es faits ?
Qu'ils se lèvent, s'ils peuvent te sauver au temps de ton malheur,
Car aussi nombreux que tes villes sont tes dieux, ô Juda. »

(JÉRÉMIE, II, 19, 30, trad. CRAMPON.)

B. *L'espoir messianique à entretenir et exciter.*

Il n'y a plus de ténèbres.
Pour la terre qui a été dans l'angoisse
Comme le premier temps a couvert d'opprobre
Le pays de Zabulon et le pays de Nephtali,
Le dernier temps remplira de gloire
Le chemin de la mer,
Le pays d'au-delà du Jourdain et le district des nations.
Le peuple qui marchait dans les ténèbres
A vu une grande lumière.

Et, sur ceux qui habitaient le pays de l'ombre de la mort,
La lumière a resplendi.
Vous avez multiplié votre peuple,
Vous avez rendu grande la joie;
Il se réjouit devant vous comme on se réjouit à la moisson,
Comme on pousse des cris au partage du butin.
Car le joug qui pesait sur lui,
La verge qui frappait son épaule,
Le bâton de son exacteur,
Vous les avez brisés comme au jour de Madian.
Car un enfant nous est né,
Un fils nous a été donné,
L'empire a été posé sur ses épaules,
Et on lui donne pour nom Conseiller admirable, Dieu fort,
Père éternel, Prince de la paix.
Pour étendre l'empire,
Et pour donner une paix sans fin
Au trône de David et à sa royauté,
Pour l'établir et l'affermir dans le droit et dans la justice,
Dès maintenant et à toujours.
Le zèle de Yahweh des armées fera cela.

(ISAÏE, VIII, 23; IX, 6.)

V. — Après l'ombre, la réalité : « *umbram fugat veritas* ». L'Evangile.

A. *La manifestation du Messie, Fils de Dieu.*

Alors Jésus, venant de Galilée, alla trouver Jean au Jourdain pour être baptisé par lui. Jean s'en défendait en disant : « C'est moi qui dois être baptisé par vous, et vous venez à moi. » Jésus lui répondit : « Laisse faire, car il convient que nous accomplissions ainsi toute justice. » Alors, Jean le laissa faire. Jésus ayant été baptisé sortit aussitôt de l'eau, et voilà que les cieux lui furent ouverts, et il vit l'Esprit de Dieu descendre comme une colombe, et venir sur lui. Et, du ciel, une voix disait : « Celui-ci est mon Fils bien-aimé, en qui j'ai mis toutes mes complaisances. »

(*Evangile* selon Saint MATTHIEU, III, 13, 17.)

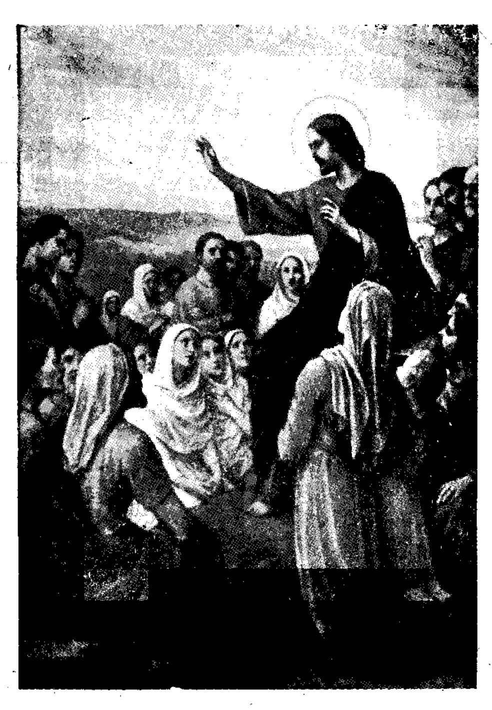
B. *Promulgation de la Loi nouvelle; ses rapports avec l'ancienne.*

Jésus parcourait toute la Galilée, enseignant dans leurs synagogues, prêchant l'Evangile du royaume de Dieu, et guérissant toute maladie et toute infirmité parmi le peuple. Sa renommée se répandait dans toute la Syrie, et on lui présentait tous les malades atteints d'infirmités et de souffrances diverses, des possédés, des lunatiques, des paralytiques, et il les guérissait. Et une grande multitude le suivit de la Galilée, de la Décapole, de Jérusalem, de la Judée et d'au-delà du Jourdain.

Jésus, voyant cette foule, monta sur la montagne, et, lorsqu'il se fut assis, ses disciples s'approchèrent de lui. Alors, ouvrant la bouche, il se mit à les enseigner en disant :

« Heureux *les pauvres* en esprit, *car le royaume des cieux est à eux.*
» Heureux *ceux qui* sont doux, *car ils posséderont la terre.*
» Heureux *ceux qui* pleurent, *car ils seront consolés.*
» Heureux *ceux qui ont* faim et soif de la justice, *car ils* seront rassasiés.
» Heureux *les* miséricordieux, *car ils obtiendront miséricorde.*

» Heureux *ceux qui ont le* cœur pur, *car ils verront Dieu.*
» Heureux *les* pacifiques, *car ils seront appelés enfants de Dieu.*
» Heureux *ceux qui* souffrent persécution pour la justice, *car le royaume des cieux est à eux.*
» Heureux êtes-vous lorsqu'on vous insultera, qu'on vous persécutera, et qu'on dira faussement toute sorte de mal contre vous à cause de moi. Réjouis-



(Reproduction autorisée
par la Maison Bouasse-Lebel, soc. anon. St-Luc.)

LE SERMON SUR LA MONTAGNE.
(*Tableau de Azambre.*)

C'est la *promulgation* de la « *Loi Nouvelle* », Loi de Justice et d'Amour qui vient « *perfectionner* », mais non détruire, et qui nous apporte le vrai secret du *bonheur*. Ne s'ouvre-t-elle pas par les huit sublimes *béatitudes ?*

Et ce perfectionnement se manifeste dans le Sermon sur la Montagne par le double caractère de la sainteté qu'il exige : *caractère intérieur* et *pureté d'intention*. C'est du cœur que jaillit la moralité de l'acte, et elle n'a de valeur que si elle tend vers l'amour de Dieu, notre Père qui est dans les cieux, et non vers la gloriole humaine.

sez-vous et soyez dans l'allégresse, car votre récompense est grande dans les cieux : c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous.....

» *Ne pensez pas que je sois venu abolir la loi ou les prophètes;* je ne suis pas venu les abolir, mais les accomplir. *Car je vous le dis en vérité, jusqu'à ce que passent le ciel et la terre, un seul iota ou un seul trait de la loi ne passera pas que tout ne soit accompli. Celui donc qui aura violé un de ces moindres commandements et appris aux hommes à les violer sera le moindre*

dans le royaume des cieux; mais celui qui les aura pratiqués et enseignés sera grand dans le royaume des cieux. Car je vous dis que si votre justice ne surpasse pas celle des scribes et des pharisiens, vous n'entrerez point dans le royaume des cieux.....

» Vous avez appris qu'il a été dit aux anciens : « *Tu ne tueras point.* » Et moi je vous dis : « *Quiconque se met en colère contre son frère mérite d'être » puni par le tribunal, et celui qui dira à son frère « Raca » mérite d'être » puni par le Conseil; et celui qui lui dira « fou » mérite d'être jeté dans la » géhenne du feu.* »

» ... *Vous avez appris qu'il a été dit : « Œil pour œil, dent pour dent. » Et moi, je vous dis de ne pas tenir tête au méchant; mais, si quelqu'un te frappe sur la joue droite, présente lui encore l'autre.....*

» *Vous avez appris qu'il a été dit : « Tu aimeras ton prochain et tu haïras » ton ennemi. » Et moi, je vous dis : « Aimez vos ennemis, bénissez ceux qui » vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux » qui vous maltraitent et qui vous persécutent, afin que vous soyiez les » enfants de votre Père qui est dans les cieux; car il fait lever son soleil sur » les méchants et sur les bons, et descendre sa pluie sur les justes et sur » les injustes. Si vous aimez ceux qui vous aiment, quelle récompense méritez- » vous ? Les publicains n'en font-ils pas autant ? Et, si vous ne saluez que » vos frères, que faites-vous d'extraordinaire ? Les païens mêmes n'en font- » ils pas autant ? Vous, donc,* soyez parfaits, comme votre Père céleste est » parfait. »

» *Gardez-vous de faire vos bonnes œuvres devant les hommes, pour être vus d'eux : autrement, vous n'aurez pas de récompense auprès de votre Père qui est dans les cieux.* »

(*Evangile* selon Saint Matthieu, IV, 23; VI, 1.)

Réflexions morales.

Avoir un très grand respect et une religieuse **vénération** pour les Livres Révélés. Saint Augustin regardait la Bible comme un autre tabernacle où Dieu résidait par Sa Parole et Sa Pensée. — **Remercier** aussi souvent Dieu de l'honneur qu'Il nous a fait, comme de la lumière et du secours qu'Il a apportés à l'humanité en daignant communiquer avec elle.

Sujets de devoirs sur la première partie.

1. Analysez l'acte de foi et montrez quel est le rôle de l'Apologétique par rapport à cet acte.

2. Commentez cette parole : « Pour croire, il faut d'abord savoir »; et montrez :

   a) La différence entre l'acte de foi et l'acte de science:

   b) Comment l'acte de foi suppose avant lui un acte de science;

   c) Comment cet acte de science amène à l'acte de foi.

3. En commentant cette parole de Platon : « Il faut aller à la vérité avec toute son âme », montrez qu'elle s'applique d'une façon toute particulière aux vérités de l'Apologétique.

4. Enoncez, pour chacune des cinq preuves physiques de l'existence de Dieu :

   a) Le fait d'expérience sur lequel on s'appuie;

   b) Le principe dont on se sert pour s'élever à la conclusion;

   c) L'attribut divin auquel on aboutit en cette conclusion.

5. Montrez comment la définition que Dieu a donnée de lui-même : « Je suis celui qui est » est entièrement conforme à celle donnée par les philosophes : « Dieu est la perfection pure, l'Etre parfait. » En déduire les principaux attributs divins.

6. En démontrant la spiritualité de l'âme humaine, ainsi que sa liberté et son immortalité, dites clairement en quoi elle diffère du principe de vie des animaux, et mettez bien en lumière ce qui fait la véritable grandeur de l'homme.

7. Pourquoi l'homme peut-il être appelé « le prêtre de la création »; et comment doit-il remplir ce rôle ?

8. Après avoir défini la révélation divine, indiquer d'abord pour quelles vérités, pour quels motifs, et à quel degré elle est nécessaire, et ensuite par quels organes officiels a été assurée sa transmission jusqu'à nous.

LIVRE II

L'HOMME-DIEU

Divinité de Jésus-Christ et de sa Religion

PLAN DU LIVRE

Section I. — Notions générales.

1° Sens de la démonstration : La vérité à démontrer.

2° Sources et documents : Les Evangiles, que nous considérons comme des livres historiques, en prouvant solidement :

a) Leur authenticité.
b) Leur intégrité.
c) Leur valeur historique.

3° Sortes de preuves :

a) *Arguments positifs et arguments négatifs.*
b) *Arguments directs et arguments indirects.*
c) *Le miracle, argument principal et direct, sous différentes formes.*

Section II. — Exposé des preuves.

1° L'affirmation de Jésus-Christ sur lui-même. Sa valeur.

2° Preuve de cette affirmation : Les miracles.

A. Miracles *physiques* opérés par NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST :

a) Miracles sur les choses, et sur les êtres vivants.
b) Spécialement sa résurrection.

B. Miracles *intellectuels :*

a) Prophéties *sur* JÉSUS-CHRIST.
b) Prophéties faites *par* JÉSUS.
c) Elévation et excellence miraculeuse de sa doctrine.

C. Miracles *moraux :*

a) Sainteté miraculeuse de la vie et de la personne de JÉSUS.
b) Propagation et conservation du christianisme dans le monde.
c) Constance héroïque des martyrs.
d) Règne de JÉSUS sur le monde.

Conclusion : Jésus est fils de Dieu et sa religion est la véritable.

SECTION PREMIÈRE

NOTIONS GÉNÉRALES

CHAPITRE PREMIER

LA VÉRITÉ A RECHERCHER ET A DÉMONTRER DIVINITÉ DE LA RÉVÉLATION CHRÉTIENNE

I. La question à résoudre.

L'homme, être spirituel et immortel par son âme, doit servir et honorer Dieu son créateur et maître par les devoirs de la *religion.*

Et Dieu lui-même a voulu, dans sa *révélation*, lui dicter ses devoirs.

Telles sont les conclusions acquises par les précédentes études.

La *question* que nous avons à résoudre, à ce point de nos recherches, est la suivante : ***Quelle est cette révélation ?*** La *religion*, qui se présente à nous par l'intermédiaire de Jésus *de Nazareth*, est-elle ***vraiment révélée de Dieu ?*** Est-elle la *vraie* et ***unique*** *révélation ?*

Tel est l'objet essentiel de ce deuxième livre de l'Apologétique.

II. Les solutions : Jésus prophète, Messie, Fils de Dieu.

Pour résoudre cette question, plusieurs méthodes peuvent être envisagées; plusieurs solutions peuvent être présentées.

a) Pour prouver la *vérité* du christianisme, il suffirait de montrer que Jésus était un *envoyé de Dieu* parlant au nom du Seigneur, c'est-à-dire un *Prophète.* Par le fait même, les paroles qu'Il a dites, les vérités qu'Il a apportées, *viennent de Dieu.*

b) Pour démontrer que le christianisme est la ***vraie religion*** *définitive* et *complète*, il faut prouver que Jésus-Christ est le *prophète par excellence*, le ***Messie*** promis par les révélations antérieures et

apportant aux hommes la voie du salut d'une façon stable et complète.

c) Notre conclusion sera ***plus solide encore*** si nous découvrons ceci : Jésus est non seulement envoyé de Dieu, Messie, mais il est ***Fils de Dieu,*** et ***Dieu*** lui-même. Cet *homme*, qui s'appelle Jésus, est en même temps *Dieu.* En d'autres termes, on peut dire exactement de ce même être : qu'Il est Dieu, qu'Il est homme. A ce sujet unique, vivant, subsistant, distinct de tout autre, à *cette personne* on peut et on doit, en toute vérité, attribuer *deux natures :* la nature divine et la nature humaine.

Ce sera là l'objectif de notre démonstration; sans oublier les deux autres aspects, qui en deviendront plus certains et plus faciles à comprendre.

III. Avantages de cette méthode de démonstration.

Cette démonstration directe de la divinité de Jésus présente, en effet, plusieurs avantages :

A. Elle nous donne une solution **plus** rapide et **plus** radicale et une preuve **plus éclatante** pour notre foi : la divinité de Notre-Seigneur étant prouvée, il est facile de montrer la divinité de sa religion : puisqu'Il est Dieu lui-même, toutes ses paroles, tous ses enseignements sont ***« de Dieu ».*** Et la révélation qu'Il apporte, la religion qu'Il a fondée, sont donc divines.

B. Elle correspond mieux à la **complète** réalité concrète.

a) Nous verrons, certes, que Jésus ***s'est maintes fois déclaré*** « Envoyé de Dieu » et « Messie »; mais Il a surtout insisté sur la *divinité de sa personne :* c'est cette affirmation que les Juifs lui ont toujours reprochée; et Il a voulu la maintenir au péril de sa vie.

b) D'ailleurs, le Messie promis ***était annoncé*** comme devant être Dieu : « On l'appellera le *Dieu fort.* » (Isaïe.) De même, dans le psaume messianique 109, il est dit de Lui : « Le Seigneur (Dieu) a dit à *mon Seigneur* (le Messie) : « Asseyez-vous à ma droite », c'est-à-dire, en langage oriental et biblique : « Vous êtes mon égal. »

c) Enfin, elle permet de faire mieux ressortir et comprendre ***l'importance capitale*** de cette vérité : la divinité de Jésus-Christ.

IV. Importance toujours attribuée à cette vérité.

a) Soigneusement ***prouvée*** par des arguments irréfutables s'appuyant sur l'Evangile, sur toute la Sainte Ecriture, et confirmés d'ailleurs par des miracles.

b) Minutieusement ***examinée*** et ***expliquée*** dès les premiers siècles à l'occasion de l'hérésie arienne qui niait cette divinité de la personne de Jésus.

c) Elle est le ***centre*** même de toute l'*Apologétique* et de tout le *dogme* chrétien, et la raison du culte continu et enthousiaste rendu à JÉSUS-CHRIST par les fidèles de tous les siècles.

d) Elle n'a fait que resplendir d'un ***nouvel éclat*** à chaque attaque des incrédules et rationalistes modernes.

e) Elle ***doit être mise bien en lumière*** à notre époque, qui a tant besoin d'être élevée au-dessus du matérialisme et du naturalisme où elle s'enlise. Le Christ, Fils de Dieu, s'est fait homme pour nous apporter les seules vraies « *forces spirituelles* », nécessaires à toute époque, et aujourd'hui plus que jamais. L'union du Fils de Dieu avec la nature humaine est le point culminant du surnaturel. Il vient nous montrer le vrai chemin pour atteindre notre but. Il nous apporte le *vrai bonheur*.

V. La Présentation concrète et historique de cette Vérité.

La Personne de Jésus, Homme-Dieu.

Avant d'entreprendre l'étude logique des documents et des preuves (l'Apologétique est, en effet, essentiellement une science rationnelle), il nous sera profitable de revoir par la pensée de quelle *façon vivante et concrète* la vérité qui nous occupe a été présentée au monde, dans la *Personne* Auguste et Bonne d'un *Homme-Dieu* conversant parmi les hommes.

A.* Les faits.** — Sous le règne de Tibère, se mit à prêcher, en Palestine, un homme appelé ***Jésus, entraînant d'abord les foules par ses Miracles et sa Parole. Puis, en butte à la jalousie des grands de sa nation, Il est crucifié et meurt; mais le troisième jour après, et durant cinquante jours encore, de nombreux témoins le voient ressuscité et glorieux, jusqu'à ce qu'en leur présence, Il s'élève de Lui-même vers les Cieux.

Ces faits, singulier mélange de grandeur et d'humiliation, produisent une impression qui se confirme encore par l'examen du caractère de Jésus et de son enseignement.

***B.* La Personne de Jésus.** — Elle est si attachante, cette Personnalité ! On y trouve, en effet, tout ce qui *subjugue* et tout ce qui *attire*. Elle est une synthèse harmonieuse de *Grandeur* et de *Majesté divines*, avec la *charité* et l'aimable *bonté* de l'homme doux et humble de cœur.

a) La ***Grandeur*** et la ***Majesté*** apparaissent :

— dans les *paroles :* Il enseigne par sa Propre Puissance et de sa Propre Autorité une doctrine d'une profondeur et d'une sagesse remarquables; Il remet en son Nom les péchés; Il réclame la foi en Lui et un amour Souverain; Il appelle à Lui des disciples qui abandonnent tout pour le suivre;

— dans les *actes* qui répondent aux paroles : Il commande victorieusement aux démons, à la nature, à la maladie, à la mort même, car des miracles sans nombre viennent attester la valeur de ses enseignements.

Tout, dans sa *physionomie* et dans l'empire qu'Il exerce sur les âmes et les corps, respire la majesté du ***Fils Unique de Dieu,*** que jusqu'à la mort *Il affirme être.*

b) Mais cette grandeur qui subjugue est unie à la ***Bonté*** qui attire. Si dans ses rapports avec Dieu Son Père, Il est un modèle de *religion*, sa vie et sa conversation avec ses frères les hommes sont



Art Catholique.

NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.
(Fra Angelico.)

Nul n'a su, mieux que l'Angelico, montrer, dans les traits de Jésus, la sagesse, la douceur et la profonde majesté. C'est l'Envoyé par excellence, le Fils, qui vient compléter et consommer les Révélations antérieures.

empreintes de la plus exquise et de la plus condescendante *charité :* Il supporte leurs défauts et leurs importunités avec *patience;* Il compatit à leurs malheurs, et sa *miséricorde* s'exerce envers les faibles et les pécheurs. Il met à leur portée les richesses de sa vie intime et ne dédaigne pas de s'abaisser pour eux durant sa vie et sa Passion, car Il est « *doux* et *humble* de cœur ».

En un mot, Il unit dans sa Personne, avec la Majesté du Dieu, l'*humilité* qui est le propre de l'***homme.*** Il a de la nature humaine

toutes les faiblesses, sauf le péché, dont « nul n'a jamais pu le convaincre », car Il ajoute encore à tous ses charmes celui de la *Sainteté*.

C. Le Message qu'Il nous apporte ne fait qu'enseigner par la parole et confirmer ce qu'Il nous a montré par sa Personne et par ses exemples. Nous en avons déjà vu le contenu essentiel (Ier livre, chap. v), et nous aurons plus loin l'occasion d'en admirer les *beautés doctrinales* et *morales*. On peut le résumer d'un mot : c'est le *message de l'Homme-Dieu* à ses frères les hommes qu'Il vient réintégrer dans la famille divine.

CITATIONS

I. — La première religion à examiner.

Dès l'instant où vous reconnaissez un Dieu, la religion chrétienne arrive malgré vous, avec tous ses dogmes, comme l'ont remarqué Clarke et Pascal.

(CHATEAUBRIAND, *Génie du christianisme*, I, I, 4.)

II. — Jésus-Christ, Messie, est Dieu.

C'est une erreur de distinguer ce que Jésus-Christ fait en qualité de Messie de ce qu'il fait comme Dieu... La saine doctrine s'oppose à cette distinction. Les théologiens distinguent bien ce qui convient à Jésus-Christ en qualité d'homme d'avec ce qui lui convient comme Dieu; mais on ne distingue point ce qui lui convient comme Messie de ce qui peut lui convenir comme Dieu ou comme homme : parce que la qualité de Messie enferme l'un et l'autre.

Le nom même de Messie, c'est-à-dire Christ et oint, comprend la Divinité dont Jésus-Christ était oint par son union avec le Verbe, ainsi que David le chante par ces paroles du psaume 44 : « Votre trône, ô Dieu, est éternel, et c'est pour cela, ô Dieu, que votre Dieu vous a oint. » Ainsi, l'onction de Jésus-Christ suppose qu'il était Dieu, et qu'il est en même temps appelé Christ.

En effet, si le Messie n'était Dieu, il ne pourrait ni parler, ni agir avec toute l'autorité qui lui convenait, ni chasser les démons et faire les autres miracles par le Saint-Esprit, par un esprit qui lui était propre et qui résidait en lui sans mesure, ni enfin racheter le monde, en offrant pour nous une victime d'une dignité infinie par son union avec la personne du Verbe.

Il ne faut donc pas dire que tout pouvoir est donné à Jésus-Christ en qualité de Messie; mais il faut dire que la qualité de Messie supposant qu'il était Dieu, l'exercice de la puissance absolue dans le ciel et sur la terre lui revient naturellement.

(BOSSUET, 2e *Instruction*.)

III. — Importance de cette vérité : divinité de Jésus.

La foi explicite en Jésus-Christ est le fond, la consolation, le soutien de la vie chrétienne en tous ses états; c'est le fondement dont Saint Paul dit qu'on ne peut en poser aucun autre.

(BOSSUET.)

IV. — Les grandeurs et les humiliations de Jésus, symbole de ses deux natures.

Quel homme eut jamais plus d'éclat ?...

Que peut-on avoir, sinon de la vénération, d'un homme qui annonce des choses qui arrivent ? Jésus-Christ a fait des miracles... ceux qui honorent Jésus-Christ à cause de ses miracles honorent sa puissance dans tous les miracles qu'elle produit. Quel homme eut jamais plus d'éclat ? Le peuple juif tout entier le prédit avant sa venue. Le peuple gentil l'adore après sa venue. Les deux peuples : gentil et juif, le regardent comme leur centre.

Et, cependant, quel homme jouit jamais moins de cet éclat ? De trente-trois ans, il en passe trente sans paraître. Dans trois ans, il passe pour un imposteur; les prêtres et les principaux le rejettent... Enfin, il meurt trahi par l'un des siens, renié par l'autre et abandonné par tous.

Quelle part a-t-il donc à cet éclat ? Jamais homme n'a eu tant d'éclat, jamais homme n'a eu plus d'ignominie. Tout cet éclat n'a servi qu'à nous pour nous le rendre reconnaissable; et il n'en a rien eu pour lui...

Jésus-Christ est dans son ordre de sainteté. Il n'a point donné d'invention; il n'a point régné; mais il a été humble, patient, saint, saint à Dieu, terrible aux démons, sans aucun péché. Oh ! qu'il est venu en grande pompe et en une prodigieuse magnificence aux yeux du cœur qui voient la sagesse !

Il est bien ridicule de se scandaliser de la bassesse de Jésus, comme si cette bassesse était du même ordre duquel est la grandeur qu'il venait faire paraître. Qu'on la considère, cette grandeur-là, dans sa vie, dans sa passion, dans sa mort, dans l'élection des siens, dans leur abandon, dans sa secrète résurrection et dans le reste; on la verra si grande qu'on n'aura pas sujet de se scandaliser d'une bassesse qui n'y est pas.

Un Dieu humilié, et jusqu'à la mort de la croix; un Messie triomphant de la mort par sa mort : deux natures en Jésus-Christ.

(PASCAL, *Pensées*, sections XII et XIII, *passim*.)

RÉFLEXIONS MORALES.

M'appliquer à connaître Jésus d'une façon plus vivante et plus affectueuse. — Contempler souvent sa Figure si prenante dans les récits évangéliques. — Méditer ses discours et ses exemples pour en vivre.

CHAPITRE II

SOURCES ET DOCUMENTS DE LA RÉVÉLATION
LES SAINTS ÉVANGILES

La Personnalité de l'Homme-Dieu et Son Message nous sont spécialement présentés dans les Evangiles.

On appelle *Evangiles* (ce mot signifie *Bonne Nouvelle*) quatre récits consignant les principaux événements de la vie de JÉSUS-CHRIST, et les enseignements qu'il a donnés au monde. Nous en avons déjà dit quelques mots à la fin de la première partie.

Mais comme ils constituent les documents essentiels où nous puiserons les matériaux historiques de notre démonstration, il nous est nécessaire de les étudier plus longuement.

A leur sujet, trois questions se posent :

A. Quels sont leurs *auteurs ?* Qui les a composés, et à quelle *époque ?*

B. Le texte que nous avons vient-il *tout entier* de ces auteurs ou bien a-t-il subi quelques altérations ?

C. Les faits rapportés dans les Evangiles sont-ils *historiques ?*

Ce sont les trois questions de l'***authenticité***, de l'***intégrité*** et de l'***historicité*** (ou ***véracité***) des Evangiles

§ 1. — L'authenticité des Evangiles.

Un livre est dit authentique quand il a été composé par ***l'auteur*** auquel on l'attribue, et à ***l'époque*** qu'on lui assigne.

Nous allons voir que les livres appelés Evangiles (c'est-à-dire Bonne Nouvelle) selon Saint MATTHIEU, Saint MARC, Saint LUC, et Saint JEAN ont bien été composés par ces personnages, Apôtres ou disciples immédiats des Apôtres.

PREUVES

Deux sortes d'arguments le prouvent :

I. Arguments externes.

Ce sont des témoignages *extérieurs* à ces écrits eux-mêmes et provenant *d'autres ouvrages*, *manuscrits* ou *monuments*. Ils constituent les preuves les *meilleures* et les arguments les plus importants.

A. D'ailleurs, si nous n'avions de témoignages explicites, nous pourrions dire aux adversaires de cette authenticité : « Nous, chrétiens, nous sommes dans la situation du propriétaire qui sait d'où il tient les biens qu'il possède et qui est sûr de son droit; depuis dix-huit siècles, nous connaissons les auteurs des Evangiles; c'est à vous, qui niez, de ***démontrer*** que nous avons tort; il ne faut pas changer les rôles. » (Abbé de BROGLIE.)

Ce raisonnement, dit **Argument de prescription,** et calqué sur le droit civil, est excellent : possession vaut titre.

B. Mais il y a d'autres preuves plus **positives,** ce sont les témoignages ***incessants*** et ***unanimes*** provenant de toutes les parties du monde ancien, des chrétiens et de leurs ennemis eux-mêmes — et affirmant tous l'authenticité des Evangiles.

Voici, dans l'ordre ascendant, quelques-uns (les plus importants) de ces témoignages.

— Au IVe siècle:

L'historien EUSEBE (Asie), l'empereur CONSTANTIN (Rome et Orient), Saint JÉRÔME dont la documentation et la compétence en matière scripturaire sont remarquables et qui, par ses voyages, réunit les traditions de l'Orient et de l'Occident.

— Au IIIe siècle :

a) Catholiques : ORIGÈNE, prêtre d'Alexandrie (Egypte), érudit de premier ordre, atteste « que les quatre Evangiles sont reconnus comme authentiques dans toute l'Eglise ». Il les dit composés : le premier par Saint MATTHIEU, d'abord Publicain, puis Apôtre, qui le publia en langue hébraïque pour les Juifs convertis; le deuxième par Saint MARC, qui l'a rédigé d'après les enseignements de Saint PIERRE; le troisième par Saint LUC, écrit pour les Gentils et que Saint PAUL approuva; enfin le quatrième par Saint JEAN, qui a reposé sur la poitrine de JÉSUS.

TERTULLIEN, de Carthage, cite les auteurs des Evangiles, en leur attribuant ces ouvrages.

Le *Prologue monarchien*, préface quelque peu rudimentaire qui précède le texte des quatre Evangiles, en certains manuscrits de cette époque, donne des renseignements assez précis sur les auteurs.

b) Païen : PORPHYRE; philosophe gréco-alexandrin, cite les évangiles sans en contester l'authenticité.

— **Au IIe siècle :**

a) Catholiques : Saint Justin, philosophe *romain* converti, cite les noms des Evangélistes, et dit d'eux : « Ce sont deux apôtres, et deux disciples. »

Le *Canon de Muratori*, parchemin mutilé, découvert à *Milan* dans la Bibliothèque ambrosienne et datant de 170-190, donne, dans la liste des ouvrages acceptés par l'Eglise Catholique, les deux derniers Evangiles (qu'il appelle 3e et 4e) avec les noms de leurs auteurs. On reconnaît que, dans sa partie mutilée, il parlait aussi des deux premiers. (Cf. Lusseau et Collomb, *Manuel biblique*, t. IV, p. 28 et 45.)

Clément d'Alexandrie (*Egypte*) cite explicitement les auteurs des quatre Evangiles, en donnant comme Origène, son disciple et successeur, des détails sur eux.

Saint Irénée fait de même. Evêque de Lyon, en *Gaule*, après un séjour à *Rome*, originaire d'*Asie-Mineure*, il avait été jusqu'à l'âge de 15 ou 20 ans, disciple de Saint Polycarpe, lequel l'était de Saint Jean. C'est donc un témoin de diverses contrées et d'une époque très reculée. Or voici ce qu'il écrit vers 180 : « Parmi les Hébreux, Matthieu mit par écrit dans leur propre langue l'Evangile, pendant que Pierre et Paul prêchaient à Rome et fondaient l'Eglise. Après leur départ, Marc, disciple et interprète de Pierre, mit aussi par écrit la prédication de Pierre. A son tour, Luc, compagnon de Paul, publia en un livre l'Evangile prêché par celui-ci. Enfin Jean, le disciple du Seigneur, celui qui reposa sur sa poitrine, donna lui aussi son Evangile, tandis qu'il résidait à Ephèse, en Asie. »

b) Hérétiques : Parmi eux, Marcion reconnaît les auteurs des Evangiles, mais il tronque les textes en sa faveur.

Basilide et Valentin acceptent les Evangiles comme authentiques, et s'en servent.

c) Le païen Celse fait de même.

— **Au Ier siècle :**

Au Ier siècle, et dès les débuts du second, donc jusqu'aux origines, on trouve encore des témoignages nous assurant de ***l'existence*** des évangiles, donc de leur ***authenticité.***

Saint Clément, pape (95), dans une lettre aux Corinthiens.

Un manuscrit, intitulé *La Doctrine des Apôtres*, et datant de 80 à 100 selon les rationalistes eux-mêmes.

Saint Ignace, martyre, évêque d'Antioche.

Saint Polycarpe, évêque de Smyrne, disciple direct de Saint Jean l'Evangéliste, et son ami Papias, évêque d'Hiérapolis, également disciple de Saint Jean, et dont le témoignage explicite en faveur de l'authenticité a une grande valeur.

N. B. — Près de quatre Evangiles canoniques, et universellement reconnus, existent des évangiles dits « Apocryphes » qui nous apportent une confirmation.



Cl. Firmin-Didot.

Vision d'Ezéchiel. — Symbole des Evangélistes.

(Tableau de Raphaël, à la Galerie de Florence.)

Le Verbe porté au monde par les quatre Evangélistes représentés par leurs symboles :

Saint Matthieu par un homme, parce qu'il commence son Evangile en parlant de l'humanité de Jésus, dont il rapporte la généalogie selon la chair;

Saint Marc par un lion, parce qu'au début de son Evangile, il rappelle les paroles du Prophète, semblables au rugissement du lion dans le désert : « La voix de celui qui crie dans le désert... »;

Saint Luc par un bœuf, parce qu'il commence son récit par l'histoire du prêtre Zacharie, dont la fonction était d'immoler des victimes;

Saint Jean par un aigle, parce que, semblable au roi des airs, il prend son essor vers les cieux et pénètre, dès le premier mot de son Evangile, jusque dans les profondeurs de la divinité : « Au commencement était le Verbe... et le Verbe était Dieu. »

(Extrait de la *Vie de N.-S. Jésus-Christ*, par l'Abbé Quénard.)

1° Soit parce qu'on a voulu leur attribuer le nom des apôtres, c'est donc à l'*imitation* d'autres qui *existaient* déjà.

2° Soit parce que l'Eglise primitive les a rejetés; c'est évidemment qu'on refusait à ces récits l'authenticité *accordée aux autres* sans discussion.

En effet : 1° Leur tentative de se répandre sous le nom d'un apôtre (Saint PIERRE ou Saint JUDE, par exemple), révèle l'imitation, donc l'existence de vrais écrits apostoliques de ce genre reconnus et appréciés comme tels.

2° Leur rejet montre que l'Eglise primitive connaissait le vice de l'origine des Apocryphes et qu'elle prenait grand soin de n'admettre que des livres sérieux et authentiques, touchant le Maître Or elle acceptait nos quatre Evangiles. Elle en connaissait donc certainement les auteurs.

II. Arguments internes.

Ils nous sont fournis par un examen consciencieux et sans parti-pris des Evangiles *eux-mêmes* qui nous renseignent sur leurs auteurs. En étudiant attentivement et scrupuleusement le *contenu*, le *style*, et diverses autres *particularités*, on obtient ainsi, par le texte même, des renseignements sur :

A. Le pays des auteurs : ce sont des *Juifs*, du moins trois d'entre eux : 1° en effet, leur *langue* est soit l'hébreu (Saint MATTHIEU), soit un grec fortement teinté d'hébraïsme (Saint MARC et Saint JEAN). Seul le troisième Evangile fait exception et est écrit en grec plus littéraire.

Par ailleurs, leur langue, qui reste vulgaire, révèle, pour les trois mêmes, qu'ils ne sont ni lettrés, ni philosophes, mais des hommes du peuple, d'origine sémitique.

2° Les détails *historiques* (généalogies) et *géographiques* (description du pays, mœurs, idées, monnaies) sont caractéristiques de la Judée.

B. Leur époque. On voit que les auteurs ont été eux-mêmes *témoins oculaires* des événements, ou les tiennent de témoins oculaires. Ils connaissent parfaitement l'état des choses antérieur à la ruine de Jérusalem (70 après JÉSUS-CHRIST). Mais ils ne signalent pas cette ruine comme accomplie, alors qu'ils rapportent la prophétie que N.-S. en fait. Donc ces évangiles (les trois premiers) sont d'une composition *antérieure à cette date.* Le quatrième, celui de Saint JEAN, date de 80 à 100.

C. Leurs personnes. De l'examen du texte évangélique, on peut déduire les conclusions suivantes :

a) Le premier Evangile a été composé :

Par un Juif. Or Saint MATTHIEU, désigné comme auteur, était Juif *Pour des Juifs*, car il se place à leur point de vue. Son idée dominante est celle-ci : JÉSUS est le *Messie prophétisé* et annoncé par les Ecritures. Presque à chaque page, il répète : « Ainsi s'accomplit la parole du prophète. ».

b) Le deuxième Evangile a été écrit :

Par un Juif (on le voit par des citations hébraïques Ephpheta : « Ouvre-toi », et des descriptions très vivantes).

Disciple de Saint PIERRE, car les souvenirs touchant le Prince des Apôtres y abondent, même ceux qui sont à son désavantage et que lui seul pouvait connaître et rapporter dans sa prédication.

Pour des Romains, à l'intention desquels l'auteur donne toutes les précisions utiles sur les coutumes juives ignorées d'eux. Il emploie aussi dans son grec des formules voisines du latin qu'ils comprendront mieux.

L'idée dominante : *Jésus fils de Dieu et roi* est bien faite aussi pour attirer ce peuple qui se disait Roi de l'Univers.

Or toutes ces caractéristiques correspondent à ce que la Tradition nous dit de Saint MARC, Juif d'origine, et secrétaire de Saint PIERRE qu'il accompagnait à Rome.

c) Le troisième Evangile a pour auteur :

Un Grec d'origine, car sa langue est pure, sans hébraïsme.

Un médecin. Il écrit les miracles en se servant de termes techniques.

Le même *auteur* que celui des *Actes des Apôtres*, car les dédicaces des deux ouvrages se font suite. Le style en est le même.

Un disciple de Saint PAUL; les ressemblances de doctrines sont frappantes par leurs nuances entre le troisième Evangile et les Epîtres de Saint PAUL.

Il écrit pour des *païens convertis* en insistant sur *l'universalité du salut* pour les Gentils aussi bien que pour les Juifs, doctrine chère à Saint PAUL. C'est aussi l'Evangile de la *Miséricorde*. (Paraboles, de la drachme et de la brebis perdues, de l'Enfant Prodigue.)

Tous ces traits désignent clairement Saint LUC, médecin grec, compagnon de Saint PAUL et auteur des *Actes des Apôtres*.

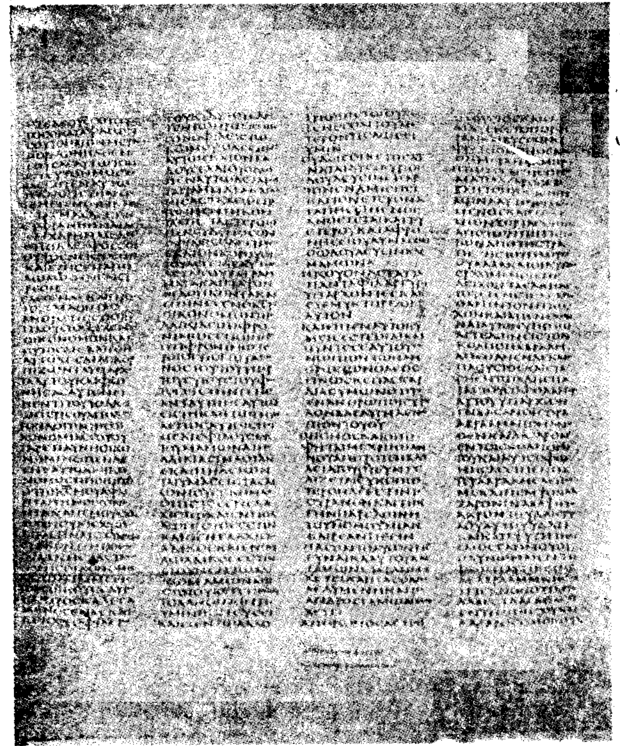
d) Le quatrième Evangile enfin a été composé :

Par un *Juif* d'origine, pour les raisons énoncées ci-dessus. Témoin de la vie de JÉSUS-CHRIST, et son ami intime (XXI, 20 et 24), c'est ce disciple que JÉSUS *aimait*, et qui a *reposé sur sa poitrine* qui atteste la vérité de ce récit, et qui l'a écrit.

Toute la Tradition y a vu Saint JEAN comme l'attestent les arguments externes ci-dessus cités. D'ailleurs précisément, il n'est jamais parlé explicitement (par modestie) de Saint JEAN en cet Evangile. En revanche, on y retrouve beaucoup d'idées, de formes de style, de tendances de l'*Apocalypse* et des Epîtres de Saint JEAN. C'est l'Evangile de la *Charité* et du *Verbe fait Chair.*

Conclusion et confirmation. — Les Evangiles sont donc *authentiques;* les innombrables *témoignages* et le *texte* lui-même le prouvent clairement.

Nous en avons d'ailleurs une confirmation dans les *aveux des adversaires* qui *se contredisent* entre eux. Ils ont du reste attendu



Ph. Bloud et Gay.

UN FRAGMENT D'UNE TRÈS ANCIENNE VERSION ÉVANGÉLIQUE.

Le *Codex Sinaïticus* (parchemin du IVe siècle).

Aujourd'hui au British Museum de Londres.

Il porte, sur 4 colonnes de 48 lignes, le passage de l'Evangile de Saint Luc, XV-30; XVI-25.

18 siècles pour prétendre éclaircir, si loin des événements, et en partant d'idées préconçues, ce qu'admettaient, dès l'origine même, tous les écrivains contemporains des faits.

§ 2. — L'intégrité des Evangiles.

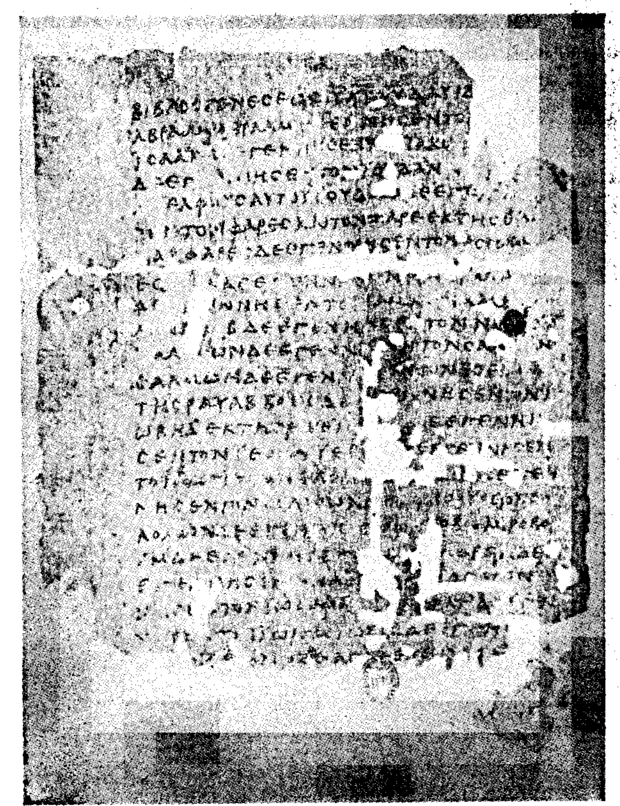
Il n'y a *pas eu d'altération essentielle* dans le texte des Evangiles. Il n'existe aucune variante qui porte sur le *dogme* ou sur la *substance des faits.*

PREUVES

I. Le texte des Evangiles *n'a pas pu être altéré.*

Trois choses s'y opposent.

a) La diffusion extrême des manuscrits dans un temps restreint. Cette diffusion très rapide produisit un grand nombre d'exemplaires



Ph. Bloud et Gay.

PAPYRUS D'OXYRINQUE (IIIe siècle).

Il reproduit le passage de l'Evangile de Saint Matthieu, I-1-20, et se trouve aujourd'hui à Philadelphie. Il a été longtemps regardé comme le plus ancien passage de l'Evangile; mais trois feuillets datant du début du IIe siècle ont été récemment découverts, reproduisant des passages du 4e Evangile.

rendant impossibles, après coup, des modifications semblables dans tous les manuscrits; un seul ou quelques-uns, non modifiés, révéleraient la fraude.

b) Le zèle et la piété des apôtres et des chrétiens envers les Ecritures. Pour eux, altérer, si peu que ce soit, c'est *profaner*. Sur ce point, nombreuses sont les recommandations de Saint JEAN dans son *Apocalypse*, de Saint PAUL à TIMOTHÉE : « Gardez le dépôt. » Réclamations aussi contre les changements faits par les hérétiques (MARCION), et contre toutes modifications mêmes minimes : un évêque reproche à un autre d'avoir remplacé le mot « grabat » par le mot « lit ».

c) La vigilance hostile des Juifs, des païens, des hérétiques, et de tous les *adversaires* des chrétiens qui exerçaient une surveillance très active; ils n'auraient pas laissé passer sans rien dire une altération de quelque importance.

II. De fait, le texte des Evangiles *n'a pas été altéré.*

D'abord ce serait à ceux qui nient une intégrité toujours reconnue avant eux de nous apporter une preuve à leurs négations.

Or nous constatons que c'est le contraire qui se produit.

a) Les rationalistes n'ont pas de preuves à opposer, pas de témoignages sérieux allégués. Ils ne présentent que de *simples suppositions gratuites*, pour essayer d'éliminer quelques passages qui les gênent par leur contenu trop clair (miracles ou enseignements). Ces passages sont peu nombreux d'ailleurs, et d'une importance secondaire en Apologétique.

b) Les chrétiens présentent des preuves éclatantes :

1° *Existence de plusieurs manuscrits très anciens* (Sinaïticus, Vaticanus), versions latines et syriaques, entièrement *conformes* à notre texte actuel de la Vulgate, traduit par Saint JÉRÔME (IVe s.).

2° *Conformité* de tous les manuscrits *entre eux* sur les points essentiels et conformité absolue de presque tous, même sur les points secondaires. C'est une preuve qu'ils sont conformes à l'original, étant donné le grand nombre et la diffusion des manuscrits depuis l'origine.

3° Un fait nouveau très intéressant est la découverte des « *papyri* », fragments très anciens des Evangiles, conformes au texte actuel. L'un d'eux, en particulier (tout récemment découvert en Egypte, et qui se trouve à Londres), remonte aux premières années du IIe siècle et contient des passages de l'*Evangile de Saint Jean*, dont il prouve en même temps l'authenticité.

Conclusion générale. — Il n'y a *pas eu d'altération dans le texte, ni du temps des apôtres*, qui ne pouvaient le permettre, *ni depuis* non plus; car la fraude aurait été plus impossible encore à opérer, et plus facile à découvrir.

§ 3. — La véracité des Evangiles.

Les faits rapportés dans les Evangiles sont vrais; ces livres constituent une *véritable histoire*, et non une épopée ou une légende.

PREUVES

Il y a deux preuves principales de cette valeur historique.

I. Epoque et mode de composition.

a) Les quatre Evangiles ont été composés peu de temps après les faits qu'ils relatent : les trois premiers dans l'espace de vingt ou trente ans, à partir de ces faits, le quatrième dans les dernières années du Ier siècle, par un témoin oculaire encore vivant. Or, une légende ou une épopée ne peut se constituer qu'un certain temps, parfois un ou plusieurs siècles, après l'événement qui en est le point de départ. Il faut donner à l'imagination le temps de déformer et d'embellir, — à ses fantaisies de prendre consistance, — et aux témoins oculaires le temps de disparaître.

b) Ils ont été composés à la manière d'une histoire :

1° *non par amplification légendaire* de récits *sans importance* morale;

2° *mais par recueil minutieux* d'événements *connus* et de *conséquences morales graves*. Saint LUC l'affirme en son prologue : « D'après ce que m'ont transmis ceux qui dès l'origine en furent les témoins oculaires, j'ai résolu, moi aussi, qui me suis rendu compte de tout depuis le début avec exactitude, de t'en écrire l'histoire suivie, excellent Théophile, afin que tu reconnaisses la solidité des enseignements que tu as reçus de vive voix. »

II. Valeur des témoins.

A. Les évangélistes sont des témoins qui ne se trompent pas. Ils ont la Science.

1° Deux (Saint MATTHIEU et Saint JEAN) sont des témoins *oculaires* : « Nous l'avons vu, entendu, touché. »

Deux autres sont des disciples des Apôtres (Saint MARC, disciple de Saint PIERRE, et Saint LUC, disciple de Saint PAUL): ils résument leur prédication et écrivent sous leur contrôle immédiat.

2° Tous les Apôtres furent *lents à se laisser convaincre* et ne se rendaient que devant la claire évidence. Maintes fois, N.-S. leur reproche leur lenteur à croire : c'est une garantie pour nous.

3° *Ils rapportent des faits sensibles*, matériels, et donc faciles à constater et par ailleurs extraordinaires, et d'une grande importance pratique : ils y auront donc pris attention.

B. Ils ne nous trompent pas, ils ont la véracité.

1° Ils n'auraient pas pu, car il leur était impossible :

a) De *concevoir* l'évangile, merveilleuse doctrine *spirituelle* si



Cl. Braun.

JÉSUS CHEZ SIMON. JÉSUS CHEZ MATTHIEU.

(Tableau de Bida.)

Un des premiers soins de Jésus fut de se choisir des Apôtres qui devaient être les *témoins oculaires* de sa vie et les prédicateurs de sa doctrine. Les Evangiles ne sont pas autre chose que la consignation par écrit de leur témoignage. Quoi de plus digne de foi ?

élevée et bien *éloignée* de leur mentalité ignorante et temporelle qui attendait, par exemple, un Messie conquérant. — Doctrine qui contient des dogmes au-dessus de la raison, sans jamais être contre la raison et qui pour cela même présente un caractère *miraculeux* : des hommes, surtout des gens sans instruction ne pouvaient trouver cela.

b) De le faire *adopter* et *accepter*, s'il eût été faux; il y aurait eu protestation des témoins (disciples, Juifs).

2° Ils ne l'ont pas voulu et pas fait.

Leur sincérité se prouve :

a) Par le *naturel*, la *simplicité*, la *précision* dans l'exposé des

faits : pas d'emphase pour en imposer, pas de dissimulation de leurs défauts; on sent à chaque pas, par la netteté des détails, les témoins oculaires.



Cl. Braun.

SAINT JEAN L'EVANGÉLISTE.

(Carlo Dolci.)

Le « Disciple que Jésus aimait », dernier survivant des Apôtres, vient dans son Evangile compléter ses prédécesseurs et donner à l'Eglise les derniers témoignages sur le Maître adoré.

b) Par le *ton de certitude* de l'exposé : ils considèrent les faits comme admis par tous et sans contradiction réelle.

c) Par leurs *aveux convergents des adversaires* eux-mêmes : le Juif JOSÈPHE et le païen CELSE par exemple citent les miracles de JÉSUS et les regardent comme réels. JEAN-JACQUES ROUSSEAU lui-même ne disait-il pas : « Ce n'est pas ainsi qu'on invente... Jamais des auteurs

juifs ou païens n'auraient trouvé ni ce ton, ni cette morale; l'Evangile a des caractères de vérité si grands, si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros. »

Donc, les Evangiles sont véridiques.

Remarques. — **I. Les Synoptiques. et le quatrième Evangile.**

On appelle parfois les trois premiers Evangiles *synoptiques*, parce que composés sur un même plan; on peut mettre leur texte sur trois colonnes parallèles, et obtenir ainsi une vue simultanée (en grec *Sunopsis*), sur la vie du Sauveur. C'est le résumé par écrit des prédications orales des Apôtres.

Or, le quatrième Evangile : celui de Saint Jean est composé suivant un autre plan. Il insiste sur le ministère de N.-S. en Judée plutôt que sur celui de Galilée, et met en pleine lumière la Divinité de Jésus que les Synoptiques proclamaient aussi mais en l'énonçant simplement.

C'en est assez pour que certains critiques modernes crient à l'opposition entre les Evangiles, et refusent de voir dans l'Evangile de Saint Jean un livre historique, pour le reléguer au rang d'une épopée légendaire, fruit de l'imagination des premières générations chrétiennes.

Or les travaux des exégètes catholiques (1) ont au contraire montré de façon indubitable :

1° Que non seulement il n'y avait *aucune contradiction réelle* entre les récits des synoptiques, et celui de Saint Jean.

2° Mais encore que le Disciple bien-aimé, dernier survivant des témoins oculaires de la vie de Jésus, a précisément voulu, en écrivant son ouvrage, *compléter* les récits des synoptiques sur les événements laissés dans l'ombre par ceux-ci, et mettre en lumière les doctrines attaquées par les premières hérésies.

3° Qu'en y regardant de près, les renseignements donnés par les Synoptiques et par Saint Jean *concordent* de telle façon qu'ils se confirment mutuellement dans *la plus parfaite harmonie*.

Des adversaires eux-mêmes du catholicisme admettent cette conformité : « Jean est un Matthieu éclairci », affirme M. Harnack. On n'a donc pas le droit de les opposer.

Les Evangiles synoptiques, et aussi bien l'Evangile selon Saint Jean, nous donnent donc sur Jésus, son histoire, et ses affirmations, des renseignements également véridiques.

II. Les autres sources écrites de la Révélation Chrétienne.

Une démonstration analogue à celle faite pour les Evangiles pourrait être réalisée pour les Actes des Apôtres, les Epîtres et

(1) Cf. Lusseau et Collomb, *Manuel biblique*, t. IV, p. 158-165. — Chan. Cristiani, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu-Sauveur*. Introduction et nombreux passages, par exemple t. I, p. 187 et 190; t. II, p. 159 et 237.

l'Apocalypse. Après des efforts acharnés en sens contraire, la critique rationaliste elle-même a été obligée de revenir sur tous les points essentiels aux positions traditionnelles et *raisonnables* qui sont les *positions catholiques*.



Cl. Braun

Saint Matthieu, Apôtre et Evangéliste.
(Tableau de Thorwaldsen.)

CITATIONS

I. — Les Evangiles sont des témoignages.

Nos preuves sont celles que toute l'histoire revendique; il s'agit de faits qui ont été publics. Des foules entières les ont vus. Jésus lui-même a confié l'avenir de sa révélation, de ce que nos contemporains appellent volontiers d'un mot qui leur semble sans doute moins compromettant son message à des témoins, les apôtres. Ceux-ci n'ont pas voulu être autre chose. Leurs preuves, ce sont leurs témoignages : ce que nous avons vu et entendu.

Mais pour nous qui sommes hors de portée de leur voix humaine, comment ce témoignage subsistera-t-il ? Par des écrits. Les principaux — non les

seuls — sont les quatre Evangiles. Ces Evangiles sont signés, je veux dire rattachés à des noms d'auteurs, par une tradition antique, certaine, irréfutable. Il reste donc, pour les âges les plus reculés, quatre témoins principaux de la divine aventure qui a changé la face spirituelle de l'univers terrestre : **Saint Matthieu, Saint Marc, Saint Luc, Saint Jean.**

Il n'y a certainement pas dans tout le domaine de l'histoire de procès qui ait été soumis à une vérification aussi prolongée que celui de la vie du Christ. On peut dire que voilà dix-neuf siècles qu'il dure.

D'un côté, il y a l'opinion traditionnelle, en possession depuis dix-neuf cents ans, sans cesse confirmée par les nouvelles découvertes, les démonstrations neuves, et se présentant sous forme de chaîne ininterrompue, depuis les Apôtres et les Evangélistes, en passant par la longue file des écrivains ecclésiastiques, sans une lacune, sans une contradiction, sans une hésitation, défilé majestueux et imposant où ne manquent ni les héros, ni les génies, ni ceux qui donnent leur vie pour l'idéal embrassé et adoré, ni ceux qui marquent de l'empreinte de leur puissante intelligence l'adhésion qu'ils ont voulu donner à ce qui leur apparut comme la vérité.

De l'autre côté, ce qui manque, c'est l'unité. Les adversaires de la véracité évangélique... ne s'additionnent pas. S'ils nient la valeur historique des Evangiles, ils ne nient pas moins la valeur des systèmes qui ont précédé le leur. Et celui-ci sera démoli à son tour par ceux qui suivront.

Il se dégage de la comparaison entre la fixité et la solidité de la thèse catholique, l'aisance avec laquelle elle peut répondre aux difficultés, aux chicanes que chaque siècle lui oppose et les perpétuelles variations des critiques incrédules, leurs contradictions, leurs impuissances, une impression irrésistible.

(Chan. CRISTIANI, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu-Sauveur*, éditions de l'Apostolat par l'Evangile, Lyon.)

II. — Ils reproduisent fidèlement les événements.

Voici donc quatre caractères bien nets (des Evangiles) : cohérence du récit, archaïsme, uniformité de style et d'esprit, accord avec l'histoire générale. Quelles conclusions, Messieurs, autorisent ces premières observations ?

De toute nécessité, il faut choisir entre trois hypothèses. Ces écrits proviennent d'une libre fiction — ou d'enjolivements arbitrairement brodés sur un fond historique — ou d'une reproduction fidèle des événements.

Libre fiction. Vraiment, Messieurs, quels merveilleux faussaires auraient été les Evangélistes. A la différence de ces auteurs qui ont rédigé des Evangiles, des Actes, des Epîtres répudiés par l'Eglise, et qui ne se font faute de contredire ni la chronologie, ni l'archéologie, ils ont produit une narration très liée, apte de tous points à expliquer la piété et l'ardeur du mouvement chrétien. Sans modèle, puisque les idées ambiantes, juives et païennes, ne pouvaient leur suggérer rien de tel, ni le texte obscur des prophètes diriger leur choix, ils ont tiré de leur imagination le plus beau code de morale et le type de vertu le plus accompli. La nature, d'ordinaire si avare de grands hommes, aurait donc produit, dans le même temps, non pas un mais quatre génies, plus grands que ce Jésus divinisé par leurs soins.

La seconde hypothèse concède la présence d'un fond historique. Elle est donc plus mesurée. Elle se heurte toutefois à des difficultés analogues. Si les Evangélistes s'étaient laissé entraîner à suivre leur imagination ou celle de leurs informateurs, leur récit devrait présenter des contradictions; il n'en est rien; leur morale, des compromis; il n'en est pas; leur portrait du Christ des traits grimaçants; cherchez-les. Chacune des paroles qu'ils lui prêtent sonne comme de l'or sur du marbre; chacun de ses gestes révèle la maîtrise consommée d'un artiste que rien ne prend au dépourvu. Encore une fois, ce n'est pas ainsi qu'on invente. Toutes les parties du texte étant de même frappe doivent dépendre d'une source unique.

La dernière solution est donc seule acceptable : **nos quatre livres reproduisent avec fidélité une tradition authentique.**

... **Verba volant, scripta manent.** *La parole des premiers missionnaires a été emportée par le vent; les écrits des Evangélistes, au contraire, depuis vingt siècles, n'ont cessé d'apporter à la science impartiale le plus irréfragable des témoignages, à la fois le plus précieux des réconforts et des stimulants.*

(R.-P. PINARD DE LA BOULLAYE, 17 mars 1929, *Jésus et l'Histoire*.)

III. — Les Synoptiques et le 4[e] Evangile.

Quand Saint Jean prend la plume, vers 95 de notre ère, il y a environ trente ans que les trois premiers Evangiles ont été écrits et publiés. Il sont connus. Que va faire, à leur égard, l'ami de Jésus, qui sait, lui, autrement que par eux, et de première main comment les choses se sont passées ? Il ne cherche pas à les rectifier, à les corriger sur aucun point. Il ne redit pas ce qu'ils ont très bien dit : il se contente de les compléter. Il leur donne donc son approbation d'autant plus décisive qu'elle est silencieuse. Il les confirme par un témoignage d'une valeur prodigieuse, son témoignage, le témoignage du « disciple que Jésus aimait. »

C'est comme s'il y avait eu une révision, au bout de trente ans, de la valeur historique des trois premiers Evangiles. Cette révision aboutit à une confirmation complète. C'est le sceau final placé sur la véracité évangélique.

(CRISTIANI, ouvrage cité, Introduct.)

(On trouve) de nombreux exemples de ces **harmonies** *cachées entre Saint Jean et ses devanciers, harmonies d'autant plus frappantes et intéressantes qu'elles sont plus subtiles et de toute évidence moins cherchées.*

(Le même, **t. I, p. 183.**)

« Jean est un Matthieu éclairci. » (**HARNACK.**)

IV. — Des aveux à retenir.

Voyez les livres des philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits à côté de celui-là ! Se peut-il qu'un livre, à la fois si sublime et si sage, soit l'ouvrage des hommes ? Se peut-il que celui dont il fait l'histoire ne soit qu'un homme lui-même ?

Dirons-nous que l'histoire de l'Evangile est inventée à plaisir ? Ce n'est pas ainsi qu'on invente; et les faits de Socrate dont personne ne doute sont moins attestés que ceux de Jésus-Christ. Il serait plus inconcevable que plusieurs hommes d'accord eussent fabriqué ce livre, qu'il ne l'est qu'un seul en ait fourni le sujet. Jamais des auteurs juifs n'eussent trouvé ce ton, ni cette morale; et l'Evangile a des caractères de vérité si frappants, si parfaitement inimitables, que l'inventeur en serait plus étonnant que le héros.

(J.-J. ROUSSEAU, *Esprit, Maximes.*)

En somme, j'admets comme authentiques les quatre Evangiles canoniques. **Tous, selon moi, remontent au premier siècle, et ils sont à peu près (?) des auteurs à qui on les attribue.**

... Bien loin que Jésus ait été créé par ses disciples, Jésus apparaît en tout

comme supérieur à ses disciples. Ceux-ci, Saint Paul et Saint Jean exceptés, étaient des hommes sans invention, ni génie... En somme, le caractère de Jésus, loin d'avoir été embelli par ses biographes, a été diminué par eux.

(E. RENAN.)

RÉFLEXIONS MORALES.

J'aurai pour les Saints Evangiles un culte d'attachement et de respect : Ne me mettent-ils pas en relation avec la radieuse et majestueuse figure de Jésus et avec son message Divin ? J'aimerai donc à en méditer souvent des passages et des épisodes non pas seulement à la froide lumière de l'intelligence, mais dans la chaude atmosphère de la prière et de l'amour : revivre la Vie de Jéus auprès du Tabernacle où réside Jésus.

CHAPITRE III

PREUVES DE LA RÉVÉLATION LES MIRACLES

ARTICLE PREMIER.

Le miracle et sa nécessité comme preuve.

§ I. — Preuves ou marques.

***A.* Notions.** — Pour prouver l'origine divine d'une révélation, il faut aux hommes un **motif de crédibilité,** c'est-à-dire une raison capable de produire en eux un assentiment certain à cette révélation; ou, en d'autres termes, il faut une *marque* certaine qui permette de distinguer la vraie révélation d'une fausse.

***B.* Sortes de preuves.** — Cette marque est dite :

a) *Interne* ou intrinsèque, si elle n'est pas réellement distincte de la doctrine elle-même;

b) ***Externe*** ou extrinsèque, dans le cas contraire, c'est-à-dire si elle consiste dans un fait distinct de la doctrine révélée.

On peut encore distinguer les motifs de crédibilité à un autre point de vue. Le motif est dit :

a) *Négatif,* lorsque son absence prouve la fausseté de la doctrine;

b) *Positif,* lorsque sa présence est une preuve de vérité.

Mais au point de vue de leur *importance,* il y a surtout deux sortes de motif de crédibilité :

a) Le motif ***direct,*** dont l'efficacité n'en suppose nul autre au-dessus de lui. Il prouve, de lui-même, que cette parole est révélée, car c'est un *témoignage irrécusable de Dieu;*

b) Le motif ***indirect,*** qui prouve lui aussi, mais suppose, pour être efficace, *un motif sur lequel il s'appuie* lui-même. Ex. : un témoignage humain, pour être valable, doit s'appuyer sur une raison sérieuse, c'est-à-dire sur un motif direct : ce que le témoin a constaté lui-même.

comme supérieur à ses disciples. Ceux-ci, Saint Paul et Saint Jean exceptés, étaient des hommes sans invention, ni génie... En somme, le caractère de Jésus, loin d'avoir été embelli par ses biographes, a été diminué par eux.

(E. Renan.)

Réflexions morales.

J'aurai pour les Saints Evangiles un culte d'attachement et de respect : Ne me mettent-ils pas en relation avec la radieuse et majestueuse figure de Jésus et avec son message Divin ? J'aimerai donc à en méditer souvent des passages et des épisodes non pas seulement à la froide lumière de l'intelligence, mais dans la chaude atmosphère de la prière et de l'amour : revivre la Vie de Jéus auprès du Tabernacle où réside Jésus.

CHAPITRE III

PREUVES DE LA RÉVÉLATION LES MIRACLES

ARTICLE PREMIER.

Le miracle et sa nécessité comme preuve.

§ I. — Preuves ou marques.

A. **Notions.** — Pour prouver l'origine divine d'une révélation, il faut aux hommes un **motif de crédibilité,** c'est-à-dire une raison capable de produire en eux un assentiment certain à cette révélation; ou, en d'autres termes, il faut une *marque* certaine qui permette de distinguer la vraie révélation d'une fausse.

B. **Sortes de preuves.** — Cette marque est dite :

a) *Interne* ou intrinsèque, si elle n'est pas réellement distincte de la doctrine elle-même;

b) *Externe* ou extrinsèque, dans le cas contraire, c'est-à-dire si elle consiste dans un fait distinct de la doctrine révélée.

On peut encore distinguer les motifs de crédibilité à un autre point de vue. Le motif est dit :

a) *Négatif,* lorsque son absence prouve la fausseté de la doctrine;

b) *Positif,* lorsque sa présence est une preuve de vérité.

Mais au point de vue de leur *importance*, il y a surtout deux sortes de motif de crédibilité :

a) Le motif ***direct,*** dont l'efficacité n'en suppose nul autre au-dessus de lui. Il prouve, de lui-même, que cette parole est révélée. car c'est un *témoignage irrécusable de Dieu;*

b) Le motif ***indirect,*** qui prouve lui aussi, mais suppose, pour être efficace, *un motif sur lequel il s'appuie* lui-même. Ex. : un témoignage humain, pour être valable, doit s'appuyer sur une raison sérieuse, c'est-à-dire sur un motif direct : ce que le témoin a constaté lui-même.

§ II. — Nécessité du miracle.

Vérité à démontrer : Les faits miraculeux constituent — et eux seuls constituent des motifs de crédibilité, *externes, positifs* et *directs*.

Et d'abord, donnons quelques notions préliminaires.

I. Définitions générales.

A. **On appelle**, en général, fait **miraculeux** tout fait accompli *en dehors du cours ordinaire des choses*. Ex. : un mort ressuscite; un aveugle recouvre la vue instantanément et sans opération proportionnée; la multiplication des pains, etc.

B. Nature; naturel; ordre de la nature.

a) La nature d'un être, c'est ce qui fait qu'il est *tel être*, et non pas tel autre, qu'il est homme et non cheval, et qu'il agit en homme; c'est l'essence qui est en lui principe d'activité. Ex. : la nature humaine.

b) Puisqu'elle est faite pour agir, cette nature a des forces, des ***facultés*** ou puissances d'action, par exemple, pour l'homme, l'intelligence et la volonté. Elle a aussi des ***exigences*** et une ***fin*** proportionnée, pour laquelle elle est faite : connaître Dieu et l'aimer, comme auteur souverainement bon et puissant de toute la création.

c) Tout ce qui est dû à la nature d'un être, à ses facultés, à ses exigences doit appartenir à cet être, s'il est créé. Tout cela constitue ce qui lui est ***naturel.***

d) Mais il n'y a pas ici-bas qu'un seul être, il y en a un très grand nombre. Ces natures particulières agissent les unes sur les autres de façon proportionnelle à leurs forces et à leurs exigences : par exemple, le feu brûle la chair, le corps humain s'enfonce de lui-même dans les eaux.

Puisque les natures sont *constantes* et ne changent pas, *les mêmes causes, dans des circonstances identiques, produisent les mêmes effets.*

Ces rapports constants entre les causes et les effets sont les ***lois de la nature;*** et l'ensemble de ces relations constantes entre les natures particulières, cet enchaînement rigoureusement constant entre le fait *A* et le fait *B*, cette succession déterminée de phénomènes que nous révèle la science, se nomment l'***ordre ou le cours ordinaire de la nature.***

C. Surnaturel. Notion et sortes. — On appelle *surnaturel* tout ce qui dépasse la constitution d'un être, ses forces ou ses exigences. Par exemple, pour un homme, il est surnaturel de participer à la nature divine par la grâce sanctifiante, de connaître Dieu comme Il se connaît lui-même, par la vision béatifique après la mort, par la révélation et la foi, qui y mènent dès ici-bas.

Il y a plusieurs *sortes* de surnaturel :

a) le surnaturel relatif ou ***préternaturel,*** qui dépasse les proportions de *telle* ou telle nature déterminée, mais non pas de telle autre : par exemple, l'immortalité pour le corps humain;

b) le ***surnaturel absolu,*** qui dépasse les proportions de *toute nature créée ou créable*, et n'est propre qu'à Dieu.

Dans cette classe, on distingue encore parfois deux catégories :

1° *Sens strict :* Certaines choses sont surnaturelles *substantiellement*, c'est-à-dire en elles-mêmes et *par tout ce qu'elles sont*, elles dépassent les proportions de toute nature créée ou créable; par exemple, voir Dieu, face à face, participer à sa nature par la grâce sanctifiante : il n'y a en ces choses rien de naturel pour un être fini, une créature, parce que Dieu est infiniment au-dessus de toute nature créée ou créable.

2° *Sens large :* Certaines choses sont en elles-mêmes, par leur nature, *sensibles et naturelles :* par exemple, changer de l'eau en vin, ce qui a lieu dans la vigne, où la sève devient, au bout d'un certain temps, suc de raisin; ou guérir un malade, ce qui se peut faire naturellement par des soins et des remèdes appropriés.

Mais elles peuvent être d'une certaine façon *surnaturelles* et dépasser toute force créée ou créable « *par leur mode* », c'est-à-dire :

— par la *manière* immédiate — et sans moyens proportionnés — selon laquelle l'acte est opéré : par exemple, changement *instantané* de l'eau en vin; guérison des malades sans moyens, *sans remède* proportionné;

— par le *but*, qui est au-dessus des exigences de la nature : par exemple, prouver l'existence du surnaturel proprement dit, de la grâce, d'une révélation;

— et donc par la *cause*, qui est au-dessus des forces naturelles.

C'est à cette dernière catégorie (surnaturel absolu au sens large) qu'appartient le miracle.

Fait naturel et ***sensible en lui-même,*** il s'intercale dans la série continue des faits comme un élément « produit par la puissance divine », *en dehors de l'ordre* communément observé dans les phénomènes naturels (1).

---

(1) Saint Thomas d'Aquin, *Somme contre les Gentils*, liv. III, chap. 101.

Par les ***circonstances,*** par le caractère *instantané* (1), il est en marge et au-dessus du cours ordinaire des faits :

— il a souvent pour ***but*** de signifier aux hommes et de leur prouver le fait d'une révélation surnaturelle;

— il a *Dieu seul* pour ***auteur*** (2).

II. Démonstration de la vérité à prouver.

On peut résumer cette démonstration en l'argument suivant :

Un *motif direct* de crédibilité doit *prouver* et *exiger* la vérité d'une révélation;

Or, un *fait miraculeux peut,* et *peut seul,* prouver et exiger la vérité d'une révélation :

Donc le miracle est, et est seul, un motif direct de crédibilité.

La première proposition de cet argument est évidente : elle découle de la définition.

Prouvons la seconde :

A. **D'abord de façon négative.** — *Rien dans l'ordre de la nature ne peut prouver et exiger* la vérité et l'origine divine d'une révélation; c'est-à-dire :

Un fait miraculeux est nécessaire. — En effet, la révélation est quelque chose de surnaturel, au-dessus des forces et des exigences de toutes les natures créées ou créables.

Or, ce qui est *entièrement **dans** l'ordre de la nature, ne peut prouver ni exiger l'existence d'un fait* qui est **en dehors** et **au-dessus** de lui. L'ordre de la nature ne cesse pas d'être explicable et ne devient nullement absurde si cette révélation est fausse ou n'existe pas. Cet ordre continue à s'expliquer par la constance des natures et le déterminisme auquel Dieu, dans son gouvernement général du monde, l'a astreint. Cet ordre n'a pas de rapport avec la révélation, il n'en est ni la cause, ni l'effet, ni le signe; il ne peut donc pas la prouver, ni l'exiger.

Donc, un fait qui sera compris entièrement dans le cours ordinaire de la nature (par exemple, la rotation de la terre sur elle-même en vingt-quatre heures) ne pourra pas prouver la vérité du fait d'une révélation.

Il faudra donc un fait hors du cours ordinaire de la nature, c'est-à-dire un fait miraculeux, qui seul est capable de constituer cette preuve :

Un fait miraculeux est donc nécessaire.

B. **Démonstration positive.** — **Un fait miraculeux est suffisant** pour prouver cette révélation. *Il peut,* lui, en démontrer l'origine divine.

(1) Cf. Dr Le Bec, *Preuves médicales du miracle.*
(2) *Somme contre les Gentils,* livre III, chap. 102.

En effet, ce qu'il faut et ce qui suffit, pour constituer un motif ***externe, direct*** et ***positif,*** c'est :

a) Un ***fait distinct de cette révélation,*** c'est-à-dire :

— qui n'y soit pas contenu;

— qui ne soit pas une autre révélation non prouvée (en ce cas, ce serait un cercle vicieux);

— en un mot, un fait qui soit *constatable expérimentalement;* donc *naturel* en lui-même, *sensible* intérieurement ou extérieurement.

b) Un fait qui soit un ***témoignage de Dieu,*** donc *propre à Dieu seul,* que Lui seul puisse faire :

— et qui témoigne une *intention spéciale de Dieu;*

— donc un fait *en dehors du cours ordinaire* de la nature : par exemple ressusciter un mort.

c) Un fait qui prouve de façon certaine que cette intention spéciale de Dieu est de montrer que *telle révélation vient de lui.*

— Donc un fait mis en ***relation avec elle.***

Le fait réalisant de telles conditions sera un motif *externe, direct* et *positif.*

Or, ces conditions sont celles qui constituent le miracle apologétique.

Donc un fait *miraculeux nécessaire* est aussi **suffisant** pour prouver la vérité du fait d'une révélation.

Il est et est seul un motif direct de crédibilité, puisqu'il est la seule *signature de Dieu* en faveur d'une révélation. Il nous met en relation indubitable avec le roc inébranlable de la véracité divine.

§ III. — *Définition* du miracle. — Sa *possibilité.* *Sortes.*

I. Notion et possibilité.

Le miracle apologétique, motif direct de crédibilité, peut donc se définir ainsi :

« Un fait *sensible — produit par Dieu, en dehors du cours* ordinaire des choses — pour prouver la vérité d'une révélation et son *origine divine.* »

A. **C'est un fait sensible** soit aux sens externes, soit à la conscience, c'est-à-dire un fait *intrinsèquement naturel,* qu'on peut *voir* et *constater :* la guérison d'un malade, la multiplication des pains.

B. Ce fait est **en dehors du cours ordinaire de la nature.** Et *Dieu seul peut* donc le produire en qualité de cause propre et principale.

C'est une œuvre sensible, mais qui dépasse les possibilités de toute cause et de tout but purement naturels, en raison :

a) De sa ***manière subite*** et ***sans moyen proportionné*** (guérison instantanée et sans remède; absence du « facteur temps » [Dr Le Bec]);

b) Du ***sujet inapte*** dans lequel elle se produit (résurrection d'un cadavre, qui n'est plus naturellement apte à recevoir la vie);

Selon le cours ordinaire de la nature, on s'attendrait à voir arriver *le contraire* de ce qui se produit : c'est-à-dire, par exemple, le mort rester inerte à la voix qui lui ordonne de se lever.

En effet, *nulle cause* comprise *dans* l'ordre de la nature, c'est-à-dire aucune créature, ne peut produire, comme agent principal, un effet qui est *en dehors de tout cet ordre* et *au-dessus* de lui : ce serait contradictoire.

Si un tel effet se produit, si le mort se lève vivant, c'est qu'il est survenu une cause *extérieure* et *supérieure* à tout l'ordre de la nature créée. Pour modifier, ne fût-ce qu'une fois, l'action d'une nature déterminée, constante en elle-même, il faut être l'auteur de cette nature; pour interposer une exception dans la série fixe et déterminée des faits que nous révèlent les lois de la nature, il faut être *l'auteur de ces lois.*

Celui qui a créé un ordre stable et définitif peut toujours et peut seul intervenir pour y faire une exception. Or, c'est ***Dieu seul*** qui est l'auteur unique de cet ordre de la nature essentiel au monde : le miracle est donc possible à Dieu, et à Dieu seul.

Il n'est d'ailleurs ***opposé à aucun de ses attributs :***

a) Il convient à sa **sagesse** et à sa ***bonté*** de mettre une exception passagère à une loi qui dépend de Lui et dont Il est l'auteur pour manifester une intention spéciale utile au bien de l'homme (cf. citations);

b) Et son ***immutabilité*** n'est atteinte en rien par cette exception, dont la connaissance et la volonté sont présentes en Lui de toute éternité.

C. C'est un fait qui indique une **intention spéciale** de Dieu : ***prouver l'origine divine d'une révélation.***

Or, pour cela, il doit être *mis en rapport* avec le fait de cette révélation. Il est nécessaire de pouvoir constater que l'intention de Dieu, en faisant ce miracle, est de prouver la réalité divine de telle révélation.

II. Sortes de miracles.

Dieu peut exercer cette action et opérer des faits en dehors du cours ordinaire des choses, dans les *divers domaines* de la nature. D'où l'on peut distinguer trois catégories de miracles.

a) Le miracle est dit ***physique,*** si l'effet constaté est en dehors et au-dessus des lois de la nature physique, c'est-à-dire non intelligente, et non libre, se rapportant aux ***corps :*** soit *animés* (Ex. : guérison instantanée, résurrection); soit *inanimés :* miracles sur la nature (tempête apaisée, changement instantané d'eau en vin, marche sur les flots, etc.).

b) Le miracle est dit ***intellectuel,*** si le fait constaté est au-dessus des proportions de toute ***intelligence*** créée ou créable.

Par exemple, la *prophétie*, connaissance et annonce *certaine* d'un événement contingent, d'une action future libre; seul Dieu, à qui tous les événements sont présents, peut connaître ces événements de façon certaine et les annoncer longtemps à l'avance.

c) Le miracle est dit ***moral,*** si le fait constaté est une action morale ou une série d'actions en dehors et au-dessus de la manière constante d'agir de toute ***volonté*** créée ou créable.

Ex. : conversion *subite* d'une volonté; transformation profonde d'une *masse* populaire en dehors de l'ordre constant et normal.

Article 2.

Constatation et discernement des miracles.

Pour prouver la valeur d'un fait comme miracle apologétique, il faut résoudre trois questions :

I. — Le fait appelé miracle a-t-il eu lieu **historiquement** ? Est-il réel ? (Constatation du fait, ou **vérité historique.)**

II. — Quelle est **l'origine** du fait en question : est-il au-dessus des proportions de toute nature créée ou créable ? Est-il en dehors de l'ordre de la nature ? C'est la **surnaturalite** du fait, la vérité **théologique** ou divine.

III. — Que vaut ce fait comme **preuve** ? Est-il mis en relation de preuve à thèse avec la réalité de cette révélation ? (Relation du fait avec la révélation, vérité **apologétique** ou relative.)

Certains auteurs rationalistes, tels que Renan, Strauss et quelques autres, rejettent à l'avance tout miracle comme impossible, parce qu'opposé aux lois de la nature. Partant de ce faux-supposé, ils prétendent, fermant les yeux à l'évidence des faits, qu'on ne peut discerner et constater la réalité et le caractère surnaturel d'aucun fait miraculeux.

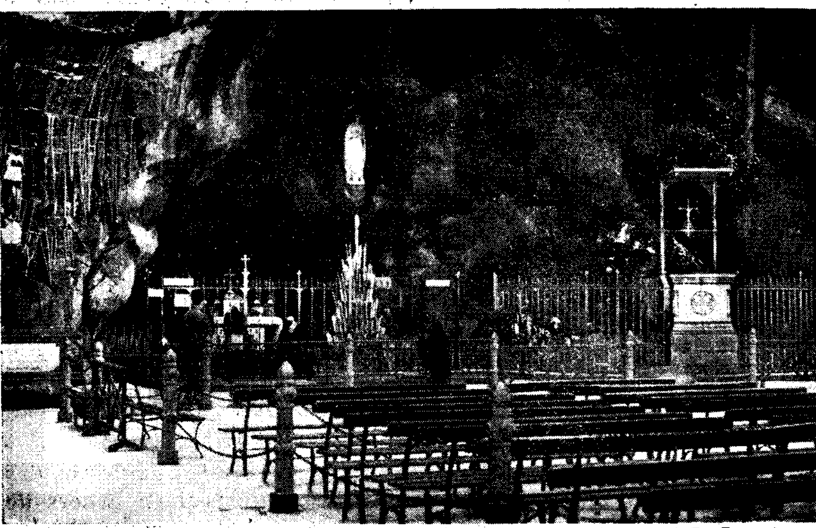
Nous allons montrer au contraire, en nous basant sur l'expérience et la raison, que les trois genres de miracles (physique, intellectuel, moral) peuvent être utilisés de façon certaine comme preuves apologétiques, car ils *peuvent être constatés* aux trois points de vue :

— ***historique*** (*existence* du fait);
— ***théologique*** (*nature* et *origine* du fait);
— et ***apologétique*** ou relatif (*mise en relation* du fait avec la révélation).

§ I. — Vérité historique.

Il s'agit d'abord de constater le caractère *historique* et *réel* du miracle. Or, ceci peut être réalisé.

A. Pour les contemporains et témoins immédiats. — Le fait est *sensible, extraordinaire*, et donc frappant et facile à voir. Il peut



Cliché P. Doucet.

LOURDES. — LA GROTTE.

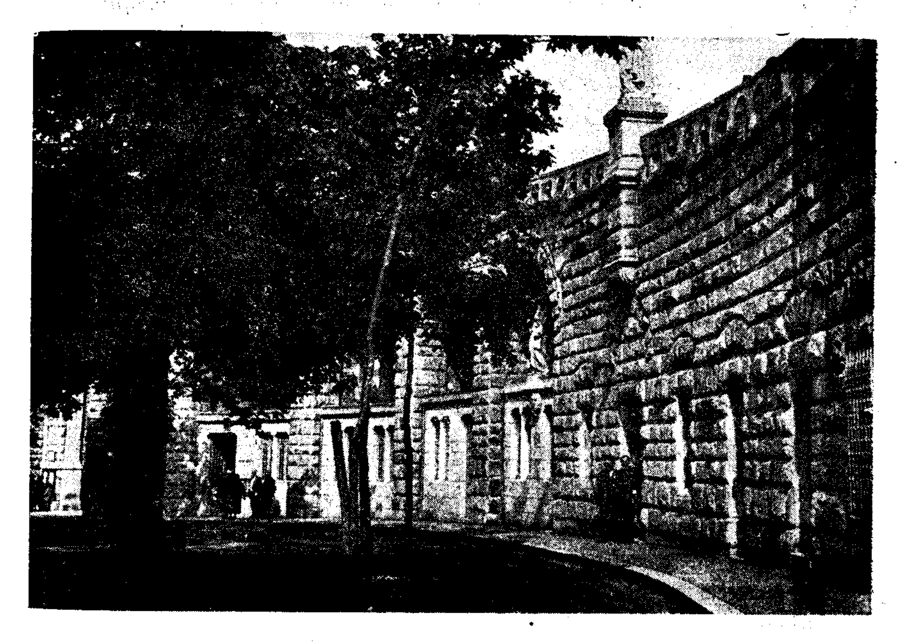
Au pays du miracle.

Les guérisons miraculeuses de ***Lourdes*** sont, avec les faveurs obtenues par la Sainte de ***Lisieux***, les plus éclatantes preuves et les plus claires manifestations du surnaturel à notre époque : manifestations scientifiquement discernées, contrôlées, enregistrées par une Commission de médecins où peuvent siéger tous les docteurs, de quelque opinion qu'ils soient. Depuis sa fondation (1892), le Bureau des Constatations a enregistré désormais, en cette période de presque 50 années, ***plusieurs milliers*** de miracles, dont quelques-uns sont de tout premier ordre : des plaies subitement fermées, des paralytiques libérés, des poitrinaires radicalement guéris, des aveugles (Bouriette, Mme Biré), des gazés de guerre ayant 100 p. 100 d'invalidité (abbé Lochet), rendus d'un seul coup à la santé, aussi bien que le postier agonisant Gargam; la coxalgie, le cancer, le mal de Pott, la carie des os, trouvent en un instant leur guérison complète : tels sont les bilans miraculeux du « fait de Lourdes », réponse triomphante et miséricordieuse de la Providence aux négations modernes.

être *public* et connu de tous. Par ailleurs, *ses conséquences sont graves*, car il est donné comme motif de crédibilité à une doctrine élevée et à une morale austère, ce qui est un obstacle à la précipitation du jugement : en conséquence, on prendra bien ses assurances avant d'affirmer la réalité du fait; et, si on l'affirme, c'est qu'il existe réellement.

Il arrive même, de nos jours, que le fait miraculeux et le maintien

de ses résultats peuvent être contrôlés par une commission de savants et de médecins de toute opinion. C'est le cas, par exemple, du *Bureau des constatations de Lourdes*, où sont passés, par dizaines de milliers, des docteurs, spécialistes, professeurs de facultés de médecine, de toutes nationalités.



LOURDES. — LE BUREAU DES CONSTATATIONS MÉDICALES.

***B.* Pour les hommes des *siècles postérieurs*.** — Il suffit que ces faits, sérieusement constatés, soient *exactement transmis* par des documents *composés* de façon véridique, et conservés sans altération.

a) Or, la ***consignation*** certaine et exacte du fait nous est garantie par les conditions ordinaires de *science* et de *véracité* des témoins oculaires. D'autres circonstances viennent en renforcer la certitude : un fait *public extraordinaire* et *important* comme le miracle sera difficilement déformé, car une telle déformation amènerait les protestations des contemporains.

b) La ***transmission*** authentique peut être assurée par cette même importance. Elle sera constatée d'après les lois qui permettent de vérifier la conservation des documents. La certitude augmente encore quand ceux-ci ont été soigneusement et *religieusement conservés*, grâce aux soins jaloux des possesseurs et à la surveillance des adversaires.

Donc, on peut obtenir une *connaissance certaine* de la *vérité historique*, c'est-à-dire de la réalité des faits miraculeux.

§ II. — Vérité théologique.

C'est alors qu'une deuxième question se pose :

Peut-on discerner de façon certaine que tels faits historiquement *réels* ont eu ***Dieu*** et n'ont pu avoir que Lui pour ***cause propre*** et principale et qu'ils sont *en dehors de l'ordre* de la nature ?

I. *Possibilité* de discernement.

Elle se prouve par l'**argument général** suivant :

a) Quand on connaît une ***loi fixe et constante*** de la nature, une *succession* de phénomènes toujours *déterminée* et soumise à un ordre constant, on peut discerner un fait qui se passe *en dehors* de cette loi et de cet ordre.

b) Or, ***on connaît*** des *lois constantes* et stables de la nature qu'aucune autre loi ne vient modifier.

c) Donc, on peut discerner ce qui se passe ***en dehors de ces lois.***

Par exemple, on sait que le cadavre ne revient pas de lui-même à la vie à une simple parole : on peut donc discerner que la résurrection est en dehors de l'ordre de la nature.

II. Moyens de discernement.

On peut donc discerner un fait miraculeux, mais *comment ?* Les divers moyens s'énoncent en quelques principes qui s'appliquent suivant la variété des cas.

A. Moyens **positifs** et *directs* (constatation *directe* d'une *action divine en dehors du cours ordinaire* de la nature).

a) Les mêmes causes dans les ***mêmes circonstances,*** produisent toujours les ***mêmes effets.*** Quand, dans telles circonstances naturelles données, telles causes naturelles ne produisent *jamais* tel effet, c'est qu'elles *ne peuvent pas le produire.* Pour produire naturellement un effet, il faut un moyen proportionné.

Or, on peut savoir que, dans un cas particulier, *ont été seules* présentes des circonstances incapables de produire l'effet et qu'on a employé uniquement des moyens sans proportion naturelle avec le résultat (par exemple, une parole pour une résurrection).

Si le fait se produit, c'est que Dieu est intervenu en dehors du cours ordinaire des choses.

b) Tout être créé exige, pour agir, un ***sujet proportionné*** ou *disposé à recevoir* l'effet. Seul, Dieu peut créer, c'est-à-dire faire quelque chose de rien. Seul aussi, Il peut produire en un sujet ce qu'il n'est pas naturellement disposé à recevoir. Par exemple, un cadavre déjà fétide n'est nullement disposé à recevoir de nouveau la vie, ni un membre raccourci à s'allonger par une formation instantanée d'os et de chair; un organe brisé ou malade n'est pas disposé à recouvrer en un instant et sans traitement la santé.

Or, toutes ces circonstances peuvent être constatées. Si le fait se produit quand même, c'est un miracle. Sa cause est Dieu, il est en dehors de l'ordre de la nature.

c) Enfin, si un thaumaturge présente ***un ensemble de plusieurs miracles opérés pour le même but,*** et si on constate de façon certaine le caractère miraculeux d'un de ces faits, on peut logiquement conclure au caractère vraiment miraculeux des autres. Car le premier fait est un témoignage divin. S'ils sont tous présentés, en un même faisceau, comme motifs de crédibilité, Dieu, en faisant le premier miracle, *soutient* le thaumaturge, et celui-ci ne peut être un imposteur quand il présente les autres comme des miracles vrais.

B. Moyens **négatifs** et *indirects* (constatation d'une action divine extraordinaire *par exclusion des causes inférieures à Dieu*), — On aura la certitude qu'un fait insolite est opéré par Dieu seul, en dehors du cours ordinaire des choses, si on peut découvrir qu'il n'est l'œuvre : 1° ni de forces naturelles encore inconnues et cachées; 2° ni d'êtres créés supérieurs à l'homme (anges ou démons).

A. ***Exclusion des forces naturelles encore inconnues et cachées.*** — On les a invoquées parfois pour rendre impossible le discernement du vrai miracle et expliquer des faits présentés comme miraculeux.

Ceux-ci seraient dus à des causes naturelles puissantes et encore cachées (comme l'étaient autrefois l'électricité et les ondes hertziennes), forces de nature soit *physique* et matérielle, soit *psychique* et spirituelle.

a) En ce qui concerne les causes de ***nature physique et matérielle,*** cette explication se détruit d'elle-même.

1° Si ces forces sont naturelles, elles ont comme caractères essentiels d'agir de façon *constante, régulière* et *déterminée,* c'est, en effet, le caractère propre de toute loi révélée par la science; or, le propre du fait miraculeux est d'être produit dans les *circonstances les plus diverses* et *dissemblables;* et, au contraire, dans les circonstances en tout identiques, tantôt l'effet se produit, tantôt il ne se produit pas.

Il ne peut donc être attribué à une cause naturelle soumise au déterminisme le plus rigoureux.

2° Si l'on ne sait pas tout ce que peuvent produire les forces naturelles, on sait très bien *certaines choses qu'elles ne peuvent pas et ne pourront jamais faire* (par exemple création instantanée de matière).

b) Pour ce qui regarde ***les forces de nature psychique et spirituelle,*** on a parfois voulu rapprocher le miracle de certains phénomènes ou guérisons dus à des opérations hypnotiques.

On appelle *hypnotisme,* un ensemble de phénomènes spéciaux d'origine naturelle qui se produisent en des états nerveux, anormaux, spontanés ou provoqués. Les principaux phénomènes sont la suggestion et un somnambulisme artificiel, dans lequel le sujet opère des actes imposés à sa volonté par celle de l'hypnotiseur.

Or, on peut reconnaître qu'un grand nombre de faits ne sont pas dus à l'hypnotisme et sont vraiment miraculeux :

1° Parce qu'ils sont tout à fait *en dehors du pouvoir de toute cause naturelle :* par exemple, la résurrection.

2° Soit à cause des *moyens* employés. Dans l'hypnotisme, les moyens sont proportionnés et toujours les mêmes, il y a une technique, des procédés; dans le miracle, les moyens sont divers pour le même effet et disproportionnés avec cet effet.

3° Soit à cause des différences entre *les personnes :* dans l'hypnotisme, le sujet est toujours nerveux, l'opérateur est un savant ou un technicien; dans le miracle, rien de cela n'est exigé.

4° Enfin, dans l'hypnotisme, un certain *temps* et une certaine *méthode* sont nécessaires; dans le miracle, les résultats sont *instantanés* et s'obtiennent *sans méthode* définie.

Le fait miraculeux ne peut donc, en aucune manière, être confondu avec les résultats des traitements hypnotiques.

Quant aux autres essais d'explication :

— « *foi qui guérit par suggestion* » (CHARCOT);

— « *attente qui crée son objet* »;

— « *contact d'une personne exquise* » (RENAN);

outre qu'ils ne s'appliquent nullement aux résurrections et aux miracles sur les choses, ils n'ont *aucune valeur scientifique,* ni d'ailleurs aucune portée, puisque l'apologétique, par un souci de rigueur, renonce à utiliser les faits où l'élément nerveux pourrait jouer un rôle (cf. BERTRIN, Faits de Lourdes, *Dictionnaire apologétique de la foi catholique*).

*B. **Exclusion du démon.*** — Comment distinguer ensuite qu'un fait paraissant extraordinaire est dû à Dieu, et non à un être créé, à un esprit supérieur à l'homme, tel que le démon ?

a) Il y a des choses qu'un esprit créé ***ne peut absolument pas faire,*** ce sont les miracles de premier ordre : par exemple, résurrection, *création de matière, transformation instantanée* d'une substance, à tout cela il faut la puissance divine infinie.

b) Il y a d'autres faits en dehors du cours ordinaire de la nature que l'ange peut faire *radicalement,* en ne considérant que sa puissance; mais Dieu ***ne lui permet jamais*** de les opérer parce qu'il *troublerait* un ordre essentiel au monde : par exemple, modifier le mouvement de la terre par rapport au soleil.

c) Enfin, lorsqu'il s'agit de ***certains artifices*** que le démon pourrait accomplir *sans troubler* la nature, mais qu'il serait difficile de discerner d'un vrai miracle :

— ou bien Dieu *empêchera* le démon d'intervenir;

— ou bien, s'il le lui permet, il lui imposera de laisser sa « *marque* », c'est-à-dire de laisser apercevoir quelque chose : caractère, circonstance, résultat, qui soit *en opposition avec un attribut divin,* et marque dès lors que ce fait ne vient pas de Dieu; par exemple, orgueil ou immoralité du thaumaturge, caractère puéril ou ridicule du fait, ou prodige opéré pour capter la curiosité.

En effet, l'homme a besoin, pour sa foi, d'un motif de crédibilité à la portée de tous, et Dieu *doit faire en sorte que, s'il parle,* l'homme puisse *reconnaître* sa parole par une signature incontestable et n'appartenant qu'à lui.

Or, pour cela, il faut que, devant un fait inexplicable par les forces naturelles — si nous n'avons aucune *raison positive* de l'attribuer à l'intervention propre d'un esprit — nous ayons le droit de conclure qu'il est produit ***par Dieu*** ou par un esprit avec l'approbation de Dieu.

Conclusion.

On peut distinguer, soit ***positivement,*** soit par ***exclusion*** des causes inférieures, qu'un fait est d'origine proprement divine, et ***en dehors de l'ordre de la nature*** et donc indique ***une intention spéciale*** de Dieu.

Quelle est cette intention spéciale ? peut-on la reconnaître ?

C'est ce qui nous reste à déterminer.

§ III. — Vérité relative ou valeur apologétique.

Tout miracle véritable est donc une *œuvre divine* en dehors du cours ordinaire des choses. Mais il n'est pas nécessairement toujours donné comme preuve de l'origine divine d'une Révélation. Dieu peut l'accomplir parfois pour d'autres motifs : par exemple bonté envers une âme de bonne foi. Pour qu'un miracle puisse servir de preuve irréfutable en apologétique, il est donc *nécessaire* de constater qu'en tel cas donné il est fait *pour démontrer* la provenance divine authentique de telle Révélation. Or quand il y a cette relation de preuve à thèse entre un fait miraculeux et une doctrine déterminée, il est possible, et souvent même aisé, de la discerner et d'en reconnaître la valeur.

Cette relation montre *quelle est* l'intention spéciale de Dieu en faisant le miracle.

Il y a deux cas à envisager :

I. Pour le *prophète lui-même.*

Il faut entendre ici par prophète l'homme chargé de transmettre la révélation; il doit pouvoir reconnaître que c'est Dieu qui lui parle.

Le lien le plus étroit se trouvera réalisé aux conditions ci-dessous :

1° Dieu affirme que c'est Lui qui parle;

2° Il affirme au prophète qu'*Il va faire un miracle pour le prouver;*

3° Le miracle se produit.

Ces trois conditions sont nécessaires et suffisantes, car autrement nulle autre ne peut convenir, et alors Dieu n'aurait pas de moyen de prouver la révélation, ce qui est impossible : Dieu ne peut s'en priver.

II. Pour *les autres hommes.*

Quel lien faut-il entre le miracle et la révélation, afin de leur montrer que tel prophète parle bien au nom de Dieu ?

La relation nécessaire et suffisante sera réalisée dans les trois conditions et sous les formes suivantes :

***A.* Conditions de la relation.** — La relation sera suffisante aux trois conditions ci-dessous :

1° Si le prophète *annonce* le miracle comme *preuve* de la révélation qu'il présente;

2° Si le miracle se produit;

3° Si, après une enquête prudente, on ne voit pas que Dieu avait, en faisant ce prodige, un autre but s'opposant à celui-là.

***B.* Formes de la relation.** — Cette relation entre le miracle et la révélation peut être :

a) Explicite, c'est-à-dire exprimée *clairement* et **en propres termes** par le prophète parlant au nom du Seigneur : « Croyez telle doctrine à cause de tel miracle. »

b) Implicite, c'est-à-dire soit montrée par les ***circonstances*** ou la ***raison,*** soit contenue dans une relation explicite; par exemple :

1° Si un *premier* prophète, c'est-à-dire un homme parlant au nom de Dieu, a fait à l'avance des miracles pour prouver la *venue* et la doctrine d'un *deuxième;*

2° Si les *disciples* d'un prophète font des miracles en son nom pour prouver sa mission et sa doctrine;

3° Si le prophète *donne ce pouvoir* à ses disciples pour prouver sa doctrine;

4° Si Dieu donne à un prophète, une *sainteté et une sagesse extraordinaires* ou fait des miracles pour manifester sa naissance et sa mort;

5° Enfin, il y a relation implicite si Dieu fait un miracle pour *punir* ceux qui ont refusé de croire à la doctrine en question.

Conclusion. — On peut donc arriver aisément à discerner la ***réalité historique,*** la ***nature miraculeuse*** et la ***valeur probante*** d'un fait présenté en faveur d'une doctrine. Nous appliquerons ces caractères aux divers miracles invoqués, à juste titre, pour prouver la divinité de Jésus-Christ et de sa religion.

CITATIONS

I. — Nature des miracles : ce sont des *faits sensibles, dus à une action extraordinaire de Dieu.*

Les miracles qu'a opérés Notre-Seigneur Jésus-Christ, sont des œuvres divines, qui apprennent à l'esprit de l'homme à s'élever jusqu'à la connaissance de Dieu par le spectacle des choses visibles. Car, comme la nature divine ne peut être vue des yeux du corps et que, d'ailleurs, les grands prodiges que Dieu opère dans le gouvernement et l'administration de l'univers ont perdu toute valeur à nos yeux, à raison même de leur répétition continuelle, au point que presque personne ne daigne prendre garde aux merveilles vraiment étonnantes de la puissance divine, qui éclate dans le moindre grain de blé, Dieu, dans sa miséricorde, s'est réservé la faculté d'opérer, à des moments opportuns, certains miracles, en dehors du cours habituel et régulier de la nature, afin que ces miracles, non par leur supériorité intrinsèque, mais bien par leur caractère insolite, vinssent faire une forte impression sur ceux pour lesquels les prodiges journaliers avaient perdu leur valeur. A vrai dire, en effet, c'est un plus grand prodige de gouverner le monde entier que de rassasier cinq mille hommes avec cinq pains, et cependant, personne n'admire le premier de ces prodiges, tandis que le second remplit les hommes d'étonnement, non parce qu'il est plus grand, mais parce qu'il est plus rare. Car qui donc nourrit maintenant le monde entier, si ce n'est celui qui fait sortir d'abondantes moissons de quelques grains de blé ? C'est bien en Dieu qu'Il a agi dans un cas comme dans l'autre. C'est par la même puissance qui Lui sert à produire des moissons par la multiplication des quelques grains qui ont servi de semence que ses mains ont pu multiplier les cinq pains.

(Saint Augustin, Traité XXIV, sur l'Evangile de Saint Jean, cité par J. Wehrlé, *Sous la lumière du Christ.*)

On appelle proprement miracle ce qui se fait en dehors de l'ordre de la nature. Mais il ne suffit pas, pour qu'il y ait miracle, que quelque chose se fasse en dehors de l'ordre d'une nature particulière... Une chose est dite miracle, lorsqu'elle est en dehors de l'ordre de toute la nature créée. Or, Dieu seul peut faire un miracle ainsi conçu, parce que tout ce que fait un ange ou toute autre créature par sa propre vertu est toujours selon l'ordre de la nature créée; et ainsi ce n'est pas un miracle. Il reste donc que Dieu seul peut faire des miracles.

(Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique,* Ia pars, quest. CX, art. 4.)

II. — Leur but.

A. Nous rappeler Dieu.

Le miracle par lequel Notre-Seigneur Jésus-Christ a changé l'eau en vin n'a rien de surprenant pour ceux qui savent que Dieu en est l'auteur. Il a, en ce jour, et pour le besoin des époux, produit du vin dans ces six urnes qu'Il a fait remplir d'eau, opérant ainsi un miracle, qu'Il renouvelle chaque année dans les fruits de la vigne. C'est, en effet, par la puissance du Seigneur qu'a été changé en vin le liquide que les serviteurs ont versé dans ces

urnes. Or, cette même puissance change en vin par son opération l'eau et la rosée que répandent les nuées. Seulement, nous n'admirons pas ce dernier prodige, parce qu'il se renouvelle tous les ans, et que c'est sa continuité même qui fait qu'il a cessé d'être admirable à nos yeux..... Comme les hommes, appliquant leur esprit à d'autres objets, ont cessé de porter leur attention sur les œuvres de Dieu, qui devraient leur faire louer sans cesse le Créateur, Dieu s'est réservé la faculté d'accomplir parfois des œuvres insolites pour les réveiller, en quelque sorte, de leur sommeil, et pour les provoquer par des prodiges à Lui rendre le culte qui Lui est dû.

(Saint AUGUSTIN, Traité VIII, sur l'Evangile de Saint JEAN, cité par J. WEHRLÉ, *ibid.*)

Habitués que nous sommes à voir les faits naturels se dérouler selon un certain ordre, nous n'y faisons plus aucune attention, si merveilleux qu'ils soient en eux-mêmes. Les plus religieux parmi les hommes sont exposés à ne plus voir Dieu tout entier présent derrière chacun d'eux dans son action universelle. Au contraire, l'apparition brusque de ces faits insolites, qui viennent se dessiner en saillie sur le tissu fondamental du réel comme ces broderies délicates qu'une main habile vient ajouter à la trame d'une étoffe de prix, a la propriété de réveiller nos sens de leur assoupissement, et d'arracher notre raison à son indolence. Ce coup d'Etat qui ébranle nos nerfs et surprend notre entendement force notre attention. Il nous révèle, dans un trait de lumière, l'existence de la puissance souveraine qui gouverne le monde, et il nous invite d'une façon impérieuse à nous prononcer sur le caractère de cette puissance. Nous sommes ainsi amenés à étudier la signification spirituelle du miracle, qui en est, à vrai dire, toute la raison d'être.

(J. WEHRLÉ, *Sous la lumière du Christ, Perspectives, miracle et adoption filiale*, Bloud et Gay, édit.)

B. *Prouver la révélation et le message évangélique.*

Il faut que nous nous rendions compte par nous-mêmes que celui qui était notre créateur est devenu notre père. Il faut que, à la lumière aveuglante de certaines réalités exceptionnelles, nous constations que nous avons passé de la condition de sujets à celle d'enfants. En un mot, il faut que nous puissions lire, inscrite en relief dans tout le développement de l'histoire religieuse du monde, la preuve irrécusable que nous sommes adoptés. Or, c'est le miracle qui est chargé de faire cette preuve. *Il n'intervient* que pour appuyer et pour confirmer le message évangélique.

(*Ibid.*)

III. — Nécessité du miracle, son efficacité comme preuve.

Le miracle est moralement nécessaire pour que nous puissions discerner une révélation authentique.....

Pour apprécier correctement la sagesse d'un maître humain, il faut être aussi sage que lui; pour juger de façon compétente la révélation de Dieu, il faudrait que les hommes en fussent déjà, ou peu s'en faut, à ce niveau d'intelligence et de vertu auquel cette révélation doit les conduire. D'une part, elle leur est proposée comme un remède qui doit leur procurer la santé de l'âme; d'autre part, pour qu'ils se décident à l'accepter, il ne leur faudrait ni plus ni moins que la pleine santé : c'est à désespérer.

Pour tourner cette difficulté, du moins s'il s'agit de l'humanité dans son ensemble, il ne reste à Dieu d'autre parti que d'autoriser l'enseignement de ses messagers en mettant à leur disposition sa toute-puissance. *La guérison d'un aveugle-né, la résurrection d'un mort, sont des faits sensibles dont tous peuvent juger. En leur présence, les moins ouverts aux choses de l'esprit devront avouer : «* Ces gens ne pourraient opérer de tels prodiges, *si le Très-Haut ne les assistait. » En ce sens et pour ces causes, des miracles* sont nécessaires.

(P. PINARD DE LA BOULLAYE, *Conférences*, 22 février 1931, édit. Spes.)

Les hommes religieux ont toujours pensé que la divinité peut intervenir, et réellement intervient pour accréditer ceux qui parlent en son nom. On n'a jamais confondu les prophètes avec les philosophes, maîtres de sagesse humaine. Il peut suffire à ceux-ci d'avoir raison ou d'en donner l'impression pour se faire des disciples; de ceux-là on réclame des garanties d'une autre espèce... Ce recours à Dieu est naturel, dès qu'une croyance se présente comme catégorique et prétend compléter ou déterminer d'autorité des points certains de religion naturelle. Si rudimentaire que soit son intelligence (qu'il faut se garder de mesurer sur le degré atteint de civilisation matérielle), l'homme, en cette matière, ne s'incline pas sans motif : avant de donner une adhésion confiante, *à plus forte raison* définitive et sans condition, *il demande des titres; et ces titres, quand il s'agit d'une révélation distincte des vérités naturelles connues,* ne peuvent *être que des signes positifs, et, dans une certaine mesure,* contrôlables. *Le prophète qui sollicite pour son enseignement un assentiment religieux doit, au préalable,* se qualifier comme interprète de la divinité. *Ce qu'on lui demande, c'est «* un témoignage divin rendant manifeste l'intervention, en sa faveur, de la force et de la vérité divines [1], *et l'on donne communément à ce témoignage le nom de miracle, qui met vivement en lumière un de ses aspects : celui par lequel il s'impose à l'admiration. »*

(R. P. DE GRANDMAISON, *Jésus-Christ; sa personne; son message; ses preuves*, II, p. 225, Beauchesne, édit.)

La question du miracle n'est qu'un point particulier du problème plus général de la révélation divine.

Le miracle, seul, est contraignant. Le miracle, seul, nous oblige à penser : « Dieu est là, que je le veuille ou ne le veuille pas, il y a, ici, une vérité qui s'impose. Libre à moi, sans doute, de la rejeter, mais, si je le fais, je me mets en révolte contre l'autorité de Dieu même. »

Or, on ne conçoit pas que Dieu prenne, pour ainsi dire, la peine de nous faire une révélation sans que cette révélation soit pour nous obligatoire. Dieu ne révèle que parce qu'il n'y a pas d'autre moyen pour nous de connaître ce qu'Il veut de nous, et parce que l'enjeu n'est autre que notre bonheur ou notre malheur éternel...

Tout le raisonnement implicite fondé sur le miracle s'effondrerait si l'on ne commençait par admettre que Dieu seul peut contrevenir à l'ordre régulier des choses. Essayez de mettre en forme ce raisonnement implicite, par lequel la foi naît du miracle, vous aurez ceci :

« Il y a un ordre de la nature qu'aucune puissance créée ne peut changer. Or, dans tel cas, cet ordre a été passagèrement suspendu. Donc, c'est Dieu qui est intervenu, et Lui seul. »

En d'autres termes, le miracle n'aurait jamais été considéré comme « la signature de Dieu », *s'il était possible à un autre qu'à Lui de faire des miracles, ce qui revient à dire que le cours ordinaire des choses est réglé une fois pour toutes, et que Dieu seul peut y introduire des exceptions*

(Chan. CRISTIANI, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, introd.)

Le miracle est un syllogisme en action, *le* meilleur *et le* plus convaincant des syllogismes.

(LA HARPE, sur Diderot.)

La preuve qui me découvre la vérité, ce sont les œuvres pour lesquelles la nature ne chauffa jamais le fer, ni ne battit l'enclume.

(LE DANTE, *Paradis*, chant XXIV.)

---

(1) Saint THOMAS D'AQUIN, *De potentia*, quest. VI, art. 5.

IV. — Possibilité de discerner les miracles.

A. *Exclusion des forces cachées et encore inconnues.*

« Vous venez d'admettre, diront certains, qu'une explication au moins probable vous enlève tout droit de déclarer un fait anormal. Or, n'est-il pas possible, probable même, en raison des progrès continuels de la science, qu'on découvrira quelque jour des forces capables de faire disparaître en un clin d'œil les lésions organiques les mieux caractérisées ?

— De vrai, Messieurs, les savants les plus autorisés déclarent qu'il leur reste infiniment à découvrir, que les formules des lois les mieux établies ont tout au plus une valeur relative, approximative. Aussi le reconnaîtrons-nous sans ambages : toute apologétique est bien faible, bien risquée, qui s'appuie exclusivement sur la science d'aujourd'hui.

— Vous vous appuierez donc sur la science de demain ?

— Non pas, sur celle des derniers âges.

— Vous plaisantez, à votre tour.

— Nullement, Messieurs; vous allez le voir, moyennant un modique effort de réflexion.

» Procédons d'abord par voie d'analyse :

» Tous les phénomènes naturels ont pour traits communs d'être réguliers, c'est-à-dire d'apparaître identiques, dans des conditions identiques, et d'être, en outre, proportionnés à la fois à leur cause et au temps, c'est-à-dire de se produire avec une intensité différente et une rapidité plus ou moins accusée, selon que varient leurs antécédents.

» Ces trois caractères se ramènent à un caractère plus général : le déterminisme des forces physiques, ou la nécessité qui règle leurs actions et réactions. Or, ce déterminisme lui-même s'explique par la nature de la matière. « Nous ne la connaissons pas », objecterez-vous. Pardon, sans y avoir pensé, peut-être, vous la connaissez, au moins autant qu'il est nécessaire. La matière, en effet, est sûrement composée. De quoi ? de forces ? de fluides ? de particules de substance infiniment petites ? En décide qui le pourra; mais ce qui est sûr, c'est qu'elle n'est pas simple, comme l'esprit; autrement, elle penserait; pensant, elle serait libre; libre, elle n'agirait pas avec la régularité, la proportionnalité, la lenteur ou la rapidité invariables que nous lui connaissons. Ne dites pas non. C'est le fondement, c'est la condition même de toute science que vous détruiriez d'un seul coup. La science d'aujourd'hui, de demain, de toujours, suppose, exige, le déterminisme, la non-liberté de la matière et de toutes les forces qui procèdent d'elle, de quelque manière que ce soit. Si vous admettez que des forces inconnues, appartenant à l'ordre matériel ou physique, peuvent se comporter en forces libres et pensantes, non seulement votre hypothèse se trouve contredite par l'expérience de tous les siècles, mais elle est contradictoire, car il est contradictoire qu'une force puisse être à la fois matérielle, donc composée, et libre, donc simple.

» Observez maintenant, chacun dans leurs séries respectives, les miracles que présentent soit la vie de Jésus et celle des saints, soit les annales de pèlerinages comme celui de Lourdes. Pour ces derniers, notamment, examinez avec le plus grand soin les relations et les statistiques publiées. Que voyez-vous ? Des caractères de tous points opposés à ceux que nous venons de relever : au lieu d'une proportion croissante entre les causes et les effets, nulle proportion assignable; au lieu d'une régularité quelconque, une irrégularité absolue. Je me trompe, Messieurs. Une catégorie de conditions demeure stable : l'orthodoxie, la foi, la piété; mais voici le plus déconcertant, elles apparaissent requises, soit dans le miraculé, soit dans son entourage, puisque les bénéficiaires de ces faveurs sont, tantôt des nourrissons, tantôt des incrédules, pour qui intercèdent des parents ou des amis. Enfin, ce qui achève le contraste, tandis que l'emploi des forces physiques exige, du côté de l'opérateur, une technique précise, appropriée à chaque effet, chez les thaumaturges catholiques, ni passes, ni formules, ni rituel fixe, bref aucune technique, sauf celle que le Christ a résumée en ces mots : « Ayez » la foi, soyez vraiment mes disciples. Vous accomplirez des œuvres plus » étonnantes que les miennes. » En d'autres termes, les seuls antécédents manifestement indispensables sont d'ordre intellectuel : l'orthodoxie, et d'ordre moral : la sainteté, c'est-à-dire de deux ordres avec lesquels n'a manifestement rien à voir l'exercice de forces proprement physiques, soit connues, soit inconnues.

» Dans ces conditions, ne sommes-nous pas obligés de dire : « Non seule- » ment la science d'aujourd'hui est incapable d'expliquer de tels faits, mais » aucune physique ne les expliquera jamais. »

(R. P. Pinard de La Boullaye, 1er mars 1931.

Voir sur le même sujet G. Bertrin, *Histoire critique des événements de Lourdes*, p. 214 et suiv.)

B. *Exclusion de la suggestion et de l'hypnotisme.*

Rien ne montre aussi clairement les impuissances de ces procédés et leurs différences avec le miracle que les passages suivants, du docteur Bernheim (*Hypnotisme, suggestion, psychothérapie*), **cités dans l'ouvrage de Bertrin indiqué ci-dessus. Les constatations de ce chef d'école sont d'importance capitale.**

« La suggestion ne peut réduire un membre luxé, dégonfler une articulation gonflée par le rhumatisme, restaurer la substance cérébrale détruite. » (P. 320.)

« Le rôle direct de la psychothérapie contre les lésions organiques est restreint. On ne peut ni résoudre une inflammation, ni arrêter l'évolution d'une tumeur ou d'un processus de la sclérose. La suggestion ne tue pas les microbes, elle ne cicatrise pas l'ulcère rond de l'estomac. » (P. 331.)

« On ne peut guérir que ce qui est curable... La suggestion ne peut restaurer ce qui est détruit. » (P. 352.)

« Il faut bien le dire : les résultats obtenus sont passagers; la suggestion peut restaurer la fonction, tant que la lésion ne l'a pas encore définitivement abolie, tant que le trouble de cette fonction n'est qu'un trouble dynamique dépassant le champ de la lésion; la suggestion n'enraye pas l'évolution organique de la maladie; trop souvent, elle ne produit qu'une amélioration transitoire; les maladies, de leur nature progressives et envahissantes, continuent leur marche inexorable, et il arrive un moment où la suggestion ne peut rien. » (P. 355.)

Même par rapport aux maladies nerveuses : *« J'ai essayé bien des fois de guérir la mélancolie, l'hypocondrie, la maladie des obsessions, la manie, le délire des persécutions, j'ai toujours échoué. »* (P. 340.)

Et ces procédés demandent toujours le concours du temps : *« La douleur étant supprimée, les mouvements articulaires, paralysés par elle, se sont restaurés progressivement. »* (P. 327.)

« La suggestion à l'état de veille et l'entraînement suggestif, ont guéri en quelques semaines cette contracture; la malade a pu graduellement soulever les bras jusqu'à la verticale, se tenir sur ses jambes; son corps, courbé sur le bassin pendant la station debout, s'est redressé progressivement sous l'influence d'une suggestion patiente et prolongée. » (P. 327.)

« Toutefois, il y a des rechutes; mais la suggestion, prolongée avec patience et persévérance pendant des semaines et des mois, peut réussir à déraciner ces troubles. » (P. 344.)

DOCUMENTS

Quelques cas. Constatations de faits miraculeux.

Nous allons citer brièvement ici quelques documents qui ont permis de *constater*, d'une manière *officielle*, des faits miraculeux. Ils montreront à quel degré de certitude on peut parvenir dans cette constatation. Ces cas miraculeux seront aussi des *exemples* destinés tout naturellement à illustrer les notions du chapitre précédent.

1° Pierre de Rudder : Fracture de la jambe, avec plaie gangréneuse.

A. *Avant la guérison.*

Le 16 février 1867, Pierre de Rudder, ouvrier agriculteur, né et habitant à Jabbeke (Flandre occidentale), eut la jambe gauche broyée par la chute d'un arbre qu'il aidait à abattre.

Le docteur Affenaer, d'Oudenbourg, constata une fracture des deux os, le tibia et le péroné, à la même hauteur, un peu plus bas que le genou.

Malgré les soins, une plaie gangréneuse se déclara, les fragments d'os se dépouillèrent de leur périoste; un morceau d'os se détacha même, laissant un intervalle entre les deux fragments brisés.

Le mal se prolongea pendant huit ans et deux mois, ne faisant qu'empirer. Pendant ce temps, le patient, qui souffrait atrocement, fut visité et soigné par de nombreux médecins : le Docteur Affenaer, déjà cité, les docteurs Verriest et Tchackert, de Bruges, le professeur Thiriart, de Bruxelles, le docteur Buylaert, de Varssenaere, le docteur Van Hoestenberghe, de Stalhille. Tous s'accordèrent à déclarer la consolidation impossible en de pareilles conditions, et regardaient le blessé comme incurable.

Voici, d'ailleurs, le rapport du docteur Van Hoestenberghe, sur une visite qu'il fit à de Rudder en janvier 1875 :

« Rudder avait une plaie à la partie supérieure de la jambe; au fond de cette plaie, on voyait les deux os, à une distance de trois centimètres l'un de l'autre.

» Il n'y avait pas la moindre apparence de cicatrisation. Pierre souffrait beaucoup et endurait ce mal depuis huit ans.

» La partie inférieure de la jambe était mobile dans tous les sens. On pouvait relever le talon, de façon à plier la jambe dans son milieu. On pouvait la tordre et ramener le talon en avant, et les orteils en arrière. Tous ces mouvements n'étaient limités que par la résistance des tissus mous. »

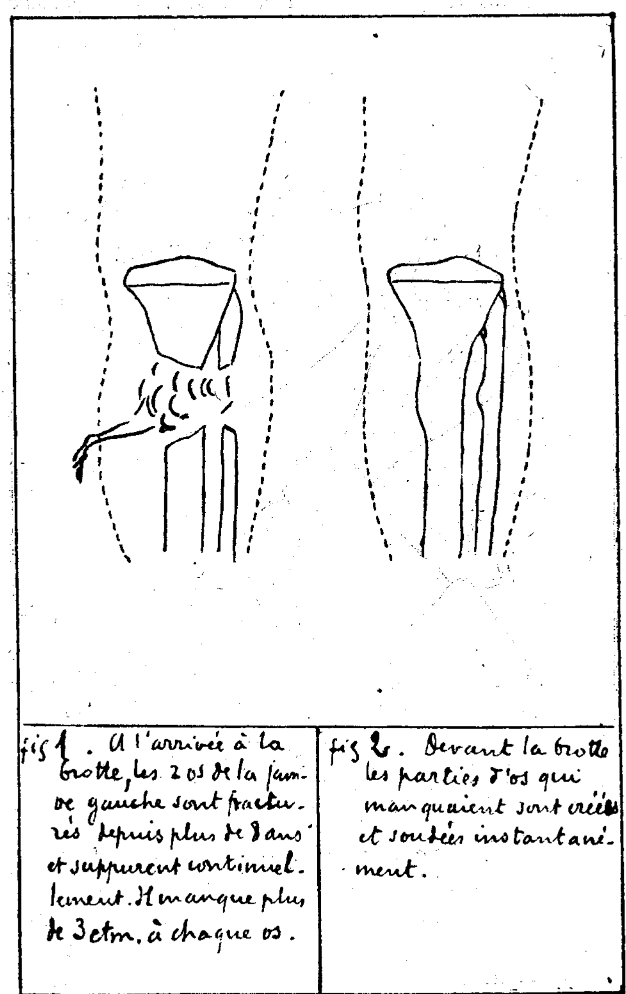
Un témoin, Jean Houtsaeghe, déclare avoir vu, à la fin de mars, Pierre « plier la jambe avec la main, de façon à faire sortir par la plaie les deux extrémités de l'os cassé, qui est venu à l'extérieur ».

Enfin, trois autres témoins, Jules Van Hooren, Édouard Van Hooren et Marie Wittizael, ont signé le certificat suivant :

Les soussignés déclarent avoir vu, le 6 avril 1875, la jambe fracturée de Rudder; les deux parties de l'os rompu perçaient la peau et en étaient séparées par une plaie purulente, sur une longueur de 3 centimètres. »

B. *La guérison.*

Or, le lendemain, 7 avril 1875, le pauvre estropié, se traînant sur ses béquilles, parcourt péniblement, en plus de deux heures, les 2.500 mètres qui



Note. — Ces schémas, ainsi que ceux qui suivront, sont tirés de l'ouvrage *Les Guérisons de Lourdes en schémas*, par les docteurs Vallet, président du Bureau des Constatations, et Dubuch (Téqui, édit.), et dus à la bienveillance des auteurs et de l'éditeur.

le séparaient de la station de chemin de fer, est hissé dans un wagon pour Gand, en descend pour prendre l'omnibus d'Oostaker, dont le plancher est bien vite souillé du pus sanguinolent qui découle de sa pauvre jambe. Il arrive ainsi, au prix de quelles souffrances, au but de son pèlerinage : la Grotte de Notre-Dame de Lourdes d'Oostaker.

Là, il implore le pardon de ses péchés et la grâce de pouvoir travailler pour gagner la vie de sa famille. Aussitôt, il sent se passer dans son être comme une révolution. Ne sachant encore ce qu'il fait, il se précipite sans béquilles, traverse les rangs des pèlerins, et se jette à genoux devant la

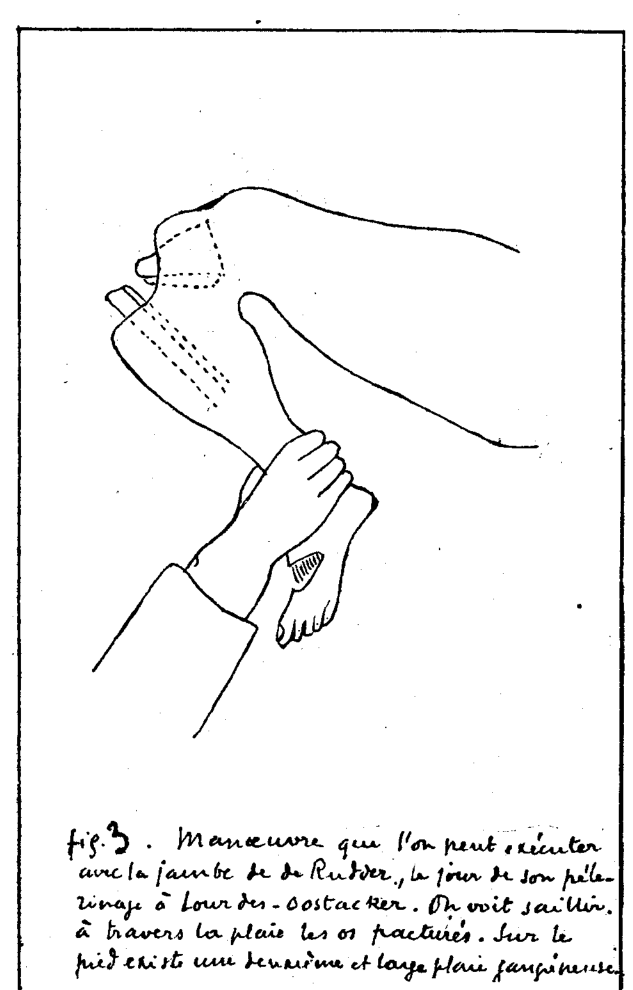


fig. 3. Manœuvre que l'on peut exécuter avec la jambe de de Rudder, le jour de son pèlerinage à Lourdes-Oostacker. On voit saillir à travers la plaie les os fracturés. Sur le pied existe une deuxième et large plaie gangréneuse.

statue. Alors seulement il s'aperçoit qu'il est guéri : il se tient debout, il marche avec facilité et sans douleur.

On examine aussitôt le membre malade : « La jambe et le pied, fort gonflés quelques instants auparavant, ont repris leur volume normal, si bien que l'emplâtre et les bandes qui enveloppaient la jambe sont tombés d'eux-mêmes; plus de plaies; toutes les deux sont cicatrisées; et enfin, ce qui dépasse tout, les os rompus se sont rejoints malgré la distance qui les séparait; ils se sont soudés l'un à l'autre, et les deux jambes sont égales. » (BERTRIN.)

C. *Après la guérison : les attestations.*

Les trois témoins déjà nommés signèrent l'attestation suivante :

« Nous déclarons que de Rudder est revenu, le 7 avril, de son pèlerinage de Notre-Dame de Lourdes d'Oostaker, parfaitement guéri. L'os était soudé,

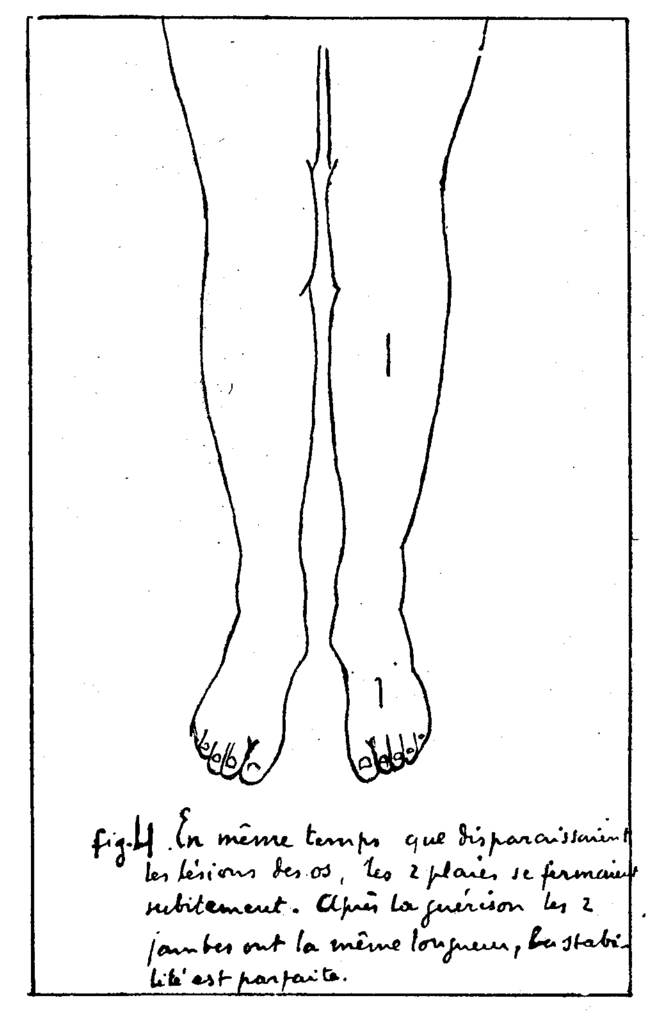


fig. 4. En même temps que disparaissaient les lésions des os, les 2 plaies se fermaient subitement. Après la guérison les 2 jambes ont la même longueur, la stabilité est parfaite.

la plaie disparue; de Rudder pouvait marcher, se tenir debout et travailler, aussi bien qu'avant son accident. »

Les autorités civiles et religieuses et les notables du lieu voulurent, par ailleurs, laisser un témoignage authentique du fait.

« Nous, soussignés, paroissiens de Jabbeke, déclarons que le tibia de Pierre-Jacques de Rudder, né et domicilié ici, âgé de 52 ans, avait été tellement brisé par la chute d'un arbre, le 16 février 1867, qu'après avoir épuisé toutes les ressources de la chirurgie, le malade fut abandonné et déclaré

incurable par les hommes de l'art, et regardé comme tel par ceux qui le connaissaient; qu'il a invoqué Notre-Dame de Lourdes, vénérée à Oostaker, et est revenu chez lui tout guéri et sans béquilles, de sorte qu'il peut, comme avant l'accident, se livrer à tous les travaux. Nous déclarons que cette guérison, subite et admirable, a eu lieu le 7 avril 1875. »

Suivent les signatures des magistrats, prêtres et notables (dont certains,



(Extrait de Lourdes, *par l'Abbé Bertrin.)*

PIERRE DE RUDDER APRÈS SA GUÉRISON.

Les deux os de la jambe gauche, cassés depuis huit ans, ont été instantanément soudés.

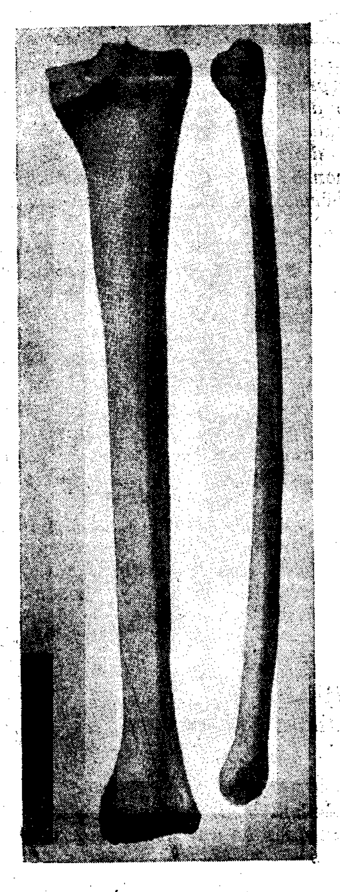
comme le vicomte du Bus, étaient jusque-là des incrédules), et le sceau de la commune (15 avril 1875).

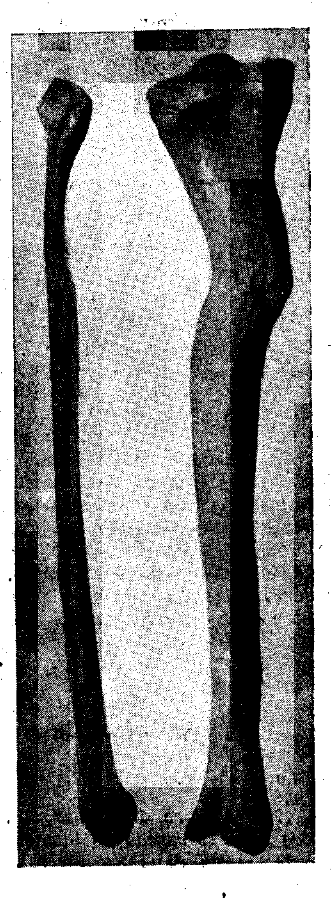
Les médecins eux-mêmes allaient apporter leur témoignage : le 8 avril au matin, le docteur Affenaer était chez son client; il constata la guérison, et fut frappé de trouver « la face interne du tibia entièrement lisse à l'endroit de la fracture ». Il ne put cacher son émotion et proclama le caractère surnaturel de la guérison.

Le 9 avril, c'était le tour du docteur Van Hoestenberghe, qui trouve de Rudder en train de bêcher son jardin. Laissons-le parler : « Qu'ai-je trouvé ?

Une jambe à laquelle il ne manquait rien, si bien que, si je n'avais pas examiné le malheureux auparavant, j'aurais certainement émis la conviction que cette jambe n'avait jamais été cassée.

» En effet, en passant les doigts lentement sur la crête du tibia, on n'y





LES OS DES JAMBES DE PIERRE DE RUDDER TELS QUE LES MONTRA L'AUTOPSIE.

(Photos et textes sont tirés de Lourdes, *par l'Abbé Bertrin.)*

La trace de la cassure est visible sur ceux de la jambe gauche, à la droite du lecteur, et on voit aussi que, malgré l'élimination d'un fragment de trois centimètres, ces deux os sont aussi longs que ceux de la jambe droite.

sent pas la moindre irrégularité, mais une surface parfaitement lisse de haut en bas. Tout ce que l'on découvre, ce sont quelques cicatrices superficielles à la peau. » (1). *Et le docteur Van Hoestenberghe, auparavant incrédule, se convertit entièrement. La même chose arriva pour un grand nombre de per-*

(1) Lettre au docteur BOISSARIE, 3 septembre 1892.

sonnes qui virent de Rudder continuer une vie de labeur et de piété aussi : durant les vingt-trois ans qu'il vécut encore, il fit plus de 400 pèlerinages d'actions de grâces à Notre-Dame de Lourdes d'Oostaker.

Deux autres confirmations vinrent encore :

En 1892, le docteur Royer, de Lens-Saint-Remy, résolut d'ouvrir une enquête d'une rigueur scientifique absolue sur la guérison de Pierre de Rudder. Les témoignages multipliés et unanimes l'amenèrent à cette conclusion :

« Pas de cal fibreux entre les fragments... les os se sont soudés directement l'un à l'autre. De plus, la jambe gauche ne présentait pas plus de courbure que la jambe droite. Enfin, malgré la perte d'un morceau d'os et bien que les fragments fussent séparés par une distance de 3 centimètres avant la guérison, aucun raccourcissement n'existait dans le membre.

» Le doute serait déraisonnable et, par conséquent, illégitime; toute âme droite reconnaîtra qu'il y a, dans cette guérison, une intervention surnaturelle. »

En 1898, âgé de 75 ans, Pierre de Rudder mourut d'une pneumonie. Le docteur Van Hoestenberghe voulut voir les os de cette jambe si longtemps malade, et obtint l'autopsie. Ce témoignage confirma tous les autres.

La photographie ci-jointe montre aisément que la jambe gauche est à la fois témoin de l'accident, par la trace visible de la double cassure, et témoin aussi de la guérison miraculeuse, car les deux os de cette jambe sont aussi longs que ceux de la jambe droite.

« Le Chirurgien invisible qui avait daigné intervenir avait fait en un instant ce que nul autre n'avait pu faire en de longues années, et il l'avait fait avec un art admirable. En même temps, pour que nul n'en ignorât, sa main avait laissé la trace de la fracture, qui restait une preuve manifeste de la divine opération. » (Bertrin.)

C'était aussi la conclusion d'un article publié en octobre 1899 dans la Revue des questions scientifiques, par le docteur Royer, le docteur Van Hoestenberghe et le docteur Deschamps. Après avoir raconté et établi tous les faits, ils démontraient avec une clarté et une force irrésistibles que la guérison n'a pu être l'œuvre d'une force naturelle.

2° Gabriel Gargam : Dépérissement général, affection de la moelle rachidienne; gangrène.

A. *La maladie.*

Le 17 décembre 1899, Gargam, commis ambulant des Postes, prenait son service dans le rapide de Bordeaux à Paris. Quelques heures après, son wagon était télescopé dans un terrible accident, près d'Angoulême. Il fut projeté, parmi les débris de toutes sortes, dans la neige, où il resta enseveli jusqu'au lendemain matin. Il fut conduit à l'Hôpital d'Angoulême, ne donnant plus signe de vie.

Pendant treize jours, il ne put prendre aucune nourriture; ensuite, il s'alimenta juste assez pour s'empêcher de mourir de faim. Bientôt, on s'aperçut qu'il était paralysé jusqu'à la ceinture; la gorge, ensuite, se contracta, et il ne put plus avaler; il fallut l'alimenter avec une sonde, ce qui lui causait d'ailleurs des douleurs intolérables.

Une action en responsabilité fut engagée contre la Compagnie d'Orléans; et le médecin-chef de l'Hôpital d'Angoulême, le docteur Decressac, eut à fournir un rapport détaillé sur le cas du malade. On lit dans ce rapport, en date du 19 décembre 1900 (un an après l'accident) :

« Tous ces symptômes... se sont établis graduellement; ils constituent une affection de la moelle rachidienne appelée sclérose latérale amyotrophique. »

Il ajoute que cet état « constitue une infirmité permanente, peu susceptible d'amélioration, capable plutôt d'évoluer progressivement et fatalement. »

De fait, l'évolution se poursuivit, et le rapport supplémentaire du 19 juin 1901, constatant l'aggravation, disait : « Les conclusions restent les mêmes en ce qui concerne l'incurabilité de la maladie et l'évolution progressive. » Une complication, d'ailleurs, se produisit, qui était bien caractéristique : la gangrène.

Aussi le Tribunal d'Angoulême, dans son jugement du 20 février 1901, avait pu conclure : « Attendu... que la Compagnie a réduit Gargam au plus pitoyable des états, et qu'elle a fait de lui une véritable épave humaine, dans laquelle l'intelligence seule n'a pas été atteinte... Par ces motifs, le Tribunal condamne la Compagnie des Chemins de fer de Paris à Orléans à payer à Gargam une pension annuelle et viagère de 6.000 francs, et une indemnité de 60.000 francs. »

Sans écouter l'agent d'Angoulême, qui, ayant visité le blessé et consulté les rapports des divers médecins, engageait la Compagnie à offrir 12.000 francs de pension viagère sans indemnité (parce que, disait-il, elle n'aurait pas longtemps à verser cette rente), la Compagnie fit appel du jugement devant la Cour de Bordeaux. Celle-ci, devant tous les rapports des médecins, qui constataient l'aggravation et affirmaient unanimement l'incurabilité, aggrava la décision du Tribunal.

B. *La guérison.*

Tel était l'état de Gargam, au mois d'août 1901. Au point de vue religieux, Gargam, élevé dans un lycée, n'ayant fréquenté aucune église depuis quinze ans, et, de plus, aigri et découragé par la souffrance, était incroyant. Cependant, en partie pour échapper à l'opération de la trépanation des vertèbres que voulait lui faire subir le docteur Tessier, il finit par céder aux instances de sa mère, et part à Lourdes, dans le train du Pèlerinage national. Il y arrive, ayant fait sans conviction certains actes religieux qu'on lui avait demandés, et non encore croyant.

Le matin du 7 août, après une communion faite à la Grotte, il recouvre, avec une émotion indicible, la foi de sa jeunesse. Mais son état de santé ne change pas. L'après-midi, vers 2 heures, on le porte à la piscine, on le descend dans l'eau sur sa planche, car il ne peut supporter aucune flexion : pas encore de guérison.

A la procession du Saint-Sacrement, on croit qu'il va mourir; mais il sort de son évanouissement, il se soulève par trois fois, et, enfin, véritable spectre ambulant, il fait quelques pas, sans vêtements ni chaussures, à la suite de l'ostensoir... Il est guéri.

Au Bureau des constatations, le soir même, puis le lendemain, il est examiné par plus de soixante médecins d'hôpitaux, de cliniques, professeurs, médecins français et étrangers, croyants et incrédules. Le professeur Desplat, de Lille, l'interroge longuement, tous l'examinent, et constatent que Gargam est passé instantanément des portes de la mort à la vie. Les plaies se cicatrisent à vue d'œil, constituant ainsi le témoin de la maladie et de la subite guérison. Selon le docteur Boissarie (Lourdes, *Les guérisons*, 2e série), l'infirmité était constituée par une double lésion : un choc violent avait refoulé une vertèbre lombaire, qui comprimait la moelle, déterminant la paralysie de toute la partie inférieure du corps, l'atrophie des jambes, la gangrène des extrémités. Une autre lésion, plus étendue, semblait avoir désorganisé tous les organes ». « Dans un état pareil, la lésion est partout, l'organisme est détruit », disait le docteur M..., chirurgien des hôpitaux de Paris.

Et c'est cet organisme détruit qui, restauré en un clin d'œil, repart dans

une marche vitale ascensionnelle, dont le rythme dépasse toute prévision. Trois semaines après, Gargam avait augmenté de plus de 10 kilogrammes, et regagné 12 centimètres dans la circonférence de ses jambes.

Ce rétablissement subit fut reconnu et sanctionné (de fort mauvaise grâce d'ailleurs, ce qui ne donne que plus de poids au témoignage), par le médecin



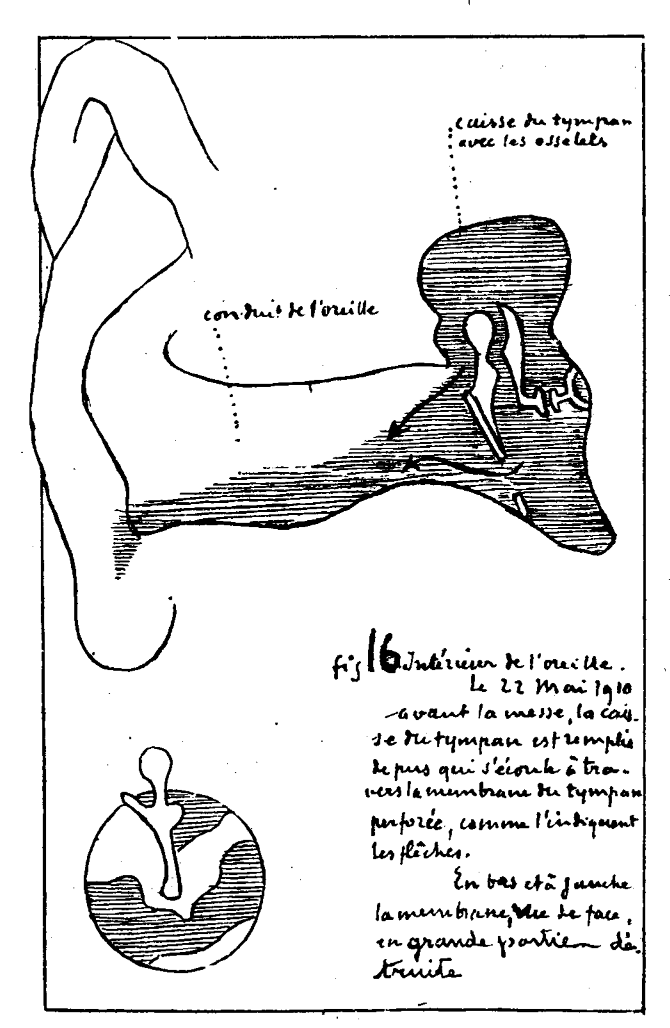
GABRIEL GARGAM.
(Photo extraite de Lourdes, *par l'Abbé Bertrin.)*

Ceux qui l'ont rencontré dans ses fonctions de brancardier ou entendu dans ses multiples conférences, que lui dicte sa reconnaissance envers la Vierge de Lourdes, reconnaîtront avec plaisir la sympathique figure de ce privilégié de Marie.

assermenté de l'Administratoin des Postes, qui ordonna à Gargam de reprendre de suite son travail.

Aujourd'hui, Gargam pèse 75 kilos, et se dépense, chaque année, avec une activité inlassable, comme brancardier; ses conférences à travers la France ont répandu partout la connaissance du miracle éclatant dont il fut l'objet et proclamé la puissance de Dieu et la bonté de Notre-Dame de Lourdes.

3° M. Joseph Duncam-Boothman : Suppuration chronique de l'oreille; surdité et destruction presque complète du tympan.

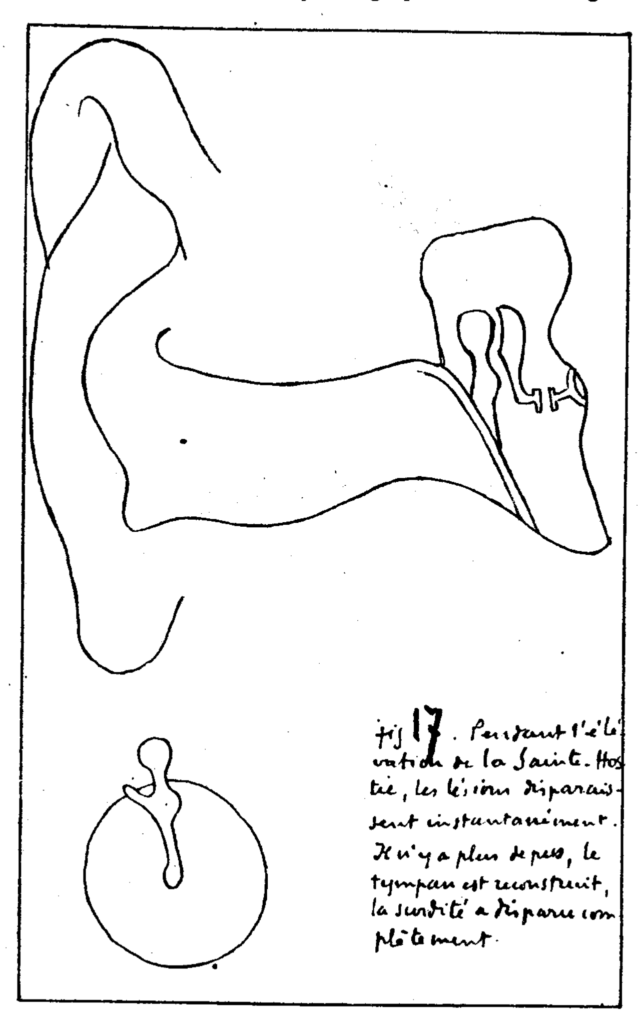


A. *La maladie.*

Le jeune Duncam-Boothman, de Compton-Lodge, près de Douvres, était atteint depuis dix ans de suppuration chronique de l'oreille gauche, entraînant la destruction presque complète du tympan, avec douleurs intermittentes et surdité complète, même par transmission directe des bruits au moyen des os du crâne.

Il a été traité par de nombreux spécialistes, à Bruxelles, à Douvres et à Londres.

« En mai 1910, déclare son père, devant le Bureau des constatations, le docteur X..., chirurgien auriste réputé de Harley-Street, Londres (certificat produit), a déclaré que la vie du jeune garçon était en danger imminent,



qu'une opération était indiquée, et qu'elle serait bientôt d'une nécessité absolue. Il ajouta, après examen, que la destruction du tympan était à peu près complète, que l'inflammation, jusque-là chronique, avait pris un caractère aigu, et pouvait, d'un moment à l'autre, gagner le cerveau et entraîner la mort. »

De fait, la suppuration était alors fétide et abondante, et la raideur douloureuse des muscles du cou occasionnait l'inclinaison de la tête. La surdité

était complète. Le docteur X... ajouta que l'opération présentait quelques incertitudes au point de vue de la mortalité, mais que, même en cas de succès sous ce rapport, la surdité pour la vie était absolument certaine.

B. *La guérison.*

Au lieu de se décider à l'opération, le père du jeune Duncam commence, le 14 mai 1910, une neuvaine à Notre-Dame de Lourdes, avec application d'eau de la Grotte.

Le dimanche 22 mai 1910, pendant la messe, à l'élévation de la Sainte Hostie, le malade ressentit une douleur aiguë dans l'oreille gauche. A la fin de la messe, on constata que la suppuration était tarie, et que le jeune homme entendait comme il n'avait pu le faire depuis bien des années.

Le 23 mai, le docteur X..., qui ignorait la guérison, fit savoir que tout retard dans l'opération serait très dangereux. Il ne fut pas peu surpris d'apprendre ce qui était arrivé.

Le lendemain, il examinait le cas, et constatait la guérison, ainsi que les docteurs Howden et Murphy, lequel délivra un certificat à cette occasion. Le 8 juin, le jeune Duncam était à Lourdes, en pèlerinage d'actions de grâces, et se présentait devant les docteurs Boissarie et Cox.

Depuis cette époque, la guérison s'est toujours parfaitement maintenue.

L'instantanéité de la guérison, l'absence de convalescence et le maintien des résultats classent ce fait parmi ceux que les lois ordinaires de la nature ne peuvent expliquer.

4° M. John Traynor : Affections diverses et très graves; perte de l'usage de trois membres : le tout consécutif à des blessures de guerre.

A. *Une épave humaine.*

***M. John Traynor**, de Grafton-Street, à Liverpool, avait été blessé une première fois à la tête, devant Wildrick (Belgique), le 8 octobre 1914. Il reste sans connaissance jusqu'à l'opération, qui a lieu à Deal, en Angleterre.*

En 1915, il est blessé une seconde fois, sans gravité, en Egypte, par une balle au genou droit (10 février); puis, aux Dardanelles, le 8 mai, il reçoit plusieurs blessures très graves; deux balles de mitrailleuses lui traversent la poitrine de part en part; une troisième l'atteint en haut du bras droit, traverse l'aisselle, et va ressortir sous la clavicule : sur son trajet, elle a rencontré et sectionné les gros nerfs essentiels au fonctionnement du bras.

Le blessé est rapatrié : trois sutures des nerfs sectionnés (opération très délicate, et souvent vouée à l'insuccès) sont tentées en vain. Entre temps, les blessures à la poitrine ont provoqué des crachements de sang; et des attaques d'épilepsie, conséquence de la blessure à la tête (de 1914), font leur apparition.

On veut amputer Traynor du bras inutile; il refuse, et est réformé avec une pension de 80 p. 100 d'invalidité, bientôt portée à 100 p. 100. Il erre alors d'hôpital en hôpital : en 1918, une paralysie des deux membres inférieurs le cloue définitivement au lit; les attaques d'épilepsie sont devenues plus fréquentes (une fois, il reste douze heures consécutives en état de mal); en 1920, le docteur Monsarrat pratique une ouverture dans la boîte crânienne, près de la tempe droite, pour essayer (en vain d'ailleurs) de supprimer la cause des crises d'épilepsie et, peut-être, de la paralysie des membres inférieurs; une quatrième fois, la suture des nerfs avait été vainement tentée.

Le ministère des Pensions lui alloue, en plus de sa pension d'invalidité de 100 p. 100, une gratification permanente de 40 p. 100, pour l'entretien d'une aide près de lui, puis le désigne pour l'hospice d'incurables de Mossley-Hill, où, évidemment, il est condamné à finir ses jours.

C'est alors que sa foi en la Sainte Vierge le décide à entreprendre le voyage de Lourdes. Il y arrive le 22 juillet 1923, avec le pèlerinage de Liverpool. « C'est une véritable épave humaine », écrit le docteur Vallet [1]. *En effet, trois membres sur quatre sont paralysés. Le bras gauche seul est à peu près libre. Les autres membres restent inertes, et le malade ne les sent plus.*

fig. 18 État du bras droit à l'arrivée à Lourdes. En haut du bras les nerfs sont sectionnés depuis 8 ans, ce qui a rendu le membre complètement paralysé et squelettique avec la main en griffe.

Le bras droit, en particulier, a ses nerfs entièrement sectionnés. La main est ballante, recroquevillée comme une griffe. De l'épaule à la main, le bras est squelettique, ainsi que le côté droit de la poitrine.

Traynor, cloué au lit depuis des mois, laisse échapper ses urines et ses

(1) *Les guérisons de Lourdes en schémas*, p. 59 60.

matières sans s'en rendre compte, par suite des graves lésions du cerveau. Dans le crâne, près de la tempe droite, un trou de 3 centimètres, intéressant toute l'épaisseur de l'os, laisse voir et toucher du doigt les battements du cerveau. De plus, fréquemment, de terribles crises d'épilepsie le frappent tout à coup, le terrassent, lui font perdre subitement connaissance. Il est

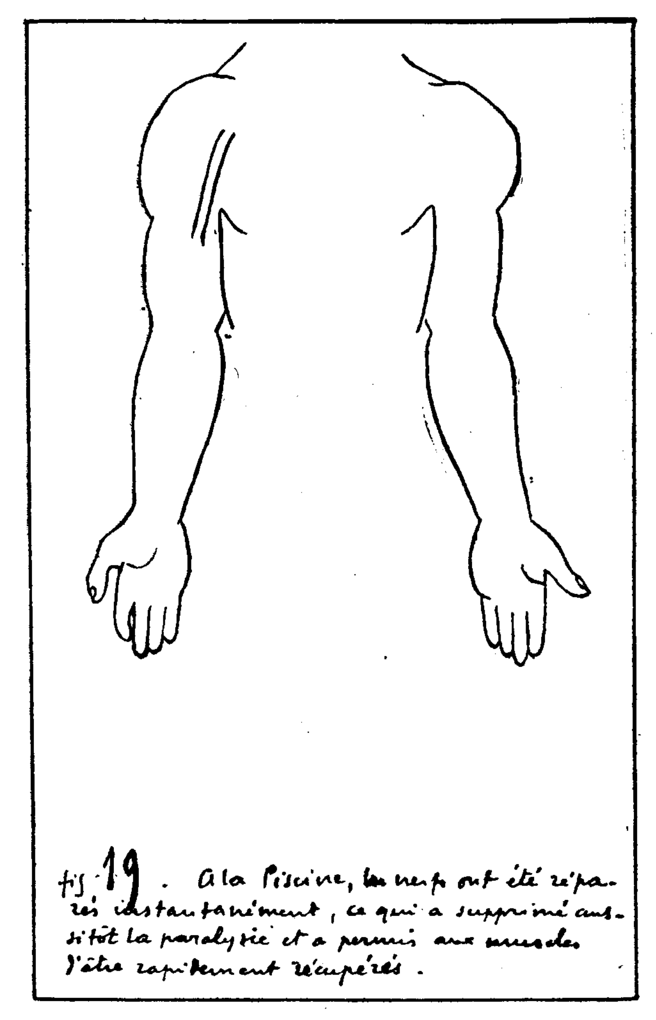


fig. 19. À la Piscine, les nerfs ont été réparés instantanément, ce qui a supprimé aussitôt la paralysie et a permis aux muscles d'être rapidement récupérés.

pris alors de convulsions désordonnées qui le jetteraient au bas de son lit si l'on ne venait à son secours..... Les derniers jours, ses attaques se répètent ainsi jusqu'à trois fois en vingt-quatre heures.

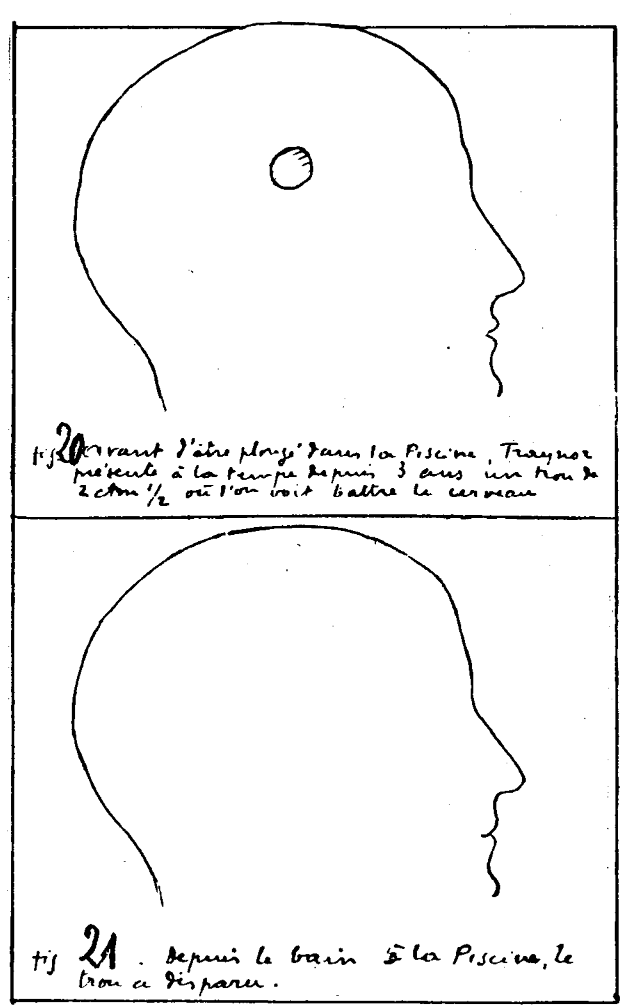
B. *Une quasi-résurrection*

Le 25 juillet 1923, John Traynor, *étendu sur un brancard, assiste à la procession du Saint-Sacrement. Puis à la piscine, il est subitement guéri; il sent*

ses quatre membres, et il peut marcher. Il est examiné par les docteurs aussitôt, puis, de nouveau, le 27 juillet au matin, et, selon les termes mêmes de leur certificat, ils trouvent :

« 1° Que Traynor peut marcher parfaitement;

» 2° Qu'il a retrouvé la sensibilité de ses membres inférieurs;



» 3° Qu'il a retrouvé l'usage et la fonction de son bras droit;

» 4° Que l'orifice crânien a beaucoup diminué en largeur; aucune pulsation n'est perceptible. Le malade a retiré sa plaque protectrice.

» Aucune crise d'épilepsie. »

John Traynor rentre en Angleterre. Il revient à Lourdes comme brancardier en 1924, puis en 1926. Il apporte un certificat du docteur Mac Connel, de Liverpool, attestant qu'aucune crise d'épilepsie n'est survenue depuis juillet 1923.

C'est un homme puissant et fortement musclé. Il est établi marchand de charbon à Liverpool, et conduit lui-même un camion automobile de 5 tonnes, qu'il aide à charger.

Pour voir le caractère prodigieux de cette guérison, il suffira de citer la conclusion du distingué docteur Vallet lui-même :

« Pour que la guérison du bras paralysé ait pu se produire, il a fallu que les parties détruites du nerf (que le sectionnement, datant de huit ans, avait fait rétracter et disparaître), aient été à nouveau créées et se soient ressoudées. Toutes ces conditions se sont effectuées simultanément. C'est une réparation admirable et prodigieuse, qu'on ne voit jamais survenir dans la pratique habituelle de la guérison des blessés.

» Au même moment, s'accomplissait instantanément la réparation des lésions du cerveau, ainsi que le prouve la disparition subite et définitive de la paralysie des deux jambes et des crises d'épilepsie...

» Enfin, un troisième travail s'effectuait, qui fermait l'orifice de la boîte crânienne, par lequel on percevait, de l'œil et du doigt, les battements de la matière cérébrale.

» John Traynor est maintenant redevenu un homme.

» Son musée de maladies, une fois fermé, n'a plus rouvert ses portes.

» Depuis neuf ans, sa guérison s'est avérée définitive; aucune crise n'a reparu. Ainsi qu'il se plaît à le répéter, il n'a plus ni consulté de médecin, ni pris la moindre drogue, et toutes ses fonctions naturelles s'accomplissent normalement. C'est une vraie résurrection, que son heureux bénéficiaire attribue à la puissance de Dieu et à la miséricordieuse intercession de Notre-Dame de Lourdes.

» Pour nous, obligé de nous cantonner dans notre rôle de médecin, nous reconnaissons et proclamons, avec nos confrères, que le mode et la production de cette guérison prodigieuse est absolument en dehors et au-dessus des forces de la nature. »

N. B. — On pourrait citer de nombreux autres miracles de Lourdes. Qu'il suffise de nommer seulement deux cas très suggestifs :

1° **Mme Biré**, de Ste-Gemme-la-Plaine (Vendée), guérie le 5 août 1908, d'une cécité complète par atrophie papillaire double, et qui put voir parfaitement pendant plusieurs jours avec un nerf optique mort (constaté par plusieurs oculistes); le nerf se reconstitua ensuite, et elle n'eut jamais de rechute.

2° **M. l'abbé Lochet**, du diocèse de La Rochelle, grand blessé de guerre, atteint de troubles pulmonaires et cardiaques graves, et subitement guéri aux piscines le 7 octobre 1929. Son cas est spécialement intéressant par les nombreux certificats de médecins militaires et civils relatant les différentes infirmités, et concluant unanimement à l'issue fatale. Il peut maintenant remplir tout son ministère et donner de nombreuses conférences.

5° Quelques autres guérisons miraculeuses.

Outre les faits, désormais très nombreux, enregistrés par le Bureau des constatations médicales de Lourdes, il est bien d'autres guérisons miraculeuses, médicalement constatées.

En voici quelques cas glanés parmi les faveurs attribuées à l'intercession de Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, *et publiés, sous le titre* Pluies de roses, dans les Annales de Sainte Thérèse de Lisieux.



A. *Guérison subite de tuberculose pulmonaire au dernier degré.*

C'est le cas de la petite Simone Lechat, *du Mans, guérie subitement le soir du sixième jour d'une neuvaine à Sainte Thérèse. Voici, d'ailleurs, le certificat médical :*

« Le Mans, 25 mars 1931.

» Je certifie avoir donné mes soins à l'enfant Simone Lechat, âgée de 6 ans, demeurant chez ses parents, au Mans, depuis le mois de novembre 1930. Cette petite malade présentait aux deux poumons des lésions certaines de tuberculose pulmonaire, craquements, souffles, fièvre continue, etc. Pendant quatre mois, l'évolution de la maladie s'exécuta avec une progression très rapide, hémoptysies le 29 décembre et le 24 janvier. Je quittai l'enfant, persuadé de la mort imminente. Trois jours après, la transformation était complète : à l'auscultation, une grande partie des bruits, souffles, craquements, avaient disparu..... J'affirme que cette enfant, atteinte d'une lésion incurable, a été guérie subitement et miraculeusement. J'avais dit aux parents : « Un miracle, seul, peut la sauver. » Ils l'ont demandé et obtenu...

» Dr Sinan. »

A ce certicat est joint le compte rendu des examens clinique et radioscopique, faits au Dispensaire de la Croix-Rouge du Mans, le 5 mars 1931, constatant qu'aucune trace de la maladie ne subsiste, et que l'état de l'enfant se maintient parfait.

B. *Guérison d'une luxation double des hanches.*

Sœur Engelberta, *des Filles du Saint-Cœur de Marie d'Anvers, fut guérie subitement de cette affection le 26 juin 1926; les médecins avaient diagnostiqué son cas comme incurable à plusieurs reprises, et spécialement au début de juin 1926.*

Un certicat des docteurs A. Thoumsin et Ludo Van Bogaert, ainsi que des radiographies du docteur Morlet (13 juillet 1926), donnent tous les détails sur son état antérieur et attestent sa guérison.

C. *Guérison instantanée d'une péritonite tuberculeuse compliquée de tumeur blanche au genou.*

Mlle Joséphine Sollie, *de Malines, était atteinte depuis plus de huit ans de cette double affection. Elle avait subi trois opérations; elle souffrait un martyre épouvantable, que les médecins observaient sans pouvoir même soulager la patiente. L'abdomen était rongé par la tuberculose, et le genou tuméfié menaçait de s'ouvrir.*

Depuis cinq mois, on veillait jour et nuit la malade, qui se savait condamnée, mais dont la confiance en Sainte Thérèse restait inébranlable. Le 16 décembre 1926, elle eut, vers 17 heures, une dernière crise, qui dura jusque dans la nuit : dents serrées, yeux révulsés, plus d'ouïe, sang noir, perlant à la commissure des lèvres. C'était l'extrémité.

Et, à minuit et quart, elle revient à elle; après une prière à Sainte Thérèse, elle sent une force subite l'envahir, elle se lève de son lit, se met à genoux sur son genou malade : elle est guérie...

Cette guérison est attestée par une lettre signée de nombreux témoins, et par un certicat médical du médecin traitant, docteur L..., de Malines, qui affirme, d'une part, la gravité de la maladie, due au « bacille de Koch : cas désespéré, à mon avis et à celui des médecins traitants antérieurs »; et, d'autre part, atteste la guérison complète : « Elle ne souffre plus de rien. Tous les mouvements sont aisés. Plus de fièvre. »

Conclusion.

Il est inutile de multiplier des citations. On pourrait les faire nombreuses encore. Les quelques faits examinés ci-dessus, parfois avec détails, suffisent pour montrer *ce qu'est un miracle,* et pour prouver ceci : on peut avoir, et on a les moyens de *constater* le caractère réel et supranaturel du fait miraculeux.

Réflexions morales.

Les miracles sont l'un des principaux points de contact et d'insertion **du surnaturel** et du divin dans le monde visible ! Pour la solidité et la formation de ma foi, il m'importe d'avoir des notions fortes et nettes, et des connaissances approfondies de ce rôle du miracle, point central en apologétique. **J'y admirerai la grandeur de Dieu,** qui s'en sert pour manifester Sa Puissance et je Le remercierai des miracles innombrables destinés à fortifier **notre foi.**

SECTION II

PREUVES DE LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST ET DE SA RELIGION

CHAPITRE PREMIER

L'AFFIRMATION DE NOTRE-SEIGNEUR

A la base de toute notre démonstration, nous devons placer le témoignage de Jésus lui-même.

Notre argumentation peut se résumer ainsi :

« Jésus s'est affirmé envoyé de Dieu, Messie, Fils de Dieu, et Dieu lui-même;

» Or, Il est digne de foi;

» Donc, Il est réellement l'envoyé de Dieu, Messie, Fils de Dieu. »

Article premier.

Le témoignage de Jésus.

Jésus, voulant donner de sa personnalité une notion aussi complète que possible, nous a livré dans l'Evangile une série d'affirmations qui le montrent sous ses divers aspects.

§ I. — Enoncé général des témoignages de Jésus.

I. Jésus s'affirme maintes fois *envoyé de Dieu.*

« C'est le Père qui m'a envoyé, et le Père qui m'a envoyé a lui-même rendu témoignage de moi. » (Saint Jean, V, 37.) (1)

(1) Pour une étude plus approfondie de tous les textes cités en ce chapitre, voir spécialement Lusseau et Collomb, *Manuel biblique*, tome

« Ma doctrine n'est pas de moi, mais de Celui qui m'a *envoyé.* » (VII, 16.)

« Je suis sorti, et je viens de Dieu, je ne viens pas de moi-même, mais c'est Lui qui m'a *envoyé.* » (VII, 42.)

Jésus est donc ***envoyé par Dieu le Père,*** pour nous apporter, en ce nom, une doctrine, une révélation. Mais Il ne s'arrête pas là, car Il affirme être l'envoyé de Dieu par excellence, le Messie.

II. Jésus s'affirme le *Messie* promis et attendu.

a) Il s'applique en de nombreux passages, le nom de ***« Fils de l'homme »,*** qui était dans toute la révélation prophétique un titre du *Messie* **rédempteur** et *juge* :

« Vous verrez les anges de Dieu monter et descendre au-dessus du *Fils de l'homme.* (Saint Jean, I, 51.)

« Nul n'est monté au ciel, excepté celui qui est descendu du ciel, le *Fils de l'homme.* » (III, 13.)

« Le *Fils de l'homme* n'est pas venu pour être servi, mais pour servir et donner *sa vie* en *rédemption* pour beaucoup. » (Saint Marc, X, 45.)

« Afin que vous sachiez que, sur la terre, le *Fils de l'homme* a le pouvoir de remettre les péchés. » (Saint Marc, II, 11.)

« *Le Fils de l'homme* sera livré aux grands prêtres, et aux scribes, ils le condamneront à mort, le livreront aux païens pour être bafoué, flagellé, crucifié, et, le troisième jour, Il ressuscitera. » (Saint Mathieu, XX, 19.)

b) Quand Jean-Baptiste lui envoie ses disciples Lui demander : « Etes-vous Celui qui doit venir (Messie), ou devons-nous en attendre un autre ? », Il répond, en accomplissant et en s'appliquant la prophétie d'Isaïe sur les ***miracles messianiques*** (Saint Luc, VII, 22) :

« Allez dire à Jean : ... Les aveugles voient, les boiteux marchent, etc. » C'était dire : « Par mes prodiges et la réalisation de cette prophétie, vous voyez que je suis le Messie. »

c) Dans la synagogue de Nazareth, Il s'applique aussi une autre ***prophétie messianique*** d'Isaïe : « L'esprit de Dieu est sur moi », et en disant : « Aujourd'hui, cette Ecriture est *accomplie parmi vous.* » (Saint Luc, IV, 20-25.)

d) Enfin, lorsque la Samaritaine, étonnée et subjuguée par son accent d'autorité, lui dit : « Je sais que ***le Messie*** doit venir et qu'Il nous enseignera toutes choses », Jésus répond simplement et ***catégoriquement :*** « ***Je le suis, moi qui te parle.*** »

III. Jésus se proclame *Fils de Dieu.*

On peut même dire que cette affirmation est la principale et le *centre* de toute la révélation apportée par Jésus-Christ.

Et cette affirmation, ***l'histoire l'exige*** et ***l'Evangile la prouve*** surabondamment.

A. Témoignage de l'histoire. — ***Les faits de l'histoire supposent et exigent cette affirmation.*** Trente ans après sa mort, Jésus est adoré comme Dieu par beaucoup d'anciens Juifs ou païens convertis à sa religion : « Un grand nombre » (« *Multitudo ingens* ») (Tacite) meurent même pour l'attester. L'histoire de cette époque en est un sûr garant.

Tel est *le fait*. Quelle peut en être la cause ?

Or, ***seule, une affirmation explicite de sa divinité*** par Jésus lui-même a pu produire une telle croyance, car tout par ailleurs s'opposait à la naissance de cette doctrine.

a) La ***mentalité des apôtres*** les empêchait de l'*inventer*.

La mentalité des *Juifs* les empêchait de l'*accepter* sans preuves sérieuses.

Esprits rudes, ennemis des nouveautés, croyant en un Dieu unique, ils ont peine à accepter le mystère de plusieurs personnes également parfaites, Père, Fils et Saint-Esprit, n'étant qu'un seul Dieu. Ayant d'ailleurs l'interdiction même de représenter la divinité sous une forme sensible ou humaine, ils ne *pouvaient penser* à une personne unique qui fût *réellement Dieu* et *réellement homme*.

b) L'***enthousiasme*** pour un homme qui aurait paru supérieur, c'est-à-dire un « surhomme », ***ne suffisait pas,*** car ce surhomme, en mourant sur un gibet et, dans cette hypothèse, en ne ressuscitant pas, *aurait déçu* ses partisans, et nul n'aurait pu songer alors à le diviniser et à l'adorer.

Si Jésus est adoré comme Dieu, c'est, de toute évidence, qu'Il *s'est affirmé comme tel et a prouvé son affirmation.*

B. Témoignage de l'Evangile : Affirmations indirectes. — ***L'Evangile le démontre aussi*** indirectement et constamment par la manière d'agir du maître. Voulant faire pénétrer sa pensée par la leçon éloquente des faits, avant de l'enseigner explicitement, Jésus ***a parlé*** et ***agi en Dieu,*** afin qu'en l'entendant parler et en le voyant agir, les témoins en concluent sa divinité.

a) Jésus se dit ***supérieur à tous les prophètes,*** à *Moïse*, à *Elie*, à ***Jean-Baptiste,*** aux *anges*.

La raison de cette supériorité, Il la donne dans la parabole des Vignerons homicides (Saint Matthieu, XXI, 33-34). Dans cette parabole, le fils tué par les vignerons (Jésus tué par les Juifs) est opposé

aux serviteurs venus antérieurement et repoussés. Or, ces serviteurs de Dieu envoyés aux Juifs, sont les prophètes, appelés ailleurs « fils de Dieu » à cause de leur mission (sens large et figuré). Le fils (Jésus), Lui, qui leur est opposé, l'est donc au sens *strict* et véritable. Il est Dieu comme le Père.



Cl. Braun.

Jésus a travers les blés.
(Tableau d'Azambre.)

C'est en cette circonstance et dans ce cadre gracieux que, devant les Pharisiens le poursuivant jusque-là, Jésus prononça : « Le Fils de l'Homme est le maître, même du sabbat. » Ainsi le Bon Maître entendait excuser ses Apôtres accusés par ces formalistes hypocrites d'avoir violé le saint jour en froissant dans leurs mains des épis secs pour apaiser leur faim. Il proclamait du même coup son Autorité Divine de Législateur.

b) Jésus se proclame à maintes reprises le ***maître de la loi,*** du *sabbat*, du ***Temple***. Or, ce maître qui a institué la loi et le sabbat, qui est adoré au Temple, c'est *Dieu*.

c) Jésus s'attribue des **œuvres** proprement divines :

1° Il fait des *miracles* en son nom propre : « *Je* te le dis, lève-toi », « *Je le veux*, sois guéri ».

2° Il donne des *enseignements* d'une *sagesse miraculeuse*, Il fait preuve d'*autorité divine* dans la législation religieuse et morale : « Il a été dit aux anciens »; « *Moi*, je vous le dis. »

3° *En son nom*, Il *remet les péchés* : « Tes péchés te sont remis ».



Cl. Firmin-Didot.

La Tempête apaisée.

(Tableau de Raymond Balze, à l'église d'Yssingeaux. XIXe siècle.)

Jésus en Son Nom Propre commande à la mer et aux vents.
Et ils lui obéissent... comme à leur Maître Souverain.

4° Il revendique pour Lui des *attributs* divins, science, puissance infinie, éternité : « Avant qu'Abraham fût, *je suis.* »

d) Jésus se donne pour ***terme et fin dernière*** des actes :

1° *De foi :* « Croyez au Père, et croyez en moi. » (Saint Jean, XIV, 1.)

2° *De vision béatifique :* « C'est la vie éternelle que les hommes vous connaissent, ô mon Père, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. » (Saint Jean, XVII, 3.)

3° *De religion*, d'*espérance*, de *charité*, Il veut être aimé par-dessus tout : « Si quelqu'un aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi. »

Or, tous ces actes n'ont que Dieu pour objet propre. Dieu, seul, peut être *aimé par-dessus tout.*

Donc, Jésus a parlé et agi en Dieu, ce qui faisait dire à ses auditeurs : « Quel est donc celui qui commande au vent et à la mer et ils Lui obéissent ? » (Saint Luc, VIII, 22-25.)

« Qui est celui qui ose remettre même les péchés ? » (Saint Luc, VII, 49.)

« Qui peut remettre les péchés, si ce n'est Dieu seul ? » (Saint Marc, II, 1-7.)

Ce raisonnement était celui-là même que désirait Jésus.

Nous allons entendre maintenant ses affirmations explicites.

C.* Témoignage de l'Evangile. Affirmations directes.** — L'Evangile nous montre en de nombreux passages Jésus ***s'affirmant explicitement Fils de Dieu, égal à son Père.

Voyons ici le sens général que présentent ces affirmations, nous parcourrons ensuite en détail, dans le paragraphe suivant, quelques-unes d'entre elles.

Sens général du mot Fils de Dieu employé par Jésus :

a) « Ce mot avait été parfois employé dans l'***Ancien Testament*** pour désigner des rapports spéciaux avec Dieu. Les prophètes, les rois, étaient honorés de ce titre pour indiquer leur mission divine ou leur dignité, participation de la puissance de Dieu. Le ***sens large*** du mot « *Fils* », apparaît aisément *par le contexte.*

b) Dans les paroles de Jésus, au contraire, aucun correctif n'est apporté, et Il s'applique le mot « Fils de Dieu » de façon ***absolue, sans aucune explication de sens figuré;*** ou même ce terme est ***opposé au sens large*** dont nous avons parlé ci-dessus.

1° Dans la parabole des *Vignerons homicides*, déjà citée, les fils, au sens large (prophètes), ne sont que *des serviteurs.* Lui, Il est le *fils* (donc, au vrai sens du mot).

2° Dans d'autres circonstances, Jésus distingue encore entre Lui et les autres hommes, par rapport à Dieu :

« Je vais à *mon Père* (par nature) et à *votre* Père » (par la grâce).

Or, une saine et loyale interprétation veut que, dans un tel cas, on accorde au mot son sens propre et strict. Ici, le mot fils désigne celui qui a *la même nature* que le père. C'est le sens certainement voulu par celui qui emploie ce terme, c'est celui qu'on doit normalement comprendre.

Conclusion. — De fait, le sens de *filiation stricte* et d'*unité de nature* :

1° Est le sens constamment *donné par Jésus* : « Mon Père et moi, nous sommes *un*. » (Par nature.) (Saint JEAN, X, 30.)

2° *Compris et reproché* par les Juifs : « Tu te fais Dieu. » (Saint JEAN, X, 34.)

3° *Prouvé par les miracles* : « Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de *remettre les péchés*, lève-toi, prends ton grabat. » (Saint MARC, II, 10-11.)

Nous allons maintenant constater par l'étude de plusieurs passages, que c'est bien de façon évidente et indubitable la pensée et l'affirmation de JÉSUS. Elle se trouve d'ailleurs répétée sous une forme ou une autre, *un grand nombre de fois*, dans l'Evangile.

§ II. — Etude de quelques affirmations principales.

Certains textes, plus magnifiques et catégoriques encore que les autres, doivent être étudiés en détail et analysés avec beaucoup de soin.

I. Un dialogue sublime sur le chemin de Césarée.

Confession de la divinité de Jésus par Saint Pierre, et approbation de Notre-Seigneur. — « *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* » (Saint MATHIEU, XVI, 13-20.)

Jésus étant venu dans le territoire de Césarée de Philippe, fit cette question à ses disciples : « A ce que disent les gens, qui est le Fils de l'homme ? » Ils lui dirent : « Les uns disent : Jean-Baptiste; les autres : Elie; d'autres : Jérémie ou un des prophètes.
— Mais, vous, leur dit-il, que dites-vous que je suis ? » Simon-Pierre lui répondit : « Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant ! »
Jésus reprit : « Tu es heureux, Simon fils de Jonas, parce que ce n'est ni la chair, ni le sang qui t'ont révélé cela, mais c'est mon Père qui est dans le ciel. Et moi, je te dis que tu es Pierre, *et, sur cette* pierre, je bâtirai mon Eglise, *et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux; ce que tu lieras sur la terre sera lié dans les cieux et ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux. »*

Dans tout ce passage, le *sens strict* dans l'affirmation de la divinité de Jésus se prouve :

a) Par la gravité et la solennité de la demande : La mission du Messie, reconnue par plusieurs, n'expliquerait pas une question posée si solennellement. JÉSUS, en opposant les questions : « Que disent les hommes ? »; « Et vous, que dites-vous ? », veut autre chose que ce qui est crié par les foules. Il veut l'affirmation de sa ***divinité.***

b) Par la solennité de l'approbation : « Tu es heureux, SIMON, fils de JEAN, car ce n'est pas la chair ni le sang qui t'ont révélé cela, mais *c'est mon Père* qui est dans le ciel. » Or, une ***révélation divine*** n'était pas nécessaire à Saint PIERRE pour affirmer la simple messianité, c'est donc la *divinité* de JÉSUS qu'Il a affirmée.

c) Par la récompense magnifique promise par NOTRE-SEIGNEUR en son nom propre, « Tu es PIERRE, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise. Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel; tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel », c'est-à-dire : « Je te donnerai l'infaillibilité, l'indéfectibilité, le pouvoir sur les consciences, choses qui n'appartiennent qu'*à Dieu*. Tu affirmes ma ***divinité.*** Je te récompense en te gratifiant de ***pouvoirs divins.*** »

JÉSUS avait donc *provoqué* et *approuvait maintenant* une profession de foi à la *divinité*.

II. L'unité avec Dieu le Père et le Saint-Esprit.

a) Unité de nature et de science avec le Père (Saint LUC, X, 22).

En cette heure, Jésus dit : « Tout m'a été transmis par mon Père, **et nul ne connaît qui est le Fils, sinon le Père, ni qui est le Père sinon le Fils et celui à qui le Fils veut le révéler. »**

1° *La nature du Fils est aussi élevée que celle du Père.*

Pour être *connaissable naturellement* par Dieu seul, il faut être *Dieu.*

Or, le Fils, c'est-à-dire JÉSUS (car il s'est maintes fois donné ce nom), est connaissable par Dieu seul. « *Nul ne connaît le Fils, si ce n'est le Père.* »

Donc, le Fils est Dieu. Sa ***nature est aussi élevée,*** et aussi *difficile à connaître* que celle du Père.

2° La *science du Fils est aussi élevée que celle du Père.*

Dieu seul se connaît parfaitement.

Or, le Fils (JÉSUS) connaît parfaitement Dieu le Père (« *Nul ne connaît le Père, si ce n'est le Fils* »). Donc, il est Dieu.

3° Le Fils est *sur le même plan que le Père*. Donc, cette connaissance est infinie. Il l'a *en vertu de sa nature*. Elle est *opposée* dans le texte à l'état de ceux qui connaissent par ***révélation*** du Fils : « Et celui à qui le Fils veut bien le révéler. »

b) Unité ***d'opération*** avec Dieu le Père (Saint JEAN, V, 16-21).

Pour s'excuser d'avoir guéri un paralytique le jour du sabbat, JÉSUS répond aux Juifs par une double affirmation dont la seconde précise et renforce encore la première.

— « Mon Père agit *sans cesse*, et **moi avec lui.** » (Affirmation *générale*, déjà comprise.)

— « Tout ce que mon Père fait, moi, le Fils, je le fais *pareillement* », c'est-à-dire, non comme instrument, mais à titre de *cause principale*, comme Lui; non à titre de pure imitation extérieure, mais par une *action unique* et *identique*, qui opère *seulement* ce que le Père fait et *tout* ce qu'Il fait.

Il y a *identité d'opération* parce qu'il y a *identité de nature*.

Les Juifs le comprennent bien ainsi et le Lui reprochent immédiatement : « Il se fait égal à Dieu. »

c) Unité, identité de puissance et de nature (Saint JEAN, X, 28, 39).

1° JÉSUS affirme d'abord l'égalité et l'*identité de puissance* entre Dieu le Père et lui-même.

— « Nul ne ravira mes brebis de *ma main*. »

— « Nul ne peut les ravir *de la main de mon Père*. » (Egalité de *puissance*.) (V. 28-29.)

2° Il donne la *raison* de cette égalité de puissance : « Mon Père et moi, nous sommes *un*. » (Egalité et *identité de nature*.) (V. 30.)

Les Juifs *comprennent* et veulent lapider JÉSUS : « *Tu te fais Dieu*. » (V. 31-33.)

3° JÉSUS ne revient pas sur sa parole, mais *oppose* son état de *Fils par nature*, à celui de fils de Dieu, au sens large. Il l'est, Lui, *au sens strict* (34-36). Il fait appel aux *œuvres divines* qu'Il a opérées (les miracles), et Il conclut : « *Mon Père est en moi, et moi dans le Père*. » (Nouvelle affirmation de sa *divinité*.) (V. 37-38.)

d) Egalité et unité avec le Père et le Saint-Esprit : « *Enseignez, baptisez au nom du Père, et du Fils, du Saint-Esprit*. » (Saint MATTHIEU, XXVIII, 19.)

1° JÉSUS se place *au même rang* que les deux autres personnes divines;

2° Il a une *égale dignité*, une égale puissance;

3° En son nom se confère la grâce, acte réservé en propre à la puissance divine. Donc, JÉSUS le Fils est Dieu.

4° *L'unité* de nature est marquée par le singulier « Au nom ». Donc, ici encore, JÉSUS s'est affirmé ***Dieu*** et ***Fils de Dieu***, au *sens strict*.

III. Le témoignage suprême.

Déclaration de Jésus devant le Sanhédrin (Saint MATTHIEU, XXVI, 63-67; Saint MARC, XIV, 60-63; Saint LUC, XXII, 66-71).

C'est le témoignage **suprême** de JÉSUS fait ***au péril de sa vie***.

Tout y prouve le *sens strict* du terme ***« Fils de Dieu »*** :

a) Le but du tribunal. Les juges veulent obtenir de JÉSUS un aveu, suffisant par lui seul à rendre cet accusé digne de mort.

Or, se dire Fils de Dieu au sens large, c'est-à-dire envoyé de Dieu, n'est pas de soi un blasphème digne de mort. Le blasphème qu'ils veulent est celui tant de fois reproché à NOTRE-SEIGNEUR : « Tu te fais **Dieu.** »

C'est donc le sens de la question de CAÏPHE : « Es-tu le Christ, Fils de Dieu ? », et de la réponse de NOTRE-SEIGNEUR : « Tu l'as dit, je le suis. »

b) L'argumentation de Jésus. Il rappelle le psaume *Dixit dominus*, où, quelques jours auparavant, il avait pris une preuve de sa divinité : « Je serai assis à la droite de Dieu (c'est-à-dire égal à Dieu). — Tu es donc le Fils de Dieu ? — ***Je le suis.*** »

c) Les ***protestations*** et les ***conclusions du Sanhédrin.*** « Il blasphème ! » Ils ont le prétendu blasphème qu'ils désiraient. Donc, JÉSUS s'est bien dit Fils de Dieu, au sens strict, et a été ainsi compris.

d) La ***solennité de l'interrogation*** de CAÏPHE et la *gravité calme* de NOTRE-SEIGNEUR, faisant sa réponse ***au péril certain de sa vie.*** On ne se trompe pas à ce moment-là; et on n'affirme que ce dont on a la certitude :

Jésus s'affirme donc vrai Fils de Dieu, et sait l'être.

ARTICLE 2.

La valeur du témoignage de Jésus.

Une pareille série d'affirmations semblables, une ligne de conduite continue dans les paroles et les actions mérite une attention spéciale.

Le contenu de ce témoignage nous impressionne déjà, sa continuité et sa fermeté nous émeuvent, et, tout naturellement, nous nous demandons :

Lorsque JÉSUS se dit envoyé de Dieu, Messie, Fils de Dieu, que vaut son témoignage ?

Deux réponses se présentent à nous, d'où deux méthodes possibles pour prouver que le témoignage de JÉSUS sur lui-même est exact et valable et qu'il mérite d'être cru.

I. Méthode ordinaire.

L'examen du caractère de JÉSUS prouve la valeur du témoignage qu'Il porte.

Il ne se trompe pas. Il sait ce qu'il dit. Il a la ***science***.

Il ne nous trompe pas. Il dit ce qu'il sait. Il a la ***véracité***.

***A.* Science :**

a) En effet, s'Il s'était trompé sur ce point, *une telle erreur serait inexplicable*, pour un homme de l'intelligence même la plus minime; car, en se disant Dieu, et en agissant comme tel, Il affirme avec autorité et certitude, Il impose (et cela sous peine de damnation) des choses qui aisément devraient Lui paraître *fausses, absurdes* et *indémontrables*, s'Il n'avait eu nulle preuve de leur vérité : Cela pendant *trois ans* et en toutes circonstances. En un mot, se croire Dieu sans l'être ***dénoterait la perte de toute faculté intellectuelle.***

b) Or, au contraire, Jésus, de l'aveu même de ses adversaires, a donné ***les preuves de la plus haute intelligence, dans sa doctrine même,*** ensemble merveilleux de dogmes et de préceptes, d'une cohésion parfaite, unissant harmonieusement et prudemment des éléments très divers. Il a, dans toute sa vie, étonné par la sagesse de ses actions et de ses réponses.

Jésus ne s'est donc pas trompé, sa science est certaine. S'Il s'est affirmé Dieu, c'est que, de toute évidence, ***Il savait l'être.***

***B.* Sincérité ou véracité :**

Jésus a parlé sincèrement touchant sa divinité.

a) Si Jésus avait *voulu* nous tromper, Il eût commis des ***crimes énormes :***

1° *Contre Dieu*, usurpant sacrilègement ses droits;

2° *Contre les hommes*, les trompant et les chargeant de faux dogmes et de devoirs inexistants;

3° *Contre lui-même*, s'exposant aux châtiments les plus graves ici-bas et dans l'autre vie.

Se dire Dieu en sachant ne pas l'être indiquerait une rare ***perversion morale.*** Cette malice ne pouvait pas échapper à un homme vulgaire, à plus forte raison à un homme doué d'une rare intelligence religieuse et morale.

b) Or, Jésus a donné, au contraire, nous le verrons bientôt, les preuves ***de la plus haute sainteté,*** jusqu'à un degré héroïque.

1° *Négative :* absence de défauts, de péchés.

2° *Positive :*

— *envers Dieu :* religion et amour de Dieu;
— *envers le prochain :* bonté, charité, fermeté, obéissance;
— *envers lui-même :* humilité, mortification.

Et cela durant toute sa vie.

Donc, ***Jésus n'a pas voulu nous tromper.*** Sa véracité, sa sincérité, sont certaines. ***Ils se dit Fils de Dieu; Il l'est donc.*** Admettre sa science et sa sainteté, voire même les exalter, comme l'a fait Renan, et nier sa divinité, c'est aller au comble de la contradiction ou se moquer des lecteurs.

II. Méthode miraculeuse.

Ici, c'est Dieu lui-même qui fait la réponse.

a) La ***science*** de Jésus, spécialement en ce qui concerne sa doctrine, et la ***sainteté*** de sa physionomie morale, atteignent, nous le verrons aussi bientôt, un degré ***miraculeux.***

b) Or, il n'est pas possible qu'un homme s'affirmant Dieu sans l'être soit, dans l'élaboration de sa doctrine ou dans la sainteté



Jésus devant Caïphe.

(Tableau de Giotto, dans la chapelle Scrovegni, à Padoue.)

C'est, en face de la mort, le témoignage suprême, plein de calme et de majesté. Il constitue un argument irrécusable en faveur de la sincérité de son auteur.

de sa vie, aidé et soutenu par Dieu d'une façon miraculeuse. Le miracle étant la ***signature de Dieu*** et le seul motif essentiel de crédibilité, il serait contraire à la sagesse divine d'en user ainsi : ce serait tromper les hommes.

Par le degré miraculeux de la science, et de la sainteté de Notre-Seigneur, Dieu nous montre clairement que Jésus, qui se dit fils unique de Dieu au sens strict, ***est ce qu'Il affirme. Dieu s'en porte garant,*** et nous n'avons qu'à répondre avec Saint Pierre : « Vous êtes le Christ, **le Fils de Dieu vivant.** »

CITATIONS

I. — Jésus s'est affirmé Dieu. Fils de Dieu au sens strict.

La preuve péremptoire que Jésus est Dieu, c'est qu'Il l'a dit. Oui, Lui l'Etre providentiel, Il s'est affirmé tel d'une affirmation formelle, catégorique, absolue, irréfragable. Chaque page du Nouveau Testament est comme une cédule de cette affirmation. En 124 endroits au moins, les évangiles accusent la divinité de Jésus, et 74 passages rapportent les témoignages propres de Jésus sur lui-même.

(Mgr TISSIER, *Le fait divin du Christ*, 2e éd., p. 23, Téqui, édit.)

Les prophètes d'Israël, invariablement, prenaient soin d'énoncer leurs oracles et leurs réprimandes « au nom de Jahvé ». A plus forte raison, Jésus devait-il agir de même, puisqu'Il voulait apprendre à tous les siècles le respect, l'amour du Père céleste et l'humilité. Or, écoutez-le. Dès le début de son apostolat, rappelant à ses auditeurs les commandements que Moïse avait reçus au milieu des éclairs du Sinaï : « Vous savez, déclare-t-Il, ce qui a été » prescrit à vos pères; moi, je vous dis... On leur a promis..., moi, je vous dis : « Ego autem dico vobis. »

Ce ton d'autorité, observent les évangélistes, étonne les foules. De fait, comment n'en eussent-elles pas été frappées, sinon scandalisées ? De la part de Jésus, fils d'un modeste charpentier, parler ainsi, n'était-ce pas affirmer que sa mission l'emportait sur celle du grand prophète ? N'était-ce pas égaler, en quelque sorte, son autorité à celle de Jahvé ? « Moi, je vous dis. » En rigueur, qui peut employer de telles expressions, si ce n'est Dieu ?

Il fait plus : Il ose se présenter comme l'objet et la fin de la loi : ... Il réclame pour sa propre personne les marques d'amour dues à Dieu seul... Pour obtenir cette soumission totale, Il n'hésite pas à recourir aux menaces; et les sanctions qu'Il fait prévoir sont, de par leur nature, réservées au Très-Haut...

L'attitude du Sauveur, dans l'exercice de ses pouvoirs, va nous permettre d'observer la même tactique...

Il commande aux éléments en son nom propre, Il dispense du sabbat en son nom propre, Il absout en son nom propre, et, lorsqu'Il observe une hésitation dans les esprits, Il se sert de ses miracles pour forcer la conviction : « Afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a le pouvoir de remettre les péchés, paralytique, je te le commande, lève-toi..... »

Est-il exagéré de conclure : « Le prophète qui s'est exprimé de la sorte avait une intention bien nette : donner à entendre, surtout à la longue, qu'Il ne faisait qu'un avec Dieu ? » Est-il exagéré d'ajouter : « Il ne pouvait avoir qu'une excuse : la pleine conscience de son égalité et de son identité avec le Créateur... »

Au surplus, pour nous révéler le grand mystère, le Sauveur a eu recours à un autre moyen : Il s'est approprié, réservé, le titre de « Fils de Dieu ».

Avant Lui, ce titre avait été employé dans un sens large, pour désigner les prophètes, les rois et les anges, les justes; aussi pouvait-Il en user sans éveiller dès l'abord de vives susceptibilités; mais, progressivement, par les déclarations que nous considérions tout à l'heure, comme par celles que nous allons étudier, Il s'est appliqué à en préciser la signification, de manière à faire comprendre nettement qu'Il s'affirmait « Fils de Dieu » au sens le plus strict, fils, non par adoption, mais par nature.

Dès le début de sa prédication, Il prend l'habitude, Il affecte, en quelque sorte, de désigner Dieu comme « son père » : « Seuls, entreront dans le royaume des cieux, explique-t-il, ceux qui font la volonté de mon Père... Mes parents véritables sont ceux qui accomplissent la volonté de mon Père... Respectez les petits; leurs anges voient la face de mon Père. » Pourquoi ne pas dire « notre père » ? Pourquoi, notamment, éviter de le faire et se séparer par là du reste des hommes, dès qu'il est question de péché : « Si vous ne vous remettez vos dettes les uns aux autres, votre Père ne vous remettra pas vos fautes... Pardonnez pour que votre Père vous pardonne. » L'humilité et la charité ne devaient-elles par Lui suggérer plutôt cette formule : « Pardonnons, pour que notre Père nous pardonne ? » Pourquoi encore nous parler de la gloire de son Père comme de la sienne ? Pourquoi nous dire, sans se joindre à nous : « Aimez vos ennemis, afin que vous deveniez les enfants de votre Père des cieux », comme si nous avions, seuls, à acquérir cette dignité ?...

Voici, d'ailleurs, des déclarations propres à lever les derniers doutes. « Je te bénis, ô Père, s'écrie le Sauveur, d'avoir caché ces choses aux sages et aux prudents, et de les avoir révélées aux petits. » Ce mystère que nul ne peut pénétrer sans une faveur du ciel, le voici. C'est la nature intime du Fils et du Père. Jésus ajoute, en effet : « Personne ne connaît le Fils si ce n'est le Père, et personne ne connaît le Père si ce n'est le Fils, et celui à qui il plaît au Fils de le révéler. » Ainsi, le Christ ne se réserve pas le titre de fils, parce qu'Il connaît le Dieu ineffable, mais Il le connaît parce qu'Il est son fils; d'autre part, si son Père est seul à le connaître lui-même, c'est donc que sa nature de fils, elle aussi, est ineffable. Deux personnes qui sont seules à pouvoir mesurer, en quelque sorte, leurs perfections sont nécessairement égales.

(R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, *Conférence*, 28 févr. 1932 : *La révélation du grand mystère*, passim.)

Les Juifs avaient demandé : « Si tu es le Messie, dis-nous le clairement. » Jésus sait que, s'Il répond directement à la question, les aspirations politiques qu'entraîne avec lui ce titre de Messie, dans l'esprit de ses contemporains, le feront dénoncer au pouvoir romain comme perturbateur de l'ordre, et qu'en tout cas son message et son témoignage risqueront de n'apparaître plus exclusivement religieux : pour leur maintenir ce caractère, Il s'élève donc au-dessus de la simple messianité, et pose directement l'affirmation de son identité substantielle avec le Père. Ses auditeurs ne se méprennent d'ailleurs pas sur le sens de ses paroles : une fois de plus, ils vont chercher et apportent des pierres pour le lapider.

(LUSSEAU et COLLOMB, *Manuel d'études bibliques*, t. IV, p. 652. Téqui, édit.)

La prétention de Jésus a été comprise... Il se donne comme le Fils de Dieu. C'est de cela que Caïphe l'invitera, sur un ton tragique, à répondre... C'est là-dessus que Jésus donnera sa vie. L'histoire impartiale doit conclure que Jésus a versé son sang pour avoir affirmé sa divinité.

(Chan. CRISTIANI, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu. Sauveur*, t. II, p. 279.)

II. — Ce témoignage de Jésus sur lui-même est valable.

Je remarque deux choses capitales : c'est que toute affirmation en soi est un acte de conscience intime, où le personnage s'exprime en soi-même, avant de s'exprimer dehors; et, en second lieu, c'est que jamais homme n'a osé s'affirmer, ni fils de Dieu, comme Jésus, ni, comme Lui, osé se proclamer « la voie, la vérité et la vie » du monde.

En effet, mes frères, rien n'est plus grave qu'un témoignage personnel; c'est-à-dire que la personne témoignant de sa propre conscience. Quand un homme s'atteste à vous, en vous affirmant de lui-même quelque qualité qui le pare en son être profond, je dis que cet homme doit être cru, à moins que, par un

mensonge avéré, il n'ait en quelque sorte détruit sa propre conscience. Car, enfin, lui seul se connaît bien.

Mais voici un être à part qui s'affirme Dieu. Voyez-vous le problème ? Qui donc peut connaître Dieu que lui-même ? Qui donc a conscience de Dieu que lui-même ? Qui donc est capable d'affirmer essentiellement Dieu que lui-même ? Le miracle ne peut être, en l'espèce, qu'un signe extérieur, un symbole authentique. Il marque la présence de Dieu; mais, par lui-même, il ne décèle rien de plus en l'instrument qui l'opère. Il n'y a qu'une affirmation divine qui emporte adéquatement l'état de conscience divine...

En conséquence, Jésus devait s'affirmer. C'est son suprême argument qu'une affirmation absolue comme celle qu'Il fit devant le grand-prêtre, qui lui demandait s'Il était le Fils de Dieu : « Oui, vous l'avez dit... »

C'est dans les profondeurs de sa conscience qu'Il se sait en communication substantielle avec son Père comme Fils de Dieu. Aussi, avec la même énergie qu'Il s'affirme, Il en appelle au témoignage de son Père. « J'ai le droit de me rendre témoignage à moi-même. Mais, pour me rendre témoignage, j'ai encore Celui qui m'a envoyé. » Comprenez-vous la portée transcendante de ce témoignage ? Si Jésus était Dieu, la plus haute preuve qu'Il pût en produire était sa parole : « Ego sum. » (Je le suis.) Restait seulement, pour rendre cette parole authentique, qu'elle fût providentiellement contresignée par le miracle.

Aussi bien, nul homme encore, de quelque audace d'orgueil qu'il ait été possédé, n'a osé, en face de l'humanité, tenir une pareille affirmation, tant il paraît impossible de se proclamer Dieu impunément, car il faut, le lendemain, en soutenir le rôle...

Jésus reste seul dans son affirmation absolue. A tout homme qui le regarde attentivement, Il s'affirme dans la plénitude de sa conscience comme Dieu; Il s'affirme comme Dieu, Fils de Dieu, ainsi que Fils de l'homme, en face du ciel et de la terre; Il s'affirme aux échos du temps et de l'éternité, qui répètent son affirmation.

(Mgr Tissier, *Le fait divin du Christ*, 2e éd., p. 23-27.)

La perfection du cœur de Jésus et de sa volonté nous ferme la porte de la fourberie et du mensonge. La perfection de son esprit nous ferme la porte de la démence. Il ne nous reste donc plus que la porte de la sincère vérité. Jésus-Christ affirme donc ce qu'il voit en Lui; Jésus-Christ se prononce sur un état réel de sa personne; Jésus-Christ exprime un fait de conscience; Jésus-Christ est Dieu.

(P. Monsabré, 33e *Conférence*, *Carême* 1878.)

APPENDICE

Ce qu'il faut penser de l'auteur qui exalte en Jésus l'humanité pour nier la divinité.

Voyez-le s'approcher de la statue du Christ. Il l'encense longuement, dévotieusement, se tourne ensuite vers la foule, et proclame : « Jésus est l'honneur commun de ce qui porte un cœur d'homme..... En Lui s'est condensé tout ce qu'il y a bon et d'élevé dans notre nature..... Jamais personne, autant que Lui, n'a fait prédominer dans sa vie l'intérêt de l'humanité sur les petitesses de l'amour-propre..... Il ne vivait que de son Père et de la mission divine qu'Il avait la conviction de remplir..... Tous les siècles proclameront qu'entre les fils des hommes il n'en est pas né de plus grand que Lui..... Repose maintenant dans ta gloire, noble initiateur..... Mille fois plus vivant, mille fois plus aimé depuis ta mort que durant les jours de ton passage ici-bas, tu deviendras à tel point la pierre angulaire de l'humanité qu'arracher ton nom de ce monde serait l'ébranler jusqu'aux fondements..... »

Voilà bien les gestes et l'accent d'une admiration sincère !

Mais quoi ! Comme s'il pensait que ces vapeurs d'encens ne nous permettraient plus de discerner son jeu, le même homme, le même, jette à la face du Christ... de la boue ! « Les enfants, ose-t-il dire, décernaient à Jésus de petites ovations, auxquelles Il se plaisait fort, l'appelant fils de David, criant Hosanna..... Il était bien aise de voir ces jeunes apôtres..... lui décerner des titres qu'il n'osait prendre lui-même. Il les laissait dire, et, quand on lui demandait s'Il entendait, Il répondait d'une façon évasive que la louange qui sort des jeunes lèvres est la plus agréable à Dieu..... Que jamais Il n'ait songé à se faire passer pour une incarnation de Dieu lui-même, c'est ce dont on ne saurait douter..... (Toutefois), l'admiration de ses disciples le débordait et l'entraînait; le titre même de prophète ou d'envoyé de Dieu ne répondait plus à sa pensée..... Il voulait qu'on le regardât comme ayant avec Dieu un rapport plus élevé que celui des autres hommes..... Ivre de l'amour infini..... Il franchissait d'un bond l'abîme, infranchissable pour la plupart, que la médiocrité des facultés humaines trace entre l'homme et Dieu. Pour autoriser sa mission, Il simula des miracles; sur la fin de sa vie, Il laissa jouer une comédie : la résurrection de Lazare. » Une telle conduite nous révolte. Mais non ! Entendez ces excuses, et n'en abusez pas vous-mêmes ! « Par la faute des hommes, et non par la sienne, ... (la conscience de Jésus) avait perdu quelque chose de sa limpidité primordiale » — (quelque chose seulement !) — « d'ailleurs, pour réussir..... des voies moins pures sont nécessaires..... »

Le savant critique qui a su joindre ainsi l'éloge à l'outrage, jouer à la fois le panégyriste et l'insulteur, s'appelait Renan. A celui qu'il salue avec émotion comme « l'honneur commun de ce qui porte un cœur d'homme », il a prêté cet orgueil, ces calculs, cette duplicité ! La contradiction est-elle flagrante ?

A l'excuse ou à la charge de ce romancier, comme vous voudrez, observez que sa conscience a vu, en tout et pour tout, dans le triple reniement de Saint Pierre, « une grande indélicatesse » — (une indélicatesse seulement !); — dans l'odieux marché du traître, « plus de maladresse que de perversité » — (Judas, un maladroit presque uniquement !) — et dispensez-moi de m'arrêter davantage à une thèse aussi incohérente.

Vraiment, si nous tenons compte de la morale que Jésus a prêchée, de la sainteté qui resplendit dans toute sa conduite, du culte qu'Il a su inspirer à ses disciples pour l'humilité et la loyauté, nous sommes en droit d'affirmer : « De sa part, de la sienne au moins, une seule assertion catégorique suffirait : Il est vraiment Fils de Dieu, s'Il s'est vraiment attribué ou laissé attribué ce titre, au sens strict, ne fût-ce qu'une fois ! » Or, il l'a fait.

(R. P. Pinard de La Boullaye, S. J., *Conférence* du 14 février 1932.)

Quelques appréciations sur Renan.

Renan n'a pas rougi d'écrire, malgré les textes, pourtant si clairs, de l'Evangile : « Jésus n'énonce pas un moment l'idée sacrilège qu'Il soit Dieu. » « Que Jésus n'ait jamais songé à se faire passer pour une incarnation de la divinité, c'est ce dont on ne pourrait douter. » Quoi ! le monde civilisé en doute si bien qu'il affirme le contraire, par plus de 300 millions de voix, et vous osez écrire que le doute n'est pas possible ? Franchement, c'est trop d'outrecuidance. Ce n'est pas seulement dans un texte isolé, c'est dans l'Evangile tout entier que Jésus affirme qu'Il est Dieu. Ce n'est pas un homme, ce n'est pas même un simple envoyé de Dieu, c'est Dieu même qui, seul, peut dire sans sacrilège ou sans folie : « Vous pratiquerez la vertu en mon nom, à cause de moi. — Qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi. — J'enverrai mes anges, et ils enlèveront de mon

royaume *tous les scandales. — Je rendrai à chacun selon ses œuvres. — Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. — Quiconque aura quitté sa maison, ses frères, ses sœurs, etc., à cause de mon nom, aura pour héritage la vie éternelle. — Comme le Père réveille les morts et les rend à la vie, je vivifie ceux que je veux. — Tous doivent m'honorer comme ils honorent le Père. — Avant qu'Abraham fût, moi je suis. » Etc.*

Si les paroles de Jésus-Christ ne contiennent pas une affirmation claire, formelle, constante de sa divinité, il faut renoncer à vouloir trouver une idée quelconque sous des mots. Aussi personne ne s'est mépris sur le sens et la portée de cette affirmation : ni les Juifs, qui voulaient le lapider, ni le Grand Conseil, présidé par Caïphe, ni le monde chrétien : seul, Renan s'y est mépris... encore, s'y est-il bien mépris ?...

(Mgr FREPPEL.)

La Vie de Jésus, *de Renan, n'est pas de l'histoire, mais du roman, ou moins et pis que du roman.*

(F. BRUNETIÈRE, *Cinq lettres sur Ernest Renan*, p. 180.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Je **méditerai** souvent les multiples et lumineuses affirmations faites par Jésus, de Sa Divinité, pour avoir de cette vérité fondamentale une **foi éclairée** et **invincible**.

Je serai **fier** aussi d'appartenir tout spécialement par mon Baptême à un tel Maître, qui, par la clarté et l'énergie de son témoignage, a voulu nous donner une telle **sécurité**.

CHAPITRE II

LES MIRACLES D'ORDRE PHYSIQUE OPÉRÉS PAR JÉSUS

JÉSUS affirmait clairement sa divinité, il en donnait aussi clairement des preuves irréfutables, et nous le voyons, dans l'Evangile, y faire souvent appel. Ce sont les ***miracles.***

§ 1. — Les faits miraculeux attribués à Jésus.

Nous verrons d'abord ceux que JÉSUS a acomplis ***sur les corps,*** c'est-à-dire les miracles « *d'ordre physique* »; il suffit de lire l'Evangile pour voir qu'ils furent *très nombreux,* et encore, Saint JEAN nous avertit qu'ils sont loin d'être tous racontés dans ce livre (Saint JEAN, XXI, 25).

Ils furent aussi mêlés à tous les événements de la vie du Maître, donnés comme preuve de ses enseignements, et entrent, comme des parties indispensables, dans la trame du récit.

A. JÉSUS opéra des miracles sur **les éléments de la nature :**

Changement de l'eau en vin aux noces de Cana (Saint JEAN, II, 1, 11). Tempête apaisée (Saint MATTHIEU, VIII, 24, 26). Marche sur les flots (Saint MATTHIEU, XIV, 25).

Deux pêches miraculeuses (Saint LUC, V, 1, 11; Saint JEAN, XXI, 3, 11).

Les deux multiplications des pains, le figuier desséché, etc.

B. Il en opéra un bien plus grand nombre sur le **corps humain :**

a) soit pour opérer des ***guérisons de malades,*** de lépreux, de paralytiques, de sourds-muets, d'aveugles, d'hydropiques;

b) Soit pour en ***chasser les démons,*** esprits mauvais qui les possédaient et les torturaient (par ex. : Saint LUC, VIII, 33, 37; Saint MARC, V, 1, 2, 20; IX, 14, 29);

c) Soit, enfin, pour opérer des ***résurrections,*** exerçant ainsi sa puissance sur la mort elle-même. L'Evangile rapporte trois résurrections :

— Celle du fils de la veuve de Naïm (Saint LUC, VII, 11, 17);



Cl. Braun.

LA MULTIPLICATION DES PAINS.
(Tableau de Rieunier-Rouzaud.)

Un des miracles de Jésus. Il nourrit des foules dans ce désert en multipliant quelques pains et quelques poissons.

— Celle de la fille de Jaïre, chef de la Synagogue (Saint MATTHIEU, IX, 18, 26; Saint MARC, V, 21, 43; Saint LUC, VIII, 40, 56);
— Celle de Lazare à Béthanie (Saint JEAN, XI, 1, 44).

N. B. — On pouvait ajouter les miracles opérés par Dieu *à l'occasion de Jésus :* à sa naissance (apparition des anges et de l'étoile); à son baptême (voix du Père et manifestation du Saint-Esprit), à sa Transfiguration (le fait lui-même et l'apparition de Moïse et d'Elie); à sa mort (ténèbres, voile du Temple déchiré, résurrection des morts); à sa Résurrection et à son Ascension (apparition d'anges).

§ 2. — Ce qu'il faut penser de ces faits.

Après ce qui a été dit dans le chapitre du miracle en général, il nous suffira de montrer ici la vérité historique, théologique et apologétique des faits miraculeux rapportés dans l'Evangile et attribués

à JÉSUS. Pour cela, nous n'aurons qu'à appliquer les principes donnés à ce propos.

I. Vérité historique.

Ces faits sont **certains historiquement.**

Ce sont des faits *réels* qui nous ont été rapportés tels qu'ils ont eu lieu.

A. Les faits ont été **dûment constatés.** — En effet, ce sont des faits :

a) ***sensibles, extraordinaires,*** donc faciles à constater;

b) ***d'importance*** et de ***conséquences graves,*** donnés comme preuves à une doctrine élevée, difficile et austère : donc, on y aura fait grande attention avant de les accepter;

c) ***opérés publiquement,*** en présence ***d'adversaires*** (par ex. : la guérison de l'aveugle-né, du paralytique, la multiplication des pains, la résurrection de Lazare).

B. Les faits ont été véridiquement ***transmis.*** — Ils sont contenus dans les évangiles, dont la véracité a été démontrée. La fidélité dans la transmission du récit nous est garantie, d'ailleurs :

a) par l'***importance*** des faits et la place de premier plan qu'ils occupent dans l'ouvrage;

b) par les ***preuves de sincérité*** des narrateurs (simplicité, précision du récit, héroïsme calme jusque dans le martyre);

c) par le ***soin*** et la ***surveillance*** dont amis et adversaires ont entouré ce livre.

II. Vérité théologique.

Ces faits sont **vraiment des miracles.**

Les faits innombrables, allégués comme tels en l'Evangile, sont de *vrais miracles,* ayant Dieu seul comme cause principale et propre et opérés par Lui *en dehors du cours ordinaire des choses.*

A. **Arguments positifs** (constatation *directe* d'une action divine extraordinaire) :

a) Les faits énoncés comme miraculeux dans l'Evangile ***s'opposent aux lois de la nature,*** clairement connues sur ces points : par exemple, la résurrection d'un cadavre, la guérison subite d'un aveugle-né sans moyen approprié;

b) Il n'y a dans les récits de l'Evangile que des circonstances en lesquelles jamais le fait ne se produit selon le cours ordinaire des choses; la ***cause*** (par ex. : une parole, un geste) est ***sans aucune proportion naturelle*** avec l'effet;

c) Le **sujet** aussi est impuissant à recevoir l'effet. La disproportion existe soit pour recevoir *l'effet lui-même* (par ex. : le cadavre, pour recevoir la vie); soit pour recevoir cet effet *instantanément* (par ex. : changement instantané de l'eau en vin).

Pour les *résurrections*, d'autres arguments encore seront donnés à propos de la résurrection de Jésus lui-même.

B. **Arguments** négatifs et *indirects* (*par exclusion* des causes inférieures à Dieu).

a) Les miracles de Jésus ne sont *pas explicables par les forces* ***naturelles cachées*** et encore *inconnues*.

Il suffit pour s'en rendre compte de relire la magistrale démonstration du R. P. Pinard de La Boullaye, citée plus haut (citations, chapitre du Miracle) et de la confronter avec le récit évangélique. Les causes naturelles agissent toujours suivant un déterminisme rigoureux (les mêmes causes, dans des circonstances identiques, produisent les mêmes effets). Or, dans les narrations évangéliques :

— parfois des causes et des circonstances naturellement *différentes* amènent le *même effet* (des aveugles, par exemple, sont guéris tantôt par une simple parole, tantôt par un attouchement);

— ailleurs, le *même moyen* (une simple parole) produit des choses aussi *différentes* que sont une résurrection et l'arrêt subit d'une tempête;

— ailleurs encore, *aucun moyen* n'est employé (par ex. : dans le miracle de Cana), et l'*effet se produit*.

b) Il faut de même **exclure** toute explication par des phénomènes ***hypnotiques.***

Tout le démontre impossible :

1° soit les *œuvres* elles-mêmes, qui souvent sont totalement *disproportionnées*, par exemple les résurrections et les miracles sur les choses;

2° soit le *mode* opératoire : ici, il est souvent *nul* ou très varié, alors que la technique hypnotique est minutieuse et précise;

3° soit les *sujets*, qui sont très divers, et non pas spécialement choisis comme nerveux : les miraculés de Jésus ne sont pas des « médiums »;

4° soit le caractère *instantané* des guérisons, qui n'existe jamais dans les cas d'hypnotisme, de l'aveu même des spécialistes de la psychothérapie.

c) Exclusion du démon :

1° Il faut d'abord remarquer que, dans beaucoup de miracles de Jésus, le démon *se combattrait lui-même* (expulsions des démons);

2° Jésus fait des œuvres que le démon est *radicalement incapable* de faire (résurrections); ou que Dieu ne laisserait pas faire au démon

parce qu'elles troubleraient les lois de la nature (par ex. : la marche sur les eaux);

3° D'ailleurs, *aucune empreinte de mal n'apparaît*, ni en Jésus lui-même, ni en ses miracles, comme il le faudrait s'ils étaient diaboliques. Au contraire, Notre-Seigneur est très saint et sa doctrine est irréprochable. Tout s'oppose donc à ce qu'Il soit l'instrument du démon.



(Extrait de Abbé Quénard, *Vie de N.-S.*)

Le Centurion supplie Jésus de guérir son fils.
(*Tableau de Véronèse, Musée du Prado.*)

Aucun procédé fixe, dans les guérisons opérées par Jésus. Les dix lépreux sont guéris en quittant le Maître qui les renvoyait se montrer aux prêtres. Ici c'est à distance qu'il guérit le fils du Centurion : « Seigneur, avait dit cet homme, venez avant que mon fils ne meure ! — Allez, votre fils vit ! » Et, à cette heure même, l'enfant revenait à la santé.

Il est donc nécessaire d'admettre que les faits attribués à Jésus et opérés par Lui sont des faits en dehors du cours ordinaire des choses et exigent ***une intervention spéciale de Dieu lui-même.***

III. Vérité apologétique.

Ces miracles sont faits pour prouver la divinité de Jésus et de sa doctrine.

Ces événements, réels et vrais miracles sont faits dans un *but déterminé :* prouver la divinité de la révélation chrétienne et de Jésus lui-même.

Ils sont mis en relation de preuve à thèse avec cette révélation.

A. **Relation explicite.**

a) Pour ***tous les miracles*** de Jésus *en général :*

1° Jésus met une relation générale de preuve à thèse entre sa doctrine et sa personnalité divine, d'une part, et tous ses miracles, ses œuvres, d'autre part : « *Croyez à mes œuvres* », dit-Il sans cesse. « Les œuvres propres à mon Père et que je fais *témoignent* pour moi. » « Allez, rapportez ce que vous voyez et entendez : les aveugles recouvrent la vue; les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés; les sourds entendent; les morts ressuscitent. » (Saint Matthieu, XI, 5; Saint Jean, V, 36; X, 25; X, 37, 38; XIV, 12; XV, 22, 24, etc.)

2° A son appel, ou, mieux, à son commandement (fait *en son nom* propre, d'ailleurs), le miracle se produit aussitôt.

3° *Aucune intention spéciale* de Dieu, *différente* de celle indiquée par Jésus ou s'y opposant, n'est manifestée et n'apparaît pour les miracles du Christ.

Dès lors, les trois conditions nécessaires pour la valeur apologétique des miracles sont remplies dans ceux de Jésus; ils prouvent donc la divinité de ses enseignements et, aussi comme Il l'affirme, la divinité de sa personne.

b) ***Spécialement*** cette mise en relation est *extrêmement lumineuse :*

1° Dans la guérison de l'***aveugle-né :*** « Crois-tu au Fils de Dieu ? » (Saint Jean, X, 36.)

2° Dans la guérison du ***paralytique :*** « *Afin que vous sachiez* que le Fils de l'homme peut remettre les péchés. » (Saint Marc, II, 10, 11.)

3° A la ***résurrection de Lazare*** (Saint Jean, XI), où des affirmations très nettes sont répétées plusieurs fois (chapitre à lire).

D'ailleurs, tous les *disciples* l'ont bien compris ainsi et croient en Lui dès son premier miracle (Saint Jean, II, 11).

Nicodème le Lui dit clairement : « Maître, nous savons que vous êtes venu de Dieu pour nous enseigner, car nul ne peut faire les miracles que vous faites, *si Dieu n'est pas avec lui.* » (Saint Jean, III, 2.)

Les *foules* étaient dans l'admiration et disaient : « N'est-ce point là le Fils de David ? »

B. **Relation implicite.** — La mise en rapport explicite faite par Jésus est encore confirmée de plusieurs façons :

a) ***Dieu,*** en accordant ***un tel pouvoir*** au thaumaturge qui se dit constamment son fils unique, sanctionne cette affirmation. Si elle était fausse, Dieu soutiendrait le mensonge, ce qui est impossible.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

b) Jésus, d'ailleurs, ***accorde à Ses disciples*** le pouvoir de faire des miracles pour *donner la foi en Lui* (Saint Matthieu, XVI, 17; Saint Jean, XIV, 12).

Donc, les siens ont le même but.

c) Ses miracles étaient ***prophétisés*** et réalisent ces prophéties. Il le rappelle (Saint Matthieu, XI, 5).

d) Comme on l'a vu, ***Dieu fait des miracles à l'occasion*** de la naissance et de la mort de Jésus ou en d'autres circonstances se rapportant à Lui. Donc, Dieu s'est engagé en sa faveur.

Il faut donc conclure que les miracles physiques de Jésus **prouvent sa divinité.** Ils en sont la ***« signature divine »,*** indubitable et éclatante.



(Extrait de Abbé Quénard, *Vie de N.-S.*)

Le Tombeau de Lazare.

A El-Azarieh (ancienne Béthanie), on voit une grotte creusée dans le calcaire tendre de la colline; et dans cette grotte un caveau où aurait été déposé le corps de Lazare.

CITATIONS

I. — Rôle du miracle dans l'économie chrétienne et importance des miracles de Jésus-Christ.

Le miracle est le véritable pivot de la religion chrétienne. *Ni dans la personne de ses prophètes, ni dans la personne de son Fils, Dieu n'a essayé de démontrer par des raisonnements quelconques la possibilité des vérités qu'Il enseignait, ou la convenance des préceptes qu'Il intimait au monde. Il a parlé; Il a commandé; et, comme garantie de sa doctrine et comme justification de son autorité, Il a opéré le* miracle.

Il ne nous est donc, en aucune façon, permis d'abandonner ou d'affaiblir, en le reléguant au second plan, un ordre de preuves qui occupe le premier rang dans l'économie et dans l'histoire de l'établissement du christianisme. Le miracle, qui appartient à l'ordre des faits, est infiniment plus probant pour la multitude que tous les autres genres d'arguments. Si vous laissez debout la notion du miracle, la possibilité du miracle, vous ouvrez la porte au surnaturel, qui entrera avec un cortège de preuves invincibles. Au contraire, si vous supprimez le miracle, vous ôtez au surnaturel son garant efficace, son témoin nécessaire.

(Cardinal Pie.)

Il n'est pas excessif d'affirmer que le miracle est une donnée importante de la religion révélée. *En effet, s'il n'est pas un fait religieux par sa nature intrinsèque, il est un fait religieux par sa finalité inaliénable. Il est appelé à accompagner, à souligner, à attester, à confirmer le contenu de la « bonne nouvelle » renfermée dans l'Evangile. Bref, il a un rôle apologétique à jouer, et on peut dire qu'il a partie liée avec la doctrine, qui fait le fond du christianisme. C'est en ce sens que Pascal a fortement raison de soutenir que « les miracles discernent la doctrine et (que) la doctrine discerne les miracles »* (Pensées, *petite éd. Brunschwicg, sect. XIII, 803, p. 701). Les miracles viendront donc appuyer le message évangélique; ils seront produits devant les hommes comme* une garantie de son origine divine, *et, en même temps, ils seront de telle nature qu'ils formeront comme un* commentaire de son contenu spirituel. *Et ce n'est pas seulement le Christ qui fera des miracles pour accréditer dans le monde sa personne et sa mission. Miracle vivant et semeur de miracles, Il devra être préparé lui-même par une longue série de miracles antécédents. Et Il devra être suivi par une longue série de miracles subséquents. Car, si le christianisme est vrai, il faut qu'il y ait, insérée au cœur de l'histoire profane,* une histoire sainte qui rende constamment témoignage en sa faveur. *La suite de la religion dans le monde, comme aurait dit Bossuet, ne pourra pas ne pas comporter certains faits extraordinaires.*

(J. Wehrlé, *Sous la lumière du Christ, Perspectives*, p. 40. Blond et Gay, édit.)

II. — La place du miracle dans le récit évangélique est une preuve de sa réalité historique.

Il ne faut pas se dissimuler que la place occupée par le miracle dans les évangiles est énorme...

T. H. Wright, critique très précis, y a relevé en tout 41 miracles ou groupes de miracles. *Saint Matthieu en a 24; Saint Marc, 22; Saint Luc, 24, et Saint Jean, 9.*

(Mais surtout) le miracle est dans la trame du récit...

Et d'abord, les miracles sont liés intimement à la foi des disciples *en leur Maître, en sorte que cette foi est rapportée formellement et continuellement par les narrateurs évangéliques au fait des miracles. Sous ce rapport, les ennemis de Jésus pensent comme ses amis : « Les princes des prêtres et les pharisiens, dit Saint Jean, réunirent donc le Conseil, et ils disaient : « Qu'allons-nous faire ? Cet homme accomplit beaucoup de miracles. Si nous le laissons faire ainsi, tous croiront en lui. » (Saint Jean, XI, 47, 48.)*

D'autre part, l'enseignement du Maître, les controverses qu'Il suscite, les missions qu'Il donne, supposent la réalité des miracles *et souvent n'auraient,* sans eux, aucun sens. *Ainsi, quand la foule veut le faire roi, quand elle le suit et quand Il lui reproche de ne songer qu'à une nourriture matérielle,* quand on l'accuse de chasser les démons au nom de Belzébuth, *quand on l'incrimine pour avoir guéri un malade le jour du sabbat, quand on s'étonne* que, pour guérir le paralytique, *Il lui dise : « Tes péchés te sont remis. »*

Au surplus, ce n'est pas seulement l'entourage de Jésus qui parle de ses miracles, les commente, les discute, s'appuie sur eux pour établir sa foi ou se disculpe de ne pas croire en interprétant ces miracles à sa guise (sans jamais les nier, du reste).

Mais, c'est Jésus lui-même qui invoque ses miracles, sans forfanterie aucune, à vrai dire, mais sans fausse honte.

(Chanoine Cristiani, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur*, Introd.)

Plus toutefois que la place matérielle qu'ils occupent, c'est le rôle attribué aux prodiges *qui ne permet pas de les évincer. Ils sont supposés par les particularités les plus frappantes, les circonstances les moins attendues de nos évangiles. Les éliminer équivaut, pour de longs chapitres, non pas même à laisser un canevas dépouillé, mais à déchirer ce canevas même.*

(R. P. de Grandmaison, *Jésus-Christ, sa personne, son message, ses preuves*, t. II, p. 318; Beauchesne, édit.)

III. — Le but de Jésus en faisant des miracles : engendrer la foi en Lui.

Jésus... a refusé le genre de signe théâtral et ostentatoire que l'on prétendait Lui arracher.

Sa manière de faire des miracles était soumise à un plan ordonné, à une sagesse supérieure. *C'est bien ce que l'on devait attendre. C'est une preuve de plus du rôle de premier ordre que le miracle joue dans la logique de la foi naissante.*

Et, lorsque l'on étudie, dans leur ensemble, les manifestations miraculeuses rapportées dans les évangiles, quand on voit avec quelle simplicité, *avec quelle* charité, *avec quelle* discrétion supérieure, *avec quelle infinie délicatesse, Jésus a usé du miracle, la force probante qui se dégage de tous ces faits, c'est-à-dire, en somme, de tout le récit évangélique, devient encore plus forte...*

. . . .

Ecoutez Jésus revendiquer le droit divin de remettre les péchés :

« Afin donc que vous sachiez que le Fils de l'homme a pouvoir de remettre les péchés sur la terre : Je te le dis (dit-Il au paralytique), lève-toi, et prends ta couchette, puis retourne dans ta maison. » (Saint Marc, II, 9, 10.)

Ou bien (faites attention à la réponse de Jésus aux disciples de Jean-Baptiste, qui Lui disent) : « Es-tu Celui qui vient ou en attendons-nous un autre ? »

Dans cette même heure, dit l'Evangile, Il guérit plusieurs malades de leurs infirmités, de plaies et des esprits malins, et rendit la vue à plusieurs aveugles. Puis Il leur répondit : « Allez, rapportez à Jean ce que vous avez vu et entendu :

» Les aveugles voient; les boiteux marchent; les lépreux sont purifiés et les sourds entendent; les morts ressuscitent et les pauvres sont évangélisés. Et bienheureux est celui qui ne sera point scandalisé en moi. »

Une autre fois, avant de ressusciter Lazare, Jésus prie en ces termes : « Père, je te remercie de m'avoir exaucé. Moi, je savais bien que tu m'exauces toujours, mais je l'ai dit pour la foule qui est là autour, afin qu'ils croient que tu m'as envoyé. »

Bien plus, Jésus attache tellement d'importance au miracle, qu'Il va jusqu'à dire : « Si je n'avais pas fait au milieu d'eux des œuvres que nul n'a faites, ils seraient sans péché... »

Cela revient à dire que le miracle joue un rôle indispensable dans l'économie évangélique. *S'il n'y avait pas eu les miracles, nul n'aurait été coupable de refuser sa foi. La foi est liée essentiellement au miracle.* Elle ne devient obligatoire que par lui.

Voilà ce que pense et ce que dit Jésus.

(Chanoine Cristiani, ouvrage cité, Introd.)

IV. — Les miracles de Jésus prouvent sa divinité (conclusion).

Les miracles opérés par le Christ manifestaient clairement sa divinité *sous un triple rapport :*

1° Par la nature même des œuvres accomplies, *puisqu'elles dépassaient la puissance de toute créature; de telle sorte qu'elles ne pouvaient être faites que par la* vertu divine. *C'est ce qui faisait dire à l'aveugle-né, après sa guérison (Saint Jean, IX, 32) : « Jamais on n'a ouï dire que quelqu'un ait ouvert les yeux d'un aveugle de naissance; si ce n'était là un envoyé de Dieu, il n'eût pu rien faire de semblable. »*

2° *Par la* manière *dont ces miracles ont été accomplis, car le Christ les faisait* par sa propre puissance, *et non par la vertu de sa prière, comme les autres thaumaturges. Voilà pourquoi, il est dit (Saint Luc, VI, 9) : « Une vertu sortait de Lui et guérissait tous les malades. » Par où nous voyons, selon la remarque de Saint Cyrille* (Thes., *XII, 14), que « le Christ ne recevait pas d'ailleurs sa puissance; mais, comme Il était Dieu par nature, Il faisait éclater sa vertu sur les infirmes; et c'est pour cela qu'Il faisait des miracles sans nombre ». Aussi, sur ce texte (Saint Matthieu, VIII) : « Il chassait les démons par sa seule parole, et Il guérit tous ceux qui avaient quelque infirmité », Saint Chrysostome dit (in* Matth. homil., *48) : « Voyez quelle multitude d'hommes guéris les évangélistes nous montrent en passant; ils ne disent pas en détail chaque guérison accomplie, mais, avec un mot, ils nous laissent apercevoir un abîme de miracles. » Il était évident par là que le Christ possédait une puissance égale à celle de Dieu le Père, selon cette parole (Saint Jean, V, 19) : « Tout ce que le Père fait, le Fils le fait également. » Et encore : « Comme le Père ressuscite les morts, leur donnant une vie nouvelle, ainsi le Fils de l'homme rend la vie à qui Il veut. »*

3° *Cette même vérité résulte* de sa doctrine, *puisqu'Il affirmait lui-même qu'Il était Dieu; et, si cette parole n'eût été vraie, jamais elle n'eût été* confirmée *par des miracles où éclatait la puissance divine. Voilà pourquoi il est dit (Saint Marc, I, 27) : « Quelle est cette doctrine nouvelle ? Il commande avec une suprême puissance aux esprits immondes, et ils lui obéissent. »*

(Saint Thomas d'Aquin, *Somme théologique*, IIIe part., quest. 43, art. 4.)

V. — Une scène évangélique de miracle apologétique.

Il faut oublier tout ce que nous savons de Jésus, ce qui s'est accompli sur la terre en son nom; il faut se mettre à la place d'un de ces docteurs venus de Jérusalem ou résidant à Capharnaüm. Ils observent de tout près cet agitateur : de tout près, parce que, devant eux, le peuple s'écarte et ils se trouvent portés au premier rang. Le scribe que j'imagine, mêlé à d'autres plus importants, a fini par pénétrer dans la maison où Jésus se tient et que la foule assiège. Mais le flot humain s'est refermé derrière eux. Des hommes qui portent un paralytique essaient en vain de se frayer passage. Sans doute viennent-ils de loin, au prix de beaucoup de fatigues. Ils ne repartiront pas sans avoir vu Celui qu'ils sont venus chercher. Ils l'atteindront coûte que coûte. Ils prennent un parti désespéré : le malade est hissé sur le toit avec son grabat; ils ôtent les tuiles, et descendent leur fardeau dans la pièce même où Jésus est assis, soulevant sans doute des protestations, des cris furieux, des menaces.

Le scribe observe le guérisseur, les yeux fixés sur ses lèvres, sur ses mains. Or, les paroles qui vont être prononcées sont les plus étranges, les plus inattendues, car elles paraissent n'avoir aucun lien avec l'état du malade. Ou plutôt elles sont comme une réponse rendue tout à coup saisissante, dans un dialogue silencieux entre le Fils de l'homme et cette créature : « Aie confiance, mon enfant, tes péchés te sont remis. »

Beaucoup de pauvres âmes, face à face avec Jésus, aux jours de sa chair, ressentaient ce qu'elles éprouvent encore aujourd'hui en présence de l'hostie : elles connaissaient leurs souillures tout à coup, en mesuraient l'épaisseur et l'étendue : elles se voyaient. La première grâce rendue était une grâce de lucidité; d'où le cri de Simon : « Eloignez-vous de moi, Seigneur, car je suis un pécheur. » Ce fut sans doute la même prière muette que faisait le paralytique; non pas : « Guérissez-moi ! » mais « Pardonnez-moi ! » Alors s'éleva la parole la plus étonnante qu'aucune bouche humaine ait jamais prononcée : « Tes péchés te sont remis... »

Cette fois, les pharisiens comprirent du premier coup la signification de cette parole inouïe. Ils n'osaient s'indigner à haute voix. Cela dépassait tout commentaire. Ils échangeaient des regards et songeaient : « Qui peut remettre les péchés que Dieu seul ? » Le blasphème est si énorme qu'ils n'osent encore crier au blasphème. Mais déjà le Fils de l'homme est passé à l'attaque, leur assénant par deux fois la preuve de sa toute-puissance. D'abord, comme Il fait toujours, en lisant dans leurs cœurs : « Quelles pensées avez-vous dans vos cœurs ? » et aussitôt, Lui, qui semblait n'avoir vu que les ulcères de cette âme accroupie, Lui, qui va droit aux âmes, arrête son regard sur le corps perclus étendu à ses pieds. Il se tourne vers les pharisiens :

« Lequel est le plus facile de dire : tes péchés te sont remis... ou de dire : lève-toi et marche ? Or, afin que vous sachiez que le Fils de l'homme a sur la terre le pouvoir de remettre les péchés, je te le commande, prends ton lit et va dans ta maison. »

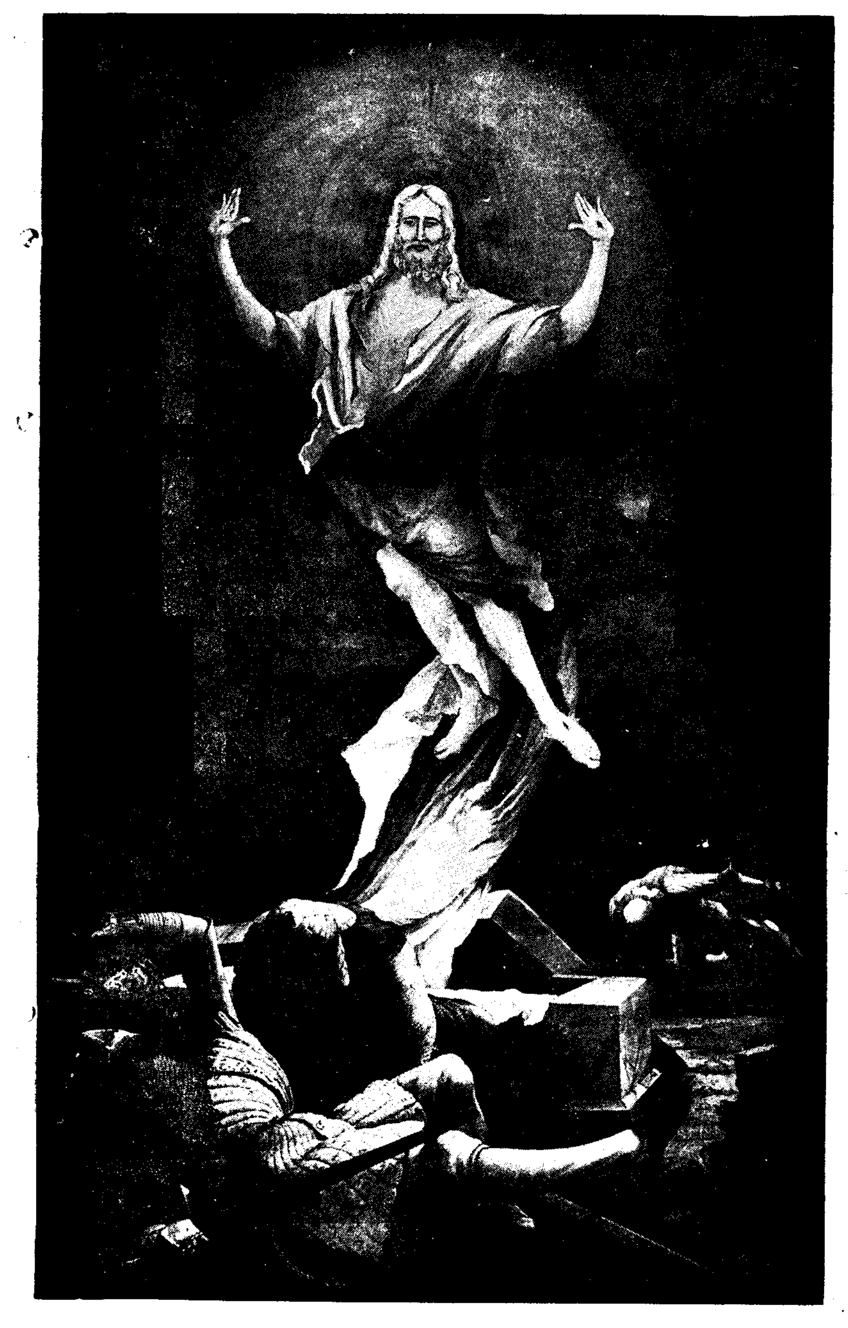
Le paralytique se leva, au milieu des hurlements de la foule. Et, sans doute, les pharisiens profitèrent-ils du tumulte pour disparaître. Mais le scribe que j'imagine était peut-être celui dont parle Saint Matthieu et qui, transporté, cria à Jésus :

« Maître, je vous suivrai partout où vous irez. »

(F. Mauriac, *Vie de Jésus*, chap. VIII. Flammarion, édit.)

Réflexions morales.

Les miracles de Jésus me font toucher du doigt sa **Puissance Divine**. Or cette même Puissance s'exerce plus encore, par la grâce, dans les âmes dociles et généreuses. La parole qui guérit mon âme, la main qui soutient mes pas défaillants ou me guide vers les sommets sont les mêmes qui ont délivré tant de malheureux, chassé les démons ou imposé silence aux éléments déchaînés. Utiliser cette pensée pour animer en moi une **confiance** invincible en Jésus.



La Résurrection.
(Tableau du Grünewald. Musée de Colmar.)

CHAPITRE III

LA RÉSURRECTION DE JÉSUS-CHRIST

PRELIMINAIRES

A.* Notion de résurrection.** — La résurrection est le passage du *même* corps humain, ***de l'état de mort à l'état de vie, de telle sorte que la *même âme* humaine (même numériquement) vivifie son corps.

***B.* Importance spéciale de ce miracle de la résurrection de** Jésus. Elle est montrée :

a) Par la ***grandeur du fait*** lui-même : se ressusciter;

b) Par la ***place unique*** que les apôtres lui ont donnée parmi les motifs de crédibilité : Saint Pierre en fait, dès le début, la base de sa prédication (*Actes des Apôtres*, II, 32; III, 26; IV, V, 30; X, 40. etc.), Saint Paul dit, de son côté, aux fidèles de Corinthe : « Si le Christ n'est pas ressuscité, votre foi est vaine... Mais le Christ est ressuscité d'entre les morts. » (I, *Corinthiens*, XV, 17, 20.)

c) Par les ***attaques*** des adversaires contre ce point capital qui les gênait;

d) Par la ***lumière inéluctable*** et éblouissante faite sur lui par les *défenseurs* de la vraie religion, comme nous allons le voir.

Article premier.

Vérité historique de la résurrection de Jésus.

C'est un **fait certain**; il suffit de montrer que l'on a constaté sûrement un fait vérifiant la notion de résurrection donnée ci-dessus.

Il y a eu passage de la mort à la vie.

§ I. — Jésus était bien mort.

La supposition contraire, inventée au xx[e] siècle, n'apporte *aucune preuve*.

Au contraire, le fait de la mort est *prouvé :*

A. Par la **multiplicité** et la **nature des tourments :** sueur de sang, flagellation, couronnement d'épines, portement d'une lourde croix, supplice du crucifiement pendant plusieurs heures, côté percé.

B. Par le **témoignage :**

a) Des *ennemis* eux-mêmes, témoignages peu suspects en la circonstance :

1° Les *Juifs*, dont la haine ne voulait pas laisser échapper celui qu'ils avaient tant combattu; ils disent : « Ce séducteur, quand Il *était encore vivant...* »; de peur que ses apôtres ne disent : « Il est ressuscité *d'entre les morts* »;

2° Le *centurion*, qui perce le côté, « voyant *qu'Il était mort* »;

3° *Pilate*, qui permet la sépulture.

b) Témoignages innombrables des **apôtres, déçus** et désespérés : « Voilà le troisième jour *qu'Il est mort.* »

§ II. — Jésus est vraiment ressuscité.

I. Les témoignages.

Ils sont contenus :

a) En partie dans les ***Evangiles :***

Ces témoignages nous montrent à la fois l'argument indirect : **le tombeau vide,** — et l'argument direct : **les apparitions** de Jésus Ressuscité.

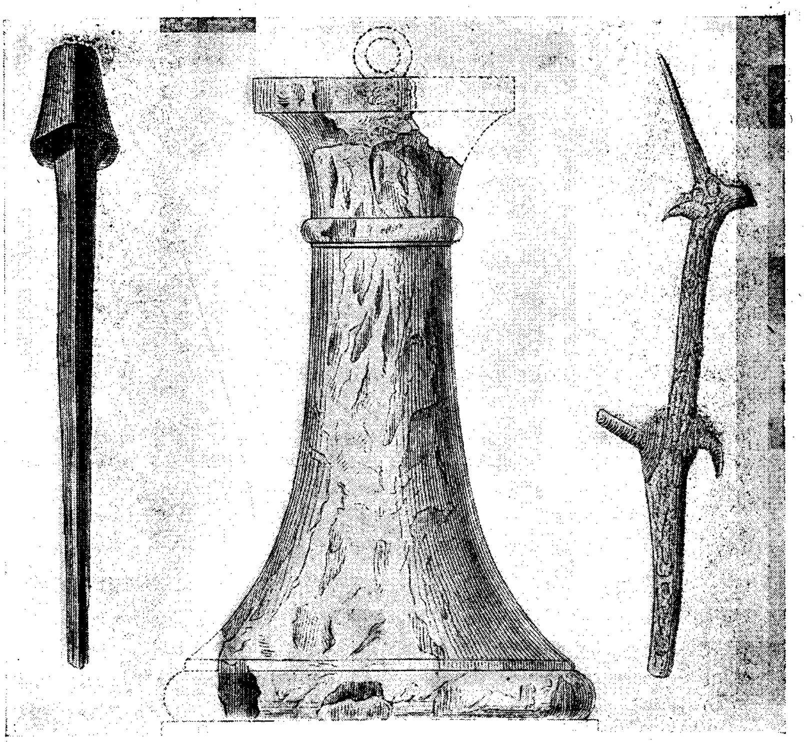
En voici un bref résumé :

1. — Le matin du troisième jour, les saintes femmes se dirigent vers le tombeau pour achever l'ensevelissement fait de façon sommaire à cause de l'approche du sabbat.

MARIE-MADELEINE y arrive de grand matin, alors qu'il faisait encore noir (St Jean, xx, 1). Elle voit la pierre ôtée, croit à un enlèvement du corps, et court prévenir Pierre et Jean...

Les deux Apôtres se précipitent... Ils voient le sépulcre vide, les linges pliés. Puis ils se retirent.

Marie-Madeleine, poussée par son affection, reste. Elle cherche... *Jésus lui apparaît;* dans l'aube à peine naissante, elle le prend pour le jardinier. Jésus se fait reconnaître. C'est la réponse : « O Bon Maître ! »



LES INSTRUMENTS DE LA PASSION.

Un clou conservé à la cathédrale de Trèves.
La Colonne conservée dans l'église Sainte-Praxède, à Rome : elle est en marbre noir veiné de blanc; au sommet était scellé un anneau. Selon une tradition, ce serait celle à laquelle Notre-Seigneur a été attaché pour la flagellation.
Une épine conservée dans l'église de la Spina, à Pise.



Conservée en Orient jusqu'au IX[e] siècle, la Tunique portée au Calvaire par le Sauveur fut donnée à Charlemagne par Irène, impératrice de Constantinople.

Charlemagne la remit à sa fille Théodrade qui fut abbesse du Prieuré d'Argenteuil jusqu'en 830.

Cette tunique sans couture fut tissée très probablement par la Sainte Vierge. L'analyse chimique y a révélé des taches de sang qui forment des parties sombres sur l'épaule droite, dans les plis du dos, au milieu et vers le bas du vêtement. Cette tunique était portée directement sur le corps. Selon l'opinion commune, elle était recouverte d'une robe qui est vénérée à Trèves.

(Cl. Abbé Parcot.)

(Extrait de la *Vie de N.-S.* de l'Abbé Quénard.)

LA SAINTE TUNIQUE DE NOTRE-SEIGNEUR.

2. — Entre temps, les autres **saintes femmes** étaient arrivées au sépulcre, comme le soleil venait de se lever (St Marc, XVI, 2).

Elles constatent d'abord la disparition du corps, puis *deux anges* leur apparaissent et l'un d'eux leur *annonce la Résurrection* et les charge d'en porter le message aux Apôtres.

Durant le chemin du retour, Jésus à son tour *leur apparaît*, les salue, et donne rendez-vous à ses disciples en Galilée (St Matth., XXVIII, 1, 10).

3. — Pleines de joie, Madeleine et les saintes femmes avertissent **les Apôtres**; elles se heurtent à leur incrédulité (St Marc, XVI, 11).

Mais Notre-Seigneur apparaît bientôt à SIMON-PIERRE (St Luc, XXIV, 34).

4. — Puis aux deux disciples désabusés qui se rendaient à EMMAÜS; et il leur explique le sens de Sa Passion (St Luc, XXIV, 13, 35).

5. — Le soir même, il est présent *dans le Cénacle*, rassure ses Apôtres craintifs, *mange avec eux* pour les convaincre, et leur donne sa paix et le Saint-Esprit (St Jean, XX, 19, 24).

6. — Huit jours après, il réapparaît et, pour convaincre SAINT THOMAS, lui fait *toucher ses plaies*.

7. — En Galilée, a lieu l'apparition à sept disciples, **sur les bords du lac** : Jésus provoque de nouveau une pêche miraculeuse, mange avec ses Apôtres et confère la primauté à Saint Pierre (St Jean, XXI).

8. — Autre apparition aux onze Apôtres, sur une **montagne** de Galilée : ils reçoivent leur mission définitive (St Matth., XXVIII, 16, 17).

9. — Enfin dernière apparition pour l'**Ascension**, au Jardin des Oliviers (St Luc, XXIV, 50, 53).

b) En partie dans les ***Actes des Apôtres*** et les ***Epîtres***.

Enumération de *plusieurs apparitions* de NOTRE-SEIGNEUR, vivant et ressuscité, faites à ses apôtres et à ses disciples, spécialement à plus de *cinq cents disciples*, dont plusieurs vivaient encore au moment où Saint PAUL écrivait son épître (I, *Corinthiens*, XV, 36).

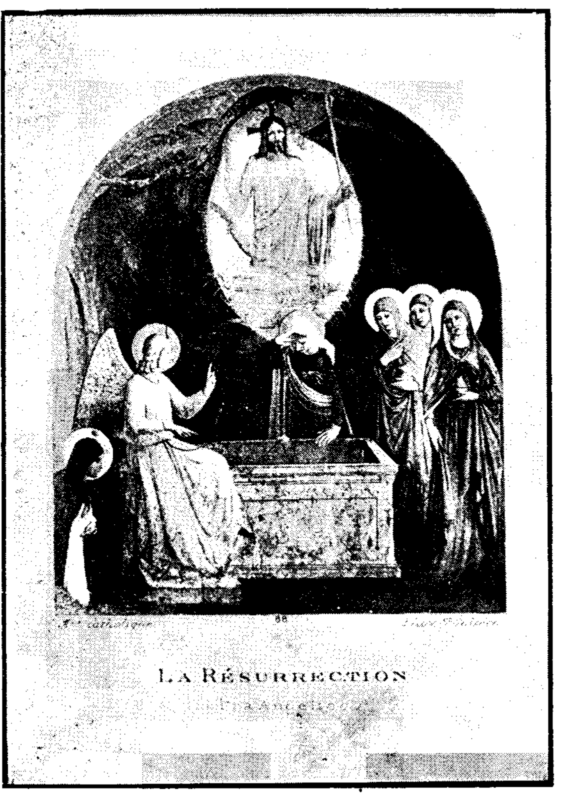
Apparition de JÉSUS pour son *Ascension* (*Actes*, I, 21, 22). *Affirmations innombrables* de la Résurrection et des apparitions de NOTRE-SEIGNEUR ressuscité (*Actes*, I, 31, 22; II, 24, 23; III, 15; IV, 9, 10; *Apocal.*, I, 10).

c) Toute la ***tradition catholique***, dès les plus hautes origines, affirme jusqu'au martyre cette résurrection.

N. B. — *Dans tous ces textes, c'est le nom de* résurrection stricte *qui est énoncé; les Juifs connaissaient ce sens usité dans les Livres saints, le mot employé le désigne :*

1° *C'est numériquement la* même âme, *la* même personne : « C'est moi », *dit Jésus. « C'est le Seigneur », dit Saint Pierre.*

2° *C'est* un vrai corps, *Notre-Seigneur mange, on le voit, on le touche. C'est* le même corps : *Saint Thomas met ses mains dans ses plaies. D'ailleurs, le sépulcre est vide et les linges pliés.*



(Art Catholique.)

LA RÉSURRECTION.

(Fra Angelico.)

Le tombeau vide, les apparitions à des témoins fidèles, telles sont les preuves irréfutables que Jésus a voulu nous donner du plus grand de ses miracles. L'Angelico traduit à merveille cette double pensée.

II. La valeur des témoignages.

Elle ressort des deux propositions suivantes :

PREMIERE PROPOSITION

Les Apôtres n'ont pas été trompés.

Pour que les apôtres se soient trompés, il faudrait deux choses :

1° L'*enlèvement du corps de* NOTRE-SEIGNEUR par d'autres personnes pour expliquer *le sépulcre vide;*

2° Chez les apôtres et les disciples, un phénomène *d'hallucination*, basé sur l'attente de la résurrection, pour expliquer les *apparitions*.

Or, *ces deux choses ne pouvaient avoir, et n'ont pas eu lieu ni l'une, ni l'autre.*

***A.* Pas d'enlèvement** par les Juifs, pour mettre le corps à une fosse commune.

Cet enlèvement, qui n'a aucun fondement historique, est *contraire :*

***a)* à la psychologie des Juifs,** qui ne pouvaient commettre une telle *maladresse* et donner ainsi un prétexte à des bruits de résurrection qu'ils redoutaient par-dessus tout;

***b)* aux données évangéliques** sur l'ensevelissement au tombeau de JOSEPH D'ARIMATHIE;

***c)* aux données de l'histoire profane,** qui n'a *jamais* eu connaissance de cet usage chez les Juifs. Son invention par LOISY date du XX° siècle et a toute la valeur d'une supposition du roman. Il l'avoue lui-même « *on peut supposer*... que les soldats mirent le corps dans *quelque* fosse commune. »

***B.* Pas de phénomènes hallucinatoires,** car :

***a)* Pas d'attente** de la part des témoins :

1° *Marie-Madeleine* attend si peu la résurrection qu'elle cherche le corps de NOTRE-SEIGNEUR pour l'ensevelir, et, ne le voyant pas, pense à une translation ou à un larcin du jardinier;

2° Les *apôtres* et les *disciples* sont désespérés : « Nous *espérions*, pendant qu'Il vivait, qu'Il rachèterait ISRAËL, maintenant, voilà trois jours qu'Il est mort, tout est terminé. » Ils *ne veulent pas croire* les saintes femmes, qui ont vu le Sauveur ressuscité; ils se *cachent encore*.

***b)* L'objet perçu,** c'est-à-dire le Christ ressuscité, est un être ***réel*, *palpable*,** ce qui n'arrive pas dans l'hallucination : JÉSUS mange, boit, fait *toucher* ses mains, ses pieds et son côté aux disciples incrédules. L'ensemble des perceptions est *cohérent*, le *même* pour tous, *invariable* pour tous les sujets, et le Christ donne une doctrine admirable de *logique* et *d'élévation*, toutes choses formellement opposées à l'hypothèse d'une hallucination.

c) Les **sujets** ne sont *pas aptes* à une telle hallucination.

Il ne peut y avoir hallucination collective pour un groupe imposant d'hommes (500) de tempéraments divers et en une parfaite santé : il faut des nerveux. D'ailleurs, la façon suivant laquelle RENAN, dans un style harmonieux, raconte ces apparitions prétendues hallucinatoires, n'a rien de scientifique, et se présente comme une mystification par trop enfantine. Passant sous silence les preuves données par JÉSUS, il transforme ses paroles en « petits bruits », courant d'air, fenêtre qui crie.....

d)* Enfin,** les ***circonstances des apparitions sont très diverses, ce qui n'arrive pas dans l'hallucination.

Donc, un point est acquis : les apôtres furent ***des témoins compétents,*** au sujet de la résurrection du Christ. Reste à voir s'ils furent sincères.



Extrait de Abbé Quénard, *Vie de N.-S.*

PIERRE ET JEAN COURENT AU TOMBEAU DE JÉSUS.

(*Tableau de E. Burnand.*)

Avertis par Marie-Madeleine, qui a trouvé le tombeau vide, les deux Apôtres courent au sépulcre, défiants et craintifs, pour contrôler les faits par eux-mêmes.

DEUXIEME PROPOSITION

Les Apôtres ne nous ont pas trompés.

***A.* Ils n'ont pas voulu** enlever le corps :

a) ils étaient trop ***découragés;***

b) ils n'avaient ***pas de raison*** de s'exposer aux ***dangers*** graves, innombrables, inévitables, pour un homme qui, dans l'hypothèse de la non-résurrection, les aurait indignement *trompés*. Tous leurs intérêts s'y opposaient.

***B.* Ils n'auraient pas pu enlever** le corps :

a) ni par la ***force*** seule contre une troupe de soldats armés (d'ailleurs, il n'y a aucune trace, ni affirmation d'un combat);

b) ni par la ***ruse,*** ni par la ***corruption,*** qui auraient été facilement déjouées et promptement divulguées par les Juifs.

C. Ils n'auraient **pas pu se faire croire** sans preuve sérieuse et contre les dénégations des Juifs.

Au contraire, la **sincérité** des Apôtres est confirmée par :

a) Le ton de ***simplicité*** dans la narration;

b) le merveilleux ***changement*** opéré sur les apôtres par la résurrection;

c) et qui ira ***jusqu'au martyre*** (voir citation de Bourdaloue).

Article 2.

Vérité théologique.

C'est un vrai miracle.

***A.* Argument général.** — Ce fait est *en dehors des lois ordinaires* de la nature, universellement connues sur ce point

***B.* Arguments spéciaux :**

a) L'âme, sitôt après la mort, nous l'avons vu, se trouve naturellement fixée pour toujours à son terme, à sa fin choisie : bonne ou mauvaise, récompense ou châtiment. ***Le corps*** est un *cadavre* qui se décompose. Ils ***ne sont plus en puissance naturelle de s'unir;*** ils ne sont plus proportionnés l'un à l'autre, il faut pour cette union, une *intervention spéciale de Dieu* en dehors du cours ordinaire de la nature.

b) L'union suppose quelqu'un qui unisse. Or, ***Dieu seul,*** agissant en dehors du cours ordinaire de la nature, peut réunir au corps l'âme séparée. En effet :

1° Elle *ne peut s'unir d'elle-même :* pour agir sur le corps, elle doit d'abord lui être unie;

2° Une *autre cause créée ne le peut pas*, car cette union touche à l'être même de l'âme, ***à la nature même de l'homme*** (âme unie à un corps, qu'elle vivifie). Or, *seul* l'auteur d'une nature spirituelle comme *l'âme* a puissance pour agir sur sa constitution en quoi que ce soit.

c) Jésus lui-même (dont le témoignage a déjà été prouvé valable) et tout le peuple chrétien reconnaissent dans la résurrection un ***miracle de premier ordre.***

D'ailleurs, *tous les hommes reconnaissent* cette vérité théologique, et c'est précisément pour cela que les adversaires essaient (en vain d'ailleurs, nous l'avons vu) d'attaquer la vérité historique. Si ce fait a existé, c'est un *vrai miracle :* la seule ressource était donc de nier coûte que coûte sa réalité : on n'y a pas mieux réussi.



Cl. Braun.

Les disciples d'Emmaüs.
(Tableau de Girardet.)

Ces deux voyageurs sont bien les types des disciples découragés après la mort de Jésus et bien éloignés de toute pensée de Résurrection. « Nous *espérions* pendant qu'il vivait... mais voilà trois jours qu'il est mort ! » Le Bon Maître doit, avant de se faire reconnaître, les convaincre par la chaleur de sa parole et la douceur de sa présence. « Ils le reconnurent à la fraction du pain. »

Article 3.

Vérité apologétique.

Ce miracle est donné par Jésus comme *preuve de sa doctrine* et de *sa divinité.*

I. Explicitement :

***A.* De façon générale.** — Comme et avec tous ses miracles : « Le témoignage que j'ai... ce sont les œuvres que le Père m'a donné de faire. » (Jean, V, 36.)

***B.* Spécialement :**

a) *Saint Jean*, II, 19, 31. — Notre-Seigneur vient de chasser les vendeurs du Temple : « Ne profanez pas la maison de ***mon Père*** (affirmation de sa divinité). Car le Temple est la maison de Dieu. » (« Son Père » est donc Dieu lui-même.)

Quel signe donnez-vous pour agir ainsi ? lui disent les Juifs : « Détruisez ce Temple, répond-Il, et ***je le rebâtirai en trois jours.***

Or, Il parle du *Temple*, de son corps, habitation où réside une personne divine.

Il est bien compris en ce sens par les *apôtres*, après la Résurrection de Jésus.

b) Saint Matthieu, XII, 38, 43. — Le ***signe de Jonas :*** Cette génération cherche un prodige, il ne lui en sera pas donné d'autres que celui du prophète JONAS. De même, le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre.

La victoire de JÉSUS sur la mort après trois jours dans le sépulcre est donnée comme un *signe* irréfutable et capital pour sa doctrine.

Les *Juifs* d'ailleurs l'ont bien compris ainsi, car les sanhédrites affirment : « Ce séducteur a dit : Je ressusciterai après trois jours »; et ils firent garder le tombeau.

c) Saint-Jean, X, 18. — Je donne ma vie ***pour la reprendre*** de nouveau. Personne ne me l'enlève, mais je la donne moi-même. J'ai le pouvoir de la donner et de la reprendre. Telle est la *mission* que j'ai reçue de mon Père

II. Implicitement :

Ce miracle est, de sa nature, un privilège *extraordinaire*. Dieu, infiniment sage, ne peut l'accorder à un imposteur.

S'il l'accorde à JÉSUS, qui se dit « Fils de Dieu », nous ne devons pas hésiter une seconde à croire cette affirmation.

Donc, **Jésus-Christ est Dieu, et sa doctrine est divine.**

CITATIONS

I. — Les Apôtres et la résurrection de Jésus.

A. — *Ils n'ont rien fait pour la résurrection.*

Quelle apparence que les disciples, qui étaient la faiblesse et la timidité mêmes, soient devenus tout à coup si hardis, et qu'au travers des gardes, avec un danger visible de leurs personnes, ils aient osé ravir un corps mis en dépôt sous le sceau public ?

De plus, quand ils l'auraient osé, à quel dessein voudraient-ils faire croire aux autres une chose dont la fausseté leur aurait été clairement connue ? Que pouvaient-ils espérer de là ? Car, s'ils avaient enlevé le corps, il leur était évident que Jésus-Christ n'était pas ressuscité, et qu'Il les avait trompés; et, comme ils s'étaient exposés pour Lui à la haine de toute leur nation, il était naturel que, se voyant ainsi abusés, ils le renonçassent, déclarant aux magistrats que c'était un imposteur, témoignage que toute la synagogue eût reçu avec un applaudissement général et qui leur eût gagné l'affection de tout le peuple; au lieu que, publiant sa résurrection, ils ne devaient attendre que les traitements les plus rigoureux, les persécutions, les prisons, la mort même...

B. — *Quel effet la résurrection a produit sur eux.*

Mais ce qui surprend au-delà de tout le reste et ce que nous ne pouvons assez admirer, c'est de voir ces apôtres, qui, durant la vie de leur Maître, ne pouvaient même pas comprendre ce qu'Il leur disait de sa résurrection; qui, durant le temps de sa passion, en avaient absolument désespéré et qui rejetaient après sa mort, comme des fables et des rêveries, ce qu'on leur racontait de ses apparitions; de voir, dis-je, des hommes si mal disposés à croire, ou plutôt si déterminés à ne pas croire, devenir les prédicateurs et les martyrs d'un mystère qui, jusque-là, avait été le plus ordinaire sujet de leur incrédulité, aller, devant les tribunaux et les juges de la terre, confesser une résurrection dont ils s'étaient toujours fait une matière de scandale, ne pas craindre de mourir pour en confirmer la vérité, et s'estimer heureux pourvu qu'en mourant ils servissent à Jésus, glorieux et triomphant, de témoins fidèles. Qui fit ce changement en eux et qui était capable de le faire sinon l'assurance et la foi de sa résurrection. Aussi... jamais les apôtres ne prêchaient Jésus-Christ qu'ils ne produisissent sa résurrection comme une preuve sans réplique. On dirait que c'était là le seul article qui rendait leur prédication efficace et invincible.

(BOURDALOUE, *Sermon sur la résurrection de Jésus-Christ.*)

II. — La force invincible des preuves et l'inconsistance des échappatoires.

Aucun miracle n'est grand comme celui-là (la résurrection de Jésus). Mais aucun n'est plus sévèrement, plus solennellement attesté. Ce n'est pas une femme, ce ne sont pas des femmes seulement, ce sont des hommes, et des hommes par centaines, qui l'affirment. Ce qu'ils disent, ils certifient l'avoir vu, à plusieurs reprises; et ils racontent qu'ils ne pouvaient le croire, qu'il leur a fallu l'évidence pour l'admettre. Incrédules d'abord, incrédules jusqu'à l'entêtement, leur Maître seul, par sa présence répétée, les a convaincus qu'Il était bien le crucifié, gardant les marques, les stigmates de son supplice, et leur a démontré par les faits des plus palpables, qu'Il avait un corps réel; le même qu'on avait mis en croix; mais Il leur a montré aussi que son corps glorieux n'avait plus les faiblesses de cette vie, où l'on souffre et où l'on meurt.

Devant une pareille attestation, l'historien sans parti pris s'incline; celui qui obéit à des théories préconçues, pour nier le miracle, sacrifiera l'honnêteté ou l'intelligence du témoin : « C'étaient des fourbes et des imposteurs », dira-t-il; et, si le mot paraît trop violent, il le corrigera par un terme euphémique, mais également injurieux : « C'étaient des hallucinés et des naïfs... »

« Les disciples ont caché le cadavre, et, par une imposture qu'explique leur fanatisme, sans la justifier, ils ont répandu la fable de la résurrection. » Explication offensante : sur quoi repose-t-elle ? Sur quels documents ? Les Juifs, qui, les premiers, ont mis en circulation, chez eux, cette hypothèse, ne l'ont jamais prouvée. Elle était la création de la haine... Toute hypothèse se condamne d'elle-même; elle devient criminelle si elle est injurieuse. Or, ce que l'histoire nous apprend des disciples de Jésus, de ces natures simples que le contact du plus saint des maîtres a peu à peu transformées, défend de leur jeter l'épithète de fourbes et d'imposteurs...

Vouloir expliquer par l'hallucination les scènes si nettement décrites, dans lesquelles Jésus ressuscité est apparu, à divers reprises, aux femmes qui l'avaient suivi dans son apostolat, à ses disciples isolés ou rassemblés, leur parlant un langage sublime, mangeant avec eux, vouloir expliquer de tels faits par l'hallucination est tout ensemble irrationnel et offensant.

Jamais cette théorie n'expliquera la transformation prodigieuse qui a changé les apôtres, d'abord si lents à croire, en hommes d'une conviction inébranlable et héroïque. Les Onze, pour ne parler que d'eux, n'offrent aucun signe de

névrose, d'exaltation et d'incohérence. Ce sont des hommes sains de corps et d'esprit, des hommes comme tous les autres, sans faculté extraordinaire, mais sans idée bizarre.

Il y a dans l'hallucination un trait essentiel : l'halluciné voit toujours ce qu'il craint ou ce qu'il désire. Or, les apôtres n'ont pas l'idée de la résurrection de leur Maître; ils ne la craignent ni ne la désirent; ne la comprenant pas, ils se refusent même à y croire. Ils sont le contraire des hallucinés :



Cl. Braun.

La Résurrection.

(Tableau de Raffaëllino del Garbo.)

ceux-ci s'imaginent voir ce qui n'est pas; ceux-là s'obstinaient à nier ce qui était. Invoquer, pour rendre compte de la possibilité de tels états, l'amour ardent de Jésus, le mirage de la lumière orientale, le printemps de Galilée, son ciel éblouissant, c'est s'exposer au sourire de ceux qui connaissent l'Orient et qui savent les subtilités, les ruses naïves de l'incrédulité. Le Juif et l'Arabe ne rêvent pas. Nul n'a moins qu'eux le sentiment de la nature, et, par conséquent, n'est moins accessible à cette exaltation raffinée que le moderne imaginatif peut seul éprouver.

D'ailleurs, il ne faut pas oublier que le monde a été conquis à la foi par ces hommes qui prêchaient un Dieu crucifié et ressuscité. Il n'y a pas d'exemple d'hallucinés conquérant le monde. *Tous sont condamnés à ne recueillir que la compassion. Ainsi, nier le miracle de la résurrection de Jésus, c'est en créer un autre : la fondation du christianisme par des hallucinés.*

(P. Didon, *Jésus-Christ*, t. II, p. 362 et suiv., Plon, édit.)

Le fait de la résurrection, dès les premiers jours de l'Eglise, semble si indéniable aux Juifs, et si victorieux en même temps, qu'ils lui cherchent de naïves et puériles explications, comme l'enlèvement du corps par les disciples, quand les gardes dormaient. Ils donnent même de l'argent aux soldats pour qu'ils le disent. Mais, s'ils dormaient, comment peuvent-ils témoigner ? Et, dans une grotte de quelques mètres carrés où dormaient sept ou huit soldats, comment rouler la pierre énorme du sépulcre sans réveiller personne ?

L'enlèvement du corps par les princes des prêtres n'est pas une hypothèse moins ridicule. Les Juifs auraient fourni des armes contre eux. Ils détruisent donc la seule pièce à conviction qui pouvait anéantir le témoignage apostolique. Quand les apôtres prêchaient le Christ ressuscité, les Juifs n'avaient qu'à les appréhender au col, à leur faire voir et à montrer à tous le cadavre toujours inerte de leur Maître. S'ils ne l'ont pas fait c'est que ce corps, objet d'un si haut prix pour l'amour des uns et pour la haine des autres, n'était au pouvoir de personne. Il valait mieux faire toucher aux apôtres le corps de Jésus que de les battre de verges.

(Mgr Tissier, *Le fait divin du Christ : le Ressuscité*, p. 244.)

III. — Jésus s'est ressuscité lui-même.

Je me tiens assuré de votre réponse, Messieurs : « Oui, Jésus est ressuscité. »

Dès lors, immédiatement, je puis ajouter : « C'est Lui qui vivifia son propre corps; Il s'est ressuscité. »

Ce brusque passage d'une assertion à l'autre : Il est ressuscité; Il s'est ressuscité, vous surprend peut-être. Il est cependant rigoureusement légitime.

En toute assurance, il nous faut l'affirmer : l'agent du prodige, c'est le Christ lui-même.

Pourquoi ? Parce que, avant de laisser ses ennemis perpétrer leur crime, Il a parlé. Il a dit : Détruisez ce temple, et je le rebâtirai. » Il a dit : « Personne ne m'enlève la vie, je la dépose et je la reprends quand il me plaît. » Il a dit : « Je suis la résurrection et la vie. »

De deux choses l'une, par conséquent : ou ces paroles sont bel et bien un blasphème, car elles attribuent à un mortel une puissance que tous estiment réservée au Très-Haut, ou ces paroles expriment l'exacte vérité. Ce que cet homme s'est dit capable de faire, Il pouvait l'exécuter. Mais si, par orgueil ou par folie, cet homme avait blasphémé, pensez-vous que le Père éternel l'eût rendu à la vie ? S'Il avait blasphémé, de toute évidence, il ne resterait aujourd'hui de sa chair que ce qui subsiste de toute autre, quand les vers et le temps ont fait leur œuvre, un peu de cendre, rien. Dieu ne peut consacrer l'imposture. Or, comme Il l'avait annoncé, le Christ est sorti du tombeau. Il est ressuscité; donc, Il s'est ressuscité.

(R. P. Pinard de La Boullaye, Conférence du 13 avril 1930.)

UN DOCUMENT

LE SAINT SUAIRE DE TURIN

Les traits de Jésus crucifié et ressuscité révélés par la science moderne.

On sait qu'il existe au trésor de la cathédrale de Turin une longue bande de drap où apparaissent deux images brunâtres opposées par la tête, l'une antérieure, l'autre dorsale, d'un homme enseveli : la tradition chrétienne y vénère depuis le XIVe siècle les empreintes mêmes du Corps du Christ, sous le nom de Saint Suaire.

Conservée par les empereurs grecs, enlevée par les croisés, lors du sac de Constantinople, cette relique serait parvenue aux mains du chevalier champenois Geoffroy de Charny, qui la déposa dans la collégiale de Lirey, près de Troyes, vers 1355. Cent ans plus tard, elle devait passer en héritage à la Maison de Savoie.

Si la tradition est dupe d'une pieuse supercherie, la critique doit anéantir aisément cette imposture. Mais si la tradition ne ment pas, nous possédons là un témoignage, bouleversant dans sa minutie, de la Passion et de la Mort du Christ telles qu'elles nous sont racontées dans les Evangiles.

Un savant chimiste, M. Vignon, professeur à l'Institut catholique de Paris, s'est consacré depuis trente-cinq ans à l'étude critique de ce linceul. Il vient de publier le dernier état de ses découvertes (1).

L'étoffe du suaire est tissée selon les points usités au Ier siècle en Syrie et ressemble aux sergés de l'époque que l'on a trouvés à Palmyre et à Doura Europos. Cette constatation faite, les empreintes ne peuvent pas être des peintures, parce qu'elles n'en ont aucunement l'aspect ni la matière; elles offrent de toute évidence le « flou » caractéristique d'une impression photographique. Or cette image représente un homme enseveli, les mains croisées l'une sur l'autre.

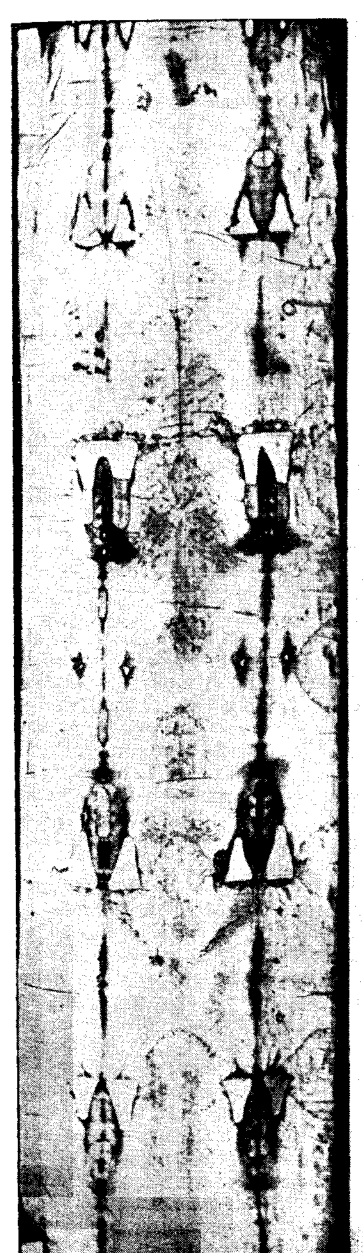
Comment cette figure s'est-elle imprimée sur l'étoffe ?

M. Vignon suppose l'action de vapeurs d'aloès et d'ammoniaque qui auraient bruni plus ou moins le drap selon que celui-ci pressait plus ou moins le corps. L'aloès était en effet le parfum employé dans les sépultures juives, les vapeurs ammoniacales proviendraient « de la fermentation d'une urée qui abonde dans une sueur de torture et de fièvre ». (M. Vignon a obtenu, sur un linge frotté de poudre d'aloès, l'image semblable d'une rosace de plâtre plongée quelque temps dans une solution ammoniacale.)

Le premier cliché que le commandeur Pia prit du Suaire, en 1898, fut une véritable révélation; et à mesure que l'art photographique progressait, M. Vignon déchiffrait sur l'étrange image que le mort était non seulement un supplicié, *mais qu'il* racontait sur sa face et tout son corps, avec un réalisme terrible, le sacrifice sanglant de l'Homme des douleurs, tel que le Nouveau Testament nous le décrit.

D'une insigne majesté dans sa tristesse, le visage montrait sur le front un réseau de mouchetures entourées de sérum et, vers le milieu, un sillon brun de sang figé comme si, à cet endroit, le cercle de jonc d'une couronne d'épines eût dû appuyer et faire obstacle. Les pieds et les mains étaient percés; *et les*

(1) *Le Saint Suaire de Turin devant la science, l'archéologie, l'histoire, l'iconographie, la logique*, Masson, éd.





Photogr. Enrié, Turin, Reproduction interdite.

LE SAINT SUAIRE DE TURIN.
(*Positif et négatif photographique.*)

En France : au Carmel de l'Action de Grâces, 85, rue des Saints-Pères, Paris.

On distingue aisément les deux images opposées par la tête, l'une antérieure, l'autre dorsale. Le suaire, étendu sous le dos, entourait la tête et recouvrait ensuite le visage et l'avant du corps.

marques de l'emplacement des clous ne se préoccupaient des imaginations de la dévotion courante : elles apparaissaient notamment aux poignets et non aux paumes, ce qui est logique, car les os métacarpiens n'auraient pas été assez résistants pour retenir le patient à son gibet. Sur le dos, les cuisses, les jambes, se lisaient très nettement les éclaboussures, en forme d'haltères, qu'avaient dû produire en frappant les petites balles de plomb du flabellum romain. Sur les épaules, outre ces coups, s'ajoutaient les larges talures circulaires du portement d'une croix.

Des tracés de sang différents pouvaient être relevés, notamment à la plaie obliquement ouverte au côté droit de la poitrine, les uns accusant dans la victime une position verticale, les autres une position horizontale.

Bien plus, l'homme du suaire n'avait pu rester dans sa tombe plus de deux jours et demi, car, au-delà de cette date, la décomposition dont on pouvait voir le commencement dans ces suintements circulaires eût brouillé toute l'image.

Son corps, non plus, n'avait pu être enseveli que sommairement, sans être lavé et oint d'huile, ce qui est conforme aux Evangiles. Les Saintes Femmes, en effet, n'avaient pu acheter l'huile la veille du Sabbat, et c'est pourquoi elles se rendent le dimanche de Pâques seulement au tombeau, pour y compléter la sépulture rituelle.

(Robert VALLERY-RADOT, *Une bande de drap, deux images jaunâtres.*) (1).

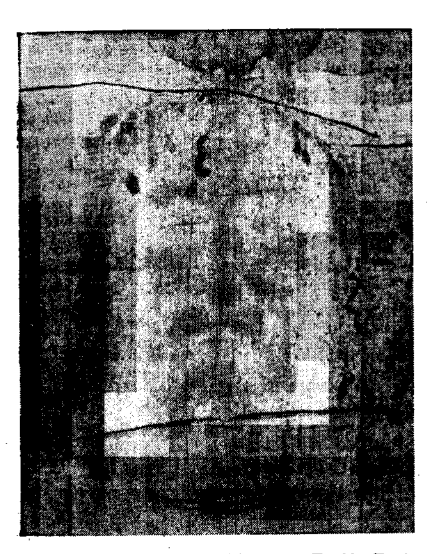
« Si tu es vraiment le Fils de Dieu, eh bien descends de la croix ! » disaient les antiques pharisiens, à la tête de cette longue procession de sceptiques, de politiques, d'orgueilleux et de ricaneurs qui n'a pas cessé jusqu'aujourd'hui de défiler sur le calvaire au milieu des fidèles silencieux et consternés. C'est fait ! Oui, Il est descendu de la Croix, mais c'est pour Se laisser engloutir par le tombeau. Et s'Il en est ressorti le troisième jour, si, pour tous les chrétiens, Il ne cesse de résider parmi nous, derrière les portes dorées du tabernacle, il y a toujours eu dans tous les siècles une foule immense qui a refusé de se laisser convaincre et qui a repris à son compte la parole de saint Thomas : « Si je ne mets le doigt dans le trou de Ses mains et de Ses pieds, et dans l'ouverture de Son côté, je ne croirai pas ! » Toutefois, devant cette cohue de réfractaires, il restait un témoignage, il restait un texte écrit et une image dessinée, et c'est sur ce texte et sur cette image que, depuis le temps des iconoclastes jusqu'au nôtre, la fureur et la sottise d'une double classe d'adversaires n'ont cessé de s'exercer, et que s'est organisé et réparti, si je puis dire, le travail d'une seconde Passion.

Il y a d'abord eu celui de la haine. Comme les équipes de bourreaux se relayaient autour du Corps Sacré, c'est ainsi que les hérétiques lassés ont passé leurs instruments à tous les critiques dont tous les siècles qui viennent de s'écouler ont vu se succéder les cohortes, toutes ces gueules édentées dont le psaume compare la voracité à celle du Sépulcre lui-même. Soufflets et meurtrissures en plein visage, lanières tranchantes, insidieuses et féroces, enlacements vipérins, crocs et balles de plomb, tout l'arsenal dévorateur que M. Paul Vignon nous décrit dans son livre; on a épuisé contre Lui les moyens de destruction. Et pour qu'un regard de ces paupières gonflées de sang, de larmes, de majesté et de reproche ne vienne pas déranger les opérateurs appliqués à leur tâche, on a pris soin de Lui bander les yeux ! Nous avons assisté à cette curée, entrecoupée par les génuflexions hypocrites d'un Ernest Renan et de ses émules. Et à la fin, un cri de triomphe s'est élevé : Il n'est plus là ! « Consummatum est. » Nous en sommes venus à bout ! Tout se passe comme s'Il n'était jamais venu, comme s'Il n'avait jamais existé !

Mais ce n'est pas la haine seule qui s'est mise à l'ouvrage contre la personne du Fils de Marie. La mauvaise volonté a pris d'autres formes que celle de la violence, je veux dire celles de la paresse, de la commodité, de l'habitude, du dégoût de ce qui est sévère et du goût de ce qui est agréable. On n'a pas détruit le Christ, on L'a défiguré. A la différence de saint Paul, les chrétiens veulent bien du Christ, mais ils ne veulent pas du Christ crucifié... Tolle ! Tolle ! disent ces gens. C'est affreux ! C'est intolérable ! Enlevez cette image épouvantable qui non seulement nous terrifie, mais qui nous accuse ! Refaites-nous un Christ bien gentil, quelque chose d'aimable, à qui nos péchés n'aient fait que des égratignures.

Et Madeleine désespérée s'écrie en se tordant les mains : « Ils m'ont enlevé mon Seigneur et je ne sais où ils l'ont mis. »

(1) *Le Jour-Echo de Paris*, 15 avril 1938.





Photogr. Enrié, Turin, Reproduction interdite.
En France : au Carmel de l'Action de Grâces, 85, rue des Saints-Pères, Paris.

LA SAINTE FACE.

(Positif et négatif d'après le Saint Suaire de Turin.)

Ce visage, tout imprégné de grandeur et de sereine majesté, laisse deviner, jusque dans le calme de la mort, la prodigieuse activité de la vie divine qui y rayonna.

Eh bien ! ce que l'on nous annonce aujourd'hui, c'est qu'il est ressuscité ! Du fond du passé, des ruines de l'Empire byzantin, des hasards du pillage et des flammes de l'incendie, et j'allais ajouter des négations forcenées de l'intérêt humain et de la critique, il est sorti une relique étrange. C'est un drap maculé de rouge où l'on distingue vaguement les linéaments d'un corps et d'une figure. Depuis des siècles, on le garde honorablement à Turin, où il fait l'objet d'ostensions périodiques...

Et voilà qu'en 1898, sur ce document mystérieux, on braque l'objectif photographique et que de la plaque développée et imprimée jaillit l'image terrifiante et sublime que vous connaissez, cette vision même qui, il y a 1938 ans, sur le Calvaire, faisait crier au centurion : « Celui-là était vraiment le Fils de Dieu » Voici Sa Majesté. Voici Dieu et voici l'homme. Voici la couronne d'épines, voici

les meurtrissures de la flagellation, littéralement ce spectacle qui faisait dire à Isaïe « que, de la tête aux pieds, il n'y a plus de place intacte sur cette chair. » Voici les plaies des pieds et des mains et voici celle du côté. Voici le sang; et, nous dit M. Paul Vignon, voici le sérum. Voici les traces affreuses d'une décomposition qui commence. C'est cela que l'on nous a mis sous les yeux et dans la main. Une photographie comme celle que nous sommes invités à coller sur notre passeport ! Une pièce d'identité irrécusable ! Plus que cela : une empreinte prise du Dieu-Homme entre la vie et la résurrection et témoignant de toutes les deux à la fois ! un contact non seulement avec le fait, mais avec le miracle !

Qu'en dites-vous, Renan, Loisy, Couchoud, tous les sceptiques, tous les négateurs ! Il vous fallait un document authentique, ô tristes gendarmes ! Celui-là vous suffit-il ? Assez de discussions, assez de paroles, dit le Christ. J'ai repris ma position sur le marbre sépulcral. Moi, Moi, Moi-Même, dont il était parlé et écrit depuis dix-neuf siècles, c'est Moi et Me voici !

Ainsi donc, Seigneur Jésus, c'est Vous, et la parole du psalmiste « que notre visage recherche le Vôtre » a obtenu satisfaction.

(Paul CLAUDEL, *Le Visage du Christ.*) (1).

Assurément, on peut dire désormais qu'il ressort de la façon la plus positive, laissant toute idée préconçue de foi ou de piété chrétienne, que (le Suaire de Turin, cette chose mystérieuse et sacrée) ce n'est certes pas le travail d'une main humaine.

(SS. PIE XI : Aux jeunes de l'Action catholique. *Osservatore Romano*, 7-8 sept. 1936.)

RÉFLEXIONS MORALES.

La Résurrection de Jésus est un fondement de ma **foi** : je m'efforcerai donc d'en avoir une connaissance toujours plus complète et approfondie.

— Elle est la base de mon **espérance** et le gage de ma propre résurrection promise par Jésus.

— Enfin elle est le modèle de **ma vie chrétienne tout entière** basée sur l'union à Dieu et **la charité** : mon âme agrégée à Jésus au baptême y est morte au péché et ressuscitée à la vie de la grâce. Comme le Divin Ressuscité, elle ne doit plus mourir : je veux maintenir toujours intacte sa Vie Divine.

Je me rappellerai souvent ces vérités, spécialement aux approches des solennités de Pâques et durant le Temps Pascal.

(1) *Figaro littéraire*, 9 avril 1938.

CHAPITRE IV

JÉSUS ET LES PROPHÉTIES

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur la prophétie.

Avant d'énoncer cet autre genre de preuve, il importe de donner sur la prophétie quelques notions préléminaires.

I. Définition.

a) Au ***sens large***, on appelle prophétie toute *parole dite au nom de la divinité*, et prophète, tout homme qui parle et enseigne au nom du Seigneur.

b) Au ***sens strict et précis***, la prophétie est :

1° La *prédiction;* 2° *certaine;* 3° d'un *événement futur;* 4° *contingent*, c'est-à-dire *non déterminé* nécessairement en lui-même ou en ses causes, par exemple, un événement dépendant de la libre décision d'une volonté divine ou humaine : telle la trahison de JUDAS pour trente deniers.

II. Conditions.

Pour qu'il y ait une *véritable prophétie*, c'est-à-dire un vrai miracle, intellectuel, il y a quatre conditions. Il faut que la parole soit :

a) Une prédiction : donc prononcée *avant* l'événement.

b) Certaine : connue certainement par celui qui la fait, *donnée* par lui comme *certaine*, et non comme simple conjecture ou supposition.

c) De ***tel*** événement futur : déterminé sans équivoque, sans ambiguïté, de telle sorte que ceux qui vivent *au moment* de la réalisation ou après puissent le reconnaître, car c'est pour eux que la prophétie est une preuve.

d) Enfin, d'un événement ***inconnaissable naturellement*** qui ne puisse pas être prévu dans ses causes. Prédire une éclipse, résultat

les meurtrissures de la flagellation, littéralement ce spectacle qui faisait dire à Isaïe « que, de la tête aux pieds, il n'y a plus de place intacte sur cette chair. » Voici les plaies des pieds et des mains et voici celle du côté. Voici le sang; et, nous dit M. Paul Vignon, voici le sérum. Voici les traces affreuses d'une décomposition qui commence. C'est cela que l'on nous a mis sous les yeux et dans la main. Une photographie comme celle que nous sommes invités à coller sur notre passeport ! Une pièce d'identité irrécusable ! Plus que cela : une empreinte prise du Dieu-Homme entre la vie et la résurrection et témoignant de toutes les deux à la fois ! un contact non seulement avec le fait, mais avec le miracle !

Qu'en dites-vous, Renan, Loisy, Couchoud, tous les sceptiques, tous les négateurs ! Il vous fallait un document authentique, ô tristes gendarmes ! Celui-là vous suffit-il ? Assez de discussions, assez de paroles, dit le Christ. J'ai repris ma position sur le marbre sépulcral. Moi, Moi, Moi-Même, dont il était parlé et écrit depuis dix-neuf siècles, c'est Moi et Me voici !

Ainsi donc, Seigneur Jésus, c'est Vous, et la parole du psalmiste « que notre visage recherche le Vôtre » a obtenu satisfaction.

(Paul CLAUDEL, *Le Visage du Christ.*) (1).

Assurément, on peut dire désormais qu'il ressort de la façon la plus positive, laissant toute idée préconçue de foi ou de piété chrétienne, que (le Suaire de Turin, cette chose mystérieuse et sacrée) ce n'est certes pas le travail d'une main humaine.

(SS. PIE XI : Aux jeunes de l'Action catholique.
Osservatore Romano, 7-8 sept. 1936.)

RÉFLEXIONS MORALES.

La Résurrection de Jésus est un fondement de ma **foi** : je m'efforcerai donc d'en avoir une connaissance toujours plus complète et approfondie.

— Elle est la base de mon **espérance** et le gage de ma propre résurrection promise par Jésus.

— Enfin elle est le modèle de **ma vie chrétienne** tout entière basée sur l'union à Dieu et la **charité** : mon âme agrégée à Jésus au baptême y est morte au péché et ressuscitée à la vie de la grâce. Comme le Divin Ressuscité, elle ne doit plus mourir : je veux maintenir toujours intacte sa Vie Divine.

Je me rappellerai souvent ces vérités, spécialement aux approches des solennités de Pâques et durant le Temps Pascal.

(1) *Figaro littéraire*, 9 avril 1938.

CHAPITRE IV

JÉSUS ET LES PROPHÉTIES

ARTICLE PREMIER.

Notions générales sur la prophétie.

Avant d'énoncer cet autre genre de preuve, il importe de donner sur la prophétie quelques notions préléminaires.

I. Définition.

a) Au **sens large,** on appelle prophétie toute *parole dite au nom de la divinité*, et prophète, tout homme qui parle et enseigne au nom du Seigneur.

b) Au **sens strict et précis,** la prophétie est :

1° La *prédiction;* 2° *certaine;* 3° d'un *événement futur;* 4° *contingent*, c'est-à-dire *non déterminé* nécessairement en lui-même ou en ses causes, par exemple, un événement dépendant de la libre décision d'une volonté divine ou humaine : telle la trahison de JUDAS pour trente deniers.

II. Conditions.

Pour qu'il y ait une *véritable prophétie*, c'est-à-dire un vrai miracle, intellectuel, il y a quatre conditions. Il faut que la parole soit :

a) Une prédiction : donc prononcée *avant* l'événement.

b) Certaine : connue certainement par celui qui la fait, *donnée* par lui comme *certaine*, et non comme simple conjecture ou supposition.

c) De ***tel*** événement futur : déterminé sans équivoque, sans ambiguïté, de telle sorte que ceux qui vivent *au moment* de la réalisation ou après puissent le reconnaître, car c'est pour eux que la prophétie est une preuve.

d) Enfin, d'un événement ***inconnaissable naturellement*** qui ne puisse pas être prévu dans ses causes. Prédire une éclipse, résultat

des lois fixes de la nature, n'est pas une prophétie. Mais annoncer un acte futur ***libre*** en est une. En effet, un acte futur libre n'est connu de façon certaine que lorsque sa cause le produit, lorsqu'on *voit* et constate cette production. Car la volonté libre peut choisir elle-même et se déterminer au oui ou au non à agir ou à ne pas agir, à faire cet acte, ou son contraire : telle action ou telle autre. Or pour ***voir*** un événement produit par sa cause, il faut lui être *présent*.

Et, seule, l'intelligence divine est présente à tous les événements, car elle est *éternelle*. Pour elle, ni passé, ni futur.

III. Possibilité de la prophétie.

Elle est reconnue par tous les peuples. Deux considérations la démontrent aisément.

a) Dieu peut, et peut *seul* ***connaître l'avenir,*** nous l'avons vu.

b) Dieu peut nous ***traduire et nous transmettre*** cette connaissance, comme toute autre, par des idées ou des images.

IV. Force démonstrative de la prophétie.

Comme tout autre miracle, c'est la *signature de Dieu*. Il suffit de constater :

a) la vérité ***historique :*** 1° du fait de la prédiction; et 2° de la réalisation;

b) la vérité ***théologique,*** c'est-à-dire la présence des quatre conditions énoncées ci-dessus, qui font de la prophétie un acte réservé à Dieu;

c) la vérité ***apologétique :*** *mise en rapport* de la prophétie avec une doctrine ou un fait dont elle est la garantie et donnée comme telle.

ARTICLE 2.

L'argument des prophéties.

Préliminaires.

Importance de cette preuve : C'est une des plus frappantes, car elle nous met en contact avec l'*éternité divine* et l'*action de sa Providence* sur le monde. Elle nous donne une vue d'ensemble, un coup d'œil impressionnant sur l'histoire du monde, contemplée des hauteurs de l'éternité divine. On comprend la prédilection qu'avaient pour cette preuve les esprits puissants du XVIIe siècle, comme PASCAL ou BOSSUET, l'aigle de Meaux.

Divisions : On peut tirer plusieurs arguments des prophéties. Nous les diviserons ainsi :

1° *Jésus-Christ a été prophétisé :* le prophétisme en général; les prophéties;

2° *Jésus-Christ a prophétisé.*

§ I. — Jésus-Christ a été prophétisé.

CATÉGORIES D'ARGUMENTS

I. *Le fait du prophétisme* et de *l'attente messianique.*

Pendant *plus de mille ans* (MOÏSE, 1320 av. N.-S.), l'histoire du peuple juif a été, par les événements et par les prédications d'hommes *envoyés de Dieu*, ou *prophètes*, une *préparation continuelle* à la venue d'un Messie libérateur, dont l'attente est ainsi maintenue. Or, un fait d'une *telle ampleur* et d'une telle *continuité* est au-dessus des forces de la nature humaine, et constitue un ***appui manifeste de la part de Dieu,*** pour « Celui qui doit venir » et pour la religion qu'il fonde.

Or, *Celui qui vient* au terme de cette préparation *se dit Dieu,* donc, ***Il l'est,*** et sa religion est divine.

II. Les prophéties sur Jésus-Christ et son Eglise.

A. **Vérité historique.** — Il faut constater la prédiction des faits et leur réalisation.

a) Les prédictions fixent :

1° ***L'époque*** de la venue du Messie. Elle est donnée, en particulier, dans la prophétie de JACOB : « Le sceptre ne sera point enlevé de Juda, ni le commandement à sa race, jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé, et Celui-là sera l'attente des nations. » (*Genèse*, 49, 10.) C'est donc quand le sceptre ou pouvoir sortira de la race de JUDA qu'apparaîtra le Messie attendu.

2° Sa ***nature divine;*** son origine temporelle : « Il sera l'Emmanuel, Dieu avec nous, Fils de la Vierge. » (ISAÏE, VII, 4.) (Cité par Saint MATTHIEU, I, 23.)

3° Le ***lieu de sa naissance :*** Bethléem (prophétie de MICHÉE, V, 2). (Cf. Saint MATTHIEU, II, 6.) : « Et toi, Bethléem Ephrata..... de toi sortira Celui qui dominera Israël, dont l'origine est dès le commencement, dès les jours de l'éternité. » (Cité par Saint MATTHIEU, II, 6.)

4° Les circonstances de son ***enfance :*** « Il sera *adoré par les rois* de l'Orient, qui Lui offriront en présents de l'or et de l'encens. » (Ps LXXI, 6, ISAÏE, LXX, 6.) « Il sera *présenté au second Temple* de Jérusalem. » (AGGÉE, II, 7, 8.) « Des ***massacres*** d'enfants auront lieu autour de Bethléem. » (JÉRÉMIE.) (Cité en Saint MATTHIEU, II, 18.)

« Il reviendra d'*Egypte,* où Il aura fui. » (OSÉE, XI, 1.) (Cité en Saint MATTHIEU, II, 15.)

5° « Son ***ministère*** sera annoncé par un envoyé spécial, un ***précurseur.*** » (MALACHIE, III), « dont la voix retentira dans le désert » (ISAÏE, XI, 3, 5,). (Cité en Saint MATTHIEU, III, 3; Saint MARC, I, 14.)



Cl. Braun.

L'ADORATION DES MAGES.
(Luini.)

Quelques épisodes de la vie du Christ enfant, d'après les Prophéties.

6° « Cette prédication débutera en ***Galilée.*** » (ISAÏE, IX, 1,2.) (Cité en Saint MATTHIEU, IV, 15, 16.) « Elle se fera en *paraboles.* » (Ps. LXXVII.) (Cité en Saint MATTHIEU, XIII, 35.)

7° Son ***rôle*** : Il sera le ***Bon Pasteur*** (EZÉCHIEL, III), le *Docteur* (ISAÏE); et sa *physionomie morale* : bonté, miséricorde, secours des

faibles et des opprimés (ISAÏE, LXXII, 1-4). JÉSUS en cite une partie (Saint LUC, IV, 18) et une autre (cf. Saint MATTHIEU, XII, 18).

8° « Il confirmera sa doctrine par de nombreux ***miracles.*** » (ISAÏE, cité par N. S.) (Saint MATTHIEU, XI, 5.)

9° « Il ***entrera triomphalement à Jérusalem*** sur un petit âne. » (ZACHARIE, IX, 3.) (Cité par Saint MATTHIEU, XXI, 4, 5.)

10° « Il sera ***abandonné*** des siens » (ZACHARIE, XIII, 7), « ***livré*** par un de ses amis » (psaume XL, 10) « pour 30 pièces d'argent, qui



Cl. Braun.

LA FUITE EN EGYPTE.
(Girardet.)

seront ensuite jetées dans le Temple pour un potier » (ZACHARIE, XI, 12, 13; Saint MATTHIEU, XXVII, 9.)

11° Il ***souffrira*** de façon horrible, et le récit détaillé de sa Passion est donné dans les moindres circonstances, comme on peut le voir par les textes parallèles suivants :

LES PROPHETIES	LES EVENEMENTS
« Il a pris sur Lui nos langueurs. Il nous a paru semblable à un lépreux couvert de plaies, à *cause de nos iniquités..., immolé* parce qu'Il le voulait, *Il se laissa conduire à la mort* comme une brebis. » (ISAÏE, LIII, 3, 7; chapitre appelé parfois Passion selon ISAÏE.)	*« Pilate le fit* flageller... *Puis les soldats tressèrent une couronne d'épines et la Lui mirent sur la tête. Ils Lui crachaient dessus, prenaient le roseau et Lui frappaient sur la tête. »* (Saint MATTHIEU, XXVI, XXVII). *« Jésus* se taisait, *ne répondait rien. » « Père, je remets mon âme entre vos mains. »* (St LUC, XXIII, 46.)

« Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os; ils se sont partagé mes habits *et ont* tiré au sort *la possession de mon vêtement. »* (Ps. XXI, 17, 19.)	*« Les soldats, après avoir crucifié Jésus prirent ses vêtements, dont ils firent* quatre parts. *Ils prirent aussi sa tunique, mais, comme elle était sans couture, ils se dirent :* « Tirons-la au sort. » *C'est ce qu'ils firent. »* (Saint JEAN, XIX, 23, 24.)
« Ils se sont moqués de moi, ils ont parlé des lèvres *et* remué la tête. *» « Il a mis sa confiance » dans le Seigneur, disent-ils, » que le* Seigneur le délivre qu'il » le sauve, s'il est vrai qu'il » l'aime. » (Ps. XXI, 8, 9; *Sag.* II).	*« Les passants* blasphémaient *et* secouaient la tête *en disant : « Toi qui détruis le Temple, et » le rebâtis en trois jours, sauve- » toi toi-même... ». De même les grands prêtres, les scribes et les anciens :* « Il s'est confié en » Dieu; si Dieu l'aime, qu'Il le » délivre maintenant »; *n'a-t-il pas dit : « Je suis de Fils de Dieu ? »* (St MATTH., XXVII, 39, 43.)

12° Il ***ressuscitera,*** car Il est « la mort de la mort » (OSÉE, XIII, 14) « et Dieu ne permettra pas que son corps voie la corruption du tombeau » (psaume XV, 10).

13° « Il ***montera au ciel*** à la droite de Dieu. » (Ps. X et DANIEL, VII, 13.)

14° « Le ***Saint-Esprit descendra*** sur les apôtres. » (JOËL, II, 28-32.) (Cité dans les Actes des Apôtres, II, 17-21.)

15° « Les ***peuples païens*** seront gagnés à Dieu. » (ISAÏE, ps. 21.)

16° « Un ***sacrifice agréable à Dieu*** Lui sera offert de l'Orient à l'Occident et une oblation pure remplacera les sacrifices de l'Ancienne Loi. » (MALACHIE, I, 11.)

17° Le Messie sera ***roi,*** et ***prêtre*** (psaume 109), restaurateur (EZÉCHIEL), ***Juge futur*** de l'humanité (JOËL).

Pour être complet, il faudrait rappeler les ***figures*** du Messie dans l'Ancien Testament :

— **Isaac**, que son père va immoler et qui porte le bois du sacrifice (figure de JÉSUS portant la croix);

— **Joseph** vendu par ses frères, et les sauvant;

— **Jonas** sortant au bout de trois jours et trois nuits du ventre de la baleine (figure de la résurrection);

— **L'agneau pascal**, dont le **sang** sauve les Hébreux des coups de l'ange exterminateur (figure de la Passion rédemptrice);

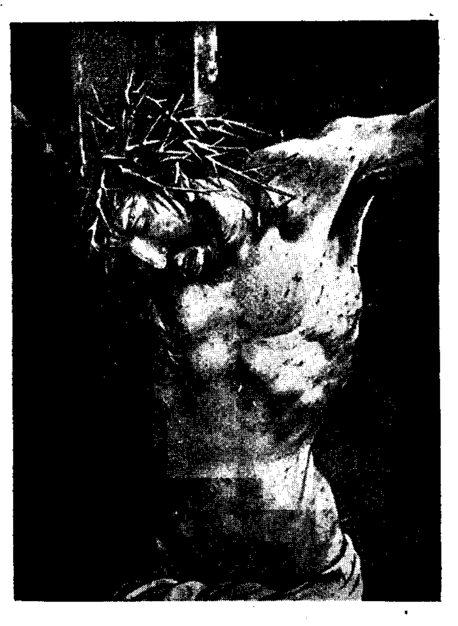
— **La manne**, nourriture venue du ciel (figure de l'Eucharistie);

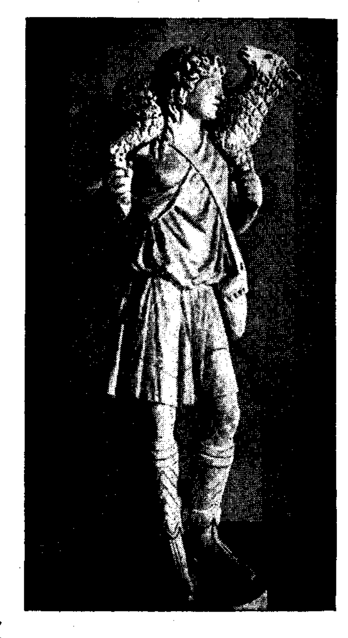
— **Le serpent d'airain**, dont la vue préserve de la mort.

Figures auxquelles NOTRE-SEIGNEUR lui-même fait appel (Saint JEAN, III et IV; (Saint MATTHIEU, XII; Saint LUC, XI).

b) La réalisation : Elle est on ne peut plus frappante quant à l'ensemble et aux détails. Les multiples citations qu'en font les

évangélistes et NOTRE-SEIGNEUR lui-même, comme on le voit ci-dessus, ainsi que le parallélisme indiqué pour la Passion, le montrant aisément. On a pu écrire une histoire de JÉSUS-CHRIST d'après les prophéties, histoire assez complète et en tous points conforme aux évangiles.





DEUX ASPECTS DU CHRIST PROPHÉTISÉ :

L'HOMME DES DOULEURS. *Le Christ en Croix, de Matthias Grünewald.*

LE BON PASTEUR. *Le Christ du Latran.*

(Edit. Art catholique.)

Par l'énoncé successif et la réalisation si précise des diverses prophéties en Jésus, Dieu répète, par les faits eux-mêmes, la parole et le geste de Saint Jean-Baptiste, dernier échelon d'une si longue préparation : « Voici, disait le Précurseur, en *montrant* Jésus, voici l'Agneau de Dieu », Celui qui doit venir ! Mieux encore, c'est la traduction en actes des paroles du Père Céleste au Jourdain et au Thabor : « Celui-ci est mon Fils Bien-Aimé en qui J'ai mis mes complaisances ! Ecoutez-Le ! »

Ainsi *l'annonce* des événements était depuis longtemps universellement reconnue par le peuple juif comme *authentique*, au même titre que les livres où elle se trouvait.

Et la *réalisation* des événements annoncés nous est *garantie par l'Histoire.* Tels sont les **faits.**

B.* Vérité théologique.** — Ces prédictions sont de ***vraies prophéties, car elles réunissent les quatre conditions exigées :

a) Elles sont ***authentiques*** et ***antérieures*** de plusieurs siècles aux événements.

b) Claires et reconnaissables dans ces événements, nous venons de le voir.

D'ailleurs, à l'époque de la venue du Christ, et sous l'influence de ces prophéties, qui avaient donc été *comprises*, on *attendait* nettement « *Celui qui doit venir* » (Saint MATTHIEU, II, 5; XI, 3; Saint LUC, II, 25; Saint JEAN, I, 19; VII, 31; IV, 25). Et cette attente d'un Messie Libérateur s'était peu à peu répandue chez les autres peuples et devenait *universelle;* des traditions nombreuses le rapportent, dont VIRGILE (4e églogue) semble se faire l'écho; des historiens profanes (SUÉTONE, *Aug.* 94; TACITE, Hist. V, 13), en font mention. Seuls, les préjugés d'orgueil et le désir d'un Messie temporel ont pu fermer les yeux aux Juifs, par la mauvaise foi.

c) Certaines, et présentées comme telles.

d) Portant sur ***des faits naturellement inconnaissables,*** dont la réalisation dépend d'événements impossibles à prévoir, tels que la décision des volontés libres (par ex. : la trahison de JUDAS ou le partage des vêtements de JÉSUS par les bourreaux).

Or, cette annonce par *traits épars*, formulés *les uns après les autres*, dans l'espace de plusieurs centaines, et même de *milliers d'années*, portant sur des événements de *toute une vie — réalisée ensuite en un seul homme* — est en **dehors et au-dessus de l'ordre naturel,** au-dessus des *forces de l'intelligence* et de la *puissance humaine*. C'est une œuvre proprement divine, un **éclatant miracle intellectuel.**

C. **Vérité apologétique.** — Les prophéties messianiques sont *mises en relation* avec la doctrine de JÉSUS et sa divinité.

a) Explicitement :

1° JÉSUS fait appel aux prophéties et aux figures. « Pour vous convaincre de ma personnalité, *scrutez les Ecritures;* les *prophètes* l'ont dit. » (Cf., par ex., Saint LUC, XVIII, 31.)

2° Les *apôtres* et les *évangélistes* aussi : « *Ainsi s'est accomplie la parole du prophète* », disent-ils souvent.

b) Implicitement :

Dieu *prépare miraculeusement les voies de* JÉSUS par ces prophéties qui se réalisent ensuite. Ce privilège, comme celui des miracles physiques à la naissance et à la mort de JÉSUS, *engagent* la véracité divine.

§ II. — Jésus-Christ a prophétisé.

I. Vérité historique.

A. **Les prédictions.** — JÉSUS a fait des prophéties intimement liées au reste des évangiles.



Cliché Braun.

L'ASSOMPTION DE LA VIERGE.
(Tiziano.)

« Toutes les nations me diront bienheureuse ! » Il semble que le pinceau du Titien ait voulu traduire la réalisation de cette prophétie, en nous montrant le ciel et la terre s'unissant pour louer Marie.

a) Sur ***les événements futurs de sa vie.*** Il annonce :

1° ***Ses miracles*** à l'avance : pêche miraculeuse, guérison de l'aveugle-né, des dix lépreux. Résurrection de la fille de JAÏRE, de LAZARE.

2° Les ***miracles de ses apôtres*** et disciples : Il leur donne le pouvoir d'en faire. On voit cette annonce réalisée dans les *Actes des Apôtres* (II, 6, 43; III, 1, 13; V, 12; XXVIII, 5, 6).

3° Les circonstances de l'***entrée à Jérusalem,*** du ***repas pascal.***

b) Sur ***sa Passion*** et sur ***sa mort,*** de nombreuses fois et avec les détails montrant qu'Il ***voyait clairement*** les événements :

Il annonce qu'Il sera : « trahi par JUDAS, renié trois fois par Saint PIERRE avant le chant du coq, abandonné, livré aux prêtres juifs et aux païens, flagellé, tourné en dérision, crucifié : ce sera dans deux jours » (Saint MATTHIEU, XX, 10, 19; XXVI, 1).

c) Sur sa ***résurrection*** et ***son ascension :***

Il ressuscitera du vivant des apôtres, le troisième jour après sa mort, apparaîtra en Galilée, donnera à Saint PIERRE la primauté, enfin, montera au ciel devant ses apôtres (Saint MATTHIEU, XII, 39; XVI, 21; XVII, 21; Saint JEAN, VI, 63).

d) Sur ***son Eglise*** et sur ses apôtres :

Il instituera une Eglise catholique, perpétuelle et infaillible, dont Saint PIERRE sera le chef. Il enverra le Saint-Esprit à ses apôtres, le monde sera transformé : ses apôtres feront des miracles; ils seront persécutés, mais soutenus par Dieu dans leurs supplices; Saint PIERRE sera crucifié (Saint MATTHIEU, X, 17, 18; Saint JEAN, XX, 18).

e) ***Sur les Juifs :***

Rejetés de Dieu comme nation, ils seront trompés par de faux prophètes, chassés de Jérusalem, dont le siège et la destruction, image de la fin du monde sont décrits avec soin, enfin, dispersés dans le monde entier (Saint MATTHIEU, XII, 8, 9; XIII, 1, 23; Saint LUC, XIX, 41, 44).

Noter aussi la prophétie de la très Sainte-Vierge : « Toutes les nations me diront bienheureuse. »

B. La réalisation est frappante. — Elle se trouve dans les *Evangiles* ou les *Actes des Apôtres,* récits des premiers temps du christianisme, et dans l'*histoire* des siècles suivants.

II. Vérité théologique.

Ces prédictions sont de vraies prophéties. Elles possèdent les quatre conditions nécessaires :

Elles sont :

a) ***Antérieures*** aux événements;

b) ***Claires;***

c) ***Certaines;***

d) Sur des objets naturellement ***inconnaissables*** et dépendant de la libre volonté de Dieu ou des hommes.

Pour la *certitude*, il est à remarquer que JÉSUS emploie souvent le *présent de vision* ou la formule d'affirmation : « *En vérité, en vérité,* je vous le dis. »

Ces prédictions sont donc des prophéties, et constituent quelque chose *d'extraordinaire, vrai miracle intellectuel,* un fait proprement divin. Le Christ, du reste, l'affirme, et nous savons que son témoignage est vrai.

III. Vérité apologétique.

Ces prophéties sont faites pour prouver la divinité du Christ et de sa doctrine.

En effet, il y a relation.

***A.* Explicite,** mise par JÉSUS entre toutes ses œuvres miraculeuses (donc *ses prophéties*) et sa doctrine, dans laquelle est affirmée sa propre divinité.

***B.* Implicite :**

a) C'est une ***faveur extraordinaire*** donnée à un fondateur de religion et qui engage Dieu;

b) Les prophéties portent ***sur le fait même de la mission de Jésus.***

c) Dieu fait des ***miracles*** (propagation très rapide du Christianisme, constance héroïque des martyrs, dans lesquels entre la *réalisation des prophéties* faites par Jésus. Celui-ci avait dit en effet : « Vous serez mes *témoins* jusqu'aux *extrémités de la terre.* Quand on vous interrogera, l'Esprit Saint *vous montrera ce qu'il y aura à répondre !* » Or c'est ce qui arrive : Dieu donne aux témoins de la religion du Christ une constance héroïque et miraculeuse, et à cette religion même une diffusion rapide et extraordinaire.

Puisque ces miracles sont faits ***en faveur du Christianisme,*** les prophéties qu'ils réalisent l'étaient aussi. Dieu met la relation en ***appuyant les prophéties par des miracles.***

Donc on voit qu'elles prouvent une fois de plus la doctrine et la divinité de leur auteur : NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

CITATIONS

I. — Les prophéties faites *sur Jésus-Christ* et *accomplies en sa personne.*

A. — *Le fait de ces prophéties.*

Du temps de David et sous les rois, ses enfants, le mystère du Messie se déclare plus que jamais par des prophéties magnifiques et plus claires que le soleil.

David l'a vu de loin et l'a chanté dans ses psaumes avec une magnificence que rien n'égalera jamais.

Il l'a vu assis à la droite de Dieu, *regardant du plus haut des cieux* ses *ennemis abattus. Il est étonné d'un si grand spectacle, et ravi de la gloire de son Fils, il l'appelle* son Seigneur (Ps. 109)...

Et encore que le règne de ce grand Messie soit souvent prédit dans les Ecritures sous des idées magnifiques... la croix paraît à David comme le trône véritable de ce nouveau roi. Il voit ses mains et ses pieds percés, tous ses os marqués sur sa peau *par le poids de son corps violemment suspendu,* ses habits partagés, sa robe jetée au sort, sa langue abreuvée de fiel et de vinaigre, ses ennemis frémissant autour de lui et s'assouvissant de son sang (Ps. 21 et 78). *Mais il voit en même temps les glorieuses suites de ces humiliations :* tous les peuples de la terre se ressouvenir de leur Dieu *oublié depuis tant de siècles;* les pauvres venir *les premiers* à la table *du Messie* et ensuite, les riches et les puissants, tous l'adorer et le bénir; *lui, présidant dans la* grande *et nombreuse Eglise, c'est-à-dire dans l'assemblée des nations converties,* et y annonçant le nom de Dieu *et les vérités éternelles...*

Les autres prophètes n'ont pas moins vu le mystère du Messie. L'un voit Bethléem, la plus petite ville de Juda, *illustrée par sa naissance, et en même temps, élevé plus haut, il voit une autre naissance, par laquelle* Il sort de toute éternité *du sein du Père. L'autre voit la virginité de sa mère,* un Emmanuel, un Dieu avec nous..., *un enfant* admirable *qu'il appelle* Dieu. *Celui-ci le voit* entrer dans son temple; *cet autre le voit* glorieux dans son tombeau, *où la mort a été vaincue.*

En publiant ses magnificences, ils ne taisent pas ses opprobres. Ils l'ont vu vendu; *ils ont su le nombre et l'emploi* des trente pièces d'argent dont il a été acheté. *En même temps qu'ils l'ont vu grand et élevé, ils l'ont* vu méprisé et méconnaissable au milieu des hommes, l'étonnement du peuple *autant par sa bassesse que par sa grandeur,* le dernier des hommes, l'homme des douleurs chargé de tous nos péchés, bienfaisant et méconnu, défiguré par ses plaies, et par là guérissant les nôtres, traité comme un criminel, mené au supplice avec les méchants, et se livrant comme un agneau *innocent paisiblement* à la mort; une longue postérité naître de Lui *par ce moyen, et la vengeance déployée sur son peuple incrédule. Afin que rien ne manquât à la prophétie, ils ont compté les années jusqu'à sa venue, et, à moins de s'aveugler, il n'y a plus moyen de le méconnaître...*

Le voici mieux décrit encore, et avec un caractère particulier. Un homme d'une douceur admirable... Il ne fera aucun bruit... il ne foulera pas aux pieds un roseau brisé, ni n'éteindra un reste fumant de toile brûlée. *Loin d'accabler les infirmes et les pécheurs, sa voix charitable les appellera et sa main bienfaisante sera leur soutien.* Il ouvrira les yeux des aveugles et tirera les captifs de leur prison. *Sa puissance ne sera pas moindre que sa bonté. Son caractère essentiel est de joindre ensemble la douceur avec l'efficace.* Il n'est ni rebutant ni impétueux; *et celui que l'on connaissait à peine quand il était dans la Judée ne sera pas seulement le fondement de l'alliance du peuple, mais encore la lumière de tous les Gentils.*

Voilà une partie des merveilles que Dieu a montrées aux prophètes sous les rois enfants de David, et à David avant tous les autres. Tous ont écrit par avance l'histoire du Fils de Dieu, qui devait aussi être fait le fils d'Abraham et de David. C'est ainsi que tout est suivi dans l'ordre des conseils divins. Ce Messie, montré de loin comme le fils d'Abraham, est encorre montré de plus près comme le fils de David. Un empire éternel Lui est promis : la reconnaissance de Dieu répandue par tout l'univers est marquée comme le signe certain et le fruit de sa venue; la conversion des Gentils et la bénédiction de tous les peuples du monde, promise depuis si longtemps à Abraham, à Isaac et à Jacob, est de nouveau confirmée, et tout le peuple de Dieu vit dans cette attente.

(Bossuet, *Disc. sur l'Hist. Univ.*, 2e part., chap. IV.)

La plus grande des preuves de Jésus-Christ sont les prophéties. C'est aussi à quoi Dieu a le plus pourvu; car l'événement qui les a remplies est un miracle subsistant depuis la naissance de l'Eglise jusques à la fin. Aussi Dieu a suscité des prophètes durant seize cents ans; et pendant quatre cents ans après, Il a dispersé toutes ces prophéties avec tous les Juifs, qui les portaient dans tous les lieux du monde. Voilà quelle a été la préparation à la naissance de Jésus-Christ, *dont l'Evangile devant être cru de tout le monde, il a fallu non seulement qu'il y ait eu des prophéties pour le faire croire, mais que ces prophéties fussent par tout le monde, pour le faire embrasser par tout le monde...*

(Pascal, *Pensées*, petite éd. Brunschvicg, sect. XI, 706, p. 649.)

B. — *Ces prophéties et leur réalisation constituent un miracle éclatant.*

Quand un seul homme *aurait fait un livre des prédictions de Jésus-Christ, pour le temps et pour la manière, et que Jésus-Christ serait venu conformément à ces prophéties, ce serait une force infinie.*

Mais il y a bien plus ici, c'est une suite d'hommes, *durant* quatre *mille ans, qui,* constamment et sans variation, *viennent, l'un en suite de l'autre, prédire ce même avènement. C'est* un peuple tout entier *qui l'annonce et qui subsiste depuis quatre mille années, pour rendre en corps témoignage des assurances qu'ils en ont, et dont ils ne peuvent être divertis par quelques menaces et persécutions qu'on leur fasse : ceci est tout autrement considérable.*

(Id., *ibid.*, 710, p. 650.)

Qu'une seule personne pût accomplir toutes *les prophéties messianiques de l'Ancien Testament, cela paraissait, cela était bien difficile, ou pour mieux dire : il y fallait un miracle inouï.*

(R. P. Lagrange, *Le messianisme chez les Juifs*, p. 258.)

Sorte d'histoire anticipée, la prophétie se présente à nous comme le miracle à son degré suprême. Sans doute, au point de vue de la démonstration, le miracle a sur la prophétie le double avantage de la popularité (il n'est aucun esprit, si grossier soit-il, qui ne puisse le voir) et l'avantage aussi de l'antériorité, car il prouve tout de suite la mission du thaumaturge, dont la prophétie suspend jusqu'à son accomplissement le divin crédit. Mais, si nous nous élevons au-dessus de l'esprit populaire, et si nous considérons la prophétie après sa rencontre avec les événements, nous voyons aussitôt que Dieu s'y montre avec plus de splendeur que dans le miracle. Rien ne ressemble plus aux ombres de la mort et du néant que les ombres de l'avenir, et, par conséquent, rien ne ressemble mieux à l'acte divin de la création que l'évocation faite longtemps à l'avance d'un événement sans relation directe nécessaire avec les causes actuellement présentes. Un astre qui s'arrête ou qui paraît, un mort qui ressuscite, attestent l'action particulière et passagère de la toute-

puissance divine sur une loi qui reprend vite son cours; tandis que l'évocation de l'avenir atteste l'irrésistible et éternelle action de Dieu sur toutes les lois et toutes les forces du monde, la souveraineté de son gouvernement, l'étendue, la perpétuité et l'infaillibité de sa science, la majesté de sa vie, qui domine tout ce qui est et tout ce qui se fait.

La prophétie a en outre, sur le miracle, la supériorité très marquée de son extension et de sa permanence universelle. Un miracle ne saisit qu'un certain nombre de spectateurs. Mais tout un peuple peut être convoqué par les oracles à constater leur accomplissement. Répandues longtemps à l'avance, enchâssées dans les traditions populaires, les prophéties éveillent à la fois les attentions et les espérances et préparent à la suprême manifestation de Dieu un plus grand nombre de témoins. De même, la prophétie est un miracle permanent, indépendant de ceux qui le rapportent et pouvant être contrôlé immédiatement par l'histoire. Elle s'adresse directement au nombre incalculable de ceux qui doivent la lire et pourront la vérifier dans la suite indéfinie des temps. C'est un miracle qui porte toujours et partout (sans avoir besoin d'intermédiaire) en lui-même la marque de son authenticité, puisqu'il résulte simplement de la comparaison de deux dates, celle de l'annonce de l'événement et celle de sa réalisation.

(Mgr Tissier, *Le fait divin du Christ : le Prophète.*)

II. — Les prophéties faites *par Jésus-Christ.*

Puisque le Christ prétendait nous apporter du ciel une révélation, il était un moyen, plus approprié que tous les miracles physiques, à autoriser de notre part une confiance absolue dans sa parole. C'était de montrer par des prophéties précises, vérifiées de point en point, que le Père éternel Lui avait communiqué certains de ses secrets. Ce signe, pouvons-nous dire, il était moralement nécessaire qu'il nous le fournît. Si donc les évangélistes affirment qu'il l'a donné à maintes reprises, nous ne pouvons en être surpris. Comme chacun de leurs récits se présente à nous avec les mêmes garanties que les prodiges (physiques), en toute prudence, nous pouvons les en croire.

(R. P. Pinard de La Boullaye, Conférence du 15 mars 1931.)

Les prophéties (de Jésus) sont de deux sortes, les unes à échéance proche, les autres à lointaine échéance.

Le Christ a d'abord annoncé ses souffrances et prédit sa mort. Il n'y a qu'à ouvrir les évangiles pour s'en convaincre. Toutes les circonstances de la Passion et de la Croix se lisent, ouvertement prophétisées aux chapitres XVII et XX de Saint Matthieu, au chapitre IX de Saint Luc, au chapitre XII de Saint Jean. Et, en Saint Marc, chapitre X, Jésus va jusqu'à marquer le moment de sa mort, avec le détail des supplices qui l'accompagneront : « Voici que nous montons à Jérusalem, et le Fils de l'homme va être livré aux princes des prêtres, aux scribes et aux anciens du peuple, et ils le condamneront à mort; ils le livreront aux Gentils; ils le couvriront de mépris; ils lui cracheront au visage, ils le flagelleront et le feront mourir..... »

Jésus a prédit aussi sa résurrection : « Le Fils de l'homme, dit-Il en Saint Marc, sera livré aux méchants, qui le mettront à mort; mais Il ressuscitera le troisième jour. » Il croyait à sa résurrection, comme Il croyait à la tragique catastrophe qui devait si promptement, en apparence, anéantir son œuvre.....

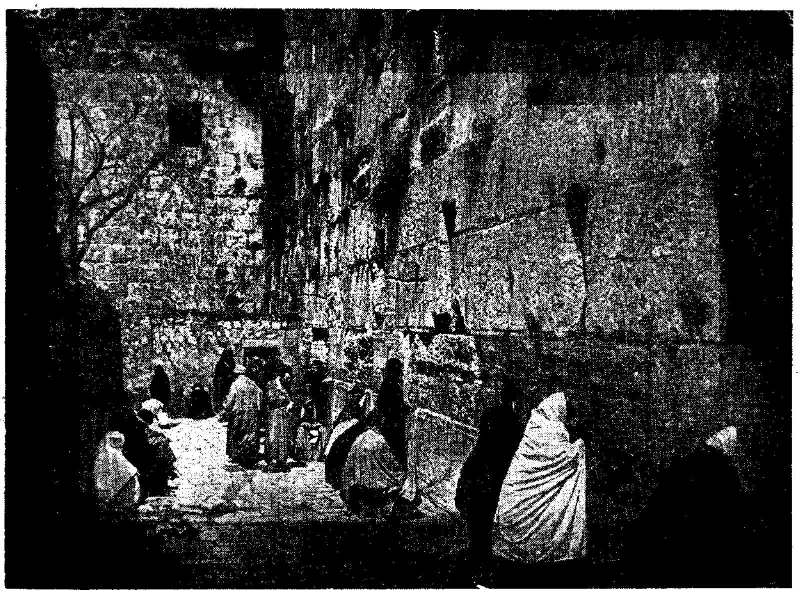
Jésus a prédit de même la ruine de Jérusalem avec toutes les circonstances qui devaient la précéder, l'accompagner et la suivre. Terrifiante histoire et combien suggestive... Bien plus, il avait prédit la dispersion des Juifs par toute la terre : « Ils seront emmenés captifs dans toutes les nations », lisons-nous dans Saint Luc (XXI, 24). Cette dispersion commença aussitôt, et elle dure encore Histoire unique...

En cette ruine déjà tant de fois séculaire et survenue à l'heure exacte où Jésus l'avait dit, dans sa propre génération, gît une nouvelle et indéniable preuve de la divinité du Prophète.

Mais Il a prédit autre chose que des malheurs, et sa divinité éclate encore mieux dans l'annonce de ses grandioses institutions : la propagation du christianisme, la vitalité de son Eglise et la pérennité de Pierre.

....

Une telle realisation de telles prophéties est une marque évidemment divine. Faites attention, en effet, que Jésus a fait toutes ces prédictions avec la sérénité d'un regard qui lit dans l'avenir, comme on contemple la trace d'un



Extrait de la *Vie de N.-S.*, Abbé Quénard.

Un témoin de la réalisation des Prophéties de Jésus :

Le Mur des Lamentations a Jérusalem.

Du temple même de Jérusalem, il n'est pas resté « pierre sur pierre », selon la parole de Jésus. Seules quelques substructions de l'enceinte *extérieure* indiquent la place où s'éleva l'édifice. C'est le « mur des Lamentations », près duquel les juifs viennent gémir et prier, surtout le vendredi soir et le samedi.

chemin... A moins d'admettre que les oracles évangéliques, si clairs et si précis, ont été déposés au hasard dans les livres saints par un homme qui ne savait ni ce qu'il voulait, ni ce qu'il disait, il faut avouer que le Christ a rellement prévu ou plutôt vu les événements qu'Il a annoncés..... A moins d'admettre que Dieu a laissé dérober sa science infinie par un imposteur, il faut avouer que Jésus est prophète pour le compte de Dieu, et, comme ses miracles et ses prophéties ne sont faits que pour attester qu'Il est lui-même Dieu, nous n'en pouvons avoir une preuve plus authentique.

La rencontre manifeste de la parole de Dieu avec des événements qui persévèrent est un miracle permanent, Isaïe disait : « Annoncez les choses futures,

et, à ce signe, nous reconnaîtrons que vous êtes des dieux véritables. » Jésus a été soumis à cette épreuve, et Il en a triomphé. Un Dieu seul pouvait le faire. Le reconnaissant à ce signe, jetons-nous à ses pieds en Lui disant la parole de Saint Thomas : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. »

(Mgr Tissier, *Le fait divin du Christ; le Prophète*, passim.)

Concluez, Messieurs : Le réformateur qui a prévu des haines et des persécutions jusqu'à la fin des âges, qui a formulé cependant des prédictions si audacieuses et jeté en quelque sorte son défi à la sagesse humaine, en écartant toutes les ressources qu'elle Lui conseillait d'utiliser, ce réformateur, après une épreuve prolongée durant vingt siècles, sous les cieux et sous les régimes les plus variés, n'a-t-Il pas droit à être tenu pour inspiré et pour prophète ?.....

Ces prophéties... vingt siècles nous garantissent leur valeur. Je vous le demande, Messieurs, le médecin qui a discerné d'un regard si ferme les causes cachées de nos souffrances et leur remède, le moraliste qui a vu l'humanité à travers les âges, partagée, comme sur les pentes du Golgotha en deux camps rivaux, l'un vociférant sa haine, l'autre prolongeant sans fin ses hymnes d'amour, le législateur qui, malgré des oppositions si vives, malgré la faiblesse innée de ses disciples, a osé, dire : « Quand j'aurai été fixé sur ce gibet d'infamie, j'attirerai tout à moi. Ayez confiance, l'avenir est à moi », le héraut de Dieu dont les paroles, contre toute vraisemblance, ont été jusqu'ici vérifiées de point en point, n'est-Il pas marqué au front du signe des inspirés et des prophètes ?

(R. P. Pinard de La Boullaye, Conférences des 22 et 29 mars 1931.)

Réflexions morales.

L'étude des prophéties messianiques et chrétiennes, en même temps qu'elle fournit à la foi un **argument** des plus puissants, a ceci de salutaire qu'elle nous élève quelque peu, au contact de l'Intelligence Divine, au-dessus du temps et des choses, qui passent, pour nous placer sur le plan de l'Eternité.

L'annonce certaine et précise d'événements imprévisibles que l'action des causes libres vérifie ensuite est non seulement une manifestation impressionnante de la Science Divine et de la Providence sur le monde, mais elle nous suggère aussi que, pour porter un **jugement juste et vrai,** pour prendre une **décision sans reproche,** il faut se placer **en face de l'éternité** et de ses réalités sublimes.

La maxime d'un Saint Louis de Gonzague : « *Quid hoc ad æternitatem?* » (Qu'est cela **par rapport à l'éternité**?), reste un secret de vérité et de sainteté.

Penser et agir comme je voudrais l'avoir fait quand approchera pour moi l'éternité!

CHAPITRE V

LES LUMIÈRES DOCTRINALES DE JÉSUS

Un autre miracle intellectuel réside dans ce fait que Jésus a trouvé et prêché une *doctrine d'une excellence sans égale.*

Après avoir constaté le fait, il sera aisé d'en distinguer le caractère divin.

§ 1. — Le fait : la doctrine prêchée par Jésus.

Constater quel fut, en fait, l'enseignement de Jésus, c'est simplement établir *la vérité historique* du miracle.

La valeur d'une doctrine religieuse se distingue à ce qu'elle enseigne de croire et à ce qu'elle ordonne de pratiquer. Elle doit, en effet, nous faire connaître ***la vérité*** et nous faire pratiquer le ***bien,*** et ainsi nous relier à Dieu par l'intelligence, le cœur et la volonté.

Examinons donc les enseignements de Jésus au double point de vue dogmatique et moral.

I. Au point de vue *dogmatique.*

A. Cette doctrine renferme sans erreur, de façon claire et accessible à tous, **toutes les vérités religieuses, connaissables par la raison,** sur Dieu, sur l'homme, son origine et sa nature, sa destinée et l'immortalité de son âme.

Ainsi elle ***comble*** le désir inné de savoir que nous portons tous en nous-mêmes, surtout sur ces questions capitales.

Elle ***dépasse*** même ce désir, on va le voir à l'instant.

B. Elle présente, en effet, de la même façon claire et accessible à tous, un ensemble de **propositions surnaturelles** (mystères), sur Dieu et ses rapports avec l'homme.

Or, ces propositions n'offrent ***aucune absurdité ou contradiction*** entre elles ou avec les vérités naturelles; au contraire, elles ***complètent*** ces vérités, et sont entre elles proportionnées, cohérentes, formant un ***tout harmonieux.***

Et, à chaque découverte de la science humaine, à chaque progrès de la philosophie, ces propositions révélées, que la raison n'a pas

et, à ce signe, nous reconnaîtrons que vous êtes des dieux véritables. » Jésus a été soumis à cette épreuve, et Il en a triomphé. Un Dieu seul pouvait le faire. Le reconnaissant à ce signe, jetons-nous à ses pieds en Lui disant la parole de Saint Thomas : « Vous êtes mon Seigneur et mon Dieu. »

(Mgr Tissier, *Le fait divin du Christ; le Prophète*, passim.)

Concluez, Messieurs : Le réformateur qui a prévu des haines et des persécutions jusqu'à la fin des âges, qui a formulé cependant des prédictions si audacieuses et jeté en quelque sorte son défi à la sagesse humaine, en écartant toutes les ressources qu'elle Lui conseillait d'utiliser, ce réformateur, après une épreuve prolongée durant vingt siècles, sous les cieux et sous les régimes les plus variés, n'a-t-Il pas droit à être tenu pour inspiré et pour prophète ?.....

Ces prophéties... vingt siècles nous garantissent leur valeur. Je vous le demande, Messieurs, le médecin qui a discerné d'un regard si ferme les causes cachées de nos souffrances et leur remède, le moraliste qui a vu l'humanité à travers les âges, partagée, comme sur les pentes du Golgotha en deux camps rivaux, l'un vociférant sa haine, l'autre prolongeant sans fin ses hymnes d'amour, le législateur qui, malgré des oppositions si vives, malgré la faiblesse innée de ses disciples, a osé, dire : « Quand j'aurai été fixé sur ce gibet d'infamie, j'attirerai tout à moi. Ayez confiance, l'avenir est à moi », le héraut de Dieu dont les paroles, contre toute vraisemblance, ont été jusqu'ici vérifiées de point en point, n'est-Il pas marqué au front du signe des inspirés et des prophètes ?

(R. P. Pinard de La Boullaye, Conférences des 22 et 29 mars 1931.)

Réflexions morales.

L'étude des prophéties messianiques et chrétiennes, en même temps qu'elle fournit à la foi un **argument** des plus puissants, a ceci de salutaire qu'elle nous élève quelque peu, au contact de l'Intelligence Divine, au-dessus du temps et des choses, qui passent, pour nous placer sur le plan de l'Eternité.

L'annonce certaine et précise d'événements imprévisibles que l'action des causes libres vérifie ensuite est non seulement une manifestation impressionnante de la Science Divine et de la Providence sur le monde, mais elle nous suggère aussi que, pour porter un **jugement juste et vrai**, pour prendre une **décision sans reproche**, il faut se placer **en face de l'éternité** et de ses réalités sublimes.

La maxime d'un Saint Louis de Gonzague : « *Quid hoc ad æternitatem?* » (Qu'est cela **par rapport à l'éternité ?**), reste un secret de vérité et de sainteté.

Penser et agir comme je voudrais l'avoir fait quand approchera pour moi l'éternité !

CHAPITRE V

LES LUMIÈRES DOCTRINALES DE JÉSUS

Un autre miracle intellectuel réside dans ce fait que Jésus a trouvé et prêché une *doctrine d'une excellence sans égale*.

Après avoir constaté le fait, il sera aisé d'en distinguer le caractère divin.

§ 1. — Le fait : la doctrine prêchée par Jésus.

Constater quel fut, en fait, l'enseignement de Jésus, c'est simplement établir *la vérité historique* du miracle.

La valeur d'une doctrine religieuse se distingue à ce qu'elle enseigne de croire et à ce qu'elle ordonne de pratiquer. Elle doit, en effet, nous faire connaître ***la vérité*** et nous faire pratiquer le ***bien***, et ainsi nous relier à Dieu par l'intelligence, le cœur et la volonté.

Examinons donc les enseignements de Jésus au double point de vue dogmatique et moral.

I. Au point de vue *dogmatique*.

A. Cette doctrine renferme sans erreur, de façon claire et accessible à tous, **toutes les vérités religieuses, connaissables par la raison**, sur Dieu, sur l'homme, son origine et sa nature, sa destinée et l'immortalité de son âme.

Ainsi elle ***comble*** le désir inné de savoir que nous portons tous en nous-mêmes, surtout sur ces questions capitales.

Elle ***dépasse*** même ce désir, on va le voir à l'instant.

B. Elle présente, en effet, de la même façon claire et accessible à tous, un ensemble de **propositions surnaturelles** (mystères), sur Dieu et ses rapports avec l'homme.

Or, ces propositions n'offrent ***aucune absurdité ou contradiction*** entre elles ou avec les vérités naturelles; au contraire, elles ***complètent*** ces vérités, et sont entre elles proportionnées, cohérentes, formant un ***tout harmonieux.***

Et, à chaque découverte de la science humaine, à chaque progrès de la philosophie, ces propositions révélées, que la raison n'a pas

découvertes, apparaissent comme se liant toujours plus excellemment avec les vérités rationnelles.

C'est, par exemple : le **Dieu unique** en sa nature, connu par la *raison*, que la *foi* nous montre *Un en trois personnes égales* en toutes choses **(Sainte Trinité)**; c'est l'une de ces personnes divines, le Fils, qui s'unit à la nature humaine **(Incarnation)**, et rachète l'humanité **(Rédemption)**, pour la mener à sa fin et rendre les hommes *enfants de Dieu*. Cette filiation est assurée par la **grâce sanctifiante**, jadis donnée au premier homme et perdue par lui pour toute sa postérité (*péché originel*). Désormais, cette adoption et cette grâce sont rendues comme *fruit de la Rédemption*, et le plus souvent par le canal des **Sacrements**, spécialement de l'**Eucharistie**, où réside et se donne Jésus dans sa double nature.

Il faut noter d'ailleurs que, bien des fois, ces vérités révélées ont été utiles au progrès de la philosophie et de la science en stimulant ou en dirigeant l'esprit humain.

II. Au point de vue *moral*.

La morale chrétienne, dont on trouve une esquisse spécialement dans le Sermon sur la Montagne (Saint Matthieu, V, VII; Saint Luc, VI, 17, 49) et en divers autres passages des évangiles), se présente avec tous les caractères de la perfection.

A. Dans son **principe** : ***Dieu, législateur*** et ***maître suprême*** de l'homme, mais aussi ***père*** très bon et *modèle* à imiter, puisque les hommes sont, par la grâce, ***fils adoptifs*** de Dieu : c'est l'idée directrice de la morale chrétienne.

B. Dans son **but** : ***mener l'homme à Dieu*** et à ***l'héritage*** de ce Père Céleste, c'est-à-dire au ***bonheur*** d'une vie éternelle, terme de ses désirs, et même dépassant tous ses désirs.

Ceci non par les pratiques d'un formalisme méticuleux, mais par une *sainteté vraiment intérieure*, ou *union de l'âme avec Dieu*, de façon à plaire « *au Père qui voit dans le secret* ».

C. Dans ses **règles** et ses maximes (envers Dieu, envers le prochain et envers nous-mêmes) : règles qui, à la fois, sont ***immuables***, et peuvent ***s'appliquer*** aux conditions les plus diverses; et qui vont jusqu'à ***l'héroïsme*** dans la pratique des vertus : « Pardonnez à vos ennemis; faites du bien à ceux qui vous persécutent. »

D. Dans **les moyens de sainteté** offerts : exhortations, exemples, prières, sacrements, culte et liturgie, offrent toute garantie d'efficacité parce que merveilleusement adaptés à la nature humaine et à ses besoins (l'expérience en a, d'ailleurs, montré la fécondité sans égale).

E. Dans son **motif**: ***amour de Dieu et du prochain***: « Tu aimeras » le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme et de tout



(Abbé Quénard, Vie de N. S.)

Jésus donne ses enseignements.

(Tableau de Hofmann.)

» ton esprit », voilà le plus grand et le premier commandement. Le second lui est semblable : « Tu aimeras ton prochain comme toi- » même. » De ces deux commandements dépendent toute la loi et les prophètes. (Saint MATTHIEU, XXII, 37, 40.) Dieu n'est-Il pas notre *père,* et les hommes nos *frères ?*

F. Enfin, dans les résultats : *sainteté* parfois héroïque et *bonheur*



Cl. Braun.

JÉSUS AU MILIEU DES DOCTEURS.
(Tableau de Seignac.)

« ... Et tous admiraient la sagesse de ses réponses. »

des individus et des sociétés qui la suivent. JÉSUS, d'ailleurs, avait assigné ce terme : « Soyez *parfaits,* comme votre *Père céleste* est parfait ». Il avait aussi, dans les Béatitudes, présenté sa loi comme le code du vrai *bonheur :* le bonheur, n'est-ce pas ce qu'un père réserve à ses enfants ?

De plus (on aura pu le constater par l'exposé qui précède) la *morale* et le *culte* sont *basés sur les dogmes* et en étroit rapport avec eux; chaque fête liturgique, par exemple, célèbre et rappelle un *dogme* et présente le modèle et la leçon de quelque *vertu :* La Nativité de JÉSUS nous rappelle le détachement des choses terrestres; la Passion, l'amour de Dieu et la malice du péché, etc.

Tels sont, dans un résumé beaucoup trop bref, les caractères de la doctrine élaborée par JÉSUS et prêchée par Lui. Elle faisait dire à ses ennemis eux-mêmes : « Jamais homme n'a parlé comme cet homme. » (Saint JEAN, VII, 46.) Et ses compatriotes de Nazareth, sachant bien qu'Il n'avait fait nulle étude, ne pouvaient s'empêcher de dire : « *D'où Lui vient tout cela ? Quelle est la sagesse qui Lui a été donnée ?* » (Saint MARC, VI, 2.) « *Comment cet homme peut-il être savant, sans avoir jamais étudié ?* » (Saint JEAN, VII, 13.)

Nous allons essayer de répondre à cette question.

§ 2. — Le caractère divin du fait.

Une telle doctrine apparaît donc à la fois :

***a)* Elevée** au-dessus de la raison et **sans aucune contradiction** avec elle;

***b)* Sublime** et **accessible à tous,** adaptée à tous les esprits;

***c)* Très complète, une** et **harmonieuse** dans son dogme et dans sa morale.

Or, ***l'invention*** d'une telle doctrine est un fait unique et suppose de la part de celui qui l'a trouvée *sans étude,* sans défaillance, sans tâtonnement, une intelligence supérieure à toute intelligence *humaine.*

De plus, cette doctrine, menant en tout à la vérité et au bien, ne peut venir du *démon.*

Donc, ce fait ne peut avoir sa raison suffisante que dans l'origine **divine et miraculeuse** de cette doctrine. Autrement il n'y a pas de proportion entre la cause et l'effet.

Double confirmation :

***a)* Aucun philosophe** n'avait pu trouver *complètement,* certainement et sans erreur, l'ensemble des vérités purement naturelles. A ces vérités, enseignées complètement et sans faute, JÉSUS en ajoute d'autres, plus élevées, et qui font avec les premières un tout cohérent.

b) Cette doctrine forme un ***ensemble tellement parfait*** que les *réformateurs* qui ont voulu *toucher à quelque rouage* ont brisé l'unité du *tout.*

Aussi, devant une telle perfection, l'esprit humain de bonne foi ne peut s'empêcher de voir le miracle : et, si ce n'était pas un vrai miracle, Dieu n'aurait pas pu permettre cela, du moins pas sans montrer positivement que ce n'était pas divin.

Donc, l'invention par JÉSUS d'une doctrine si excellente est un **vrai miracle intellectuel.**

§ 3. — La valeur probante ou apologétique.

Elle est montrée par le raisonnement. Dieu *ne peut pas* intervenir *pour formuler et favoriser une doctrine fausse.* Donc celle du Christ est vraie. Or, elle affirme que Jésus-Christ est Dieu. Donc il l'est réellement.

Et cela, par surcroît, nous montre *comment* Il a pu présenter une telle doctrine.

Confirmation. — L'excellence de la doctrine chrétienne est manifestée par les **fruits** qu'elle a portés dans le monde : « On juge l'arbre à ses fruits », a dit Notre-Seigneur.

Or, ces fruits sont incontestables :

a) Au point de vue ***intellectuel :*** diffusion des vérités essentielles à l'humanité, qui *relèvent* l'homme, lui montrent sa dignité et ses principaux devoirs.

b) Au point de vue ***moral :*** amélioration de la conduite et des mœurs par la pratique des vertus individuelles et sociales. Certes, tous les chrétiens ne sont pas irréprochables, hélas ! mais, partout où apparaît le christianisme, la civilisation a progressé (épuration des mœurs, suppression de l'esclavage, on trouve plus de probité, de justice et de charité); partout où il ne pénètre pas, c'est la barbarie et la décadence morale; là, enfin, où il est en décroissance, le désordre envahit aussitôt tous les domaines : individuel, familial, économique, social.

A côté de ces constatations, il faut ajouter l'*influence* prodigieuse de certaines ***institutions chrétiennes*** ou de certains ***saints*** sur leur siècle et leur milieu (Saint François d'Assise, Saint François de Sales, Saint Vincent de Paul). Or, une telle influence, de tels fruits et changements, qui sont hors du mode ordinaire d'agir des hommes, indiquent nettement une « vertu » divine.

C'est une confirmation éloquente, par les faits, de l'excellence miraculeuse reconnue à la doctrine de Jésus.



Cl. Braun.

Saint François mourant bénit la ville d'Assise.
(Tableau de Benouville.)
Symbole de l'action surnaturelle du Christianisme et d'un saint sur son époque.

CITATIONS

I. — Les vérités dogmatiques et morales du christianisme.

Une partie de ces vérités avait peut-être été soupçonnée par certains sages de l'antiquité, mais c'est de l'Evangile que date leur pleine, lumineuse et large révélation. Les écoles païennes marchaient à tâtons dans la nuit, s'attachant aux mensonges comme aux vérités dans leur route de hasard. Quelques-uns de leurs philosophes jetaient parfois sur les objets de faibles lumières, qui n'en éclairaient qu'un côté et rendaient plus grande l'ombre de l'autre. De là tous ces fantômes créés par la philosophie ancienne. Il n'y avait que la sagesse divine qui pût substituer une vaste et égale clarté à toutes ces illuminations vacillantes de la sagesse humaine. Pythagore, Epicure, Socrate, Platon, sont des flambeaux; le Christ, c'est le jour.

(Victor Hugo, *Cromwell*, Préface.)

Toutes les vérités sont en lui (le christianisme), et nous ne faisons que balbutier, sous d'autres formes, en les lui empruntant, les notions parfaites de Dieu et de morale que son divin Auteur a enseignées à l'humanité.

(Lamartine, *La chute d'un ange*, Avertissement.)

Rappelez-vous la formule par laquelle Jésus définit la piété véritable : « Vous qui vous mettez à mon école, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » (« Estote vos perfecti, sicut et Pater vester cœlestis perfectus est. ») Vous voyez le programme de vie qu'Il impose et, du coup, la raison décisive qu'Il assigne : « sicut Pater vester » (« parfaits comme votre Père »). « Votre père », voilà le motif de l'affection filiale substitué à la crainte. « Votre père », voilà le fondement de la charité qu'Il inculque de toute manière : ayant même père, vous êtes tous frères : « Omnes vos fratres estis. » Traitez-vous comme tels, sans distinction de races, de castes ou de classes; aimez-vous les uns les autres: pardonnez-vous mutuellement vos torts : « Estote ergo misericordes, sicut et Pater vester misericors est. »

Mais alors il n'est dans la religion que deux commandements essentiels, dont tous les autres dérivent : aimer le Père, aimer tous ses fils, nos frères, en témoignant cet amour, non par des paroles ou des sentiments, mais par les œuvres effectives de la justice et de la charité. C'est cela même. Voilà, dit Jésus, la substance de la loi et des prophètes » (« In his duobus mandatis universa lex pendet et prophetaer); de préceptes plus graves que ces deux-là, il n'en est pas. » (« Majus horum aliud mandatum non est. »

....

Il prêche familièrement sur les places publiques, sur les bords du lac de Tibériade. Le voici sur le sommet d'une montagne voisine. Une multitude avide l'a suivi. Il en profite pour lui découvrir les voies du salut. Chacune de ses sentences est une condamnation de la cupidité, de la violence, de l'injustice, de la luxure; mais quelle formule nouvelle Il a su trouver ! Au lieu de fulminer des anathèmes, Il proclame des béatitudes : « Heureux ceux dont le cœur est détaché des richesses. Heureux les doux ! Heureux ceux qui souffrent persécution pour la justice. » (« Beati ! Beati ! Beati ! »)

(R. P. Pinard de La Boullaye, Conférence du 9 mars 1930.)

Ce qui place la religion chrétienne à part de toutes les autres, c'est tout ensemble la sublimité de son dogme, la perfection de sa morale, la pureté et la puissance expressive de son culte, et c'est, enfin, la correspondance intime qui existe entre ces trois choses.

Le dogme chrétien se résume en cette phrase de Saint Jean : « Dieu a tant aimé le monde qu'Il a donné son Fils unique, afin que quiconque croit en Lui ne périsse pas, mais qu'il ait la vie éternelle. » (Saint Jean, III, 16.)

La morale de Jésus est tout entière enfermée dans ce mot du Maître : « Le » premier et le plus grand des commandements est celui-ci : « Tu aimeras » le Seigneur, ton Dieu, de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton » esprit et de toutes tes forces. » Et le second est semblable au premier : « Tu » aimeras ton prochain comme toi-même. »

Qu'il y ait entre cette morale et ce dogme une convergence merveilleuse, c'est ce que tout le monde sent et voit du premier coup d'œil. Mais l'on ne saurait imaginer que ce dogme et cette morale aient pu être résumés d'une façon plus éloquente, plus heureuse, plus fervente, plus brève aussi qu'en ces deux mots si courts : « Notre Père. »

(Chan. CRISTIANI, *Le livre du foyer : Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur* t. II, p. 261.)

II. — Les qualités de cette doctrine.

A. — *Grandeur, simplicité, unité.*

Nous osons présumer que, s'il y a quelque chose de clair en métaphysique, c'est la logique de ce raisonnement. Ici, point de mots mis à la torture, point de termes obscurs ou barbares. L'Evangile, c'est le livre le plus clair qui existe. Ce qu'il y a de véritablement ineffable dans l'Ecriture, c'est ce mélange continuel des plus profonds mystères et de la plus extrême simplicité, caractère d'où naissent le touchant et le sublime. Il ne faut donc plus s'étonner si l'œuvre de Jésus-Christ parle si éloquemment; et telles sont encore les vérités de notre religion, malgré leur peu d'appareil scientifique, qu'un seul point admis vous force d'admettre tous les autres. Il y a plus : si vous espérez échapper en niant le principe — tel, par exemple, le péché originel — bientôt, poussés de conséquence en conséquence, vous serez forcé d'aller vous perdre dans l'athéisme; dès l'instant où vous reconnaissez un Dieu, la religion chrétienne arrive malgré vous, avec tous ses dogmes, comme l'ont remarqué Clarke et Pascal. Voilà, ce nous semble, une de plus fortes preuves en faveur du christianisme.

Au reste, il ne faut pas s'étonner que Celui qui fait rouler, sans les confondre, ces millions de globes sur nos têtes, ait répandu tant d'harmonie dans les principes d'un culte établi par Lui; il ne faut pas s'étonner qu'Il fasse tourner les charmes et les grandeurs de ses mystères dans le cercle d'une logique inévitable, comme Il fait revenir les astres sur eux-mêmes pour nous ramener ou les fleurs ou les foudres des saisons.

(CHATEAUBRIAND, *Le génie du christianisme*, liv. I, chap. IV.)

B. — *Richesse, vitalité, universalité.*

La doctrine (de l'Evangile), on pourrait l'appeler un miracle de lumière, *tant par sa cohérence et son adaptation à tous les cas humains suffisent à faire sa preuve. Admirablement riche, elle peut se résumer en quelques mots quant à l'essentiel : le salut en Dieu père, par le Christ médiateur, ensemble et éternellement. Mêlée à l'humain, elle est capable de le renouveler à fond le confirmant de son autorité et l'accroissant infiniment de son apport. Elle est à la portée de tous : « les passereaux y peuvent boire et les éléphants se baigner », dira Grégoire le Grand. Synthèse de vie, elle entre en relation fécondante avec tout. Elle attire et retient pour toutes sortes de raisons. Le savant y vient à cause de ses arcanes; le simple, à cause de sa lucidité; l'autoritaire, à cause des lois qu'elle dicte; et l'âme mystique parce qu'elle dépasse toute loi. La « folie de la prédication », ainsi que dit Paul (I, Corint., 1, 21), et la « sagesse de Dieu » qui s'y mêle abordant l'âme par différents biais, dans les deux cas, Dieu s'y fera reconnaître.*

L'universalisme que nous avons attribué à l'Evangile, et qui fait de lui une religion primitive restaurée, un judaïsme perfectionné et une religion toute nouvelle, donnera l'impression qu'il juge l'histoire universelle, la contient et l'explique, ce qui est le vrai. Les grands esprits trouveront dans cette conscience universelle, devenue conscience chrétienne, une souveraine attirance.

R. P. SERTILLANGES,
Le miracle de l'Eglise, Les premières conquêtes, Ed. Spes.)

III. — La conclusion d'un célèbre apologiste.

Le christianisme est parfait; les hommes sont imparfaits;
Or, une conséquence parfaite ne peut sortir d'un principe imparfait :
— Le christianisme n'est donc pas venu des hommes.
S'il n'est pas venu des hommes, il ne peut être venu que de Dieu;
S'il est venu de Dieu, les hommes n'ont pu le reconnaître que par révélation :
— Donc, le christianisme est une religion révélée.

(CHATEAUBRIAND, *Le génie du christianisme*, liv. VI, chap. XIII, fin.)

RÉFLEXIONS MORALES.

N'est-ce pas le moment de me demander si, moi, jeune chrétien, j'ai bien une connaissance suffisamment personnelle et approfondie de la doctrine chrétienne : dogme, morale, spiritualité, c'est-à-dire une « culture » religieuse suffisante ?

Sans doute, mon Christianisme ne doit pas être un simple recueil de formules et de préceptes. Il doit être avant tout une vie profonde et intime. Mais cette vie ne sera solide et féconde que si ma dévotion est alimentée et tous mes actes dirigés par la nourriture doctrinale indispensable. Cette nourriture, je dois la rendre mienne et me l'assimiler par la réflexion et l'étude sérieuse, docile et personnelle.

Je veux ainsi désormais en savourer les beautés et la féconde puissance !

CHAPITRE VI

LA SAINTETÉ HÉROIQUE DE JÉSUS-CHRIST

Avec ce sujet, nous abordons ici un troisième groupe de miracles : les *miracles moraux.* Avant de l'exposer et pour le mieux comprendre, il sera bon de rappeler quelques généralités.

§ 1. — Préliminaires. Notions sur le miracle moral.

A. **Notion.** — *Le miracle moral* est une action ou une série d'actions morales dépassant les forces humaines ordinaires, c'est-à-dire en dehors et ***au-dessus de la manière constante d'agir des hommes.***

On appelle *action morale* un acte humain fait par la *volonté, sous l'influence de la raison.*

Si cette action est au-dessus de la manière constante d'agir des hommes, c'est-à-dire des forces de la volonté, elle constitue un miracle moral, car elle dépasse alors le cours ordinaire des choses.

Mais il faut noter qu'en ce domaine, la certitude des lois scientifiques portant sur un ensemble de cas, l'exception véritable à ces lois, c'est-à-dire le miracle moral, se rapporte généralement à toute une ***série d'actions*** se déroulant en dehors et au-dessus du mode ordinaire et constant.

Or, cette manière constante d'agir des hommes peut être dépassée :

a) soit par la ***perfection*** des actes (sainteté héroïque);

b) soit pour leur ***promptitude*** (conversion instantanée d'un individu ou conversion très rapide d'une grande masse);

c) soit par leur ***difficulté*** (constance héroïque des martyrs);

d) soit, enfin, par ***l'insuffisance des moyens*** employés ou l'inaptitude des agents immédiats.

B. **Discernement.** — On peut reconnaître de façon véritable un miracle moral, c'est-à-dire en discerner les trois éléments dont nous avons parlé plus haut, à propos du miracle en général : réalité historique; caractère divin; valeur probante.

a) Le discernement de la ***vérité historique*** se fait comme pour les autres miracles; car l'acte moral, s'il est de lui-même intérieur, se traduit extérieurement et peut se constater dans ses *manifestations* : une conversion, par exemple, si elle est véritable, comportera un changement dans la façon extérieure d'agir en certaines circonstances.

b) Pour le ***caractère divin*** ou *vérité théologique*, il suffit de connaître :

1° La *manière constante d'agir* des hommes sur ce point. On pourra, dès lors, distinguer *l'exception*, produite par Dieu lui-même, agissant sur l'intelligence et sur la volonté. Il faudra, d'ailleurs, comme on l'a dit, que cette dérogation aux lois soit manifeste, assez notable, et ne puisse en aucune façon s'expliquer humainement.

2° Les *causes* et les *motifs* des actes, pour voir s'ils sont proportionnés ou non, au résultat. S'ils ne le sont pas, l'acte est au-dessus du mode ordinaire des choses : il est miraculeux et divin.

c) ***La valeur probante*** ou *vérité apologétique* peut être énoncée explicitement. La relation implicite, d'ailleurs, sera plus directe que dans beaucoup d'autres cas. Par exemple, dans une conversion miraculeuse, Dieu intervient directement sur une intelligence et une volonté pour les incliner à une doctrine. S'il y avait erreur, Il en serait directement responsable, ce qui répugne à sa véracité, à sa sagesse, à sa sainteté.

§ 2. — Exposé du miracle. La sainteté de Jésus.

I. *La réalité du fait* (vérité historique).

La sainteté comprend *deux aspects* :

— absence des péchés : sainteté *négative*, qui consiste à éviter le mal;

— pratique des vertus : sainteté *positive*, qui consiste à faire le bien.

Or, Jésus a possédé les deux formes au plus haut degré :

A. **Notre-Seigneur n'a pas commis de péchés** (sainteté négative) :

a) ***Jésus*** prononce cette parole étonnante qu'aucun homme n'a pu prononcer : « *Qui de vous me convaincra de péché ?*

b) ***Ses adversaires,*** qui épient tous ses actes, ne peuvent, malgré l'intérêt qu'ils y auraient, contredire cette parole;

c) Aussi les livres du ***Nouveau Testament*** l'affirment : « Le Christ, notre pontife, est sans péché. »

B. **Notre-Seigneur a pratiqué toutes les vertus** (sainteté positive) :

a) Il suffit de lire l'Evangile pour constater que Jésus a donné l'exemple le plus parfait de ***toutes les vertus*** qu'il demandait à ses disciples :

1° Vertus *individuelles :* amour de Dieu : « Sa nourriture est de faire la volonté de son Père »; obéissance; pauvreté, pureté; humilité, force, prudence, etc.;



« LAISSEZ VENIR A MOI LES PETITS ENFANTS. »
(Tableau de Seignac.)
Un des traits les plus émouvants de la Bonté du Divin Maître.

2° Vertus *familiales :* respect, soumission, affection;

3° Vertus *sociales :* justice, charité, patience.

b) Il les a pratiquées ***dans une harmonie merveilleuse,*** sachant allier des vertus très diverses :

1° *Bon* comme personne ne le fut, envers les malheureux et les pécheurs, Il est *sans faiblesse* et flagelle la mauvaise foi des pharisiens;

2° *Humble* jusqu'à l'anéantissement. Il est sans bassesse et sait rester *digne*, par exemple à la Cour d'HÉRODE.

3° *Doux* et modèle de douceur, Il est *ferme* et sans lâcheté pour faire respecter le Temple et la loi de son Père.

c) Et Il porte ces vertus au ***degré le plus héroïque;*** on ne les voit jamais se démentir, même dans les pires supplices : tels l'humilité, la patience, l'obéissance, l'amour de Dieu et des âmes dans sa Passion; or, c'est au creuset des épreuves qu'on reconnaît les vraies vertus.

Tous ces traits contribuent à faire de JÉSUS, pour celui qui le contemple de bonne foi, *la figure la plus attirante et la plus imposante à la fois*, et toujours la plus sublime qu'on puisse jamais trouver.

II. *Le caractère miraculeux* (vérité théologique).

Une telle conduite nous frappe et nous attire parce qu'elle est manifestement au-dessus de la manière constante d'agir des hommes.

En effet, à tout résultat permanent et habituel, il faut, dans l'ordre normal, ***une cause proportionnée permanente et habituelle.*** Pour expliquer de façon satisfaisante cette rectitude inaltérable et cette énergie de la conduite, il faudrait une soumission habituelle et sans défaillance de toutes les facultés à la raison, et de la volonté à la loi de Dieu.

Or, l'*expérience générale* nous apprend *sûrement* que, dans la manière ordinaire et constante d'agir des hommes, ***cette disposition n'existe pas,*** puisque les meilleurs, bien souvent et en mille manières, blessent l'ordre moral.

Donc, une *absence prolongée* et, à plus forte raison, *perpétuelle* de *toute faute*, et la *pratique constante* et *sans faiblesse* de *toutes les vertus* sont ***au-dessus du cours ordinaire des choses et des forces de la volonté humaine,*** si vite lassée et prise en défaut dans la lutte contre les mauvais penchants.

Ce double aspect de la sainteté constitue donc un éclatant miracle moral.

III. *La valeur probante* (vérité apologétique).

La sainteté du Christ est un des arguments de marque en faveur de sa doctrine et de sa personnalité divine, avec lesquelles elle est en rapport.

A. **Relation explicite.**

a) Générale: Jésus fait appel au miracle de sa sainteté, comme à toutes ses œuvres, lorsqu'Il dit : « **Les œuvres que je fais témoignent pour moi.** »

b) Cette relation est mise plus ***spécialement*** dans la phrase citée plus haut : « Qui de vous me convaincra de péché ? Si (*donc*) Je vous dis la vérité, pourquoi ne me croyez-vous pas ? » (Saint JEAN, VIII, 46.)

B. Relation implicite. — Donner une telle sainteté à un fondateur de religion qui se dit Dieu, c'est *engager la véracité divine*. Donc, JÉSUS-CHRIST est soutenu par Dieu; et, puisqu'Il se dit Dieu lui-même, Il l'est.

Au surplus, ***la divinité de sa personne explique*** aisément cette sainteté unique : on ne pourrait *attribuer à une personne divine* des *fautes* ou une *sainteté inférieure*.

CITATIONS

I. — La sainteté de Jésus confessée par ses adversaires.

Le Christ ne saurait être suivi de personne qui le dépasse, ni même qui puisse atteindre après Lui et par Lui le même degré absolu de la vie religieuse. Jamais, en aucun temps, il ne sera possible de s'élever au-dessus de Lui, ni de concevoir quelqu'un qui Lui soit même égal.

(STRAUSS, *Du passager et du permanent dans le christianisme*, p. 127.)

II. — Un *exemple* de la sainteté et des vertus de Jésus : sa *bonté*.

Jésus fut toute bonté... Les enfants même ont part à ses tendresses. Il les laisse approcher de Lui, les caresse et reprend ses apôtres, qui veulent les écarter... Avec ses disciples, Il est plus humble et plus affectueux encore. Vers les derniers temps de sa vie, Il peut leur dire : « Je me suis comporté au milieu de vous comme le serviteur de tous. » Au soir de la Cène, avant de les quitter, Il s'abaisse jusqu'à leur laver les pieds. Qu'il devait être doux de vivre dans l'intimité d'un tel chef ! Comment s'étonner de l'affection que ces privilégiés Lui ont vouée !

Il a d'autres amis. L'un d'eux, Lazare, vient à mourir. On le conduit près de son sépulcre. Près des deux sœurs qui sanglotent, Il ne peut contenir son émotion; ses larmes coulent, et de telle sorte que les pharisiens, qui le guettent, se disent entre eux : « Voyez donc comme Il l'aimait. »

Au jour des Rameaux, Il entre à Jérusalem en triomphateur. A de telles heures, toutes les illusions sont possibles, tous les orgueils. Pourtant, loin de se laisser gagner par l'ivresse générale, Il pleure; Il pleure sur le châtiment qui va bientôt accabler la cité perfide : « Jérusalem, Jérusalem, si tu avais compris, en ce jour où tu le pouvais, ce qui devait t'assurer la paix... »

....

Amour des parents, amour des amis, amour de la patrie, ce sont là toutefois des affections communes. Le Christ en a manifesté de plus rares... Amour de tous ceux qui souffrent : à leur égard, Jésus est faible, de cette faiblesse délicieuse qui caractérise les cœurs débonnaires, faible au point de ne pouvoir rencontrer une infortune sans la soulager...

Amour des humbles : Jésus semble faire ses délices de vivre au milieu des petits et des pauvres; aux derniers d'entre eux, Il donne encore le nom de frères.

Amour plus étonnant encore des pécheurs : Il va jusqu'à s'asseoir à leur table, en dépit de toutes les critiques; Il va jusqu'à dire : « C'est pour eux que je suis venu !... »

Quelles épreuves, enfin, ont jamais attiédi cette indicible charité ? Quels obstacles l'ont jamais arrêtée dans l'exécution de ses desseins ?

Le succès ? Oui, le succès dessèche le cœur des égoïstes; il leur fait abandonner des amis ou plutôt des auxiliaires devenus inutiles; mais le Christ, du début à la fin de sa carrière s'est fait le serviteur de tous; ressuscité, Il s'est montré plus affable que jamais.

Les fatigues, les privations, la souffrance ? Songez à la vie qu'Il a menée, à la mort qu'Il a acceptée.

L'obstination, la mauvaise foi de ses adversaires, les ingratitudes mêmes de ses lamentables amis ? Non, non : Il a pleuré sur Jérusalem, Il a prié pour ses bourreaux, Il s'est offert pour tous les pécheurs.

Si l'excès des tourments et des opprobres qui allaient fondre sur Lui l'a contraint, en quelque sorte, à demander grâce : « Père, s'il se peut, que ce calice me soit épargné », vous avez compris que cette prière nous révélait seulement l'épouvante de sa sensibilité. Jusque dans ce cri de détresse, vous avez perçu l'affirmation de sa résignation : « Cependant que votre volonté se fasse, et non la mienne ! » C'est-à-dire : « S'il le faut, pour le salut de ceux que j'aime, me voici prêt à tout endurer. »

Cherchez, Messieurs, cherchez dans les annales du monde s'il est une charité qui puisse, de loin, de très loin, se comparer à celle-là...

Nous avons vu la tendresse et la générosité du Christ; observons à présent la sainteté et la virilité de sa charité.

Sainte, elle l'est, parce que jamais elle ne dégénère en sensiblerie, jamais, à plus forte raison, en sensualité; jamais elle ne révèle la moindre atténuation de l'idéal moral et religieux le plus pur : toute pitié pour la faiblesse du pécheur, toute miséricorde pour son repentir, elle n'est jamais indulgence pour le péché.

Qui donc a proclamé avec plus d'insistance les exigences de la loi divine : charité, justice, chasteté jusque dans les pensées, indissolubilité du mariage ?...

Virile, sa bonté l'est, parce qu'elle sait, à l'occasion, recourir aux reproches les plus véhéments : « Malheur à vous, scribes et pharisiens hypocrites !... Malheur à vous, guides aveugles !... Malheur à vous, sépulcres blanchis au dehors, qui recélez en vous la pourriture. Serpents, race de vipères, comment échapperez-vous à la géhenne ?... »

Virile, elle l'est encore, parce qu'elle n'hésite pas, lorsqu'elle le juge nécessaire, à formuler à l'adresse de tous et de chacun les menaces les plus claires et les plus fermes. Souvenez-vous, Messieurs, de la place qu'occupent dans les évangiles, l'enfer et ses tourments...

Dans le cœur du Christ ont brûlé la charité que le Tout-Puissant peut produire en un être créé et la charité increée elle-même.

(R. P. PINARD DE LA BOULLAYE,
Conférences des 9 mars 1930 et 9 avril 1933.)

III. — L'*harmonie* de l'âme de Jésus et de ses vertus.

Tel nous apparaît Jésus dans ses rapports avec Dieu, avec ses semblables, avec lui-même, d'une splendeur morale incomparable, excédant par la sainteté de toutes les vertus l'humanité. Il faut, en effet, que l'humanité la plus élevée défaille par quelque endroit. Il y a dans les âmes les plus remarquables toujours quelque lacune, quelque désaccord des facultés. Elles ont l'intelligence vive, mais sans persévérance; l'imagination puissante, mais sans équilibre; la sensibilité profonde, mais sans discernement. Ou bien elles ne possèdent la

douceur qu'au détriment de l'énergie; la bonté qu'au détriment de la justice; la foi religieuse qu'au détriment du sens pratique; le sens pratique qu'au détriment de la générosité. Que sais-je encore ? Les plus belles âmes ressemblent aux montagnes. Dieu y a creusé les abîmes les plus effrayants au pied des sommets les plus sublimes.



Cl. Braun.

JÉSUS PLEURE SUR JÉRUSALEM.
(Tableau de P.-H. Flandrin.)

La Bonté de Jésus est une Charité surnaturelle. Aussi s'attriste-t-elle du seul vrai mal : le péché, l'endurcissement de sa malheureuse patrie qui lui attirera de Dieu de si terribles châtiments. C'est ce qui amènera aussi le Bon Maître à traiter sévèrement les Pharisiens hypocrites et les profanateurs du Temple.

Rien de ce désaccord dans l'âme sainte de Jésus. Sa beauté morale se compose à un degré surhumain de l'harmonie des rapports. Il est doux et affable, compatissant et miséricordieux, sans molle complaisance, Il est fier sans orgueil, courageux sans témérité, héroïque sans ambition, prudent sans pusillanimité, patriote sans exclusivisme. Vous pouvez, l'Evangile en mains, vérifier toutes ces vertus que je ne fais qu'énoncer. Cherchez donc une beauté

morale plus complète, une sainteté où l'harmonie des rapports brille davantage. Vous ne la trouverez pas. Jésus est l'homme idéal et réel. Ses vertus ont un naturel exquis et cependant dépassent les forces de la nature. S'Il est Dieu, comme Il le dit, ce chef-d'œuvre s'explique...

Et Il a été ainsi — le fait est établi — si parfaitement, comme la neige est blanche et comme la source est pure, par nature, parce qu'Il est Dieu. Jamais la boue des chemins terrestres, qui macule nos pieds, n'a souillé les siens, descendus du ciel... « Tu solus sanctus ! Tu solus Dominus ! Tu solus altissimus ! ... » (« Vous êtes le seul saint, parce que vous êtes le seul maître et le seul Dieu très haut. »)

(Mgr TISSIER, *Le fait divin du Christ : le Saint.*)

En Jésus-Christ, on ne voit jamais une seule vertu à la fois, on en voit toujours deux, aussi belles l'une que l'autre, d'où résultent les contrastes les plus imprévus, qui finissent par se résoudre... dans une harmonie parfaite.

(Mgr BOUGAUD.)

Jésus-Christ a été humble, patient, saint, saint à Dieu, terrible aux démons, sans aucun péché. Oh ! qu'Il est venu en grande pompe et en une prodigieuse magnificence, aux yeux du cœur et qui voient la sagesse !

(PASCAL.)

RÉFLEXIONS MORALES.

La sainteté de Jésus est le modèle de la mienne. Modèle toujours imitable et qui me laissera toujours derrière lui en m'appelant toujours plus haut ! « Je vous ai donné l'exemple pour que vous fassiez comme j'ai fait ! »

Je veux étudier sans cesse davantage ce modèle, pour faire ensuite passer en mon âme l'harmonie de ses vertus et la charité ardente qui en est le principe.

CHAPITRE VII

PROPAGATION MIRACULEUSE ET CONSERVATION DU CHRISTIANISME

L'assistance divine miraculeuse à la religion du Christ, a continué et continue de se faire sentir, même après l'existence terrestre de son chef. Elle se manifeste, en premier lieu, dans sa *propagation rapide* et sa *conservation*, malgré tous les obstacles.

ARTICLE PREMIER.

La propagation du christianisme.

§ 1. — Le fait de cette propagation (vérité historique).

On peut considérer cette propagation à deux points de vue.

I. Extension numérique et géographique.

Ier siècle :

a) ***Témoignages :***

Religieux. — Saint MARC : « Ils prêchent partout. » Saint PAUL : « Sur toute la terre, jusqu'aux extrémités du monde. »

Profanes. — PLINE LE JEUNE, en *Bithynie :* « Beaucoup de tous rangs, de tout âge, de tout sexe; c'est une contagion ». — TACITE, à *Rome :* « *Multitude immense.* » — SÉNÈQUE : « Les vaincus (les chrétiens martyrisés) ont imposé la loi à leurs vainqueurs. »

b) ***Pays atteints :***

En Orient : Palestine, Syrie, Asie Mineure.

En Occident : Grèce, Rome, Macédoine, et peut-être Gaule et Espagne.

IIe siècle :

Témoignages nombreux (spécialement du païen COECILIUS, qui en gémit).

Cliché Braun.

SAINT PAUL.
(Tableau de Rubens.)

Un illustre converti devenu un ardent propagateur du Christianisme. Le Pharisien farouche persécuteur des chrétiens qu'était Paul fut terrassé en un instant par la grâce sur le chemin de Damas. Et, à la suite de cette conversion qui constituait un éclatant miracle moral, Saint Paul devint l'« Apôtre des Nations », vaillant champion de la vérité chrétienne pour laquelle il donna sa vie, sous le glaive du bourreau.

Décimé pourtant par certaines persécutions (MARC-AURÈLE), le christianisme fait, malgré tout, de nouveaux progrès (Afrique, Grande Grèce, Germanie, Gaule, Espagne).

IIIe siècle :

Texte fameux de TERTULLIEN : « Nous emplissons vos villes, vos provinces; si nous nous retirions, vous seriez effrayés. » « Nous formons à peu près la majorité dans chaque cité. » ORIGÈNE témoigne dans le même sens.

IVe siècle :

C'est le triomphe du christianisme avec *l'Edit de Milan* (313), accordé par CONSTANTIN.

II. Extension en profondeur.

Dans *toutes les classes de la société* (voir texte de PLINE); dans les classes *humbles*, mais aussi dans l'*armée* (légion thébaïne, légion fulminante), chez les *nobles*, les *fonctionnaires*, la *famille impériale* (les FLAVIUS).

§ 2. — Caractère miraculeux de cette propagation (vérité théologique).

Pour prouver que ce fait est un miracle, il sufit de montrer qu'il n'y a pas de proportions entre :

Les causes naturelles de succès

et

Les causes d'échec.

I. Causes de succès.

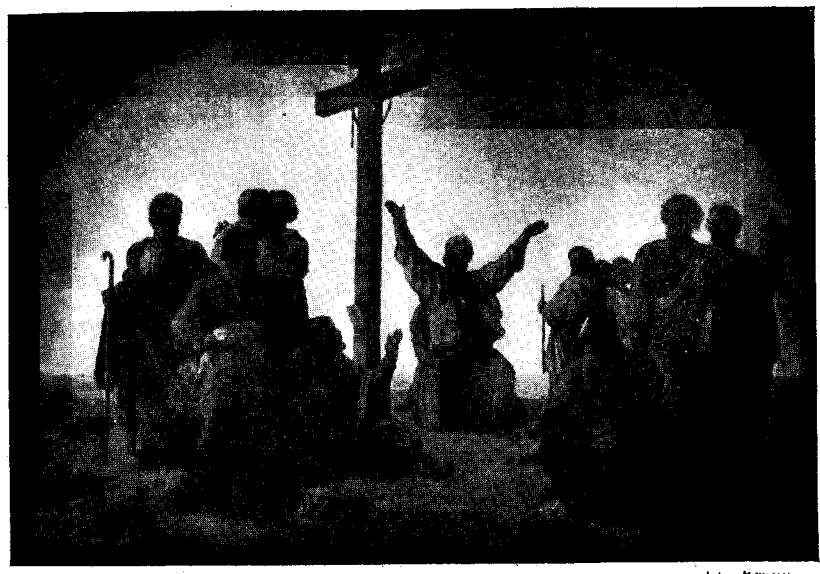
Ce sont les préparations divines, mais elles restent incapables d'expliquer le fait à elles seules et humainement, car, à côté du secours, chacune apporte aussi un obstacle :

a) Le ***judaïsme*** était connu comme religion pure, répandue par la dispersion des Juifs, et pouvait servir, près des païens, de *préparation* au christianisme.

Mais, restant *national*, il éloignait les autres peuples, en voulant les obliger à devenir juifs, tandis que le christianisme voulait être universel. D'ailleurs, les Juifs, partout où ils étaient, s'opposaient aux chrétiens, au lieu de les favoriser.

b) La ***conquête romaine*** facilitait la diffusion du christianisme en *unifiant les peuples*, les moyens de communications, la langue, ***mais*** aussi devait amener l'*universalisme des persécutions* si elles se produisaient.

c) Des ***aspirations religieuses*** existaient alors, dans certaines âmes, vers le surnaturel, et pouvaient les porter vers le christianisme; ***mais*** elles étaient, en partie notable, assouvies et déformées par les *cultes orientaux* et leurs rites mystérieux, diaboliques.



Cl. Braun

LA SÉPARATION DES APÔTRES.

(Tableau de Gleyre.)

Voilà les « conquérants du monde » : une douzaine d'hommes du peuple prenant comme point de départ et pour signe de ralliement la croix d'un supplicié, « scandale pour les Juifs, folie pour les païens » ! Mais cette Croix est aussi la Force Divine du Christ et la Sagesse du *Dieu* qui choisit les faibles pour vaincre les grands.

II. Causes d'échec. Obstacles.

On les trouve en grand nombre.

***A.* Dans le christianisme même :**

a) Son ***dogme*** logique mais ***austère :***
— *mystérieux* en certaines parties;
— *spiritualiste*, dur aux esprits matériels.

b) Sa ***morale difficile,*** parce qu'opposée aux passions, à l'orgueil, à l'égoïsme, exigeant une foule de sacrifices pénibles.

***B.* En dehors du christianisme :**

a) ***Moyens de propagation :*** les prédicateurs sont des hommes du

peuple *ignorants, ni éloquents, ni lettrés,* et peu entraînants. Ils n'emploient *ni la richesse, ni la force.*

b) Opposition et ***persécutions*** longues, acharnées, universelles des pouvoirs publics.

D'où cette **substitution, rapide, mais profonde** d'un culte :

— ***universel,*** et s'opposant aux religions nationales (regardées par tous comme des devoirs patriotiques);

— ***exclusif*** — et voulant être ***unique*** (les autres cultes, au contraire, admettent qu'on peut adhérer à plusieurs religions);

— ***élevé*** et mystérieux dans son dogme;

— ***difficile*** et rebutant à la nature, par sa morale;

— ***malgré l'insuffisance*** notoire des ***prédicateurs*** et de leurs moyens;

— **et *malgré les persécutions violentes,*** et prolongées des pouvoirs publics,

est un véritable miracle moral.

En effet :

PREMIER ARGUMENT

Un changement rapide et profond, surtout lorsqu'il porte sur une telle masse d'individus, de pays et d'époques divers suppose :

a) Des convictions solides dans l'*intelligence,* qui accepte la vérité;

b) Des résolutions énergiques dans la *volonté,* qui se décide à suivre la religion du Christ.

Or, l'acquisition de ces convictions et résolutions ne s'explique pas naturellement.

En effet, c'est une loi morale que, d'après la manière constante d'agir des hommes :

***A.* L'intelligence accepte difficilement ou rejette** les doctrines mystérieuses qui demandent à l'homme de renoncer à des avantages sensibles et immédiats, à toute une tradition de nation, de famille (voir citations) pour des intérêts spirituels et un idéal parfait.

B. La **volonté** ne triomphe des **obstacles** (passions, influences, menaces) que très **lentement** et en des **cas rares.**

Une exception *générale* constante, *universelle* à cette loi morale **ne peut être naturelle.** Elle suppose nécessairement une intervention spéciale de Dieu, en dehors du cours ordinaire des choses, sur l'intelligence et la volonté.

DEUXIEME ARGUMENT

Si, pour expliquer cette propagation, quelqu'un ne recourait pas à une action divine, extérieure, sur l'intelligence et la volonté, il faudrait recourir à l'excellence miraculeuse de la religion chrétienne en elle-même, ***merveilleusement appropriée*** à tous les hommes, et emportant très vite leur assentiment. Le miracle moral de la propagation aurait à sa base le miracle intellectuel de l'excellence de la doctrine, énoncée plus haut.

§ 3. — *Valeur probante* du miracle (vérité apologétique).

Dans un tel cas, il est aisé de la distinguer.

C'est Dieu qui intervient miraculeusement pour ***faire accepter cette religion.*** Elle est donc **divine.** Or, elle enseigne la divinité de son fondateur. Donc **Il est Dieu.**

C'est d'ailleurs ce qu'avait annoncé Jésus à ses disciples, en leur disant que leur diffusion progressive « *jusqu'aux extrémités de la terre* », par la force de l'Esprit-Saint, ferait d'eux « ***ses témoins*** » (*Actes des Apôtres,* I, 8).

ARTICLE II.

Conservation miraculeuse du christianisme.

Le sens de la démonstration générale est le même que pour la propagation.

I. Vérité historique.

Deux faits sont à mettre en lumière :

***A.* Maintien et augmentation des effectifs.** — Si, parfois, certains pays font en partie défection, le vide est aussitôt, quelquefois même à l'avance, compensé et dépassé par les gains. Dès qu'une contrée ou un peuple nouveau sont accessibles, les missionnaires l'évangélisent. La progression du christianisme (nous le verrons à propos de la catholicité de l'Eglise) a été continue.

***B.* Maintien inviolable** de la **doctrine.** — Malgré les attaques de toutes sortes contre les divers points de son dogme et de sa morale, attaques venant des hérétiques, ou des impies, le christianisme a conservé intacte la doctrine du Christ.

Les ennemis crient : « *Dans vingt ans, le Christ aura beau jeu.* » Eux, ils passent; ***Lui et sa religion demeurent.***

Il y a là un fait dont le caractère *grandiose et unique,* la *puissance* et la *continuité* impressionnent tout observateur de bonne foi.

II. *Vérité théologique* ou *caractère divin* de ce fait.

Le caractère miraculeux de ce maintien apparaît si l'on envisage les obstacles qui s'y opposaient :

A. **Les obstacles intrinsèques** sont les mêmes que pour la propagation : doctrine mystérieuse; morale difficile.

B. **Les obstacles extérieurs** se suivent sans interruption : hérésies successives; mouvement musulman; renaissance païenne; protestantisme; philosophisme, etc. Persécutions à toutes les époques, soit sanglantes, produisant naturellement la crainte, soit sarcastiques, amenant le respect humain.

Cette disproportion entre les moyens et le résultat, cette permanence malgré tous les obstacles, ***exigent un secours spécial et miraculeux,*** car un tel fait est au-dessus du cours ordinaire des choses.

III. Vérité apologétique.

En plus des arguments donnés pour la *propagation*, une nouvelle et ***spéciale relation explicite*** a été mise ici par NOTRE-SEIGNEUR : « *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* »

Donc le miracle de la conservation est une *preuve directe* de la vérité des paroles de **Jésus, le Vainqueur éternel.**

CITATIONS

I. — La diffusion considérable du christianisme; deux témoins de marque : *Tacite* et *Pline.*

Ecoutez Tacite, *le plus célèbre des historiens, Tacite chargé par Dieu de graver dans l'histoire l'acte de naissance et l'acte de mort de son Fils unique, Jésus-Christ. Vingt-sept ans après ce grand drame du Calvaire, Néron eut la fantaisie de brûler Rome, et, pour couvrir l'horreur de cette abominable action, il fit saisir, dit Tacite,* une immense multitude d'hommes (ingens multitudo). *Quels étaient ces hommes ? Tacite va les définir : c'étaient des* hommes que le vulgaire appelait chrétiens (quos vulgus christianos appellabat). *Remarquez ce mot* « vulgus »; *vingt-sept ans après la mort de Jésus-Christ, le nom de ses disciples était vulgaire à Rome, la capitale du monde. Mais qu'est-ce que c'était que ces chrétiens ? Tacite va nous le dire :* L'auteur de ce nom était le Christ (auctor nominis hujus Christus). *Vous entendez, Messieurs, et la date de ce texte, qui n'a jamais été contesté par personne, est authentique; elle est marquée par l'incendie de Rome, l'an 64 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire vingt-sept ans après la mort de Jésus-Christ. Mais est-ce là tout ? Non, vous allez entendre mieux, vous allez entendre le symbole des apôtres sous la plume et avec l'encre de Tacite. L'historien avait à dire ce que c'était que le Christ; il continue donc :* L'auteur de ce nom était le Christ, qui, sous le règne de Tibère, avait été mis à mort par le procurateur Ponce Pilate (auctor nominis hujus Christus, qui, Tiberio imperitante, per procuratoren Pontium Pilatum supplicio affectus erat). *Encore une fois, est-ce Tacite qui parle, ou est-ce le symbole des apôtres ? Le symbole des apôtres dit :* Qui passus est sub Pontio Pilate. *Tacite dit :* Qui per procuratorem Pontium Pilatum supplicie affectus erat. *C'est bien Tacite, un étranger, un profane, qui écrivait ces choses sur un indestructible airain. Et que disait-il des Chrétiens, de cette immense multitude que le vulgaire appelait du nom de chrétien ? Il en disait ce que voici dans ce même texte :* Cette détestable superstition, réprimée pour le moment, faisait une nouvelle irruption, non seulement dans la Judée, origine de ce mal, mais jusque dans Rome (repressaque in praesens exitialis superstitio rursus erumpebat, non modo per Judaeam originem hujus mali, sed per Urbem etiam). *Quel texte, Messieurs. Quelle précision. Que de choses en deux lignes. Ainsi donc, vingt-sept ans après la mort de Jésus-Christ, les chrétiens formaient à Rome une immense multitude; ils étaient connus du vulgaire sous leur véritable nom; même avant cette époque, ils avaient déjà été réprimés par l'autorité publique, mais cette répression ne les empêchait pas de propager avec une telle puissance que Tacite l'appelle une irruption; ils comparaissaient devant les tribunaux et y rendaient témoignage de leur foi; car Tacite ajoute qu'ils furent saisis sur* leur aveu : primo correpti qui fatebantur. *Ils étaient odieux à tous* — invisos — *et leurs mœurs différaient tellement des mœurs générales que, selon la remarque de l'historien, ils furent moins convaincus du crime d'incendie que de haine envers le genre humain :* haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt. (Annales, liv. XV.)

Voulez-vous une autre preuve de la vie publique des Chrétiens dès l'origine du christianisme ? Dieu et l'histoire ne vous la refuseront pas. L'an 98 de l'ère chrétienne, soixante et un ans après la mort de Jésus-Christ, Trajan monte sur le trône, et l'histoire nous apporte une lettre d'un de ses proconsuls au sujet des chrétiens, le proconsul de Bithynie et du Pont, Pline le Jeune, *homme célèbre. Car, remarquez-le, Messieurs, quand Dieu veut écrire l'histoire, Il n'est pas malhabile à choisir ses historiens. Tout à l'heure, nous étions avec Tacite. Voici maintenant Pline le Jeune, dans une lettre officielle adressée à Trajan. Il écrit à l'empereur pour le consulter sur la procédure qu'il faut suivre contre les chrétiens; car, dit-il, « je n'ai jamais assisté à ce genre de causes, et je ne sais ce que l'on a coutume d'y rechercher et d'y punir, ni à quel degré. Mon hésitation n'est donc pas médiocre pour savoir s'il faut tenir compte de la différence des âges ou ne pas s'en préoccuper; s'il faut pardonner au repentir ou s'il est inutile de cesser d'être chrétien quand une fois on l'a été, si c'est le nom qu'on poursuit, même exempt de crimes, ou si ce sont les crimes attachés au nom. » Quelles questions, Messieurs, de la part d'un homme d'esprit et d'un homme de bien ! Un nom coupable ! des crimes attachés à un nom ! Mais, que voulez-vous, Pline trouvait sur son chemin des habitudes déjà invétérées... Sa lettre se termine par la remarque « qu'un grand nombre de personnes de tout âge, de tout rang et de tout sexe, se trouvaient compromises, et que d'autres le seraient plus tard; que non seulement les villes, mais les bourgs et les campagnes étaient inondés de cette contagieuse superstition; qu'enfin les temples désolés et les cérémonies sacrées interrompues depuis longtemps commençaient à revivre, grâce aux poursuites exercées contre les chrétiens ».*

Cette peinture, Messieurs, jointe à celle de Tacite, ne laisse aucun doute sur le point capital qui nous préoccupe : savoir que, dès l'origine du christianisme, les chrétiens vivaient dans une société constituée publiquement. Et, d'ailleurs, le résultat même qu'ils ont obtenu dans le court espace de trois siècles en est une preuve surabondante. Au bout de trois siècles, les chrétiens ont été les maîtres de l'empire romain; ils ont porté au trône le premier César qui eût embrassé leur foi.

Où est donc la cause historique qui a fait du monde idolâtre le monde chrétien ? Vous êtes obligés de le connaître, ou du moins de le chercher. Nous, catholiques, nous disons que ce changement prodigieux correspond à l'apparition sur la terre d'un homme qui s'est dit le Fils de Dieu, envoyé

pour effacer les péchés du monde; qui a prêché l'humilité, la pureté, la pénitence, la douceur, la paix; qui a vécu pieusement avec les petits et les simples; qui est mort sur une croix, les bras étendus sur nous. tous, pour nous bénir; qui nous a laissé dans l'Evangile sa parole et son exemple, et qui, ayant ainsi touché l'âme de plusieurs, pacifié leur orgueil et corrigé leurs sens, a laissé en eux une joie calme si surprenante que le parfum s'en est répandu aux extrémités du monde.

(LACORDAIRE, *VIe Conférence*, 3 janvier 1812.)

II. — Les obstacles qui s'opposaient au christianisme.

Le christianisme avait contre lui une foule d'obstacles : ses humbles origines humaines; *ses attaches avec le judaïsme, facilement méprisé des païens; sa prédication de la croix, qui était ridicule à un point impossible à se représenter aujourd'hui. Le divin gibet est pour nous entouré d'une auréole; il était alors le vil poteau, réservé aux malfaiteurs de basse extraction et aux esclaves.*

L'exclusivisme insolent dont faisait preuve la nouvelle religion ameutait contre elle non seulement les religions officielles ou publiques, mais, ce qui était beaucoup plus grave, au point de vue de sa pénétration dans les masses, les petites religions locales et les cultes intimes, dont les stèles funéraires et les papyrus magiques nous révèlent la tenace action dans la vie privée de cette époque.

Des questions économiques se joignaient ici à l'obstacle religieux. Les clergés de tout acabit, les statuaires, les orfèvres, qui formaient une corporation puissante, ainsi que Saint Paul s'en apercevra à Ephèse, tous les commerçants et artisans vivant du paganisme, devaient résister avec la colère de l'intérêt menacé ou avec l'âpreté de la faim. Nous savons jusqu'où vont de pareilles résistances.

Les persécutions ne manqueront pas, qui seront au fond utiles, en ce qu'elles susciteront les hauts enthousiasmes...; mais, quand les enthousiasmes sont à tel prix, il serait trop facile de les considérer comme tout simples. Nous y voyons un miracle de grâce et l'objectant sincère ne dira pas facilement ce qu'il y voit. Il est certain, en tout cas, que les persécutions arrêteront sur le seuil beaucoup d'hésitants. Les héros ne sont pas foule.

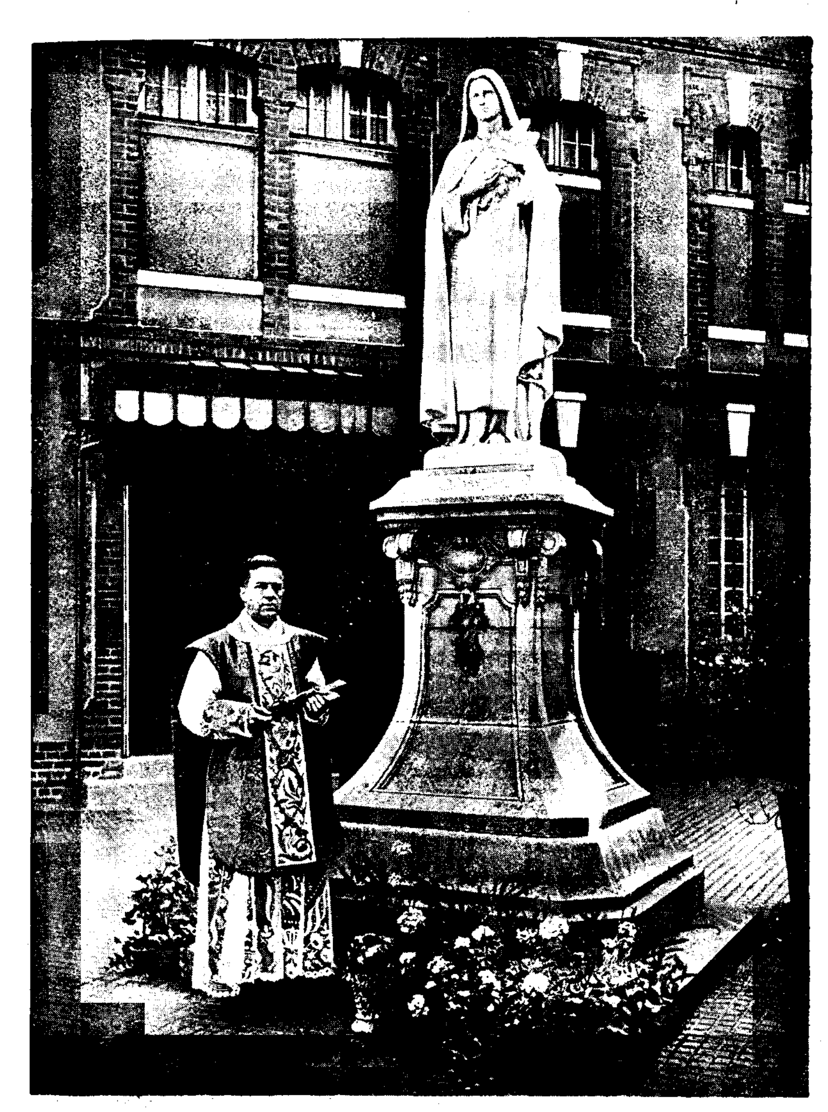
Et, par-dessus tout, la persécution intérieure que fait subir la vérité aux instincts dévoyés, aux tendances débridées par un long relâchement moral, risque de faire fuir ceux qu'il est le plus nécessaire d'attirer, de faire échouer ce qui est le plus capable de réussir.

Là est toujours le grand obstacle. Là sera l'obstacle éternel. Si l'Eglise a vécu en tout temps au milieu des contradictions, ce n'est pas, au fond, pour autre chose, et les contradictions de ses débuts ont dû être d'autant plus grandes, de ce chef, qu'elle menaçait autant que jamais et n'avait pas encore acquis de quoi se défendre.

Le christianisme avait contre lui, pourrait-on dire, cela même qu'il avait pour lui, car sa valeur hors de pair ne pouvait s'utiliser qu'au prix de sacrifices, de renoncements, que l'état général de la nature humaine, et plus encore les circonstances de son propre début, voulaient héroïques.

*De sorte que le miracle, ici — car, en vérité, il y a miracle — est celui dont parle Saint Augustin quand il dit : « La conversion d'un pécheur est chose **plus difficile que la résurrection d'un mort.** »*

(R. P. SERTILLANGES, *Le miracle de l'Eglise : les premières conquêtes*, édit. Spes.)



PHOTOGRAPHIE DU R. P. VERNON DEVANT LA CHAPELLE DU CARMEL DE LISIEUX
(*Annales de Sainte Thérèse*, août 1933.)

Aux pieds de la « Petite Sainte » dont la vie et la protection avaient guidé le Révérend Père vers la foi catholique, malgré toutes les difficultés.

(Ce cliché a été prêté gracieusement par les *Annales de Sainte Thérèse*, avec l'aimable autorisation du R. P. Vernon.)

III. — L'absence des moyens naturels de succès.

Nommez-moi les grands hommes de l'histoire, sages, législateurs, conquérants; je vous expliquerai par des causes humaines leur succès humain.

M'expliquerez-vous humainement Jésus-Christ et son triomphe ? Ici, toutes influences naturelles font défaut.

Les passions ? dans sa vie, il les immole, dans ses institutions, il les rejette.

La science ? Il l'exclut : les premiers apôtres de sa doctrine sont pris non dans les écoles, mais sur des barques de pêcheurs.

Le pouvoir ? Il le dédaigne : Il déclare lui-même que son royaume n'est pas de ce monde.

La force ? Il la condamne; Il lui demande l'épreuve, l'opprobre, la mort, jamais l'empire.

La puissance des idées ? Il n'en tient compte, Il heurte de front celles qui dominent le monde et Il ne leur oppose que la folie de la croix.

La popularité ? Il meurt, réprouvé de l'opinion et au milieu des blasphèmes de la haine publique.

Cependant, Il triomphe. Tout a sa cause; il serait étrange que le plus grand événement du monde n'eût pas la sienne. Cette cause, quelle est-elle ? Cet homme qui s'abandonne soi-même et qui est vainqueur, cette ostentation de faiblesse et cet état de succès, comment l'expliquez-vous ? Questions insolubles si Jésus-Christ n'est pas Dieu.

(DEPLACE.)

IV. — Les *obstacles* qu'on éprouve à *quitter la religion nationale*. L'action nécessaire d'une *grâce spéciale*. *(Exemples* tirés de *conversions anglaises.)*

A. — L'histoire de ces conversions individuelles, nombreuses aujourd'hui dans le peuple britannique, m'a toujours passionné. Je connais peu de drames plus poignants que celui de ces hommes de bonne foi, qui s'avancent vers la lumière encore faible à leurs yeux, et doivent, pour en approcher, quitter des compagnons très chers, des habitudes, une vie jusque-là paisible, et accepter parfois un grand changement de fortune.

(R. BAZIN, racontant un voyage en Angleterre, *Etapes de ma vie*, p. 161.)

B. — **Témoignage d'un converti contemporain.**

Actuellement, celui qui se fait catholique doit se séparer, en très grande partie, de l'attitude d'esprit la plus caractéristique chez le peuple anglais; et, du point de vue national, il est obligé de s'aliéner beaucoup de ses plus chers amis. Tout cela est très dur pour un homme dont le centre même de la vie a toujours été l'Angleterre et tout ce que ce mot signifie...

En devenant catholique, il entre dans une Eglise mondiale possédant l'expérience des âges et une connaissance de toutes les nations, mais, en même temps, il prend rang parmi ceux qui sont actuellement la minorité en Angleterre, et, de ce moment, il est regardé comme un étranger.

Toutes les avenues permettant d'atteindre la vie publique en Angleterre — avenues que lui ouvrait l'Eglise anglicane — sont immédiatement fermées pour lui...

Ajoutez à ceci que toutes mes attaches personnelles avec les universités et les écoles publiques, avec cette jeunesse de Londres et des grandes villes industrielles de tout le pays, qui m'avait témoigné tant de confiance, et dont j'avais connu les difficultés, toutes ces attaches seraient automatiquement brisees...

Avec une terrible clarté, je prévoyais le moment où je marcherais comme un exilé dans mon propre pays : je longerais bien des demeures, si doucement hospitalières pour moi autrefois, et dont les portes resteraient closes...

Je fus alors envahi par une telle obscurité intérieure que je ne comprenais plus pourquoi j'avais agi...

Toutes mes affections humaines entraient en rébellion à cette affreuse perspective; toutes mes amitiés criaient à la porte de mon cœur : ma volonté était toute prête à se déclarer vaincue en cette tempête.

Mais, dans ce péril, je fus soutenu par l'exemple de ceux que j'avais vus affronter le même combat ces deux dernières années. Plusieurs de ces âmes avaient dû faire face à des circonstances qui paraissaient particulièrement douloureuses et bouleversantes. J'étais resté stupéfait des sacrifices auxquels elles avaient consenti, et, comme je les avais vues passer de la lutte et de l'obscurité à la certitude et à la lumière, j'avais compris qu'il était entré en jeu un élément surnaturel. Il ne fallait rien de moins pour soutenir le combat, rien d'autre pour donner la certitude finale.

(*Un Seigneur, une foi*, du P. VERNON, pasteur anglican converti sous l'influence de Sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS et devenu le R. P. VERNON, ordonné prêtre, à Rome, le 29 juin 1933.)

V. — Résumé de tout cet argument en faveur du christianisme.

A. — **La propagation.**

L'Eglise allait se répandant tous les jours de famille en famille, et de peuple en peuple : les hommes ouvraient les yeux de plus en plus pour connaître l'aveuglement où l'idolâtrie les avait plongés; et, malgré toute la puissance romaine, on voyait les chrétiens, sans révolte, sans faire aucun trouble, et seulement en souffrant toutes sortes d'inhumanités, changer la face du monde et s'étendre par tout l'univers.

La promptitude inouïe avec laquelle se fit ce grand changement est un miracle visible. *Jésus-Christ avait prédit que son Evangile serait bientôt prêché par toute la terre : cette merveille devait arriver incontinent après sa mort; et Il avait dit « qu'après qu'on l'aurait élevé de terre — c'est-à-dire qu'on l'aurait attaché à la croix — Il attirerait toutes choses. » Ses apôtres n'avaient pas encore achevé leur course, et Saint Paul disait déjà aux Romains que « leur foi était annoncée dans tout le monde ». Il disait aux Colossiens que l'Evangile était « ouï de toute créature qui était sous le ciel; qu'il était prêché, qu'il fructifiait, qu'il croissait par tout l'univers... ».*

Cent ans après Jésus-Christ, Saint Justin *comptait déjà parmi les fidèles beaucoup de nations sauvages, et jusqu'à ces peuples vagabonds qui erraient de çà et de là sur des chariots sans avoir de demeure fixe. Ce n'était point une vaine exagération; c'était un fait constant et notoire qu'il avançait en présence des empereurs et à la face de tout l'univers. Saint Irénée vient un peu après, et on voit croître le dénombrement qui se faisait des églises. Leur concorde était admirable : ce qu'on croyait dans les Gaules, dans les Espagnes, dans la Germanie, on le croyait dans l'Egypte et dans l'Orient; et comme « il n'y avait qu'un même soleil dans tout l'univers, on voyait dans*

toute l'Eglise, depuis une extrémité du monde à l'autre, la même lumière de la vérite ».

Si peu qu'on avance, on est étonné des progrès qu'on voit. Au milieu du troisième siècle, Tertullien *et* Origène *font voir dans l'Eglise des peuples entiers qu'un peu devant on n'y mettait pas. Ceux qu'*Origène *exceptait y sont mis un peu après par* Arnobe.

Que pouvait avoir vu le monde pour se rendre si promptement à Jésus-Christ ? S'il a vu des miracles, Dieu s'est mêlé visiblement dans cet ouvrage; *et, s'il*



Cl. Braun.

SAINT MICHEL TERRASSANT LE DÉMON.
(Tableau de Guido Reni.)

Symbole de la victoire perpétuelle du Christ et de sa religion sur les forces de l'enfer.

se pouvait faire qu'il n'en eût pas vu, ne serait-ce pas un nouveau miracle plus grand et plus incroyable *que ceux qu'on ne veut pas croire, d'avoir converti le monde sans miracle, d'avoir fait entrer tant d'ignorants dans des mystères si hauts, d'avoir inspiré à tant de savants une humble soumission. et « d'avoir persuadé tant de choses incroyables à des incrédules » (Saint Augustin,* De civitate Dei).

(BOSSUET, *Discours sur l'Histoire universelle*, IIe part., chap. XX.)

B. — **La conservation continue ce miracle.**

Voyez que cette Eglise, née dans les opprobres et parmi les contradictions, chargée de la haine publique, persécutée avec une fureur inouïe, premièrement en Jésus-Christ, qui était son chef, et ensuite dans tous ses membres : environnée d'ennemis, de faux frères... attaquée encore plus violemment par le dehors, et plus dangereusement divisée au-dedans par les hérésies... avec sa doctrine rebutante, dure à pratiquer, dure à entendre, impénétrable à l'esprit, contraire aux sens, ennemie du monde, dont elle combat toutes les maximes, demeure ferme et inébranlable...

Vous voyez que Pierre n'a cessé d'enseigner les peuples et de confirmer ses frères... Que toutes les hérésies qui ont osé s'élever contre la science de Dieu ont senti leurs têtes frappées par les anathèmes dont elles n'ont pas pu soutenir la force... que cette Eglise ne se diminue jamais d'un côté qu'elle ne s'étende de l'autre... en sorte que, dans sa vieillesse, si toutefois elle peut vieillir, elle qui est immortelle, elle soit aussi féconde que jamais, et demeure toujours au-dessus de la ruine qui menace les choses humaines.

(ID., *Sermon pour le jour de Pâques*, 1681, 2e point.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Il me faut admirer la force expansive et le dynamisme de la religion chrétienne dès son berceau comme maintenant encore en ses innombrables missions. Il m'est facile d'y adorer la puissance divine. Mais je dois aussi me rappeler que Dieu a toujours voulu se servir, en cette tâche, de moyens humains, si faibles soient-ils... Ranimer à cette pensée la flamme de mon esprit d'**apostolat** et de ma **générosité**. Faire tout ce qui est en moi pour activer la christianisation du monde.

CHAPITRE VIII

LES MARTYRS CHRÉTIENS

La propagation miraculeuse du christianisme était accompagnée d'un autre miracle moral : la *force héroïque* et la *constance* prodigieuse des martyrs.

Une fois le fait rigoureusement constaté, il faudra lui trouver une explication suffisante et déterminer sa portée apologétique.

§ 1. — *Le fait* (vérité historique).

L'histoire nous montre de *nombreux martyrs chrétiens.*

Le témoignage historique nous met en présence de diverses constatations qu'on peut ainsi résumer.

1. Le grand nombre de martyrs.

Un *grand nombre* de chrétiens ont subi le martyre, et, après divers tourments, ont donné leur vie plutôt que de renier leur religion.

A. Cette affirmation se prouve :

a) Par les ***textes nombreux d'écrivains chrétiens*** (EUSÈBE, LACTANCE) et ***païens*** (TACITE, PLINE, DION CASSIUS, MARC-AURÈLE, CELSE), qui parlent expressément d'une « multitude immense », d'une « multitude de martyrs », de « torrents de sang », « parfois 100 en un lieu et en un jour », et ceci se reproduisant à périodes régulières pendant 250 ans.

b) Par les ***inscriptions*** retrouvées dans les *Catacombes*, et indiquant le sépulcre, ici « de MARCELLA et de 550 martyrs », ailleurs « de 150 martyrs du Christ », là de corps « accumulés ».

B. D'ailleurs, le grand nombre de martyrs peut se comprendre assez facilement si l'on se rappelle :

a) La ***durée des persécutions*** et l'*étendue* où elles se déroulaient : durant 250 ans, il y eut *130 ans de persécutions générales et violentes*,

et les 120 autres années n'étaient, la plupart du temps, que des *trêves partielles*. Pendant ces accalmies relatives, la loi contre les chrétiens demeurait et était appliquée ici ou là par un magistrat hostile ou sous la pression des passions populaires. Et cela se passait dans *tout l'Empire romain*, qui comprenait la majeure partie du monde alors connu.



Cl. Richter.

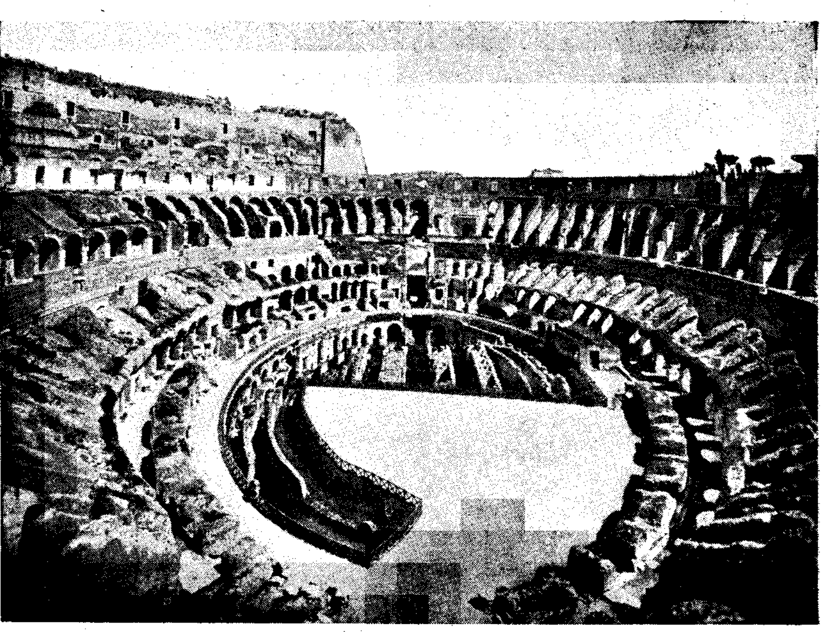
LE COLISÉE (extérieur).

Construit par Vespasien et Titus, achevé en 79, il pouvait contenir 80.000 spectateurs. Ces murs géants de 569 mètres de tour, entre lesquels et sur lesquels s'élève aujourd'hui la Croix victorieuse furent les témoins de la mort héroïque d'innombrables martyrs.

b) Les ***mœurs du peuple romain.*** C'était une nation civilisée, certes, mais d'une civilisation trop souvent *sensuelle* et *matérielle*, qui passait de la recherche du bien-être et de la sensiblerie aux jouissances les plus féroces et les plus cruelles : les traitements infligés aux esclaves, les *jeux du cirque*, les combats de gladiateurs, qui sacrifiaient des milliers de vies humaines au plaisir d'une foule en délire, le prouvent surabondamment.

c) La ***haine envers les chrétiens.*** On les regardait comme des *ennemis publics*, parce qu'ils refusaient de s'associer au culte national; et on propageait contre eux les plus affreuses *calomnies*. C'étaient des victimes toutes désignées et *gratuites* pour les tueries du cirque.

Toutes ces raisons expliquent les témoignages énoncés plus haut sur le nombre très grand des martyrs, si grand qu'il est impossible de l'évaluer par un chiffre précis. C'est pourquoi, conclut l'éminent historien de la question, M. Paul ALLARD, devant cette impossibilité et ces témoignages, « on ne saurait douter que le nombre de martyrs n'ait été **très grand** » (1). C'est un fait historique avéré.



Cl. Alinari.

LE COLISÉE (intérieur).

C'est là la terre sainte arrosée, comme bien d'autres en l'Empire Romain, par le sang généreux des « témoins » du Christ.

II. Les *personnes* des martyrs.

Ceux qui souffraient et mouraient ainsi étaient de *toutes conditions* : « Maîtres et serviteurs, riches et pauvres, hommes et femmes, enfants et vieillards, nobles, soldats, philosophes, savants et ignorants, tous rivalisaient d'ardeur pour confesser la foi de JÉSUS-CHRIST. » (2).

On trouve, en effet, dans leurs rangs :

— des *papes* : Saint LIN, Saint CLÉMENT, Saint MARCEL, et des

(1) Paul ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 134-169, Gabalda, édit.
(2) Cf. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 151 à 189.

évêques : Saint IGNACE d'Antioche, Saint IRÉNÉE, Saint JANVIER, Saint POLYCARPE;

— des *prêtres* et des *diacres* : Saint LAURENT, Saint VINCENT;

— des gens de *famille impériale* : FLAVIUS CLEMENS, FLAVIA DOMITILLA;

— des *lettrés*, comme le philosophe Saint JUSTIN, les *médecins* CÔME et DAMIEN;

— des *soldats*, comme Saint VICTOR et les 40 martyrs de Sébaste, Saint MAURICE;

— des *patriciennes*, comme Sainte CÉCILE, et des *esclaves*, comme Sainte BLANDINE;

— des *femmes* : Sainte FÉLICITÉ de Rome, Sainte FÉLICITÉ et Sainte PERPÉTUE d'Afrique;

— des *jeunes filles*, comme Sainte CATHERINE, Sainte AGNÈS;

— des *enfants*, tel Saint THARCISIUS portant son Dieu, et des *vieillards* comme Saint POTHIN, épuisé et nonagénaire.

III. Leur conduite dans les supplices.

A. Les supplices qu'ils enduraient étaient les plus ***divers*** et souvent les plus ***cruels*** et les plus ***raffinés*** qu'on pût trouver : déportation, travaux forcés aux mines, flagellation, « chevalets, verges, croix, lances rougies au feu, huile bouillante, brasiers ardents », étaient employés couramment avant que « la dent des bêtes féroces ou le glaive du bourreau ne vînt mettre un terme aux souffrances du martyr. » (1).

B. Comment ils endurent ces souffrances : En faisant preuve des ***vertus les plus héroïques*** :

— *patience*, douceur, *humilité*, courage;
— *maîtrise d'eux-mêmes* sans *aucun orgueil ni fanatisme;*
— *liberté* d'âme et *entrain;*
— *charité*, pardonnant à leurs persécuteurs;
— *joie* même de souffrir pour JÉSUS;
— En un mot, ***force héroïque et calme*** devant les tourments.

C. Cause de leur martyre : ***Attachement*** à une religion ***mystérieuse*** en ses dogmes et ***austère*** dans sa morale : ***la religion de Jésus-Christ.*** Les interrogatoires le prouvent surabondamment : on leur demande d'abord s'ils sont chrétiens, s'ils croient en JÉSUS-CHRIST; puis, sur leur réponse affirmative, on les presse de sacrifier aux dieux de l'empire; et, s'ils refusent, c'est la condamnation.

(1) Cf. P. ALLARD, *op. cit.*, p. 273 à 309.

D. **Motifs** de leur conduite et de leur fermeté :

a) Ce n'est ***pas le désir des richesses*** ni ***des honneurs :*** on les leur offre souvent, au contraire, pour prix d'une abjuration.



(Pfister)

UN JEUNE MARTYR DE L'EUCHARISTIE :
SAINT THARCISIUS.
(Pfister.)

b) Pas non plus l'orgueil et le *fanatisme :* leur calme et leurs humbles vertus, leur défiance d'eux-mêmes, témoignent largement du contraire.

c) Pas même, enfin, uniquement ***la beauté surnaturelle de l'acte*** et le ***désir du ciel,*** qui ne suffisent pas à eux seuls à dompter la faiblesse de la nature, comme le prouvent maints exemples de la vie courante.

d) Le vrai motif, d'après eux, c'est que **Dieu les soutient** et leur donne la force de **souffrir ainsi pour Lui.**

Cette même conduite s'est d'ailleurs *retrouvée* chaque fois que, dans le *cours des siècles,* la religion a eu à subir des persécutions violentes. Tels sont les *faits* historiquement reconnus. Quelle en est **la** *cause* proportionnée et la valeur probante ?

§ 2. — L'explication des faits.

Cette *force héroïque* et cette *constance* sont *d'origine miraculeuse* (vérité théologique).

Pour s'en rendre compte, il suffit de *confronter les faits précédents* avec la *conduite constante des hommes.*

I. *La loi générale :* manière constante d'agir des hommes.

La plupart des hommes ne sont pas capables, en règle ordinaire :

a) devant les ***supplices*** les plus divers et les plus cruels, comme ceux énoncés plus haut,

b) de faire preuve d'une ***patience prolongée et joyeuse*** et de donner l'exemple des vertus les plus variées portées à ***l'héroïsme,***

c) pour des ***motifs*** d'ordre purement ***surnaturel*** et invisibles et pour une doctrine mystérieuse dans sa doctrine et de morale difficile,

d) alors qu'on leur promet, s'ils abjurent, des ***avantages temporels*** de toutes sortes.

Cette attitude générale est normalement explicable : **la nature humaine, sensible, craint la douleur.** Dans la plupart des cas, sa faible liberté n'aura pas l'énergie de faire passer la vérité et tous les intérêts d'ordre supérieur avant les biens matériels et son propre bien-être, si aucune contrainte ne s'exerce sur elle dans ce sens.

II. *Une exception considérable :* le fait des martyrs.

Or, un ***très grand nombre*** d'hommes et de femmes de *toutes conditions* de *toutes races,* de *tous âges,* de *diverses époques,* ont montré, comme on l'a vu plus haut, cette constance et cette force héroïques pour rester fidèles au christianisme.

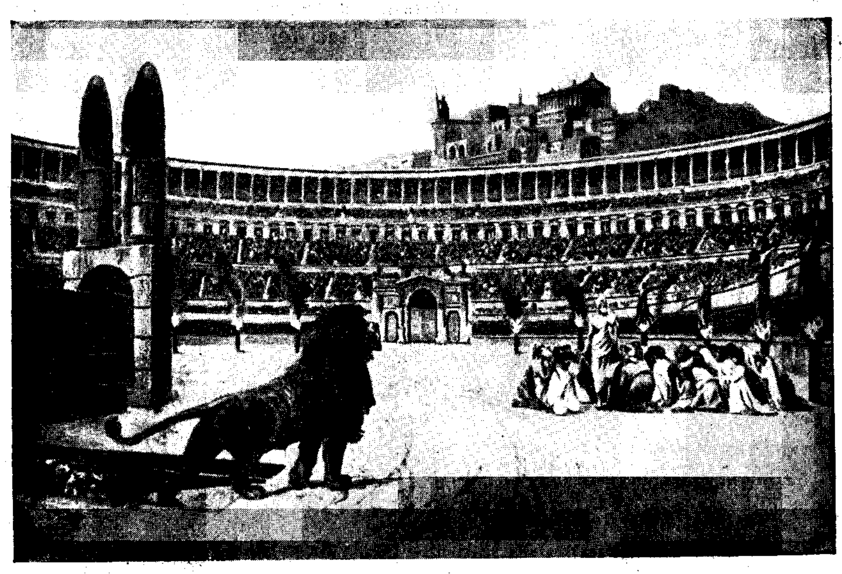
III. *L'explication :* miracle moral.

Donc, leur constance n'est ***pas explicable par les lois ordinaires*** de la conduite humaine. Elle est due à une ***intervention spéciale de Dieu.*** C'est un **miracle moral** des plus éclatants.

§ 3. — La *force apologétique* de ces faits.

Ce miracle *prouve la divinité du christianisme* et de *son Fondateur* (vérité apologétique).

Il suffit désormais de constater que ce miracle est *mis en relation* avec la divinité de Jésus et de sa religion. Or, ce rapport est mis, soit explicitement, soit implicitement.



LA DERNIÈRE PRIÈRE DES MARTYRS.
(*Tableau de Gérôme.*)

C'est dans un autre cadre : celui du Grand Cirque contenant jusqu'à 200.000 personnes que le pinceau de Gérôme a fait revivre cette scène émouvante de la dernière prière des martyrs demandant la force divine pour le dernier combat et offrant leur vie en témoins du Christ.

A. Explicitement :

***a)* Jésus** l'a prédit plusieurs fois : « Les hommes vous livreront aux tribunaux et vous flagelleront **à *cause de moi*...** Vous serez menés devant les gouverneurs et les rois pour servir de ***témoignage*...** Lorsqu'on vous livrera, ne vous mettez pas en peine de ce que vous direz et de la manière dont vous le direz : ce que vous aurez à dire vous sera donné à ce moment même. Car ce n'est pas vous qui parlerez, mais ce sera l'Esprit de votre Père qui parlera en vous. » (C'est-à-dire : vous serez **soutenus** dans vos réponses et vos souffrances.) (Saint MATTHIEU, X, 17, 20.)

Et ailleurs : « Vous recevrez force du Saint-Esprit et vous serez mes *témoins*... jusqu'aux extrémités de la terre. » (*Actes des Apôtres*, 1, 8.)

***b)* Les martyrs** le disent aussi : ils meurent pour le Christ, pour sa religion, pour affirmer qu'ils sont certains de ses miracles et de sa divinité.

Donc, le miracle de leur constance prouve cette religion et cette divinité.

B.* Implicitement.** — Dieu *soutient* les martyrs pour les *empêcher d'abjurer* la religion du Christ : Il ***s'engage donc en sa faveur et *pour la divinité de Jésus.*

DEUX REMARQUES

On objecte parfois que donner sa vie pour une cause n'est pas, en soi, un argument de la vérité ou de la justice de cette cause. Le soldat, durant une guerre, ne prouve pas, en mourant, que la guerre entreprise par sa nation soit une guerre juste, bien que, sans doute, il le croie. Ne trouve-t-on pas aussi, dans toutes les religions, des membres qui ont souffert ou même péri pour y rester fidèles ?

C'est à cette difficulté que répondent les deux remarques suivantes.

I. Le *double sens* de l'argument du martyre.

Cet argument du martyre chrétien peut, en effet, être présenté et envisagé de *deux façons :*

A. Comme nous l'avons fait ci-dessus, en montrant dans la *constance* et la *force héroïques des martyrs* une exception considérable à la manière constante d'agir des hommes, c'est-à-dire un **miracle moral.**

Ce miracle est une signature de Dieu, un ***témoignage divin*** en faveur de la vérité de la ***doctrine*** chrétienne et de la ***divinité*** de Jésus : c'est alors un argument ***direct*** prouvant une *doctrine*, argument que Dieu donne lui-même; et Lui, certes, peut témoigner validement en faveur d'une doctrine.

B. On peut aussi considérer, comme on l'a fait parfois (M. Paul ALLARD, par exemple) le **témoignage humain** des martyrs eux-mêmes. C'est en ce sens que PASCAL semble avoir écrit la fameuse parole : « ***Je ne crois que les histoires dont les témoins se feraient égorger.*** » (1).

Que vaut alors ce témoignage ? et que prouve-t-il ?

(1) PASCAL, *Pensées*, éd. Brunschvicg, sect. IX, 593.

a) Pas directement la vérité d'une *doctrine*, d'une idée ou d'une cause, car les témoins pourraient se tromper et donner leur vie de bonne foi pour cette erreur qu'ils croient une vérité, à cause d'une déficience intellectuelle. Si, cependant, un *grand nombre* d'entre eux meurent ainsi, ils doivent avoir une *raison sérieuse d'y croire.*

b) Mais ce que prouve absolument ce témoignage allant jusqu'au martyre, c'est *l'existence de faits* qu'ils ont vus eux-mêmes ou appris de témoins sûrs :

— pour les *apôtres* et les *disciples immédiats :* vie, miracles et enseignements de JÉSUS-CHRIST, sa mort et sa résurrection;

— pour les *générations suivantes :* vie, miracles et mort héroïque des apôtres.

De tels témoins sont *absolument compétents* sur l'existence de ces *faits.* On peut et on doit les croire « s'ils se font égorger » pour les attester.

Or, ces faits (miracles et résurrection de NOTRE-SEIGNEUR) *prouvent sa doctrine et sa divinité.* Nous avons donc un argument ***indirect mais réel*** en faveur du christianisme et de la divinité de JÉSUS.

II. Peut-il y avoir *des martyrs apologétiques dans une fausse religion ?*

Dans les faits qui peuvent être allégués parfois comme étant de ce genre, on remarque plusieurs différences importantes avec les faits se rapportant aux martyrs chrétiens.

a) D'abord, ceux qui souffrent et meurent témoignent seulement en faveur ***d'une idée*** et ***non d'un fait;*** et alors leur témoignage, purement *humain*, mais qui, de bonne foi, peut être erroné, ne prouve pas.

b) De plus, leur mort ***ne présente pas l'héroïcité*** des vertus énoncées plus haut; il n'y a pas là de miracle moral, et Dieu ne donne pas son témoignage en faveur de la doctrine en question.

c) Si leur souffrance et leur mort *semblait parfois* présenter cet héroïsme dans un cas déterminé, ce ne serait ***qu'un cas isolé,*** et non une exception assez considérable pour constituer un *miracle moral.* Celui-ci consiste, en effet, dans un ensemble : « Ce n'est pas dans quelques cas isolés que nous le voyons, c'est dans cette multitude d'hommes, de femmes, d'enfants, de vieillards, qui vont au-devant des plus affreuses tortures, qui supportent la douleur sans pousser une plainte et sans prononcer une parole de désaveu. Non, jamais, aucune religion n'a donné autant de marques de virilité, n'a manifesté un héroïsme aussi pur, aussi universel, aussi persévérant. Et cela nous suffit pour ne pas douter que *Dieu était avec la religion chrétienne et ses martyrs.* » (Chan. BOULENGER.)

CITATIONS.

I. — La durée des persécutions violentes et générales.

Si la statistique que j'ai essayé de faire est exacte, l'Eglise aurait traversé six années de souffrances au premier siècle, ***quatre-vingt-six*** *au second,* ***vingt-quatre*** *au troisième,* ***treize*** *au commencement du quatrième; elle aurait donc été persécutée en tout pendant* ***cent vingt-neuf*** *ans.*

(P. ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 86; Gabalda, édit.)

II. — Les *deux aspects* de l'argument du martyre.

1° Le martyre, *miracle moral :*

Un tel héroïsme n'est pas naturel à l'homme, il n'existe pas couramment. Pourtant les martyrs l'ont pratiqué. Au prix d'un mot, d'un geste, parfois même d'un simulacre, ils auraient pu, à chaque instant, faire tomber l'accusation, rapporter la sentence et cesser leurs tortures. Mais non, hommes, femmes, enfants par milliers, de tout pays, de toute condition, de tout âge, on les a vus, au long de trois siècles et dans des circonstances inexprimablement révoltantes, subir les tourments et le dernier supplice avec cette vertu irréalisable partout ailleurs. Ils détiennent un monopole véritable. Ils tranchent sur le reste de l'humanité...

Pourquoi ? Disposaient-ils, peut-être, de ressources morales exceptionnelles : nature éminente, intelligence hors ligne, cœur bien trempé ? Leur diversité même exclut cette hypothèse. Et puis qu'on y songe, un tel mystérieux pouvoir n'aurait pas échappé à la conscience de tous indistinctement; et comment expliquer alors cette unanimité dans la défiance de soi, les précautions qu'ils prennent contre les défaillances possibles, le souci de tenir leurs mains et leurs yeux vers le ciel ? Non, la preuve est là péremptoire, que nos héros payaient tribut à la nature humaine.

Les martyrs, dont l'expérience religieuse mérite, en vérité, quelque crédit, les martyrs ont prétendu que Dieu les soutenait par Jésus-Christ. Leurs réponses calmes et humbles devant le tribunal rappellent celles du Christ... Accusés, calomniés, les martyrs font songer par leur dignité sereine à la scène du prétoire... Ces hautes pensées du Christ se retrouvent chez tous les martyrs au cours des siècles; ses paroles expirent partout et toujours sur leurs lèvres comme un écho; ses gestes, ils les répètent avec unanimité...

Serait-ce donc qu'un principe unique les anime et que, vraiment, Jésus vit en eux, ainsi qu'ils le prétendent ?... « Si leur prière, écrit le P. de Poulpiquet, *monte vers un Christ invisible aux yeux de la chair, c'est parce qu'ils le voient des yeux de la foi, assis à la droite de Dieu, et le savent capable de les élever, par sa grâce divine, au-dessus des forces de la nature... »*

Et je conclus à une intervention divine en faveur des martyrs, j'admets que leur constance manifeste un véritable miracle, **un miracle moral.**

Il y a plus. Avant de mourir, Jésus a clairement annoncé les persécutions sanglantes que je viens de dépeindre; Il garantissait, en même temps, à ses fidèles, une assistance extraordinaire...

Voilà donc, affirmés avec assurance, des événements lointains, physiques et psychiques, qu'aucun homme ne pouvait conjecturer vraisemblablement. Dieu seul prévoit les futurs contingents, qui dépendent d'un agent libre; il n'appartient qu'à Lui de les révéler. Par suite, je me trouve une deuxième fois devant **un miracle, cette fois devant un miracle d'ordre intellectuel.**

Or, cette double signature divine éclaire ma raison. La transcendance morale des martyrs, à laquelle nulle explication naturelle ne saurait satisfaire, plus de doute maintenant qu'elle ne se rattache à une causalité surnaturelle, à une intervention très spéciale du Créateur.

(Chan. P. Buysse, *Vers la foi catholique : L'Eglise de Jésus*, p. 114-119. Desclée, de Brouwer et Cie, édit.)

Pour être martyr, ce n'est pas assez d'être victime et de subir la violence. Si dur que cela paraisse, on le serait à trop bon marché. Ce n'est pas de souffrir et d'affronter qui compte, c'est la manière dont on souffre et dont on affronte. *On est martyr par les dispositions qu'on y apporte, c'est de* l'âme que ceci *relève, et non du corps; mourir avec la haine au cœur et le mépris, en blasphémant, ou pour braver les hommes, ou simplement par orgueil et parade, quelle que soit la cause dont on se proclame le champion, ce n'est pas être martyr, car alors on ne témoigne de rien de plus que de soi-même, on se concentre en sa chétive individualité... Mourir, au contraire, en pardonnant à ses bourreaux, en aspirant à leur faire voir par sa mort même la lumière à laquelle intérieurement on s'éclaire, non seulement sans colère et sans haine, mais avec douceur et avec amour, non pour se montrer aux hommes, mais pour leur* montrer *Dieu, c'est là être vraiment martyr; car alors, par la mort acceptée, par le sacrifice qu'on fait sereinement de son individualité temporelle, on témoigne d'une réalité indéfectible en laquelle on est assuré que l'être et la vie ne manqueront pas. On passe à travers la haine, on passe à travers la mort, on les domine, et, malgré elles, au-dessus d'elles, on affirme l'amour et la vie.*

(Laberthonnière, *Le témoignage des martyrs*, p. 38, 39, Bloud et Gay, édit.)

2° Le martyre, *témoignage d'un fait*.

Quelles que soient les confusions introduites par l'usage dans la langue courante, tout homme qui meurt pour une opinion ne peut être appelé martyr. Selon l'étymologie, le martyr est un témoin. On n'est pas témoin de ses propres idées. On est témoin d'un fait... Les martyrs sont témoins non d'une opinion, mais d'un fait, le fait chrétien. Les uns l'ont vu naître sous leurs yeux, ils ont connu son auteur... Ils ont assisté à la vie, à la mort, à la résurrection du Christ. Ce sont ses apôtres, ses disciples immédiats... quand ces hommes bravent tous les périls, acceptent toutes les privations et toutes les fatigues pour attester les faits extraordinaires qui se passèrent sous leurs *yeux, et enfin meurent en affirmant leur foi, il est difficile de douter d'un* témoignage scellé de leur sang. *Entre l'attestation qu'ils en donnent par leur sang et la mort d'hérétiques qui refusent de renoncer à une opinion nouvelle il n'y a pas de commune mesure. Quand même la sincérité et le courage seraient égaux, la valeur du témoignage est toute différente, ou plutôt les premiers seuls ont droit au titre de témoins.*

(P. Allard, *Dix leçons sur le martyre.*)

Rien de semblable ne s'est vu dans la religion idolâtre, ni dans aucune secte... et l'on n'a jamais entendu dire que personne soit mort pour attester qu'il avait vu les métamorphoses de Jupiter, les conversations de Mahomet avec l'ange Gabriel, ou les disputes de Luther avec le diable.

(De Bonald, *Théorie du pouvoir*, liv. 6, chap. 4.)

III. — Le sang des martyrs, semence de chrétiens.

Bien des hommes, frappés de notre courageuse constance ont recherché la cause d'une patience si admirable; dès qu'ils ont connu la vérité, ils sont devenus des nôtres et ont marché avec nous. (Tertullien, *Ad Scapulam*, 5.)

La constance des martyrs semble avoir été l'argument le plus saisissant de cette grâce immanente de l'Eglise. Leur sérénité devant la douleur à cause de ce qu'ils avaient sous le regard intérieur et de ce qu'ils disaient avoir dans le cœur, frappait infiniment les âmes religieuses. La vie avec Dieu était donc une réalité ? Elle pouvait faire « surabonder de joie au milieu des tribulations » ? (2, *Corinth.*, VII, 4). *Eternisant le chétif être humain, elle donnait donc raison à celui qui disait : « Notre vie est au ciel. » (« Conversatio nostra in caelis. »)* (Philip, III, 20.) *Et, dans ces conditions, la mort elle-même pouvait donc être un gain : « et mori lucrum »* (Philip, I, 21.) *? Marc-Aurèle, le philosophe, ne comprit rien à tout cela; peut-être le trône l'éloignait-il trop de l'humble vie nouvelle; mais ceux qui voyaient de près ou qui n'avaient pas les yeux bandés par un système comprirent.*

(R. P. Sertillanges,
Le miracle de l'Eglise: les premières conquêtes, p. 148.)

IV. — Les « Actes des martyrs ».

Bien que le martyre chrétien se soit offert à nous sous les traits les plus frappants dans plusieurs exemples, nous n'aurions pas suffisamment étudié ce grand fait si nous ne nous arrêtions quelques instants au genre d'écrit qui nous en transmis le souvenir, c'est-à-dire aux Actes des martyrs.

Les Actes des martyrs *tiennent à la fois de* l'histoire et de l'oraison funèbre *ou du* panégyrique..... *Ici, c'est l'évêque qui confond un proconsul par l'auguste sérénité de sa foi; là, c'est la vierge qui mêle à ses réponses cet enthousiasme de la charité qui fait battre son cœur; plus loin, c'est la mère chrétienne, entourée de ses fils, qui viennent redire, l'un après l'autre, la foi naïve de leur enfance, et passent de bouche en bouche le témoignage de la vérité. C'est, enfin, le soldat qui révère dans les Césars la majesté du pouvoir, mais qui place au-dessus d'eux la majesté du Roi des rois. Dans cette magnifique épopée du martyr, à laquelle chaque persécution vient ajouter un chant nouveau, la scène varie selon les temps et selon les lieux; c'est la fidélité de l'amour et la grandeur du sacrifice qui en font seules l'unité.*

Si telle est la forme et le caractère de ces récits aussi attrayants et variés, on conçoit quelle haute influence morale *ils durent exercer sur la société chrétienne dans la première phase de son développement. C'était, après l'Evangile et les écrits des apôtres, la lecture ordinaire des fidèles : c'était la littérature de ce monde nouveau auquel le sacrifice frayait une voie à travers l'ancien..... Un martyr a-t-il succombé ? On célèbre sa mémoire dans l'assemblée des fidèles. Là, devant cette tombe qui va servir d'autel, dans un cénacle écarté ou au milieu des catacombes, l'évêque ou le chef de la communauté retrace en termes simples et touchants les circonstances de cette douloureuse passion. Quelques fidèles, glissés dans la foule au moment de l'interrogatoire, ont recueilli avec soin les demandes et les réponses; ou bien l'on s'est procuré après maint effort une partie des registres publics, dans lesquels se trouve consigné le jugement du martyr. Lue d'abord dans l'assemblée du culte, aux agapes fraternelles, cette relation du supplice d'un frère passe de main en main... C'est une* prédication vivante *qui se prolonge au sein de la famille,* un commentaire en acte de l'Evangile, *dont chaque martyr reproduit dans sa personne le drame pathétique. Les faibles dans la foi se fortifient au récit de ces souffrances si vaillamment endurées; ceux que la persécution effrayait brûlent désormais de partager le supplice de leur héroïque frère. Tous enfin, se sentent ranimés dans leurs croyances et prêts à les confesser au prix de leur sang.*

(Mgr Freppel, *Les origines du christianisme*, II, p. 382 et suiv.; textes mis en ordre par l'abbé E. Barbier; P. Téqui, éd., 36 fr.)

QUELQUES DOCUMENTS RELATIFS AUX MARTYRS

I. — Une scène de martyre en Asie Mineure.

(Tirée des « Actes de Saint Polycarpe ».)

Qui pourrait n'être point pénétré d'admiration pour ces hommes courageux, dont la constance n'avait d'égale que leur amour pour le Seigneur ? Leur corps, déchiré à coups de fouet, laissait voir à nu les veines et les artères; et pourtant ils souffraient avec patience. La foule, touchée de compassion, ne pouvait contenir son émotion; mais leur fermeté était si grande qu'ils ne laissaient échapper ni murmure, ni gémissement, montrant à tous par là qu'à l'heure du supplice les martyrs du Christ sont dégagés des liens de la chair, ou plutôt que le Seigneur les assiste de ses secours et converse avec eux. C'est ainsi qu'aspirant uniquement à mériter la grâce du Christ, ils méprisaient tous les tourments du monde, dans la pensée qu'une heure du temps les sauverait d'une peine éternelle. Les flammes du bûcher que des bourreaux allumaient sous eux leur semblaient froides. Le même courage animait ceux qui avaient été condamnés aux bêtes : on les étendait sur des chevalets, on imaginait contre eux toutes sortes de tortures, à tel point que, s'il eût été possible, le tyran les aurait amenés, par la durée des supplices, à renier leur foi. Car le démon mit tout en œuvre pour triompher d'eux; mais, grâce en soient rendues à Dieu, il n'a pu en vaincre aucun.

(*Ep. encyclique de l'Eglise de Smyrne*, II, III, édit. Alb. Dressel; cité Mgr FREPPEL, ouvrage ci-dessus.)

II. — La constance de Sainte Blandine.

(Récit tiré de la « Lettre des Eglises de Vienne et de Lyon aux églises d'Asie sur le martyre de Saint Pothin et de ses compagnons ».)

La fureur du peuple, du gouverneur et des soldats se tourna en particulier contre Blandine. Mais Jésus-Christ voulut montrer dans la personne de cette esclave, que ce qui paraît vil et misérable aux yeux des hommes mérite d'être glorifié par Dieu, parce qu'Il y voit une charité qui éclate avec force sous les dehors de l'humilité. Nous étions tous saisis d'appréhension pour elle; sa maîtresse surtout, qui combattait elle-même vaillamment parmi les autres martyrs, se tourmentait par la crainte qu'une complexion délicate ne permît pas à la jeune fille de confesser Jésus-Christ sous la violence des tortures. Mais le courage de Blandine soutint la faiblesse de son corps, jusqu'à lasser les bourreaux, qui, se relayant du matin au soir, avaient épuisé contre elle tous les genres de supplices : ne sachant plus quel tourment imaginer, ils s'avouèrent vaincus; ils ne comprenaient pas qu'il pût rester un souffle de vie dans un corps déchiré et percé de toutes parts, une seule de ces tortures étant plus que suffisante pour faire rendre l'âme. Or, la bienheureuse, semblable à une jeune athlète, ranimait ses forces dans la confession de sa foi : c'était pour elle un repos, un soulagement et comme l'oubli de ses souffrances, chaque fois qu'elle pouvait prononcer ces paroles : « Je suis chrétienne. Non, il ne se passe rien de criminel parmi nous. » Ainsi Blandine demeura la dernière dans l'arène, comme une mère généreuse qui, après avoir stimulé l'ardeur de ses enfants, les envoie triomphants devant elle vers le Roi des rois, prête à les rejoindre en soutenant les mêmes combats. A voir la joie qui éclatait sur son visage, on eût dit qu'elle était près de s'asseoir au festin nuptial, et non qu'elle allait être jetée aux bêtes.

(EUSÈBE, *Hist. ecclés.*, liv. V, d'après Mgr FREPPEL, ouvr. cité.)

Le secret de cette constance des martyrs :

Maintenant (dans les souffrances d'une malad.e) c'est moi seule qui souffre. Mais là-bas (devant les bêtes) un autre sera en moi, qui souffrira pour moi, parce que je souffrirai pour Lui.

(Paroles de Sainte FÉLICITÉ, *acte de Sainte Félicité et Sainte Perpétue.*)

III. — Un interrogatoire des chrétiens.

(Actes proconsulaires de la passion des martyrs de Scillium [année 180].)
(Extrait.)

Le seize des calendes d'août, sous le consulat de Presens (pour la seconde fois) et de Claudius, Speratus, Nartzalus et Cittinus, Donata, Secunda, Vestia comparurent au greffe de Carthage.

Le proconsul Saturninus *dit : « Vous pouvez obtenir grâce de notre maître l'empereur si vous revenez à la sagesse. »*

Speratus : *« Jamais nous n'avons fait le mal, nous ne nous sommes prêtés à aucune iniquité; jamais nous n'avons rien dit de mal, mais nous rendons grâces du mal qu'on nous fait, parce que nous obéissons à notre empereur. »*

Le proconsul Saturninus : *« Nous aussi, nous sommes religieux, et notre religion est simple. Nous jurons par la félicité de notre maître l'empereur, et nous prions pour son salut. Vous devez faire de même....... »*

Cittinus : *« Nous n'avons et ne craignons qu'un Seigneur, notre Dieu qui est dans le ciel. »*

Donata : *« Nous rendons à César l'honneur dû à César, mais nous craignons Dieu seul. »*

Vestia : *« Je suis chrétienne. »*

Secunda : *« Je le suis et veux le rester. »*

Saturninus à Speratus : *« Tu demeures chrétien ? »*

Speratus : *« Je suis chrétien. »*

Tous *les accusés se joignirent à lui.*

Saturninus : *« Voulez-vous un délai pour réfléchir ? »*

Speratus : *« Dans une cause si juste, il n'y a pas lieu de réfléchir. »*

Saturninus : *« Que gardez-vous dans vos archives ? »*

Speratus : *« Nos livres sacrés (les livres des évangiles) et les épîtres de Paul, homme très saint. »*

Saturninus : *« Prenez un délai de trente jours, et réfléchissez. »*

Speratus *dit de nouveau : « Je suis chrétien. »*

Tous *les accusés se joignirent à lui.*

Saturninus, *proconsul, lut le décret sur la tablette : « Speratus, Nartzalus, Cittinus, Donata, Vestia, Secunda et d'autres, ont déclaré vivre à la façon des chrétiens, et, sur la proposition qui leur était faite de revenir à la manière de vivre des Romains, ont persisté dans leur obstination; nous les condamnons à mourir par le glaive. »*

Speratus : *« Rendons grâces à Dieu. »*

Nartzalus : *« Aujourd'hui même, martyrs, nous serons dans le ciel. Grâces à Dieu. »*

Le proconsul Saturninus *ordonna au héraut de lire l'arrêt : « J'ordonne que*

Speratus, Nartzalus, Cittinus, Veturius, Felix, Aquilinus, Lœtantius, Januaria, Generosa, Vestia, Donata, Secunda, soient mis à mort. »

Tous dirent : « Grâces à Dieu. »

(Glose chrétienne : Ainsi donc, tous, dans le même temps, furent couronnés dans le martyre, et ils règnent avec le Père et le Fils et le Saint-Esprit pendant tous les siècles. Amen.)

(Extrait de Dom Leclerc, *Les martyrs*, t. I, p. 109, Mame, édit.)

IV. — Les dispositions des martyrs.

(*Extrait de la Lettre de Saint Ignace d'Antioche à l'Eglise de Rome, ville où il était envoyé pour y être livré aux bêtes.*)

Ignace, surnommé le Théophore (1), *à l'Eglise qui préside à l'universalité des assemblées fidèles, salut au nom de Jésus-Christ, Fils du Père. — Je crois avoir obtenu de Dieu, par mes prières, le plaisir de vous voir. Enchaîné pour Jésus-Christ, j'espère vous saluer bientôt, si le Seigneur m'accorde la grâce d'arriver au terme tant désiré... Je crains que votre charité pour moi ne me soit funeste. Cessez donc de prier dans un but opposé à mes désirs. Souffrez que je sois immolé à Dieu, pendant que l'autel est prêt. Alors, dans votre charité, vous chanterez un hymne au Père et à Jésus-Christ, son Fils, rendant grâces au Seigneur, et le remerciant d'avoir couronné l'évêque de Syrie et de l'avoir appelé d'Orient en Occident pour y couronner son martyre. Il est bon de mourir pour Dieu afin de renaître en Lui... Demandez pour moi la force intérieure et extérieure, afin que je ne parle pas seulement, mais que je veuille, afin que je me montre chrétien et de nom et de fait... Laissez-moi devenir la pâture des bêtes féroces : par elles j'arriverai à Dieu. Je suis le froment de Dieu; il me faut être moulu sous la dent des bêtes, pour devenir le pain immaculé du Christ. Caressez les lions; qu'ils deviennent mon sépulcre... Suppliez pour moi le Christ que, par de tels instruments, je devienne une hostie digne de Lui, que les créatures cessent de me disputer mon bonheur; c'est à Jésus-Christ que je vais. Les flammes, la croix, les meutes de bêtes farouches, la torture, la dislocation des os, le déchirement des membres coupés en morceaux, que tous ces tourments inventés par l'enfer tombent sur moi, pourvu que j'atteigne Jésus-Christ... Mourir pour Jésus-Christ vaut mieux que régner sur l'univers. Pardonnez-moi donc, mes frères. Laissez-moi devenir l'imitateur de la passion de Jésus-Christ. Ah ! si quelqu'un a l'amour de Jésus-Christ dans son cœur, il comprendra mon langage. S'il m'arrivait jamais de vous tenir un autre langage, ne m'en croyez point : croyez à cette lettre que je vous écris, vivant encore, mais brûlant du désir de mourir... Priez Jésus-Christ de se donner bientôt à moi...*

Ecrit le IX des calendes de septembre (23 août 107). Courage jusqu'à la fin dans la patience de Jésus-Christ. Amen.

V. — Le testament des 40 martyrs de Sébaste (extraits).

Mélétios, Aétios et Eutychios, captifs du Christ, aux saints évêques, prêtres, diacres, confesseurs, et tous les autres membres de l'Eglise, de toute la ville et de la contrée, salut dans le Christ :

I. — Lorsque, par la grâce de Dieu et les prières communes de tous les fidèles, nous aurons livré le combat qui nous attend, et que nous irons recevoir la récompense d'en haut, nous voulons que l'on considère ceci comme notre volonté suprême. Nous désirons que nos restes soient recueillis par le prêtre Proïdos, notre père, nos frères Crispin et Gordius, et le peuple zélé... et qu'ils soient déposés dans la ville de Zéla, dans le pays de Sarcim. Quoique issus de différentes contrées, nous préférons avoir le même lieu de repos. Puisque nous avons combattu le même combat, nous avons résolu de n'avoir qu'un même lieu de repos, dans la contrée nommée plus haut. C'est l' « avis du Saint-Esprit » et notre bon plaisir.

— C'est pourquoi, nous, qui sommes auprès d'Aétios, d'Eutychios et de nos autres frères dans le Christ, nous exhortons nos maîtres, parents et frères, à s'abstenir de toute douleur et de toute inquiétude, à garder avec respect l'union fraternelle, et à faire répondre avec empressement à notre dessein, afin qu'ils reçoivent de notre Père commun la grande récompense de leur soumission et de leur compassion.

— De plus, nous demandons que personne n'enlève nos restes de la fournaise et ne les garde en secret pour soi, mais qu'il songe à les rassembler au lieu désigné... Et si, par la grâce de Dieu, qui aime les hommes, l'enfant Eunoïcos participait au même combat, il mériterait d'avoir la même demeure que nous. Mais, s'il est gardé sain et sauf par la grâce du Christ, et qu'il combatte encore en ce monde, nous l'engageons à assister en toute liberté à notre martyre, et nous l'exhortons à garder les commandements du Christ, afin qu'au grand jour de la résurrection il participe à notre jouissance, puisque, durant la vie, il a supporté les mêmes tribulations que nous.

II. — Je vous demande et vous exhorte, ô frère Crispin, à vous éloigner de toute mollesse mondaine et de toute erreur. La gloire du monde est fragile et peu durable; elle fleurit pour un peu de temps, et bientôt elle se flétrit comme l'herbe, montrant plus rapidement la fin que le commencement. Courez plutôt vers le Dieu bon qui donne une richesse sans fin à ceux qui courent à Lui, et accorde une vie éternelle à ceux qui croient en Lui.

— Efforcez-vous donc d'être trouvés irréprochables dans les commandements du Christ, afin d'éviter le feu éternel, car « le temps est court », crie de nouveau la voix divine.

— Avant tout, honorez l'amour. Car c'est lui seul qui respecte la justice de l'amour fraternel, en obéissant à la loi de Dieu. En effet, c'est le Dieu invisible qu'on honore dans le frère qu'on voit. Notre divin Sauveur a dit que nous sommes frères, non pas que nous soyons unis les uns aux autres par la nature, mais c'est la bonne action pour la foi qui nous unit, ainsi que l'accomplissement de la volonté de notre Père qui est dans les cieux.

III. — Nous saluons donc nous tous les 40 frères et captifs du Christ... (ici se placent les salutations).

Nous avons écrit par la main d'un seul d'entre nous, Mélétios, nous avons sanctionné cet écrit, qui a plu à tous. De toute notre âme et avec un esprit divin, nous demandons que tous nous obtenions les biens éternels de Dieu et son royaume, maintenant et dans les siècles des siècles, Ainsi soit-il.

(Extrait de Dom Leclercq, *Les martyrs*, t. II, p. 385, Mame, édit.)

VI. — L'argument du martyre chrétien se poursuit d'âge en âge.

N. B. — Il est intéressant de rapprocher ces sentiments des martyrs des premiers siècles de ceux qui ont animé et qui animent les ***martyrs chrétiens de tous les siècles*** et des ***martyrs contemporains.*** Ils se comptent par centaines et par milliers, soit dans les

(1) C'est-à-dire qui porte Dieu.

missions lointaines, soit aux époques de troubles antireligieux comme la *Révolution française*.

1° La cruauté des supplices inspirés par l'enfer est restée la même, ainsi que le but des persécuteurs. Pour ne pas citer les récents exemples de *Russie*, du *Mexique* et d'*Espagne*, voici deux textes se rapportant aux Missions :

A. PERSÉCUTIONS DE L'OUGANDA (1886);

Martyre de Mathias. *On lui coupa les mains et les pieds, comme le satanique Katikkiro l'avait commandé. Tandis qu'on coupait la chair et qu'on sciait les os, le saint martyr gémissait en disant : « Mon Dieu, mon Dieu. » Par un raffinement de cruauté inimaginable, après lui avoir sectionné des lambeaux de chair dans la poitrine et dans le dos et les avoir fait griller sous ses yeux, les monstres lui comprimèrent les veines et les artères afin de prolonger ses tortures. Puis ils abandonnèrent ce débris, qui n'avait plus d'humain que le nom.*

(M. ANDRÉ, *Les martyrs noirs de l'Ouganda*, Bloud et Gay, édit.)

B. PERSÉCUTIONS DU TONKIN (1857-1862).

Hung s'acharne sur ces chrétiens éprouvés. Pour eux, il invente de nouveaux supplices. Les tenailles froides ou rougies au feu ont ses préférences : il enseigne au tortionnaire quels sont dans le corps humain les points les plus sensibles. Et l'Ogre cherche à saisir, parmi les cris de douleur, le mot Xuât — qui signifie : je renie — quand le bourreau tord avec ses pinces de fer le dessous des pieds ou la paume des mains. Sous ses yeux, on fait asseoir un confesseur de la foi sur une planche hérissée de clous aigus, et à chaque jambe du martyr pend un poids de bronze; un autre doit s'agenouiller sur de longues pointes; à un autre, on enfonce sous les ongles, jusqu aux racines, des lames de bambou. Le rotin, tel que le prescrit la loi ancienne, est un châtiment banal; Hung a trouvé mieux : sans ouvrir aucune plaie dans la chair, on fouette le patient de façon à amonceler tout le sang en un seul endroit, et c'est une épouvantable brûlure... Enfin, pour l'exécution même du chrétien demeuré fidèle, c'est un raffinement de souffrances : supplice des cent plaies, les muscles du corps arrachés un à un par lambeaux; supplice de la cruauté lente, l'homme dépecé peu à peu tout vivant; supplice de l'éléphant, l'écrasement du martyr par la monstrueuse bête irritée.

Quelle force surhumaine il a fallu à ces sublimes chrétiens de l'Eglise tonkinoise pour demeurer fermes dans la foi au sein de pareilles tortures !

(Chan. F. TROCHU, *Le Bienheureux Théophane Vénard*, Vitte, édit.)

2° La force et les vertus héroïques des martyrs se retrouvent, en effet, analogues aux sublimes exemples des premiers chrétiens.

— Chez les martyrs du *Tonkin*.

« On en vit sourire, les yeux levés; il y en eut qui chantèrent des cantiques; tous redisaient à haute voix les noms de Jésus et de Marie. » (Ouvr. cité.)

— Chez ceux de l'*Ouganda*.

En souffrant, ils récitent le Pater, et « quand les martyrs arrivèrent à ces paroles : « Pardonnez-nous nos offenses, comme nous pardonnons à ceux qui » nous font du mal », les bourreaux furent saisis de frayeur..., sentant que ce pardon de leurs victimes pouvait être aussi une malédiction d'en haut. » (Ouvr. cité.)

— Chez ceux de la *Révolution française*.

On trouve dans DOM LECLERC (*les Actes des martyrs*, t. X) et dans PIERRE DE LA GORCE (*Histoire religieuse de la Révolution française*) des récits qui ne le cèdent en rien à ceux des persécutions romaines.

Telle, par exemple, cette parole d'une pauvre femme, MARGUERITE COSTE, qui, dans la nuit précédant son exécution pour délit religieux, priait en se frappant la poitrine et disant :

« Mon Dieu, je vous remercie. Mon Dieu, je vous remercie. Jamais je n'eusse espéré que j'aurais la gloire de mourir pour vous. » (P. DE LA GORCE, ouvr. cité, t. III, p. 474.)

On trouvera ci-dessous, dans les lettres de deux martyrs contemporains : le Bienheureux THÉOPHANE VÉNARD, martyrisé au Tonkin le 2 février 1861, et le P. MIGUEL PRO, exécuté au Mexique le 23 novembre 1927, les mêmes sentiments de calme patience, de généreux héroïsme et de charité pour leurs bourreaux.

A. BIENHEUREUX THÉOPHANE VÉNARD

A ses parents.

Maintenant, j'attends en paix le jour où il me sera donné d'offrir à Dieu le sacrifice de mon sang. Je ne regrette pas la vie de ce monde : mon cœur a soif des eaux de la vie éternelle. Mon exil va finir, je touche le sol de la vraie patrie, la terre s'enfuit, le ciel s'entrouvre.

Adieu, père, sœur, frères ! Ne me regrettez pas, ne me pleurez pas. Vivez en paix les années que le Seigneur vous donnera... Observez la religion, gardez-vous purs de tout péché. Un jour, nous nous retrouverons dans le Paradis, et nous jouirons du vrai bonheur, en la compagnie de Dieu, de Marie immaculée, des anges et des saints. Adieu !

A son évêque :

Cher Seigneur, me voici donc rendu à cette heure que chacun de nous a tant désirée. Ce n'est plus « peut-être un jour » (comme dans le « Chant du départ des missionnaires »). C'est :

Bientôt, bientôt, tout le sang de mes veines
Sera versé; mes pieds, ces pieds si beaux,
Oh ! quel bonheur ! ils sont chargés de chaînes,
Près de moi, je vois les bourreaux !

Dans les longues heures de ma cage, ma pensée s'envole vers l'éternité. Le temps va finir, il faut se dire adieu. Vous, vous répéterez la parole de Saint Martin : « Seigneur, si je suis encore utile à votre peuple, je ne refuse pas le travail. » Moi, je dirai avec Saint Paul : « Le moment de mon départ est proche... Le Christ, pour vous, est la vie; pour moi, je le posséderai par ma mort. Je dirai encore avec la sainte liturgie : « Oh ! qu'il est glorieux le royaume où tous les saints se réjouissent avec le Christ ! J'ai entendu une voix qui disait : « Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! »

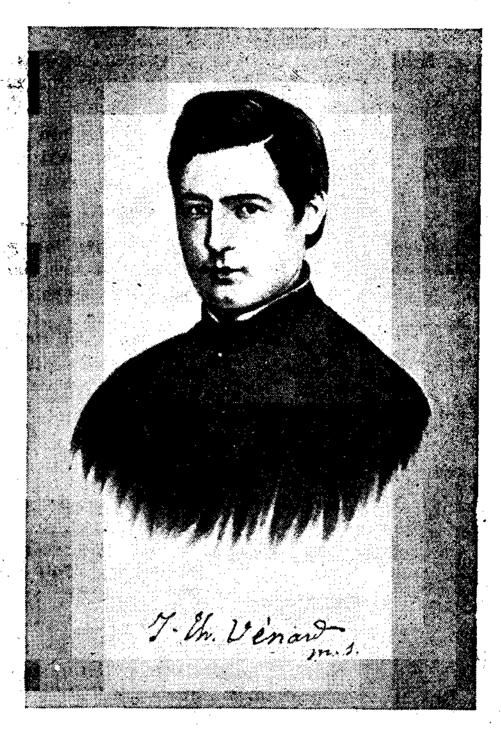
Tous mes manquements à votre égard, vous me les pardonnerez, n'est-ce pas ? Qui ne pardonnerait à un prisonnier de Jésus-Christ ?...

J'eusse été heureux de travailler avec vous; j'ai tant aimé cette Mission du Tonkin ! A la place de mes sueurs, je lui donnerai mon sang.

J'ai le glaive suspendu sur ma tête et je n'ai point le frisson. Le bon Dieu ménage ma faiblesse : je suis joyeux...

Quand ma tête tombera sous la hache du bourreau, ô Mère immaculée, recevez votre petit serviteur, comme la grappe de raisin mûr tombée sous le tranchant, comme une rose épanouie cueillie en votre honneur. Ave Maria ! Je lui dirai aussi de votre part : Ave Maria !

Adieu, Monseigneur, ou plutôt Messeigneurs, et tous mes chers confrères. Votre très humble et très obéissant serviteur, enchaîné pour Jésus-Christ.



PHOTOGRAPHIE ET SIGNATURE DU BIENHEUREUX THÉOPHANE VÉNARD.
(Extrait de sa vie par le chan. Trochu. Vitte, édit.)

« Me voici donc entré dans l'arène des confesseurs de la foi. Il est bien vrai que le Seigneur choisit les petits pour confondre les grands de ce monde. Quand vous apprendrez mes combats, j'ai confiance que vous apprendrez également mes victoires. Je ne m'appuie pas sur mes propres forces, mais sur la force de Celui qui a vaincu les puissances de l'enfer et du monde par la Croix. »

(Lettre du 3 décembre 1860.)

— *Cher Seigneur, j'ai reçu votre souhait de bonne année. Merci ! Oui, vraiment bonne. Pour cette fois, c'est avoir bonne chance; car ce qui m'arrive, comme dit l'Apôtre, ne dépend ni de la volonté, ni des efforts de l'homme, mais de Dieu, qui fait miséricorde...*

A sa sœur (en cage au Tonkin, 20 janvier 1861) :

Selon toutes probabilités, j'aurai la tête tranchée. Ignominie glorieuse, dont le ciel sera le prix. A cette nouvelle, chère sœur, tu pleureras, mais de bonheur... Je monte au ciel, je touche la patrie, je remporte la victoire... Mais, auparavant, il faut que le grain de froment soit moulu, que la grappe de raisin soit pressée. Serai-je un pain, un vin, selon le goût du Père de famille ? Je l'espère de la grâce du Sauveur, de la protection de sa Mère immaculée.

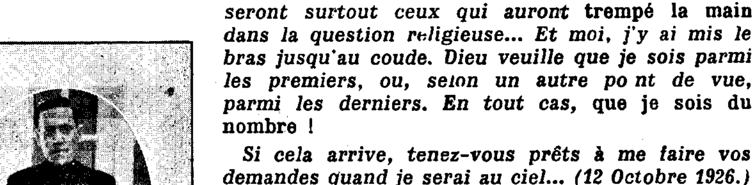
Et toi, chère sœur, je te laisse le champ des vertus et des bonnes œuvres. Moissonne de nombreux mérites pour la même vie éternelle qui nous attend tous les deux... Adieu, sœur chérie, Adieu !

Et, le matin du samedi 2 février 1861, le bienheureux alla à la mort souriant, ayant dit aux juges et aux bourreaux : « Après ma mort, loin de me venger, je prierai pour vous. »

(*Vie du bienheureux martyr*, par le chan. FRANCIS TROCHU. 4e part., chap. VI et VII. Vitte, édit.)

B. — LE PÈRE PRO.

Les catholiques résistent à la persécution, écrit-il; les représailles vont être terribles, surtout dans la ville de Mexico. Les premiers à en souffrir seront surtout ceux qui auront trempé la main dans la question religieuse... Et moi, j'y ai mis le bras jusqu'au coude. Dieu veuille que je sois parmi les premiers, ou, selon un autre point de vue, parmi les derniers. En tout cas, que je sois du nombre !





LE P. MIGUEL PRO (1).

Si cela arrive, tenez-vous prêts à me faire vos demandes quand je serai au ciel... (12 Octobre 1926.)

Ici, les choses vont sur des roulettes; c'est-à-dire qu'on envoie les chrétiens au ciel pour un oui et pour un non. L'heureux homme qui tombe dans la prison souterraine est certain de ne plus manger de pain à sa propre table. Chez moi, cette persuasion est tellement enracinée, quand l'un de nous franchit le seuil de la maison, au lieu de dire « au revoir », il fait un acte de contrition.....

Nous avons fait nos réunions de famille. Nous nous sommes fait nos adieux jusqu'à la vallée de Josaphat... Au lieu des larmes, des éclats de rire se sont donné libre cours; car c'est une aubaine d'aller à la cour céleste pour une si noble cause. (25 mai 1927.)

Sa prière à la Sainte Vierge.

... Je veux dans ma vie les moqueries, les railleries du Calvaire; je veux la lente agonie de ton Fils, le mépris, l'ignominie et l'infamie de la croix. Ce que je veux, c'est, ô Vierge douloureuse, de me tenir debout près de toi, pour fortifier mon esprit par tes larmes, consommer mon sacrifice par ton martyre, soutenir mon cœur par ta solitude, aimer mon Dieu et ton Dieu par l'immolation de mon être.

Dans sa prison (la nuit avant sa mort) :

Eh bien ! si on nous tue, rendons grâces à Dieu de ce qu'il a bien voulu nous choisir pour le sacrifice : il nous donnera la force d'aller jusqu'au bout.

(1) Ces gravures, ainsi que les divers renseignements ci-joints, sont extraits du volume *Pour le Christ-Roi : Le Père Pro*, par le R. P. Antonio Dragon (235 p.; prix 15 francs, chez Desclée, de Brouwer et Cie, 76 *bis*, rue des Saint-Pères, Paris).

Devant le peloton d'exécution (après avoir prié) :



LA DERNIÈRE PRIÈRE.

Non seulement je vous pardonne, dit-il aux soldats, mais je vous remercie. Que le bon Dieu ait pitié de vous... Je pardonne de tout cœur à mes ennemis.

Il trace sur la foule un grand signe de croix, puis se recueille pour prononcer, au moment où il va tomber, le cri de ralliement :

« Vive le Christ Roi ! »



« VIVE LE CHRIST-ROI ! »



« FEU ! »

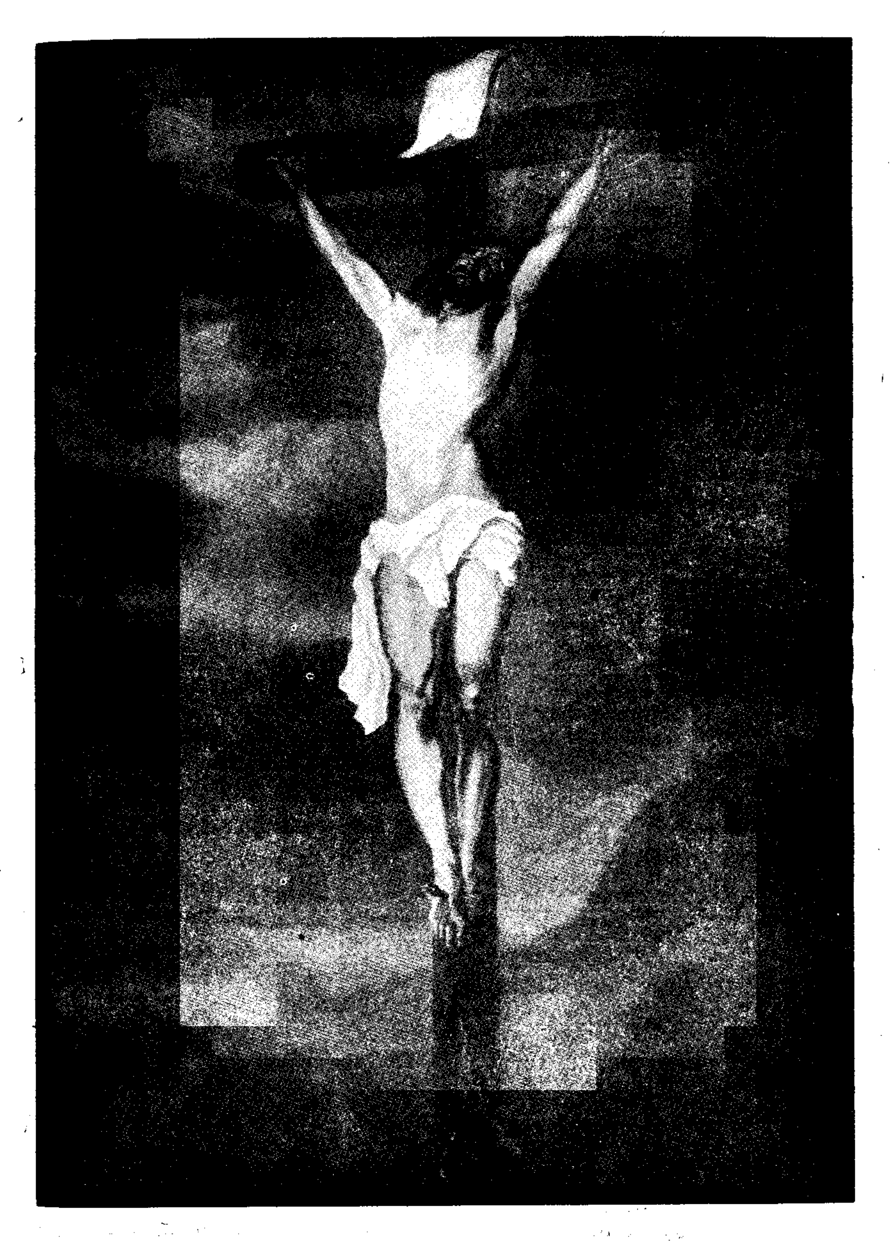
RÉFLEXIONS MORALES.

Je veux apprendre au contact des martyrs et avec la grâce de Dieu :

— à savoir préférer les réalités sublimes et les richesses éternelles à tous les biens périssables d'ici-bas;

— à tremper surnaturellement mon énergie et ma volonté dans l'amour de Dieu, source de toute force;

— à accomplir joyeux, coûte que coûte, tout mon devoir, c'est-à-dire Sa Sainte Volonté.



LE CHRIST EN CROIX.
(*Van Dyck.*)

« Lorsque J'aurai été élevé sur la Croix, J'attirerai tout à Moi ! ». C'est le Roi d'Amour prenant possession de son trône d'où Il attirera les âmes jusqu'à la fin des siècles,

CHAPITRE IX

LE RÈGNE DE JÉSUS-CHRIST SUR LE MONDE

Un autre miracle moral permanent, c'est l'influence dominatrice et triomphante, le « règne » de JÉSUS sur le monde.

§ 1. — *Le fait* (vérité historique).

JÉSUS avait annoncé durant sa vie : « Lorsque j'aurai été crucifié, j'attirerai tout à moi. »

Or, si nous examinons les faits historiques, nous sommes frappés de voir l'influence sans pareille exercée par JÉSUS sur l'humanité. On peut dire que, depuis près de 2.000 ans, Il règne :

A. Sur une multitude **d'intelligences**, parmi lesquelles de grands génies qui le reconnaissent comme « la *vraie lumière* éclairant tout homme venant en ce monde ». Tous ces esprits, se souvenant de la parole du Christ : « Croyez en Dieu et croyez en moi », se soumettent à Lui par la ***foi,*** Lui répétant à l'envi : « Nous croyons en vous, parce que ***vous êtes la vérité même*** ».

B. Sur les **cœurs** de ses fidèles, qui Lui vouent un ***amour par-dessus toutes choses;*** cet amour, principe d'une vie meilleure, va même parfois jusqu'au ***martyre*** et à la ***sainteté*** la plus héroïque. Comme Il l'a demandé, il se trouve, en effet, des cœurs dévoués qui ne se contentent pas d'un amour ordinaire et qui sacrifient, pour l'amour de JÉSUS, les plus chères et les plus légitimes affections.

Car cet amour produit les plus généreuses *abnégations.* C'est par lui que des membres les plus en vue de la société renoncent à de brillantes situations pour se réfugier dans le cloître ou se faire serviteurs et servantes des pauvres.

C'est pour JÉSUS encore que les *missionnaires* vont porter, sans espoir de récompense humaine, son nom et son amour sur les plages lointaines et parmi les peuplades sauvages, au prix de mille dangers et souvent de la mort violente.

C'est en unissant leurs souffrances aux siennes que de pauvres *malades* ennoblissent leurs douleurs, et c'est en embrassant l'image

du divin Crucifié que des *moribonds* expirent, en disant, comme Sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS : « *Mon Dieu, je vous aime.* »

En vérité, cet amour est « *fort comme la mort* »; il est plus fort que la mort.

C. JÉSUS règne encore sur les **âmes** et sur l'**être tout entier.** En tout lieu, Lui sont rendus un culte d'***adoration*** et des ***honneurs divins.*** Dans le monde tout entier, on Lui dresse des autels et on le sert, on l'honore comme Dieu, égal en toutes choses à son Père.

Et, pour *confirmer cette influence*, c'est *comme Dieu* qu'Il est poursuivi par d'autres avec une *haine farouche.* « Interrogez, si vous le voulez, la littérature et la presse des derniers siècles. Comparez certaines de leurs productions, non pas toutes évidemment, à celles qui sont signées des noms de CELSE, de PORPHYRE, de JULIEN L'APOSTAT. Dites-moi si vous ne retrouvez pas, de part et d'autre, les mêmes griefs profonds, la même antipathie, les mêmes rêves d'extermination. » (1).

En un mot, depuis vingt siècles, se poursuit autour du Christ ce qu'on a pu appeler ***« le duel de la haine et de l'amour »,*** marque d'une **influence à nulle autre pareille.**

Devant ce fait, on pourrait dire déjà : « Cet assentiment repose sur un fait préalable et probant » : ce serait un argument *indirect;* mais on peut aller plus loin.

§ 2. — Ce fait est *en dehors de l'ordre constant* de la manière d'agir des hommes (vérité théologique).

A. **Aucun personnage historique** ne s'est fait ainsi adorer sérieusement, pendant vingt siècles, après sa mort.

Bien plus, aucun parmi les plus grands, les plus puissants et les plus séduisants, n'a conquis une telle emprise. Une fois disparus par la mort, ou même parfois avant, ils ont été vite oubliés. « Des grands hommes, des philosophes, qui ont enthousiasmé leurs disciples, des PYTHAGORE, des PLATON, des ARISTOTE, des PLOTIN, des grands capitaines qui furent les idoles de leurs armées, des ALEXANDRE, des CÉSAR, des NAPOLÉON, que reste-t-il aujourd'hui ? Un nom auréolé d'une gloire plus ou moins pure, oui, sans doute; mais une affection qui fasse d'eux pour chacun de nous des amis personnels, une affection qui console, soutienne et soulève notre vie, aucun d'eux n'est jamais parvenu à l'inspirer. Seul, le Christ est aimé, toujours aimé. » (2).

Le prestige et l'influence de JÉSUS, l'amour qu'Il inspire, constituent donc ***un fait unique et hors de l'ordre constant.***

---

(1) R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, Conférence du 29 mars 1931.
(2) ID., *ibid.*

B. Et, si un tel fait n'était pas un miracle, Dieu se devait de montrer, par un signe positif (par exemple immoralité du culte ou des fidèles), qu'Il n'est pour rien dans une telle influence, qui présente toutes les apparences d'un fait strictement divin.

Or, au contraire, les fidèles de JÉSUS-CHRIST pratiquent les *vertus*, font le ***bien par amour pour Lui***, et quelquefois jusqu'à l'héroïsme.



Edit. Art Catholique.

LE CHRIST-ROI BÉNISSANT.
(Tableau de Quentin Metsys.)

Christus vincit ! Christus regnat ! Christus imperat ! Le Christ règne ! Et Sa Royauté, toute d'amour, a subjugué le monde pour le soumettre à Sa Toute-Puissance Bienfaisante. Que Son Règne arrive et s'étende toujours davantage ! Adveniat Regnum Tuum !

Ceux qui l'attaquent sont précisément les ennemis de Dieu et souvent présentent diverses tares religieuses ou morales.

Donc l'influence de JÉSUS sur le monde depuis 2.000 ans **est un fait éclatant et unique, voulu et approuvé par Dieu.**

§ 3. — Ce fait *prouve clairement la divinité de Jésus* (vérité apologétique).

La relation entre ce fait et l'enseignement de JÉSUS s'établit de diverses façons :

I. Relation explicite.

Cette manifestation perpétuelle de l'amour et de la haine autour de JÉSUS est l'*accomplissement de prophéties* sur sa personne et sa mission :

A. L'une faite par le vieillard **Siméon** au Temple de Jérusalem : « Cet enfant sera un *signe de contradiction.* » (Saint LUC, II, 35.)

B. L'autre énoncée par **Jésus** lui-même en diverses circonstances :

— D'une part : « Quand je serai élevé au-dessus de la terre, *j'attirerai tout à moi.* » (Saint JEAN, XII, 32.)

— D'autre part : « Vous *serez en haine* à tous *à cause de mon nom.* » (Saint MATTHIEU, X, 22.)

II. Relation implicite.

Une autre liaison, *implicite*, mais *réelle* et frappante, est aisée à découvrir : *Dieu favorise miraculeusement* le culte adressé à JÉSUS-CHRIST comme un ***culte divin***, l'influence de JÉSUS reconnu comme *Dieu*. **Non seulement Il ne montre pas pour ce culte sa désapprobation, mais Il le soutient.**

Il répète donc clairement en actes ce qu'Il disait au Baptême de JÉSUS ou à sa Transfiguration : ***« Celui-ci est mon Fils bien-aimé : écoutez-le. »***

Cette preuve nous le montre donc encore une fois de plus : Jésus est **Dieu et sa religion est divine.**

CITATIONS

I. — *Jésus-Christ toujours vivant* dans le *cœur de ses fidèles* et *devant la haine de ses ennemis.*

Jésus-Christ est le grand nom de l'Histoire. *Il en est d'autres pour lesquels on meurt;* Il est le seul qu'on adore à *travers tous les peuples, toutes les races, tous les temps.*

Celui qui le porte est connu de la terre entière. Jusque chez les sauvages, dans les tribus dégénérées de l'espèce humaine, des apôtres, sans se lasser jamais, viennent annoncer qu'Il est mort sur une croix; et **le rebut de l'humanité** *peut être sauvé en l'aimant. Les indifférents, dans le monde moderne, reconnaissent que nul n'a été meilleur pour les petits et les misérables.*

Les plus glorieux génies du passé seraient oubliés, si des monuments (palais, obélisques ou tombeaux), si des témoignages écrits (papyrus ou parchemins, briques, stèles ou médailles), ne nous en avaient gardé quelque souvenir. Jésus se survit dans la conscience de ses fidèles : **voilà son témoignage, son monument** *indestructible.*

(P. DIDON, *Jésus-Christ*, Introduct., Plon, édit.)

Vous demandez une preuve de la divinité du Christ ? N'est-Il pas vivant, celui qu'on attaque ainsi ?

(R. Bazin, *Etapes de ma vie*, p. 61, Calmann-Lévy, édit.)

Il y a un homme dont le sépulcre n'est pas seulement glorieux, comme l'a dit un prophète, mais dont le sépulcre est aimé.

Il y a un homme dont la cendre, après dix-huit siècles, n'est pas refroidie; qui, chaque jour, renaît dans la pensée d'une multitude innombrable d'hommes; qui est visité dans son berceau par des bergers et par des rois, lui apportant à l'envi, et l'or, et l'encens, et la myrrhe.

Il y a un homme dont une portion considérable de l'humanité reprend les pas sans se lasser jamais, et qui, tout disparu qu'Il est, se voit suivi par cette foule dans les lieux de son antique pèlerinage, sur les genoux de sa mère, au bord des lacs, au haut des montagnes, dans les sentiers des vallées, sous l'ombre des oliviers, dans le secret des déserts.

Il y a un homme, mort et enseveli, dont on épie le sommeil et le réveil, dont chaque mot qu'Il dit vibre encore, et produit plus que l'amour, produit des vertus fructifiant dans l'amour.

Il y a un homme attaché depuis des siècles à un gibet, et cet homme, des millions d'adorateurs le détachent chaque jour de ce trône de son supplice, se mettant à genoux devant Lui, se prosternant au plus bas qu'ils peuvent sans en rougir, et là, par terre, Lui baisent avec une indicible ardeur les pieds sanglants.

Il y a un homme flagellé, tué, crucifié, qu'une inénarrable passion ressuscite de la mort et de l'infamie, pour le placer dans la gloire d'un amour qui ne défaille jamais, qui trouve en Lui la paix, l'honneur, la joie, et jusqu'à l'extase.

Il y a un homme poursuivi dans son supplice et sa tombe par une inextinguible haine, et qui, demandant des apôtres et des martyrs à toute postérité qui se lève, trouve des apôtres et des martyrs au sein de toutes les générations.

Il y a un homme, enfin, et le seul, qui a fondé son amour sur la terre, et cet homme, c'est vous, ô Jésus, *qui avez bien voulu me baptiser, me oindre, me sacrer dans votre amour, et dont le nom seul, en ce moment, ouvre mes entrailles et en arrache un accent qui me trouble moi-même et que je ne connaissais pas.*

(Lacordaire, 13e *Conférence*, 13 déc. 1846.)

II. — L'*amour de Jésus dans une âme :* force et douceur.

A. — *Le* chant triomphal *de l'amour du Christ.*

Qui nous séparera de l'amour du Christ ? La tribulation ? L'angoisse ? La persécution ? La faim ? La nudité ? Le péril ? Le glaive ? Selon qu'il est écrit : « A cause de toi, nous sommes mis à mort tout le jour. On nous regarde comme des brebis de boucherie. »

Mais en tout cela, nous sommes plus que vainqueurs, grâce à celui qui nous a aimés. Oui, je suis assuré que ni mort, ni vie, ni anges, ni principautés, ni choses présentes, ni choses futures, ni puissances, ni hauteur, ni profondeur, ni rien de créé, ne nous pourra séparer de l'amour de Dieu, qui est dans le Christ Jésus, notre Seigneur.

(Saint Paul, *Epître aux Romains*, VIII, 35, 40, traduct. Lemonnyer, O. P., édit. N.-D. du Roc, Marseille.)

B. — *La* douceur *de l'amour de Jésus en l'âme.*

O Jésus, votre souvenir est doux; il apporte à nos cœurs la vraie joie, mais plus douce encore est votre présence, plus douce que le miel, que la douceur même.

Rien n'est plus délicieux à chanter, rien plus agréable à entendre, rien plus doux à méditer que Jésus Fils de Dieu.

O Jésus, espoir de ceux qui se repentent, que vous êtes miséricordieux pour ceux qui vous prient, que vous êtes bon pour ceux qui vous cherchent, mais que n'êtes-vous pas pour ceux qui vous trouvent.

La langue ne peut le dire, les écrits ne peuvent l'exprimer : il faut l'avoir éprouvé pour savoir le charme qu'on trouve à aimer Jésus.

Quand vous visitez notre cœur, la vérité l'éclaire brillamment, la vanité du monde lui semble vile et, intérieurement, votre amour l'embrase.

O Jésus, douceur des âmes, source vive, lumière des intelligences, dépassant toute joie et tout désir.....

(Saint Bernard, *Hymne au Saint Nom de Jésus.*)

C. — Amour de Jésus, *amour* suprême *et* précieux.

Etre sans Jésus, c'est un insupportable enfer; être avec Jésus, c'est un paradis de délices.

Qui trouve Jésus trouve un trésor immense, ou plutôt un bien au-dessus de tout bien. Qui perd Jésus perd plus, et beaucoup plus, que s'il perdait le monde entier.....

Vivre sans Jésus, c'est le comble de l'indigence; être bien avec Jésus, c'est posséder des richesses infinies.

Aimable et doux Jésus, donnez-moi de me reposer en vous plus qu'en toutes les créatures, plus que dans la santé, la beauté, les honneurs et la gloire; plus que dans toute puissance et dans toute dignité; plus que dans la science, l'esprit, les richesses et les arts; plus que dans les plaisirs et la joie, la renommée et la louange, le consolations et les douceurs, l'espérance et les promesses; plus qu'en tout mérite et en tout désir; plus même que dans vos dons et dans toutes les récompenses que vous pouvez nous prodiguer; plus que dans l'allégresse et tous les transports que l'âme peut concevoir et sentir; plus, enfin, que dans les anges et les archanges; plus qu'en toutes les choses visibles et invisibles; plus qu'en tout ce qui n'est pas vous, ô mon Dieu.

Car vous êtes seul infiniment bon, vous seul nous consolez par vos douceurs inexprimables; seul, vous êtes toute beauté, tout amour.....

Mon cœur ne peut avoir de vrai repos, ni être entièrement rassasié jusqu'à ce que, s'élevant au-dessus de tous vos dons et de toute créature, il se repose uniquement en vous.

(*Imitation de Jésus-Christ*, traduct. Lamennais, liv. II, ch. 8; liv. III, ch. 21.)

III. — L'*union à Jésus :* un exemple d'expérience mystique.

N. B. — Il nous a semblé intéressant de terminer ces quelques citations, sur l'amour de Jésus, par le texte suivant, de Saint Bernard, constituant un exemple du sentiment de la présence de Jésus en contact avec l'âme. Cette connaissance expérimentale, que nul langage humain ne peut exprimer de façon proportionnée et que tant de mystiques ont possédée, comme nous en assurent leurs témoignages, est le point culminant (ici-bas) de cette attraction exercée par Jésus sur les âmes et de son règne sur la terre.

Le Verbe est venu en moi (je suis insensé de dire ces choses), et Il est venu plusieurs fois. Bien qu'Il m'ait visité souvent, je n'ai pas senti le moment précis où Il est arrivé. Mais j'ai senti, je m'en souviens, qu'Il était ***là.*** *Parfois, j'ai pu pressentir son arrivée, mais jamais je n'ai pu sentir son entrée, ni sa sortie. Et cependant j'ai connu que c'était vrai, ce que j'avais lu, à savoir qu'en Lui nous vivons, nous nous mouvons et nous sommes. Heureux en qui*





Cl. Braun. Cl. Braun.

SAINTE THÉRÈSE. SAINT JEAN DE LA CROIX.

(Tableau de Leboucher.) *(Tableau de Mlle Monnot.)*

DEUX GRANDS DOCTEURS DE LA VIE MYSTIQUE ET DE L'UNION A JÉSUS.

Il habite, qui vit pour Lui et est mû par Lui ! Mais, puisque ses voies sont impénétrables, vous me demandez comment j'ai pu connaître sa présence. Comme Il est plein de vie et d'énergie, sitôt qu'Il est présent, Il réveille mon âme endormie; Il meut, Il amollit, Il blesse mon cœur, dur comme la pierre et bien malade; Il se met à arracher et à détruire, à édifier et à planter, à arroser ce qui est aride, à éclairer ce qui est obscur, à ouvrir ce qui est fermé, à réchauffer ce qui est froid, à redresser ce qui est tortueux, à aplanir ce qui est raboteux, si bien que mon âme bénit le Seigneur et que toutes mes puissances louent son Saint Nom. Ainsi donc le Divin Epoux ne fait pas sentir sa venue par des signes extérieurs, par le bruit de sa voix ou de ses pas; ce n'est pas par mes sens que je reconnais sa présence, c'est, comme je vous l'ai dit, au mouvement de mon cœur; en

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS

éprouvant l'horreur du péché... je reconnais la puissance de sa grâce; en découvrant mes fautes cachées, j'admire la profondeur de sa sagesse; en réformant ma vie, j'expérimente sa bonté et sa douceur, et le renouvellement intérieur qui en est le fruit me fait percevoir son incomparable beauté.

(Saint BERNARD, *Sermo in Cantic,* LXXIV, 5, 6.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Je consacre tout mon être : esprit, cœur, volonté, et j'apporte tout mon dévouement à la **Personne adorable** et à la **Cause** du **Christ-Roi.**

Je veux développer mon intimité avec Lui et mon activité surnaturelle pour Le faire mieux régner sur moi et me rendre capable de travailler à le faire régner davantage sur mon milieu et au-delà.

CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA DEUXIÈME PARTIE

Nous avons parcouru, dans ses grandes lignes, la série des preuves apportées en faveur de la divinité du Christ et de sa religion. Il est temps de conclure et de dégager l'Impression d'ensemble.

Or, devant la *multiplicité* et la *clarté* des ***affirmations*** de JÉSUS-CHRIST, lui-même;

— devant les nombreux ***miracles physiques*** accomplis par Lui ou pour Lui, et qui, d'ailleurs, se continuent encore dans le christianisme;

— devant le miracle sans pareil de la ***Résurrection*** de JÉSUS;

— devant les ***prophéties*** qu'Il a si exactement *réalisées* ou qu'Il a *faites* lui-même, pour l'avenir, avec tant de *justesse* et de *précision;*

— devant les ***miracles moraux*** que constituent la ***propagation*** du christianisme, sa ***conservation*** malgré tant d'obstacles et la constance héroïque des ***martyrs.***

— enfin, devant la ***figure de Jésus*** surtout, rayonnant d'un éclat sans pareil par sa ***science*** et sa ***Sainteté*** miraculeuses, et conquérant le monde et les siècles par le ***règne de son amour*** et son influence sans égale;

— en face de tous ces témoignages, on ne peut que répéter cette parole du Psalmiste :

« Testimonia tua, Domine, credibilia facta sunt nimis. »

« Les *preuves* que vous nous donnez, Seigneur, sont d'une ***évidence*** non seulement *suffisante,* mais ***irréfutable*** et ***surabondante.*** »

Et il ne nous reste plus qu'à dire avec la conviction de l'Apôtre, adorant Jésus-Christ ressuscité : ***« Mon Seigneur et mon Dieu ! »***

CITATIONS

I. — La force des preuves du christianisme.

Si ma religion est fausse, voilà le piège le mieux dressé qu'il soit possible d'imaginer; il était impossible de ne pas donner tout au travers et de n'y être pas pris. Quelle majesté, quel éclat de mystères, quelle force invincible et accablante des témoignages rendus successivement... par des milliers de personnes, les plus sages et les plus modérées qui fussent alors sur la terre. Prenez l'Histoire, remontez jusqu'au commencement du monde, jusqu'à la veille de sa naissance; y a-t-il eu rien de semblable dans tous les temps ? Dieu même pouvait-Il jamais mieux rencontrer pour me séduire ? Par où échapper ? Où aller ? Où me jeter, pour trouver, je ne dis pas rien de meilleur, mais quelque chose qui en approche ? S'il faut périr, c'est là que je veux périr; il m'est plus doux de renier Dieu que de l'accorder avec une tromperie si spécieuse et si entière; mais je l'ai approfondi, je ne puis être un athée. Je suis donc ramené et entraîné dans ma religion, c'en est fait.

(La Bruyère, *Caractères*, chap. « Des esprits forts ».)

II. — Le cortège de l'affirmation chrétienne.

Qui pourrait résister à cette majestueuse apparition qu'évoque l'affirmation chrétienne ? Un Homme-Dieu se présente à nous, entouré du plus splendide cortège qui ait jamais accompagné la vérité, et, si nous interrogeons cette foule, nous recevons de tous la même réponse :

— Générations sans nombre, qui êtes-vous ? — Nous sommes les peuples, de l'aurore au couchant, du septentrion au midi, unis dans la même vérité, et, parce que nous n'avons qu'une foi, nous n'avons qu'une confession « Credo in Jesum Christum, Filium Dei unicum. »

— Grandes ombres, qui êtes-vous ? — Nous sommes les siècles. De l'un à l'autre, et sans qu'on puisse nous faire taire, nous nous passons le témoignage de ce qui fut au commencement, l'écho fidèle du cri que poussaient les apôtres qui ont vu, entendu et touché le Christ : « Credo in Jesum Christum, Filium Dei unicum. »

— Hommes illustres, qui êtes-vous ? — Nous sommes le travail, la science, le génie. Nous avons veillé et prié, pâli sur les livres, interrogé les monuments, discuté avec notre raison, et nous avons reconnu qu'il fallait se prosterner devant le Christ et Lui dire : « Credo in Jesum Christum Filium Dei unicum. »

— Vous dont le front est ceint d'une lumineuse auréole, vous dont la vertu nous envoie, à travers les âges, son inaltérable parfum, qui êtes-vous ? — Nous sommes la sainteté. C'est notre croyance qui a fait nos vertus, et ce sont nos vertus qui chantent leur principe, quand nous répétons cette strophe étrange du cantique de notre foi : « Credo in Jesum Christum Filium Dei unicum. »

— Infatigables pèlerins qui parcourez le monde, abandonnés à la Providence comme les oiseaux du ciel, qui êtes-vous ? — Nous sommes le dévouement. Rien n'arrête nos pas, nous bravons tous les périls, car la gloire de Dieu et le salut des âmes veulent que nous fassions entendre aux extrémités de la terre cette grande vérité : « Credo in Jesum Christum, Filium Dei unicum. »

— Hommes, femmes, vierges, enfants, prêtres, rois, philosophes, soldats, artisans, foule immense de corps déchirés et sanglants, qui êtes-vous ? — Nous sommes l'héroïsme. Le monde ne voulait croire ni à notre parole, ni à nos vertus, nous avons fait parler notre sang, et notre sang a jeté à la face du monde cette suprême confession : « Credo in Jesum Christum Filium Dei unicum. »

Ah ! Messieurs, si j'ai quelque sens commun, si j'ai un cœur, est-ce que je puis dire à ces peuples, à ces siècles, à ces docteurs, à ces saints, à ces apôtres, à ces martyrs : « Passez, passez votre chemin, je ne comprends rien à votre affirmation, et le murmure solitaire de ma raison suffit à étouffer votre grande voix. » Non, cela n'est pas vrai : je comprends parfaitement le sens de l'affirmation chrétienne; cela est insensé : je ne puis seul lutter contre tout un monde. Le cortège de l'Homme-Dieu est pour moi le plus étonnant des prodiges et je me sens entraîné par une force divine dans ses rangs.....

Avec les peuples, avec les siècles, avec le génie, avec la sainteté, avec le dévouement, avec l'héroïsme, avec le monde chrétien tout entier, j'affirme le dogme de l'Homme-Dieu; je chante de tout mon cœur et de toute ma voix : « Credo in Jesum Christum, Filium Dei unicum. »

(R. P. Monsabré, *Carême* 1878, 32e Conférence.)

EPILOGUE DU LIVRE II

LES RELIGIONS NON CHRÉTIENNES

I. Examen général.

Au terme de cette étude, il est facile de voir ce qu'il faut penser des religions non chrétiennes.

A. Puisque l'on a démontré qu'il ne peut y avoir **qu'une seule** vraie **revélation** et que la religion de Jésus-Christ est la religion **révélée** — toutes les autres qui se présentent comme telles sont fausses.

B. Aucune d'elles n'apporte, en preuve **de vrais miracles** possédant les caractères requis pour être un motif direct et suffisant de crédibilité. Certains faits, allégués parfois, présentent nettement les caractères de préternaturel *diabolique*, du ridicule, faits pour exciter la curiosité et le trouble (expériences de fakirs, par exemple).

C. Si on les envisage les unes après les autres, toutes ces religions présentent, soit, dans leur **dogme,** des affirmations *contraires aux vérités naturelles*, soit, dans leur **morale**, des prescriptions *ridicules* ou *immorales*.

II. Etude plus particulière : les diverses religions.

A. La religion des Perses ou de **Zoroastre**, avec son livre saint, le *Zend-Avesta*, a pour base le ***dualisme*** ou existence de deux principes éternels, deux dieux, l'un bon, Ormuzd, l'autre mauvais, Ahriman, sans cesse en lutte l'un contre l'autre. A ce dualisme (déjà *contradictoire*, car il ne peut y avoir deux êtres parfaits) vient se joindre le ***polythéisme;*** et le culte est mêlé de pratiques ***superstitieuses.***

D'ailleurs, cette religion est à peu près totalement disparue. Seuls, 70.000 Parses de Bombay la pratiquent encore.

B. Les **religions principales** de **l'Inde** sont le brahmanisme et le bouddhisme, qui ont chacune encore 200 millions d'adeptes.

a) Dans le ***brahmanisme,*** les premières tendances du **dogme** furent ***panthéistes :*** tout est Dieu, puisque de Brahma, être unique, tout procède par émanation et y retourne pour en sortir de nouveau, jusqu'au moment où tout s'absorbera en lui pour toujours dans le Nirvâna. Puis il versa nettement dans le ***polythéisme*** avec la Trimurti et le mariage des dieux et déesses.

Une conséquence de ce dogme est la **métempsycose,** ou existences successives du même individu en des êtres de diverses espèces : homme, rat, grenouille, etc.

Les prescriptions **morales** dérivant de ces dogmes sont souvent ***grotesques :*** défense d'écraser une motte de terre, de couper un brin d'herbe avec ses ongles, etc. Et toute la religion se réduit à la domination d'une caste privilégiée, les brahmes, sur tout le reste du monde.

b) Le ***bouddhisme*** porte ce nom en raison du titre de « Bouddha », ou sage, que se donna son fondateur Çakia-Mouni (vi[e] s. av. J.-C.), fils de famille, marié d'abord, puis devenu moine et solitaire à la façon des brahmes. La doctrine enseignée par cet « illuminé » (qui mourut des suites d'une indigestion, et dont la vie, enjolivée de légendes, ne fut écrite que plusieurs siècles après son existence) se réduit à trois dogmes principaux :

1° *Athéisme :* On ne sait pas si Dieu existe : Bouddha se présente seulement comme le premier être, ce qui n'empêche pas ses adeptes de lui donner un culte idolâtrique.

2° *Métempsycose :* En récompense ou punition des actes de la vie présente.

3° *Pessimisme :* Qui voit dans la vie un mal et qui fait consister le bonheur dans le Nirvâna, anéantissement de toute pensée, de toute action, et même, selon certains, de tout être.

La **morale** bouddhiste, partant de ce principe que l'existence est un mal, se *borne*, comme celle du brahmanisme, au côté *négatif : pratique du renoncement*, destiné à tuer le vouloir-vivre, pour aboutir, par des règles d'un ascétisme parfois rationnel, mais trop souvent exagéré et ridicule, à l'ensevelissement de l'être dans le Nirvâna.

Rien qui tende à rapprocher l'âme de Dieu par la charité et la contemplation, ni chez les religieux eux-mêmes, ni surtout chez l'immense foule de laïques, dont Çakia-Mouni semble peu s'occuper.

N. B. — Il est démontré aujourd'hui que tous les rapprochements tentés par les rationalistes entre certains dogmes de la religion de Zoroastre ou des légendes brahmanistes et bouddhistes, d'une part, et la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ, ou les dogmes chrétiens, d'autre part, ne sont que factices ou révoltants, ou bien des emprunts de ces religions à la doctrine du Christ, lorsqu'elle eut paru (voir P. Pinard de La Boullaye, Conférence du 16 mars 1930, et travaux

de Ph. Berger et Darmesteter). C'est l'Avesta, montre ce dernier après une étude approfondie, qui a copié la Bible. Et la Trimurti indoue n'a pris sa forme actuelle qu'au XIIe siècle après Jésus-Christ en déformant grossièrement la Trinité chrétienne.

C. Parmi les religions de la Chine, la plus célèbre, ou ***confucianisme,*** religion de CONFUCIUS (551 av. J.-C.), est plutôt une *philosophie morale* qu'une religion. Le seul **culte** en grand honneur est la religion des **ancêtres.** Le « Seigneur du Ciel » et les autres dieux ne semblent être que les premiers ancêtres, s'ils ne sont des abstractions. Cette religion, strictement nationale, était caractérisée par la prépondérance de la caste des « *Lettrés* », qui est en train de disparaître.

Le ***taoïsme,*** fondé par LAOTSÉ, rival de CONFUCIUS, est à base de *polythéisme* et de *sorcellerie.*

D. Reste le **mahométisme** ou **islamisme** avec environ ses 240 millions d'adhérents.

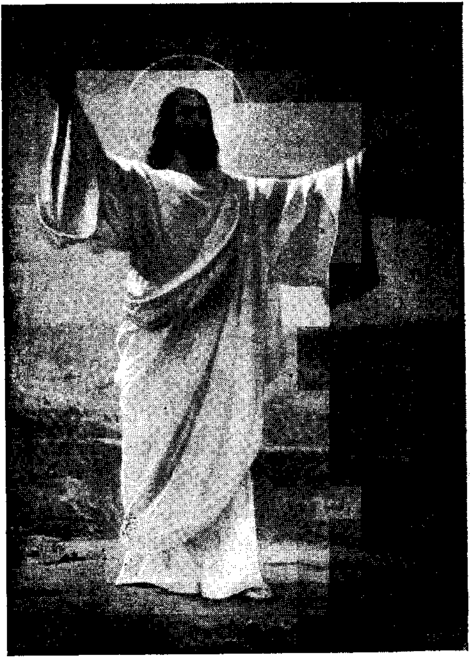
Cette religion, on le sait, fut fondée au début du VIIe siècle de notre ère, par MAHOMET, un Arabe de La Mecque, qui avait eu divers rapports avec des Juifs et des chrétiens. Sa vie, d'ailleurs, fut loin d'être un modèle de moralité, et, à plusieurs reprises, il essaya d'autoriser ses désordres par de prétendues révélations, en particulier de l'archange Gabriel. Devant les résistances, il s'enfuit à Médine et prêcha la « guerre sainte ». Sa doctrine fut imposée par la ***force des armes.*** Son livre saint, le ***Coran,*** enseigne quelques ***dogmes*** empruntés au judaïsme : unité divine, existence des anges, immortalité de l'âme, résurrection des corps; mais il rejette la Trinité et l'Incarnation, et il semble *nier aussi la liberté.*

Pour ce qui est de la ***morale*** et du ***culte*** *musulmans,* ils prescrivent la *foi* en *Allah,* Dieu Unique, et en Mahomet, son prophète, la *prière* cinq fois par jour à l'appel du « muezzin », de nombreuses *ablutions,* le *jeûne* du « Ramadan », l'*aumône,* mais aussi la « guerre sainte » contre tous les non-musulmans; ils permettent l'*esclavage,* le *divorce* et la *polygamie,* et concilient assez bien un formalisme étroit avec des mœurs parfois trop relâchées.

E. Quant au **judaïsme,** il ***fut,*** jusqu'à la venue de NOTRE-SEIGNEUR, la *vraie religion* et la *préparation divine du Messie;* il **est,** maintenant, par sa ruine actuelle et par l'aveuglement de ses adeptes (qui ferment les yeux à la lumière éclatante des prophéties, aux miracles multipliés en faveur du christianisme et aux châtiments terribles pesant sur la race déicide), un ***témoignage éclatant du plan divin*** sur le monde et de sa ***réalisation.*** Ce plan divin s'est réalisé en « Celui » qui devait venir dans la plénitude des temps, qui est venu, et que

les Juifs, orgueilleux et matériels, n'ont pas voulu recevoir : ***« Jésus-Christ, Fils de Dieu, Sauveur du monde ! »***

Le sentiment qu'excite tout naturellement la considération de tant d'hommes égarés dans des erreurs parfois si monstrueuses est un souhait ardent pour leur *venue à la lumière,* désir si bien traduit par les paroles de JÉSUS : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail : il faut que je les amène, elles écouteront ma



Cl. Braun.

JÉSUS BÉNISSANT.

(*Aubert.*)

« Je suis la Voie, la Vérité et la Vie.
» Je suis la Lumière du monde. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de vie. »
(Paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ.)

voix, et il n'y aura ***qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur.*** » (Saint JEAN, X, 16.) Car Il est « la Vraie Lumière qui doit éclairer tout homme venant en ce monde ». Et Lui-même l'a proclamé :

« Je suis la voie, la vérité et la vie. »
« Je suis la lumière du monde. Celui qui me suit ne marche pas dans les ténèbres, mais il aura la lumière de vie. »

(Evangile de Saint JEAN.)

Sujets de devoirs proposés aux examens et concours sur la deuxième partie.

1. La divinité personnelle du Christ et la divinité et sa mission sont-elles réciproquement, en droit et en fait, indépendantes l'une de l'autre ?

2. Donner une définition du miracle et en expliquer, avec autant de précision que possible, les différents termes. Faire ensuite une application pratique de cette définition à deux ou trois des plus importants miracles accomplis par NOTRE-SEIGNEUR.

3. Commenter la parole de NICODÈME à JÉSUS : « Maître, nous savons que vous êtes venu de Dieu pour enseigner, car nul ne saurait faire les prodiges que vous faites si Dieu n'est avec lui. » (Saint JEAN, III, 2.)

4. NOTRE-SEIGNEUR a dit, en parlant des Juifs incrédules : « Si je n'étais pas venu et si je ne leur avais pas parlé..., si je n'avais pas accompli, au milieu d'eux, des œuvres telles que personne n'en a jamais faites, ils seraient sans péché; mais maintenant, ils ont vu mes œuvres, et cependant ils m'ont haï, moi et mon Père : leur péché est sans excuse. »
Vous montrerez, en vous servant de ces paroles, que le miracle est la preuve nécessaire et suffisante pour démontrer, en définitive, le caractère divin d'une révélation.

5. Réfuter cette affirmation d'un critique contemporain : « Jamais un phénomène n'a été réellement constaté où l'on puisse discerner, sans aucun doute possible, une action particulière et personnelle de Dieu, soit dans le monde, soit dans l'Histoire. »

6. « La preuve de la vérité de l'Evangile, a-t-on dit, est dans l'Evangile, et c'est l'Evangile. » Est-ce vrai ? Est-ce complet ?

7. Les Evangiles sont-ils des ouvrages historiques ? *a)* Pourquoi se pose-t-on cette question en Apologétique ? *b)* Comment la résout-on ?

8. Quelles sont les sources de la Révélation ? Sont-elles d'égale valeur ?

9. D'après les Evangiles, Notre-Seigneur a-t-il affirmé positivement qu'il était Dieu ? Et sous quelle forme ? Pensez-vous que ces affirmations soient claires et décisives ?

10. En commentant le chapitre V de l'Evangile de Saint JEAN, dégager les affirmations que JÉSUS y fait de sa divinité et les preuves qu'il invoque ou donne pour la prouver.

11. La guérison de l'aveugle-né et sa portée apologétique.

12. Commentez, à l'aide de ce que vous avez appris dans le *Traité de la révélation*, le récit de la guérison du paralytique (Saint MARC, II, 1, 12; Saint MATTHIEU, IX, 1, 8; Saint LUC, V, 17, 26).

13. Commentez le chapitre X, 22, 40, de l'Evangile de Saint JEAN.

14. En étudiant le récit de la résurrection de LAZARE (Saint JEAN, XI, 1, 46), montrez que NOTRE-SEIGNEUR y affirme plusieurs fois sa divinité et fait, pour prouver ces affirmations, un véritable miracle apologétique.

15. Montrez l'importance au point de vue apologétique, de la résurrection de NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST.

16. Commentez cette parole d'un exégète contemporain : « Qu'une seule personne pût accomplir toutes les prophéties de l'Ancien Testament, cela paraissait, cela était bien difficile, ou, pour mieux dire, il y fallait un miracle inouï. »

17. JÉSUS-CHRIST a-t-il fait des prophéties ? Si oui, se sont-elles réalisées, et comment ? Quelles conclusions pouvez-vous en tirer ?

18. Des milliers de soldats, dans une guerre, peuvent donner leur vie pour leur patrie sans que cela prouve la justice objective de leur cause. Comment, alors, des milliers de chrétiens, subissant le martyre pour leur foi, prouvent-ils, par leur sacrifice, la vérité objective de leur religion et la divinité de JÉSUS-CHRIST ?

19. La rapide propagation du Christianisme et sa valeur apologétique.

20. Parmi les miracles, n'y en a-t-il pas qui soient, non de l'ordre physique (ou matériel), mais de l'*ordre moral ?* Donner des exemples, et montrer comment ils peuvent prouver la vérité de la religion chrétienne.

21. Parmi tous les miracles qui prouvent la divinité de JÉSUS-CHRIST et de sa religion, quel est celui qui vous a le plus frappé ? Et pourquoi ?

LIVRE III

L'ÉGLISE DU CHRIST

PRELIMINAIRES

I. — Etat de la question.

Il est bon, au début de cette troisième partie, de « *faire le point* » pour voir le chemin parcouru jusqu'ici et la direction à prendre désormais.

I. La question.

Nous savons jusqu'ici que la religion fondée par Jésus-Christ, Fils de Dieu, est ***divine,***

— et donc, ***seule,*** révélation divine.

Mais, ***plusieurs groupements*** se disent chacun être *la véritable religion de Jésus-Christ :* Eglise *catholique;* églises *protestantes* et *orientales.*

Il n'y en a pourtant ***qu'une seule*** qui soit vraie. En effet, elles diffèrent toutes sur des points essentiels; or il n'y a qu'une vérité sur chaque point et Notre-Seigneur n'a fondé qu'une seule religion.

Une question se pose dès lors, ***pour nous,*** *hommes du XXe siècle :*

Où est donc la véritable religion de Jésus-Christ ? Où trouverons-nous la révélation divine qu'Il a apportée au monde, il y a dix-neuf siècles ?

C'est ce qui nous reste à ***découvrir;*** et, quand nous aurons trouvé cette religion actuelle, nous en étudierons sommairement la ***constitution.***

II. La méthode.

Pour arriver à ce but, *deux* méthodes surtout sont possibles, en vue de reconnaître cette société.

A. Ou bien prendre le **fait actuel** des églises, et voir s'il y en a une qui présente des signes, des ***marques miraculeuses*** de sa divinité. C'est la méthode dite **régressive** ou ascendante, dont nous avons parlé au début de cet ouvrage.

B. Ou bien examiner :

a) quelles ***marques*** ou ***notes distinctives*** et exclusives ***Jésus a données*** à son Eglise en l'instituant;

b) quelle société ***les réalise seule*** actuellement.

C'est cette seconde méthode, dite **progressive ou descendante**, que nous avons utilisée jusque-là et que nous prendrons encore, parce que *plus conforme à l'ordre logique et chronologique* des événements.
Nous commencerons, bien entendu, notre examen par l'Eglise Catholique, à laquelle nous appartenons.

II. — Origine et sens du terme « Eglise ».

La religion laissée par le Christ est désignée dans l'Evangile sous les noms de « *royaume de Dieu* », « *royaume des cieux* », ou encore : « ***Eglise*** » (Saint MATTHIEU, chap. XVI et XVIII). C'est ce dernier terme qui a prévalu.
Etudions-en l'origine et les divers sens.

A. Sens **étymologique** en grec : « ***assemblée*** par convocation. »

B. Sens ***biblique*** : « ***assemblée des fidèles;*** ensemble des fidèles d'une localité; société universelle des fidèles. »
— et, par extension, le *lieu* de leurs réunions.

C. Sens ***usuel*** et selon lequel nous l'entendons ici : ***« Société des fidèles qui croient en Jésus-Christ. »***

Mais on peut encore envisager cette société d'une façon plus ou moins étendue :

a) Au sens ***large,*** elle comprend ***tous les croyants :***
— de l'*Ancien* et du *Nouveau* Testament;
— *vivants* (Eglise *militante*) ou *disparus* (Eglise *souffrante*, Eglise *triomphante*).

b) Au sens ***précis,*** on entend par là :
1° la ***société,*** c'est-à-dire l'*union des volontés* humaines, pour un même but,
2° des ***vivants, réunis*** par la **profession** d'une *même foi* en JÉSUS-CHRIST, et la participation aux mêmes *biens spirituels.*
3° sous ***l'autorité*** des chefs représentant le divin Fondateur.

III. — Les divers groupements chrétiens.

Il est nécessaire de les caractériser brièvement avant d'entreprendre l'étude qui nous reste à faire.

Trois confessions principales se présentent à nous avec des caractères historiques et intrinsèques assez nets pour que nous puissions les distinguer.

A. **L'Eglise Romaine,** ou ***Catholique,*** s'offre à nos regards comme une société solidement organisée dont *l'unité* dogmatique, morale et cultuelle est assurée par une ***autorité enseignante*** s'affirmant infaillible, exerçant dans le domaine disciplinaire une juridiction suprême. Ce Chef est l'évêque de *Rome*, qui, par ses 260 prédécesseurs, se rattache au Chef des *Apôtres*, Saint PIERRE, et par lui au Christ.
— La ***doctrine*** de JÉSUS, conservée et enseignée par l'Eglise Romaine, a été exposée plus haut (liv. I, chap. V; liv. II. sect. II, chap. V).
— Depuis vingt siècles, cette société vivace et active a produit et produit sans cesse des fruits de *Sainteté* dans les diverses nations du monde connu à chaque époque; d'où son nom de *Catholique.*

B. Les **églises protestantes,** ou ***Réformées,*** affirment aussi remonter au Christ, mais en se dissociant au XVI[e] siècle de la société romaine sous l'influence de *réformateurs*.

a) Ces prétendus *rénovateurs* furent :
— en *Allemagne*, ***Luther*** (1483-1546), moine apostat, orgueilleux, débauché et cruel, qui prêcha une doctrine nouvelle et entraîna dans sa révolte une partie de l'Allemagne, grâce à l'appui des princes, spoliateurs de l'Eglise;

— en *Suisse* et en *France*, ***Zwingle*** et ***Calvin*** 1509-1564), le premier curé dans le canton de Glaris, le second étudiant en droit, puis professeur de théologie à Genève, où il exerça la plus sanglante intransigeance en faisant condamner au feu ses contradicteurs, entre autres Michel SERVET;

— en *Angleterre*, enfin, ***Henri VIII,*** qui, n'ayant pu faire annuler son mariage par le Pape, sépara son royaume de l'unité romaine, en attendant que ses successeurs introduisent la doctrine protestante.

b) La ***doctrine*** fondamentale de l'Eglise Réformée consiste principalement en deux points :
— L'homme (qui d'ailleurs n'est pas libre) est *justifié par la seule foi sans les œuvres*, qui sont inefficaces aussi bien que le culte, les Sacrements et les indulgences.

— La seule *règle de foi* est *l'Ecriture Sainte* interprétée par la raison individuelle, soit seule, soit inspirée par l'Esprit-Saint (théorie du *libre examen*). D'où il suit que l'Eglise du Christ est une Eglise invisible, formée des seuls justes, et sans hiérarchie.

Ces deux dogmes étaient des dissolvants parfaits : on le vit bien vite par la floraison d'une *multitude de doctrines* se prétendant toutes inspirées, et d'une *poussière de sectes* opposées qui, pour subsister, devaient, sans craindre l'illogisme, se donner une organisation extérieure (pasteurs et parfois évêques).

c) L'***état actuel*** du Protestantisme laisse deviner trois grands tronçons : — le *luthéranisme*, répandu surtout en Allemagne, dans les Pays scandinaves, en Hollande et un peu en Angleterre et en Amérique;. — le *Calvinisme* (Suisse, Allemagne, quelques régions de la France; Pays-Bas; Ecosse), — et l'*Anglicanisme*, présentant d'ailleurs une physionomie toute particulière, ce qui le fait parfois classer à part.

Chacun est divisé en une foule de factions dissidentes et rivales s'opposant par le dogme, la morale et l'organisation : les unes niant certains Sacrements ou même tous; d'autres les acceptant comme purs symboles, d'autres enfin comme canaux de la grâce : puritains, anabaptistes, sociniens, méthodistes, mormons, unitaires, armée du salut, protestants conservateurs, protestants libéraux (ces derniers allant parfois jusqu'à rejeter même l'Evangile et la Divinité de Jésus-Christ [!] et ne différant guère des rationalistes).

L'Anglicanisme en particulier, dont la doctrine est contenue dans les 39 *articles de la confession de foi* et le *Livre de la prière publique* (common Prayer-book) est divisé en trois groupes principaux : — la *Haute-Eglise*, la plus proche du Catholicisme, dont la fraction la plus élevée (ritualisme ou puseyisme), issue du mouvement d'Oxford (1833-1850), ne diffère de l'Eglise romaine, en ce qui concerne le dogme, que sur l'infaillibilité pontificale et l'Immaculée-Conception; — la *Basse-Eglise* (ou évangélique), à tendances calvinistes, — et l'*Eglise Large*, aux dogmes rares et à la moralité relâchée.

On conçoit que ces variations continuelles et cet émiettement à l'extrême sont l'aboutissement logique du principe posé.

C. Les **églises** grecques et orientales, dites ***orthodoxes,*** constituent un autre groupe de rameaux chrétiens qui ont voulu vivre d'une vie autonome, en dehors de la communauté religieuse avec l'évêque de Rome.

a) La plupart de ces églises ***devinrent indépendantes*** par l'intermédiaire des *patriarches de Constantinople*, auxquels elles étaient soumises.

Or, ces patriarches, sous l'influence de l'*antipathie* entre Orientaux et Occidentaux et avec la faveur du *pouvoir impérial* qui désirait exercer plus d'emprise sur les choses religieuses, grâce enfin à *l'ambition* personnelle de quelques-uns d'entre eux, provoquèrent la constitution en église autocéphale de toute la chrétienté d'Orient dépendant de leur patriarcat.

Les deux principaux auteurs de cette manœuvre furent : au IX[e] siècle, ***Photius,*** patriarche usurpateur nommé par le régent Bardas et qui provoqua une séparation momentanée avec Rome; au XI[e] siècle, ***Michel Cérullaire,*** intrigant et ambitieux, qui, en 1054, sous des prétextes divers, consomma la scission. Les invasions turques et la chute de l'Empire d'Orient, desserrant les liens avec Constantinople, amenèrent la constitution de nombreuses églises nationales. Celle de Russie domina longtemps moralement. Plusieurs essais de réunion, soit avec l'Eglise Romaine (plus de 20 en quatre siècles), soit avec le protestantisme, furent vainement tentés.

b) La ***doctrine*** enseignée dans les églises dites orthodoxes s'éloigne sur un assez grand nombre de points de celle de l'Eglise Romaine.

Au point de vue **dogmatique,** seuls les sept premiers Conciles œcuméniques sont acceptés; la doctrine des *Sacrements :* Baptême, Pénitence, Extrême-Onction, Ordre, Mariage, est différente sur plusieurs points; — on n'admet ni le Purgatoire, ni l'Immaculée-Conception; — l'Eglise du Christ serait formée d'églises nationales autonomes; pas de primauté ni d'infaillibilité pontificale, car tous les Apôtres ou évêques sont égaux; Saint PIERRE n'aurait reçu qu'une *préséance d'honneur* passée d'abord à l'évêqêue de Rome, puis à celui de Constantinople. L'infaillibilité appartient au corps épiscopal dans son ensemble. Enfin, le Saint-Esprit ne procéderait *que du Père;* d'où les difficultés touchant l'insertion du mot *Filioque* dans le Symbole de Nicée, qu'on prétexta dès le début.

Les *divergences* sont plus nombreuses encore touchant la **discipline** et la **liturgie** (mariage des simples prêtres, baptême par immersion, etc.).

c) *Actuellement*, les églises orthodoxes sont réparties en églises nationales formant quatre groupes : — *grec* (Constantinople, Grèce, Chypre); — *gréco-arabe* (Palestine, Syrie, Egypte); — *slave* (Russie, Bulgarie, Yougo-Slavie); — *roumain* (Roumanie et Transylvanie, et une partie de la Pologne et de la Hongrie).

On peut y rattacher aussi un certain nombre d'églises séparées orientales provenant des hérésies anciennes sur la nature du Christ (nestorianisme et eutychianisme) : Eglises *copte* (en Egypte et Abyssinie); — *arménienne;* — *chaldéenne,* — et *jacobite* (Syrie et Mésopotamie.

L'ensemble forme donc, on le voit, un groupe assez peu homogène, dont les éléments sont tous plus ou moins influencés par le pouvoir national et civil en chaque nation.

IV. — Plan et division.

Les questions à résoudre dans cette dernière partie peuvent donc se ramener aux deux suivantes :

A. Quelle est, parmi les sociétés existant actuellement et se donnant comme chrétiennes, celle que JÉSUS-CHRIST a fondée, et à quoi peut-on la reconnaître ?

La réponse à cette question constituera la *première section :*

Recherche de la véritable Eglise de Jésus-Christ; on y étudiera successivement :

— son *Institution,*
— ses *marques distinctives* } assignées par le Fondateur.
— ses *propriétés essentielles* } assignées par le Fondateur.

B. Comment est organisée cette véritable Eglise ?

Cette étude constituera la ***deuxième section,*** qui aura pour titre :

Constitution de la véritable Eglise du Christ, où l'on étudiera :

— le *but* de l'Eglise et ses *pouvoirs* pour atteindre ce but,
— les *chefs* de l'Eglise : Eglise enseignante, ou élément constitutif de la société,
— les *fidèles,* ou membres de l'Eglise, et leurs principaux devoirs,
— les *rapports* de l'Eglise avec la société civile et l'*influence* qu'elle y exerce et y a exercée dans le cours de son *histoire.*

CITATIONS

Le sens du mot « *Eglise* » et son origine.

Le mot d'Eglise, dans son origine, signifie assemblée, et s'attribuait principlement aux assemblées que tenaient autrefois les peuples pour entendre parler des affaires publiques. Et ce mot est employé en ce sens aux Actes (chap. XIX), ***lorsque le peuple d'Ephèse s'assemble, en fureur contre Saint Paul : « l'assemblée et l'Eglise étaient confuses. » Et encore : « Si vous demandez quelque chose, cela se pourra conclure dans une assemblée ou l'Eglise dûment convoquée. » Et enfin : « Quand il eut dit ces choses, il renvoya l'Eglise ou l'Assemblée. »*** (*Actes*, XIX, 32, 39, 40.)

Voilà l'usage du mot d'Eglise parmi les Grecs et dans la gentilité. Les Juifs et les chrétiens se sont depuis servis de ce mot pour signifier l'assemblée, la société, la communauté du peuple de Dieu, qui fait profession de le servir. Il n'y a personne qui ne connaisse cette fameuse version des Septante, qui ont traduit en grec l'Ancien Testament quelques siècles avant Jésus-Christ : de plus de cinquante passages où ce terme se trouve employé dans leur version, il n'y en a pas un seul où il ne se prenne pour quelque assemblée

visible; et il n'y en eut que très peu où il ne se prenne pour la société extérieure du peuple de Dieu. C'est aussi le sens où l'emploie Saint Etienne, lorsqu'il dit « que Moïse fut en l'Eglise ou dans l'assemblée au désert avec l'ange qui parlait à lui » (*Actes*, VII, 38), ***appelant du mot d'Eglise, selon l'usage reçu par les Juifs, la société visible du peuple de Dieu.***

Les chrétiens ont pris ce mot des Juifs, et ils lui ont conservé la même signification, l'employant à signifier l'assemblée de ceux qui confessaient Jésus-Christ et faisaient profession de sa doctrine.

Voilà ce qui s'appelle simplement Eglise, ou l'Eglise de Dieu et de Jésus-Christ... C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a appris à croire à l'Eglise dans ce sens; car Il a assemblé autour de Lui une société d'hommes qui le reconnaissaient pour maître : voilà ce qu'Il a appelé son Eglise..., lorsqu'Il a dit lui-même qu'il fallait écouter l'Eglise : « Dites-le à l'Eglise. » (MATTHIEU, XVII, 17), ***et encore lorsqu'Il dit : « Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer n'auront point de force contre elle. »*** (*Ibid.*, XVI, 18.)

(BOSSUET, *Conférence avec M. Claude sur la matière de l'Eglise.*)

Qu'est-ce que l'Eglise ? C'est l'Assemblée des enfants de Dieu, l'armée du Dieu vivant, son royaume, sa cité, son temple, son trône, son sanctuaire, son tabernacle. Disons quelque chose de plus profond : l'Eglise, c'est Jésus-Christ, mais Jésus-Christ répandu et communiqué.

(BOSSUET, *Notes sur l'Eglise, Allocution aux nouvelles catholiques;* cité par le P. CLÉRISSAC, *Mystère de l'Eglise.*)

RÉFLEXIONS MORALES.

Je prierai plus souvent pour que « toutes les âmes des infidèles viennent à la vraie lumière de l'Evangile et que tous nos frères séparés soient rappelés à l'unité de la **véritable Eglise** » (Litanie des Saints). Je demanderai pour moi-même d'avoir toujours une grande **sincérité d'esprit** et une **docilité de cœur** envers la grâce et la vérité.

SECTION PREMIÈRE

RECHERCHE DE LA VÉRITABLE ÉGLISE DE JÉSUS-CHRIST

CHAPITRE PREMIER

INSTITUTION DE L'ÉGLISE

Pour suivre la méthode que nous avons choisie, nous nous demanderons d'abord **ce qu'a fait le Christ,** pour mettre sa révélation à notre portée, à la portée de tous les hommes.
Si sa sagesse divine Lui conseillait un moyen comme souverainement efficace, Il *a dû* évidemment le prendre; on peut constater ensuite s'Il *l'a pris.*
C'est ce que nous allons voir en nous posant successivement ces deux questions :
— Jésus ***devait-Il fonder*** dans ce but une société visible et enseignante ?
— ***En fait, l'a-t-Il fondée ?***

ARTICLE PREMIER.

Jésus-Christ devait fonder une Eglise. Nécessité de cette institution.

Sur ce terrain, une marche progressive s'impose. Deux affirmations sont à distinguer :

§ 1. — Nécessité d'un secours quelconque pour conserver la révélation chrétienne.

Un secours quelconque est *nécessaire* au genre humain, qui permette de *conserver*, de *propager*, d'*expliquer*, la doctrine révélée du Christ, de façon *certaine*, *sans mélange d'erreurs*, et *pour tous.*

A. Cette nécessité **se prouve** aisément par ***l'expérience :*** ceux qui ont voulu se livrer à leurs propres forces n'ont fait que se disperser en de multiples directions, et ont commis des erreurs nombreuses.

B. Elle trouve, d'ailleurs, son **explication** :

a) dans la ***nature des vérités révélées,*** qui sont *d'ordre suprasensible*, et parfois *mystérieuses*, donc plus difficiles à retenir et à interpréter;

b) dans la ***faiblesse des facultés*** humaines en face de vérités de ce genre;

c) dans les ***occupations et soucis matériels,*** qui absorbent un grand nombre d'hommes et les empêchent de se livrer à de longues études personnelles sur ces sujets religieux.

Un secours quelconque est donc nécessaire. Reste à déterminer quel genre est désirable.

§ 2. — Nécessité morale d'un organisme social et d'une autorité visible.

Il convient hautement à la sagesse divine que ce moyen soit une société visible et enseignante; et cette convenance est telle qu'elle équivaut en pratique à une *nécessité morale.*
En face de cette assertion, se dressent les prétentions de l'***individualisme*** moderne, d'origine protestante, et dont J.-J. ROUSSEAU a été l'un des principaux doctrinaires. D'après cette théorie, l'individu, qui a en lui-même sa fin, se suffirait en tout, sans aucun secours social.
Il est, *au contraire*, éminemment désirable et comme *moralement nécessaire* que le secours accordé aux hommes pour conserver la révélation, c'est-à-dire la règle prochaine de nos croyances, soit une ***société à magistère infaillible,*** une *autorité doctrinale, vivante et ferme*, chargée de conserver la vérité révélée, de la transmettre, et de l'expliquer.

PREUVES

L'institution de ce magistère social était ainsi nécessaire :

I. Pour conserver et propager le christianisme.

A. **Par rapport à Jésus-Christ.** — Le Divin Maître devait, pour *conserver* les vérités de la révélation et les mettre *à la portée de tous,* prendre le meilleur moyen, le plus ***simple*** et le plus ***efficace :*** Il ne pouvait s'en désintéresser.

Or, nul moyen, on va le voir, n'est à la fois aussi *simple* et aussi *puissant* sur la nature humaine qu'une autorité enseignante sociale.

B. Par rapport à l'homme. — La réunion en société constitue pour l'être humain :

a) Un ***besoin :*** L'homme est naturellement sociable; en vertu de sa nature sensible et intellectuelle, des moyens de communication avec ses semblables (parole, sympathie, imitation, etc.) lui ont été donnés en ce but : faciliter les échanges de pensée, les associations d'intérêts, d'aspirations, d'idéal.

C'est pourquoi *une forme socidle de religion est nécessaire à l'homme*, et il convenait hautement que le moyen choisi par Jésus pour nous transmettre sa révélation fût une société.

b) Une ***condition de progrès et de stabilité*** dans tous les domaines (matériel, intellectuel et moral) : Sans société, l'individu laissé à ses seules forces devrait recommencer sans cesse les efforts opérés par ses prédécesseurs, et l'humanité piétinerait sur place; en société, au contraire, on s'aide, on se transmet les résultats; d'autres poursuivent plus loin les recherches et font de nouvelles découvertes, avançant ainsi dans le sentier tracé.

Or, pour le genre d'activité, qui est le *but principal de son existence* (connaître et servir Dieu selon la révélation divine), l'homme ne saurait être privé d'un tel secours. Puisqu'il a besoin d'un secours, il est *normal* et *sage* qu'il jouisse sur ce terrain du *moyen naturel et puissant* de perfectionnement intellectuel et moral qu'est ***la société religieuse.***

II. Spécialement pour expliquer et interpréter les vérités révélées.

Pour *expliquer* et *interpréter* les vérités révélées dans leur véritable sens, une autorité sociale et doctrinale est nécessaire.

Le moyen que devait employer Jésus-Christ pour mettre en contact tous les hommes de tous les siècles avec les vérités révélées doit être une ***règle de foi :***

- ***sûre*** et ***complète,*** pour donner la sécurité nécessaire en matière de salut;
- ***universelle*** *et* ***accessible*** *à* ***tous*** les *temps* et à tous les *hommes*, car c'est à tous que s'adresse la révélation chrétienne;
- ***apte à clore et à juger*** les incertitudes et les controverses qui pourraient s'élever sur le sens de la révélation.

Or, deux moyens pouvaient être employés par Jésus pour nous faire parvenir sa révélation : des documents ***écrits,*** laissés à l'interprétation de chacun (car tout texte, l'expérience le prouve, a besoin d'être interprété); ou bien un enseignement authentique et ***vivant*** se perpétuant de siècle en siècle.

Pouvait-Il choisir l'un ou l'autre indifféremment ?

a) Les églises ***protestantes*** prétendent que le premier moyen était suffisant et plus normal : la règle de foi serait l'***Ecriture sainte seule,*** interprétée :

- par le *libre examen* de chaque fidèle, disent les uns;
- avec l'*inspiration du Saint-Esprit* à chaque individu, disent les autres.

b) Les ***catholiques*** regardent ce moyen comme insuffisant, et pensent qu'il fallait une ***autorité vivante et authentique : la tradition,*** chargée de nous transmettre de façon officielle la pensée et l'enseignement du Christ sur chaque point.

Examinons successivement les deux hypothèses :

A. Remarquons que le **système protestant** ne présente nullement les garanties suffisantes et les qualités ci-dessus requises.

En effet, de soi, l'Ecriture est *morte* et demande, en bien des passages, à *être interprétée* pour retrouver la vraie pensée de l'auteur. Or, les moyens d'interprétation proposés sont *illusoires* et même *dangereux*.

a) Théoriquement :

1° Le **libre examen** *détruit la certitude* et *l'unité* de la doctrine. Les intelligences étant bornées et souvent dominées par les passions, chacun verra dans les textes difficiles, ou même dans les passages les plus clairs, des sens multiples et contradictoires : l'expérience est là pour le prouver. Or, il n'y a pourtant qu'une même vérité sur un même point.

2° L'***inspiration individuelle*** ne paraît pas convenir à la *sagesse divine :* Dieu n'a pas coutume, en effet, de multiplier les miracles quand un moyen plus simple (ici, une autorité sociale infaillible) est possible et aussi opérant. De plus, cette inspiration est condamnée par les *faits*, car le Saint-Esprit, s'Il agissait ainsi, inspirerait évidemment la même chose à tous : or, nous savons qu'il y a autant d'interprétations protestantes que d'individus.

3° Même ***les deux moyens réunis*** (libre examen aidé par l'inspiration) ne sont :

- ***ni à la portée de tous :*** il faudrait savoir lire, avoir le temps d'étudier en détail, de commenter;
- ni une règle *sûre* et *complète;* les protestants eux-mêmes admettent des vérités non contenues dans l'Ecriture;
- ni *apte à clore les controverses :* où serait l'autorité capable d'imposer une solution au libre examen ou à l'inspiration d'autres individus égaux, s'il y avait entre eux divergence ou même contradiction ?

b) Pratiquement :

De tels moyens d'interprétation engendrent :

1° Le ***fanatisme :*** on s'attache à son sens ou à celui qu'on se croit inspiré.

2° La ***corruption des mœurs :*** on cherche des sens qui légitiment les passions.

3° La *libre pensée* et l'indifférence en matière de religion : si plusieurs affirmations contradictoires peuvent être acceptées, cela met en défiance contre la vérité de toutes.

B. Examinons, au contraire, la règle de foi catholique, c'est-à-dire la **Tradition.**

Ici, il faut entendre par ce terme l'***organe de transmission*** et de ***tradition*** qui nous livre (*tradere* = livrer) les vérités révélées par Jésus; l'exercice d'une ***autorité sociale de magistère infaillible et vivant,*** qui se présente à nous, *au siècle où nous sommes*, comme le *représentant du Christ* et l'*interprète authentique de sa révélation.*

Or, ce moyen possède avec évidence les trois qualités énoncées ci-dessus :

Parce que infaillible et indéfectible, cette autorité sociale est :

a) sûre et complète, quant aux vérités; et elle donne ainsi toute sécurité;

b) universelle, quant aux sujets à qui elle s'adresse;

c) apte à clore efficacement et avec autorité toutes les difficultés d'interprétation qui peuvent s'élever, car cet organe, toujours vivant, présente de façon authentique la pensée même du Christ.

C'est donc un tel moyen que sa sagesse commandait au Christ de choisir.

Article 2.

Jésus-Christ a fondé une Eglise. Le fait de l'institution.

Les deux conceptions sur la règle de la foi se retrouvent ici. Quel est le *moyen* de *conserver*, *propager*, *expliquer*, la doctrine instituée *de fait* par Jésus-Christ ?

a) ***Les uns (protestants,*** ou héritiers de ***l'individualisme moderne)*** disent : un moyen purement *intérieur, individuel;*

b) Les *autres* ***(catholiques),*** conformément aux *documents historiques* de *l'Evangile* et à *la tradition*, disent : une ***autorité visible et sociale.***

§ 1. — *Jésus a institué lui-même,* réellement, *une Eglise, société hiérarchique visible.*

I. La raison nous le montre.

Ce que Jésus **devait** faire, Il l'a fait certainement.

L'institution d'une société religieuse était *moralement nécessaire*, nous l'avons vu, au bon succès définitif de la mission de Jésus.

Or, Notre-Seigneur est ***Dieu,*** et possède ***toute lumière*** sur ce qui est utile ou nécessaire à l'avenir de son œuvre.

Donc, ***Il a institué*** une société religieuse visible.

II. Le texte évangélique le prouve.

Cet argument, basé sur les *textes de l'Evangile* (spécialement Saint Matthieu, XVI, 17, 20; XVIII, 18; XXVIII, 18, 20; Saint Luc, XXII, 32; Saint Jean, XXI, 15), est tiré des paroles de Jésus :

— à Saint Pierre :

« Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié dans le ciel. Tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans le ciel. » « J'ai prié pour toi, afin que ta foi ne défaille pas, et toi, t'étant repenti, un jour, affermis tes frères. » — « Pais, mes agneaux, pais mes brebis. »

— aux apôtres unis à Saint Pierre :

« Tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel; tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel. »

Ce que prouvent ces textes.

Selon tous ces textes concordants, Jésus ***promet*** d'abord (ce qui nous donne déjà une certitude absolue, puisque Jésus, Dieu, est sincère et puissant), puis Il ***réalise l'institution*** d'une société religieuse extérieure, visible, avec tous ses éléments énoncés.

A. Il en est le **fondateur** : « *Je* bâtirai ***mon*** Eglise. » — « *Je* te donnerai les clés du royaume des cieux. » — « Pais, ***mes*** agneaux, pais ***mes*** brebis. »

Il en reste le *chef invisible et indéfectible.* « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. »

B. Ce qu'Il fonde, c'est une **Eglise**; une **collectivité visible** d'êtres corporels, unis par les ***liens extérieurs.*** On en trouve la preuve :

a) Dans les ***termes*** et ***comparaisons*** employés : *royaume, famille, cité, filet* plein de poissons; *bercail, troupeau, maison;* ***Eglise,*** c'est-à-dire société, réunion visible.

b) Par les ***liens*** qui unissent les membres de la société :

1° ***pour y entrer :*** rite visible du *baptême*, précédé d'une *profession extérieure de foi* (« celui qui croira, et sera baptisé »);

2° ***dans la suite :*** participation aux mêmes biens (*sacrements*), et *obéissance* aux mêmes chefs visibles (« s'il n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit comme un païen et un publicain »).

C. A cette société, Il donne une autorité constitutive, des **chefs**, avec **un rôle visible** (*pêcheurs d'hommes*).
Ce sont les apôtres et leurs successeurs.

Il choisit **un chef suprême,** qui **paît** les brebis (pasteurs secondaires) comme les agneaux (fidèles). Paître = gouverner, donner au troupeau avec *l'autorité du pasteur*, tout ce qui lui est nécessaire :

« Tu es *Pierre*, et, sur cette *pierre*, je bâtirai mon Eglise », c'est-à-dire : tu es le **principe de la solidité** de ma société. *Or*, dans une société, le principe de solidité est **l'autorité,** qui unit et dirige les volontés, vers le même but, par les moyens.
« Je te donnerai les **clés** », c'est-à-dire : la **puissance souveraine** sur le royaume des cieux. *Or*, ce royaume des cieux, c'est l'Eglise de la terre, qui mène aux cieux, car, au ciel, il n'est pas besoin d'autorité autre que celle de Dieu.

A ces chefs, Il donne les **pouvoirs** nécessaires pour une société de ce genre :

a) Pouvoir ***d'enseignement*** pour éclairer les ***intelligences;*** à Pierre : « Affermis tes frères. » — A tous · « Allez, enseignez toutes les nations. »

b) Pouvoir de ***gouvernement :*** obligeant les ***volontés,*** qui doivent obéir sous peine de condamnation.

A Saint Pierre, puis à tous : « Tout ce que tu lieras (commanderas) sera lié dans le ciel », c'est-à-dire, obligera en conscience, devant Dieu, car l'*obligation* (*ob-ligare*) n'est pas autre chose qu'un ***lien*** de la conscience, le pouvoir capable d'imposer *ce lien* n'est autre que l'*autorité*, le gouvernement.
A Saint Pierre : « Pais mes agneaux, mes brebis », donne *tout ce qui est nécessaire :* pour cela, il faut pouvoir *commander*.

c) Pouvoir de ***jugement,*** qui découle du précédent (Saint Matthieu, XVIII, 18) : « Si quelqu'un *n'obéit* pas à l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. »

d) Pouvoir ***d'ordre*** ou de ***sanctification :*** pouvoir d'administrer les sacrements, biens de l'Eglise et canaux de la grâce : « *Baptisez* au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » — « *Faites ceci* en mémoire de moi. »

D. Le **but** de la société (salut et sanctification des membres, continuation de la mission du Christ) se poursuit par des **moyens extérieurs** et **sociaux** : participation aux *sacrements*, *biens communs* de la société

Ces enseignements sont réunis, résumés comme en un ***testament,*** dans les dernières paroles de Notre-Seigneur, rapportées dans l'évangile de Saint Matthieu (XXVIII, 19, 20) et de Saint Jean (XX, 23) :

Tout** pouvoir **m'a été donné dans le ciel et sur la terre :
Allez donc,** instruisez **toutes les nations (*pouvoir d'enseignement*).
Baptisez-les, ***au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit*** (*pouvoir d'ordre*).
Apprenez-leur à observer tout ce que je vous ai prescrit (*gouvernement*).
Les péchés seront remis à qui vous les remettrez (*jugement*).
Voici que je suis avec vous, jusqu'à la fin du monde (*perpétuité, infaillibilité*).
Celui qui croira et sera baptisé sera sauvé (*liens visibles*).

Donc, Jésus a voulu fonder, et a fondé une **société religieuse, hiérarchique et visible** : son ***Eglise.***

§ 2. — L'histoire des premiers temps de l'Eglise prouve aussi l'institution de cette société.

C'est elle, en effet, que nous *voyons fonctionner* dès le *christianisme primitif*.

***A.* Les faits constatés.** — Elle apparaît, soit en Palestine, soit dans le monde païen, comme un **corps social,** *distinct de la religion juive*, et possédant :

a) Une ***hiérarchie visible :*** les chefs sous l'autorité de Pierre sont les apôtres et ceux qu'ils choisissent pour les aider et les suppléer; ils dirigent, commandent, gouvernent les volontés des nouveaux convertis, jugent et punissent les violateurs de la loi nouvelle (*Actes*, V, 1, 12) (II, *Corinth.*, II).

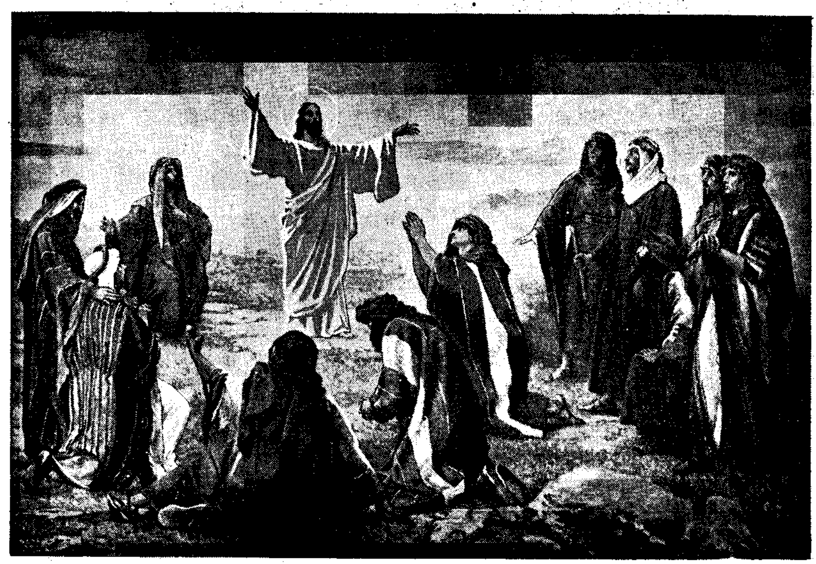
b) Un ***pouvoir enseignant,*** qui se présente de façon catégorique et infaillible comme transmettant les paroles du Christ, que les apôtres imposent en intermédiaires authentiques : « Ils ne peuvent pas ne pas parler. » (*Actes*, IV, 19, 21.)

c) Enfin, des ***rites extérieurs*** spécifiquement chrétiens, qui constituent l'entrée dans la société, ou y assurent la vie cultuelle; le baptême, l'imposition des mains, les onctions, la fraction du pain ou Eucharistie.
Or, tout ceci **correspond** à l'institution de Jésus lui-même et nous en est une nouvelle garantie.

B.* Leur valeur.** — En effet, il n'y a ***pas eu d'interruption entre les ordres donnés par Jésus et l'établissement de cette société hiérarchique.

Sans doute, l'Eglise n'est *pas apparue d'un seul coup*, toute faite pour ainsi dire et avec tous les rouages que nous lui connaissons aujourd'hui. Mais, aussitôt après la Pentecôte, les apôtres ont *commencé à réaliser* le plan dicté par Jésus, et *l'**ont réalisé dans** ses **lignes essentielles.***

Les *Actes des apôtres* sont la *mise en œuvre immédiate de l'Evangile*.



Cl. Braun.

La Mission des Apôtres.
(Tableau de J. Aubert.)

« Allez, enseignez toutes les nations; et baptisez-les au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! »

C. **Les témoins.** — Nous en avons d'ailleurs divers autres *témoins*, qui nous permettent de remonter jusqu'aux âges apostoliques :

— **IIe siècle (fin) :**

Saint Irénée montre dans le caractère *hiérarchique* de l'Eglise un fait *notoire et incontesté*, institué par Jésus et les apôtres. Il ne l'aurait pas pu si cette hiérarchie avait été de fondation récente : de nombreuses contestations se seraient élevées.

Or, Saint Irénée était *témoin pour Rome*, l'*Orient* et la *Gaule*, et touchait par son maître, Saint Polycarpe, disciple de Saint Jean, à l'*époque primitive* de l'Eglise.

— **IIe siècle (milieu) :**

Saint Polycarpe affirme, lui aussi, que les *pasteurs* sont les gardiens de la *foi* et les chefs de la *hiérarchie*.

Divers autres auteurs affirment également :

— l'existence de chefs reconnus : évêques successeurs des apôtres (Hégésippe); le Pontife de Rome (Denys de Corinthe).

— et l'identité permanente dans la foi et les sacrements (Albercius).

— **IIe siècle (début) :**

Saint Ignace d'Antioche.

— **Ier siècle (fin) :**

Saint Clément de Rome, disciple immédiat de Saint Pierre et de Saint Paul.

Tous deux montrent dans la société instituée par le Christ une *hiérarchie* gouvernant les églises *pour garder la tradition*, sous l'autorité universelle de l'Eglise de Rome.

Conclusion. — Ainsi, l'*Evangile* et l'*histoire* coïncident très nettement sur le point qui nous intéresse : le Christ a donc institué une ***autorité sociale*** de *magistère*, de *gouvernement* et de *sanctification* des âmes : ***son Eglise.***

COROLLAIRES

Trois conséquences découlent de la précédente conclusion :

A. **Jésus-Christ n'a institué qu'une seule Eglise.** — Tout le prouve :

a) *Les paroles de Jésus* et des *apôtres*, sont formelles : « Il n'y a qu'*un seul troupeau* et qu'un seul pasteur. »

« *Une seule foi*, un seul *baptême;* un *seul corps.* » (*Ephés*, IV, 4, 5.)

b) L'homme, d'ailleurs, a ***un besoin absolu*** de cette unité. Pour lui, la diversité tuerait la certitude.

c) Puisque, sur chaque point dogmatique et moral, ***il n'y a qu'une vérité,*** deux sociétés, naturellement distinctes en quelques points, ne peuvent venir également de Dieu.

B. Il y a donc *obligation stricte, de rechercher l'Eglise unique* instituée par Jésus-Christ :

L'indifférentisme religieux est donc à la fois :

— ***illogique*** en lui-même;
— ***injurieux*** pour Dieu et Jésus, qui ont désigné un chemin à suivre;
— ***dangereux,*** et même gravement périlleux dans ses conséquences pour nous-mêmes.

Nous allons donc poursuivre nos recherches.

C. L'Eglise unique fondée par Jésus-Christ **doit donc être reconnaissable** à certaines **marques**; c'est ce que nous allons maintenant constater.

CITATIONS ET DOCUMENTS

I. — Insuffisance de la règle de foi protestante. Les effets du libre examen.

Chacun s'est fait à soi-même un tribunal où il s'est rendu l'arbitre de sa croyance; et, encore qu'il semble que les novateurs aient voulu retenir les esprits en les renfermant dans limites de l'Ecriture sainte, comme ce n'a été qu'à condition que chaque fidèle en deviendrait l'interprète, et croirait que le Saint-Esprit lui en dicte l'interprétation, il n'y a point de particulier qui ne se croie autorisé par cette doctrine à adorer ses inventions, à consacrer ses erreurs, à appeler Dieu tout ce qu'il pense.

Dès lors, on a bien prévu que, la licence n'ayant plus de frein, les sectes se multiplieraient jusqu'à l'infini; que l'opiniâtreté serait invisible; et que, tandis que les uns ne cesseraient de disputer ou donneraient leurs rêveries pour inspirations, les autres, fatigués par tant de folles visions, et ne pouvant plus reconnaître la majesté de la religion déchirée par tant de sectes, iraient enfin chercher un repos funeste et une entière indépendance dans l'indifférence des religions ou dans l'athéisme...

Mais quelque chose de plus violent se remuait dans le fond des cœurs; c'était un dégoût secret de tout ce qui a de l'autorité et une démangeaison d'innover sans fin, après qu'on en a vu le premier exemple. Ainsi les calvinistes, plus hardis que les luthériens, ont servi à établir les sociniens, qui ont été plus loin qu'eux et dont ils grossissent tous les jours le parti. Les sectes infinies des anabaptistes sont sorties de cette même source; et leurs opinions, mêlées au calvinisme, ont fait naître les indépendants, qui n'ont point eu de bornes, parmi lesquels on voit les « trembleurs », gens fanatiques qui croient que toutes leurs rêveries leur sont inspirées; et ceux qu'on nomme « chercheurs », à cause que, dix-sept cents ans après Jésus-Christ, ils cherchent encore la religion et n'en ont point d'arrêtée. C'est en cette sorte que les esprits une fois émus, tombant de ruines en ruines, se sont divisés en tant de sectes... Ainsi rien n'a retenu la violence des esprits féconds en erreurs; et Dieu, pour punir l'irréligieuse instabilité de ces peuples, les a livrés à l'intempérance de leur folle curiosité, en sorte que l'ardeur de leurs disputes insensées, et leur religion arbitraire est devenue la plus dangereuse de leurs maladies.

(Bossuet, *Oraison funèbre de Henriette de France.*)

II. — La nécessité d'une tradition orale et vivante.

Alors même — ce qui n'est pas — alors même que tous les dogmes, toutes les règles de conduite énoncés par le Sauveur, se trouveraient au moins indiqués dans les Livres saints, nous devrions pourtant reconnaître que l'Ecriture ne peut se suffire. La moindre trace écrite ou l'expression abrégée d'une pensée peut-elle procurer l'intelligence de la pensée totale ? Presque jamais. Où donc, après avoir reçu la déposition écrite d'un témoin, se permet-on de lui dire : « A présent, retirez-vous; nous n'avons que faire de vos explications » ? Nulle part !

A elle seule, hélas ! l'Ecriture ne peut amener d'autre résultat certain que celui-ci : la désunion !

Voulez-vous vous en convaincre ?

Choisissez un groupe de croyants très sincères, très ardents; mettez en leurs mains n'importe lequel de nos évangiles et attendez. A échéance plus ou moins longue, vu les illusions auxquelles nous sommes sujets, surtout lorsqu'il s'agit des mystères de l'au-delà et de la discipline des mœurs, cet évangile, d'où devait jaillir la vie, produira... oh ! pitié ! exactement ce que nous avons sous les yeux : des sectes, contre-sectes, sous-sectes de toute nuance et de toute dénomination, se querellant les unes les autres, discréditant le Christ lui-même (comme la multitude des dilutions, imitations et contrefaçons pharmaceutiques induit à tenir jusqu'aux médecins les plus dignes d'estime et de confiance pour des charlatans), sectes, contre-sectes, sous-sectes, empêchant en tout cas les paroles divines de produire ce qu'elles produiraient infailliblement si leur sens authentique était respecté : la régénération de l'humanité, l'ordre et la paix !

Ah ! Messieurs, ne me forcez pas à appuyer sur des plaies saignantes... L'unique vérité sur laquelle je veuille insister, c'est l'impossibilité de retrouver l'enseignement total du Sauveur et le sens originel des Ecritures sans consulter la tradition.

(R. P. Pinard de La Boullaye, *L'héritage de Jésus*, 10 mars 1935, éditions Spes.)

III. — Jésus a voulu et institué une règle de foi orale, une autorité enseignante.

Les prophètes d'Israël ont consigné leurs oracles sur des écorces d'arbres ou des feuilles de papyrus; le Christ, Lui, a dédaigné cette précaution.

Fait plus curieux. Il n'a pas même enjoint à ses apôtres d'écrire. Cet ordre, évidemment, Il ne pouvait manquer de le donner, s'Il avait voulu que son peuple, le peuple chrétien, demandât quelque jour à des livres l'exposé fidèle de ses révélations, tout au moins l'exposé des points de doctrine qu'Il entendait imposer à leur foi. Cet ordre, Il ne l'a pas donné.....

Il a fait mieux, Messieurs, beaucoup mieux : durant près de trois ans, Il a travaillé à former ses disciples... Dès lors avant de remonter aux cieux, Il a pu dire, Il a dit simplement aux Douze : « Allez, enseignez toutes les nations; apprenez-leur à garder tout ce que je vous ai commandé ! » En d'autres termes : « Enseignez ce que je vous ai enseigné ! Prêchez de vive voix ou par écrit; vous jugerez de l'opportunité; mais transmettez toutes les consignes que je vous ai données, toutes : « omnia quaecumque mandavi vobis ». Le Christ a usé d'une formule plus concise, à quelques égards plus expressive : « Allez, vous serez mes témoins jusqu'aux extrémités de la terre. »

Témoins du Christ, les apôtres ne se présenteront pas un texte en mains, pour dire aux âmes affamées de vérité : « Prenez, lisez, jugez vous-mêmes ! » Ils viendront comme des gens qui ont vu le Seigneur, l'ont entendu assidûment et, petit à petit, ont été transformés par Lui.

Le Maître disparu, apôtres et disciples se prodiguent, en effet, dans le « ministère de la parole ». C'est ainsi que Saint Pierre et Saint Paul caractérisent leur mission : « ministerium verbi ».

(Id., même conférence.)

Le grand dessein du royaume de Dieu commence à paraître; le plan de Jésus se découvre aux yeux des disciples, dans ce nom d'Eglise qu'il n'avait pas encore employé. Il veut appeler à Lui et rassembler en Lui les élus disséminés sur la terre à travers les peuples : ce rassemblement en une même foi constitue l'Eglise. Jésus la crée indestructible, invincible. Aucune puissance, en ce monde, même celle de l'enfer, qui les résume toutes et représente le génie du mal, ne prévaudra contre elle...

Jésus veut un pouvoir dans cette multitude, une autorité dans son Eglise, c'est à Saint Pierre qu'Il la confère, en lui remettant ce qu'Il nomme symbo-

liquement les clefs du royaume. Pierre gouvernera les croyants... Jésus restera le chef invisible, Pierre le chef visible, et il ne défaillera pas dans sa mission : Jésus le lui promet.

(P. Didon, *Jésus-Christ*, p. 454, Plon, édit.)

IV. — L'Eglise primitive réalise ce programme.

Juifs et païens convertis ne considèrent pas Jésus simplement comme le prédicateur du salut individuel et assuré par l'œuvre intérieure de l'Esprit, mais comme son divin organisateur. Conformément à ses prescriptions, ils se groupent en une société visible, sous le régime des Douze et de leurs mandataires...

Une même foi les distingue et une même façon d'exercer le culte : celle que conserve et propage la tradition du collège apostolique et de son chef, et qui s'inspire de Jésus, lequel trouvait digne du châtiment suprême l'insoumission à sa parole (Marc, XVI, 15, 16).

Cette unité de foi, de mœurs, et de religion, chaque société locale ou église l'opère parmi ses membres, grâce à l'ordre hiérarchique. Mais il y a entre toutes les églises déjà fondées une communion analogue à celle qui unit entre eux les membres de chacune d'elles, un catholicisme avant la lettre, dû surtout à Pierre et aux apôtres et au personnel hiérarchique qu'ils se sont adjoint, qu'ils vont bientôt se substituer à différents degrés, avec l'imposition des mains comme moyen d'investiture.

On peut donc et on doit affirmer que l'Eglise des Douze réalise l'Eglise de l'Evangile.

(Chan. P. Buysse, *Vers la foi catholique. L'Eglise de Jésus*, p. 381, Desclée de Brouwer et C[ie], édit.)

V. — Une page suggestive de l'histoire apostolique. Le Concile de Jérusalem.

N. B. — Dans cet épisode instructif, on voit comment s'exerça, dès le début, ***l'autorité doctrinale*** et disciplinaire dans l'Eglise primitive. On remarquera spécialement l'intervention, avant toute autre, ***du Chef des apôtres,*** Saint Pierre, puis celle de Saint Paul et de Saint Jacques, enfin, le texte de la décision, qui témoigne de la conscience d'une véritable ***autorité d'origine divine.***

A. — *L'occasion.*

Alors, quelques-uns du parti des pharisiens, qui avaient cru, se levèrent en disant qu'il fallait circoncire les Gentils et leur enjoindre d'observer la loi de Moïse.

Les apôtres et les anciens s'assemblèrent pour examiner cette affaire.

B. — *Le discours de Saint Pierre.*

Une longue discussion s'étant engagée, Pierre se leva et leur dit : « Mes frères, vous savez que Dieu, il y a longtemps déjà, m'a choisi parmi vous, afin que, par ma bouche, les Gentils entendent la parole de l'Evangile et qu'ils croient. Et Dieu, qui connaît les cœurs, a témoigné en leur faveur en leur donnant le Saint-Esprit comme à nous; il n'a fait aucune différence entre eux et nous, ayant purifié leurs cœurs par la foi. Pourquoi donc tentez-vous Dieu maintenant, en imposant aux disciples un joug que ni nos pères, ni nous n'avons pu porter ? Mais c'est par la grâce du Seigneur Jésus-Christ que nous croyons être sauvés, de la même manière qu'eux. »

Toute l'assemblée garda le silence, et l'on écouta Barnabé et Paul, qui racontèrent tous les miracles et les prodiges que Dieu avait faits par eux au milieu des Gentils.

C. — *Le discours de Saint Jacques, évêque de Jérusalem.*

Lorsqu'ils eurent cessé de parler, Jacques prit la parole et dit : « Frères, écoutez-moi. Simon a raconté comment Dieu, tout d'abord, a pris soin de tirer du milieu des Gentils un peuple qui portât son nom. Avec ce dessein, concordent les paroles des prophètes, selon qu'il est écrit : « Après cela je reviendrai, et je rebâtirai la tente de David, qui est renversée par terre; j'en réparerai les ruines et la relèverai, afin que le reste des hommes cherche le Seigneur, ainsi que toutes les nations qui sont appelées de mon nom, dit le Seigneur qui exécute ces choses. L'œuvre du Seigneur est connue de toute éternité. » C'est pourquoi je suis d'avis qu'il ne faut pas inquiéter ceux d'entre les Gentils qui se convertissent à Dieu. Qu'on leur écrive seulement qu'ils ont à s'abstenir des souillures des idoles, de l'impureté, des viandes étouffées et du sang. Car, depuis des générations, Moïse a dans chaque ville des hommes qui le prêchent, lorsqu'on le lit tous les jours de sabbat dans les synagogues. »

D. — *La décision conciliaire.*

Alors, il parut bon aux apôtres et aux anciens, ainsi qu'à toute l'Eglise, de choisir quelques-uns d'entre eux pour les envoyer à Antioche, avec Paul et Barnabé; on choisit Jude, surnommé Barsabas, et Silas, personnages éminents parmi les frères. Ils les chargèrent d'une lettre ainsi conçue :

« Les apôtres, les anciens et les frères, aux frères d'entre les Gentils qui sont à Antioche, en Syrie et en Cilicie, salut.

» Ayant appris que quelques-uns des nôtres sont venus, sans aucun mandat de notre part, vous troubler par des discours qui ont bouleversé vos âmes, nous nous sommes assemblés, et nous avons jugé à propos de choisir des délégués et de vous les envoyer avec nos bien aimés Barnabé et Paul, ces hommes qui ont exposé leur vie pour le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Nous avons donc député Jude et Silas, qui vous diront de vive voix les mêmes choses. Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer aucun fardeau au-delà de ce qui est indispensable, savoir de vous abstenir des viandes offertes aux idoles, du sang, de la chair étouffée et de l'impureté. En vous gardant de ces choses, vous ferez bien. Adieu. »

(*Act. des Apôtres*, XV, 5, 29, trad. *Crampon*, Desclée et C[ie], édit.)

Réflexions morales.

Remercier souvent la Sagesse de Jésus et la Providence Divine d'avoir fait pour nous ce **guide nécessaire** et ce puissant **secours** qu'est la société religieuse avec son autorité enseignante et le trésor de sa grâce. L'Eglise, c'est **Jésus parmi nous**, nous agrégeant à Lui par Elle.

CHAPITRE II

VISIBILITÉ ET MARQUES DE LA VÉRITABLE ÉGLISE

ARTICLE PREMIER.

Notions générales. Visibilité et marques.

§ 1. — Visibilité.

I. Divers sens du mot.

Nous venons de voir que JÉSUS-CHRIST, pour continuer son œuvre, avait fondé une, et une seule société enseignante *visible* :

a) Non seulement en ce sens, que les **membres** sont des êtres visibles;

b) Mais que la ***société, comme telle,*** est constituée par des ***liens visibles*** (visibilité de la société, *comme société*).

Ces liens sont au nombre de trois principaux :

Profession extérieure de la foi;
Obéissance aux pasteurs;
Participation aux sacrements.

c) Cependant, cela ne suffit pas évidemment pour *reconnaître* la véritable Eglise, fondée par JÉSUS, il faut aussi que son caractère d'Eglise du Christ soit *visible*, reconnaissable. Il faut qu'elle soit visible en tant que ***société du Christ, fondée par le Christ.***

II. Preuves de son existence dans l'Eglise du Christ.

Les trois sortes de visibilité ont été voulues par le Christ pour son Eglise.

C'est déjà prouvé par les deux premières :

A. NOTRE-SEIGNEUR a voulu des **membres visibles** (Il parle de troupeau, famille, etc.).

B. Il a voulu aussi des **liens sociaux visibles** :

a) Les ***sacrements,*** rites sensibles extérieurs.

b) La ***profession de la foi :*** « Celui qui aura cru et aura été baptisé, sera sauvé. » Or, cette foi, pour amener au baptême, doit être évidemment extérieurement professée.

c) Enfin, ***l'obéissance extérieure*** aux chefs. « Si quelqu'un *n'obéit* pas à l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. »

C. **Pour la visibilité en tant que véritable Eglise du Christ.**

NOTRE-SEIGNEUR l'a voulu aussi, en effet :

a) Il ***oblige, sous peine de damnation, à entrer en son Eglise,*** à pratiquer sa religion, à obéir aux lois de l'Eglise du Christ. Cela est de nécessité de moyen pour le salut : qui ne *croira pas*, sera *condamné;* qui ***n'obéira pas***, doit être regardé comme un païen.

Or, pour cela, il faut bien que l'Eglise du Christ soit ***reconnaissable,*** comme telle, visible en tant que société du Christ. Autrement, on ne peut être obligé d'y croire, d'y entrer, de lui obéir.

b) Aussi, pour cela, ***Il donne à son Eglise des « marques » ou « notes »*** distinctives.

Il dit : par exemple : « Soyez « un » comme mon Père, et moi, nous sommes « un ». — « Aimez-vous les uns les autres. A cela on *reconnaîtra* que vous êtes mes disciples. »

Que faut-il donc entendre par ces marques, ou notes, de la véritable Eglise de JÉSUS-CHRIST ?

§ 2. — Marques.

I. Définition.

On appelle *marques* ou *notes* des propriétés visibles en elles-mêmes, qui prouvent et montrent que telle société est l'Eglise fondée par le Christ, c'est-à-dire ***la rendent visible et reconnaissable*** en tant qu'*Eglise du Christ*, et permettent de *la distinguer* des fausses sectes.

II. Sortes.

Les marques sont de deux sortes :

A. Les marques ***négatives,*** dont ***l'absence*** montre ***la fausseté de la société,*** par exemple : une société ayant doctrine immorale qui permet l'homicide, ou tout autre crime ne sera pas la vraie Eglise du Christ. Et l'on arrive à la vraie Eglise du Christ par élimination des fausses. Il peut, d'ailleurs, y avoir un grand nombre de notes négatives.

B. Les marques positives, dont ***la présence*** montre directement ***la vérité de telle société,*** d'après la volonté et les paroles de NOTRE-SEIGNEUR. On le voit aisément, cette méthode est plus directe et plus rapide : quand on a découvert la vraie Eglise du Christ, il est facile d'éliminer les autres, puisqu'il ne peut y en avoir qu'une.

III. Conditions pour qu'on ait une note positive.

Il faut avoir une propriété :

A. **Essentielle et inhérente** à la société qu'il s'agit de montrer, c'est-à-dire, qui soit contenue dans la nature de cette société; c'est, en effet, un des caractères d'une marque, à la différence des miracles ou des signes extérieurs : un miracle *s'ajoute* à la doctrine qu'il démontre; une marque, au contraire, *fait partie* de la société qu'elle rend visible.

B. **Intrinsèquement visible**, perceptible par elle-même, plus visible que la chose à démontrer, c'est-à-dire que la vérité de telle société comme Eglise du Christ. La marque diffère ainsi des simples propriétés, comme l'infaillibilité, qui peuvent être propres et essentielles à l'Eglise du Christ, mais ne sont pas extérieurement discernables.

C. **Exclusive**, c'est-à-dire, ***ne pouvant appartenir*** qu'à une seule société, à l'exclusion des autres;

— soit à cause de la volonté même et de ***l'Institution du Christ***, qui l'a déterminée une fois pour toutes;

— soit par son ***caractère miraculeux***, qui en fait l'apanage d'une seule société, Dieu ne pouvant en soutenir qu'une de façon miraculeuse.

IV. Etude des marques de l'Eglise.

A. Il y a ***quatre marques*** ou notes principales de l'Eglise; elles ont été énoncées et présentées comme telles par le Concile de Nicée-Constantinople, dans la rédaction de son symbole (IVe siècle).

a) Trois sont exclusives par leur ***caractère miraculeux*** donné par Jésus : l'***unité***, la ***catholicité***, la ***sainteté;***

b) La ***quatrième*** est exclusive de ***par la volonté du Christ;*** et *en elle-même*, ne peut appartenir qu'à une société : c'est l'***apostolicité.*** Elle présente, d'ailleurs, par le fait de la *stabilité* qu'elle suppose et entraîne, un *aspect miraculeux.*

B. Nous étudierons avant tout chaque marque comme **note positive** et nous examinerons successivement :

a) La volonté du Christ, c'est-à-dire ce que Notre-Seigneur a voulu pour son Eglise (étude ***abstraite***);

b) La société où elle se trouve ***réalisée,*** en commençant par l'Eglise romaine, à laquelle nous avons le bonheur d'appartenir, et qui possède ces marques comme Notre-Seigneur les a voulues (étude ***concrète***);

c) Puis on peut voir, comme ***confirmation*** que ***les autres sociétés ne possèdent pas*** ces marques : c'est alors l'étude de la marque envisagée comme ***négative*** (moins directe et moins décisive, on le voit, que la marque positive).

ARTICLE 2.

Unité.

I. L'unité voulue par Jésus-Christ.

Notre-Seigneur a voulu que son Eglise :

A. Ait **l'unité**, comme **marque distinctive** :

« Qu'il n'y ait qu'*un seul troupeau, un seul pasteur.* Que tous *soient « un »*, comme mon Père et moi *sommes « un »*.

a) Unité de doctrine : « Qu'ils soient « *un* » *pour que tous croient* que vous m'avez envoyé, ô mon Père. » « *Une seule foi* », dira Saint Paul. Cette unité doit être assurée par la *magistère infaillible* de Saint Pierre : « Celui qui ne croira pas sera condamné » et ne fera plus partie de l'Eglise.

b) Unité de gouvernement avec pouvoir législatif et judiciaire ayant pour tête l'apôtre Saint Pierre.

« Un *seul pasteur;* — sur *cette pierre*, je bâtirai mon Eglise. *Pais* (toi seul) mes agneaux (fidèles) et aussi, mes brebis (pasteurs secondaires). » Sans cette soumission, on n'est plus de son Eglise, on est comme un païen, un publicain.

c) Il a voulu aussi ***l'unité des moyens de sanctification :*** un seul pouvoir d'ordre, et les mêmes sacrements : « Faites ceci en mémoire de moi. »

N. B. — **Il est à remarquer, d'ailleurs, que la raison elle-même** réclame une certaine unité :

a) de **doctrine** : La vérité ne s'oppose pas à la vérité. S'il y a opposition, il y a erreur d'un côté;

b) de **gouvernement** : Toute société divisée est vouée à la ruine; des chefs multiples mènent au désordre et à l'anarchie;

c) de **culte**, en ses rites essentiels.

B. Or, cette unité voulue par Notre-Seigneur présente les caractères d'une marque positive, car elle est une propriété :

a) essentielle et inhérente à la société, c'est la société qui doit être *une* : doctrine, gouvernement et moyens de sanctification sont les éléments constitutifs de l'Eglise,

b) visible en elle-même : on peut *constater* aisément cette uniformité d'enseignement, de croyances et de lois,

c) qui, par son *caractère miraculeux*, ne peut appartenir qu'à une seule société et lui est ***exclusivement propre.***

En effet, cette unité voulue par NOTRE-SEIGNEUR est un miracle moral, car, c'est :

1° ***Une unité catholique :*** entre les hommes de nations, de caractère, de condition, de sexe, d'âges différents et dispersés par toute la terre : « Allez, enseignez *toutes* les nations. » Or, on sait combien il est *difficile* de s'entendre sur des questions aussi importantes que les questions religieuses entre gens de temps, de pays et d'esprits si différents. Dans l'antiquité, chaque religion était nationale, le culte des dieux particuliers étant un élément de la patrie. Comment amener tous ces hommes de tous les temps et de tous les lieux à croire les mêmes vérités, à pratiquer les mêmes devoirs et le même culte ?

2° ***Une unité surnaturelle,*** et non quelconque : « Soyez « un », *comme mon Père et moi* sommes « un ». Son *modèle* est donc l'*unité même des personnes divines*, ce qui est au-dessus des lois ordinaires de la nature morale.

II. Elle est dans l'Eglise Romaine.

L'Eglise Romaine, c'est-à-dire la société dont le chef visible est Notre Saint-Père le Pape, évêque de Rome, ***est en possession de cette marque.***

A. **Elle possède l'unité voulue par Notre-Seigneur.**

a) Unité de foi, conservée par le *magistère infaillible*. Et cela en tout temps et en tous lieux, non par immobilité routinière, mais *dans un développement normal et sans contradiction*, comme celui de l'organisme qui grandit ou de la graine qui devient un grand arbre. Cette unité a été conservée *malgré les obstacles* et les erreurs provenant des impies et des hérétiques, que l'Eglise a toujours rejetés de son sein.

b) Unité de gouvernement : *autorité suprême unique du Pontife romain* sur les divers diocèses et ordres religieux. Qui ne s'y soumet pas s'exclut par le fait même de l'Eglise.

c) Unité de sacrements et de ***moyens de sanctification :*** *même pouvoir d'ordre;* tout ce qu'il y a d'essentiel dans l'administration des *sacrements*, *le saint sacrifice de la messe*, le *culte des saints*, est commun aux diverses liturgies adaptées aux divers temps et lieux; c'est une *unité précise et sûre* dans une *riche variété*. Là encore, qui ne s'y soumet pas est exclu de droit.

B. Cette unité est une **marque positive**, car elle est visible, inhérente et miraculeuse : une unité aussi ***parfaite*** dans une société ***catholique*** qui enseigne une doctrine *mystérieuse* et des *préceptes difficiles* est **au-dessus des forces de la nature.**

III. Non dans les autres sociétés.

D'ailleurs, en fait, l'*Eglise romaine*, *seule*, possède cette unité. Les autres sociétés ne l'ont pas (marque envisagée comme *négative*).

Il est, en effet, deux groupes de sectes qui disent aussi venir du Christ : les sociétés protestantes et grecques orthodoxes.

A. Il est à peine besoin de parler ***des* églises protestantes** et de montrer qu'elles n'ont :

a) Ni l'unité de gouvernement : pas de chef unique, toutes sont indépendantes, les unes des autres; quelques-unes ont même supprimé toute hiérarchie et rejettent l'épiscopat.

b) Ni l'unité de doctrine, à laquelle s'oppose directement le principe du libre examen. Si BOSSUET vivait encore, il pourrait rechercher et trouver à l'infini des « variations » entre les multiples sectes : luthériennes, calvinistes, anglicanes, entre leurs branches innombrables et même à l'intérieur de chaque branche.

c) Ni l'unité de culte, brisée par la même raison. On ne s'entend pas sur le nombre et les rites essentiels des sacrements, le saint sacrifice de la messe, et les autres pratiques cultuelles.

B. Les **églises orientales** non plus n'ont ***pas l'unité de gouvernement,*** puisqu'elles ne reconnaissent pas un chef unique et comprennent quinze ou seize groupes, ayant chacun son autonomie. Elles ne possèdent *pas davantage* une ***autorité doctrinale*** universellement reconnue qui puisse interpréter de façon uniforme les dogmes acceptés par toutes et venant des sept premiers conciles œcuméniques ou universels. L'existence de ces conciles généraux, seule autorité admise par ces églises, est rendue impossible pour elles en raison de leur séparation même d'avec l'Eglise romaine. Elles n'ont rien non plus pour conserver ***au culte*** son uniformité essentielle.

Qu'on se serve de l'une ou de l'autre méthode, on constate donc que l'**Eglise Romaine possède,** et **possède seule,** l'unité voulue par Notre-Seigneur, et, de ce fait, est la seule véritable Eglise de Jésus-Christ.

ARTICLE 3.

Catholicité.

I. Notions générales.

A. Catholicité **veut dire** ***universalité.*** Pour une société, c'est la diffusion dans tout le monde : c'est un grand nombre de fidèles d'une multitude de nations.

B. Catholicité **suppose** ***unité*** (il faut que ce soit la *même société* qui soit répandue), mais elle **en diffère :** unité dit *cohésion*, et catholicité dit *expansion*, *diffusion*.

C. Il faut distinguer plusieurs sortes de catholicités :

a) Catholicité ***de droit*** ou ***qualitative : aptitude*** à s'adapter à tous les temps, pays, climats, âges, mœurs, etc.; force d'expansion de la société.

b) Catholicité ***de fait*** ou ***réelle :*** diffusion partout en fait.

Elle est :

1° *Absolue*, si la société existe dans toutes les provinces *absolument* et *toujours;*

2° *Relative :*

— *physiquement*, si la société est répandue dans *toutes* les régions connues à *chaque époque;*

— *moralement*, si elle existe dans un *nombre suffisant* de régions connues à chaque époque pour pouvoir *représenter l'univers entier.*

II. La catholicité voulue par Jésus-Christ.

Notre-Seigneur a voulu :

A. Que son Eglise soit catholique de droit et de fait. On le prouve :

a) Par les ***paroles, actes, promesses de Notre-Seigneur :*** « Enseignez *toutes les nations* — *toute créature* — jusqu'aux extrémités de la terre. » Il fonde une *seule* religion, obligatoire pour *tous* les hommes. Donc, Il veut bien qu'elle se répande partout.

b) Cela correspond au *caractère universel* donné à l'Eglise par les ***prophéties*** faites sur Notre-Seigneur, et qu'Il affirme être venu accomplir.

c) Cependant, Il n'a pas voulu une catholicité nécessairement absolue, mais une diffusion ***progressive :*** Il compare son Eglise : au *levain*, qui, ***« peu à peu »,*** fait fermenter toute la masse; au grain de *sénevé*, qui, « *petit à petit* », germe et devient un arbre, où viennent se réfugier tous les oiseaux du ciel. Il est facile, d'ailleurs, de voir cette progression dans la parole de Notre-Seigneur : « Vous serez mes témoins *à Jérusalem, en Judée, en Samarie* et *dans le monde entier.* »

d) Il n'a pas voulu non plus, une catholicité physique (puisqu'Il laisse le soin de cette diffusion à la liberté humaine, toujours faillible, et dont les moyens sont limités), mais une catholicité ***relative*** et ***morale;*** diffusion dans un nombre suffisant de régions *assez différentes* et *nombreuses* pour *représenter l'ensemble du monde connu à chaque époque.*

B. Cette catholicité réalise toutes les conditions nécessaires pour être une marque positive. En effet, elle est :

a) Essentielle et ***inhérente*** à l'Eglise du Christ : c'est sa *société,* qui doit être universellement répandue.

b) Visible au plus haut degré : on constate aisément où une religion est répandue.

c) Propre à l'Eglise du Christ et à *elle seule :* cette Eglise, par son caractère universel, en face des tendances nationales et particularistes, qui sont bien le mode constant d'agir des hommes en matière religieuse, doit constituer un perpétuel ***miracle moral.***

III. Elle est dans l'Eglise Romaine.

L'Eglise Romaine possède la catholicité, marque positive :

A. **En droit et en fait :**

a) Catholicité ***de droit :*** par sa *doctrine*, sa *constitution*, sa *morale*, elle *exclut l'individualisme* et est *au-dessus du nationalisme;* elle peut *s'adapter* à toutes les races, à tous les temps, à tous les milieux, à tous les pays; les faits eux-mêmes ont prouvé cette possibilité.

b) Catholicité ***de fait*** *progressive, relative, morale*, ce que prouvent :

1° la *propagation rapide* des premiers siècles « *jusqu'aux extrémités de la terre* » (Saint Paul), « *partout* » (Saint Marc, Tertullien);

2° l'existence permanente des *missions catholiques* dans les *diverses parties du monde,* à mesure que des pays nouveaux sont découverts et abordables;

3° le *nom caractéristique* de ***« catholique »,*** toujours possédé par elle, sans contestation.

B. Cette catholicité est une marque **positive** et **exclusive**.
C'est un **miracle moral :**

a) Pour le prouver, on pourrait d'abord se servir des mêmes arguments que pour la propagation et la conservation du christianisme : il n'y a ***pas proportion entre les moyens employés et les obstacles*** à cette diffusion *universelle* d'une religion *mystérieuse* et *austère.*

b) La difficulté, et donc le miracle, augmentent encore si cette diffusion s'étend à des pays, des ***époques*** et des ***milieux très divers.*** Cette **capacité** d'adaptation et cette adaptation *réelle* sans déformation constituent un **miracle hors pair.** Et, à ce titre, elles ne peuvent appartenir qu'à une seule société, pour laquelle Dieu s'engage ainsi.

Donc, l'Eglise catholique possède la catholicité telle qu'elle a été voulue par NOTRE-SEIGNEUR comme marque *positive*. Donc, elle est la véritable Eglise du Christ.

IV. Non dans les autres sociétés.

Si l'on envisage maintenant le point de vue **négatif**, on constate qu'au contraire les autres sociétés : sectes *protestantes*, églises *orthodoxes*, n'ont pas la catholicité :

a) Les multiples *fractions* du ***protestantisme*** ne peuvent y prétendre, car leur multiplicité même et leur désunion les en empêche. Chacune d'elles occupe un ou quelques pays, ici c'est l'une qui est répandue, ailleurs, c'est l'autre. Ce n'est *pas la même religion, la même société*. Là où il n'y a *pas unité*, la *catholicité est impossible*.

b) Les mêmes remarques sont à faire pour les ***églises orientales;*** il faut même ajouter que leur *ardeur missionnaire est à peu près nulle* et que chacune reste *confinée* dans la partie de l'Orient où elle existe déjà.

Donc, **seule, l'Eglise Romaine** (qui, d'ailleurs, a un nombre d'adhérents supérieur à ceux de toute autre religion) **possède la catholicité voulue par Jésus-Christ**. Seule, elle est donc **sa véritable Eglise**.

ARTICLE 4.

Sainteté.

I. Notions générales.

A. **Ce qu'il faut entendre par sainteté :**

a) Dieu est la sainteté même, c'est-à-dire Il a sa volonté inviolablement fixée en l'amour souverain du *Bien*, qui est *lui-même*, et la haine du péché. La sainteté est donc l'*union à Dieu :* amour et pratique du bien, haine et fuite du mal.

b) L'homme est ***saint*** dans la mesure où il réalise cette ***union avec Dieu.***

c) Une ***chose*** est ***sainte :***

— soit quand elle a un *rapport de sainteté avec une personne*, comme ***moyen de sanctification;***
— soit quand elle a *appartenu* ou *touché* à une personne sainte (reliques);
— soit quand elle la *représente* (images).

d) Une *société* est dite **sainte** quand :

1° Elle sanctifie ses *membres;*
2° Par des *moyens* efficaces.

QUELQUES SAINTS MODERNES

Pendant que les rameaux détachés du tronc se flétrissent dans la stérilité et la mort, l'Eglise Catholique Romaine, toujours rayonnante de vie et de jeunesse, produit, avec une fécondité sans cesse renouvelée, des fruits de salut et de la plus remarquable sainteté. Le siècle où nous vivons les a vus nombreux s'épanouir en fleurs et mûrir parmi les orages.



(Ed. P. Doucet, Lourdes.)

SAINTE BERNADETTE.

(D'après un cliché offert par son neveu, Pierre Soubirous.)

Conditions pour que la sainteté constitue, au profit d'une é religieuse, une marque positive. — Elle doit être :

Inhérente à la société en tant que groupement : la sainteté membres comme *personnes privées* ne suffit pas. Il faut l'influence principes appartenant à la société et rendant ses membres saints. il n'est pas nécessaire que tous les adhérents soient saints.



Cl. Villand Vernu, Ars-sur-Formans (Ain).

SAINT JEAN-BAPTISTE VIANNEY.

b) *Visible :* soit comme sainteté des *principes* (*lois*, *institutions*, *rites du culte*, *moyens* de sanctification), soit comme sainteté des *membres*, manifestée par leurs *actes*.

c) *Exclusive*, ne pouvant appartenir qu'à une seule société, et cela par son caractère miraculeux : non pas sainteté ordinaire, quelconque, mais ***héroïque***, enseignée et proposée par les *principes*, et surtout réalisée par les *membres*. Cette sainteté héroïque n'est

pas autre chose que la *pratique prolongée de toutes les vertus*, ce qui, nous l'avons dit, constitue un *miracle moral* (voir Sainteté de NOTRE-SEIGNEUR).

II. La sainteté voulue par Jésus.

NOTRE-SEIGNEUR a voulu :

A. **Que son Eglise ait la sainteté :**

a) *Sainteté des principes :* Ceux qu'Il lui donne à répandre,



Cl. Procure Dom Bosco.

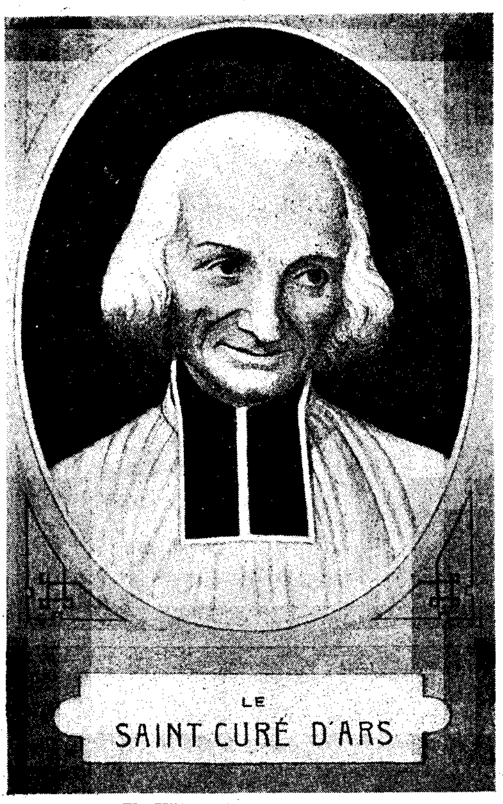
SAINT JEAN BOSCO.

spécialement dans le Sermon sur la montagne, constituent un ***Code parfait de sainteté,*** à la base duquel Il place la *transformation intérieure*, — la *lutte contre les passions* (égoïsme, orgueil, jouissance) — surtout l'*amour de Dieu* et *du prochain* — et l'*accomplissement en toutes choses de la volonté divine*.

Il promet l'efficacité des *moyens* de sainteté, spécialement de la *prière* en son nom : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom (dans les choses du salut, surtout), Il vous l'accordera. »

B. Conditions pour que la sainteté constitue, au profit d'une société religieuse, une marque positive. — Elle doit être :

a) Inhérente à la société en tant que groupement : la sainteté des membres comme *personnes privées* ne suffit pas. Il faut l'influence des principes appartenant à la société et rendant ses membres saints. Mais il n'est pas nécessaire que tous les adhérents soient saints.



Cl. Villand Vernu, Ars-sur-Formans (Ain).

SAINT JEAN-BAPTISTE VIANNEY.

b) Visible : soit comme sainteté des *principes* (*lois*, *institutions*, *rites* du culte, *moyens* de sanctification), soit comme sainteté des *membres*, manifestée par leurs *actes*.

c) Exclusive, ne pouvant appartenir qu'à une seule société, et cela par son caractère miraculeux : non pas sainteté ordinaire, quelconque, mais ***héroïque,*** enseignée et proposée par les *principes*, et surtout réalisée par les *membres*. Cette sainteté héroïque n'est

pas autre chose que la *pratique prolongée de toutes les vertus*, ce qui, nous l'avons dit, constitue un *miracle moral* (voir Sainteté de NOTRE-SEIGNEUR).

II. La sainteté voulue par Jésus.

NOTRE-SEIGNEUR a voulu :

A. Que son Eglise ait la sainteté :

a) Sainteté des principes : Ceux qu'Il lui donne à répandre,



Cl. Procure Dom Bosco.

SAINT JEAN BOSCO.

spécialement dans le Sermon sur la montagne, constituent un ***Code parfait de sainteté,*** à la base duquel Il place la *transformation intérieure*, — la *lutte contre les passions* (égoïsme, orgueil, jouissance) — surtout l'*amour de Dieu* et *du prochain* — et l'*accomplissement en toutes choses de la volonté divine*.

Il promet l'efficacité des *moyens* de sainteté, spécialement de la *prière* en son nom : « Tout ce que vous demanderez à mon Père en mon nom (dans les choses du salut, surtout), Il vous l'accordera. »

b) Sainteté des membres : Ceux qu'Il désire dans son Eglise, et les seuls qu'Il récompensera par l'entrée au ciel, sont ceux :

1° qui font *fructifier*, par leurs efforts et les bonnes actions méritoires, les grâces reçues de Dieu (Parabole des talents);

2° qui ont préféré le bon grain des *vertus* à l'ivraie des vices (Parabole de l'ivraie);



Cl. Office central de Lisieux.

SAINTE THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS.

3° qui gardent leur âme revêtue de la robe nuptiale, symbole de pureté et de *charité*, c'est-à-dire de la grâce sanctifiante (Parabole des invités au festin).

B) Or, cette sainteté constitue une marque positive, *inhérente*, *visible et exclusive* au sens indiqué ci-dessus. Il suffit de la considérer dans les principes et dans les membres pour voir qu'elle inclut l'héroïsme et suppose souvent le miracle :

a) Dans les ***principes : amour de Dieu par dessus tout,*** principe de tous les *renoncements* : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi, et ne renonce pas à son père, sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères et ses sœurs, et même à sa propre vie, ne peut être mon disciple. »

Mortification continuelle de soi-même, par la lutte contre les passions et les mauvaises tendances : « Si quelqu'un veut venir après moi, *qu'il porte sa croix tous les jours de sa vie.* »

— Ses disciples sont les *pauvres*, les *purs*, ceux *qui souffrent persécution* pour la justice, toutes choses *dures à la nature.*



SAINT GABRIEL DE L'ADDOLORATA.

(Reproduit avec l'autorisation des RR. PP. Passionnistes.)

Il faut y ajouter quelques préceptes, par exemple, l'*amour des ennemis*, le *pardon des injures*, et, pour ceux qu'Il y appelle spécialement, les *conseils évangéliques* : pauvreté, chasteté, obéissance complètes.

b) Dans les **membres;** leur sainteté doit être ***parfaite et surnaturelle.*** Ils doivent se rapprocher de la sainteté de Dieu : « Soyez *parfaits* comme votre Père céleste est parfait. Soyez un (unis à Dieu, et entre vous), comme mon Père et moi nous sommes un. » Il faut *demeurer unis à Dieu, à* JÉSUS, par la grâce sanctifiante, et s'y per-

fectionner : « Je suis le cep; vous êtes les branches. Demeurez en mon amour. » « Sans moi, vous ne pouvez rien faire. » (Car c'est d'une sainteté *surnaturelle* qu'il *s'agit.*) « Qu'ils soient un, ô Père, comme nous sommes un : moi en eux, et vous en moi; qu'ils soient consommés dans l'unité, pour que le monde sache que vous m'avez envoyé ! » (Saint JEAN, XVII, 23.)

Et Saint PAUL constate : « Le Christ se livre à Dieu comme Rédempteur, pour se donner une Eglise glorieuse, sans tâche, ni ride, une Eglise *sainte* et *immaculée.* »

III. Elle se trouve dans l'Eglise Romaine.

L'*Eglise Romaine* possède la *sainteté, marque positive*, c'est-à-dire la sainteté allant jusqu'au degré héroïque et miraculeux.

A. Soit dans les **principes** :

a) L'idéal d'abord et la *règle* à suivre : *doctrine élevée* et qui dirige toute la *morale; lois complètes et parfaites*, fermes et précises; *conseils.* Tout le dogme et la morale traduisent exactement l'idéal de la perfection voulu par JÉSUS en son Eglise; tout tend à assurer la *fuite du péché*, la *conservation de la vie divine*, l'*imitation de la sainteté de Jésus.*

b) Et, pour y arriver, des ***moyens puissants*** sont mis à la disposition de tous : *prière, sacrements*, sont appropriés aux nécessités diverses de la vie surnaturelle; *liturgie* et *culte* rapprochent l'âme de Dieu et lui font puiser aux dogmes et aux mystères de JÉSUS les leçons de vertus et les grâces surnaturelles qu'ils contiennent.

c) Les multiples ***ordres religieux*** offrent aux âmes avides de perfection des voies qui mènent à toutes les formes d'abnégation et de dévouement.

B. Soit dans ses ***membres :*** fait absolument unique, à toutes les époques, sous tous les climats, dans toutes les conditions, ***elle a eu*** et ***elle a*** des **saints à vertus héroïques,** allant parfois jusqu'au ***martyre;*** elle a des ***saints à miracles :*** Saint MARTIN DE TOURS, Saint AUGUSTIN, Saint BERNARD, Saint FRANÇOIS D'ASSISE, Saint VINCENT FERRIER, Sainte THÉRÈSE, Saint FRANÇOIS DE SALES, Saint VINCENT DE PAUL, Saint FRANÇOIS XAVIER, et, plus près de nous, le CURÉ D'ARS, Sainte THÉRÈSE DE L'ENFANT-JÉSUS, et tant d'autres, ne sont que quelques anneaux de cette chaîne brillante et sans fin. La liste dressée à grands renforts de *précautions* et après *plusieurs miracles, s'allonge toujours.* C'est une des marques les plus éclatantes de la *vitalité de* l'Eglise romaine, de la *valeur surnaturelle de ses principes* et la preuve indubitable que ***Dieu est avec elle.***

Mais, dit-on parfois, il y a des *désordres* et des désordres graves parfois dans l'Eglise romaine. Oui, cela arrive, mais le soin avec

lequel les relèvent ses adversaires en montre le caractère relativement *exceptionnel.* D'ailleurs, ils se produisent non en suivant la morale de l'Eglise romaine, mais *en s'en éloignant;* on ne peut donc pas les lui imputer, car la sainteté et la vertu restent affaire de *liberté* et de *générosité.* Si l'examen des principes catholiques n'avait pas suffi, la sainteté héroïque d'une multitude de bienheureux, prouve assez leur efficacité : ces derniers, et non les autres, sont les ***témoins authentiques de ce que peut l'Eglise en matière de sainteté.***

L'Eglise Romaine possède donc la sainteté comme marque positive et absolue.

IV. Les autres sociétés n'ont pas la sainteté voulue par Jésus.

Si l'on procède maintenant **par comparaison,** on constate que, pour les autres sociétés, la sainteté joue comme marque **négative.**

Evidemment, parmi leurs membres, il peut y avoir des âmes de bonne foi, qui mènent une vie honnête et atteignent un certain degré de vertu. Elles le peuvent par les grâces ordinaires, que Dieu ne leur refuse pas, et *par certains principes* que ces sectes *ont en commun avec l'Eglise romaine* et ont conservé d'elle au moment de leur séparation; c'est donc, en somme, à l'Eglise romaine que ces résultats doivent être attribués, et non aux sectes séparées, en ce qu'elles ont de propre et de caractéristique.

Ce qui le montre bien d'ailleurs (et ceci est frappant), c'est :

A. Qu'aucune de ces sociétés **ne peut revendiquer des saints à sainteté héroïque,** comme l'Eglise romaine en a toujours produits partout et dans tous les siècles et en produit incessamment.

B. Et que, d'une façon générale, **le niveau moral y est bien inférieur** à celui de l'Eglise romaine : « *On juge l'arbre par ses fruits* », a dit NOTRE-SEIGNEUR. Les vrais fruits d'une société sanctificatrice, sont les *grands saints*, les *saints héroïques*, les saints à miracles (1). Nous en trouvons beaucoup dans l'Eglise romaine, mais nous n'en voyons :

a) ni dans les ***sectes protestantes,*** dont les *dogmes*, d'ailleurs, sont destructeurs de toute morale (foi sans les œuvres, négation de la liberté) et dont les fondateurs, LUTHER, CALVIN, et HENRI VIII, ont été loin d'être des saints.

---

(1) *Peut-il y avoir des miracles en une secte chrétienne séparée ?* Peu, sans doute; cependant il ne semble pas impossible que Dieu fasse des miracles *de pure bonté*, en faveur d'âmes religieuses de bonne foi. Mais il *leur manquera toujours la relation apologétique* avec la doctrine de la secte en tant que spécifiquement distincte et propre : sans cette absence, Dieu ne ferait pas le miracle. Si le miracle a lieu, il met plutôt en valeur ce que la société séparée possède encore de spécifiquement chrétien, c'est-à-dire de commun avec l'Eglise vraie.

b) ni dans les ***églises orthodoxes,*** grecques ou russes, car, depuis la séparation, elles n'ont pas produit des saints héroïques et n'ont pu manifester la sainteté de leurs principes propres. Les listes mises parfois en avant par elles ont été constituées sans aucun procès canonique ni aucun contrôle et ne présentent pas de saints comparables à ceux de l'Eglise Romaine.

Donc, l'Eglise Romaine, possédant seule la sainteté, voulue par **Jésus, est la véritable Eglise du Christ.**

ARTICLE 5.

Apostolicité.

I. Notions préliminaires.

A. Apostolicité veut dire **relation** avec les Apôtres. Or, une société peut posséder cette relation à divers titres :

a) par le ***temps***, si elle **est née** *au temps des Apôtres;*

b) par le ***lieu,*** si elle se trouve *en un lieu occupé par eux;*

c) par la ***doctrine,*** si elle enseigne *la même doctrine* qu'eux;

d) par le ***pouvoir d'ordre,*** si ses ministres donnent *les mêmes sacrements* en vertu du même pouvoir d'ordre qui s'est transmis depuis les apôtres;

e) par l'***origine,*** si c'est véritablement la ***même société*** que celle fondée par eux (*continuité du groupement*);

f) enfin, par le ***gouvernement,*** si elle est gouvernée par ***leurs successeurs.***

B. Il est *normal* que la société du Christ ait, comme marque distinctive une relation étroite avec les Apôtres du Christ. Mais **laquelle** de ces liaisons est une **note positive ?**

a) Les ***quatre premières*** sortes ne sont que des ***indications.*** Il est aisé de le comprendre, car la communauté de *temps* et de *lieu* peut exister pour bien des groupements sans qu'aucune relation plus étroite en découle. Avoir, dans l'ensemble, la *même doctrine* et les *mêmes sacrements*, tout en indiquant une parenté plus définie, peut être le fait de *plusieurs sociétés.*

Or, NOTRE-SEIGNEUR et les Apôtres n'en ont constitué *qu'une*, et une marque positive doit en désigner *une seule.* Ces sortes de relations *ne suffisent donc pas.*

b) En revanche, l'apostolicité d'*origine* et celle de *gouvernement* nous apparaissent comme :

1° *inhérentes* et *essentielles* à la constitution même de la société;

2° *visibles* et *constatables*, par la succession constante des chefs, et l'obéissance des membres;

3° possédant aussi une véritable *exclusivité :* si JÉSUS a désigné cette marque et si telle société est celle des Apôtres, nulle autre ne l'est, puisque JÉSUS n'a fondé qu'une Eglise.

II. La volonté de Jésus-Christ.

Notre-Seigneur Jésus-Christ a voulu :

A. Que son Eglise possède **l'apostolicité d'origine.** *Il a dit* à ses Apôtres : « Je suis ***avec vous*** jusqu'à la consommation des siècles. » Donc, Il veut la *continuité*, *l'indéfectibilité, de l'Eglise* dont les *apôtres*, auditeurs de cette parole, étaient les chefs. Ce sont toujours *eux* qui existeront jusqu'à la fin du monde, vivant dans ***leur société*** et ***leurs successeurs;*** et JÉSUS, étant avec cette Eglise, sera avec eux. D'ailleurs, les *apôtres* le comprirent ainsi, et se choisirent des successeurs, qui devaient continuer leur personnalité morale, être d'autres « *eux-mêmes* » et faire continuer la *même* société.

B. Que son Eglise ait **l'apostolicité de gouvernement,** c'est-à-dire continuité dans la succession des pasteurs.

Cette apostolicité, on vient de le voir, est le ***moyen nécessaire*** pour la précédente et se prouve par la même parole : « Je suis avec vous », c'est-à-dire : « La société dont ***vos successeurs*** seront ***les chefs,*** sera ***la mienne*** jusqu'à la fin des siècles. »

D'ailleurs, la ***raison*** montrait la nécessité de cette marque : pour savoir clairement que telle Eglise avait reçu sa mission de JÉSUS-CHRIST et des apôtres, il n'est pas de meilleure façon que de voir la continuité de la société et la suite de ses chefs depuis les apôtres.

Comment sera assurée cette succession ininterrompue ?

Par la ***continuité dans les successeurs du chef des Apôtres :*** Saint PIERRE, transmettant aux chefs secondaires des pouvoirs apostoliques.

Ainsi la continuité et l'indéfectibilité dans la succession doivent être assurées par la continuité et l'indéfectibilité des *successeurs de Saint Pierre :* « *Confirme* tes frères. *Pais* mes agneaux, *pais* mes brebis. »

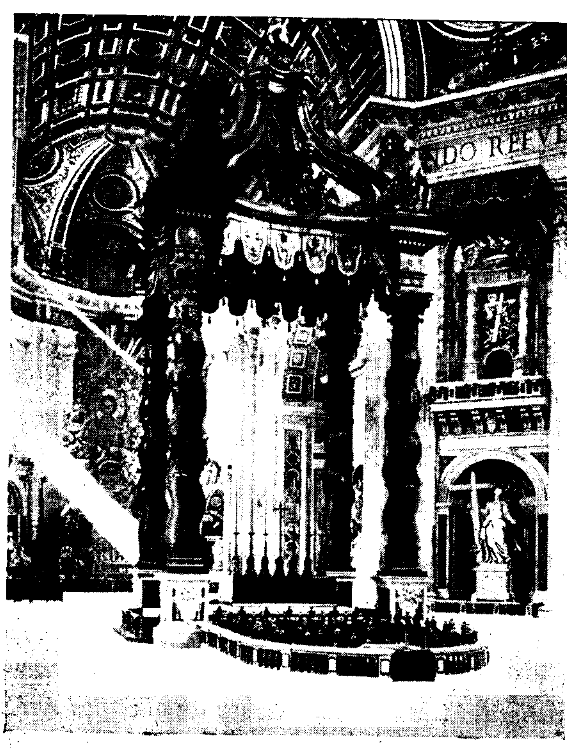
Et, de cette façon, tous les chefs de l'Eglise seront les successeurs du collège des apôtres unis à Saint PIERRE.

C. Or, **cette double apostolicité,** voulue par **Notre-Seigneur** pour son Eglise, constitue **une marque positive,** essentielle, visible et propre à la seule société du Christ.

JÉSUS dit clairement : « Qui *vous* écoute (vous, et vos successeurs, continuant votre personnalité), *m'*écoute; qui *vous* méprise, *me* méprise. » ***Son Eglise*** ne peut donc être ***que celle des Apôtres*** et de leurs successeurs.

III. L'Eglise Romaine possède *l'apostolicité,* marque positive.

***A.* Apostolicité d'origine.** — Cette société est la même que celle dirigée par les apôtres. On le prouve par l'Histoire, qui en démontre **la continuité** et l'identité :



Cliché Alinari.

AUTEL DE LA CONFESSION DE SAINT-PIERRE.

Près du tombeau du *Prince des Apôtres...*

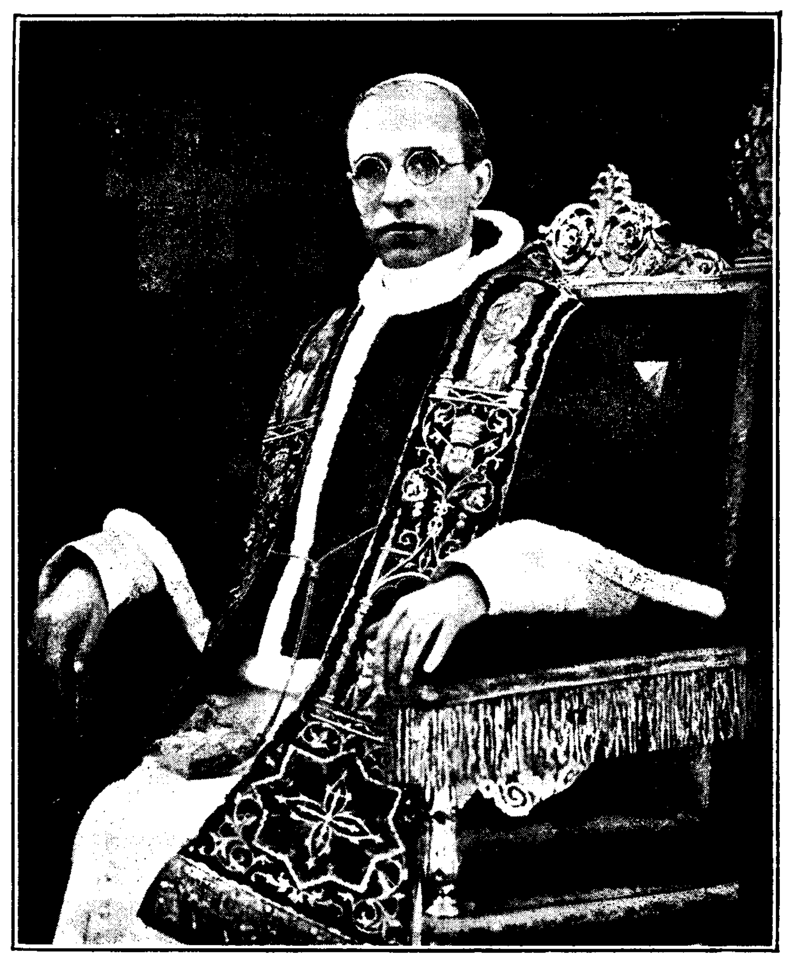
a) Elle posséda toujours, sans conteste, le *même nom,* Eglise *catholique, romaine;*

b) Il est *impossible de nommer* quelqu'un qui l'eût séparée de l'Eglise du Christ;

c) Au contraire, on suit *son histoire continue* au cours des dix-neuf siècles écoulés.

***B.* Apostolicité de gouvernement.** — C'est par elle qu'on peut constater plus facilement encore l'apostolicité d'origine.

a) ***La succession ininterrompue des deux cent soixante et un***



Cliché Felici, Rome.

SA SAINTETÉ PIE XII.

... Son Auguste Successeur tient le gouvernail de l'Eglise du Christ. Pierre est toujours là ! *Ubi Petrus, ibi Ecclesia !* « Où est Pierre, là est l'Eglise du Christ, là est le Christ. »

papes, successeurs de Saint PIERRE sur le siège de Rome est notoire. Elle est prouvée par les témoignages les plus *anciens, et unanimes* : TERTULLIEN, Saint IRÉNÉE, CAIUS, Saint IGNACE, Saint CLÉMENT.

b) D'ailleurs, le siège du Souverain Pontife romain a toujours porté, sans contestation, le nom de ***Siège Apostolique.***

Le fait de cette succession est tellement historique que tous, Grecs et Latins, l'admettent.

Et les obscurités de la période dite « du *grand schisme d'Occident* » ne nuisent pas plus à l'apostolicité de l'Eglise Romaine qu'à son unité. Car, parmi les deux ou trois prétendants, l'un était certainement le véritable successeur de Saint PIERRE, dont les pouvoirs se transmirent ainsi au Pape de l'Eglise de nouveau unifiée. Et dans les diverses obédiences (où se rencontrèrent également saints et miracles), on voyait, en celui qu'on regardait comme pape, non pas sa personnalité propre, mais l'unique successeur du Prince des Apôtres. D'un côté, il pouvait y avoir erreur personnelle, mais il restait l'unité formelle : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia.* »

c) Cette apostolicité est, de par la volonté du Christ et en elle-même, une **note positive.**

De plus, *la stabilité du siège de Rome,* malgré toutes les tempêtes et les difficultés, présente un *caractère exceptionnel* qui vient renforcer le caractère exclusif de l'apostolicité; elle constitue, en effet, un véritable ***miracle moral.***

IV. Les autres sociétés n'ont pas l'apostolicité.

D'ailleurs, par *comparaison,* l'Eglise Romaine est bien la *seule* qui soit *celle* des apôtres (marque *négative*).

En effet, pour les autres, l'Histoire nous apprend aisément le nom des novateurs qui les ont privés de la double apostolicité requise ·

A. Pour les ***Grecs :*** PHOTIUS (IXe siècle), MICHEL CÉRULLAIRE (XIe siècle).

B. Pour les **protestants** : LUTHER, CALVIN, ZWINGLE, HENRI VIII.

a) En effet, ils ***ont séparé*** ces chrétiens de l'Eglise du Christ et des apôtres. Donc, ce n'est ***plus la même société,*** c'en est ***une nouvelle*** qui commence : *pas d'apostolicité d'origine.*

b) Ils ont ainsi ***commencé une autre succession de pasteurs*** qui ne puisent plus leur pouvoir de juridiction à la source apostolique, représentée par le successeur de Saint PIERRE, et dont ils se séparent. Donc, *plus d'apostolicité de gouvernement.*

D'ailleurs, certains protestants (non épiscopaliens) vont plus loin, et rejettent tout épiscopat, donc toute possibilité de succession apostolique.

Conclusion générale.

Donc, l'Eglise Romaine, possédant et possédant seule les quatre marques positives voulues par JÉSUS, est la seule vraie Eglise du Christ.

N. B. — Les quatre marques ou notes contribuent, si on les réunit, à nous donner comme le **visage** de l'Eglise et son portrait.

Elles s'unissent d'ailleurs en un groupement harmonieux, dont l'*unité surnaturelle* est pour ainsi dire le foyer : « *Qu'ils soient un, comme Nous sommes Un !* »

— Unité avec *Dieu :* c'est la **Sainteté**;
— Unité entre *tous les hommes :* **Catholicité**;
— Unité avec les *Apôtres :* **Apostolicité**;
— Unité enfin avec la *hiérarchie* actuelle, dans son triple domaine : c'est la marque d'**Unité** proprement dite.

CITATIONS ET DOCUMENTS

I. — La raison d'être des quatre marques et leur liaison.

Tout le mystère de l'Eglise gît dans l'équation et la convertibilité de ces deux termes : le Christ et l'Eglise.

Ce principe éclaire, ou plutôt il appelle les quatre grands attributs de la vraie Eglise : pourquoi l'unité, si ce n'est parce que la vérité est dans l'Eglise et l'Eglise dans la vérité ? — Pourquoi la sainteté, si ce n'est parce que la grâce est dans l'Eglise et l'Eglise dans la grâce ? — Pourquoi la catholicité, si ce n'est parce que l'universelle Rédemption se fait par l'Eglise et que l'Eglise se fait par l'universelle Rédemption ? — Pourquoi l'apostolicité, sinon parce que le Christ est dans les apôtres et les apôtres dans le Christ ?

... Il est remarquable que des quatre notes ce soit celle de la catholicité qui ait prévalu pour caractériser la vraie Eglise. C'est qu'elle comprend les autres, et leur donne, mises ensemble, une singulière force d'attestation. La catholicité implique essentiellement l'unité : elle n'est que l'unité diffuse. Or, l'unité appelle une hiérarchie et une tradition apostoliques, elle entraîne aussi la sainteté, qui n'est que l'unité de la morale avec la doctrine.

Ainsi, la catholicité, c'est l'unité élargie, organisée et resplendissante. Et donc la catholicité, en ajoutant à l'unité quelque chose de fécond et de glorieux, devient pour l'Eglise la marque la plus insigne de son institution divine et de son identité avec le Christ.

(R. P. CLÉRISSAC, *Le mystère de l'Eglise*, p. 25-27, édit. du Cerf.)

II. — L'unité de l'Eglise.

A. — *L'unité de l'Eglise*, principe de sa beauté.

Ecoutez, voici le mystère de l'unité catholique et le principe immortel de la beauté de l'Eglise. Elle est belle et une dans son tout..., belle et une dans chaque membre..., belle et d'une beauté et d'une unité durable... Que de

grandeur et que de beauté, mais que de force, que de majesté, que de vigueur dans l'Eglise, car ne croyez pas que je parle d'une beauté superficielle qui trompe les yeux. La vraie beauté vient de la santé, qui rend l'Eglise forte, la rend belle; son unité la rend forte.

(Bossuet. *Sermon sur l'unité de l'Eglise* [exorde].)

B. — *L'Unité de gouvernement*, principe de l'unité de l'Eglise.

Unie au dedans par le Saint-Esprit, elle a encore un lien commun de sa communion extérieure, et doit demeurer unie par un gouvernement où l'autorité de Jésus-Christ soit représentée. Ainsi l'unité garde l'unité; et, sous le sceau du gouvernement ecclésiastique, l'unité de l'esprit est conservée. Quel est ce gouvernement ? Quelle en est la forme ?...

Nous trouverons, dans l'Evangile, que Jésus-Christ, voulant commencer le mystère de l'unité dans son Eglise parmi tous ses disciples, en choisit douze, mais que, voulant consommer le mystère de l'unité dans la même Eglise, parmi les douze, Il en choisit un. « Il appela ses disciples », dit l'Evangile : les voilà tous; « et, parmi eux, Il en choisit douze ». Voilà une première séparation et les apôtres choisis : « Et voici les noms des douze apôtres; le premier est Simon, qu'on appelle Pierre. » Voilà, dans une seconde séparation, Saint Pierre mis à la tête, et appelé pour cette raison du nom de pierre, « que Jésus-Christ, dit Saint Marc, lui avait donné pour préparer, comme vous le verrez, l'ouvrage qu'Il méditait, d'élever tout son édifice sur cette Pierre ».

Tout ceci n'est encore qu'un commencement du mystère de l'unité. Jésus-Christ, en le commençant, parlait encore à plusieurs : « Allez, prêchez, je vous envoie. » Mais quand Il veut mettre la dernière main au mystère de l'unité, Il ne parle pas à plusieurs; Il désigne Pierre personnellement, et, par le nouveau nom qu'Il lui a donné; c'est un seul qui parle à un seul : Jésus-Christ, Fils de Dieu, à Simon, Fils de Jonas; Jésus-Christ, qui est la vraie pierre, et fort par lui-même, à Simon, qui n'est Pierre que par la force que Jésus-Christ lui communique; c'est à celui-là que Jésus-Christ parle; et, en parlant, Il agit en lui et lui imprime le caractère de sa fermeté : « Et moi, dit-Il, je te dis à toi, tu es Pierre; et ajoute-t-Il, sur cette pierre, j'établirai mon Eglise; et, conclut-Il, les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

(Bossuet. *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, 1re partie.)

C. — L'unité de doctrine *maintenue dans l'Eglise romaine.*

a) Dans le temps. — *Unité continue et d'autant plus étonnante qu'elle subsiste au milieu des tempêtes et des luttes sanglantes, où sombrent d'ordinaire les institutions humaines les mieux établies. Assaillie par des ennemis sans cesse renaissants, l'Eglise catholique a pressé sur son cœur fidèle le dépôt précieux qui lui fut confié et l'a préservé de toute mutilation :*

« Donne-moi ton Verbe, disait l'hérésie. — Non. — Donne-moi la personne du Christ. — Non. — Donne-moi ses natures. — Non. — Donne-moi ses volontés. — Non. — Donne-moi sa chair. — Non. — Donne-moi sa grâce. — Non. — Donne-moi sa présence réelle dans l'Eucharistie. — Non. — Donne-moi la suprématie du Pape. — Non. — Alors, nous t'abandonnerons, et, bientôt, dépeuplée par ton opiniâtreté, tu ne seras plus qu'un groupe sans honneur et sans puissance. — Vous, m'abandonner ! Non, vous ne m'abandonnerez pas : je vous chasse, et c'est vous qui vous éteindrez misérablement sous la main vengeresse du Christ, pour avoir attenté à l'unité de son œuvre. »

b) Dans l'espace. — *Les peuples qui se sont greffés sur le tronc immense de l'Eglise diffèrent d'origine, de tempérament, de langage, de caractère, de mœurs, d'institutions civiles et politiques, et, cependant, écoutez-les : tous répondent aux vérités définies et proposées à leur foi par la même confession : Credo (je crois). Le catéchisme où s'instruisent le Chinois, le Tartare, l'Indien, le sauvage, est le même que le vôtre, et le vôtre est le même que celui qu'on apprend près de la chaire auguste d'où partent les définitions de la foi. Vérités fondamentales, mystères, vertus, devoirs, tout est clairement et uniformément enseigné, tout est unanimement accepté et confessé.*

(R. P. Monsabré, 52e *Conférence, Carême* 1881.)

D. — La foi progressant dans cette unité, grâce à l'autorité doctrinale.

Supposons un ensemble de doctrines et de méthodes scientifiques établi par un initiateur de génie, un Leibnitz, un Newton, un Pasteur. Quelle qu'ait été l'activité de ce penseur, disons mieux, plus son activité a été étendue et féconde, plus il restera de points à fixer après lui. Telle théorie sous-jacente à maint passage de son œuvre, ou impliquée dans une de ses attitudes, pressentie par une de ses expériences, n'a jamais été par lui présentée de suite et de façon didactique : il faudra la préciser et en définir la portée. Telle vue, peu remarquée d'abord, et traitée peut-être d'adventice, voire d'étrangère à la pensée du maître par certains disciples trop pressés, pourra, de la comparaison de divers passages, de la cohésion restituée dans les démarches d'un esprit divinateur, ressortir comme une partie intégrante et parfois capitale de son héritage. Enfin, des questions nouvelles se poseront, des faits nouveaux interviendront, qui trouveront leur principe de solution ou de classification dans les découvertes réalisées, dans les méthodes inaugurées par ce grand homme. Si, dans ce dernier cas, l'on va au-delà de la lettre de ses enseignements, l'on reste, dans sa ligne, fidèle à l'esprit du maître : on bâtit sur des fondements jetés par lui.

Telle se présente à peu près... l'activité du magistère ecclésiastique par rapport au dépôt révélé.

(R. P. de Grandmaison [R. P. A.], *Le développement du dogme chrétien.*)

Bien des vérités sont restées plus ou moins dans l'ombre, au début du christianisme, contenues et enveloppées soit dans d'autres vérités plus générales, que l'on se contentait d'énoncer, soit dans la simple pratique des sacrements et autres divines institutions; quand, plus tard, on a commencé à les dégager et à les énoncer explicitement, la controverse a souvent surgi, dans l'Eglise même, à leur sujet; enfin, le jugement de la controverse par l'autorité doctrinale a rétabli dans toute l'Eglise le premier accord, le consentement unanime, mais cette fois perfectionné par le fait que la vérité était désormais explicitement reconnue de tous, et, grâce aux explications de l'Eglise, mieux comprise qu'aux premiers siècles.

(S. Harent, *Etudes*.)

III. — La catholicité.

A. — *Catholicité* qualitative.

Notre organisme religieux a de quoi satisfaire les besoins religieux de tous les peuples, de toutes les races, de tous les degrés de civilisation; il peut

répondre à tous les états de vie, à toutes les dispositions légitimes des esprits, des cœurs, des individus, des groupes. Non pas que chacun de ses états à lui se trouve tout adapté à chacune de ces choses; mais il est adaptable, toujours sans cesser d'être lui-même, sans nul concessionnisme, ce qui suffit à dire qu'il est une clef universelle des âmes, un moyen universel des peuples, en vue de l'exploitation du sentiment religieux authentique et de l'acquisition de ses fins.

(R. P. Sertillanges, *L'Eglise*, p. 117-118, Gabalda, édit.)

B. — *Catholicité* réelle.

a) *Elle diffère de l'internationalisme.* — *Les divisions géographiques et ethnographiques, les contingences historiques qui ont créé les patries, sont des réalités. Passer par-dessus pour unir le genre humain hors de l'espace et du temps, sans souci de l'espace et du temps, c'est un coup d'aile qui se croit volontiers un vol d'archange, mais qui va se heurter au mot de Pascal : « Qui veut faire l'ange fait la bête. » Et, dans ce même sentiment internationaliste, l'Eglise voit, chose plus grave, des déviations morales qui ne tentent guère son approbation.*

(Id., *ibid.*)

L'Eglise admet donc des frontières, pourvu qu'elles n'élèvent pas entre les hommes comme des cloisons étanches. Elle veut que sa lumière et son amour les franchissent, qu'ils pénètrent le fond même de la nature humaine, ce fond de pensées et de sentiments, d'actes et d'habitudes morales, qui échappent aux classifications ethnologiques. Les hommes, elles les prend en ce qu'ils ont de commun, sans souci de leur couleur, de leur nationalité, de leur langue; elle les rassemble, elle les lie spirituellement, comme les pierres d'une cathédrale le sont matériellement, elle fait d'eux une masse, un temple qu'elle exalte vers le ciel.

(Chan. P. Buysse, *L'Eglise de Jésus*, p. 449.)

b) Elle est *propre à l'Eglise romaine.* — *Règle générale. Toutes les sectes ont deux noms : l'un qu'elles se donnent, et l'autre qu'on leur donne. Ainsi les églises photiennes, qui s'appellent elles-mêmes* orthodoxes, *sont nommées hors de chez elles* schismatiques, grecques *ou* orientales, *mots synonymes sans qu'on s'en doute. Les premiers réformateurs s'intitulèrent moins courageusement* évangéliques, *les seconds* réformés; *mais tout ce qui n'est pas eux les nomme* luthériens *et* calvinistes. *Les anglicans essaient de s'appeler* apostoliques; *mais toute l'Europe en rira, et même une partie de l'Angleterre...* Le catholique, *seul, est appelé comme il s'appelle, et n'a qu'un nom parmi les hommes. Celui qui n'accorderait aucune valeur à cette observation aurait peu médité le premier chapitre de la* Métaphysique première : *celui des Noms.*

(J. de Maistre, *Du Pape*, liv. IV, chap. V.)

c) *Elle manque aux autres religions :*

— Aux *confessions non chrétiennes.* — *Tous les autres systèmes religieux (différents du christianisme) ne pouvaient convenir qu'à un climat ou à un peuple particulier. Ni l'art, ni les talents n'auraient pu réussir à faire embrasser au Huron sauvage la religion amphibie du Gange, à lui faire employer la moitié de ses jours à de longues et fréquentes ablutions dans ses lacs glacés, et placer dans ces pratiques l'espérance de son salut... Les habitants mous et voluptueux du Thibet n'auraient jamais transplanté dans leurs bocages parfumés les sombres enchantements et les divinités sanguinaires des forêts scandinaves, ou pris plaisir à écouter les histoires de sang et de gloire qui enflammaient le courage du roi de la mer au sein des tempêtes du nord.*

Et celui-ci n'aurait jamais consenti à s'instruire des religions de l'Orient, avec leurs brillantes pagodes, leurs fastueuses peintures, leurs parfums variés et leurs mœurs efféminées... Le culte de l'Egypte était né du sol même et devait périr dès qu'il viendrait à être transplanté au-delà des limites atteintes par les inondations du Nil. La religion de la Grèce, avec sa mythologie poétique, ses muses, ses dryades et tout son Olympe, ne pouvait être le culte que du peuple qui avait été capable de produire Anacréon, Phidias et Apelle. Que dis-je ? La religion juive elle-même, porte des caractères évidents, qui annoncent que son divin Auteur n'avait pas eu l'intention de l'établir comme un culte permanent et universel. Le christianisme, seul, est la religion de tous les lieux et de tous les peuples. D'un pôle à l'autre pôle, de la Chine au Pérou, nous le voyons pratiqué et aimé par d'innombrables variétés de la famille humaine, sans distinction de leurs diverses constitutions, de leurs capacités intellectuelles, de leurs usages civils, de leurs institutions politiques, et même de leur couleur et de leur physionomie.

(Card. Wiseman [Migne], *Démonstrations évangéliques.*)

— Aux *églises schismatiques orientales.* — *Le premier symptôme de la nullité qui frappe ces églises, c'est celui de perdre subitement et à la fois et le pouvoir et le vouloir de convertir les hommes et d'avancer l'œuvre divine. Elles ne font plus de conquêtes, et même elles affectent de les dédaigner.*

(J. de Maistre, *Du Pape*, liv. IV, chap. V.)

— Aux *diverses confessions protestantes.* — *Le luthéranisme est imposé par force aux dociles habitants de Ceylan, et il y a engendré la plus horrible des monstruosités religieuses : le culte du Christ uni au service des démons. Les indépendants ont travaillé longtemps à la conversion des peuples des îles Sandwich et de la Société, si purs dans leurs mœurs et si aptes à recevoir l'instruction, et ils ont complètement réussi à ruiner leurs habitudes industrieuses, à exposer leur pays aux invasions du dehors et aux dissensions du dedans, et à dégoûter tous ceux qui, dans le principe, les avaient supportés.*

(Card. Wiseman, *loc. cit.*)

— *Le secret de cette stérilité.* — *D'où vient, Messieurs, cette inutilité complète, après tant de bruit, tant de mouvement, tant de prodigalités ?... De ce que l'intérêt et le dépit jaloux ne peuvent remplacer la force d'expansion que le Christ a communiquée à ses apôtres.*

(R. P. Monsabré, 54e *Conférence, Carême* 1881.)

C. — Conclusion.

A la religion catholique seule appartient *le glorieux* privilège *d'assortir ensemble tous les caractères nationaux et individuels, en se faisant toute à tous, d'unir par un lien commun les éléments les plus discordants, et de façonner sur le même modèle de vertu les dispositions les plus diverses, sans effacer un seul trait des différences nationales. La religion catholique semble avoir en elle-même une grâce et une efficacité toute particulière, qui lui permet de prendre racine dans toutes les diverses situations et conditions. Elle semble agir comme la vertu secrète de certaines sources d'eau qui écartent peu à peu les parcelles de fleurs ou de branches fanées et flétries, qui viennent se mêler à leurs ondes et les convertissent en une substance solide et durable, sans aucune altération des lignes et des veines, qui leur conservent leur individualité... Son action est indépendante de la civilisation. Tantôt elle la précède et en est l'avant-coureur, tantôt elle la suit et en devient comme le correctif. Vous l'avez vue élever le sauvage*

dans ses déserts à l'admiration et à la croyance des mystères les plus sublimes; vous l'avez vue, dans l'Inde, affermir ses membres contre l'influence démoralisatrice du climat.

(Card. WISEMAN, *loc. cit.*)

IV. — La sainteté.

A. — Sainteté de la doctrine.

a) L'Eglise romaine propose un *modèle* : JÉSUS. — ***A la sainteté, il faut un type. On ne peut être saint sans copier l'admirable modèle qui a dit au monde : « Je vous ai donné l'exemple, afin que vous fassiez comme moi. » Or, l'Eglise catholique, avec la sollicitude d'un maître jaloux des succès et de la gloire de ses élèves, s'applique à rapprocher de nous ce modèle. Non seulement elle nous parle sans cesse et avec une pénétrante éloquence de ses perfections infinies, mais elle nous met constamment en présence de toutes circonstances de sa vie et de ses bienfaits. A ceux qui veulent se sauver, elle enseigne qu'il n'y a de salut qu'en Lui. Mais, aux privilégiés qui tendent à la perfection, elle apprend qu'on ne la trouve que dans l'imitation généreuse et constante de l'exemplaire et du Maître de la vie parfaite : Jésus-Christ.***

b) Elle présente aussi un *programme de sainteté héroïque*. — ***On ne peut être saint sans une loi de configuration au type de sainteté... Or, l'Eglise catholique, non contente d'imposer à tous les chrétiens la pratique des préceptes divins, appelle les âmes ardentes et dévouées à la pratique des conseils évangéliques. Dans cet appel, elle affirme la liberté humaine autant que la grâce de Dieu... Courage, enfants ! Plus haut, plus haut, toujours plus haut !...***

La prudence ordonne de se tenir en garde contre tout ce qui compromettrait gravement le salut : Plus haut ! Abstenez-vous de tout ce qui a la plus petite apparence de mal, de tout ce qui pourrait déplaire à Dieu sans vous retirer son amitié, de tout ce qui serait une ombre sur la splendeur de votre perfection.

La justice veut qu'on respecte tous les droits : Plus haut ! Soyez affamés et altérés de justice... Faites-vous des conseils de la perfection une loi que vous ne pourrez enfreindre sans crime.

La force arme la nature pour les entreprises ardues et les nobles résistances : Plus haut ! Trouvez le moyen d'arriver jusqu'aux œuvres héroïques, d'être heureux de souffrir pour la justice et de bénir ceux qui vous persécutent.

La tempérance doit comprimer les passions et étouffer les basses convoitises de la nature : Plus haut ! Sevrez-vous, dans une chair vierge, de tous les plaisirs permis, et faites mourir vos sens par de libres supplices.

La foi réclame l'humble soumission de la raison aux mystérieuses vérités que Dieu a révélées au monde : Plus haut ! Soyez prêts à tout souffrir, à mourir même pour ces vérités. Méditez-les; vivez en elles; absorbez-vous dans leur contemplation et tenez-vous toujours, par le recueillement, dans le voisinage de la source d'où elles découlent.

L'espérance détourne l'âme des biens périssables et fixe ses désirs vers l'immuable félicité des cieux : Plus haut ! Méprisez la terre, dépouillez-vous de tout ce que l'homme peut posséder, sans faute, et devenez la proie de ces divines langueurs, qui font désirer la dissolution du corps mortel et la délivrance de l'âme captive.

La charité veut qu'on préfère Dieu à toutes choses. Plus haut ! Que Dieu

soit votre unique amour, laissez-vous envahir et posséder par Lui, et que sa charité infinie s'épanouisse en votre vie par des dévouements passionnés et des miséricordes sans nombre. Donnez-vous à tous, comme Dieu se donne à vous.

c) L'Eglise offre les *moyens* d'atteindre cette sainteté. — ***Que ces appels sont sublimes, Messieurs, Convaincue de sa misère et de son impuissance, la nature aurait le droit de dire : on ne peut être saint. Mais voici que l'Eglise lui offre, dans ses sacrements et dans les admirables prières de son culte, tous les secours dont elle a besoin. Elle l'a engendrée à une vie nouvelle par le baptême; elle l'a munie de la force de l'Esprit Saint par la confirmation, et elle lui a dit : « Marche; rien ne peut t'empêcher d'avancer. » Est-elle blessée ? Tombe-t-elle sur les pentes ardues où l'a précipitée son courage ? Un sacrement de l'Eglise la guérit et la relève. Sent-elle fléchir ses forces ? Lui faut-il un encouragement et un réconfort ? Un sacrement de l'Eglise met le Christ immolé sous ses yeux, l'invite à venir chercher près de Lui le secours d'une parole amie, et à faire prier pour sa faiblesse tout le sang du Calvaire; un sacrement de l'Eglise fait descendre en elle le corps, le sang, l'âme, la divinité du Christ : toute la vie de Dieu jusqu'à l'abondance et la surabondance, et cela tous les jours, si elle le désire.***

Les fêtes, qui se succèdent, la mettent continuellement en rapport avec la source même de la sainteté; les psaumes, les hymnes, les cantiques, lui permettent d'exprimer les sentiments et les besoins les plus raffinés de la vie spirituelle; et les docteurs mystiques, de vive voix ou par de sublimes traités, lui enseignent les voies cachés du dépouillement absolu, du progrès sans trêve et de l'union parfaite.

B. — Sainteté des membres.

Oui, elle est sainte, cette Eglise qui produit les apôtres, intrépides et généreux propagateurs de la vérité dans tous les âges et sous tous les climats; conquérants des âmes, partout et toujours fidèles à ce programme d'un des premiers hérauts de la doctrine catholique : « Nous voici jetés dans le monde et voués à la mort, souffrant la faim et la soif, nus et honteusement maltraités. On nous maudit, nous bénissons; on nous persécute, nous l'endurons patiemment; on blasphème contre nous, nous prions. » (I, *Cor.*, IV, 9, 12.) ***Race immortelle, à qui l'Orient et l'Occident doivent leur conversion, et qu'on voit encore de nos jours quitter joyeusement le rivage du monde civilisé, pour aller annoncer aux Barbares et aux sauvages l'avènement du royaume de Dieu !***

Oui, elle est sainte, cette Eglise qui a enfanté des millions de martyrs, hommes, femmes, enfants, patriciens et plébéiens, savants et ignorants, riches et pauvres, signant de leur sang chaque article du Credo catholique. Tour à tour moissonnés par les pouvoirs ennemis de la vérité chrétienne et de l'intégrité de la foi, ils remplissent tous les siècles de l'Histoire de leur sublime confession, et nous envoient encore chaque année, des royaumes lointains où sévit la persécution, le glorieux témoignage de leur vie immolée.

Oui, elle est sainte, cette Eglise tant de fois illustrée par les vertus héroïques de ses confesseurs; cette Eglise où les rois abaissent devant les petits la dignité du rang suprême, servent les pauvres et se mettent à genoux pour laver leurs pieds, panser et baiser leurs plaies; où le génie s'oublie dans une profonde et touchante humilité; où les mendiants trouvent le moyen de faire des largesses royales; où les pécheurs expient leurs fautes par d'épouvantables châtiments; où les innocents, amoureux de la Croix jusqu'à la folie, inventent des supplices et demandent à Dieu des souffrances pour ressembler au Divin Patient qui a racheté le monde et pour épargner à leurs frères les austères visites de la justice divine.....

Je ne cite pas de noms, Messieurs, c'est inutile; car votre mémoire chré-

tienne, j'en suis convaincu, chante, pendant que je parle, une glorieuse litanie où se succèdent vos patrons, et les patrons de ceux que vous aimez.

(R. P. Monsabré, 53e *Conférence, Carême* 1881.)

V. — L'apostolicité.

A. — *Elle est* assurée à l'Eglise romaine *par la* chaîne ininterrompue des Souverains Pontifes.

a) Apostolicité d'*origine*. — ***On n'a jamais pu ni on ne pourra jamais démontrer à l'Eglise, par aucun fait positif, ni qu'elle ait changé aucun de ses dogmes, ni qu'elle se soit jamais séparée du tronc où elle avait été insérée, ou de la pierre sur laquelle elle avait été bâtie. Au lieu donc qu'elle n'a jamais vu de secte à qui elle n'ait pu dire aussitôt hardiment et sans qu'on le pût nier : « Voilà votre auteur, voilà votre date, et vous n'étiez pas hier », en sorte qu'elle leur montre à toutes sur le front le caractère ineffaçable de leur nouveauté : personne n'a jamais pu et par conséquent ne pourra jamais lui montrer la même chose par aucun fait positif.***

(Bossuet, *Sixième et dernier avertissement aux protestants*, 3e partie.)

b) Apostolicité de *gouvernement*. — ***Les autres sièges disparaissent de la surface du globe : l'Orient et l'Afrique ont perdu les plus illustres; seul, le siège de Pierre subsiste toujours. Toujours le pontife succède au pontife, en dépit de tous les obstacles. Le conclave est quelquefois tenu en des provinces éloignées de l'Italie, tantôt en France, tantôt en Allemagne; toujours un successeur est légitimement élu et reconnu, et tous les efforts que l'on a faits pour briser cette chaîne continue sont demeurée vains et sans effet.***

(Card. Wiseman, cité par le P. de Poulpiquet.)

Portez vos regards en arrière, remontez d'une époque quelconque à d'autres temps, et voyez comment l'institution de la papauté a survécu à toutes les autres institutions en Europe; comment, dans les variations sans fin de la puissance humaine, elle seule est demeurée invariable et a conservé et retenu le même esprit. Serez-vous surpris que plusieurs la regardent comme un roc qui s'élève inébranlable au-dessus des vagues orageuses du temps ?... L'origine, le développement et l'influence (du pouvoir pontifical) forment le spectacle le plus remarquable de l'histoire du monde.

(Hurter, *Vie du pape Innocent III.*)

(Hurter est un protestant qui se convertit ensuite au catholicisme.)

B. — *Chaîne* sans rupture, *quelles que soient les apparences.*

Si, après l'élection d'un pape, avant son décès ou sa renonciation, une nouvelle élection se produit, elle est nulle ou schismatique; l'élu n'est point dans la série apostolique. Cela s'est vu au début de ce que l'on appelle, un peu à tort, le grand schisme d'Occident, qui n'était qu'une apparence de schisme au point de vue théologique. Si deux élections se faisaient simultanément ou à peu près, l'une suivant les lois précédemment portées, et l'autre contre elles, l'apostolicité appartiendrait au pape légalement choisi, et non à l'autre; et y eût-il même des obscurités, des doutes, des discussions et des déchirements cruels à ce sujet, comme à l'époque de ce prétendu schisme d'Occident, il n'en serait pas moins vrai, pas moins réel, que l'apostolicité existerait objectivement dans le véritable pape. Qu'importe, sous ce rapport objectif, qu'elle ne soit pas manifeste pour tous et qu'elle ne soit reconnue de tous que longtemps après ? Je sais qu'un trésor m'a été légué, mais j'ignore s'il est renfermé dans la caisse A ou dans le coffret B : en suis-je moins possesseur de ce trésor ?

(Didiot, *Logique surnaturelle objective*, n° 283.)

VI. — Quelques chiffres.

1° A propos de la *sainteté* de l'Eglise.

Malgré les exigences manifestées par Rome dans les procès de béatifications et de canonisations, touchant les écrits, l'héroïcité des vertus du serviteur de Dieu et les miracles accomplis par son intercession (on sait que deux miracles, au minimum, sont exigés pour la béatification, et deux autres pour la canonisation), la liste des saints canonisés s'allonge sans cesse : Pie IX pendant son pontificat, a canonisé 52 saints, et béatifié 221 serviteurs de Dieu; de 1878, date de sa mort, à 1914 les honneurs de la béatification et de la canonisation ont été accordés plus de 135 fois. Enfin, **Benoît XV *et* Pie XI** ***ont ajouté à ceux-ci de nombreux saints et bienheureux, parmi lesquels il suffit de citer : le Saint Curé d'Ars, Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, Saint Jean Bosco, Saint Gabriel de l'Addolorata, Sainte Bernadette, Sainte Marguerite-Marie, etc. (34 nouveaux saints canonisés et 513 bienheureux sous le pontificat de S. S. Pie XI).***

2° A propos de la *catholicité* : l'*Eglise catholique dans le monde.*

« Allez par tous les pays, enseignez toutes les nations », a dit le divin Fondateur de l'Eglise.

Pour se convaincre que l'Eglise a rempli le mandat de Jésus, il suffit de consulter, avec les graphiques ci-joints, quelques chiffres qui nous renseignent sur la situation de l'Eglise catholique dans le monde.

D'abord, voici le bilan religieux de l'humanité, en ce qui concerne le nombre d'adhérents à chaque religion :

Eglise catholique	352 millions
Schismatiques	140 millions
Protestantisme	164 millions
Judaïsme	16 millions
Islamisme	240 millions
Hindouisme (bramanisme et cultes secondaires)	220 millions
Bouddhisme	200 millions
Confucianisme et tatoïsme (religions chinoises)	304 millions
Shintoïsme (Japon)	16 millions
Autres religions païennes	203 millions

Ces chiffres, empruntés aux statistiques les plus récentes (1) [certaines évaluent même le nombre des catholiques à 372 millions (2)],

(1) *Missions*, mars 1933.

(2) Abbé d'Espierres, *Les religions dans les différents pays du monde.* 2e édit., 1934

montrent d'abord que l'Eglise catholique possède *le nombre le plus élevé* d'adhérents parmi les religions, ce qui, d'ailleurs, n'est pas requis en soi pour la marque « catholicité ».

Mais, en voyant comment se décomposent les 352 millions de catholiques, on peut voir qu'il en existe un nombre respectable *dans chaque partie du monde.*

L'Europe en compte *environ*	225.000.000
L'Asie	16.000.000
L'Afrique	6.500.000
L'Amérique	103.000.000
L'Océanie	2.150.000

Quelques autres chiffres montrent aisément le caractère *progressif* de la diffusion de l'Eglise romaine, tel qu'il se manifeste à notre époque. Voici, pour les régions de chaque partie du monde *dépendant de la Congrégation de la Propagande*, le nombre de catholiques pour 1918, 1923 et 1933 :

	1918	1923	1933
Asie	6.097.881	6.687.829	7.010.094
Afrique	1.873.686	2.666.212	4.945.665
Amérique	1.800.000	2.650.678	2.916.730
Océanie	873.000	959.328	2.148.221

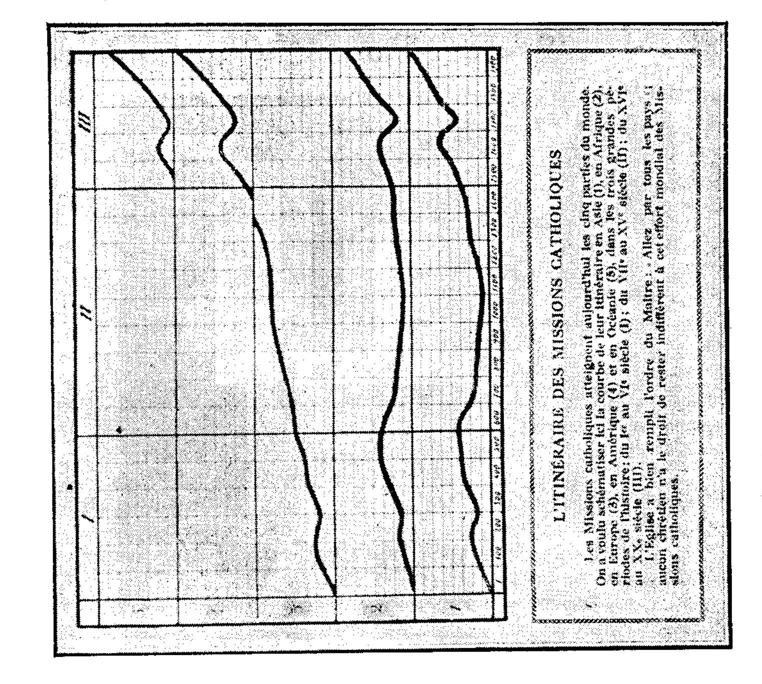
(Cf. Mgr Boucher, *Petit Atlas des Missions catholiques*, et *Guide des Missions catholiques*, publié par les soins de la Congrégation de la Propagande et de l'Œuvre de la Propagation de la foi, t. III.)

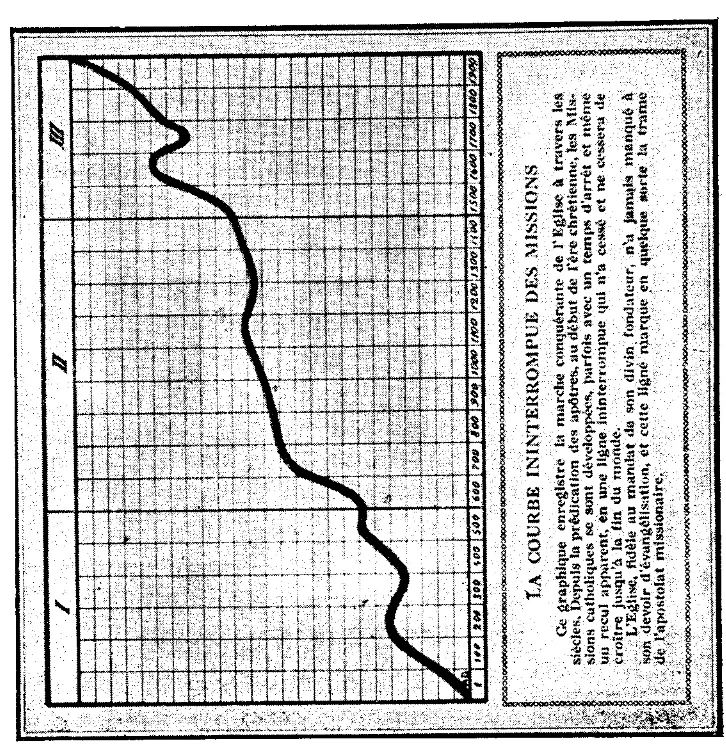
Sous le Pontificat de S. S. Pie XI, que l'on a pu appeler le « Pape des Missions », 182 missions nouvelles ont été créées, faisant ainsi passer le nombre total de 330 à 512 entre 1922 et 1937.

Dans le continent africain, en particulier, la progression est si rapide que l'on a pu dire : « Le Catholicisme en Afrique est une *Apologétique vivante !* » (Mgr Chappoulie, nov. 1938.)

L'Eglise catholique a donc atteint le monde entier : « tous les pays ». Elle a aussi adressé son apostolat à toutes les races, à toutes les branches de l'humanité. « A l'époque antique, disent les *Missions catholiques*, elle infusa l'esprit chrétien dans la vieille civilisation gréco-romaine; au moyen âge, en face du monde germano-slave, elle se préoccupa de civiliser les Barbares et de les christianiser; dans les temps modernes, son effort s'est porté principalement vers le monde asiatique pour christianiser les civilisations antiques de l'Extrême-Orient et vers les peuples primitifs des continents nouvellement découverts et explorés pour les civiliser et les instruire, tout en les christianisant. »

Ainsi apparaissent, à la fois, le caractère spécifiquement *universel*





Ces deux graphiques, composés pour l'Exposition missionnaire du Vatican (1928), illustrent de façon parlante la diffusion progressive et le caractère spécifiquement universel et missionnaire de l'Eglise « *Catholique* » *Romaine*.

et la diffusion *progressive* de l'Eglise catholique et aussi, à la vue du nombre des hommes non encore atteints par elle, la tâche qui s'impose à la générosité de ses enfants pour l'effort missionnaire.

Réflexions morales.

Je travaillerai de mon mieux à rendre en ce qui me concerne l'Eglise du Christ **plus visible** par les marques voulues de Jésus. Je le peux spécialement en développant en moi la **charité**, qui est à la fois le lien de l'*unité*, l'essentiel de toute *sainteté* et le stimulant de la *catholicité*.

a) « Qu'ils soient **un** comme mon Père et moi nous sommes Un ! Aimez-vous les uns les autres ! A cela on reconnaîtra que vous êtes mes disciples ! » Et l'on disait des premiers chrétiens : « Voyez donc *comme ils s'aiment !* » Dans un monde de nouveau paganisé, où règne la force et la défiance, les chrétiens doivent être par toute leur vie des *hérauts* et aussi « des *héros de l'amour* » (Card. Pacelli).

b) Charité envers Dieu et envers le prochain : « en ces deux commandements sont renfermés toute la Loi et les Prophètes », aussi bien que le secret de la **sainteté** véritable et profonde jusqu'à l'héroïsme : aimer vraiment, c'est faire, en toute chose et jusqu'au bout, la volonté et les moindres désirs du Dieu qu'on aime.

c) Et cette charité, prenant la forme de *zèle*, me poussera à travailler à une **catholicité** toujours plus vivante et active de l'Eglise. Aimer Dieu notre Père et les hommes nos frères, n'est-ce pas vouloir la gloire de l'Un et le salut des autres ? Or, Jésus a laissé le soin de répandre son Eglise à la liberté humaine dirigée par la Providence. Aussi, tout chrétien est, dans une certaine mesure, **responsable** du progrès dans l'évangélisation du genre humain.

Que mes préoccupations et mes désirs soient donc plus catholiques, que ma prière se fasse plus ardente pour les missions, mes générosités plus abondantes, et si Dieu me demande davantage... que ma réponse heureuse et fière soit toujours : « Oui ! »

CHAPITRE III

INFAILLIBILITÉ ET PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE

Outre la visibilité et les quatre marques distinctives, l'Eglise du Christ (donc, nous le savons maintenant, l'Eglise romaine) possède quelques autres propriétés et privilèges, spécialement l'***infaillibilité*** et la ***perpétuité*** indéfectible.

§ 1. — Infaillibilité.

Notion générale. — Il faut entendre par là, non seulement l'inerrance de fait, mais l'***impossibilité de tomber dans l'erreur.***

I. *Nécessité* de cette infaillibilité pour l'Eglise du Christ.

A. Parce que l'Eglise du Christ est **l'interprète authentique de Dieu,** qui est la ***vérité*** et possède l'*infaillibilité absolue*, elle doit avoir l'infaillibilité participée.

B. Parce que **l'homme a besoin,** pour tout ce qui regarde la marche vers sa fin dernière, d'une ***certitude*** et d'une précision que la raison humaine ne peut donner, le moyen choisi par Dieu pour le guider doit lui présenter cette garantie.

C. Parce que **l'Eglise** elle-même en a besoin, pour assurer son existence et exercer sa mission.

Pour maintenir l'***unité*** et la ***vérité doctrinale*** parmi toute les doctrines et opinions, il faut une autorité infaillible.

Nous pouvons donc conclure déjà :

L'Eglise du Christ possède l'infaillibilité, son divin Fondateur, sage et tout-puissant, **n'a pu faire autrement que de la lui donner.**

II. Son existence.

Elle se prouve :

A. **Par les promesses multiples de Notre-Seigneur :**

a) « *Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise.* » Les

et la diffusion *progressive* de l'Eglise catholique et aussi, à la vue du nombre des hommes non encore atteints par elle, la tâche qui s'impose à la générosité de ses enfants pour l'effort missionnaire.

Réflexions morales.

Je travaillerai de mon mieux à rendre en ce qui me concerne l'Eglise du Christ **plus visible** par les marques voulues de Jésus. Je le peux spécialement en développant en moi la **charité**, qui est à la fois le lien de l'*unité*, l'essentiel de toute *sainteté* et le stimulant de la *catholicité*.

a) « Qu'ils soient **un** comme mon Père et moi nous sommes Un ! Aimez-vous les uns les autres ! A cela on reconnaîtra que vous êtes mes disciples ! » Et l'on disait des premiers chrétiens : « Voyez donc *comme ils s'aiment !* » Dans un monde de nouveau paganisé, où règne la force et la défiance, les chrétiens doivent être par toute leur vie des *hérauts* et aussi « des *héros de l'amour* » (Card. Pacelli).

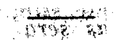
b) Charité envers Dieu et envers le prochain : « en ces deux commandements sont renfermés toute la Loi et les Prophètes », aussi bien que le secret de la **sainteté** véritable et profonde jusqu'à l'héroïsme : aimer vraiment, c'est faire, en toute chose et jusqu'au bout, la volonté et les moindres désirs du Dieu qu'on aime.

c) Et cette charité, prenant la forme de *zèle*, me poussera à travailler à une **catholicité** toujours plus vivante et active de l'Eglise. Aimer Dieu notre Père et les hommes nos frères, n'est-ce pas vouloir la gloire de l'Un et le salut des autres ? Or, Jésus a laissé le soin de répandre son Eglise à la liberté humaine dirigée par la Providence. Aussi, tout chrétien est, dans une certaine mesure, **responsable** du progrès dans l'évangélisation du genre humain.

Que mes préoccupations et mes désirs soient donc plus catholiques, que ma prière se fasse plus ardente pour les missions, mes générosités plus abondantes, et si Dieu me demande davantage... que ma réponse heureuse et fière soit toujours : « Oui ! »

CHAPITRE III

INFAILLIBILITÉ ET PERPÉTUITÉ DE L'ÉGLISE



Outre la visibilité et les quatre marques distinctives, l'Eglise du Christ (donc, nous le savons maintenant, l'Eglise romaine) possède quelques autres propriétés et privilèges, spécialement l'***infaillibilité*** et la ***perpétuité*** indéfectible.

§ 1. — Infaillibilité.

Notion générale. — Il faut entendre par là, non seulement l'inerrance de fait, mais l'***impossibilité de tomber dans l'erreur.***

I. *Nécessité* de cette infaillibilité pour l'Eglise du Christ.

A. Parce que l'Eglise du Christ est **l'interprète authentique de Dieu,** qui est la ***vérité*** et possède l'*infaillibilité absolue*, elle doit avoir l'infaillibilité participée.

B. **Parce que l'homme a besoin,** pour tout ce qui regarde la marche vers sa fin dernière, d'une ***certitude*** et d'une précision que la raison humaine ne peut donner, le moyen choisi par Dieu pour le guider doit lui présenter cette garantie.

C. Parce que **l'Eglise** elle-même en a besoin, pour assurer son existence et exercer sa mission.

Pour maintenir l'***unité*** et la ***vérité doctrinale*** parmi toute les doctrines et opinions, il faut une autorité infaillible.

Nous pouvons donc conclure déjà :

L'Eglise du Christ possède l'infaillibilité, son divin Fondateur, sage et tout-puissant, **n'a pu faire autrement que de la lui donner.**

II. Son existence.

Elle se prouve :

A. Par les promesses multiples de Notre-Seigneur :

a) « *Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise.* » Les

chefs de l'Eglise, comme les fondements d'une construction, assurent la *solidité* de l'édifice religieux. Or, cet édifice est ***basé sur la foi.*** Donc, pour *assurer* la solidité de l'Eglise, ils doivent être ***infaillibles,*** car la foi doit donner une certitude absolue.

b) « *Les portes (ou puissances) de l'enfer* ***ne prévaudront pas.*** » Or, *elles prévaudraient* et seraient victorieuses si l'Eglise pouvait errer.

c) Allez, *enseignez :* « Voici que je suis **avec vous** *jusqu'à la consommation des siècles.* » (Donc, ***quand vous enseignerez.***) Or, Jésus ne peut se tromper, et ceux qu'Il assiste ainsi non plus.

d) « *Celui qui ne croira pas sera condamné.* » Or, on ne peut être tenu de croire, ***sous peine de damnation,*** ce qui peut être une ***erreur.*** Donc, s'il faut croire l'Eglise sous peine de damnation, c'est que l'Eglise ne peut errer.

e) « *Mon Père vous enverra l'Esprit Saint, afin que cet* ***esprit de vérité*** *demeure éternellement avec vous : il enseignera et vous rappellera tout ce que je vous ai dit.* » Or, Jésus et l'Esprit Saint sont infaillibles. Avec de tels soutiens, ***on ne peut errer.***

B. Par la **conduite** et les **affirmations** *des apôtres :*

Notre-Seigneur leur avait dit : « *Qui vous écoute, m'écoute* », aussi, ils parlent et agissent comme ayant l'infaillibilité : « ***Il a paru bon, disent-ils,*** *à l'Esprit saint et à nous.* » *Pour toute autre doctrine,* ***anathème.*** « *Il ne faut donc pas même saluer un faux docteur.* » — « *L'Eglise de Dieu est la colonne et le fondement de la vérité.* »

Toutes ces paroles montrent bien que les apôtres *avaient conscience* de posséder un pouvoir d'enseignement *infaillible* promis par Jésus et reçu de Lui. Elles n'ont pas de sens autrement.

Et Dieu *confirme cet enseignement par des miracles.* Il se *fait donc garant* de cette infaillibilité.

C. Par la **croyance de l'Eglise** dès l'origine et dans tous les temps .

a) Au ***IIIe siècle,*** Origène et Tertullien affirment que la règle de foi est la tradition ecclésiastique et qu'il *faut* s'y rapporter entièrement pour la croyance; ces paroles n'ont un sens que si l'on admet l'infaillibilité de cette tradition.

b) En remontant plus près encore des origines, à la ***fin du IIe siècle,*** Saint Irénée enseigne que la tradition apostolique n'est pas une tradition purement humaine : les hérétiques sont condamnés du seul fait qu'ils ne s'y conforment pas; *inutile de discuter avec eux.* Cette tradition représentée par l'Eglise est donc infaillible.

Hégésippe affirme la même chose, de même que Saint Polycarpe et Papias.

c) Au ***début du IIe siècle,*** Saint Ignace dit explicitement que l'Eglise est infaillible et qu'il faut y adhérer pour être sauvé.

Et, ***dans toute la tradition,*** l'Eglise romaine est restée fidèle à cette attitude, dictée par son Fondateur. Seule arche de salut, elle ne peut enseigner l'erreur.

Elle est infaillible.

III. *Nature* de cette infaillibilité.

A. **Ce qu'elle n'est pas :**

Elle n'est pas :

a) une inspiration. On appelle ainsi une *action divine sur l'intelligence* pour *y mettre,* y *confirmer* ou y *ordonner* telle vérité, et *sur la volonté* pour *la lui faire écrire;* ce qui fait que cette vérité est alors *parole de Dieu :* elle a Dieu pour auteur principal. L'écrivain inspiré n'est qu'un instrument conscient et libre de l'action divine.

L'infaillibilité n'est pas cela. Dieu, pour assurer l'inerrance de son Eglise, n'est pas obligé de recourir à ce *moyen extraordinaire.*

b) Ce n'est pas non plus ***une révélation*** ou *communication d'une parole divine,* d'un jugement divin.

c) Il ne faut pas la confondre davantage avec ***l'impeccabilité,*** absence de péché ou impossibilité de pécher. Impossibilité de *pécher* et impossibilté d'*errer* sont, en effet, deux choses distinctes.

B. **Ce qu'elle est :**

C'est l'impossibilité de tomber dans l'erreur, impossibilité produite ***par une assistance spéciale du Saint-Esprit,*** écartant toute erreur. Cette assistance préservatrice s'exerce :

— soit *par un concours de circonstances naturelles* providentielles (échanges des vues, avis qui fait réfléchir);

— soit, si le reste ne suffisait pas, par des *moyens plus directs* et *surnaturels*

IV. *Objet* et *limites* de l'infaillibilité.

Cette infaillibilité n'est pas illimitée, mais elle porte sur **tout ce qui est nécessaire à la mission** de l'Eglise, c'est-à-dire ce qui regarde :

— La ***foi :*** « L'Esprit saint vous enseignera *toute vérité.* »;

— Les ***mœurs :*** « Apprenez aux hommes à garder *tous les préceptes* que je vous ai enseignés. »

Mais ces vérités dogmatiques et morales, pouvant être envisagées à un double point de vue, constituent *un double objet de l'infaillibilité.*

A. **Objet direct** : Ce qui est **formellement révélé,** *« dit »* par Dieu. La mission de l'Eglise étant de « *garder le dépôt* », si elle se trompait là-desus, il y aurait défaillance dans la foi.

Or, Jésus a promis de l'en préserver.

B. **Objet indirect** mais *réel :* Toute vérité ayant un ***rapport avec les vérités révélées,*** car l'Eglise ne pourrait sauvegarder et interpréter le dépôt de révélation si elle n'avait pas une autorité absolue sur ces points connexes; son rôle serait illusoire.

On distingue dans cet objet indirect :

a) Les **conclusions** directement *déduites* d'une parole révélée (*conclusions théologiques*). Ex. : l'homme devant être jugé par Dieu, selon ses œuvres, est donc libre, puisqu'on ne peut mériter ou démériter sans liberté.

b) Les **censures** ou notes péjoratives à donner aux propositions dogmatiques fausses : *hérétique, proche d'hérésie, erronée, téméraire*, etc. Pouvoir définir cela infailliblement et sans appel est nécessaire à la *défense* du dogme. A noter que la censure *hérétique* appartient : — en partie à l'objet direct de l'infaillibilité comme affirmant que telle proposition est contradictoire à une vérité révélée; — et, en partie, à l'objet indirect, parce que, de plus, elle suppose et affirme un *fait :* l'enseignement antérieur et suffisant par l'Eglise de la vérité contredite [1].

c) Un *fait se rapportant au dogme;* par exemple, tel pape est légitime, telle doctrine (vraie ou fausse) est contenue objectivement en tel livre, tel homme est au ciel et *doit être honoré comme saint.* Ce dernier cas est la **canonisation formelle.** La *béatification*, bien qu'exigeant un long examen et deux miracles au moins, n'est pas un jugement définitif et n'engage donc pas l'infaillibilité; elle *permet* seulement à certains pays ou certaines catégories de personnes, d'adresser un culte public à un serviteur de Dieu.

Il faut noter aussi que *l'Eglise est infaillible* pour ***déterminer l'objet*** de son infaillibilité et affirmer que telle chose en fait partie; car autrement on pourrait toujours récuser son autorité et prétendre que son enseignement porte sur un point étranger à son magistère infaillible.

V. *Organes* ou *bénéficiaires* de cette infaillibilité.

Nous y reviendrons plus loin; disons seulement ici que dans l'Eglise sont infaillibles :

A. En général, le **corps enseignant** : successeur des apôtres, c'est-à-dire le Pape et les évêques.

(1) Billot, *De Ecclesia*, thèse XVII; Tanquerey, p. 544.

B. De façon explicite :

a) Le Pape seul, parlant *ex cathedra;*

b) Le Pape et les Evêques unis à lui :

— soit en *concile général;*

— soit dispersés, mais *pris en corps.*

§ 2. — Perpétuité de l'Eglise.

I. *Sens* de l'affirmation.

L'Eglise fondée par le Christ est indéfectible. Elle doit exister et existera, avec son infaillibilité doctrinale, son pouvoir d'ordre et son pouvoir de gouvernement, c'est-à-dire, ce qui la constitue Eglise du Christ, jusqu'à la fin du monde.

II. *Preuves* de la perpétuité de l'Eglise.

La perpétuité de l'Eglise se démontre aisément :

A. **Par les promesses de Notre-Seigneur :**

— « Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Or, si l'Eglise pouvait cesser d'exister, l'enfer, son ennemi, prévaudrait contre elle.

— « Allez, *enseignez* toutes les nations, les *baptisant*, leur apprenant à *observer* tout ce que je vous ai commandé. Je suis *avec* vous jusqu'à la consommation des siècles » : lorsque vous enseignerez, commanderez, et absoudrez, donc avec les trois pouvoirs.

— De même : « Le Saint-Esprit demeurera avec vous, pour l'*éternité.* »

B. Par les **affirmations de l'Eglise** infaillible (dont nous pouvons maintenant légitimement nous servir) : dès l'origine et toujours par la voix des apôtres, des pasteurs, des docteurs, elle a enseigné sa perpétuité indéfectible.

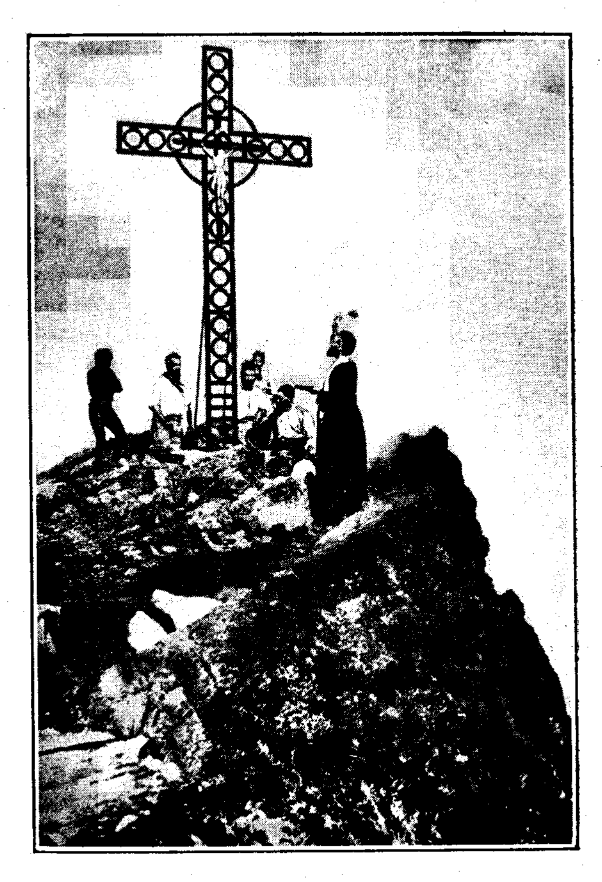
C. Par le **but même de l'Eglise** : mener les fidèles, les hommes qui lui sont soumis, à la vie éternelle. Or, il y a des hommes à sauver, *jusqu'à la fin du monde.* Son but la rend donc nécessaire jusqu'à ce moment.

III. Conséquences.

A. Les Apôtres, chefs de l'Eglise du Christ, et détenteurs des trois pouvoirs essentiels de cette société, auront donc perpétuellement des **successeurs** : le ***Pape*** et les ***évêques unis au Pape.***

B. L'Eglise romaine, demeurant indéfectiblement *identique à elle-même*, est **immuable.**

— « *Mes paroles ne passeront pas* », a dit NOTRE-SEIGNEUR.



LE CHRIST SUR LE ROC.

Rien ne symbolise mieux la stabilité perpétuelle de l'Eglise Romaine que l'érection de la Croix sur les sommets rocheux qui dominent le globe dans toutes les parties de l'univers. La gravure ci-dessus, témoin de la vitalité expansive de l'Eglise, représente la Bénédiction d'un Calvaire, au sommet du Central Peak (4.027 m.), un des points culminants de la Papouasie (24 juillet 1938).

L'Eglise ne doit donc *rien changer à son dépôt*, ni à sa *constitution essentielle.*

Mais cette immutabilité n'est ***pas une immobilité sans progrès :*** il y a *adaptation* de la ***même*** doctrine, de la *même* société, aux *réalités accidentelles* de temps, de climat, de mœurs.

Et cette *vitalité toujours nouvelle et féconde*, dans cette *immuable stabilité* est un des caractères distinctifs et *divins* dans la physionomie de l'Eglise du Christ : toujours jeune, active et vivante dans son immortelle ancienneté. Le Christ, ressuscité et désormais vivant, est avec elle jusqu'à la consommation des siècles, pour la garder et la vivifier, et, par elle, vivifier le monde.

CITATIONS

I. — La *perpétuité* et l'*immutabilité* de l'Eglise en face des fausses sectes.

Il reste pourtant encore un dernier ouvrage : il faut que cette Eglise, ainsi formée avec ses divers ministères, reçoive la promesse d'immortalité de cette bouche immortelle, d'où le genre humain en suspens attendra un jour sa dernière et irrévocable sentence. Jésus assemble donc ses saints apôtres, et, prêt à monter aux cieux, écoutez comme Il leur parle : « Toute puisssance, dit-Il, m'est donnée dans le ciel et dans la terre; il est temps de partir : allez, marchez à la conquête du monde; prêchez l'Evangile à toute créature; enseignez toutes les nations, et les baptisez au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit. » Et quel en sera l'effet ? Effet admirable, effet éternel et digne de Jésus ressuscité : « Je suis, dit-il, avec vous jusqu'à la consommation des siècles. » Digne parole de l'époux céleste, qui engage sa foi pour jamais à sa sainte Eglise. « Ne craignez point, mes apôtres, ni vous qui succéderez à un si saint ministère; moi ressuscité, moi immortel, je serai toujours avec vous : vainqueur de l'enfer et de la mort, je vous ferai triompher de l'un et de l'autre; et l'Eglise que je formerai par votre sacré ministère, comme moi sera immortelle; ma parole, qui soutient le monde, qu'elle a tiré du néant, soutiendra aussi mon Eglise : « Ecce ego vobiscum sum. »

(BOSSUET, *Sermon pour le jour de Pâques*, 1681.)

L'Eglise de Jésus-Christ a fait en tout temps et fait encore une si haute profession de ne jamais changer rien dans sa doctrine, que, pour peu qu'elle y eût changé ou qu'elle y changeât, elle ne pourrait soutenir son caractère et perdrait tous ses enfants. C'est donc là le fondement inébranlable et la pierre sur laquelle est appuyée la foi des humbles chrétiens : c'est que, par la constitution de l'Eglise où ils ont à vivre, la nouveauté dans la doctrine leur y est toujours sensible; et, comme nous l'avons dit, toujours réduite à ce fait constant : on croyait hier ainsi; et on varie dans la foi si aujourd'hui on ne croit de même. Sur ce fondement, il est clair que ne point vouloir varier et demeurer dans l'Eglise, c'est la même chose. C'est ce qui fait que l'Eglise ne varie jamais; et la maxime contraire fait que les fausses églises, et en particulier la réformée, est exposée à varier toujours; puisque, dès qu'elle a trouvé un seul moment où elle est forcée d'avouer qu'il fallait changer la foi de ceux par qui on avait été instruit, baptisé, communié, ordonné, c'est-à-dire la foi d'hier, elle n'a plus de raison de ne pas changer celle qu'elle embrasse aujourd'hui.....

Cette marque d'innovation est une tache ineffaçable... La même marque est donnée pour connaître les schismatiques séparés de l'Eglise chrétienne... Nulle hérésie ne s'en est sauvée, quoi qu'elle ait pu faire. Ariens, macédoniens,

nestoriens, pélagiens, eutychiens, tous les autres, dans quelque siècle qu'ils aient paru, loin ou proche de nous, portent dans leur nom, qui vient de celui de leur auteur, la marque de leur nouveauté.

(ID., *Avertissement aux protestants*, 3e partie; et *Politique tirée de l'Ecriture sainte*, liv. VII, art. 2.)

II. — Les victoires de l'Eglise.

On l'a dit, et c'est presque une banalité oratoire, mais banalité trop souvent oubliée : L'Eglise est la première puissance de ce monde.

L'Eglise a vaincu trois choses que l'homme ne peut pas vaincre : le temps, *l'espace,* et *l'homme* lui-même.

I. — *La première chose qu'elle a vaincu, c'est* le temps, *le temps, cette image mobile de l'immobile éternité, le temps, ce grand destructeur, qui fait de la terre le cimetière de toutes les constructions humaines; le temps, qui ensevelit toutes nos caducités, tous nos pompeux triomphes de la veille, qui en fait les ironies du lendemain. Eh bien ! est-ce que l'Eglise catholique n'a pas vaincu le temps ? Nous sommes à l'heure présente sous la main de Léon XIII* (nous dirions maintenant de Pie XI), *qui nous bénit; Léon XIII relève de Pie IX, Pie IX relève de Grégoire XVI, Grégoire XVI relève de Pie VIII, qui relève de Léon XII, de Pie VII, de Pie VI, du grand Benoît XIV, de Saint Grégoire; si vous voulez que nous remontions plus haut, de Saint Lin, de Saint Pierre, de Jésus-Christ, de David, d'Abraham et de Noé, d'Adam et de Dieu... Voilà notre destinée, notre berceau, c'est Dieu ! et notre tombeau, c'est Dieu !... Et Bossuet a peint, dans son magnifique langage, cette illustre étrangère qui part de Dieu et qui va à Dieu. Eh bien ! voilà ce que nous sommes, nous, Eglise catholique; nous n'avons pas le temps... nous traversons le temps, à droite bénissant des berceaux, et à gauche des tombeaux; mais le temps, nous l'avons vaincu. Ah ! est-ce que vous nous enterrerez demain ? On nous avait promis de nous ensevelir avec Pie VI, et on nous l'avait promis à l'heure de Pie VII et au lendemain de l'heure de Pie IX; nous aurons notre « Te Deum » pour Pie X ou pour Grégoire XVII, qu'importe, mais nous sommes toujours, nous, Eglise catholique. Je dis « nous », car l'Eglise catholique, c'est vous, c'est moi, ce sont les peuples chrétiens, ce sont les centaines de millions de fidèles répandus sur la terre. Nous sommes les vainqueurs du temps, et aucune dynastie, aucune puissance n'a vaincu le temps : c'est la grande force de l'Eglise.*

II. — *Nous avons aussi vaincu* l'espace. *L'espace... Ah ! savez-vous bien qui est-ce qui le brise en conquérant ?... Tour à tour un grain de sable est une frontière où tous les flots tumultueux s'arrêtent, où se brise l'épée la plus puissante : c'est la frontière nationale. Il y a la frontière des races, et quelles divisions à notre époque; quelles luttes dans notre petite Europe, qui n'est qu'une minime partie du monde, de notre globe terrestre. Quelles batailles terribles et quelles haines, quelle aversion, quels sanglants défis à travers les races et les nationalités. Eh bien ! l'Eglise catholique, elle, ne connaît ni nationalités, ni races.*

Nous étions un jour réunis dans une chambre pauvre de Jérusalem; c'était notre Bethléem, à nous... Nous étions douze apôtres; il y avait là une femme; et un vicaire aussi de Jésus-Christ : Pierre et Marie, agenouillés avec les Onze; et nous sommes partis de ce Cénacle; nous sommes partis douze, douze de Jérusalem. L'Empire romain nous a massacrés sur ses chemins, nous a jetés dans ses prisons et sur ses échafauds sanglants, et nous sommes revenus, il y a trois ans, sur le tombeau de notre premier foyer, Pierre; et nous étions neuf cents, venus d'Amerique, d'Océanie, d'Afrique, d'Europe...

Après dix-neuf siècles, nous étions l'épiscopat du monde catholique, représentant toutes les races, toutes les frontières, et toutes les nationalités; et, sur le tombeau de Pierre, nous chantions... Quoi ? Le triomphe de l'Eglise catholique, qui a brisé l'espace, et qui est l'Eglise universelle.

III. — *Ainsi, puissance qui a vaincu le temps, qui a vaincu l'espace et qui a aussi pris* l'homme, *ce qui était encore plus difficile à dominer ou à saisir; elle l'a pris sous toutes ses formes, sous toutes les civilisations, sous tous les degrés intellectuels; elle a saisi l'humanité avec ses difficultés et ses aversions, ses haines, ses rancunes, ses résistances. L'homme païen est devenu chrétien, le Barbare a reçu le baptême, les peuplades sont devenues les sociétés du Moyen Age, et, à l'heure actuelle encore, vous voyez plus de trois cents millions d'hommes dans les filets de Saint Pierre ou dans cette grande unité harmonique de la Sainte Eglise Catholique.*

Grande puissance, puissance incomparable, qui est la Force de Dieu !

(Mgr MERMILLOD.)

III. — Une autre victoire de l'Eglise catholique : sa victoire sur l'erreur.

Saint Paul appelle l'Eglise la « maison du Seigneur » *: elle est donc bien fondée, bien rangée et bien couverte contre tous les orages et les tempêtes; elle est une* colonne de fermeté et de vérité *: la vérité donc est chez elle, elle y loge, elle y demeure, et qui la cherche ailleurs la perd de vue; elle est tellement assurée, remparée et fermée, que toutes les portes d'enfer, c'est-à-dire toutes les forces ennemies, ne sauraient s'en rendre maîtresses; mais ne serait-ce pas ville gagnée par l'ennemi, si l'erreur y entrait, touchant les choses qui sont pour l'honneur et pour le service de son Epoux ?*

S'il est vrai que Notre-Seigneur est le chef de l'Eglise, n'a-t-on point *de honte de dire que le corps d'un chef si saint et si vénérable soit altéré, profané et corrompu ?*

Qui osera donc avancer cette fausseté que l'assemblée universelle de l'Eglise, depuis mille ans et plus, ait été abandonnée à la merci de l'erreur et de l'impiété ? Je conclus de toutes ces preuves que, s'il est impossible que l'Eglise catholique soit dans l'erreur de quelque article de la foi, nous devons croire à son autorité, sans aucunement contrôler, ou disputer, ou douter de sa décision; mais lui porter l'obéissance et l'hommage qui est dû à cette reine à qui Notre-Seigneur a commandé de régler notre foi par le Saint-Esprit qu'Il lui a donné. Comme ç'aurait été une impiété très grande aux apôtres de contester contre leur Maître, autant le serait-ce à celui qui contesterait contre l'Eglise, parce que, si le Père a dit du Fils : « Ecoutez-le », *le Fils a dit de l'Eglise :* « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. »

(Saint FRANÇOIS DE SALES, *Disc. XIVe*, *Controverses.*)

IV. — *Conclusion :* la *perpétuité* de l'Eglise assurée par la *papauté.*

Un jour que je méditais sur les gloires et les épreuves de la papauté, je me trouvai en présence d'un étrange et admirable spectacle... Je crus voir devant moi une mer immense, agitée par la tempête. Au milieu de ses flots tumultueux, s'élevait un rocher dont la cime hardie portait jusqu'au ciel un

édifice splendide, plein de lumière et de chants de fête. Il était là, debout et tranquille, comme s'il n'y eût eu autour de lui que la solitude et le silence. Et pourtant, les vagues furieuses et mugissantes se brisaient sur ses flancs; les monstres de l'abîme se précipitaient sur lui de tout leur poids et retombaient étouffés dans les flots; les vaisseaux de haut bord le frappaient de leur proue, et s'engloutissaient à ses pieds; les aigles et les vautours, leurs compagnons de rapine, cherchaient à l'entamer de leurs becs et de leurs griffes, et leurs becs et leurs griffes étaient tout en sang; des millions de parasites se collaient à ses côtés pour le ronger, et ils desséchaient sans pouvoir prendre. J'étais ému; il me semblait que cette pierre immobile vivait. « Qu'es-tu donc ? lui dis-je, qu'es-tu, toi que rien n'étonne, ni n'ébranle, ni ne divise ? » Et, du sein du rocher, ces paroles éclatèrent tout à coup : « Tu es Petrus, et super hanc petram, aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalebunt adversus eam. »

(R. P. Monsabré, 56e *Conférence, Carême* 1882.)

Réflexions morales.

Au milieu des théories humaines changeantes et contradictoires, et parmi le chaos des idées qui s'affrontent et se heurtent sans donner le repos, l'infaillibilité de l'Eglise du Christ est un **phare lumineux** éclairant les ombres et qui nous achemine, d'un pas tranquille et calme, vers la sereine éternité en nous faisant participer aux Lumières Divines, principe de toute vraie stabilité.

Je veux **m'appuyer** plus consciemment sur la sécurité que m'assure cet enseignement infaillible, pour donner à ma vie une fermeté plus grande, plus de suite et de continuité. Qui voit plus clair marche plus sûrement, sans erreur et sans tâtonnement. L'Eglise, indéfectible elle-même, peut et veut me communiquer, dans la mesure où je m'appuie sur elle, quelque chose de sa **solidité**, appuyée sur **Dieu Lui-même**.

CHAPITRE IV

NÉCESSITÉ D'APPARTENIR A L'ÉGLISE ROMAINE

Nous arrivons *au terme de notre démonstration.* L'homme doit honorer Dieu par la *religion*, et par la religion que Dieu lui a *révélée*. La vraie révélation définitive a été donnée par *Jésus-Christ* et se trouve maintenant dans ***l'Eglise du Christ***, qui est ***l'Eglise romaine.***

Une dernière question se pose : l'homme, pour remplir son devoir, atteindre son but, être sauvé, *doit-il donc appartenir à l'Eglise romaine*, et *comment* cette Eglise est-elle ***nécessaire ?***

Comment faut-il entendre cette maxime, si souvent répétée : « *Hors de l'Eglise, point de salut* » ?

§ 1. — Notions préliminaires.

Est nécessaire, ce sans quoi la fin ne peut être atteinte.

Mais il y a plusieurs sortes de nécessités, plusieurs façons, pour une chose, d'être nécessaire.

A. Une chose est nécessaire de **nécessité de précepte**, quand elle est rendue *obligatoire par une loi.* L'*obstacle*, au but, c'est alors la *violation grave* et *volontaire* de cette loi, ici, le péché. L'*ignorance non coupable* de la loi, ou l'*impossibilité* de l'accomplir *excusent* de la faute.

Exemple de *nécessité de précepte :* assister à la messe le dimanche.

B. Une chose est nécessaire **de nécessité de moyen** quand elle conduit au but, à la manière d'un chemin unique. *Rien n'excuse.*

a) Cette nécessité est ***absolue*** s'il faut la chose nécessaire, *en elle-même :* grâce sanctifiante pour aller au ciel.

b) Elle est dite ***hypothétique*** si cette chose peut être *remplacée* par quelque autre *la contenant d'une façon indirecte.*

édifice splendide, plein de lumière et de chants de fête. Il était là, debout et tranquille, comme s'il n'y eût eu autour de lui que la solitude et le silence. Et pourtant, les vagues furieuses et mugissantes se brisaient sur ses flancs; les monstres de l'abîme se précipitaient sur lui de tout leur poids et retombaient étouffés dans les flots; les vaisseaux de haut bord le frappaient de leur proue, et s'engloutissaient à ses pieds; les aigles et les vautours, leurs compagnons de rapine, cherchaient à l'entamer de leurs becs et de leurs griffes, et leurs becs et leurs griffes étaient tout en sang; des millions de parasites se collaient à ses côtés pour le ronger, et ils desséchaient sans pouvoir prendre. J'étais ému; il me semblait que cette pierre immobile vivait. « Qu'es-tu donc ? lui dis-je, qu'es-tu, toi que rien n'étonne, ni n'ébranle, ni ne divise ? » Et, du sein du rocher, ces paroles éclatèrent tout à coup : « Tu es Petrus, et super hanc petram, aedificabo Ecclesiam meam, et portae inferi non praevalebunt adversus eam. »

(R. P. MONSABRÉ, 56e *Conférence, Carême* 1882.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Au milieu des théories humaines changeantes et contradictoires, et parmi le chaos des idées qui s'affrontent et se heurtent sans donner le repos, l'infaillibilité de l'Eglise du Christ est un **phare lumineux** éclairant les ombres et qui nous achemine, d'un pas tranquille et calme, vers la sereine éternité en nous faisant participer aux Lumières Divines, principe de toute vraie stabilité.

Je veux **m'appuyer** plus consciemment sur la sécurité que m'assure cet enseignement infaillible, pour donner à ma vie une fermeté plus grande, plus de suite et de continuité. Qui voit plus clair marche plus sûrement, sans erreur et sans tâtonnement. L'Eglise, indéfectible elle-même, peut et veut me communiquer, dans la mesure où je m'appuie sur elle, quelque chose de sa **solidité**, appuyée sur **Dieu Lui-même**.

CHAPITRE IV

NÉCESSITÉ D'APPARTENIR A L'ÉGLISE ROMAINE

Nous arrivons *au terme de notre démonstration.* L'homme doit honorer Dieu par la *religion,* et par la religion que Dieu lui a *révélée.* La vraie révélation définitive a été donnée par *Jésus-Christ* et se trouve maintenant dans ***l'Eglise du Christ,*** qui est ***l'Eglise romaine.***

Une dernière question se pose : l'homme, pour remplir son devoir, atteindre son but, être sauvé, *doit-il donc appartenir à l'Eglise romaine,* et *comment* cette Eglise est-elle ***nécessaire ?***

Comment faut-il entendre cette maxime, si souvent répétée : « *Hors de l'Eglise, point de salut* » ?

§ 1. — Notions préliminaires.

Est nécessaire, ce sans quoi la fin ne peut être atteinte.

Mais il y a plusieurs sortes de nécessités, plusieurs façons, pour une chose, d'être nécessaire.

A. Une chose est nécessaire **de nécessité de précepte**, quand elle est rendue *obligatoire par une loi.* L'*obstacle,* au but, c'est alors la *violation grave* et *volontaire* de cette loi, ici, le péché. L'*ignorance non coupable* de la loi, ou l'*impossibilité* de l'accomplir *excusent* de la faute.

Exemple de *nécessité de précepte :* assister à la messe le dimanche.

B. Une chose est nécessaire **de nécessité de moyen** quand elle conduit au but, à la manière d'un chemin unique. *Rien n'excuse.*

a) Cette nécessité est ***absolue*** s'il faut la chose nécessaire, *en elle-même :* grâce sanctifiante pour aller au ciel.

b) Elle est dite ***hypothétique*** si cette chose peut être *remplacée* par quelque autre *la contenant d'une façon indirecte.*

§ 2. — Enoncé du principe.

L'Eglise romaine, Eglise du Christ, est, pour chaque homme, nécessaire de ces deux façons.

I. De nécessité de moyen.

A. On le prouve aisément, puisque **Notre-Seigneur affirme *qu'Il est la « voie » du ciel.*** Seul, Il peut la montrer. « Celui qui ne croira pas et n'appartiendra pas à son royaume, à sa société, de quelque façon *sera damné.* » (Saint MARC, XVI, 16.)

Le ***baptême,*** porte de l'Eglise romaine, est aussi déclaré par JÉSUS-CHRIST lui-même de nécessité de moyen : « Quiconque ne renaît de l'eau et de l'Esprit saint (c'est-à-dire par le baptême, qui fait naître à la vie divine et entrer dans l'Eglise) *ne peut entrer* dans le royaume de Dieu. » (Saint JEAN, III, 5.)

Les **Papes,** les **Conciles** de Latran, du Vatican, l'affirment aussi.

Tous les hommes doivent donc appartenir de *quelque façon* à l'Eglise romaine pour être sauvés.

B. **Mais comment** faut-il lui appartenir ?

a) Ceux qui ***connaissent son existence*** et ***possèdent le moyen d'y entrer*** doivent faire partie de la ***société visible,*** extérieure, ou ***corps*** de l'Eglise (par le baptême, la participation aux sacrements, la soumission aux chefs).

b) Les autres, qui *ont entendu parler de l'Eglise,* et ***savent sa vérité,*** doivent faire l'***acte de désir formel d'y entrer*** dès que ce sera possible.

c) Ceux qui ***n'ont même jamais entendu parler*** de la révélation chrétienne et de l'Eglise peuvent et doivent, *aidés par la grâce,* faire envers Dieu, un acte de *foi* et de ***charité ou de contrition parfaites,*** incluant le désir d'accomplir ***tout ce que le Bon Dieu veut*** et commande. Or, parmi ces choses que Dieu commande à tous, il y a l'*entrée dans l'Eglise du Christ.* Ces âmes désirent donc entrer en la vraie Eglise, même si elles n'en ont jamais entendu parler.

Et ainsi est obtenue **la grâce sanctifiante,** par laquelle on appartient à **l'âme de l'Eglise.** Par ce moyen, peuvent être sauvés des *hérétiques ou schismatiques* de *bonne foi,* qui sont dans une *ignorance invincible et non coupable,* et même des *infidèles,* de vie et de conscience droites, que Dieu amènera, par sa grâce, à la foi et à la charité indispensables.

Donc, appartenir à l'Eglise romaine est nécessaire, de nécessité de moyen, mais hypothétique. Cette entrée, quand elle est impossible *en fait,* peut être *incluse en l'acte de charité parfaite.* Mais rien absolument ne peut remplacer ce *désir implicite.*

II. De nécessité de précepte.

Cette appartenance à l'Eglise romaine, s'impose aussi par une *nécessité de précepte.* Car *Dieu* nous *oblige* gravement à faire ce qui est un **moyen nécessaire au salut.** Les *apôtres,* qui ont droit à notre obéissance, le commandent aussi après *Notre-Seigneur,* dont les *paroles citées ci-dessus* indiquent bien clairement un ordre. C'est même, en raison du précepte divin que l'acte de charité parfaite peut inclure le désir d'appartenir à l'Eglise.

§ 3. — Les applications.

En faisant l'application de ces principes aux diverses catégories d'individus et de situations, il est aisé d'en tirer les conclusions pratiques touchant le *vrai sens* de l'adage : « *Hors de l'Eglise, pas de salut.* »

Ne peuvent être sauvés :

A. Ceux qui sont **volontairement hors du corps de l'Eglise,** c'est-à-dire *hors de la société visible :*

a) ceux qui, ayant appartenu à l'Eglise romaine, l'ont ***quittée,*** par *un acte coupable,* pour le schisme, l'hérésie ou l'apostasie;

b) ceux qui *connaissent* la véritable Eglise, ***ne veulent pas y entrer :*** ils voient clair, et ne veulent pas;

c) ou qui, appartenant à une autre société, ***restent dans le doute,*** et *refusent de s'éclairer* sur la véritable Eglise et sur les motifs ou les moyens d'y entrer : ceux-ci, par nonchalance ou mauvaise foi, ne veulent pas voir, et *ferment les yeux à la lumière.*

B. Ceux qui, tout en appartenant à la société visible ou corps de l'Eglise, **ont perdu,** par une faute grave, **l'état de grâce,** par laquelle on fait partie de **l'âme de l'Eglise,** et ne l'ont pas recouvrée; car, cette grâce sanctifiante, *vie divine,* est de nécessité de moyen **absolue** pour entrer au ciel, *bonheur divin;* et sans elle *personne absolument* ne peut être sauvé.

Tel est donc le *sens exact* dans lequel il est nécessaire d'appartenir à l'Eglise de JÉSUS-CHRIST, hors de laquelle il n'est pas de salut.

CITATIONS

« Hors de l'Eglise, point de salut. »

I. — La *raison d'être* et l'*énoncé du principe.*

Tout le mystère de l'Eglise gît dans l'équation et la convertibilité de ces deux termes : le Christ et l'Eglise.

Ce principe éclaire tous les axiomes théologiques concernant l'Eglise. Par exemple, « Hors de l'Eglise, point de salut » ne signifie réellement autre chose que : « Hors du Christ, point de salut. »

(R. P. H. Clérissac, *Le mystère de l'Eglise*, p. 25.)

... Aussi n'y a-t-il pas d'autre voie que le Christ pour aller à Dieu : « Il n'est pas d'autre nom sous le ciel qui ait été donné aux hommes pour leur salut. » (*Act.*, IV, 12.)

Or, le Christ, nous ne pouvons le saisir autrement que par son Eglise. ... Il a voulu se donner aux hommes par l'intermédiaire des hommes, donc par le moyen de la communauté, et non par celui de la vie séparée, isolée. Dès les premiers temps de la communauté chrétienne, cette nécessité absolue d'appartenir à une seule et même communauté pour être sauvé était appuyée sur une parole formelle du Maître : « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit pour toi comme un païen et un publicain. » C'est-à-dire, ne le considère plus comme un chrétien (Matthieu, XVIII, 17). *C'est cette conviction de l'Eglise primitive que Saint Cyprien a traduite en ces énergiques formules, retenues par la tradition : « Celui qui veut avoir Dieu pour père doit avoir l'Eglise pour mère. »* (*Ep.*, 4, 7.) *Nul ne peut être sauvé hors de l'Eglise. »* (*Ep.*, IV, 4.) *« Hors de l'Eglise, il n'y a pas de salut. »* (*Ep.* LXXIII, 21.)

Formule fameuse, qui mettait dans le plus grand relief possible la prétention de l'Eglise d'être seule à pouvoir procurer le salut : « Hors de l'Eglise, pas de salut. »

Le quatrième Concile de Latran (1215) l'a adoptée. Le Symbole dit de Saint Athanase, une des professions de foi officielles, affirme explicitement : « Celui qui veut être sauvé doit, avant tout, admettre la foi catholique. S'il ne la garde pas complète et intacte, il sera certainement damné. » Le Concile de Florence (1434) s'exprime encore plus nettement...

Il est incontestable qu'autant l'Eglise, par sa catholicité, est ouverte à tous et comprend tout, autant, par sa prétention d'être seule le moyen de salut, elle est repliée sur elle-même et exclusive... Et cette affirmation de sa valeur exclusive est précisément le contrepoids nécessaire de son acceptation sans réserve de toutes les valeurs.

(K. Adam, *Le vrai visage du catholicisme*, p. 225-227, trad. Ricard, Bernard Grasset, édit.)

II. — Le *vrai sens* et les *applications.*

Tel est le principe : « Il n'y a qu'un seul Christ, et il n'y a qu'une seule Eglise du Christ dans laquelle on puisse se sauver; impossible de les séparer : union d'airain, dure et inexorable ».

Mais alors, tous ceux qui ne partagent pas cette foi ne sont-ils pas condamnés à l'enfer ?

Pour comprendre ce dogme : « Hors de l'Eglise, point de salut », dans son vrai sens, c'est-à-dire dans celui où l'Eglise l'entend, il faut le voir dans ses origines, et le replacer dans l'ensemble du dogme...

Remarquons, d'abord, que le dogme de la nécessité de l'Eglise pour le salut n'est pas dirigé contre les personnes en tant que telles, mais contre les églises et communautés non catholiques, en tant que communautés. La vérité positive qu'on entend affirmer est celle-ci : il n'y a qu'un seul corps du Christ, et donc une seule Eglise qui contienne et distribue la grâce du Christ.

Formulée d'une manière négative, elle peut s'énoncer : toute église qui se dresse contre l'Eglise primitivement fondée par le Christ est, par le fait même, en dehors de la communion de grâce avec le Christ. Elle ne peut servir d'intermédiaire pour le salut. En tant qu'église séparée, en tant que contre-église, elle est, au point de vue de la vie surnaturelle essentiellement stérile.

Ce n'est point des individus que l'on affirme tout d'abord la stérilité, c'est des communautés séparées de l'Eglise catholique.

— Dans la mesure où elles sont non catholiques, anticatholiques, c'est à-dire en ce qui les caractérise, elles n'ont pas part au privilège d'être « Mère » des croyants.

Nous venons ainsi d'énoncer la seconde restriction dogmatique qu'il faut apporter au dogme de la nécessité de l'Eglise pour le salut, dans la doctrine catholique.

Les communautés acatholiques ne sont pas, en effet, simplement acatholiques, anticatholiques. En se séparant de l'Eglise primitive du Christ, elles ont emporté et conservé une partie importante du trésor de la foi catholique, et quelques sacrements, en particulier le baptême. Dans leur ensemble, elles ne sont pas seulement antithèse et négation, mais, pour une bonne partie, affirmation de l'héritage de vérité et de grâce reçu du Christ et des apôtres. Dans leur édifice, à côté de leur apport spécial non catholique, elles ont aussi fait entrer bien des matériaux bienfaisants du catholicisme, qu'elles ont conservés.

Dès lors, dans la mesure où, par leur foi et leur culte, elles sont vraiment catholiques, il peut et il doit arriver que, même en dehors de l'Eglise visible, on constate une véritable vie surnaturelle, une croissance en élévation et intimité dans la communion avec le Christ. N'est-ce pas l'accomplissement de la parole de Jésus : « J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas encore de ce troupeau. » (Jean, X, 16.) ?...

C'est ce que ces églises (non catholiques) ont conservé de catholique qui continue à pouvoir sanctifier et sauver.

— Il ne faut d'ailleurs pas entendre par là — et nous arrivons à la troisième remarque relative à l'adage « Hors de l'Eglise, point de salut » — que les sacrements distribués hors de l'Eglise n'auraient qu'une valeur purement objective, sans opérer subjectivement ni produire la grâce en celui qui les reçoit...

Les sacrements reçus en dehors de l'Eglise *peuvent* sanctifier et sauver, même subjectivement. *Donc, aux yeux du catholicisme, dans les communautés qui croient en Jésus et baptisent en son nom, une vie chrétienne authentique et même intense est possible...*

Peut-on concevoir cependant que de vrais chrétiens, appartenant à l'âme de l'Eglise, soient séparés de son corps visible ? Comment peut-on appartenir au corps du Christ sans appartenir au corps de l'Eglise ?

Pour donner une réponse satisfaisante à cette difficulté, il faut passer du point de vue théologique et abstrait au point de vue psychologique et concret.

Du point de vue purement théologique, à la lumière du dogme des rapports essentiels, intimes, entre le Christ et l'Eglise, on ne peut que reproduire la condamnation prononcée par le Concile de Florence contre les hérétiques et les schismatiques, les juifs et les païens. Du moment qu'ils sont, volontairement, en dehors de la seule Eglise du Christ, ils sont, théologiquement parlant, en dehors de la sphère d'action de la grâce du Christ, et donc en dehors du salut...

Lorsqu'il ne s'agit plus d'idées et de doctrines, mais d'hommes en chair et en os, et qu'il s'agit d'apprécier tels ou tels non-catholiques, le théologien fait place au psychologue, l'homme du dogme à l'homme des âmes.

Il remarque alors que l'homme, dans sa vie réelle, n'est que rarement l'expression vivante et complète d'une idée... En d'autres termes : l'hérétique, le Juif, le païen purs, ne se rencontrent guère. Il y a seulement des hommes en chair et en os, dont l'attitude fondamentale est influencée ou dominée par des idées erronées.

Aussi l'Eglise distingue-t-elle expressément entre hérétiques « formels » et hérétiques « matériels ». Les premiers sont ceux qui rejettent l'Eglise et son dogme explicitement, et avec pleine conscience; les autres les rejettent faute de connaissance suffisante, qui peut provenir, soit de préjugés, soit d'une éducation hostile à l'Eglise.

Il faut tenir compte de toutes ces considérations si l'on veut comprendre l'adage : « Hors de l'Eglise, point de salut. »

Sans doute, il n'y a qu'une Eglise, qui est seule le corps du Christ, et en dehors de laquelle il n'y a pas de salut. En soi et objectivement, elle est la voie normale du salut, la source unique et exclusive de lumière par où coulent, à travers notre monde, la lumière et la grâce du Christ.

Mais cette source apporte, en un sens très vrai et très profond, ses eaux bienfaisantes même à ceux qui ne la connaissent pas, même à ceux qui la méconnaissent et la combattent, pourvu qu'ils restent de bonne foi, et qu'ils cherchent la vérité sans suffisance orgueilleuse, simplement et sincèrement. C'est bien du pain catholique qu'ils se nourrissent, quoique ce ne soit pas l'Eglise catholique qui le leur distribue.

En se nourrissant de ce pain, ils s'insèrent, sans le savoir ni le vouloir explicitement, dans le noyau surnaturel de l'Eglise. Ils appartiennent à l'âme de l'Eglise, même si, extérieurement, ils en sont séparés.

(ID., *ibid.*, chap. IX.)

III. — Les conséquences pratiques.

N'est-ce pas au sens le plus large que doivent s'entendre ces deux principes, si fréquemment répétés par les Pères et les théologiens : à l'âme qui accomplit ce qui est en son pouvoir, Dieu ne refuse pas la grâce *(facienti quod in se est, Deus non denegat gratiam)*; jamais Il n'abandonne, à moins qu'on ne commence par l'abandonner *(non deserit, nisi deseratur)*.

De ces principes, voyez la portée :

Dès qu'une âme se décide, enfin, à répondre à ses appels, de quelque boue qu'elle commence à émerger, le Père Céleste ne cesse de lui octroyer secours sur secours. A moins qu'elle ne s'arrête sur cette voie de régénération, Il la conduira jusqu'au terme : l'adoption divine, le partage de la félicité même de son Verbe, le salut qu'Il ambitionne pour elle de toute éternité.

Il ne s'ensuit nullement que Dieu mènera l'âme docile jusqu'à la plénitude de la foi, jusqu'à la soumission explicite et totale à l'autorité de son Vicaire sur la terre. Il est évident que des transformations si parfaites requerraient, en nombre de cas, des séries de miracles, et ces miracles ne s'observent pas. Aussi, Pères et théologiens parlent-ils uniquement de « la grâce », de la grâce surnaturelle, indispensable au salut...

A n'en pas douter, il nous faut distinguer dans les dispositions de Dieu, comme dans celles de tout autre législateur, deux ordres : l'un normal et ordinaire, l'autre extra-normal ou d'exception.

L'ordre normal concerne la portion de l'humanité à laquelle parvient ou parviendra, dans la série des siècles, la promulgation authentique de ces lois : de ces âmes, Dieu attend, ou plutôt, Il exige, avec la foi intégrale aux enseignements de l'Evangile, la soumission complète à l'Eglise, chargée de les transmettre et de les défendre...

Il l'exige, parce que l'ensemble des révélations et des dispositions que ces deux mots résument : Evangile, Eglise, est seul capable, au regard de sa sagesse, de mettre les intelligences au point, d'assurer aux volontés les secours nécessaires, seul capable, dès lors, d'établir dans la société humaine l'ordre et la paix. Par là s'explique la fermeté avec laquelle Jésus s'est exprimé : « Je prescris, je veux; ce sont là mes commandements. » Ses volontés formelles ainsi proclamées, Dieu ne peut tolérer que, sciemment, on en méprise une seule.

Pour la portion de l'humanité à laquelle n'est point parvenu, ou n'est parvenu qu'imparfaitement le message du Christ, Il use, au contraire, de condescendance. Il est un point sans doute sur lequel Il ne peut transiger : la soumission complète à son autorité, par conséquent, la résolution de croire à toute parole, de se soumettre à tout précepte émanés de Lui. Cette résolution vraiment adoptée par la conscience, Il se contente d'une foi et d'une obéissance réduites. Il s'en contente parce que cette résolution contient déjà implicites l'adhésion à tout l'Evangile, et la pleine soumission à l'Eglise : mieux instruites, ces âmes pleinement sincères ne se déroberaient à aucune de leurs obligations; en principe, elles les ont déjà acceptées.

A ce prix, Dieu les conduit jusqu'à la régénération surnaturelle et les agrège à son Eglise. Oui, Messieurs, l'hérétique loyal, qui professe déjà quelques-unes des vérités chrétiennes, qui a conservé l'innocence de son baptême, ou du moins l'a recouvrée, soit par le sacrement de pénitence, soit, à son défaut, par un acte de charité parfaite, le païen même qui reçoit au moins de toute son âme, parce qu'il les estime révélées, ces deux vérités d'un Dieu unique, rémunérateur du bien, et dont le cœur s'élève jusqu'à aimer ce Dieu par-dessus toutes choses, l'un et l'autre font partie de l'Eglise et vivent de sa vie.

Ah ! n'allez pas en conclure que l'Eglise soit, de par la volonté du Christ, la société invisible des justes. C'est bien une société visible que Jésus a fondée, puisqu'Il lui a donné des chefs visibles et un chef suprême, Pierre, puisqu'Il lui a conféré un ministère visible, celui de promulguer sa doctrine et le droit d'exclure de son sein ceux qui contreviendraient à ses ordres; mais, en plus des âmes, que des liens extérieurs et visibles rattachent à cette héritière de sa mission, Il en connaît, et l'Eglise aussi en connaît, qu'un lien invisible lui unit. Ce lien, c'est la grâce surnaturelle, amenant ces âmes, par un acte de foi, à la Providence, et, par une soumission de principe à toutes ses volontés, jusqu'à « l'esprit d'adoption », qui porte le chrétien à révérer Dieu comme son père et à l'aimer « de tout son cœur et de toutes ses forces ».

(R. P. PINARD DE LA BOULLAYE, Conférence du 29 mars 1936.)

IV. — Conclusion.

Connaissant l'ordre normal institué par le Christ, *le seul qui réponde pleinement à sa pensée*, l'Eglise ne peut laisser enseigner qu'il soit facultatif de s'adresser à elle ou de se passer de son ministère, pas plus qu'elle ne peut laisser croire qu'on puisse découper à discrétion l'Evangile ou glisser sous son texte, pourvu que les mots restent inchangés, les idées changeantes d'hier et d'aujourd'hui. Aussi maintient-elle son adage : « Hors de mon sein, point de salut. » C'est-à-dire : « Qui refuse en pleine conscience de reconnaître mon autorité, renonce aux promesses de vie. »

Mais, à côté de cet ordre normal, elle connaît une sorte d'exception, pour les âmes trompées, égarées, illusionnées, cependant soumises en principe et aimantes. *Elle les voit, depuis les jours d'Adam, partout où subsistèrent, sous une gangue d'opinions erronées, la foi et l'amour du Dieu, du Père qui veille sur l'humanité. Elle les voit, dans les ténèbres du siècle présent, partout où survivent ces deux vertus. Elle les chérit, et, songeant à l'avenir,*

elle répète avec le Sauveur : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail; il faut que je les conduise. » Les conduire, c'est sa mission même, comme ce fut celle de Jésus. Avec Lui, elle ajoute : « Elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau et un seul pasteur. »

Un troupeau, un pasteur, pour l'humanité entière. Ah ! voilà bien l'unité visible ! Voilà l'idéal du Divin Maître !

(Id., même Conférence.)

Réflexions morales.

J'ai le bonheur d'appartenir au **corps** de l'Eglise, ce qui est nécessaire pour le salut : je dois remercier souvent Dieu de cette grâce et spécialement de mon baptême et de ma formation chrétienne. Mais, quelque chose est nécessaire aussi, d'une façon plus rigoureuse encore, puisque **rien** n'y peut suppléer · appartenir à **l'âme** de l'Eglise par la grâce sanctifiante, vie divine. Ai-je bien un sentiment suffisant de son importance et de sa nécessité ? Désormais, je travaillerai à développer en moi la « **dévotion à l'état de grâce** », qui ne supporte pas d'en être privé un instant, qui la garde soigneusement et la développe sans cesse. Ainsi, uni à Jésus, je serai plus **fort** pour obtenir, par ma prière, l'entrée de tous les hommes dans le corps visible de son Eglise.

SECTION II

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

Nous avons désormais reconnu **la véritable Eglise de Jésus-Christ.** Aussi, l'*apologétique proprement dite est terminée*, puisque nous sommes en possession du *moyen authentique* devant nous *transmettre la révélation.*

Il nous sera cependant fort utile d'étudier de plus près la constitution de l'Eglise du Christ, pour en mieux connaître les *pouvoirs*, les *chefs*, les *membres* et le *rôle dans la société.*

CHAPITRE PREMIER

LES POUVOIRS DE L'ÉGLISE

A. L'Eglise romaine, Eglise du *Christ*, a, comme toute société, un but, *une fin, une mission.* C'est :

a) La continuation de l'***œuvre du Christ,*** l'exercice de sa religion;

b) La sanctification, ***le salut des âmes*** (les mener à Dieu, leur fin);

c) Et ainsi la ***gloire de Dieu*** par Notre-Seigneur.

B. Pour accomplir cette tâche, elle doit être constituée par une **autorité** : des chefs munis de **pouvoirs** appropriés.

On distingue *trois principaux pouvoirs* dans l'Eglise :

a) Pouvoir d'***ordre*** ou de ***sanctification :*** administrer les sacrements; sanctifier les *âmes* par la *grâce* et les diriger vers Dieu dans l'ordre surnaturel;

b) Pouvoir d'***enseignement,*** pour donner aux *intelligences* la doctrine et les *vérités révélées;*

c) Pouvoir de ***juridiction*** ou de ***gouvernement :*** imposer et faire

elle répète avec le Sauveur : « J'ai d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail; il faut que je les conduise. » Les conduire, c'est sa mission même, comme ce fut celle de Jésus. Avec Lui, elle ajoute : « Elles entendront ma voix, et il y aura un seul troupeau et un seul pasteur. »

Un troupeau, un pasteur, pour l'humanité entière. Ah ! voilà bien l'unité visible ! Voilà l'idéal du Divin Maître !

(ID., même Conférence.)

RÉFLEXIONS MORALES.

J'ai le bonheur d'appartenir au **corps** de l'Eglise, ce qui est nécessaire pour le salut : je dois remercier souvent Dieu de cette grâce et spécialement de mon baptême et de ma formation chrétienne. Mais, quelque chose est nécessaire aussi, d'une façon plus rigoureuse encore, puisque **rien** n'y peut suppléer : appartenir à **l'âme** de l'Eglise par la grâce sanctifiante, vie divine. Ai-je bien un sentiment suffisant de son importance et de sa nécessité ? Désormais, je travaillerai à développer en moi la « **dévotion à l'état de grâce** », qui ne supporte pas d'en être privé un instant, qui la garde soigneusement et la développe sans cesse. Ainsi, uni à JÉSUS, je serai plus fort pour obtenir, par ma prière, l'entrée de tous les hommes dans le corps visible de son Eglise.

SECTION II

CONSTITUTION DE L'ÉGLISE

Nous avons désormais reconnu **la véritable Eglise de Jésus-Christ.** Aussi, l'*apologétique proprement dite est terminée*, puisque nous sommes en possession du *moyen authentique* devant nous *transmettre la révélation.*

Il nous sera cependant fort utile d'étudier de plus près **la constitution** de l'Eglise du Christ, pour en mieux connaître les *pouvoirs*, les *chefs*, les *membres* et le *rôle dans la société.*

CHAPITRE PREMIER

LES POUVOIRS DE L'ÉGLISE

A. L'Eglise romaine, Eglise du *Christ*, a, comme toute société, un but, *une fin, une mission.* C'est :

a) La continuation de l'***œuvre du Christ,*** l'exercice de sa religion;

b) La sanctification, ***le salut des âmes*** (les mener à Dieu, leur fin);

c) Et ainsi la ***gloire de Dieu*** par NOTRE-SEIGNEUR.

B. Pour accomplir cette tâche, elle doit être constituée par **une autorité** : des chefs munis de **pouvoirs** appropriés.

On distingue *trois principaux pouvoirs* dans l'Eglise :

a) Pouvoir d'***ordre*** ou de ***sanctification :*** administrer les sacrements; sanctifier les *âmes* par la *grâce* et les diriger vers Dieu dans l'ordre surnaturel;

b) Pouvoir d'***enseignement,*** pour donner aux ***intelligences*** la doctrine et les *vérités révélées;*

c) Pouvoir de ***juridiction*** ou de ***gouvernement :*** imposer et faire

observer des *lois* pour guider les *volontés* dans la marche vers le ciel et l'accomplissement des commandements divins.

Nous allons étudier successivement ces divers pouvoirs.

§ 1. — Pouvoir d'ordre.

I. Notion.

Ce pouvoir, appelé parfois de **sanctification**, de ministère et de sacerdoce, consiste surtout dans l'administration des *sacrements*, la célébration du *saint sacrifice de la messe*, et, d'une façon générale, la ***concession de la grâce surnaturelle.*** C'est le pouvoir le plus noble concédé par Dieu à des hommes, et qui fait d'eux les continuateurs du Christ, qui est venu « pour que les hommes aient la vie en abondance ». Par la puissance de Jésus, ils donnent aux âmes la ***vie divine.***

II. Son existence.

Elle se prouve :

A. Par les **paroles de Notre-Seigneur**, instituant et confiant aux apôtres ses divers **sacrements**, spécialement :

— Le ***Baptême :*** « *Baptisez toutes les nations.* »

— L'***Eucharistie,*** l'***Ordre :*** « *Faites ceci en mémoire de moi.* »

— La ***Pénitence :*** « *Les péchés seront remis à qui vous les remettrez.* »

B. Par la **pratique** et les **définitions de l'Eglise** infaillible, spécialement du Concile de Trente contre les protestants. L'Église a toujours joui de ce pouvoir, reconnu par tous les chrétiens.

C'est *sa raison d'être principale* de distribuer aux âmes les grâces surnaturelles venant de Dieu.

§ 2. — Pouvoir d'enseignement.

I. Son existence.

Elle est déjà prouvée :

a) Par les ***paroles*** multiples de NOTRE-SEIGNEUR, que nous avons déjà citées : « *Tout pouvoir* m'a été donné. Comme mon Père m'a envoyé. Je vous envoie. Allez, *enseignez* toutes les nations. Qui vous écoute, m'écoute. »

b) Par la ***façon d'agir des apôtres :*** « *Dieu exhortant pour nous* », nous ne *pouvons pas ne pas parler*, disent-ils. Ils ont conscience de remplir une mission, d'*exercer un pouvoir* confié par Jésus.



Edit. Art. Catholique.

LA DESCENTE DU SAINT-ESPRIT SUR LES APÔTRES.

(Tableau de Ferrari.)

Lumière et Force, l'Esprit Divin répand la vie surnaturelle de la grâce dans l'Eglise, Corps mystique du Christ.

II. Objet.

Ce pouvoir d'enseignement porte sur deux catégories d'objets :

A. Objet **propre**, ou **science religieuse**, comprenant tout ce qui concerne la ***foi*** ou les ***mœurs.*** Donc, le dogme et la morale, l'instruction de l'esprit, et l'éducation de la volonté et du cœur.

L'***instruction des enfants chrétiens*** appartient donc aux *parents* et à l'*Eglise*. L'*Etat* n'a en cette matière qu'un *droit indirect et accessoire*. Il a pour rôle normal d'*empêcher les abus*, et d'*aider*, d'une façon équitable et *proportionnelle*, les initiatives diverses des éducateurs légitimes.

B. **Science profane.** — Car l'Eglise est une société d'un genre supérieur et parfait. Elle a reçu de son chef : ***« tout pouvoir »*** néces-

saire ou utile à sa mission. Or, les questions religieuses sont *mêlées à presque toutes les sciences :* philosophie, histoire, littérature, sciences naturelles. Il est impossible de traiter ces sciences d'une façon exacte, complète et impartiale, sans avoir à toucher à des questions religieuses. Par ailleurs, elles font partie de la formation complète de l'enfant. Or, l'Eglise possède tout droit nécessaire pour former ses sujets. L'Eglise a donc reçu de son divin Fondateur le *pouvoir d'enseigner même les sciences profanes.* Et, au cours de tous les siècles, ses fils s'y *sont illustrés.*

III. *Détenteurs* de ce pouvoir; son *exercice.*

A. Ceux qui, dans l'Eglise, possèdent le pouvoir propre d'enseigner sont :

a) Le Pape, qui a le Pouvoir *suprême* d'enseignement.

b) Les évêques, qui ont un pouvoir *propre* et *ordinaire*, c'est-à-dire, *en vertu de leur charge;* ils en délèguent une partie aux *prêtres.*

B. Ce pouvoir **s'exerce** de deux manières :

a) Enseignement **ordinaire** : c'est la manière *journalière* et *habituelle* selon laquelle se fait l'enseignement : catéchisme, prédication, lettres pastorales, etc.

b) Enseignement **extraordinaire** :
— soit le Pape, définissant une vérité « *ex cathedra* »;
— soit les évêques, unis au Pape en *Concile général* ou œcuménique.

IV. *Légitimité* et *avantages de ce pouvoir.*

On les voit aisément, si l'on considère le ***but*** de cet enseignement, les ***motifs*** qu'il présente et les ***résultats*** qu'il donne.

A. L'esprit humain a pour objet la vérité : or, ce pouvoir d'enseignement a pour **but** de lui fournir cette vérité sur les questions les plus importantes qui soient : les questions religieuses.

Lorsqu'on l'accuse parfois de violer la ***« la liberté de pensée »***, on oublie que, strictement, ce qui est bon et utile à la fin de l'homme peut seul être l'objet d'un droit. Or, l'erreur étant par définition une affirmation opposée à la réalité, *penser l'erreur*, ne peut (pas plus que faire le mal) constituer un « *droit* ». ***Proposer la vérité*** et la montrer comme ***obligatoire,*** pourvu que ce soit avec des motifs suffisants, constitue, au contraire, un *grand bienfait.*

B. Or, les **motifs** de crédibilité qui appuient l'autorité de l'Eglise sont, nous l'avons vu, puissants et surabondants. Il est donc *souverainement raisonnable* et *obligatoire* d'accepter un enseignement qui

nous met avec certitude en face de *l'autorité suprême de Dieu*, dont la science et la véracité sont infinies.

C. D'ailleurs, si l'on étudie ce pouvoir dans ses résultats, on constate que :

a) Au point de vue des ***vérités religieuses,*** il a été, au cours des siècles, une *sauvegarde* et une cause de *développement* régulier;

b) Et, même en ce qui regarde les ***sciences profanes,*** l'enseignement de l'Eglise a eu un rôle *favorable.:*

1° soit en amenant des *progrès directs*, par la connexité de son dogme avec les vérités scientifiques et philosophiques;

2° soit en obligeant, par des difficultés passagères, à des *recherches plus approfondies*, et à des preuves plus certaines (système de COPERNIC, affaire de GALILÉE).

La *raison* le dit d'elle-même, et l'*expérience* l'a montré : *la vraie foi et la vraie science* ne peuvent se contredire et se gêner, mais se *soutiennent mutuellement.*

§ 3. — Pouvoir de gouvernement.

I. Nécessité.

a) Il n'existe pas de véritable société sans ce pouvoir. Il est *nécessaire* pour ***diriger les volontés vers le but commun.*** Car, d'elles-mêmes, les volontés individuelles, même après avoir choisi un même terme à rechercher, sont sans cesse entraînées vers une façon personnelle (façon qu'elles croient plus avantageuse ou plus agréable) de poursuivre ce but. Ce serait alors le désordre et l'insuccès. Le pouvoir de gouvernement a pour rôle d'imposer les réglementations nécessaires à la poursuite collective et victorieuse du résultat recherché : le bien commun.

b) Et ce rôle est spécialement nécessaire lorsque le but est d'ordre ***surnaturel*** et ***suprasensible.*** Car, dans ce cas, la nature humaine, sensible, tend sans cesse à dévier.

II. *Division* de ce pouvoir.

Il comprend trois séries de pouvoirs qui se déduisent les unes des autres :

a) pouvoir ***législatif*** ou de *faire des lois*, qui obligent les membres, et ayant pour but de commander les choses nécessaires ou utiles au but de la société et de défendre les choses nuisibles;

b) pouvoir ***judiciaire*** ou d'*appliquer ces lois* aux cas particuliers, en les *interprétant* ou en condamnant les violateurs;

c) pouvoir **coercitif** ou pénal, c'est-à-dire d'*appliquer les châtiments* aux coupables.

III. *Existence* de ce pouvoir dans l'Eglise.

L'existence de ce pouvoir dans l'Eglise se démontre par des arguments :

A.* De droit.** — L'Eglise, **société parfaite et indépendante, *doit posséder tous les pouvoirs qui lui sont *nécessaires*. Or, nous avons montré que le pouvoir de gouvernement, nécessaire pour *toute société*, l'est à plus forte raison pour un groupement *religieux* de cette *importance*.

***B.* De fait :**

a) Notre-Seigneur lui a conféré ce pouvoir : « Tout ce que vous *lierez*, délierez, sera lié... délié dans le ciel. » — Pais, *gouverne* mes agneaux, mes brebis », donc, pouvoir de faire des *lois*, de *juger*, puisque, faire des lois, c'est *obliger*, et obliger, c'est *lier* les volontés.
Pouvoir aussi de *punir :* « Si quelqu'un n'écoute pas l'Eglise, qu'il soit regardé comme un païen et un publicain. » — D'ailleurs, sans pouvoir *judiciaire* et *pénal*, le pouvoir *législatif* n'est *rien :* une loi n'a plus d'efficacité si on ne peut sanctionner sa violation.

b) Les **apôtres** (par ex. : au Concile de Jérusalem et Saint PAUL à Corinthe) et l'***Eglise*** ont toujours exercé ce pouvoir de gouvernement. Les papes, les conciles, l'ont revendiqué : « JÉSUS-CHRIST, dit par exemple Léon XIII, a donné à l'Eglise, dans la sphère des choses sacrées, le plein pouvoir de faire des lois, de prononcer des jugements et de porter des peines. »

IV. Objet.

Tout ce qui est moyen pour arriver au ***but :*** le ***ciel.***
D'où une distinction s'établit entre trois sortes de questions :

A. Questions **spirituelles,** sur lesquelles l'***Eglise*** a un pouvoir ***direct*** et ***exclusif :*** les sacrements, la morale, etc.

B. Questions **mixtes** : c'est-à-dire à la fois ***spirituelles*** et ***temporelles,*** et donc intéressant également et directement l'*Eglise* et la *société civile;* sur ces questions, les deux autorités ont un pouvoir; mais, en cas de désaccord, comme le bien *temporel* ou du *corps* est *inférieur* au bien *spirituel* ou de l'*âme*, le *pouvoir de l'Etat est indirectement subordonné à celui de l'Eglise.*

C. Enfin, questions **purement temporelles,** qui regardent ***la société*** *civile* et dans lesquelles l'Eglise n'aurait lieu d'intervenir que si la justice ou une autre prescription de la *morale* y était *ouvertement* et *gravement violée.*

V. Légitimité.

A. Pour le pouvoir **législatif et judiciaire,** la **légitimité** découle de ce que nous avons dit plus haut.

B. On la **démontre** spécialement pour le **pouvoir coercitif,** qui est plus *attaqué*.

a) Ces **attaques** *proviennent* d'un *faux humanitarisme*, d'une mauvaise conception de la *liberté* et d'un esprit trop *naturaliste* On ne veut pas voir la *valeur prédominante des biens spirituels* (foi et mœurs) que l'Eglise a reçu de son divin Fondateur mission de répandre et de préserver dans les âmes, pour mener ces âmes au ciel.

b) De cette **mission,** il résulte évidemment que l'Eglise a le droit d'infliger des peines ***spirituelles*** (censure, excommunication, interdit) ou même ***corporelles.***

En effet, toute société a le ***pouvoir*** et le ***devoir*** de punir ou même de retrancher un membre donnant la ruine et la mort aux autres membres. Si tout le monde admet pour la société civile, le droit de châtier les malfaiteurs qui s'attaquent au bien ou à *la vie du corps*, il serait souverainement illogique de ne pas donner à la société spirituelle le pouvoir de préserver, de façon analogue, la ***vie infiniment plus précieuse de l'âme*** de ses membres.

c) Mais un tel pouvoir devra, bien entendu, s'exercer avec une ***prudence ferme et judicieuse*** à la fois.
Les abus toujours possibles d'une institution ne peuvent rien contre sa légitimité. D'ailleurs, les abus qu'on a parfois reprochés (par ex. : *Inquisition espagnole*) furent le fait d'une *organisation civile*, et non des institutions religieuses.
Quant aux tribunaux ecclésiastiques proprement dits, ils furent toujours, dans l'ensemble, bien moins rigoureux dans leurs procédés que les tribunaux séculiers *de la même époque*. Depuis longtemps, d'ailleurs, l'Eglise n'use plus des peines corporelles. Le plus souvent, du reste, elle ne les infligeait pas elle-même, mais elle remettait le coupable *au bras séculier*, c'est-à-dire à la puissance civile, dont la législation regardait, à juste raison, l'hérésie et l'impiété comme un *crime antisocial* et un *danger* pour le *bon ordre de la société.*

CITATIONS

I. — Le pouvoir d'enseignement et de gouvernement dans l'Eglise.

Il y a donc, Messieurs, une autorité dans l'Eglise, autorité constituée par Dieu lui-même... Maintenant, il importe de savoir ce que doit et peut faire cette autorité. Je vais vous le dire en quelques mots.

Partons de ce principe que, dans toute société parfaite, l'autorité légitimement constituée a le droit et le pouvoir de faire tout ce qui est nécessaire à la société pour atteindre sa fin. Or, la fin de la société chrétienne, c'est le salut de ses membres, c'est-à-dire leur consommation dans la gloire éternelle, méritée par des œuvres saintes.

Cela étant, il est évident que la première nécessité qui s'impose à la société chrétienne est de connaître sa fin et les moyens de l'atteindre. D'où l'indéniable existence du droit d'enseignement de cette puissance auguste qu'on appelle le magistère intellectuel... C'est, de toutes les fonctions de l'Eglise, la première qui se conçoit, la première aussi que le Christ lui impose, et dont Il fait dépendre le salut du genre humain : « Allez, dit-Il, enseignez les nations, leur apprenant à garder ce que je vous ai donné. Qui croira sera sauvé. Celui qui connaît et garde mes commandements m'aime, et je l'aimerai et je me manifesterai à lui..... »

Unis dans la même vérité et la même loi divine, nous avons encore besoin d'être assistés et dirigés, de connaître les actes particuliers par lesquels se nourrit, se fortifie et s'exprime notre foi, par lesquels les lois générales du Christ s'appliquent à notre vie pratique pour la conduire à sa perfection. D'où la nécessité d'une puissance législative édictant les lois organiques qui règlent le culte divin, la prière, les fêtes, les rites sacrés, l'administration et la réception des sacrements, les actes pénitentiaires de la communauté chrétienne... Cette puissance législative, l'Eglise l'a reçue de son divin Fondateur à l'heure où, investie du pouvoir de lier les consciences, elle était assurée que ses lois seraient inscrites au bulletin céleste où sont inscrites les lois mêmes de Dieu : « Quodcumque ligaveritis super terram erit ligatum et in cœlo... »

Ces deux pouvoirs suffiraient pleinement à l'éducation et à la conduite de la société chrétienne s'il n'y avait dans notre nature déchue des énergies rebelles à la vérité et au devoir et, par suite, des conflits qui mettent en péril la foi et la vertu, et qu'on ne peut apaiser que par des sentences qui flétrissent l'erreur et le vice. L'autorité qui commande dans l'Eglise serait vaine si elle ne devenait, au besoin, une magistrature armée, pour la défense de la foi et des mœurs chrétiennes, d'une force judiciaire à laquelle tout le monde peut recourir, et contre laquelle personne ne peut appeler. Quand l'Eglise a prononcé, dit le Sauveur, tout est fini, et « quiconque refuse de l'écouter ne doit plus être considéré que comme un païen et un publicain ».

Est-ce tout ? Non, Messieurs; encore un mot, s'il vous plaît. Comme le pouvoir de légiférer se complète par le pouvoir de juger, le pouvoir de juger se complète par la force répressive et coercitive. Il n'est aucun gouvernement qui ne revendique le droit de faire respecter ses lois en usant, contre les révoltés, d'une légitime contrainte. Or, il ne se peut pas que l'Eglise, préposée au gouvernement d'une société parfaite, soit désarmée de ce droit. Si ses sentences n'étaient que des actes purement directifs et qu'on peut mépriser impunément, la foi et les mœurs seraient insuffisamment protégées. Elle possède donc le droit incontestable de les faire respecter par des châtiments qui vengent l'ordre social outragé, invitent les coupables à leur amendement, et impriment une salutaire crainte aux âmes tentées de se révolter. Vous le voyez, Messieurs, tous les pouvoirs de l'Eglise s'enchaînent et se commandent, se soutiennent.

(R. P. Monsabré, 55e *Conférence*, Carême 1882.)

II. — Le pouvoir d'ordre et de sanctification dans l'Eglise.

Le Christ, après sa mort, ne peut plus mériter; mais « Il est toujours vivant, interpellant sans cesse son Père pour nous »; je vous ai dit aussi que c'est surtout en instituant les sacrements qu'Il a voulu établir le moyen de nous appliquer, après son Ascension, ses mérites, et de nous donner sa grâce. Mais où trouver les sacrements ? — Dans l'Eglise.

C'est à l'Eglise que Notre-Seigneur les a remis : « Allez, dit-il au moment de remonter au ciel à ses apôtres et à leurs successeurs, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » Il leur communique le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés : « Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez. » Il leur donne mission de renouveler en son nom et en mémoire de Lui le sacrifice de son corps et de son sang.....

Ainsi donc, les moyens officiels établis par Jésus, les sources de grâce qu'Il a fait jaillir pour nous, c'est l'Eglise qui en a la garde; c'est chez elle que nous les trouvons, parce que c'est à elle que le Christ les a remis.

(Dom Marmion, *Le Christ, vie de l'âme : l'Eglise corps mystique du Christ*, p. 107.)

III. — Le Christ, source et détenteur suprême de ces trois pouvoirs.

L'Eglise n'a d'autre prétention que de garder la grande pensée chrétienne primitive, d'après laquelle il n'y a chez elle qu'une seule autorité légitime, un seul maître, un seul auteur et distributeur de la grâce, un seul pasteur : le Christ, le Seigneur.

Ce n'est pas en leur propre nom, mais comme « ambassadeurs » et représentants du Christ que les apôtres agissaient. « Qui vous écoute, m'écoute; qui vous méprise, me méprise; et celui qui me méprise méprise Celui qui m'a envoyé. » (Luc, X, 16; Matthieu, X, 40.)

Derrière l'autorité de l'Eglise, c'est donc Jésus lui-même qu'il faut voir...

Ces réflexions valent aussi bien pour la mission doctrinale que pour la mission sacerdotale et pastorale. L'enseignement de l'Eglise repose sur la parole du Seigneur : « Vous n'avez qu'un seul maître : le Christ. » (Matthieu, XXIII, 10.) *... Toute l'histoire des luttes de la foi chrétienne est dominée par cette conviction que le Christ est le seul docteur dans l'Eglise... Voilà pourquoi il ne saurait être question pour elle de suivre l'esprit du temps... Son enseignement n'est et ne veut être que la continuation aux hommes de son temps du message du Christ prêché par les apôtres. La recommandation si pressante de Saint Paul à son disciple : « Timothée, garde le dépôt qui t'a été confié », reste le programme de toute la prédication de l'Eglise...*

Le Christ, le « Seigneur » de la communauté chrétienne, est, en réalité, nous venons de le voir, le seul qui enseigne dans l'Eglise. Il est plus encore le seul qui opère lorsque l'Eglise administre les sacrements... Par le seul fait qu'au nom de la Très Sainte-Trinité, l'eau du baptême est versée sur la tête de l'enfant qui vient de naître, celui-ci est admis dans l'amitié de Dieu; aussitôt le ciel s'ouvre, et la voix du Père proclame : « Tu es mon Fils bien-aimé..... » Saint Thomas explique très bien que le sacrement n'est que la cause instrumentale dont le Christ, distributeur de la grâce, veut se servir. Il est le signe perceptible par les sens dont le Christ utilise la signification symbolique pour produire dans l'âme du croyant des effets surnaturels correspondant à ce symbole.

(K. Adam, *Le vrai visage du catholicisme*, p. 38 et suiv., trad. Ricard. B. Grasset. édit.)

IV. — Légitimité et bienfaits du pouvoir d'enseignement.

Il n'y a que la vérité, on n'en saurait douter, qui doit entrer dans les âmes, puisque c'est en elle que les natures intelligentes trouvent leur bien, leur fin et leur perfection; c'est pourquoi l'enseignement ne doit avoir pour objet que des choses vraies, et cela qu'il s'adresse aux ignorants ou aux savants, afin qu'il apporte aux uns la connaissance du vrai et que, dans les autres, il l'affermisse. C'est donc pour ce motif que le devoir de quiconque se livre à l'enseignement est, sans contredit, d'extirper les erreurs des esprits et d'exposer des protections sûres à l'envahissement des fausses opinions. Il est donc évident que la liberté dont nous traitons (la liberté de pensée et de parole), *en s'arrogeant le droit de tout enseigner à sa guise, est en contradiction flagrante avec la raison, et qu'elle est née pour produire un renversement complet dans les esprits...*

Or, la vérité, qui doit être l'objet unique de l'enseignement, est de deux sortes : il y a la vérité naturelle et la vérité surnaturelle... A l'Eglise, Dieu a voulu confier toutes les vérités qu'Il avait enseignées, avec la mission de les garder, de les défendre, de les développer avec une autorité légitime; et, en même temps, Il a ordonné à toutes les nations d'obéir aux enseignements de son Eglise, comme à lui-même, avec menace de la perte éternelle pour ceux qui y contreviendraient...

Pour la foi et la règle des mœurs, Dieu a fait participer l'Eglise à son divin magistère et lui a accordé le privilège de ne point connaître l'erreur. C'est pourquoi elle est la grande, la sûre maîtresse des hommes, et porte en elle un inviolable droit à la liberté d'enseigner. Et, de fait, l'Eglise, qui, dans ses enseignements reçus du ciel, trouve son propre soutien, n'a rien plus à cœur que de remplir religieusement la mission que Dieu lui a confiée; et, sans se laisser intimider par les difficultés qui l'environnent de toutes parts, elle n'a cessé en aucun temps de combattre pour la liberté de son magistère.

C'est par ce moyen que le monde entier, délivré de la misère de ses superstitions, a trouvé dans la sagesse chrétienne son renouvellement. Mais, s'il est vrai, comme le dit clairement la raison elle-même, qu'entre les vérités divinement révélées et les vérités naturelles, il ne peut y avoir de réelle opposition, de sorte que toute doctrine contredisant celles-là soit nécessairement fausse, il s'ensuit que le divin magistère de l'Eglise, loin de faire obstacle à l'amour du savoir et à l'avancement des sciences, ou de retarder en aucune manière le progrès de la civilisation, est, au contraire, pour ces choses, une très grande lumière et une sûre protection. Et, par la même raison, le perfectionnement même de la liberté humaine ne profite pas peu de son influence, selon la maxime, qui est du Seigneur Jésus, que l'homme devient libre par la vérité : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. »

(LÉON XIII, *Encyclique* « Libertas ».)

L'Eglise du Christ, dépositaire et gardienne infaillible de la divine révélation par le moyen de ses prêtres, répand le trésor des vérités célestes, prêchant celui qui « est la vraie lumière, illuminant tout homme venant en ce monde » (Saint JEAN, I, 9), *répandant avec une divine profusion cette semence... qui, comme le grain de sénevé* (Saint MATTHIEU, XIII, 31, 32), *a en elle la vertu de pousser des racines solides et profondes dans les âmes sincères et altérées de vérité, et les rend capables de résister, comme des arbres vigoureux, même aux plus fortes tempêtes.*

Au milieu de toutes les aberrations de la pensée humaine, ivre d'une fausse liberté qui l'exempte de toute loi et de tout frein, au milieu de la corruption effroyable de la malice humaine, se dresse, phare lumineux, l'Eglise, qui condamne toute déviation à droite ou à gauche de la vérité, qui indique à tous et à chacun la voie droite à suivre; et malheur si même ce phare, nous ne disons pas venait à s'éteindre, ce qui est impossible, grâce aux promesses infaillibles sur lesquelles il est fondé, mais venait à être gêné dans la large diffusion de ses rayons bienfaisants...

Si on considère une à une les vérités que le prêtre doit plus souvent inculquer pour être fidèle aux devoirs de son ministère, et si nous en pesons la force intime, on comprend combien est grande et combien bienfaisante, pour l'élévation morale, la pacification des peuples et leur tranquillité, l'influence du prêtre : quand, par exemple, il rappelle aux grands et aux petits le caractère éphémère de la vie présente, la caducité des biens terrestres, la valeur des biens spirituels et de l'âme immortelle, la sévérité du Juge éternel, qui, d'un œil incorruptible et pénétrant, scrute les cœurs de tous, « et rendra à chacun selon ses œuvres » (Saint-MATTHIEU, XVI, 27).

Rien de plus approprié que ces enseignements et d'autres semblables pour tempérer cette avidité fébrile de jouissance, cette cupidité effrénée des biens temporels, qui dégradent aujourd'hui tant d'âmes, et poussent les diverses classes de la société à se combattre comme ennemies, au lieu de s'aider tour à tour par une collaboration mutuelle. Au milieu de tant d'égoïsmes qui s'entrechoquent, de tant de haines qui s'enflamment, parmi tant de sombres sujets de vengeance, rien de plus opportun et de plus efficace que de proclamer hautement le « commandement nouveau » (Saint-JEAN, XIII, 34) *de Jésus, le précepte de la charité, qui s'étend à tous, ne connaît ni barrière ni frontières de nations ou de peuples, n'excepte pas même l'ennemi.*

(S. S. PIE XI, *Encyclique* « *Ad catholici sacerdotii fastigium* ».)

L'Ecole unique ! L'Eglise l'a faite, de la seule manière qui soit possible, et de la plus noble, pour les pauvres et pour les riches, lorsqu'elle a prescrit d'enseigner à tous le catéchisme. Par là et par les sacrements, elle communique à chacun une puissance de pensée, d'intercession, une possibilité de participation au gouvernement du monde. Et par là bien des hommes de petite culture littéraire ont dépassé et dépassent tous les jours, en intelligence et en pouvoir, les plus fameux des érudits et des politiques du siècle.

(René BAZIN, *Etapes de ma vie*, p. 194, Calmann-Lévy, édit.)

V. — Légitimité du pouvoir coercitif et de son exercice.

« Toute révolte dans un ordre quelconque, dit Saint Thomas, doit être réprimée par l'ordre même concentré en son chef, principe de l'unité; et, dans la nature comme dans les choses humaines, la répression ne peut se faire qu'au détriment de celui qui s'insurge. » Voyez comment dans un corps vivant les éléments, animés d'une même force, opposent au principe morbide qui tend à les dissoudre de véhémentes et salutaires réactions. Où ces réactions ne se font plus, le corps est irrémédiablement condamné à l'infirmité et à la mort. Or, Messieurs, toute société est un corps vivant dont les éléments sont ordonnés et agrégés selon certaines lois du vrai et du bien, qu'on ne peut violer sans attenter à l'unité, sans compromettre, par conséquent, l'existence même du corps social. Que les violations se multiplient impunément, l'ordre aura bientôt perdu son empire régulateur et sa force unifiante; et la société, pulvérisée, s'effondrera dans une honteuse anarchie. Il est donc nécessaire que toute violation des lois sociales soit réprimée : la répression est, dans les sociétés humaines, l'arme souveraine et triomphante de la lutte pour l'existence. Vous la rencontrerez aux mains de tous les pouvoirs, et il vous est facile de constater que, là où elle frappe juste et fort, la sécurité et la prospérité publiques bénéficient de ses coups.

Pourquoi l'Eglise serait-elle privée de cette arme ? Pourquoi, société par-

faite, dont les éléments, ordonnés et agrégés par les plus sublimes et les plus pures lois du vrai et du bien, forment la plus vaste et la plus magnifique des unités, serait-elle condamnée à se laisser entamer impunément ? Cela ne se conçoit pas, Messieurs. Puisque Dieu a mis dans la nature et dans les sociétés humaines une puissance de répression pour protéger leur existence, nous pouvons croire qu'Il l'a mise également dans son Eglise. Autrement, les solennelles et énergiques paroles par lesquelles Il lui a confié le pouvoir de gouverner les âmes ne sont plus que l'expression dérisoire d'une investiture sans effet...

Je termine, Messieurs, en vous demandant la permission de me résumer dans un rapide questionnaire, qui fixera dans votre mémoire la plaidoirie que vous venez d'entendre :

L'Eglise, société parfaite, ayant droit à la plénitude de ses pouvoirs, peut-elle se passer de la force coercitive ? Non.

L'Eglise a-t-elle abusé de cette force dans l'ordre spirituel, en dédaignant les avertissements et les controverses ? Non.

L'Eglise a-t-elle outrepassé ses droits en acceptant l'alliance spontanée du pouvoir temporel ? Non.

L'Eglise a-t-elle profité de cette alliance pour imposer la foi ? Non.

L'Eglise a-t-elle été coupable d'une injustice, en permettant aux lois d'Etat de venger la majesté outragée de Dieu, de protéger l'unité de la foi et d'assurer la sécurité de ses enfants contre les blasphèmes, les entreprises séditieuses et la violence de l'hérésie ? Non.

L'Eglise, en invitant les princes chrétiens à repousser la force agressive de l'hérésie par la force, leur demandait-elle autre chose qu'un acte de légitime défense ? Non.

L'Eglise a-t-elle institué un tribunal d'injustice et de cruauté, plutôt qu'un tribunal de légitime surveillance, de haute protection, d'équité et d'indulgence, en établissant l'Inquisition ? Non.

L'Eglise a-t-elle inventé et appliqué les peines dont la justice séculière se servait pour punir les hérétiques ? Non.

L'Eglise est-elle responsable des abus que la politique et l'absolutisme ont fait de l'Inquisition, en dépit de ses protestations ? Non...

... L'Eglise a-t-elle négligé de faire prévaloir sur l'âpreté du zèle religieux et les cruautés d'une justice barbare l'esprit évangélique de mansuétude, de charité et de miséricorde ? Non.

Eh bien ! Messieurs, puisqu'il en est ainsi, je convoque en vos âmes chrétiennes la loyauté, l'impartialité, la froide raison, le bon sens, présidés par l'esprit de foi, et je leur pose cette autre question : Accusée d'outrecuidance, d'ambition, de tyrannie, de cruauté, de barbarie dans l'exercice de son pouvoir coercitif, l'Eglise est-elle coupable ? — Et j'entends la réponse de ce vénérable jury : Non, non, mille fois non, l'Eglise n'est pas coupable !

Donc, ses accusateurs en sont pour leurs frais d'invention et d'éloquence, et nous laissons à Dieu le soin de leur faire payer les dommages qu'ils ont causés par leurs déclamations haineuses et leurs calomnies.

(R. P. MONSABRÉ, 58e *Conférence*, Carême 1882 [tout entière à lire].)

RÉFLEXIONS MORALES.

Les pouvoirs de l'Eglise lui ont été donnés pour conduire ses sujets à leur fin. C'est donc mon plus grand bien de **soumettre** avec amour mon **esprit** à tous ses **enseignements**, ma **volonté** à ses **lois** et à ses simples désirs, et de rechercher avec avidité et ferveur la grâce de ses **sacrements**.

Je veux aussi travailler à me faire une **plus juste idée** de ces pouvoirs et de leur raison d'être, si méconnus ou calomniés dans notre monde d'aujourd'hui imprégné de naturalisme et de matérialisme.

CHAPITRE II

LES CHEFS DE L'ÉGLISE LE PAPE ET SES POUVOIRS

Préliminaires : forme du gouvernement dans l'Eglise.

I. Dans les sociétés.

Trois formes principales de gouvernement existent parmi les *diverses sociétés* :

A. Forme **monarchique.** — **Tout** le pouvoir exercé par **un seul** individu.

B. Forme **aristocratique.** — Tout le pouvoir exercé par **un groupe** d'une *classe supérieure* ou d'un *mérite éminent*.

C. Forme **démocratique.** — Tout le pouvoir exercé par **le peuple** ou ensemble de citoyens représentés par leurs élus

Une ***monarchie*** est dite :

a) ***pure,*** si, dans l'Etat, une autre puissance constitutionnelle ne *limite pas* celle du monarque;

b) ***tempérée,*** si une autre puissance y *limite* celle du monarque;

c) ***absolue,*** si, en la société, *la seule* puissance ordinaire s'exerçant en vertu d'une charge *constitutionnelle* est celle du *monarque;*

d) ***non absolue,*** s'il existe d'*autres pouvoirs constitutionnels, à côté* de la puissance du monarque et *sous elle*.

II. Dans l'Eglise romaine.

L'**Eglise romaine**, Eglise du Christ :

a) est une monarchie ***pure :*** le *Pape* a un pouvoir qui n'est *limité par nul autre,*

b) mais une monarchie ***non absolue,*** parce que *mêlée d'aristocratie :* le pouvoir des *évêques* (institué par NOTRE-SEIGNEUR comme

faisant partie de la *constitution* de son Eglise) existe *avec* et *sous* celui du Pape, mais il ne *le limite jamais*, il lui reste toujours *subordonné*.

Nous étudierons successivement les Pouvoirs du *Souverain Pontife* et des *évêques*. Nous ajouterons un paragraphe sur les simples *prêtres* et leur rôle dans l'Eglise.

En ce qui concerne le Souverain Pontife, nous constaterons, d'abord, l'existence de sa *primauté*, et nous verrons ensuite comment il *exerce* ses divers *pouvoirs*.

ARTICLE PREMIER.

Existence de la primauté du Pontife romain.

Enoncé :

Selon la constitution donnée à son Eglise par JÉSUS-CHRIST lui-même, le **Souverain Pontife** possède la **primauté,** c'est-à-dire le *pouvoir suprême :*

— non ***pas de pur honneur,*** comme l'est une présidence honorifique sans autorité;

— ***ni de pouvoir d'ordre :*** il a le degré supérieur de sacerdoce, comme les évêques,

mais de juridiction, c'est-à-dire le *commandement suprême*, n'ayant *aucune autorité humaine égale ou supérieure à la sienne;* et *la sienne étant indépendante de toute autre, en tout ordre.*

Nous aurons démontré ce suprême pouvoir du Souvenir Pontife, si nous constatons que :

1° *Saint Pierre a possédé cette primauté;*

2° *Les évêques de Rome sont les successeurs de Saint Pierre dans cette primauté.*

PREMIERE PROPOSITION

Saint Pierre a possédé cette primauté.

Le Christ lui-même l'a conférée directement, immédiatement, sans intermédiaire à Saint PIERRE lui-même.

I. La promesse.

A. NOTRE-SEIGNEUR ne se contente pas de traiter Saint Pierre d'une façon unique. En effet :

Il le compare, dans une certaine mesure, *à lui-même* (la même pièce paie l'impôt pour eux deux).

Il *change son nom :* Simon devient *Pierre*, c'est-à-dire *roc de fondation.*

B. Mais encore, Il lui promet le pouvoir suprême sur toute son Eglise et sur ses pasteurs :

« Tu es Pierre, et, sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Je te donnerai les clefs du royaume des cieux. Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel. Tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel. »



(Extrait de la *Vie de N.-S.*, Abbé QUÉNARD.)

JÉSUS CONFIE A PIERRE LE GOUVERNEMENT DE SON ÉGLISE.

(Tableau de Raphaël. Au Vatican.)

« Pais mes agneaux ! Pais mes brebis ! »

a) NOTRE-SEIGNEUR s'adresse à ***Saint Pierre seul (tu)*** et lui donne la récompense de *sa profession de foi.*

b) Il lui donne le ***vrai pouvoir de juridiction*** sur toute l'Eglise. Il est le *roc* sur lequel elle est fondée : le maître dont l'emblème est les *clefs*, et qui peut *lier* les volontés.

Or, le principe de solidité de la société et l'autorité du maître, c'est le pouvoir de ***gouvernement*** sur tous les membres et les chefs subalternes.

c) Ce pouvoir est ***suprême,*** car il n'a ***ni supérieur, ni égal.*** Quand NOTRE-SEIGNEUR dit aux apôtres : « Ce que vous lierez sera lié » (Saint MATTHIEU, XVIII, 18), Il ne le dit pas aux apôtres séparés de Saint PIERRE, mais au contraire, Saint PIERRE est parmi

eux; ils n'ont ce pouvoir que *considérés en groupe* et *unis à Saint Pierre*, Saint PIERRE l'a *à lui seul* et *indépendamment d'eux*. Il est la tête, et ceux qui sont unis à lui ont une participation subordonnée à son pouvoir.

II. *Concession* de cette primauté.

Elle était à prévoir, car NOTRE-SEIGNEUR avait promis sans conditions, et *Il tient ses promesses*. Cette concession se fit, après la résurrection, par ces paroles :

« ***Pais mes agneaux, pais mes brebis.*** » (Saint JEAN, XXI, 15, 18.)

a) NOTRE-SEIGNEUR s'adresse **à *Saint Pierre seul*,** et le distingue des autres :

« M'aimes-tu plus que ceux-ci ? » Son pouvoir singulier est la récompense de son *amour spécial* pour JÉSUS.

b) NOTRE-SEIGNEUR lui donne un ***vrai pouvoir de juridiction***. *Paître*, d'après le mot grec employé ici, signifie *gouverner le troupeau* comme *maître* et *pasteur*, et lui procurer tout le *nécessaire*. Or, ce qui est nécessaire à la société, c'est l'*autorité* pour guider les volontés au but.

c) Autorité ***suprême*** sur *toute l'Eglise*.

Il doit paître et gouverner tout le bercail : les *agneaux*, c'est-à-dire les fidèles; les *brebis*, c'est-à-dire les évêques.

Donc, **pas d'autorité supérieure ici-bas.**

Pas d'autorité égale non plus, car NOTRE-SEIGNEUR ne dit cela à aucun autre.

III. *Exercice* de la primauté au Ier siècle.

Cette primauté fut **exercée** par Saint PIERRE, dès le début, et **reconnue** par toute l'Eglise.

a) Les ***Evangiles,*** dont la composition date de cette époque et qui sont le résumé de la prédication apostolique, nomment toujours Saint PIERRE *le premier* dans les listes d'apôtres (Saint MATTHIEU, X, 2; Saint MARC, III, 16; Saint LUC, VI, 14). Ceci est déjà un précieux indice.

b) Mais les ***Actes des Apôtres*** et les ***Epîtres*** nous montrent plus clairement encore la primauté en action :

— C'est *Saint Pierre* qui, avant même la venue du Saint-Esprit, décide de remplacer JUDAS par un douzième apôtre (*Actes*, I, 15, 22).

— C'est lui qui, ***le premier, prêche*** aux Juifs dès le matin de la Pentecôte (*Actes*, II, 14).

— Qui, *le premier*, averti par une vision, ***porte l'Evangile*** aux païens (*Actes*, X, 1).

— Il ***préside*** le Concile de Jérusalem et donne au problème discuté la solution de principe, à laquelle tous se rangent à l'instant (*Actes*, XV, 7, 12).

— On ***prie pour lui dans toute l'Eglise*** lorsqu'il est captif (*Actes*, XII, 15); on lui obéit; il reprend les délinquants avec autorité suprême et Dieu confirme ses reproches par un châtiment exemplaire (*Actes*, V).

— ***Saint Paul***, qui, un jour, se permettra, sur une question d'attitude pratique, de faire à Saint PIERRE des représentations qu'il croit fondées, ***le reconnaît clairement comme chef des apôtres :***

Après sa conversion, il se rend à Jérusalem spécialement « ***pour voir Pierre*** », le consulte, et demeure près de lui quinze jours (*Epître aux Galates*, I, 18);

Au *Concile de Jérusalem*, il ***rend devant lui compte*** de son apostolat parmi les païens;

Dans une énumération *par gradation ascendante* (I, *Corinth.*, I, 12), il nomme ***Pierre immédiatement avant*** le Christ.

C'est bien, en effet, **comme représentant suprême de Jésus** et jouissant de **son autorité,** que Saint PIERRE est regardé par tous dès ce moment (voir citations).

DEUXIEME PROPOSITION

Les évêques de Rome sont les successeurs de Saint Pierre dans cette primauté.

A. La *transmission* de cette primauté aux successeurs de Saint PIERRE **est nécessaire** pour assurer l'unité et la visibilité perpétuelle de l'Eglise comme NOTRE-SEIGNEUR les a promises.

Il faut, en effet, à l'Eglise du Christ, un *chef unique et visible* jusqu'à la fin de sa mission, c'est-à-dire, *jusqu'à la fin du monde*. Or, NOTRE-SEIGNEUR *a désigné Saint Pierre* comme chef visible, *unique*. Cette parole s'adressait donc à ***lui,*** continuant de vivre ***en ses successeurs*** et constituant avec eux la *même personnalité morale*.

***B.* Cette primauté a été, de fait, transmise aux évêques de Rome.** — En effet :

a) Il n'était ***pas nécessaire*** pour cela que Saint PIERRE vînt à Rome. Il *suffisait* qu'il *désignât, comme son successeur dans le primat, l'évêque de cette ville*. Il a fait au moins cela, comme l'atteste l'*acceptation unanime de la primauté romaine* par toute l'Eglise, dès l'origine (voir ci-dessous les témoignages).

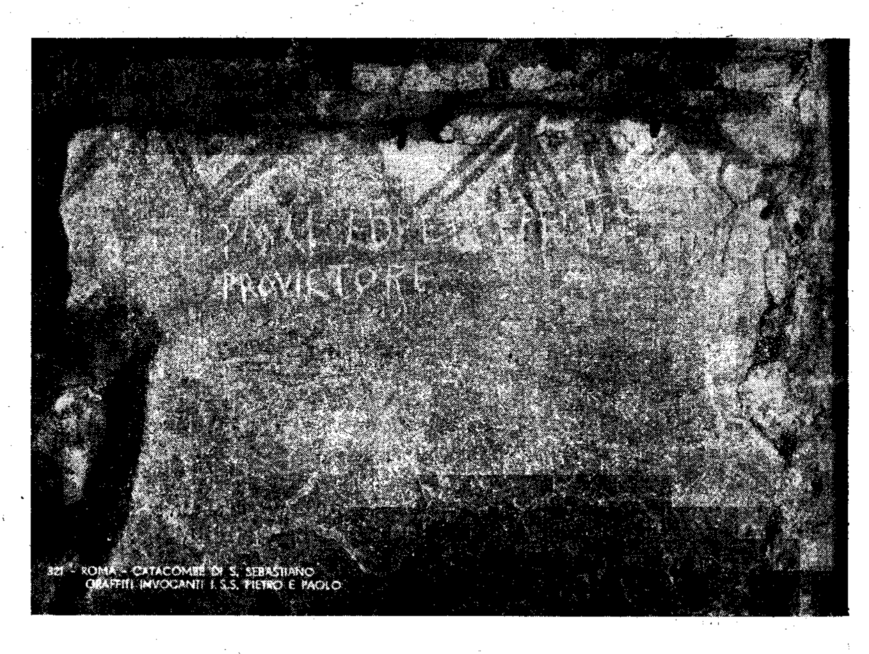
b) Mais, ***en fait,*** on démontre que Saint PIERRE ***est venu à Rome*** pour y gouverner l'église de cette ville et qu'il y mourut, comme le prouvent des ***documents*** fort nombreux (dont certains remontent

jusqu'à cette époque) et des ***inscriptions*** découvertes à Rome, *spécialement dans les catacombes de saint-Sébastien.*

Parmi les écrits qui mentionnent cette venue, on peut citer :

— IIIe siècle :

Le prêtre Caïus : « Je puis vous montrer les monuments des apôtres... des fondateurs de *notre* Eglise... au Vatican (Saint Pierre) ou sur la voie d'Ostie (Saint Paul). » Or, le prêtre Caïus était romain.
Tertullien rappelle le martyre, à Rome, de ces apôtres.



Un des « Graffiti » des catacombes de Saint-Sébastien.

Après leur martyre, les corps des Saints Apôtres Pierre et Paul restèrent, un certain temps, déposés dans ces catacombes. Et, en ce lieu béni, la dévotion des fidèles multiplia les invocations gravées que la pierre conserve toujours comme les *témoins de la venue de Saint Pierre à Rome.*

— IIe siècle (début) et Ier siècle (fin) :

Saint Ignace d'Antioche, Saint Clément de Rome, font explicitement mention de cette venue.

— Saint Pierre lui-même date sa première épître de « *Babylone* », ce qui est le nom employé par les premiers chrétiens pour désigner la capitale de l'Empire, centre de la débauche et de l'idolâtrie.

D'ailleurs, l'ensemble des textes est si clair que même des *ennemis de l'Eglise*, comme Renan et Harnack, *acceptent la venue de Saint Pierre* à Rome comme ***très certaine***, et la *thèse contraire* comme « *une erreur* ».

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE

C. La primauté suprême de juridiction de Saint Pierre est donc passée à ses successeurs, les évêques de Rome, et a toujours été exercée par eux.

a) Cette autorité a été ***exercée*** et ***reconnue dès le début :*** cela peut être regardé comme un fait incontestable.

1° ***Les évêques de Rome interviennent*** dans les églises particulières pour régler les différents : ainsi Saint Clément, dès le Ier siècle; ainsi Saint Sylvestre, qui envoie ses légats présider le Concile de Nicée.

Si l'exercice de cette juridiction suprême avait été une usurpation, aussitôt les contestations se seraient multipliées, et auraient empêché un tel abus. Or, nous allons le voir, c'est tout le contraire qui se produit.

2° Car l'***Eglise accepte*** cette autorité suprême comme un ***droit absolu :***

Saint Irénée, Saint Ambroise, regardent l'*Eglise romaine* comme douée de la juridiction supérieure, *centre et tête* de tout l'univers catholique.

Saint Athanase, Saint Grégoire de Nazianze, Saint Jean Chrysostome, parlent de l'*Evêque de Rome* comme du *chef de l'Eglise universelle.*

On vient vers lui, comme jadis vers Pierre, pour *régler les différends.* Les *hérétiques eux-mêmes* (ariens, gnostiques, Marcion) voudraient lui faire approuver leurs doctrines.

On l'appelle « l'*Evêque des évêques* ». Après sa sentence, « *la cause est finie, jugée* ». « *Pierre a parlé par la bouche de Léon.* »

b) D'ailleurs, ***l'Eglise infaillible*** a maintes fois, par ses *Pères, ses conciles* et son *consentement universel, affirmé cette Primauté* dans le cours des siècles. Or, ce point touche essentiellement à sa *mission* et à sa *constitution*, points sur lesquels elle est *infaillible*, comme nous l'avons démontré.

1° Parmi les ***Pères,*** nous ne ferons que citer des noms déjà connus :

— *Au IIIe siècle :* Tertullien et Origène.
— *Au IIe siècle :* Saint Irénée, Saint Polycarpe et Abercius.
— *Au début du IIe* et à *la fin du Ier :* Saint Ignace d'Antioche et Saint Clément de Rome.

2° Parmi les ***conciles :*** celui d'*Ephèse* (431); celui de *Chalcédoine* (451); de *Constantinople* (680); de *Florence* (1430), composé de Pères grecs et latins; et enfin du *Vatican* (1870).

c) Enfin, l'***histoire des schismes confirme*** l'*existence* de la primauté des pontifes romains et son *caractère essentiel pour l'Eglise.* Les ambitieux qui, longtemps, dans les débuts, ont voulu se soustraire à cette primauté, ont été, en même temps, retranchés, par le fait même, de l'Eglise de Jésus-Christ

On ne fait *plus partie de l'Eglise* du Christ dès qu'on n'accepte plus l'autorité suprême du Pontife romain.

Donc, les **évêques de Rome** sont les légitimes successeurs de Saint Pierre dans la primauté de juridiction.

ARTICLE 2.

Les pouvoirs du Pape et leur exercice.

Nous envisagerons les trois pouvoirs fondamentaux plusieurs fois indiqués ci-dessus.

Or, pour le pouvoir *d'ordre*, le Souverain Pontife possède le degré supérieur, c'est-à-dire le même que les évêques (pouvoir d'ordre épiscopal).

Il reste donc à envisager, en deux paragraphes, les deux autres pouvoirs.

§ 1. — Pouvoir suprême de *magistère* ou *d'enseignement.*

I. Les divers *modes d'exercice.*

Ce magistère suprême s'exerce de trois façons :

A. Par les **définitions solennelles infaillibles.**

a)* *Existence de l'infaillibilité pontificale.

Cette infaillibilité du Souverain Pontife, de *même nature* et *la même* que celle de l'Eglise, dont elle est le *roc-fondement*, se prouve aisément par l'***Evangile*** et par la ***Tradition.***

Première preuve. — Par les diverses paroles de Jésus à Saint Pierre dans l'Evangile :

a) — Pour être le *« rocher »* inébranlable sur lequel repose la société enseignante fondée par le Maître,

— Pour que « l'enfer *ne puisse pas prévaloir* contre l'Eglise »,

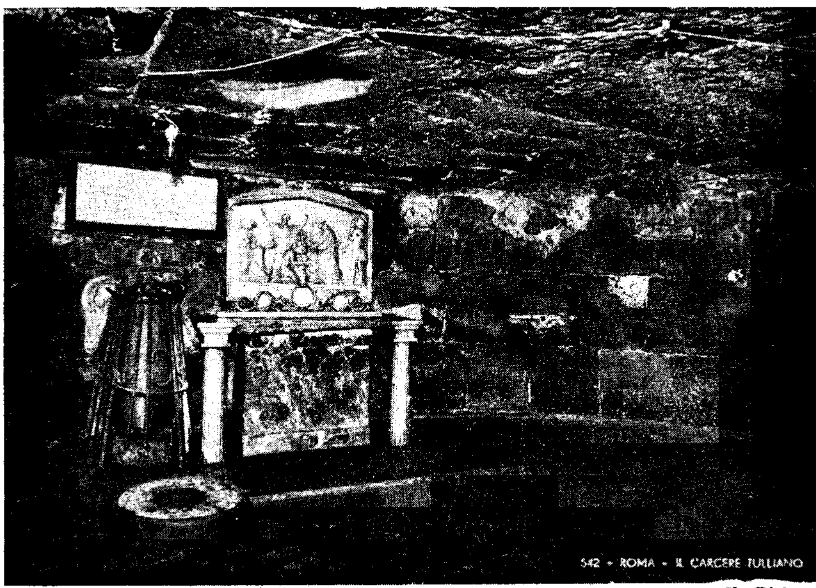
— Pour *« paître agneaux et brebis »* dans les seuls bons pâturages sans jamais les mener dans l'erreur,

il faut nécessairement à celui qui reçoit une telle charge **l'infaillibilité doctrinale.**

Or c'est à Saint PIERRE que sont directement adressées ces paroles et qu'est confiée cette mission. Jésus lui a donc conféré cette infaillibilité.

b) — De plus, le Christ dit ***spécialement toujours à Saint Pierre :***

« J'ai *prié* pour *toi,* afin que *ta foi ne défaille pas... Confirme tes frères.* »



Cl. Richter.

LA PRISON MAMERTINE.

La prison où, selon la Tradition, fut enfermé le Chef des Apôtres, le lieu témoin de son martyre; et. tout près, le Vatican d'où son successeur étend, sur le monde, le règne de Jésus-Christ : voilà le centre de l'Univers catholique, les lieux augustes où tous les cœurs chrétiens se donnent rendez-vous, près du Père Commun des fidèles, Vicaire du Christ sur la terre.



LA CATACOMBE DE SAINT-SÉBASTIEN.

On ne fait *plus partie de l'Eglise* du Christ dès qu'on n'accepte plus l'autorité suprême du Pontife romain.

Donc, les **évêques de Rome** sont les légitimes successeurs de Saint Pierre dans la primauté de juridiction.

ARTICLE 2.

Les pouvoirs du Pape et leur exercice.

Nous envisagerons les trois pouvoirs fondamentaux plusieurs fois indiqués ci-dessus.

Or, pour le pouvoir *d'ordre*, le Souverain Pontife possède le degré supérieur, c'est-à-dire le même que les évêques (pouvoir d'ordre épiscopal).

Il reste donc à envisager, en deux paragraphes, les deux autres pouvoirs.

§ 1. — Pouvoir suprême de *magistère* ou *d'enseignement.*

I. Les divers *modes d'exercice.*

Ce magistère suprême s'exerce de trois façons :

A. Par les **définitions solennelles infaillibles.**

a) Existence de l'infaillibilité pontificale.

Cette infaillibilité du Souverain Pontife, de *même nature* et *la même* que celle de l'Eglise, dont elle est le *roc-fondement*, se prouve aisément par l'***Evangile*** et par la ***Tradition.***

Première preuve. — Par les diverses **paroles de Jésus à Saint Pierre** dans l'Evangile :

a) — Pour être le *« rocher »* inébranlable sur lequel repose la société enseignante fondée par le Maître,

— Pour que « l'enfer *ne puisse pas prévaloir* contre l'Eglise »,

— Pour *« paître agneaux et brebis »* dans les seuls bons pâturages sans jamais les mener dans l'erreur,

il faut nécessairement à celui qui reçoit une telle charge **l'infaillibilité doctrinale.**

Or c'est à Saint PIERRE que sont directement adressées ces paroles et qu'est confiée cette mission. Jésus lui a donc conféré cette infaillibilité.

b) — De plus, le Christ dit *spécialement toujours à Saint Pierre :*

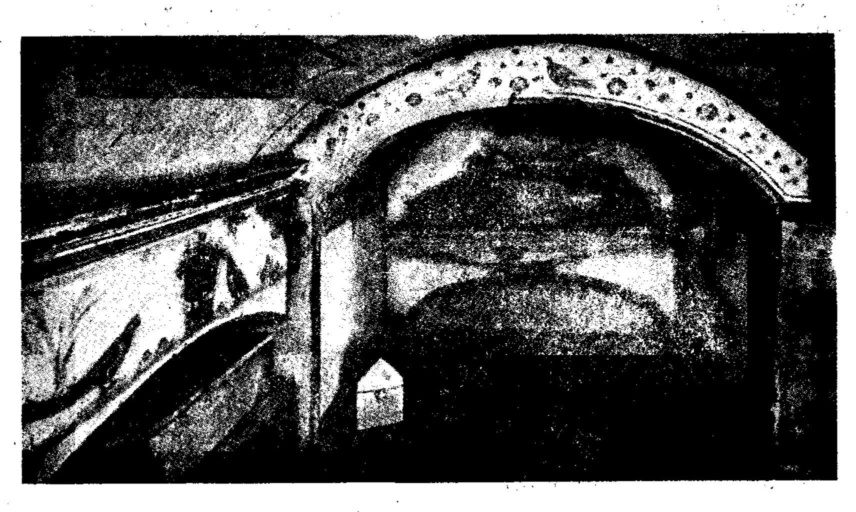
« J'ai *prié* pour *toi*, afin que *ta foi ne défaille pas... Confirme tes frères.* »



Cl. Richter.

LA PRISON MAMERTINE.

La prison où, selon la Tradition, fut enfermé le Chef des Apôtres, le lieu témoin de son martyre; et. tout près, le Vatican d'où son successeur étend, sur le monde, le règne de Jésus-Christ : voilà le centre de l'Univers catholique, les lieux augustes où tous les cœurs chrétiens se donnent rendez-vous, près du Père Commun des fidèles, Vicaire du Christ sur la terre.



LA CATACOMBE DE SAINT-SÉBASTIEN.

Or, *toujours Jésus est exaucé* dans ses prières. L'enseignement doctrinal de Saint PIERRE et de ses successeurs **ne défaillera donc pas.**

Deuxième preuve. — **Par la tradition perpétuelle** de l'Eglise, qui se manifeste :

a) Dans les ***faits :***

1° *Actes des papes*, qui condamnent les hérétiques et dont la sentence est regardée comme définitive et irrévocable : VICTOR contre THÉODOTE; ZÉPHIRIN contre les montanistes; CALIXTE contre les sabelliens (IIe siècle).

Innocent Ier contre le pélagianisme; CÉLESTIN contre NESTORIUS (Ve siècle).

2° *Actes des conciles* (Ephèse, Chalcédoine, Constantinople...), qui, en recevant l'enseignement des Souverains Pontifes s'y rangent aussitôt en s'écriant : « PIERRE a parlé par la bouche de LÉON. PIERRE a parlé par la bouche d'AGATHON. »

b) Dans les ***écrits des Pères et des Docteurs :***

Il suffira de citer parmi eux :

Saint IRÉNÉE (IIe siècle) : « L'Eglise de Rome *possède seule la vérité intégrale.* Les autres églises doivent être d'accord avec elle. »

Saint CYPRIEN : « Les Romains sont *assurés dans leur foi* et *inaccessibles à l'erreur.* »

Saint JÉRÔME, consultant le pape Saint DAMASE sur une question doctrinale, lui écrit : « Chez vous seul, le legs de nos pères demeure *à l'abri de la corruption.* »

Saint AUGUSTIN : « Les décrets des deux Conciles ont été soumis au Siège apostolique. Sa réponse est parvenue : *la cause est jugée.* »

Saint PIERRE CHRYSOLOGUE : « Saint PIERRE, toujours présent sur son siège, offre *la vraie foi* à ceux qui la cherchent. »

On le voit, le ***Concile du Vatican,*** qui, le 18 juillet 1870, proclame l'infaillibilité pontificale comme un dogme de foi, n'est que l'aboutissement d'une *tradition perpétuelle* sur ce point.

Double remarque :

1° Elle est d'ailleurs ***confirmée*** par ce fait remarquable qu'***aucun pape*** n'est jamais tombé dans l'erreur sur un point de foi ou de morale : les rarissimes cas allégués en sens contraire par les ennemis de l'Eglise n'ont pu être opposés qu'au mépris de la réalité historique ou en déplaçant la question.

2° La ***raison*** voit d'ailleurs *la grande utilité* de cette infaillibilité du Pape : il n'est pas, en effet, toujours possible d'avoir l'avis de tous les évêques ou de convoquer un concile. Du reste, l'infaillibité du Chef suprême est le *meilleur moyen pour assurer* celle de l'Eglise enseignante : tout entière, celle-ci y *participe*, en s'unissant aux délibérations, aux décisions, à la parole du Souverain Pontife.

b) Conditions.

Pour que le Pape parle de façon infaillible, il faut qu'il parle ***« ex cathedra »,*** c'est-à-dire :

1° Comme ***pasteur,*** et ***docteur de tous les chrétiens,*** non comme particulier ni comme évêque local, ni comme souverain temporel,

2° En définissant une vérité de ***doctrine*** ou de ***morale,***

3° En portant une sentence ***définitive,*** c'est-à-dire dans le but de trancher ou de prévenir toute discussion,

4° En exprimant sa volonté expresse ***d'obliger l'Eglise universelle*** et en employant pour cela des termes appropriés.

Telle est cette infaillibilité pontificale, dans les *termes mêmes* suivant lesquels elle a été *définie par le Concile du Vatican*, infaillible lui-même.

Cela ne signifie pas que le Pape est dispensé, lorsqu'il enseigne « *ex cathedra* », de prendre toutes les précautions nécessaires pour arriver à la vérité et pour la donner aux fidèles; mais bien qu'on peut être assuré, lorsque le Pontife engage son infaillibilité, que *tous les moyens naturels et surnaturels efficaces* ont été employés pour sauvegarder et enseigner sûrement la vérité.

B. Par le **magistère ordinaire:** Prédication, Encycliques, Lettres Apostoliques, Allocutions consistoriales, etc...

C. Par les **décisions des congrégations romaines.**

On appelle ainsi des commissions stables de cardinaux, nommés par le Pape, pour l'*examen*, la *discussion* et le *règlement des affaires ecclésiastiques.*

Les décisions de ces congrégations peuvent être ***approuvées*** par le *Souverain Pontife* de deux façons différentes :

a) soit de façon ***spéciale :*** alors la décision devient un *acte du Pape* et sa valeur se juge d'après les mêmes conditions que celle de tous les actes pontificaux;

b) soit de façon ***commune :*** alors elle reste un *acte de la congrégation.*

II. *Valeur* des différents actes pontificaux d'enseignement.

A. Les **décisions pontificales,** réunissant les conditions d'infaillibilité, exigent évidemment des chrétiens un ***assentiment de foi.***

B. **Les autres actes du Pape** et des **congrégations** portant sur une question doctrinale ou disciplinaire *exigent* une ***soumission extérieure*** et ***intérieure*** sincère, un assentiment intérieur ***certain,*** regardant telle attitude mentale ou tel acte comme le *chemin sûr* ou non pour le salut. Le « silence respectueux » ne suffit pas. Et cela, même au cas où la décision paraîtrait non-fondée à tel ou tel individu.

Car l'autorité du Pape et de ceux qui le remplacent est la seule ayant mission du Christ et de Dieu pour enseigner, en chaque cas, ce qui est ou non un *chemin sûr pour le salut.* Un chrétien est donc gravement obligé d'accepter ces décisions, provenant d'ailleurs de

personnes *compétentes*, *prudentes* et *ayant lumière* sur ces questions (1). S'il a des raisons sérieuses de craindre la décision erronée, il ne peut que présenter à l'autorité les motifs en faveur d'une autre décision, mais sans refuser ni cesser son assentiment à celle-ci.

§ 2. — Pouvoir suprême de *juridiction*.

Son existence a été nettement démontrée, en parlant du pouvoir donné à Saint Pierre.

Il reste à en déterminer l'*objet* et les *qualités*.

I. Objet.

Ce pouvoir suprême a surtout pour objet :

a) de ***porter des lois*** pour l'*Eglise universelle*, de les faire observer, de les ***sanctionner,*** de les ***abroger***, de *dispenser* de ces lois et même aussi parfois de celles portées par les évêques;

b) de ***prononcer,*** sur le terrain disciplinaire, des ***sentences*** définitives et sans appel;

c) d'***instituer les évêques,*** en leur donnant pouvoir sur leur diocèse;

d) de ***convoquer les conciles.***

II. Qualités.

Le pouvoir de gouvernement du Souverain Pontife se présente, en effet, avec différents caractères. Il est :

a) Universel : c'est-à-dire que le Pape a autorité sur *tous les sujets* de l'Eglise.

b) Plénier : il porte sur *tous les objets* intéressant la société : « *Tout* ce que tu lieras sera lié. »

c) Suprême : tout pouvoir en un homme; ni supérieur, ni égal.

d) Immédiat, et ceci en deux sens :

1° D'abord, ce pouvoir vient de Jésus à Saint Pierre ou ses successeurs *sans intermédiaires :* les cardinaux qui élisent le Pape ne font que *désigner* le bénéficiaire auquel Jésus confère directement son pouvoir;

2° Il peut s'exercer *directement sur chaque fidèle*, le Pape se fait aider dans cette tâche par ses *légats* (ou envoyés), ses *nonces* (ou représentants) et les cardinaux spécialement constitués en *congrégations* romaines; il existe 11 congrégations, plus la commission biblique, 3 tribunaux apostoliques et 5 offices ou bureaux.

e) Ordinaire, enfin, c'est-à-dire *attaché de façon stable à la fonction* et pouvant s'exercer légitimement et de façon valable en tous les cas.

(1) Concile du Vatican, session III, fin; Tanquerey, *De Ecclesia*, p. 559.

CITATIONS

I. — La forme du gouvernement dans l'Eglise.

(L'Eglise) est une monarchie à la fois absolue et tempérée : absolue, puisque l'autorité du Pape ne dépend ni des évêques, ni des fidèles; tempérée, puisque le Pape, vicaire de Jésus-Christ, ne gouverne pas suivant son bon plaisir, mais avec l'assistance du Christ, uniquement pour réaliser une œuvre à l'économie de laquelle il ne peut rien changer; une monarchie tempérée encore, parce qu'elle a quelque chose d'aristocratique. Le Pape est tenu d'associer les évêques au gouvernement de l'Eglise. A un autre point de vue, parce que, grâce à la loi du célibat, le recrutement de la hiérarchie à tous les degrés échappe à l'hérédité et se fait dans toutes les conditions sociales, la constitution ecclésiastique apparaît comme démocratique.

(Mgr Brunhes, *Christianisme et catholicisme*, p. 11-12.)

Quoi qu'il en soit des gouvernements humains, Dieu a voulu pour son Eglise la monarchie, sans doute parce que c'est la forme sous laquelle Il gouverne le monde, et parce qu'il n'y a qu'un seul maître des âmes dont l'Eglise doit assurer le salut : Celui qui les a rachetées par son sang. Ce Maître, caché dans les splendeurs des cieux... apparaît à nos yeux de chair en la personne du monarque spirituel qui exerce pour Lui la suprême autorité.

Cette autorité est-elle absolue ? *Assurément, Messieurs, si l'on considère que le pouvoir du Chef de l'Eglise vient directement de Dieu; qu'il n'est point une simple délégation de la volonté des grands ou du peuple, mais l'expression formelle de la volonté du Christ, qu'il agit d'après le mandat du ciel, et non d'après le mandat des assemblées; enfin qu'il n'est soumis à personne, et que tout dépend dans le gouvernement des âmes de ses souveraines décisions.*

Mais autour de cette autorité absolue, quels admirables tempéraments. La loi naturelle, plus clairement connue que partout ailleurs..., l'Ecriture, dont il faut respecter le texte sacré; la tradition, dont il faut suivre les enseignements; des institutions divines, auxquelles on ne peut rien changer; une aristocratie *vénérable, dont on ne peut écarter la collaboration, et qu'on ne peut réduire au simple rôle de mandataire, car l'évêque a reçu de l'Esprit de Dieu, non seulement le pouvoir de faire entendre la voix de ses conseils, mais le droit de délibérer, de juger, de prononcer, de définir, de légiférer, de régir pour son compte et en son propre nom, la partie du troupeau assignée à sa juridiction. Avec cela, Messieurs, point d'hérédité, c'est-à-dire la porte grande ouverte à la roture comme à la noblesse, pour arriver même à la dignité suprême; les pâtres, les fils de paysans et d'ouvriers, les plus obscurs enfants du peuple, en un mot, pouvant succéder aux fils des princes... Considérant, d'un côté, l'éminente dignité des évêques, de l'autre, la facilité toujours croissante avec laquelle les enfants du peuple accèdent à cette dignité, Bellarmin a pu dire : « Le gouvernement de l'Eglise est une monar-* chie tempérée d'aristocratie et de démocratie. »

(R. P. Monsabré, 55e *Conférence, Carême* 1882.)

II. — Saint Pierre exerce la primauté dans la primitive Eglise.

Voici les Douze groupés autour de Pierre, qui est vraiment, la critique de plus en plus le reconnaît, le personnage principal de la primitive Eglise.

Comme suite à sa désignation et comme début de sa mission, Pierre est le premier qui ait vu Jésus ressuscité, le premier qui ait cru et communiqué sa foi aux autres. C'est sur sa proposition que Judas est remplacé, pour que le nombre des témoins soit complet... (Actes, I, 13). C'est lui qui sera le porte-parole de tous devant le grand Conseil (Actes, IV. 8). En relatant ce dernier épisode (V, 29), les Actes *disent : « Pierre et les apôtres », formule évidemment intentionnelle. On continuera, jusqu'au bout, à dire : Pierre, le Rocher, nom symbolique, ainsi qu'on le sait, alors que les autres surnoms donnés par Jésus même ne survivent point, et bien que ce nom-là ne soit nullement en usage dans les milieux hébreux et helléniques.*

(R. P. SERTILLANGES, *Le miracle de l'Eglise*, p. 91, Editions Spes.)

La tradition catholique relative à l'autorité du Souverain Pontife a pour premier document le livre inspiré des Actes des Apôtres. *Ce livre divin, écrit à Rome par Saint Luc, est la première page de l'histoire de l'Eglise. Il pourrait être appelé l'évangile de Saint Pierre et de Saint Paul. Il commence à l'Ascension et au Cénacle; sa seconde partie, consacrée à l'apostolat de Saint Paul, laisse briller dans tout son éclat la première partie, consacrée aux origines du pontificat de Saint Pierre. Les douze premiers chapitres ne parlent pour ainsi dire que de Saint Pierre et le mettent sans cesse en relief comme le chef de tout le corps, comme la maîtresse branche de l'arbre naissant. On le voit d'abord, proposer, diriger et ordonner l'élection de Saint Mathias, successeur du traître Judas dans le Collège apostolique. Le matin de la Pentecôte, dès que l'Eglise est officiellement constituée par le Saint-Esprit, c'est Pierre qui, le premier, prêche l'Evangile, annonce Jésus au monde, expose les Ecritures, convertit et baptise les premiers fidèles; c'est lui qui, le premier, fait un miracle au nom de Jésus-Christ et proclame jusque dans l'intérieur du Temple la divinité du Sauveur; c'est lui qui, rempli du Saint-Esprit, répond, au nom de toute l'Eglise, aux Juifs du Sanhédrin, aux premiers persécuteurs; c'est Pierre qui reçoit les dons des fidèles, premier pouvoir temporel de l'Eglise, et qui punit de mort Ananie et Saphire, les premiers contempteurs de ce pouvoir; c'est lui qui, par son ombre et par son seul passage, guérit toutes les infirmités des premiers chrétiens, et qui préside aux miracles non moins qu'à la doctrine et au gouvernement de l'Eglise primitive; les autres apôtres semblent s'effacer devant Pierre, comme maintenant nos vénérables évêques devant la majesté du Pape.....*

Pierre nous est encore montré dans les Actes comme anathématisant les premiers simoniaques; comme ressuscitant les morts, le premier après Jésus. C'est à lui que le Saint-Esprit adresse le centurion Cornélius, le premier païen qui ait reçu le baptême, et c'est encore Pierre qui lui administre, ainsi qu'à toute sa famille, le sacrement de la régénération. Enfin, c'est Saint Pierre, c'est le chef des chrétiens, que le tyran Hérode arrête et emprisonne, et veut mettre à mort pour anéantir le christianisme naissant; mais « toute l'Eglise se met en prières jour et nuit pour son pasteur, et un ange le délivre miraculeusement ». — « Ainsi, dit Bossuet, ou plutôt Saint Chrysostome, que Bossuet ne fait ici que traduire, ainsi Saint Pierre paraît le premier en toutes manières : le premier à confesser la foi, le premier dans l'obligation d'exercer l'amour, le premier de tous les apôtres qui voit Jésus-Christ ressuscité des morts, comme il en devait être le premier témoin devant tout le peuple; le premier quand il fallut remplir le nombre des apôtres, le premier qui confirma la foi par un miracle; le premier à convertir les Juifs, le premier à recevoir les Gentils. **Le premier partout : tout concourt à établir sa primauté.**

(Mgr de SÉGUR, *Le Souverain Pontife*, p. 39-41).

III. — Les pontifes romains sont les successeurs de Saint Pierre dans la primauté.

Nous pouvons énumérer ceux que les apôtres instituèrent évêques, et établir la succession des évêques jusqu'à nous... Mais il serait trop long de donner dans ce livre le catalogue de toutes les églises, nous ne considérerons que la plus grande et la plus ancienne, l'Eglise connue de tous, fondée et organisée à Rome par les deux glorieux apôtres Pierre et Paul..... Car c'est avec cette Eglise et à cause de son autorité prépondérante que l'Eglise, c'est-à-dire les fidèles du monde entier, doivent être de toute nécessité en communauté de foi. En elle, les fidèles du monde entier ont gardé la tradition reçue des Apôtres.

(Saint IRÉNÉE, *Advers. haereses*, liv. III, chap. III.)

Il est difficile de trouver une expression plus nette (que le texte précédent) : 1° de l'unité doctrinale dans l'Eglise catholique; 2° de l'importance souveraine, *unique, de l'Eglise romaine, comme témoin, gardienne et organe de la tradition apostolique;* 3° de sa prééminence supérieure *dans l'ensemble des chrétientés.* (Mgr DUCHESNE, *Eglises séparées*, p. 119.)

C'est cette chaire romaine, tant célébrée par les Pères, où ils ont exalté, comme à l'envi, la principauté de la chaire apostolique, *la* principauté principale, *la* source de l'unité, *et, dans la place de Pierre, l'éminent degré de la* chaire sacerdotale; *l'Eglise* mère, *qui tient en sa main la conduite de toutes les autres églises; le* chef de l'épiscopat, *d'où part le rayon de gouvernement; la* chaire principale, *la* chaire unique, *en laquelle, seule, tous gardent l'unité. Vous entendez dans ces mots Saint Optat, Saint Augustin, Saint Cyprien, Saint Irénée, Saint Prosper, Saint Avite, Saint Théodoret, le Concile de Chalcédoine et les autres : l'Afrique, les Gaules, la Grèce, l'Asie, l'Orient et l'Occident unis ensemble.*

(BOSSUET, *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, 1re partie.)

L'Eglise est une monarchie, et, partant, il lui faut un chef visible qui la gouverne comme le souverain lieutenant de Notre-Seigneur, car, autrement, quand Notre-Seigneur dit : « Dic Ecclesiae » (« Dites-le à l'Eglise »), à qui parlerions-nous, ou comment conserverions-nous l'unité de la foi ? Comment pourrait-on empêcher qu'il n'y eût de division dans l'Eglise ? C'est donc chose certaine que l'Eglise doit avoir un lieutenant général; or, voyons maintenant quel il peut être. Non autre, certes, que Saint Pierre et ses successeurs; et laissant à part le consentement universel de tous les siècles, notamment des huit premiers, ainsi qu'il se voit clairement..., voici une raison bien puissante; pour ce que jamais, il n'y a eu évêque qui ait pensé d'être souverain, *et* commun pasteur *de toute* l'Eglise, *que les successeurs de Saint* Pierre, *et jamais on n'a mis en doute, ni proposé qu'aucun autre le fût... Il n'y a évêque en tout le christianisme qui s'attribue cette qualité, et duquel on propose qu'il soit* pasteur général, *sinon* le Pape... *Que dirons-nous donc ? Il n'y en a point qui ait jamais prétendu de l'être, que les successeurs de Saint Pierre; il n'y en a point qui le prétendent, il n'y en a point de qui on ait jamais eu cette pensée que du Pape :* c'est une des vérités que l'Eglise a toujours crues, *et, d'autre part, il faut qu'il y en ait un,* **donc c'est lui.**

(Saint FRANÇOIS DE SALES, *Sermon pour le jour de Saint-Pierre.*)

Saint François de Sales a *aussi, dans son livre des* Controverses, *recueilli un bon nombre de titres donnés par les Pères et les Conciles des premiers siècles à l'Eglise de Rome et à son Evêque.*

Voici quelques-uns de ces titres les plus suggestifs :

— *Eglise où réside la puissance principale* (Saint Irénée, passage cité).
— *Eglise, racine et matrice de toutes les autres* (Saint Anaclet, Saint Cyprien).
— *Origine de l'unité sacerdotale, lien de l'unité* (Saint Cyprien).
— *Siège sur lequel le Seigneur a construit l'Eglise universelle* (Saint Anaclet).
— *Siège suprême apostolique* (Saint Athanase).
— *Siège suprême qui ne peut être jugé par personne* (Concile de Soissons, Saint Léon).
— *Très Saint Evêque de l'Eglise catholique* (Saint Cyprien).
— *Chef de l'Eglise universelle* (Concile de Chalcédoine).
— *Souverain Pontife des évêques* (*id.*).
— *Préfet de la Maison du Seigneur* (Saint Ambroise).
— *Vicaire de Jésus-Christ* (Saint Cyprien).
— *Prince des évêques* (Concile de Chalcédoine, *ep. ad Theodos.*).
— *Pasteur de tous les pasteurs* (Saint Bernard, *ep.* 100).

Par ailleurs, une liste de la succession non interrompue des Souverains Pontifes, de Saint Pierre à Pie XI, « chaîne d'or aux deux cent soixante et une mailles », se trouve dans l'ouvrage du chanoine Buysse : « L'Eglise de Jésus » (p. 434 et suiv.).

Si donc quelqu'un affirme que ce n'est pas de l'institution du Christ-Seigneur lui-même ou de droit divin, que le bienheureux Pierre ait des successeurs perpétuels dans sa primauté sur l'Eglise universelle; ou que le Pontife romain n'est pas le sucesseur du bienheureux Pierre dans cette même primauté; qu'il soit anathème !

(*Concile du Vatican*, chap. II, 4.)

IV. — Cette primauté ne s'oppose pas aux pouvoirs donnés aux autres apôtres.

C'était donc manifestement le dessein de Jésus-Christ de mettre premièrement dans un seul ce que, dans la suite, Il voulait mettre dans plusieurs; mais la suite ne renverse pas le commencement, et le premier ne perd pas sa place. Cette première parole : « Tout ce que tu lieras », dite à un seul, a déjà rangé sous sa puissance chacun de ceux à qui on dira : « Tout ce que vous remettrez » : car les promesses de Jésus-Christ, aussi bien que ses dons, sont sans repentance; et ce qui est une fois donné indéfiniment et universellement est irrévocable : outre que la puissance donnée à plusieurs porte sa restriction dans son partage; au lieu que la puissance donnée à un seul et sur tous, et sans exception, emporte la plénitude.....

« Et Pierre, dit Saint Augustin, qui, dans l'honneur de sa primauté, représentait toute l'Eglise, reçoit aussi, le premier et le seul d'abord, les clefs qui, dans la suite, devaient être communiquées à tous les autres », afin que nous apprenions, ... que l'autorité ecclésiastique, premièrement établie en la personne d'un seul, ne s'est répandue qu'à condition d'être toujours ramenée au principe de son unité; et que tous ceux qui auront à l'exercer se doivent tenir inséparablement unis à la même chaire.

(Bossuet, *Sermon sur l'unité de l'Eglise*, 1re partie.)

Un souverain dit à un homme d'Etat : « Je vous confierai un portefeuille ministériel avec la présidence du Conseil. » Le même souverain dit ensuite à douze personnages politiques, amis les uns des autres, et parmi lesquels se trouve le futur premier ministre : « Messieurs, je vous confierai à tous un portefeuille ministériel. » Prétendra-t-on que la seconde promesse détruise

la première ? La charge de « ministre » garantie à douze hommes politiques est-elle incompatible avec la « présidence du Conseil » déjà promise à un seul d'entre eux ?

(*Etudes*, CXIX, B, p. 731.)

V. — L'infaillibilité du Souverain Pontife.

Nous attachant fidèlement à la tradition reçue dès les origines de la foi chrétienne, pour la gloire du Dieu sauveur, l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, avec l'approbation du saint Concile, nous enseignons et définissons que c'est un dogme révélé de Dieu : Le Pontife romain, quand il parle « ex cathedra », c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou sur les mœurs doit être crue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue, en définissant la doctrine touchant la foi et les mœurs. Par conséquent, de telles définitions sont irréformables d'elles-mêmes, *et non en vertu du consentement de l'Eglise.*

(*Concile du Vatican : « Constitut. Pastor aeternus »*, chap. IV, 15.)

VI. — L'autorité pontificale principe de certitude et de sainteté, parce que principe d'unité.

(Témoignage d'un *anglican converti.*)

Je publie ce livre à titre de réponse explicative aux nombreuses lettres qui me demandent les raisons de ma conversion au catholicisme... On verra que la raison essentielle fut celle-ci : je ne pus résister à la revendication de l'Eglise catholique, qui se proclame la véritable Eglise fondée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, héritière et gardienne de la vérité, qu'elle doit enseigner aux hommes jusqu'à la fin des temps. Seule, elle se proclame infaillible, guidée par l'Esprit saint dans son enseignement. Seule, elle possède l'autorité et l'unité nécessaires à sa vocation divine. Seule, dans la papauté, elle donne un sens actuel et vivant au rôle que nous voyons assigné à Saint Pierre dans le Nouveau Testament.....

C'est à Lisieux que, pour la première fois, l'Eglise catholique m'apparut dans sa réalité vivante... Toute ma pensée se concentrait sur cette question qui absorbait tout : « Qu'est-ce donc qui a pu rendre une telle vie possible ? Qu'est-ce qui a produit Thérèse ? »

Je vis tout de suite que je me trouvais en présence du surnaturel, et sous une forme nouvelle pour moi. Cette vie surnaturelle, était, je le compris, le résultat d'une certitude précise à l'égard de la Vérité. Cette certitude résultait elle-même d'une Eglise qui revendiquait d'autorité divine le droit d'enseigner le monde entier. Se réclamant de la divine assistance de l'Esprit Saint, elle enseigne la même foi partout où elle va, exigeant l'obéissance de toutes les races, et demeurant extérieurement et visiblement une.

Cette Eglise atteste que, par l'ordre exprès de Notre-Seigneur, la source de son autorité et le centre de son unité doivent se trouver uniquement dans la papauté. En conséquence, pour appartenir à cette Eglise, il est nécessaire de se soumettre au Pape.

En reprenant l'étude des Ecritures, j'ai trouvé la confirmation de cette vérité dans chaque détail. Le Christ a créé son Eglise enseignante, et elle doit aller dans le monde entier et enseigner toute l'humanité. Il l'a dotée de sa propre autorité divine, et, par conséquent, elle est à même d'exiger l'obéissance de tous les hommes. Il a promis de lui donner son Esprit Saint

pour la guider dans les voies de la Vérité, et de demeurer lui-même avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Notre-Seigneur a également prié, afin que son Eglise demeure extérieurement et visiblement une, afin que le monde, voyant son unité, reconnaisse son origine surnaturelle et la divinité de son fondateur.

Cette unité extérieure serait le résultat de l'unité intérieure de l'Eglise avec la vie divine, par son union avec Notre-Seigneur. Ainsi l'unité de l'Eglise ne pourrait pas plus être brisée que l'unité de Dieu lui-même.

Mais il y a plus que cela. Le Christ Jésus a fait des promesses spéciales à Saint Pierre, l'a établi chef des apôtres, le désignant comme la pierre fondamentale, l'autorité suprême et le législateur de son Eglise visible sur la terre...

Où pouvons-nous trouver une Eglise semblable aujourd'hui ? L'église anglicane peut-elle, de quelque manière, affirmer qu'elle représente cette Eglise dont les évangiles nous racontent l'institution divine ? Non, pour deux grandes raisons : elle n'a pas d'autorité et elle n'a pas d'unité. Elle ne peut proclamer son infaillibilité, et, par conséquent, ne peut exercer aucune autorité et ne peut réclamer aucune obéissance...

Résultat : l'église anglicane présente les caractères d'une société de conférences discutant des question ouvertes, plutôt que d'un maître enseignant des vérités éternelles divinement révélées pour conduire la vie spirituelle et morale du monde.

Je vis que l'Eglise catholique avait préservé son identité au long des âges en restant cependant toujours apte à juger chaque nouvelle phase de pensée et de vie, pour s'assimiler le vrai et rejeter le faux. Je vis qu'elle avait survécu à tous les éléments qu'elle avait si longuement pesés avant de les accepter ou de les rejeter.

... Enfin, pour la première fois de ma vie, je me vis face à face avec la papauté; la reconnaissant comme la plus grande force spirituelle de l'humanité, je n'avais jamais examiné ses revendications... Maintenant, je comprenais qu'un corps immense comme l'Eglise catholique n'aurait pu préserver son unité, la nature humaine étant ce qu'elle est, si le centre même de son unité n'avait été divin.

(R. P. Vernon, *Un Seigneur, une foi*, passim. — Extrait des *Annales de Sainte Thérèse de Lisieux*, 1930.)

Réflexions morales.

Le **dévouement** et la **dévotion au Pape** sont la pierre de touche du vrai catholique. Je veux m'habituer à conformer toujours mes pensées, mes sentiments, mes désirs, à ceux du successeur de Saint Pierre et Vicaire de Jésus ici-bas. Ce qu'Il enseigne, je le crois; ce qu'Il veut, je le veux et je le fais ! Me réjouir de ses joies et souffrir de ses peines : n'est-ce pas le rôle d'un enfant par rapport à un Père aimé ? Prier pour Lui aussi, qui « a la sollicitude de toutes les églises ! »

Et comment ne serais-je pas **fier** des **éminents Pontifes** que la Providence a mis dans notre siècle à la tête de l'Eglise du Christ ? ***Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI,*** et Sa Sainteté ***Pie XII,*** glorieusement régnant, autant de lumières saintes et brillantes parmi les ténèbres et les difficultés du monde où nous vivons.

CHAPITRE III

LES CHEFS DE L'ÉGLISE

(suite)

LES ÉVÊQUES ET LEURS COOPÉRATEURS

Les évêques sont, selon l'institution divine de Notre-Seigneur et comme l'histoire le prouve, les **successeurs des apôtres,** à qui Jésus a dit : « *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* » Les documents anciens nous révèlent l'*existence* et l'*origine apostolique* de ces chefs des églises particulières (voir citations). Les noms de plusieurs successeurs immédiats des apôtres ont été conservés : Saint Timothée, puis Saint Polycarpe, à Ephèse; Saint Tite, en Crète; Evode et Saint Ignace, à Antioche.

Nous allons étudier successivement les *pouvoirs des évêques* dans l'Eglise, puis ceux de leurs *coopérateurs, les simples prêtres.*

§ 1. — Pouvoirs des évêques.

Nous envisagerons l'autorité des évêques, soit en tant qu'individuelle, soit lorsqu'ils sont pris en corps.

I. Autorité de *chaque* évêque sur *son* diocèse.

Chacun d'eux gouverne son diocèse, c'est-à-dire la partie de territoire religieux qui lui a été confiée par le Souverain Pontife. Il exerce cette autorité avec un **pouvoir propre et ordinaire,** c'est-à-dire attaché à sa fonction, selon la constitution même de l'Eglise.

Il possède les *trois pouvoirs* dont nous avons déjà parlé :

A. Pouvoir d'ordre, reçu par la ***consécration épiscopale;*** le pouvoir d'ordre épiscopal, ou degré supérieur du sacerdoce, comprend celui des prêtres, plus l'administration de la confirmation, de l'ordre, et certains rites particuliers, surtout des bénédictions.

pour la guider dans les voies de la Vérité, et de demeurer lui-même avec elle jusqu'à la consommation des siècles.

Notre-Seigneur a également prié, afin que son Eglise demeure extérieurement et visiblement une, afin que le monde, voyant son unité, reconnaisse son origine surnaturelle et la divinité de son fondateur.

Cette unité extérieure serait le résultat de l'unité intérieure de l'Eglise avec la vie divine, par son union avec Notre-Seigneur. Ainsi l'unité de l'Eglise ne pourrait pas plus être brisée que l'unité de Dieu lui-même.

Mais il y a plus que cela. Le Christ Jésus a fait des promesses spéciales à Saint Pierre, l'a établi chef des apôtres, le désignant comme la pierre fondamentale, l'autorité suprême et le législateur de son Eglise visible sur la terre...

Où pouvons-nous trouver une Eglise semblable aujourd'hui ? L'église anglicane peut-elle, de quelque manière, affirmer qu'elle représente cette Eglise dont les évangiles nous racontent l'institution divine ? Non, pour deux grandes raisons : elle n'a pas d'autorité et elle n'a pas d'unité. Elle ne peut proclamer son infaillibilité, et, par conséquent, ne peut exercer aucune autorité et ne peut réclamer aucune obéissance...

Résultat : l'église anglicane présente les caractères d'une société de conférences discutant des question ouvertes, plutôt que d'un maître enseignant des vérités éternelles divinement révélées pour conduire la vie spirituelle et morale du monde.

Je vis que l'Eglise catholique avait préservé son identité au long des âges en restant cependant toujours apte à juger chaque nouvelle phase de pensée et de vie, pour s'assimiler le vrai et rejeter le faux. Je vis qu'elle avait survécu à tous les éléments qu'elle avait si longuement pesés avant de les accepter ou de les rejeter.

... Enfin, pour la première fois de ma vie, je me vis face à face avec la papauté; la reconnaissant comme la plus grande force spirituelle de l'humanité, je n'avais jamais examiné ses revendications... Maintenant, je comprenais qu'un corps immense comme l'Eglise catholique n'aurait pu préserver son unité, la nature humaine étant ce qu'elle est, si le centre même de son unité n'avait été divin.

(R. P. VERNON, *Un Seigneur, une foi*, passim. — Extrait des *Annales de Sainte Thérèse de Lisieux*, 1930.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Le **dévouement** et la **dévotion au Pape** sont la pierre de touche du vrai catholique. Je veux m'habituer à conformer toujours mes pensées, mes sentiments, mes désirs, à ceux du successeur de Saint PIERRE et Vicaire de Jésus ici-bas. Ce qu'Il enseigne, je le crois; ce qu'Il veut, je le veux et je le fais ! Me réjouir de ses joies et souffrir de ses peines : n'est-ce pas le rôle d'un enfant par rapport à un Père aimé ? Prier pour Lui aussi, qui « a la sollicitude de toutes les églises ! »

Et comment ne serais-je pas **fier** des **éminents Pontifes** que la Providence a mis dans notre siècle à la tête de l'Eglise du Christ ? ***Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI,*** et Sa Sainteté ***Pie XII,*** glorieusement régnant, autant de lumières saintes et brillantes parmi les ténèbres et les difficultés du monde où nous vivons.

CHAPITRE III

LES CHEFS DE L'ÉGLISE

(suite)

LES ÉVÊQUES ET LEURS COOPÉRATEURS

Les évêques sont, selon l'institution divine de NOTRE-SEIGNEUR et comme l'histoire le prouve, les **successeurs des apôtres,** à qui JÉSUS **a** dit : « *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* » Les documents anciens nous révèlent l'*existence* et l'*origine apostolique* de ces chefs des églises particulières (voir citations). Les noms de plusieurs successeurs immédiats des apôtres ont été conservés : Saint TIMOTHÉE, puis Saint POLYCARPE, à Ephèse; Saint TITE, en Crète; EVODE et Saint IGNACE, à Antioche.

Nous allons étudier successivement les *pouvoirs des évêques* dans l'Eglise, puis ceux de leurs *coopérateurs, les simples prêtres.*

§ 1. — Pouvoirs des évêques.

Nous envisagerons l'autorité des évêques, soit en tant qu'individuelle, soit lorsqu'ils sont pris en corps.

I. Autorité de *chaque* évêque sur *son* diocèse.

Chacun d'eux gouverne son diocèse, c'est-à-dire la partie de territoire religieux qui lui a été confiée par le Souverain Pontife. Il exerce cette autorité avec un **pouvoir propre** et **ordinaire,** c'est-à-dire attaché à sa fonction, selon la constitution même de l'Eglise.

Il possède les *trois pouvoirs* dont nous avons déjà parlé :

A. Pouvoir d'ordre, reçu par la ***consécration épiscopale;*** le pouvoir d'ordre épiscopal, ou degré supérieur du sacerdoce, comprend celui des prêtres, plus l'administration de la confirmation, de l'ordre, et certains rites particuliers, surtout des bénédictions.

B. **Pouvoir d'enseignement** et de *prédication*, embrassant, mais non de façon infaillible, toute la révélation et les questions connexes. L'évêque doit veiller à la propagation et à la défense de la foi dans son diocèse.

C. Pouvoir de *juridiction* ou **gouvernement**, c'est-à-dire *législatif* (sur la foi, la discipline et le culte), *judiciaire* et *coercitif*.

Les pouvoirs d'enseignement et de juridiction sont reçus ***du Pape par l'institution canonique*** et sont subordonnés au pouvoir du Pape.

Parfois, pour la ***désignation du sujet***, il peut y avoir, suivant les coutumes ou les concordats, *élection* ou *présentation* du candidat par une autre autorité (autorité civile, chapitre, ou particulier possédant un droit de patronage). Mais ce choix, ou bien est une présentation de plusieurs noms, entre lesquels le Pape désigne l'élu; ou bien doit être confirmé par le Souverain Pontife. Et la ***création*** de l'évêque ou acte qui confère l'autorité se fait ***par le Pape seul***.

II. Autorité des évêques pris en corps.

Tous les évêques pris en corps comme successeurs des apôtres et en union avec le Souverain Pontife ont autorité sur toute l'Eglise. Ils exercent cette autorité de *deux façons* :

Première forme.

Réunis en conciles généraux.

A. **Raison d'être et utilité** de ces conciles.

Sans être nécessaires, puisque le Pape est infaillible et jouit du pouvoir suprême sans eux, et qu'eux participent, au contraire, à son autorité, ces conciles généraux ou œcuméniques sont cependant **fort utiles** :

a) Pour ***éclairer*** tous les côtés d'une question, prendre toutes les précautions et donner, au point de vue ***dogmatique***, toutes les garanties.

b) Au point de vue ***disciplinaire***, l'Eglise du Christ étant universelle, et ses lois générales devant s'appliquer aux *parties parfois si diverses de l'univers*, il est bon que les représentants autorisés du monde catholique entier, se rendant un compte exact des *besoins* et des *possibilités*, aient contribué à les élaborer.

B. **Conditions nécessaires** à un concile général.

Pour qu'un concile soit général ou œcuménique, il faut :

a) que la ***convocation*** soit faite ***par le Pape*** ou de son consentement, et pour *tous les évêques;*

b) que ceux-ci viennent ***assez nombreux*** pour représenter moralement *toute l'Eglise;*

c) que le Pape ***préside*** par *lui-même* ou par *ses légats;*

d) qu'il ***approuve*** et ***confirme*** les décrets du concile.

C. **Autorité** des conciles œcuméniques.

Le Concile général est ***infaillible*** en ce qui concerne *la foi et les mœurs*, car il représente véritablement l'*Eglise enseignante infaillible* et impose des décisions comme de foi. Il participe au pouvoir du Pape, auquel il est uni, et les évêques y sont vraiment, avec le Souverain Pontife, ***« juges de la foi »*** et ***législateurs*** (1).

Il est donc inutile de dire que le concile *sans le Pape n'a plus de pouvoirs* et, à plus forte raison, qu'il n'est *pas supérieur au Pape*, comme le voulaient les *gallicans*.

Deuxième forme.

Dispersés, mais unis au Pape.

Les évêques exercent encore cette autorité universelle en tant que **dispersés dans le monde,** mais **unis au Pape** : il s'agit surtout d'une autorité ***enseignante*** ou de magistère.

A. Elle ***peut s'exercer*** de deux façons :

a) Soit magistère ***solennel :*** réponse de tous les évêques au Pape sur une question importante. Ex. : définition de l'Immaculée Conception;

b) Soit magistère ***ordinaire :*** prédication, catéchisme, lettres pastorales.

B. **Valeur** de cet enseignement :

a) S'il est ***universel*** sur une question, l'enseignement des évêques dispersés, mais unis au Pape, est ***infaillible***, comme la décision du Concile général.

b) De plus, la ***foi professée*** à un même point de doctrine ***par toute l'Eglise enseignée*** constitue, en faveur de ce point, un argument ***infaillible***. Elle ne s'explique, en effet, que d'une seule façon : par l'*enseignement unanime des pasteurs*, garanti, nous le savons, contre toute défaillance.

c) Ce magistère ordinaire est ***indéfectible***. Jamais tous les évêques ne pourraient être en désaccord avec le Pape et errer, car alors le magistère du Souverain Pontife serait *totalement inefficace : « brebis et agneaux »* seraient *hors du véritable pâturage;* les portes de l'enfer *prévaudraient* contre l'Eglise; ou plutôt, puisque l'on est hors de l'Eglise, si l'on n'est plus avec le Pape, il n'y aurait *plus d'Eglise*, ce qui est *formellement contraire aux promesses absolues* du divin Fondateur.

(1) Au contraire, dans le synode diocésain, ou assemblée des prêtres d'un diocèse sous l'autorité de l'*évêque, celui-ci, seul, est législateur*, et les membres du synode n'ont que voix *consultative* (Can. 357 et 362).

§ 2. — Les coopérateurs des évêques. Les simples prêtres.

Dans chaque église particulière (nous disons maintenant dans chaque diocèse), il y eut toujours, à côté du chef unitaire : l'évêque, successeur des apôtres, un groupe de ***ministres inférieurs.*** Sans faire partie du collège apostolique et de l'Eglise enseignante, ils en furent les ***auxiliaires*** et les *coopérateurs immédiats*, participant pour cela, d'une façon limitée, aux divers *pouvoirs* donnés par JÉSUS.

I. Pouvoirs des simples prêtres.

A. Ils ont un triple pouvoir, participation de celui des évêques :

a) pouvoir d'ordre, reçu dans les ***ordinations successives :*** quatre ordres mineurs, sous-diaconat, diaconat et spécialement par l'ordination *sacerdotale;*

b) pouvoir d'enseignement, *délégué par l'évêque;*

c) pouvoir de juridiction, *reçu par l'évêque*, pour telles limites de *territoire* ou telle *catégorie* de fidèles, et toujours subordonné à l'autorité épiscopale.

B. Tous ces pouvoirs peuvent se grouper autour d'un double objet ou même d'un **objet unique :**

Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même, Souverain Prêtre, dont ils sont les continuateurs et qui leur a donné pouvoir :

a) sur son ***corps eucharistique,*** qu'ils doivent consacrer au saint sacrifice de la messe;

b) sur son ***corps mystique,*** *les fidèles*, qu'ils doivent *sanctifier* par l'administration des *sacrements*, l'*enseignement*, la *prière*.

II. Leurs grandeurs et leurs obligations.

De là apparaissent aisément les **grandeurs** du prêtre et ses **obligations.** Mgr BESSON les a ainsi résumées :

« Le sacerdoce établi entre le ciel et la terre représente *Dieu* du côté des hommes, et il représente l'*homme* du côté de Dieu. Celui qui en est revêtu vient, *de la part de Dieu*, comme un être choisi entre tous, marqué d'un caractère sacré, chargé d'apporter à la terre un trésor de grâces célestes et de divins enseignements. Il vient, *de la part des hommes*, se prosterner aux pieds du trône divin et répandre, en leur nom, les prières, les larmes, les actions de grâce, les espérances de la faiblesse humaine.

» Ministre du Très-Haut, il faut qu'il soit plus *pur* et plus *saint* que le reste des hommes..... Confident et guide des misères des hommes, il faut qu'il soit *bon*, accessible à tous, initié à toutes les misères, *capable* de consoler et même de partager toutes les douleurs et de diriger tous ses frères dans le chemin du ciel.

» Les principaux devoirs se résument donc en ces mots, qui sont en même temps l'honneur du sacerdoce catholique : *Science* et *Sainteté.* »

CITATIONS

I. — L'épiscopat existait dans l'Eglise primitive.

A. L'épiscopat en tant que succession des apôtres :

Que l'épiscopat représente la succession des apôtres, c'est une idée qui répond exactement à l'ensemble des faits connus... Les premières chrétientés ont d'abord été dirigées par les apôtres de divers ordres, auxquels elles devaient leur fondation, ainsi que par d'autres membres du personnel évangélisateur. Comme ce personnage était de sa nature itinérant et ubiquiste, les fondateurs n'ont pas tardé à confier à quelques néophytes, plus particulièrement instruits et recommandables, les fonctions stables nécessaires à la vie quotidienne de la communauté : célébration de l'Eucharistie, prédication, préparation au baptême, direction des assemblées, administration du temporel. Un peu plus tôt, un peu plus tard, les missionnaires durent abandonner à elles-mêmes ces jeunes communautés, et leur direction revint tout entière aux chefs sortis de leur sein. Qu'elles eussent un seul évêque à leur tête ou qu'elles en eussent plusieurs, l'épiscopat recueillait la succession apostolique. Que, par les apôtres qui l'avaient instituée, cette hiérarchie remontât aux origines mêmes de l'Eglise et tirât ses pouvoirs de ceux à qui Jésus avait confié son œuvre, c'est ce qui n'est pas moins clair.

(Mgr DUCHESNE, *Origine du culte chrétien*, p. 89-90.)

B. L'épiscopat unitaire :

Si l'épiscopat unitaire représente, à certains degrés, un stade postérieur de la hiérarchie, il n'est pas, autant qu'il paraît, étranger aux institutions primitives. (ID.)

Dès la séparation des apôtres, *la chrétienté avait été pourvue d'un gouvernement analogue (de forme monarchique).* L'Apocalypse *nous parle de sept églises d'Asie, et chacune a son ange — un évêque, c'est l'opinion de beaucoup d'exégètes — mais leur interprétation ne sort du texte, dit Mgr Duchesne, que si on l'éclaire en recourant à la tradition postérieure. Les Epîtres de Saint Ignace nous sont d'un meilleur appoint. Ecrites au commencement du IIe siècle, elles considèrent la distribution de la hiérarchie à trois degrés* comme un état de fait, incontesté et traditionnel, *qu'elles n'ont plus à recommander. Entre ces lettres et l'Apocalypse, il y a à peine vingt ans. On peut donc l'affirmer : le dernier des apôtres a vu de ses yeux inaugurer le système monarchique, à mesure que disparaissaient les Douze, et son autorité a sans doute contribué à l'affirmer et à l'étendre. — Evolution, dira-t-on peut-être. Oui, mais c'est l'évolution du grain de sénevé qui croît et devient un grand arbre; c'est, si l'on préfère, le développement de l'édifice selon le plan de l'architecte.*

(Chan. P. BUYSSE, *L'Eglise de Jésus*, p. 380, Desclée de Brouwer, édit.)

II. — Le rôle et la grandeur du prêtre.

Le prêtre, suivant la magnifique définition qu'en donne Saint Paul, est, sans doute, un homme* « choisi parmi les hommes », *mais* « établi pour les hommes dans les choses qui regardent Dieu » (*Hébr.*, V, 1) : *sa fonction n'a pas pour objet des choses humaines et transitoires, aussi hautes et estimables puissent-elles sembler, mais les choses divines et éternelles; choses dont, par ignorance, on peut se moquer et que l'on peut mépriser, auxquelles aussi on peut faire obstacle avec une malice et une fureur diaboliques..., mais qui occupent toujours la première place dans les aspirations individuelles et

sociales de l'humanité, cette humanité qui sent irrésistiblement qu'elle est faite pour Dieu et ne peut se reposer qu'en Lui.....

L'Apôtre des Gentils résume en termes lapidaires tout ce qu'on peut dire au sujet de la grandeur, de la dignité et des devoirs du sacerdoce chrétien, en écrivant : « Que l'homme vous regarde comme des ministres du Christ et des dispensateurs des mystères divins. » (I, *Corinth.*, IV, 1.) *Le prêtre est ministre de Jésus-Christ; donc instrument entre les mains du divin Rédempteur pour la continuation de son œuvre rédemptrice dans toute son universalité mondiale et sa divine efficacité, pour la construction de cette œuvre admirable qui transforma le monde; bien plus, le prêtre, comme avec raison on a coutume de le dire, est vraiment « un autre Christ », parce qu'il continue en quelque manière Jésus-Christ même : « Comme le Père m'a envoyé, moi aussi, je vous envoie. »* (JEAN, XX, 22), *continuant lui aussi, comme Jésus, à rendre « gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté »* (LUC, II, 14).

Et, en premier lieu, comme l'enseigne le Concile de Trente, Jésus-Christ, pendant la dernière Cène, institua le sacrifice et le sacerdoce de la nouvelle alliance..... Depuis lors, les apôtres et leurs successeurs dans le sacerdoce commencèrent à élever vers le ciel cette « oblation pure », prédite par Malachie (I, II), *grâce à laquelle le nom de Dieu est grand parmi les nations, et qui, offerte désormais dans toutes les parties de la terre et à chaque heure du jour et de la nuit, continuera à l'être de façon permanente jusqu'à la fin du monde. C'est un vrai sacrifice, et non un pur symbole, qui a une réelle efficacité pour la réconciliation des pécheurs avec la divine Majesté, « car le Seigneur, apaisé par cette oblation, accorde la grâce et le don de la pénitence et pardonne des péchés et des crimes énormes »* (S. *Conc. de Trente*, sess. XXII, chap. 2). *Le même Concile nous en dit la raison par ces paroles : « Il y a, en effet, une seule et même hostie, une même personne qui s'offre maintenant par le ministère des prêtres, et qui s'est offerte autrefois sur la croix; seule, la manière de l'offrir est différente. »*

De là, apparaît, lumineuse, l'ineffable grandeur du sacerdoce humain, qui a pouvoir sur le corps même de Jésus-Christ, le rendant présent sur nos autels, et, au nom du Christ même, l'offrant en victime infiniment agréable à la divine Majesté. « Chose admirable ! s'écrie justement Saint Jean Chrysostome ! chose admirable qui nous frappe d'étonnement ! »

Outre ce pouvoir qu'il exerce sur le corps réel du Christ, le prêtre a reçu d'autres pouvoirs très hauts et sublimes sur son corps mystique. Nous n'avons pas besoin de nous étendre sur cette belle doctrine du corps mystique de Jésus-Christ, si chère à Saint Paul; cette belle doctrine qui nous montre la personne du Verbe fait chair unie à tous ses frères, chez qui se répand l'influence surnaturelle qui dérive de Lui, formant avec Lui, comme chef, un seul corps dont ils sont les membres. Or, le prêtre est constitué « dispensateur des mystères divins » en faveur de ces membres du corps mystique de Jésus-Christ, puisqu'il est le ministre ordinaire de presque tous les sacrements, qui sont les canaux par lesquels coule, pour le bien de l'humanité, la grâce du Rédempteur. Le chrétien, presque à tous les moments importants de sa carrière mortelle, trouve à ses côtés le prêtre pour lui communiquer ou accroître en lui, avec le pouvoir reçu de Dieu, cette grâce qui est la vie surnaturelle. A peine est-il né à la vie du temps, le prêtre le fait renaître, par le baptême, à une vie plus noble et plus précieuse, la vie surnaturelle, et il le fait fils de Dieu et de l'Eglise de Jésus-Christ; pour le fortifier et le préparer à combattre dans les luttes spirituelles, un prêtre, revêtu d'une dignité spéciale, le fait soldat du Christ par la confirmation; dès qu'il est capable de discerner et de goûter le pain des anges, le prêtre le lui donne, nouriture vivifiante, descendue du ciel; s'il est tombé, le prêtre le relève au nom de Dieu, et le réconcilie avec Lui par la pénitence; si Dieu l'appelle à former une famille et à collaborer avec Lui à la transmission de la vie humaine dans le monde, pour augmenter d'abord le nombre des fidèles sur la terre, et ensuite celui des élus dans le ciel, le prêtre est là pour bénir son mariage et ses chastes amours, et, quand le chrétien, parvenu au seuil de l'éternité, a besoin de force et de courage avant de se présenter au tribunal du Juge divin, le prêtre s'incline sur les membres endoloris du malade, il le consacre de nouveau et le fortifie par l'extrême-onction. Après avoir ainsi accompagné le chrétien à travers le pèlerinage terrestre jusqu'aux portes du ciel, le prêtre accompagne son corps à la sépulture, avec les rites et les prières de l'espérance immortelle, et il suit son âme au-delà du seuil de l'éternité, pour lui donner l'aide des suffrages chrétiens, si jamais elle a encore besoin d'être purifiée et soulagée.

Ainsi, du berceau à la tombe, ou plutôt jusqu'au ciel, le prêtre est, auprès des fidèles, guide, réconfort, ministre du salut, distributeur de grâces et de bénédictions...

Mais le prêtre catholique est encore ministre du Christ et dispensateur des « mystères divins » par la parole, par ce « ministère du verbe » (*Act.*, VI, 4) *qui est un droit inaliénable et, à la fois, un devoir imprescriptible, qui lui est imposé par Jésus-Christ lui-même : « Allez donc, enseignez toutes les nations, leur enseignant à garder tout ce que je vous ai ordonné. »* (MATTHIEU, XXVIII, 19, 20.) *Le prêtre, finalement, continuant encore en cela la mission du Christ, « qui passait la nuit entière à prier Dieu »* (LUC, VI, 12), *et « vit toujours pour intercéder en notre faveur »* (*Hébr.*, VII, 25), *à titre d'intercesseur public et officiel de l'humanité auprès de Dieu, a la charge et le mandat d'offrir à Dieu, au nom de l'Eglise, non seulement le sacrifice proprement dit, mais aussi le « sacrifice de louange »* (Ps. XLIX, 14), *avec la prière publique et officielle.....*

Vraiment, « le prêtre est placé entre Dieu et la nature humaine : nous communiquant les biens qui viennent de Lui, Lui portant nos prières, apaisant le Seigneur irrité » (Saint JEAN CHRYSOSTOME).

(**Encycl.** de S. S. Pie **XI sur le sacerdoce catholique** :
Ad Catholici sacerdotii fastigium.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Peut-être n'est-il pas inutile de reviser mes idées et mes impressions plus ou moins inconscientes...

Mon Evêque, que je vois de temps en temps, ne doit pas être seulement pour moi un ecclésiastique plus élevé que les autres dans la hiérarchie et l'administration. Il n'est pas seulement le premier prêtre du diocèse. Il est, tout Evêque est le **successeur d'un Apôtre du Christ**, et, à ce titre, il a droit à ma respectueuse et religieuse vénération, puisque Jésus a fait de ses apôtres d'**autres Lui-Même** : « Qui vous écoute **M'écoute** ! » Et les **prêtres**, parmi lesquels je vis chaque jour, s'ils sont des hommes comme moi, ce sont aussi, aux yeux de ma foi qui perce les voiles, d'**autres Christs** détenteurs des pouvoirs de Jésus pour sauver les âmes et leur donner la vie. Hélas ! la moisson des âmes est abondante et les ouvriers sont peu nombreux. Prions le Maître de la Moisson qu'Il envoie des **ouvriers saints et nombreux** ! »

CHAPITRE IV

LES MEMBRES DE L'ÉGLISE ET LEURS DEVOIRS

« SENS CATHOLIQUE » et « ACTION CATHOLIQUE »

Après avoir étudié, d'après les volontés mêmes du Fondateur, quels sont les *chefs* de la société visible ou Eglise de JÉSUS-CHRIST et en avoir déterminé les *divers pouvoirs*, il est tout naturel de se demander quels sont les **membres** de cette société et en quoi consistent leurs principaux *devoirs*.

§ 1. — Des membres de l'Eglise.

I. Définition.

A. Il s'agit ici des **membres du corps social** de l'Eglise, c'est-à-dire de la *société visible*.

On appelle ***membre*** de l'Eglise tout homme uni à l'Eglise par les ***liens sociaux essentiels :*** *baptême, soummission aux chefs, participation aux sacrements*, qui sont les biens visibles de la société.

B. Il est nécessaire de *distinguer* entre **membre** et **sujet** de l'Eglise :

Le ***sujet*** est celui qui est ***sous l'autorité*** de l'Eglise et tombe ***sous ses lois;*** cela, en principe, se produit par la réception du *baptême*, porte d'entrée officielle dans l'Eglise.

On peut donc être *sujet*, et par conséquent, obligé d'obéir aux lois de l'Eglise, *sans en être membre*, si l'on ne participe pas aux autres liens sociaux essentiels. C'est le cas des *schismatiques* et *hérétiques baptisés validement* et qui n'obéissent pas à l'autorité doctrinale ou disciplinaire de l'Eglise. Mais assez souvent, *en pratique*, dans certaines lois *actuelles*, l'Eglise, pour ne pas faire multiplier les fautes, n'entend pas obliger ceux qui sont, en droit, ses sujets sans être ses membres

II. Qui est membre de l'Eglise ?

La question peut être étudiée, d'abord de façon *négative*, puis de façon ***positive.***

***A.* Ce que ne sont pas nécessairement les membres de l'Eglise :**

a) Il n'y a ***pas*** parmi les membres de l'Eglise ***que des justes*** possédant en leur cœur la grâce sanctifiante, ***ni que de futurs élus.***

Il est facile de le comprendre .

1° La *grâce sanctifiante*, par laquelle on appartient à l'âme de l'Eglise, et qui est absolument nécessaire pour entrer au ciel, n'est *pas* quelque chose de *sensible* ni d'*extérieur*, capable de constituer un lien visible;

2° D'autre part, NOTRE-SEIGNEUR, par ses paraboles, nous avertit qu'il y aura *dans sa société* du bon grain, qui sera reçu dans les greniers du Père céleste, mais aussi *de l'ivraie*, qui sera brûlée; des sages, mais aussi des *imprudents;* des gens qui entreront au festin *sans avoir la robe nuptiale* de la charité et de la grâce, et qui seront *rejetés* dans les ténèbres extérieures.

b) Par ailleurs, ***tous les justes*** et ***tous les élus ne sont pas membres du corps*** de l'Eglise. Nous avons vu que des âmes *généreuses* et de *bonne foi* pouvaient, *hors du corps de l'Eglise*, obtenir, par un acte *de foi* et de *charité parfaite*, la *grâce sanctifiante*, condition nécessaire et suffisante, dans ce cas, pour appartenir à *l'âme* de l'Eglise, être membre du corps mystique du Christ et *être sauvées.*

***B.* Ceux qui sont membres de l'Eglise.** — *Deux* conditions essentielles sont *nécessaires* et *suffisent* pour faire partie du *corps* de l'Eglise :

a) Etre ***baptisé validement :*** car le baptême est la porte indispensable, l'acte officiel d'entrée dans la société visible;

b) Posséder en même temps les ***autres liens sociaux visibles :*** profession extérieure de la foi, obéissance aux pasteurs légitimes; participation aux sacrements.

Sont donc membres de l'Eglise, tous les ***baptisés*** validement et qui ***ne sont pas :***

1° notoirement ***hérétiques,*** c'est-à-dire *rejetant* avec obstination l'*autorité enseignante* de l'Eglise sur un point ou plusieurs points définis de la doctrine;

2° ou notoirement ***schismatiques,*** c'est-à-dire *rejetant* l'*autorité* de l'Eglise et de sa hiérarchie, comme *règle disciplinaire* des actions;

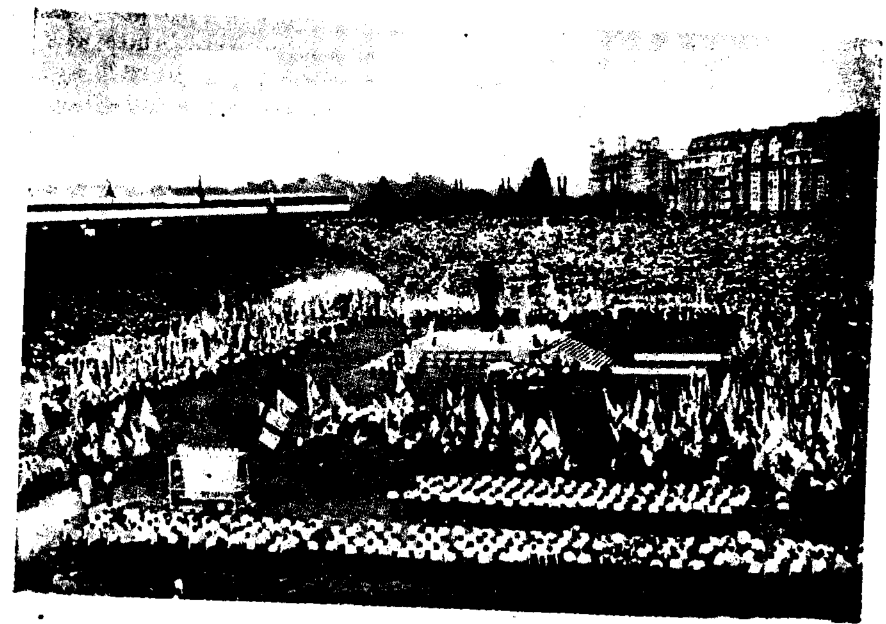
3° ou notoirement ***excommuniés,*** c'est-à-dire *privés* par l'autorité ecclésiastique de la *participation* aux biens spirituels et sociaux de l'Eglise, en *punition* de certaines fautes graves et publiques.

§ 2. — Devoirs des fidèles envers l'Eglise.

L'Eglise étant l'*intermédiaire voulue de Dieu et de Jésus* pour nous transmettre les *bienfaits infinis* de la ***Rédemption du Christ***, nous

avons envers elle, envers ses chefs et leurs pouvoirs, des ***devoirs*** importants et précis :

A. Le premier de ces devoirs est de **l'aimer** comme une mère dans l'ordre surnaturel, car c'est par elle que nous a été donnée au saint baptême la ***vie divine*** de la grâce; c'est elle qui continue à nous guider par ses ***enseignements*** et à nous soutenir par les ***sacrements*** en cette vie surnaturelle de nos âmes. Cette affection fidèle doit donc se doubler d'une grande **reconnaissance.**



Cl. Keystone.

LE DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE LA J. O. C.
(Jeunesse Ouvrière Chrétienne) AU PARC DES PRINCES (juillet 1937).

Une foule enthousiaste et recueillie prend part à cette brillante manifestation de vitalité d'un mouvement d'Action Catholique prospère et dynamique entre tous.

B. A cet amour reconnaissant doit se joindre le **respect.** Car les pasteurs de l'Eglise, tout spécialement Notre Saint-Père le Pape et nos évêques, sont pour nous les ***représentants immédiats de Dieu.*** Et l'Eglise doit être toujours, à nos yeux, comme le ***corps mystique*** dans lequel coule la vie *du Christ*, son Chef divin, pour en sanctifier tous les membres.

C. Envisagée de cette façon, l'Eglise n'aura pas de peine à obtenir de nous une **soumission** complète et joyeuse de notre ***esprit*** à ses

enseignements et de notre ***volonté*** à ses *lois*, non seulement en ce qui est obligatoire, mais dans ses *directives* et jusque dans ses moindres *désirs*. Nous aurons véritablement alors le ***« sens catholique ».***

Nous chercherons aussi à profiter de tous les trésors surnaturels que nous offre l'Eglise pour ***vivre intensément la vie de Jésus.***

D. Et, logiquement, cette vie produira en nous le **dévouement** à l'Eglise et une **active coopération** à son œuvre, sous la direction de ses pasteurs, pour la défense de ses droits et la diffusion de ses bienfaits à l'âme de nos frères. « L'***Action catholique*** » doit être l'aboutissement logique pour *tout chrétien* qui a compris le « *don de Dieu* » et la grandeur de la *mission de l'Eglise.*

Ceux surtout qui ont bénéficié d'une formation religieuse plus soignée ou qui, ayant mieux compris la valeur des dons reçus, se sentent ***responsables*** de leurs frères et de l'œuvre chrétienne, ont le devoir d'être des ***« militants »*** du Christ, de faire pénétrer la vie catholique dans leur ***« milieu social »*** et de se faire ainsi les *coopérateurs* dévoués et fidèles de leurs *pasteurs hiérarchiques* : telle est, en effet, l'essence même de l' « *Action Catholique* », définie et instamment recommandée par Sa Sainteté PIE XI, et si vaillamment pratiquée par un grand nombre d'organisations, entre lesquelles les mouvements spécialisés de jeunesse (*J. O. C., J. E. C., J. A. C., J. M. C.*) se placent en bon rang. Ces vaillants pionniers mettent en lumière, par leurs actes de chaque instant, que la religion n'est pas un simple recueil de dogmes, préceptes et pratiques rituelles, mais une *vie* profonde, qui doit pénétrer notre vie quotidienne, l'éclairer et la transformer pour le bien de tous.

CITATIONS

Quelques devoirs des fidèles.

I. — *Aimer le Pape*, c'est aimer *l'Eglise*,
c'est aimer *Jésus-Christ*, c'est aimer *le Bon Dieu*.
L'Eglise, corps mystique du Christ.

Pour bien comprendre l'identité de l'amour du Pape et de l'Eglise avec l'amour de Notre-Seigneur Jésus-Christ, il ne faut pas perdre de vue cette grande vérité, écrite à chaque page du Nouveau Testament, et proclamée par tous les docteurs et par tous les saints, à savoir que Jésus-Christ est tout dans son Eglise, et qu'Il est la vie de chacun des membres qui la composent. « Dieu, dit Saint Paul, a établi le Christ chef et tête de son Eglise, laquelle est son corps, sa plénitude et son extension; et Jésus-Christ se complète en étant tout en tous. » (« Qui omnia et in omnibus adimpletur. »)

Jésus, Verbe éternel et tout à la fois Médiateur de Dieu et des hommes par son Incarnation, apporte aux hommes, dès ce monde, la vie divine... Un chrétien, c'est un homme dans l'âme duquel l'Eglise, brisant par le baptême le mur de séparation qui le tenait éloigné de Jésus-Christ, fait descendre ce divin Sauveur, dont les délices sont d'être avec les enfants des hommes; c'est l'homme en qui habite le Christ lui-même. Toute la vie chrétienne et tout le ministère de la sainte Eglise, consistent uniquement à conserver, à développer Jésus dans l'âme des fidèles.

Par le sacrement de l'ordre, Jésus se communique à un nouveau titre à certains chrétiens élus entre tous les autres; Il s'unit et s'incorpore à eux, non plus seulement comme Christ et comme Saint, mais encore comme Prêtre... Jésus est le Prêtre universel de l'Eglise : « tu es sacerdos in aeternum »; et c'est Lui qui, par l'organe de ses chers élus, bénit les hommes, leur prêche le salut, leur pardonne leurs péchés, offre le divin sacrifice, exerce toutes les fonctions de Médiateur. Jésus est donc tout dans le prêtre, comme Il est tout dans le chrétien.

Il est également tout dans l'évêque, et lui seul est Evêque et Pasteur des âmes dans les évêques... Par eux, comme par de très saints et tout divins organes, Il enseigne, juge, gouverne et conserve dans la sainteté et la vérité les différentes portions de son Eglise.

Mais, entre tous ses élus, Jésus-Christ, Notre-Seigneur, en choisit un, un seul, unique comme lui-même, Fils unique de Dieu, pour lui communiquer son souverain pontificat et pour le constituer Pontife de toute l'Eglise, Monarque des âmes, Pasteur suprême des évêques, des prêtres et des chrétiens. Cet homme choisi entre tous, cet élu des élus, c'est le Pape; et l'élection de Jésus est attachée par sa volonté irrévocable à la qualité d'Evêque de Rome et de successeurs de Saint Pierre. Jésus, bien qu'Il soit tout entier en tous et en chacun, opère dans le Pape un ministère tout spécial, un ministère suprême et unique, qu'Il ne remplit ni dans l'évêque, ni dans le prêtre, ni dans le simple fidèle.

L'Eglise est donc le corps du Christ, la partie terrestre et militante du Christ, Roi des Cieux, et nous sommes les membres de ce corps mystérieux de Jésus... Jésus-Christ, l'Eglise, le Pape, au fond, c'est une seule et même vie : c'est Dieu s'unissant à nous, demeurant avec nous, nous prenant en Lui dès ce monde, pour nous faire demeurer en Lui et dans son amour et dans sa béatitude pendant toute l'éternité. Donc, aimer le Pape et l'Eglise, c'est aimer Jésus-Christ, Souverain Pontife et Médiateur du salut, de même qu'aimer Jésus-Christ, c'est aimer le Père qui l'a envoyé.

(Mgr de Ségur, *Le Souverain Pontife, Conclusion.*)

II. — « L'action catholique » et sa condition : « le sens catholique ».

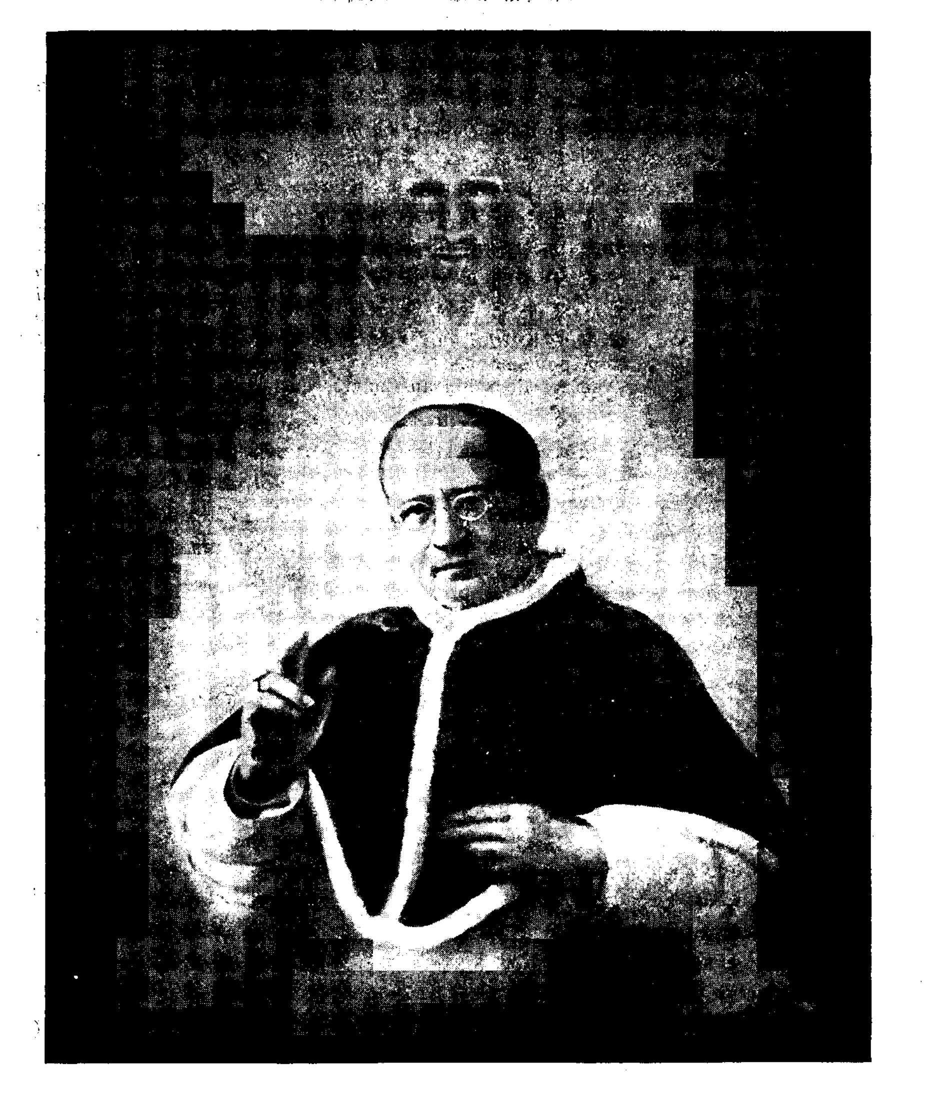
Lève-toi et marche. Cherche, étudie, imite, répands, organise, transforme, établis et séduis pour ma cause.

Eclairé de la foi, vois jusque dans ses profondeurs ce que signifie ce mot « Zèle ». Qu'il soit en toi très pur, très prudent, très industrieux, très énergique, très efficace.

Suis les conseils de mon Eglise, et tu ne te fourvoieras pas. Suis les directions de mon Vicaire, et ton zèle ne sera ni stérile, ni dangereux.

Les plus magnifiques emballements ne valent pas l'union à l'Eglise, une, indéfectible, universelle.

Le vrai, le sûr moyen d'éviter les excès du jugement et de la volonté



Sa Sainteté Pie XI.

(Tableau de Pfister.)

Le Grand Pape qui fut l'honneur du XX[e] siècle a mérité le nom de *Pape de l'Action Catholique* comme celui de *Pape des Missions*. Le but n'était-il pas le même des deux côtés : gagner des âmes au Christ dont il était le Représentant et le Vicaire parmi nous.

propre, c'est d'accepter sans restriction, c'est de croire et d'aimer l'infaillible Représentant de ma Personne et de ma divine autorité.

Tu crois savoir beaucoup, mon fils, mais tu n'en sais pas autant que mon Eglise.

(G. PALAU, *Le catholique d'action*, p. 175, Castermann, édit.)

Sa nécessité.

L'action catholique n'est pas œuvre surérogatoire, ce n'est pas une œuvre libre en marge des devoirs du chrétien, ce n'est pas une plante d'ornementation et de curiosité dans le jardin du Père de famille, c'est l'épanouissement normal, plus nécessaire que jamais, de la vraie vie chrétienne, de la charité, loi fondamentale de l'Evangile; c'est la contradiction de la loi païenne exprimée par le premier fratricide : « Suis-je chargé de mon frère ? » C'est l'imitation nécessaire de Celui qui est notre Chef et notre Modèle et qui s'est livré par amour pour nous.

(Mgr YELLE, Allocution au Congrès eucharistique de Québec.)

III. — Résumé de nos devoirs envers l'Eglise.

Aimez *donc cette Eglise, faites-vous un cœur pur, large, ferme, ardent, pour l'aimer; aimez-la comme Dieu même, qui est son type, son auteur, son chef et son âme; aimez-la de tout votre esprit, de toute votre volonté, de tout votre cœur et de toutes vos forces; de tout votre esprit, c'est la* croire *en toutes choses; de toute votre* volonté, *c'est lui* obéir *toujours; de tout votre cœur,* c'est sentir avec elle *et comme elle; de toutes vos forces, c'est* la servir *en toutes manières et sans cesse, et avec dévouement, c'est* l'aider *de tout votre pouvoir et coopérer à son œuvre.*

(Mgr GAY, *Vie et vertus chrétiennes*, t. II, 17, Mame, édit.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Aujourd'hui plus que jamais on n'est vraiment chrétien que si on l'est **cent pour cent**, c'est-à-dire si on engage ses sentiments, ses jugements, ses actes, sa vie tout entière dans le sillage de sa foi. Or, cela, c'est le « *sens catholique* » et le dévouement à l'Eglise par la participation à l' « *Action Catholique* ».

Ma foi, ma vie chrétienne ne sont pas une affaire uniquement personnelle; il ne doit pas y avoir de cloison étanche entre ma croyance individuelle et ma vie sociale. Je suis « **responsable** » du milieu dans lequel je vis. Ai-je compris cette vérité capitale et me suis-je agrégé avec ardeur au mouvement d'Action Catholique, destiné à rénover mon milieu ? (J. E. C., J. A. C., J. A. C., etc.)

CHAPITRE V

L'ÉGLISE ET LA SOCIÉTÉ

L'Eglise a été fondée, par son divin Chef, comme une *société religieuse et surnaturelle*. Elle n'est nullement destinée à supplanter la société civile, naturelle à l'homme, mais elle doit vivre et remplir son rôle *au milieu d'elle*.

Il convient donc, pour être complet, de nous demander, avant de terminer cette étude sur la constitution de l'Eglise, quels doivent être les ***rapports*** de l'Eglise *avec l'autorité civile;* et aussi de voir quelle heureuse **influence** peut être et a été exercée par l'Eglise sur la société.

§ 1. — Les relations de l'Eglise et de l'Etat.

Les mêmes hommes appartiennent à la fois aux deux sociétés : l'Eglise et la société civile. Aussi est-il inévitable et normal que se pose la question des rapports entre ces deux organismes.

Après en avoir énoncé les *principes*, nous en tirerons les *conséquences* et nous essaierons d'en déterminer les *applications*.

I. Les principes.

A. Les relations entre les deux puissances doivent être *réglées* **d'après les buts respectifs** de l'Eglise et de l'Etat.

a) L'*Eglise,* institution divine, a pour but de mener l'homme à sa ***fin surnaturelle,*** par l'emploi de *moyens surnaturels et religieux :* enseignement de la doctrine, administration des sacrements, etc.

b) La société civile, naturelle à l'homme, a pour but de procurer son bonheur et son bien-être ***temporels*** par des *moyens appropriés.*

De là, il découle que chaque société, ***chacune dans son domaine propre,*** est ***indépendante :*** l'*Eglise*, dans les questions purement *spirituelles*, où l'Etat ne peut s'immiscer; l'*Etat*, dans les questions *strictement temporelles*, où il est seul compétent. Jésus l'a dit : « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* »

L'Eglise a donc le ***droit plein et entier d'exercer librement son culte,*** d'administrer les *sacrements*, d'enseigner sa *doctrine*, de transmettre ses ordres, de se propager par la prédication et d'avoir tout *ce qui est nécessaire* pour cela, par exemple, de posséder des *biens temporels*. Les fidèles doivent avoir le droit de croire, de professer leur foi, de pratiquer librement leur religion, et pour cela, s'ils le veulent, de se réunir en groupes, communautés ou *congrégations*.

B. Mais il existe des points qui **intéressent directement** à la fois **l'une et l'autre société,** parce qu'ils ont des rapports égaux, ou presque égaux, avec l'un et l'autre but. On les nomme **questions mixtes.**

Là encore, le principe de solution se trouve *dans l'ordre même des buts* de chaque société. Il est indéniable que les *intérêts de l'âme*, but de l'Eglise, sont ***supérieurs aux intérêts temporels*** des corps, que poursuit l'Etat. Il convient donc, il est même nécessaire, si l'on veut suivre l'ordre logique et moral, que les seconds soient *subordonnés* aux premiers, et que, de ce chef, l'Eglise possède, dans des questions mixtes, ***un pouvoir indirect*** sur la société civile.

Il faut, d'ailleurs, préciser deux points :

a) Ce pouvoir indirect dans les questions mixtes ***ne modifie en rien la parfaite indépendance*** de l'Etat dans les questions purement *temporelles;*

b) De plus, l'Eglise consent volontiers à régler ces questions mixtes par ***entente mutuelle*** avec l'Etat, en des contrats appelés ***concordats.*** (18 ont été signés ou sont entrés en vigueur sous le Pontificat de Pie XI.) (1).

En vertu, d'ailleurs, de cette subordination et de ce pouvoir indirect, l'Etat a le devoir de favoriser le rôle de la véritable Eglise et de la protéger, dans la société, contre ceux qui attentent à ces droits.

II. Les conséquences.

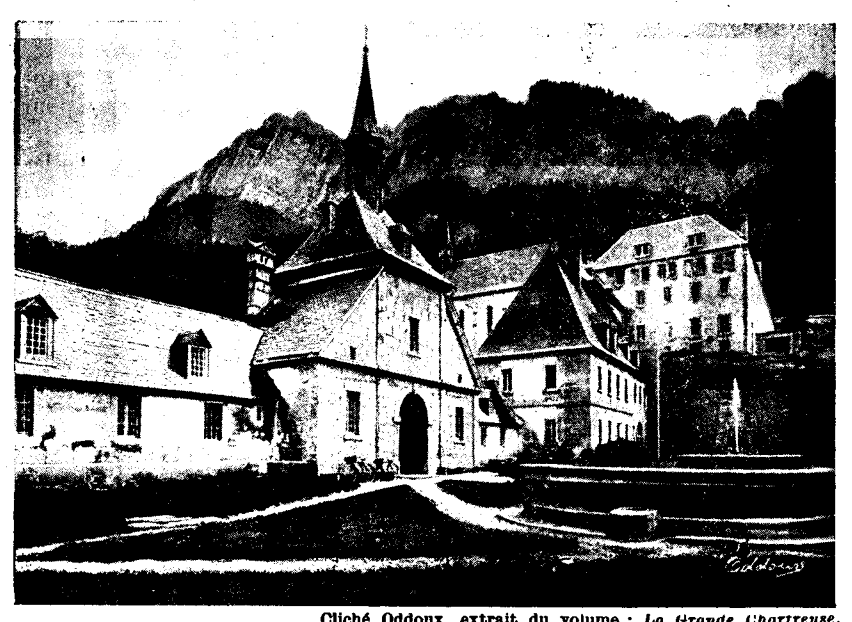
D'après ces principes, dictés par la voix même de la raison, il faut donc réprouver diverses théories qui s'en écartent; et spécialement :

A. La théorie **étatiste,** qui veut *asservir plus ou moins l'Eglise à l'Etat* par les exigences inacceptables des souverains; c'est le ***régalisme*** de Philippe le Bel et de Louis XIV en France (gallicanisme),

(1) Parmi ces concordats, il faut donner une place toute spéciale aux *Accords du Latran* (février 1929), qui, mettant fin à la question romaine, restituaient au Pape une souveraineté temporelle sur l'Etat du Vatican et réglaient les rapports de l'Eglise et du pouvoir civil en Italie.

de Joseph II en Autriche (joséphisme); ou même, parfois, *réunir entièrement* la puissance spirituelle au pouvoir civil et constituer une *église nationale* à l'image des pays hérétiques et schismatiques : c'est le ***nationalisme*** de la *constitution civile du clergé*, qui, en réalité, constitue un véritable *schisme*.

B. La théorie **libérale,** qui prêche l'*indépendance absolue et totale des deux pouvoirs :* « *l'Eglise libre dans l'Etat libre* », et peut aller jusqu'à l'*ignorance mutuelle* et à la *séparation* de l'Eglise et de l'Etat ***(séparatisme).***



Cliché Oddoux, extrait du volume : *La Grande Chartreuse*, de M. Dubois, éd. Arthaud, Grenoble.

La Grande Chartreuse.

Parmi les droits de l'Eglise, il est celui de s'associer librement et de posséder en paix leurs couvents pour les âmes d'élite, dont la sublime vocation est la prière et la charité. Tant que les biens spoliés, enlevés aux religieux, resteront « des corps sans âme », le bon sens et le droit crieront justice ! D'ailleurs, que de services les religieux n'ont-ils pas rendus à la civilisation sur notre terre française !

Le ***libéralisme*** de Lamennais avait déjà été *condamné* par Grégoire XVI; quant au ***séparatisme*** (qui n'est qu'une forme du *laïcisme*), **Léon XIII** et **Pie X** en ont montré le caractère déraisonnable et odieux;

— ***injurieux pour Dieu,*** que l'Etat veut criminellement ignorer dans son Christ, son Eglise, ses volontés et l'ordre surnaturel qu'*Il* a fondé;

— ***désastreux aussi pour la société,*** qui, sans Dieu et sans religion officielle, perd peu à peu ces « *forces spirituelles* », méconnues par l'autorité suprême, et deviendra vite un Etat *sans ordre, sans morale* et, peut-être, livré à l'anarchie et à la ruine (voir citations ci-après)

III. L'application des principes.

Telle est la **théorie** exigée par l'*ordre* et la *saine raison*. Mais, souvent, par suite de *circonstances diverses*, spécialement de la multiplicité des confessions religieuses, dans un même Etat, ces relations « *telles qu'elles **doivent*** » *exister*, ***ne peuvent*** être réalisées; et il faut alors travailler à réaliser l'état de choses qui s'en rapproche le plus. C'est ce qu'on a appelé parfois ***l'hypothèse,*** pour distinguer cette situation de la ***thèse*** ou théorie absolue.

Mais, quelles que soient les modalités de ces situations (auxquelles l'Eglise consent généreusement à s'adapter, pourvu que *ses droits essentiels restent saufs*), il faut observer que :

a) L'hypothèse, ou plutôt la solution à laquelle il faut se borner en raison des circonstances, ne doit ***pas être regardée comme un idéal*** et faire oublier la thèse, qui reste toujours l'état normal.

b) Par conséquent, il faut toujours s'efforcer de ***se rapprocher le plus possible de cet état normal désirable :*** une simple *tolérance* des faux cultes doit être préférée, si elle est possible, à l'*égalité entre l'erreur et la vérité;* et cette égalité, si révoltante qu'elle soit pour la raison, est un moindre mal que l'*ignorance absolue de tout culte*, ce qui est le pur ***laïcisme*** et l'*impiété officielle*, ***crime national.***

c) Dans tout état de choses, les ***libertés essentielles de l'Eglise,*** de ses ministres, de ses religieux, de ses fidèles, énoncées ci-dessus et nécessaires à la fin de cette société (liberté d'enseigner, d'exercer le culte, de se réunir et de posséder, etc.), ***doivent être absolument sauvegardées.*** En aucun cas, surtout, les catholiques ne peuvent être traités par des lois d'exception et privés des droits accordés aux autres citoyens. Le « *droit commun* », loin d'être pour eux un idéal, est *le dernier* degré auquel ils puissent s'arrêter, et dont, à aucun titre, on ne peut les frustrer.

§ 2. — Le rôle bienfaisant de l'Eglise dans la société.

Tous les historiens vraiment impartiaux ont remarqué avec netteté les multiples *avantages* que la civilisation chrétienne et l'Eglise catholique, sa porte-parole autorisée, ont procurés à l'humanité et à la société civile.

I. Au point de vue *intellectuel* :

Nous avons dit qu'elle s'était toujours occupée de promouvoir la vraie science, établissant des *écoles* partout où elle apparaissait.

a) Elle a été, durant de longs siècles, la seule puissance qui ait pris à cœur l'***instruction du peuple;*** et les *efforts intellectuels du moyen âge*, révélés par l'*Histoire* et fournis, grâce à ses soins, avec des *moyens bien inférieurs* à ceux de notre monde moderne, devraient couvrir de *honte* ceux qui n'hésitent pas à taxer ces siècles de « *période d'obscurantisme* ». On peut même dire que, grâce à *ses monastères, asiles de l'étude* en même temps que de la *prière*, l'Eglise **a *sauvé de l'oubli*** et gardé à l'humanité les *œuvres littéraires* et *artistiques de l'antiquité*.



SAINT THOMAS D'AQUIN.
(Par Fra Angelico.)

Un des plus grands génies qui aient illustré la pensée chrétienne.

b) Et toujours, même lorsque, dans les temps modernes, on a voulu enlever à leur mère, l'Eglise, un des plus beaux fleurons de sa couronne, les ***savants catholiques,*** un AMPÈRE, un PASTEUR, un BRANLY, ont su s'imposer par leur science et leur mérite à l'admiration de tous. Inutile d'insister non plus sur les innombrables ***merveilles artistiques*** inspirées par le dogme et le culte catholiques (tableaux, sculptures, cathédrales).

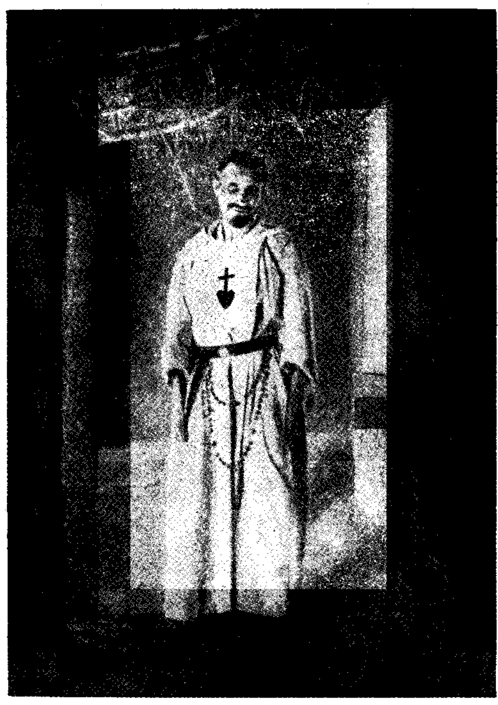
II. Au point de vue *social* proprement dit :

A ce point de vue, la doctrine catholique mise en action a apporté à la société des bienfaits tellement nombreux qu'il faut renoncer à les citer tous.

Rappelons seulement :

a) L'émancipation des esclaves, progressive et sans heurt imprudent pour l'ordre économique, mais ininterrompue et inlassable.

b) Le relèvement des mœurs familiales, qui apparaît chaque fois en même temps que la doctrine catholique, et disparaît, hélas ! lorsque l'influence chrétienne s'affaiblit.



Cliché « Au service de tous », G. Marchand, Paris.

LE PÈRE CHARLES DE FOUCAULD.

Un grand ouvrier de la Civilisation catholique en terre africaine : le P. Charles de Foucauld le fut, certes, en faisant rayonner autour de lui sa vie intense de foi et de charité.

c) Son ***influence bienfaisante dans la société*** par l'application même de sa doctrine. Lorsque tous, patrons et ouvriers, grands et petits, s'efforcent de pratiquer, comme elle le leur enseigne, *justice* et *charité*, *travail* et *bonté*, ce sont les bonnes mœurs, l'honnêteté, l'ordre, la paix, qui règnent partout. Les droits de tous sont sauvegardés et la prospérité possible est réalisée.

C'est le but des multiples *initiatives sociales* écloses à notre époque pour essayer d'empêcher ou d'atténuer les conflits sociaux. La grande voix du Souverain Pontife LÉON XIII, spécialement dans son Encyclique « *Rerum novarum* », a été un nouveau point de départ de cette action sociale catholique qui, en *sauvegardant les droits des diverses classes*, travaille à la *prospérité générale*.

d) Ses ***œuvres sociales,*** qui, dans tous les temps, ont cherché à améliorer la condition des malheureux. Les *ordres religieux* n'ont pas seulement préparé la voie à l'*agriculture* par les *moines défricheurs*, mais ils ont pratiqué toutes les branches de la ***bienfaisance*** et de la ***charité*** près des déshérités : vieillards, enfants abandonnés, pauvres, malades. Depuis la *Sœur de Charité*, qui se dépense sans compter dans les mansardes des faubourgs ouvriers ou dans les hôpitaux, depuis la *Petite Sœur des Pauvres* près de ses vieillards, jusqu'aux prêtres et religieuses missionnaires qui s'expatrient pour soigner, consoler, évangéliser les sauvages, il y a toute une série de dévouements inspirés par la charité chrétienne et l'amour du Christ dans ses membres souffrants : le XIXe siècle, par exemple, a vu l'éclosion de l'œuvre magnifique des *Conférences de Saint Vincent de Paul* pour la visite et le soulagement des pauvres.

On le voit : l'*Eglise*, comme son divin Fondateur, a **passé en faisant le bien**; et si, comme le dit Ernest LEGOUVÉ, on veut bien se rendre compte de son *influence civilisatrice et bienfaisante*, il n'y a qu'à rayer de l'Histoire, par la pensée, tout ce qui n'existerait pas sans elle dans les trois domaines du *vrai*, du *beau* et du *bien*. *L'on ne pourrait regarder sans épouvante le vide que fait, à travers ces dix-neuf siècles, cette seule absence dans le monde !...*

CITATIONS

I. — Il doit y avoir des relations entre l'Eglise et l'Etat : En quoi le régime de la séparation est condamnable.

Dès que l'Etat refuse de donner à Dieu ce qui est à Dieu, il refuse par une conséquence nécessaire de donner aux citoyens ce à quoi ils ont droit comme hommes, car, qu'on le veuille ou non, les vrais droits de l'homme naissent précisément de ses devoirs envers Dieu.

D'où il suit que l'Etat, en manquant, sous ce rapport, le but principal de son institution, aboutit, en réalité, à se renier lui-même et à démentir, ce qui est la raison de sa propre existence. Ces vérités supérieures sont si clairement proclamées par la voix même de la raison naturelle qu'elles s'imposent à tout homme que n'aveugle pas la violence de la passion.

(LÉON XIII, Encyclique « *Libertas* ».)

Qu'il faille séparer l'Etat de l'Eglise, c'est une thèse absolument fausse, une très pernicieuse erreur.

Basée, en effet, sur le principe que l'Etat ne doit reconnaître aucun culte religieux, elle est tout d'abord très gravement injurieuse pour Dieu; car le Créateur de l'homme est aussi le fondateur des sociétés humaines, et Il les conserve dans l'existence, comme Il nous y soutient. Nous Lui devons donc, non seulement un culte privé, mais un culte public et social pour l'honorer.

En outre, cette thèse est la négation très claire de l'ordre surnaturel. Elle limite, en effet, l'action de l'Etat à la seule poursuite de la prospérité publique durant cette vie, qui n'est que la raison prochaine des sociétés politiques; et elle ne s'occupe en aucune façon, comme lui étant étrangère, de leur raison dernière, qui est la béatitude éternelle proposée à l'homme, quand cette vie si courte aura pris fin; et pourtant, l'ordre présent des choses, qui se déroule dans le temps, se trouvant subordonné à la conquête de ce bien suprême et absolu, non seulement le pouvoir civil ne doit faire obstacle à cette conquête, mais il doit encore nous y aider.

Cette thèse bouleverse également l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concorde entre les deux sociétés. Ces deux sociétés : la société religieuse et la société civile ont, en effet, les mêmes sujets, quoique chacune d'elles exerce, dans sa sphère propre, son autorité sur eux. Il en résulte forcément qu'il y aura bien des matières dont elles devront connaître l'une et l'autre, comme étant de leur ressort à toutes deux. Or, qu'entre l'Etat et l'Eglise l'accord vienne à disparaître, et de ces matières communes pulluleront facilement les germes de différends, qui deviendront très aigus des deux côtés. La notion du vrai en sera troublée et les âmes remplies d'une grande anxiété.

Enfin, cette thèse inflige de graves dommages à la société civile elle-même, car elle ne peut prospérer, ni durer longtemps, lorsqu'on n'y fait point sa place à la religion, règle suprême et souveraine maîtresse quand il s'agit des droits de l'homme et de ses devoirs...

Aussi les pontifes romains n'ont-ils pas cessé, suivant les circonstances et les temps, de réfuter et de condamner la doctrine de la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Notre illustre prédécesseur, Léon XIII, notamment, a plusieurs fois et magnifiquement exposé ce que devaient être, suivant la doctrine catholique, les rapports entre les deux sociétés : « Entre elles, a-t-il dit (Encyclique « *Immortale Dei* », 1er nov. 1885), *il faut nécessairement qu'une sage union intervienne, union qu'on peut, non sans justesse, comparer à celle qui réunit dans l'homme l'âme et le corps..... » Il ajoute encore : « Les sociétés humaines ne peuvent pas, sans devenir criminelles, se conduire comme si Dieu n'existait pas, ou refuser de se préoccuper de la religion, comme si elle leur était une chose étrangère ou qui ne leur pût servir en rien. Quant à l'Eglise, qui a Dieu lui-même pour auteur, l'exclure de la vie active de la nation, des lois, de l'éducation de la jeunesse, de la société domestique, c'est commettre une pernicieuse erreur. »*

(Pie X, *Vehementer.*)

Le pouvoir civil manquerait à ses devoirs en refusant toute protection, tout soutien, à l'institution religieuse... Car il proclamerait par là que la religion est absolument étrangère aux fonctions de la vie sociale, qu'elle n'existe que pour l'individu, et même que le pauvre, qui, selon les modernes docteurs, a tant de créances sur la société, n'en a aucune en ce qui concerne les secours religieux, pour le perfectionnement de sa nature ou le soulagement de ses misères.

(Cournot, *Matérialisme, vitalisme, rationalisme.*)

II. — Le laïcisme de l'Etat.

A. Ce n'est que chimère *ou* hostilité déguisée :

De la part de l'Etat, l'indifférence à l'égard de la religion, ce n'est pas la neutralité, c'est la guerre, et, si ce n'était pas la guerre, ce serait une chimère et une impossibilité. On a beau dire que l'Eglise et l'Etat, la société et la religion peuvent rester à côté l'une de l'autre étrangères, et non ennemis, sans s'unir et sans se combattre; non, l'Eglise et l'Etat sont unis comme l'âme et le corps; ce sont deux forces distinctes, mais inséparables. Elles peuvent se combattre, se vaincre, se dominer réciproquement; mais elles ne peuvent se disjoindre que par la transformation de l'une ou la destruction de l'autre. Il n'y a pas dans l'Histoire un seul exemple durable et sérieux de cette neutralité, de cette indifférence absolue de l'Etat. Ce n'est là qu'un de ces rêves tels que la fausse sagesse des modernes en a tant inventés.

(Montalembert, *Rapport sur l'observation du dimanche,* 1850.)

B. Quelques-unes de ses conséquences néfastes :

L'Etat n'a plus de religion, et, quoi qu'en disent les humanitaires eux-mêmes, c'est pour la France un vrai malheur.

(A. de Musset, *Lettres de Dupuis et Cotonet,* 2e Lettre.)

La nation qui rejette Dieu de ses croyances et du Code de ses lois, qui aura-t-elle dans son malheur ? Et comment sera-t-elle forte aux jours de son adversité ? Qui lui dira : « Lève-toi » ? Sera-ce l'athéisme ? Non, car il n'a rien à donner à celui qui se sacrifie : il n'a que le néant à promettre; et sa promesse est un mensonge.

(Vicomte Walsh, *Lettres vendéennes,* XXVI.)

Le peuple attache une idée de mérite intellectuel à la situation, à la force, au commandement. L'inférieur se laissera difficilement persuader qu'il doit être chrétien quand son supérieur ne l'est pas. Et le supérieur a quelque chose de cette idée, car l'élévation morale de son inférieur le désoblige, l'irrite et lui devient promptement odieuse. De là le zèle non moins ardent qu'insensé et coupable avec lequel tant de misérables travaillent à détruire la religion dans l'âme de leurs subordonnés. Que l'Etat cesse de pratiquer officiellement le culte, *qu'il rompe, qu'il cesse de prendre part aux cérémonies, que cela se dise et se voie :* ce serait déjà une persécution, *et il n'y en aurait pas de plus dangereuse peut-être...*

Le pouvoir non chrétien, n'eût-il aucune autre religion, c'est le mal..... Si nous sommes forcés de subir ce malheur et cette honte, le malheur et la honte seront plus grands encore pour le monde que pour nous.

(L. Veuillot, *L'illusion libérale,* 14, 35.)

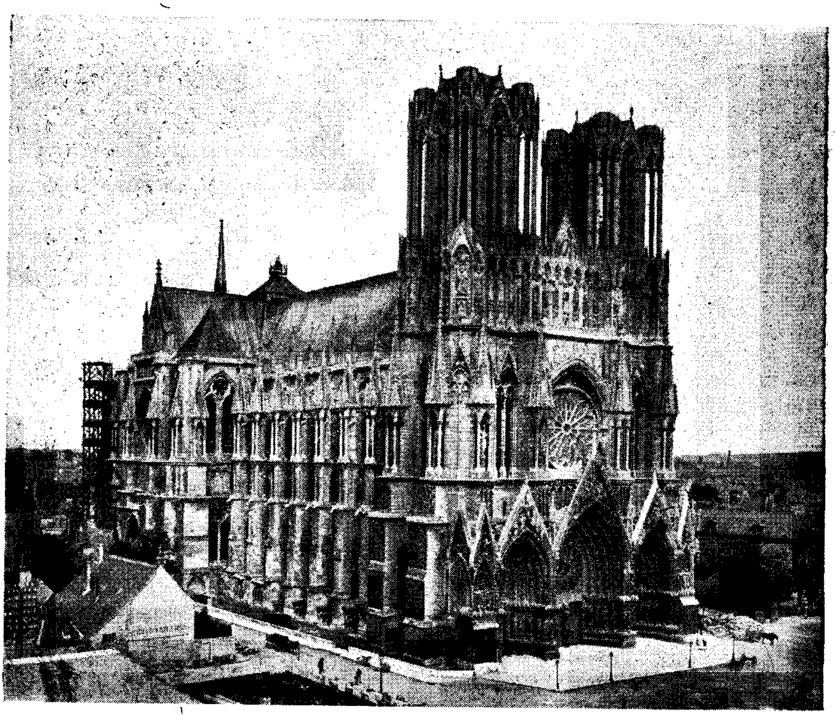
III. — Influence bienfaisante du christianisme et de l'Eglise.

A. Sur la civilisation en général :

Voulez-vous vous rendre compte de son influence sur la civilisation ? Supposez un moment qu'elle n'a pas existé. Effacez par la pensée ce qui subsiste d'elle dans les trois domaines du beau, du vrai et du bien. Commencez par

les arts plastiques. Entrez dans tous les musées, et décrochez des murailles, à l'exemple de nos édiles, l'image du Christ. Faites disparaître tous les tableaux où figurent la Vierge et Dieu. Emportez les toiles ou les statues qui représentent des saints, des martyrs, des apôtres. Après la peinture et la sculpture, passez à l'architecture, et jetez bas les cathédrales. Après l'architecture, la musique. Rayez du nombre des compositeurs Hændel, Palestrina, Bach et tant d'autres. Expurgez l'œuvre de Beethoven, de Mozart, de Pergolèse, de Rossini, de tout ce qui a été inspiré par la religion chrétienne.

Entrez ensuite dans la sphère de la pensée et de la poésie : supprimez



Cliché L. Doucet, Reims.

LA CATHÉDRALE DE REIMS.

Joyau artistique, berceau et foyer de notre histoire religieuse et nationale, la cathédrale de Reims est un double symbole de l'influence artistique et sociale de l'Eglise catholique.

Bossuet, Pascal, Fénelon, Massillon; ôtez Polyeucte *à Corneille,* Athalie *à Racine...; poursuivez le nom du Christ dans les vers de Lamartine, de Victor Hugo, voire même de Musset. Ce n'est pas tout. Faites un pas de plus. Détruisez aussi les hôpitaux, car le premier hôpital fondé dans le monde a été fondé par une femme chrétienne. Supprimez les Saint Vincent de Paul, les Saint François d'Assise... Puis, cette besogne accomplie, retournez-vous. Embrassez d'un long coup d'œil les dix-huit cents ans échelonnés derrière vous, et regardez sans épouvante — si vous le pouvez — le vide que fait, à travers les siècles, cette seule Croix de moins dans le monde...*

(Ernest LEGOUVÉ, *Fleurs d'hiver.*)

B. Au point de vue humain et social :

La dignité humaine n'est reconnue, n'est respectée que chez les peuples de civilisation chrétienne. Elle est chez nous la seule base avouée de nos institutions; quand nous portons ailleurs nos civilisations, c'est d'abord au relèvement de la personne humaine que nous travaillons. Mais de qui tenons-nous ce trait qui nous distingue ? Avouons-le franchement. Nous le tenons du Christ d'abord, puis de l'Eglise, qui perpétue dans les siècles sa personne et son œuvre.

Jésus commence par affranchir l'homme de lui-même. Il lui apprend sa dignité; Il l'invite à se rendre parfait comme son Père Céleste (Saint MATTHIEU, V, 48). *Il le fait rentrer dans sa conscience : c'est dans le cœur que résident le bien et le mal, et non dans les mains* (Saint MATTHIEU, XV, 19, 20) : *c'est donc le cœur qu'il faut purifier plutôt que les mains. Il proclame bienheureux ceux qui maîtrisent leur colère, qui imposent silence à leurs passions basses, qui restent fermes dans l'épreuve de la pauvreté ou de la persécution, ceux qui pardonnent les injures et font miséricorde* (Saint MATTHIEU, V). *Le cœur de l'homme, c'est le royaume de Dieu* (Saint LUC, XVI, 21), *c'est là qu'il faut prier Dieu, servir Dieu, préparer à Dieu un sanctuaire* (Saint MATTHIEU, VI, 6). *Ah ! que tout cela grandit un homme à ses propres yeux...*

Avec la même sûreté, Jésus enseigne aux hommes ce que valent leurs semblables : ils sont tous frères, ils s'aimeront tous en frères : là est son commandement (Saint JEAN, XV, 12). *C'est trop peu de l'estime mutuelle : l'amour mutuel sera la loi du Christ. Si pourtant, parmi les hommes, les distinctions s'imposent, elles seront basées sur le mérite, non sur les apparences... : avec une sincérité qui, du reste, l'a conduit au Calvaire, Jésus a dénoncé les formalistes, Il a flagellé les pharisiens, Il a condamné les hypocrites* (Saint MATTHIEU, XXIII, 14, 29). *Et, comme Il s'incline, au contraire, vers les petits, qu'Il embrasse* (Saint MARC, X, 14, 16), *vers les affligés, qu'Il console, vers les malades, qu'Il guérit* (Saint MARC, VI, 56; Saint LUC, VI, 19)...

L'Eglise n'a jamais eu d'autre mission que d'affranchir et unir les hommes, que de former des personnes humaines et de les faire ensuite respecter. Et ces transformations, d'abord opérées dans le sein des consciences, se sont traduites en institutions sociales...

A travers tous les siècles, comme au milieu de tous les empires, son action sociale est toujours la même : elle prêche la vérité, et ses enfants versent leur sang plutôt que de la trahir; elle fait l'éducation des jeunes générations, et les meilleurs de ses fils consument leur vie à cet austère travail; elle a pitié de ceux qui souffrent, elle tend la main à toutes les misères, et elle ouvre des asiles pour les recevoir et les relever; elle sollicite pour les indigents la charité des grands, et elle réunit ainsi toutes les classes dans une vraie solidarité. A ses yeux, toutes les âmes ont une égale valeur, parce que toutes ont été rachetées du même sang divin, et sont destinées à une même béatitude.

(J. GUIBERT, *Le mouvement chrétien*, 5e Conférence, Bloud et Gay, édit.)

C. Son influence élevante et pacifiante pour le bonheur de l'individu :

Chose admirable, la religion, qui semble n'avoir d'autre objet que la félicité de l'autre vie, fait encore notre bonheur dans celle-ci.

(MONTESQUIEU.)

Afin d'endiguer la vague d'amers souvenirs qu'il sentait refluer du fond de son passé, Jean-Marie Vialis rouvrait un livre bien étranger aux dossiers

entassés sur sa table. C'était simplement une Imitation *donnée par sa mère lors de sa première communion... Et il y relisait indéfiniment le chapitre douzième du second livre, sur la* Voie royale de la sainte Croix. *« Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce lui-même, qu'il soulève sa croix et qu'il me suive. » La médication principale, elle est là... le remède auxiliaire, l'adjuvant, c'est le reste.*

(P. Bourget, *La geôle*, Epilogue, p. 303, Plon, édit.)

D. Au point de vue familial :

C'est dans la morale évangélique qu'il faut aller chercher l'idéal de la famille humaine. *Trois lois divines suffisent à la définir : loi de stabilité; loi d'autorité; loi d'amour.*

Loi de stabilité. *Le nœud de la famille est le mariage chrétien... C'est un engagement réciproque et irrévocable... Assise sur le fondement du mariage inviolable, la famille humaine emprunte quelque chose de la consistance de Dieu même.*

La seconde loi qui la régit est la loi d'autorité. *Là encore, nous allons retrouver la trace de sa divine origine...*

La dernière loi qui régit la famille humaine, c'est la loi d'amour. *Cela aussi est divin... Au foyer de l'homme, comme au sein de cette société éternelle que nous avons osé appeler la famille divine, c'est l'amour y faisant circuler avec lui les éléments du bonheur.*

La voilà, Messieurs, la vraie famille humaine, *celle que* Dieu a faite, *et qui est modelée sur la sienne... La famille ainsi comprise est le pivot de la société humaine... Si toutes les familles étaient faites sur ce modèle, la société serait sauvée.*

(Mgr d'Hulst, *La morale de la famille*, 1re Conférence, 1894, De Gigord. édit.)

E. Dans la question économique *et* sociale *au temps présent. L'Encyclique* « Rerum novarum » *et ses fruits.*

Assurément, une question de cette gravité demande encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts. Nous voulons parler des chefs d'Etat, des patrons et des riches, des ouvriers eux-mêmes, dont le sort est ici en jeu. Mais ce que nous affirmons sans hésitation, c'est l'inanité de leur action en dehors de celle de l'Eglise. C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres; l'Eglise, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces, pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible; l'Eglise, enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure et sagesse, sans doute, apporter à cette solution leur part de concours.

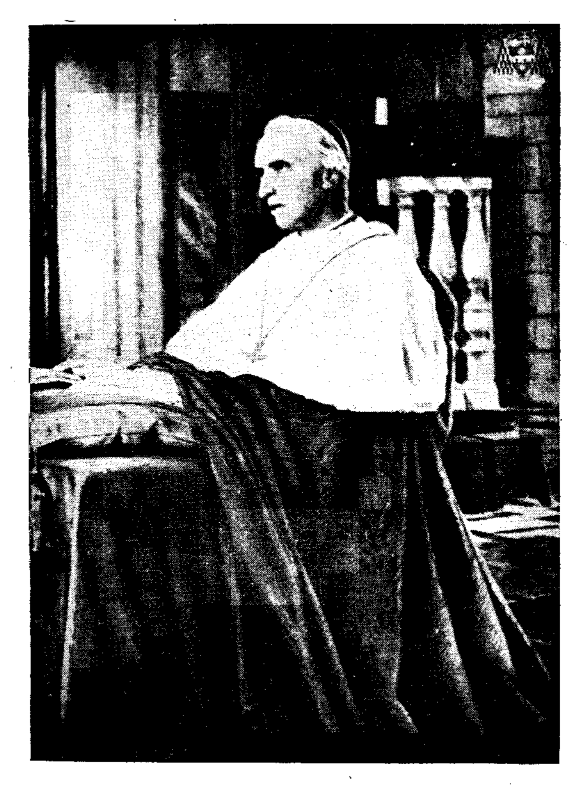
(Léon XIII, Encyclique « *Rerum novarum* ».)

Ces précieuses ressources, l'Eglise *ne les a pas laissées inemployées, mais elle* les a largement exploitées pour le bien de la paix sociale. *Par leurs paroles, par leurs écrits, et Léon XIII et ses successeurs ont continué à prêcher avec insistance la doctrine sociale et économique de l'Encyclique « Rerum Novarum », ils n'ont pas cessé d'en presser l'application et l'adaptation aux temps et aux circonstances, faisant toujours preuve d'une sollicitude particulière et toute paternelle envers les pauvres et les faibles, dont, en fermes*

pasteurs, ils se sont faits les défenseurs. Avec autant de science et de zèle, de nombreux évêques ont interprété la même doctrine, l'ont éclairée de leurs commentaires, et adaptée aux situations des divers pays, suivant les décisions et la pensée du Saint-Siège.

Aussi n'est-il pas étonnant que, sous la direction du magistère ecclésiastique, des hommes de science, prêtres et laïques, se soient attachés avec ardeur à développer, selon les besoins du temps, les disciplines économiques et sociales, se proposant avant tout d'appliquer à des besoins nouveaux les principes immuables de la doctrine de l'Eglise.

Ainsi s'est constituée, sous les auspices et dans la lumière de l'Encyclique de Léon XIII, une science sociale catholique, *qui grandit et s'enrichit chaque jour... Elle se produit au grand jour et affronte la lutte, comme le prouvent excellemment l'enseignement si utile et si apprécié institué dans*



Le Cardinal Mercier.

Dans cette grande figure se trouvent réunis le profond penseur qui rénova la philosophie scolastique en l'adaptant aux sciences modernes, le défenseur du droit et de la patrie devant l'envahisseur, le bienfaiteur du peuple dont la charité sans bornes n'eut d'égale que le souci de remédier aux maux de la société, le saint archevêque enfin, soucieux de sa propre sanctification et de celle de son troupeau : autant de domaines où, par lui et en lui, se manifesta l'influence bienfaisante de l'Eglise.

les universités catholiques, les séminaires, les congrès et « semaines sociales » tenus tant de fois avec de si beaux résultats, les cercles d'études, les excellentes publications de tout genre si opportunément répandues.

Cependant, tandis que, grâce aux travaux d'ordre théorique, les principes de Léon XIII se repandaient dans les esprits, on en venait aussi à la pratique. Et d'abord, une active bonne volonté s'est employée à relever cette classe d'hommes qui, immensément accrue par suite des progrès de l'industrie, n'avait cependant pas obtenu dans l'organisme de la société une place équitable.

De là vinrent aussi aux ouvriers des moyens d'existence plus abondants et moins incertains, car, non seulement on commença, ainsi qu'y invitait le Pontife, à multiplier les œuvres de bienfaisance et de charité, mais on vit se fonder partout, de jour en jour plus nombreuses, suivant le vœu de l'Eglise et souvent sous la conduite des prêtres, de nouvelles associations d'entraide et de secours mutuels, groupant les ouvriers, les artisans, les agriculteurs, les travailleurs de toute espèce.

(Pie XI, Encyclique « *Quadragesimo anno* ».)

IV. — Conclusion. Une apologétique expérimentale : « On juge l'arbre par ses fruits. »

Aujourd'hui, après dix-huit siècles, le christianisme est encore... l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensables *pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horizons bornés, pour le conduire, à travers la patience, la résignation et l'espérance, jusqu'à la sérénité, pour l'emporter, par-delà la tempérance, la pureté et la bonté, jusqu'au dévouement et au sacrifice.*

Toujours et partout, depuis dix-huit cents ans, sitôt que ces ailes défaillent ou qu'on les casse, les mœurs publiques se dégradent. En Italie pendant la Renaissance, en Angleterre sous la Restauration, en France sous la Convention et le Directoire, on a vu l'homme se faire païen, comme au premier siècle; du même coup, il se retrouvait tel qu'au temps d'Auguste et de Tibère, c'est-à-dire voluptueux et dur : il abusait des autres et de lui-même; l'égoïsme brutal ou calculateur avait repris l'ascendant; la cruauté et la sensualité s'étalaient, et la société devenait un coupe-gorge et un mauvais lieu. Quand on s'est donné ce spectacle, et de près, on peut évaluer l'apport du christianisme dans nos sociétés modernes, ce qu'il y introduit de pudeur, de douceur et d'humanité, ce qu'il y maintient d'honnêteté, de bonne foi et de justice.

(Taine, *Origines de la France contemporaine*, dernier livre.)

Il est une règle que j'ai constamment vérifiée et qui ne souffre pas d'exceptions. Partout où le christianisme est vivace, les mœurs se relèvent; partout où il languit, elles s'abaissent. C'est l'arbre où fleurissent les vertus humaines, sans la pratique desquelles les sociétés sont condamnées à périr... On démoralise la France, en lui arrachant sa foi; en la déchristianisant, on l'assassine. Il n'y a point de sauvegarde sociale, hors des vérités du Décalogue. Ce fut la conviction de Le Play; ce fut celle de Taine. Je m'y rallie.

(P. Bourget, *Réponse à un journaliste.*)

Il y a deux façons de démontrer la supériorité du christianisme. L'une s'appuie sur la divinité de Jésus-Christ et sur la perfection extra-humaine de son enseignement : ses preuves sont intrinsèques. L'autre, au lieu d'aborder le problème de face, le tourne pour ainsi dire, et, comme on juge l'arbre à ses fruits, cueille les fruits de l'arbre, au lieu de les regarder croître dans la lumière. Si le catholicisme, dit celle-ci, non content de fortifier notre vie intérieure et de nous soutenir dans les épreuves, est, en outre, le meilleur agent, la meilleure garantie d'ordre et de bonheur, *soit au point de vue personnel, soit au point de vue général, s'il se trouve résoudre toutes les difficultés de l'existence individuelle et sociale,* sa vérité n'est-elle pas dès lors prouvée ? *Les faits sont-ils en sa faveur, ou contre lui ? Toute la question est là. Pour l'élucider, examinons les faits avec la méthode même du positivisme, qui nous apprend à tirer parti de l'expérience, à analyser la vérité, à la presser jusqu'à ce qu'elle nous livre ses secrets, c'est-à-dire ses règles.* Cette preuve par les faits *constitue une sorte d'apologétique positiviste.*

(Henry Bordeaux, *Etudes*, 20 janv. 1936.)

C'est encore pour le Christ une façon de régner que de passer en faisant le bien : l'esprit laïc, si susceptible soit-il, s'incline devant cette autorité-là, qui s'exerce comme s'exerce un service social.

Georges Goyau,
(*Histoire religieuse de la Nation française*,
collection dirigée par G. Hanotaux.)

Bien loin de s'opposer à la culture des arts et des sciences humaines, l'Eglise l'aide et la provoque de multiples façons..... Dieu, par son Fils Unique a institué l'Eglise et l'a illustrée de tels caractères ou marques de son institution que tout le monde peut aisément la voir et la reconnaître pour la gardienne et la maîtresse unique du dépôt de la révélation. Bien plus, l'Eglise, à cause de son admirable propagation, de sa sainteté éminente, de son inépuisable fécondité en toutes sortes de biens, *de son unité catholique et de son invincible stabilité, est* d'elle-même un grand et perpétuel motif de crédibilité *et le* témoignage irréfragable de sa mission divine.

(Concile du Vatican, Const. de Fide, chap. III et IV.)

Réflexions morales.

Deux devoirs m'incombent surtout relativement aux choses étudiées dans le présent chapitre.

1° Me faire une idée bien juste des **rapports normaux** entre l'Eglise et l'Etat. Tant d'erreurs en un sens ou en l'autre ont faussé la véritable doctrine : il faut voir bien clair celle-ci pour en faire passer dans les faits tout ce que les faits peuvent supporter : ne pas être trop intransigeant, mais ne pas se contenter trop facilement : le bien des âmes en dépend souvent.

2° Me bien persuader que je dois **coopérer**, par mon action civique et sociale, dans une **pleine soumission** aux directives des pasteurs légitimes, à l'amélioration de cet ordre de choses et à l'influence bienfaisante de l'Eglise sur la société : on n'est pas chrétien seulement pour soi et dans sa vie privée. Il me faut pour cela connaître la doctrine sociale de l'Eglise et allumer en mon cœur de plus en plus la flamme du zèle et de la **charité**.

CHAPITRE VI

L'ÉGLISE DANS L'HISTOIRE

FOI ET SCIENCE — ÉGLISE ET LIBERTÉ

Durant les 20 siècles de son histoire, l'Eglise Romaine, Société du Christ, a dû développer son action parmi des éléments humains.

Chargée par Son Divin Fondateur d'éclairer les intelligences et de gouverner les volontés, elle s'est trouvée en contact avec l'exercice naturel de ces deux facultés : la *science* et la *liberté*.

Il ne sera pas inutile, au terme de cette étude, de jeter un coup d'œil rétrospectif sur ces relations et de grouper d'une façon logique ce qui a pu être disséminé sur ces questions au cours des chapitres. Cela montrera non seulement l'inanité des objections qui ont pu être élevées sur ces points, mais nous permettra de mieux voir que la doctrine chrétienne a toujours été et sera respectueuse; *protectrice* et souvent *instigatrice* de la *vraie science*, autant que *sauvegarde* de la véritable et *juste liberté*.

§ 1. — Eglise et science.

On a parfois essayé de montrer dans l'influence catholique un obstacle à la science, soit en alléguant une prétendue opposition entre la *foi* d'une part, la *science* et la *raison* de l'autre, soit en tentant d'incriminer le rôle de l'Eglise dans l'*instruction du peuple* et le *développement* du savoir humain.

Un bref examen de ces points de vue nous montrera encore sur ce terrain l'Eglise Catholique dans son œuvre noble et bienfaisante.

I. Foi et Raison, Foi et Science.

Si l'on en croyait les *Rationalistes* ou *Scientistes*, la *raison* serait pour l'homme le *seul moyen* de connaître et la Science arriverait à

percer toutes les énigmes : il y aurait incompatibilité radicale entre science et foi.

Et si les *Agnostiques* ne vont pas jusque-là, du moins ils prétendent qu'il n'y a *aucune continuité* entre elles et que la foi cherche à nous introduire, comme la Métaphysique, dans le domaine de l'*Inconnaissable*.

Selon les Rationalistes encore, ce serait pour la raison humaine un *abaissement* et une déchéance d'admettre des propositions que l'esprit ne peut comprendre, ni contrôler; ce serait une restriction inadmissible du champ de sa pensée.

Ce qui a été dit dès le premier chapitre de ce *Précis* permet de faire le point sur la question.

A. Tout d'abord il n'y a pas d'opposition véritable entre la foi et la raison.

a) Si l'on considère l'*origine* de la foi, et la *base* sur laquelle elle repose.

L'affirmation d'une chose en se basant sur un témoignage sérieux d'autrui, loin d'être déraisonnable, est pour l'homme, aussi bien que la science, un **moyen normal** de connaître la vérité : il y a une foule de sujets sur lesquels nous devons faire confiance à la parole de nos semblables.

Cet acte est légitime si nous avons pu, auparavant, nous rendre compte et du fait de cette parole et de la valeur du témoin : l'acte de *foi* a été *préparé* par un acte de *science*. Ce qui serait déraisonnable, alors, ce serait de rejeter une parole dont la compétence a été suffisamment constatée. Dire : « *Je ne crois que ce que je vois*, comprends ou constate par moi-même ! » équivaut donc à une *attitude condamnée par la raison* et *par l'expérience* de chaque jour.

Or, lorsqu'il s'agit de foi religieuse, les mêmes considérations sont pleinement valables, puisque les motifs de crédibilité sont nombreux et adaptés à tous les genres d'esprits : on voit aisément de quel côté se trouve la voix de la raison.

— Par ailleurs, la *science* est, pour un esprit chercheur et sincère, une excellente préparation à la foi : — d'une part, en nourrissant chez lui le *désir de connaître* l'explication des réalités du monde, désir que seule la religion peut définitivement satisfaire; — de l'autre, en lui montrant que toute connaissance humaine nouvelle fait surgir devant elle de *nouveaux problèmes* à résoudre et parfois des *mystères* insondables qui lui donnent un avant-goût de l'Infini. Si un peu de science vaniteuse et superficielle a pu parfois éloigner de Dieu, il a été maintes fois constaté que *beaucoup de vraie science y ramène*, parce qu'elle pose le problème religieux et aide à le résoudre en son sens véritable. La constatation personnelle de la *valeur exacte* et des *limites* de la science est, pour le vrai savant, la meilleure préparation à la foi qui vient éclairer et compléter les connaissances humaines en

apportant le témoignage irréfutable d'une Intelligence Infinie : celle de l'Auteur de toutes choses.

b) Si l'on envisage les ***vérités à croire,*** on constate qu'elles ne sont pas davantage opposées à la raison.

Il semblerait (et on le dit parfois à tort) que les vérités naturelles et les dogmes étant de deux domaines différents *ne pouvant avoir de rapports* ni par suite d'opposition.

La réalité est toute différente.

a) Les vérités religieuses, bien qu'affirmant des choses incontrôlables par les sens et supérieures à la raison humaine, sont en ***relation étroite*** avec les données du savoir humain, soit dans le domaine de l'*histoire*, soit en celui de la *Philosophie*. Par exemple : cet homme *historique*, qui s'appelle Jésus, unissait en une même Personne deux natures : la divine et l'humaine. La Nature Divine Unique est possédée par Trois Personnes distinctes (Personne et nature sont des notions *philosophiques;* Dieu est connu par la raison, etc.).

b) De là peuvent naître parfois des ***conflits apparents*** qui proviennent :

— soit d'une *affirmation prématurée* de la *science;*
— soit d'une *interprétation défectueuse* d'une *loi* scientifique;
— soit de la *conception inexacte* d'une *vérité chrétienne;*
— soit encore de deux ou plusieurs de ces éléments *réunis.*

c) Mais en réalité : 1° il n'y a ***jamais de conflit réel*** et ***irréductible*** entre un *dogme* entendu *en son sens véritable* et une *loi* scientifique *certaine.* La contradiction n'est qu'apparente et peut être éliminée par un esprit éclairé et sincère.

2° Ces vérités supra-rationnelles font ***admirablement suite*** aux vérités rationnelles et s'harmonisent avec celles-ci.

On le voit donc, foi et science sont faites, non pour se combattre, mais pour ***se soutenir*** et se ***compléter.***

B. Il en découle logiquement que la foi religieuse, loin d'être pour l'esprit humain une déchéance et une limitation, lui apporte, au contraire, **enrichissement et noblesse.**

Divers arguments le prouvent aisément :

a) D'abord le ***rôle bienfaisant de la foi*** sur nos connaissances. Sans doute les vérités qu'elle nous impose nous enlèvent la possibilité d'admettre la proposition contradictoire sur un terrain où la raison seule nous laisserait le libre choix. Mais le rôle de la foi est justement de nous *guider* dans un domaine où la raison ne voit que peu ou rien : celle-ci n'avait le champ si large qu'en raison de ***son impuissance;*** et la Révélation, en venant à son aide, lui trace le seul chemin à prendre parce que seul conforme à la réalité, et lui rend ainsi un grand service inappréciable.

Mettre une faculté en présence de son objet qu'elle ne pouvait atteindre seule ne peut, en aucune façon, l'amoindrir : c'est l'*enrichir*, c'est l'*élever*, c'est ***élargir son champ visuel;*** et elle pourra ensuite, nous le verrons, en profiter pour mieux explorer son domaine propre.

b) Une deuxième preuve, par les faits celle-là : c'est l'*existence* parmi les croyants, d'*hommes éminents* dans tous les domaines, et tout spécialement d'***innombrables savants et philosophes chrétiens.*** Leur existence prouve que la science n'est pas un obstacle à la foi. Certains noms anciens ou modernes sont sur toutes les lèvres : PASCAL, AMPÈRE, CAUCHY, PASTEUR, BRANLY. Mais il en est beaucoup d'autres et non des moindres, dont le catalogue a été dressé avec précision et rigueur par le P. EYMIEU (1) et par M. le chanoine LAHARGOU (2). La plupart des grands noms du XIXe siècle y figurent : près de 120 sur 150.

Et plus près de nous encore, dans une *enquête* faite auprès des membres de *l'Académie des Sciences* sur l'opposition possible entre la Science et la foi, ***pas un seul*** n'a conclu à cette opposition; plusieurs, au contraire, ont montré l'*harmonie* qui existe entre elles et l'*aide mutuelle* qu'elles se portent : parfois, c'est la science qui mène ou ramène à la foi; parfois aussi, c'est la foi qui anime ou soutient le chercheur.

Une autre manifestation frappante de cette union, c'est aussi la *progression du catholicisme* dans les *élites* et le nombre toujours croissant, parmi les élèves des grandes écoles, des communions pascales qui s'y font, en des proportions impressionnantes (3).

c) L'existence même de ***savants non chrétiens,*** loin de s'interpréter contre cette conclusion, vient à sa manière la confirmer :

a) D'abord ils sont **loin d'être aussi nombreux** que les savants chrétiens, et ils ne sont certainement *pas plus marquants.*

b) Surtout, ***aucun*** d'entre eux n'a été éloigné de la foi par des raisons objectivement scientifiques; ce n'est *pas parce que savants*, mais en tant qu'hommes privés, c'est sous l'influence de divers **facteurs personnels et extra-rationnels** qu'ils sont restés incroyants.

---

(1) *La part des croyants dans les progrès de la science au XIXe siècle*, Perrin, édit.

(2) *L'Eglise et ses témoins dans le monde*, de Gigord, édit.

(3) En 1938, à l'occasion du 25e anniversaire de la première messe pascale des Grandes Ecoles, il y eut, en ce qui concerne les seules écoles d'ingénieurs, 82 messes de communion en France et dans les Colonies; et les *invitations* à ces messes, adressées à leurs 47.000 camarades sortant de 28 Ecoles d'Ingénieurs avaient reçu 20.905 *signatures*, de la part d'hommes instruits qui attestaient ainsi, de façon publique, leur foi de chrétiens pratiquants. (*Echo de l'U. S. I. C.* [Union sociale des Ingénieurs Catholiques], supplément d'avril 1938.)

c) En revanche, dans certains cas, cette incrédulité a pu exercer une influence néfaste sur leur activité scientifique, en les portant à élaborer des théories à base de préjugés antireligieux (négation de faits présentés comme miraculeux parce qu'*a priori* on affirme le miracle impossible).

En résumé, la raison ***mène*** à la foi et la foi ***perfectionne*** et ***enrichit*** la science. La raison s'élève, s'ennoblit, en *basant* solidement la foi; la foi *élargit* le champ de la science; la culture humaine n'est complète que si, à la science, vient s'adjoindre la foi.

QUELQUES SAVANTS CHRETIENS (XIXe et XXe SIECLES) (1)



BECQUEREL. VOLTA. AMPÈRE. Jules JAMIN.

LAENNEC. DUPUYTREN. RÉCAMIER. PASTEUR.

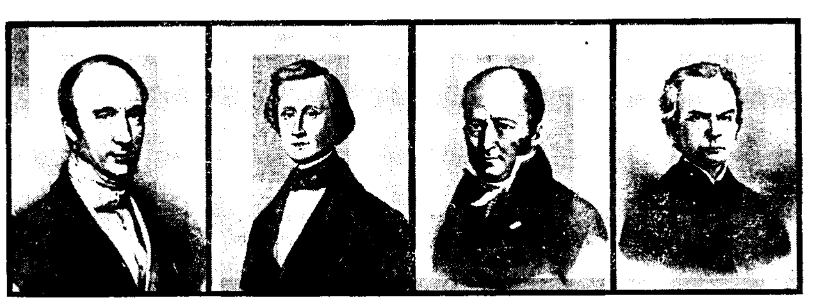
Ces quelques photographies de sommités chrétiennes des deux derniers siècles, prises dans les divers ordres de sciences, sont un éloquent témoignage de l'accord entre foi et raison.

II. L'attitude de l'Eglise envers la Science.

C'est ce qu'a mis en pratique l'Eglise Romaine dans ***son attitude*** à travers les siècles.

Il suffira de grouper brièvement ici divers points déjà énoncés.

(1) La plupart des photographies contenues dans ces planches sont dues à l'obligeance du Service de Projections de la Bonne Presse, 1, rue François-Ier, ou de l'Office Catholique de la Presse Illustrée (O. C. P. I.), 4, passage Olivier-de-Serre, à Paris.



CAUCHY. LEVERRIER. Abbé LATREILLE. P. DENZA.





DE LAPPARENT. CHEVREUL. J.-B. BIOT. J.-B. DUMAS



FABRE. Paul CLAUDEL. Abbé COLIN. Dr WINCKLER.



Claude BERNARD. CUVIER. Mal FOCH. Mgr BAUDRILLART.

A. C'est l'Eglise qui, dans les abbayes et les monastères, a **conservé** et **cultivé** le *patrimoine littéraire, artistique* et scientifique provenant de l'Antiquité. C'est elle qui l'a ensuite légué aux temps modernes et leur a permis d'en tirer tant de chefs-d'œuvre et de merveilleuses inventions : à cela encore elle a contribué par la ***protection*** éclairée et les largesses qu'accordèrent fréquemment les Papes et les Evêques aux humanistes et aux savants.

B. C'est elle qui a été pendant longtemps, et sur certains points jusqu'au XIXe siècle, **la seule éducatrice du peuple,** et elle y a pourvu avec succès.

a) Par ses propres moyens, elle a su organiser des ***Universités*** nombreuses (une vingtaine en France au Moyen âge) et florissantes (celle de Paris au XIIIe siècle comptait des dizaines de milliers d'étudiants; celle de Bologne, 10.000, et celle d'Oxford, 30.000); des ***écoles épiscopales et monastiques,*** auprès de chaque évêché ou abbaye et des ***petites écoles*** jusque dans nombreuses bourgades et hameaux (1), ainsi que plus tard divers ***collèges*** fondés et dirigés par les Ordres Religieux (562 en France au moment de la Révolution).

b) Dans ces écoles, était donnée libéralement à tous ceux qui y recouraient une ***instruction solide,*** religieuse et profane, proportionnée à l'époque, et l'on est quelque peu tenté de rougir, par exemple, pour notre époque même, en voyant le magnifique ouvrage philosophique et théologique qu'est la *Somme*, de Saint THOMAS D'AQUIN destiné *à l'usage des commençants*.

c) Toujours, et tout spécialement à notre époque, s'est développé au sein de l'Eglise un vaste mouvement de ***culture et d'humanisme chrétien;*** et dans les **missions,** en pays sauvages, elle fonde ses ***écoles,*** foyers de civilisation comme de conversion.

C. Elle a toujours été, quoi qu'en aient pu dire certains calomniateurs, **une auxiliaire puissante du progrès des sciences.**

a) Soit par la ***protection*** et les subsides accordés par elle aux savants à toutes les époques.

b) Soit par les ***découvertes*** opérées par les *prêtres* et les *religieux* : GERBERT (devenu le Pape SYLVESTRE II), inventeur des horloges et introducteur des chiffres arabes; Saint ALBERT-LE-GRAND, inventeur de la boussole; Roger BACON, qui fabriqua la poudre et eut des intuitions de génie sur plusieurs inventions modernes (microscope, télescope, T. S. F.); Saint BONAVENTURE, qui formula, il y a 6 siècles, l'unité des forces physiques, hypothèse définitivement admise au XIXe siècle. Ce sont aussi des religieux qui inventent le microscope, le gaz d'éclairage, etc.

---

(1) Des listes suggestives et pourtant incomplètes en sont rapportées pour diverses régions de France : Jean GUIRAUD, *Histoire partiale, Histoire vraie,* t. I, chap. XVI et XXVII; t. III, chap. XIII, Beauchesne, édit.

c) Soit par les ***recherches*** que *stimule*, dans le domaine philosophique et scientifique, l'exposé des dogmes : par exemple, les notions de personne et de nature, de substance et d'accidents sont des sujets sur lesquels maintes études furent suggérées par les mystères de la Sainte Trinité, de l'Incarnation, de la Sainte Eucharistie.

d) Soit, enfin, en exigeant, lors de certains conflits apparents entre science et foi, une *étude plus approfondie* et des *preuves plus péremptoires* qui faisaient apparaître ainsi la vérité intégrale.

D.* Un exemple historique : *L'affaire de Galilée. — Cette affaire qui a subi, de par certaines légendes, d'odieuses déformations, nous montre à la fois un cas de ces *conflits purement apparents* entre science et foi, la *sollicitude de l'Eglise* pour la vérité, et, finalement, le *résultat favorable* de cette attitude pour la science elle-même.

Brièvement, voici les *faits :*

— En 1530, COPERNIC, *chanoine* polonais, formule l'*hypothèse* de l'immobilité du soleil et de la rotation des planètes, dont la terre. (Jusqu'ici, le système de PTOLÉMÉE admettait au contraire la rotation du soleil autour de la terre, ce qui semblait conforme au sens littéral de la Sainte Ecriture en divers passages.)

— Au XVIIe siècle, le physicien GALILÉE veut présenter l'hypothèse de COPERNIC comme *certaine*. Un savant l'accuse de contredire la Bible. Au lieu de rester sur le terrain scientifique, GALILÉE suit son adversaire sur le terrain scripturaire et veut interpréter la Bible selon son système.

— Le *Saint-Office* intervient une première fois pour défendre le sens littéral qu'on ne devait abandonner que devant des preuves *valables* du contraire. GALILÉE, qui n'en donnait pas, fut condamné en 1616 et promit d'abandonner cette doctrine.

— Un nouvel ouvrage, paru en 1632 et qui négligea de présenter la doctrine comme hypothétique, ralluma l'affaire, et GALILÉE se vit une seconde fois « justement soupçonné d'hérésie » et condamné — théoriquement — à une prison (1633) qu'il fit dans sa villa d'Arcetri, près de Florence, où il continua ses études jusqu'à sa mort.

— Lorsque, plus tard, les preuves scientifiques du système de COPERNIC (demandées en vain à GALILÉE par BELLARMIN) s'accumulèrent, l'Eglise ne fit plus de difficulté pour admettre que la Bible, étant en plusieurs de ses parties un livre d'histoire populaire, parle *comme le peuple* (Le soleil se lève ou se couche). Elle laisse aux savants le soin d'expliquer de façon rigoureuse et scientifique les phénomènes naturels.

Ainsi, l'affaire tournait normalement au profit de la science qui avait dû, devant les difficultés, s'étayer sur des preuves plus sérieuses, et de la vérité religieuse qui avait été amenée à montrer une fois de plus, en précisant le sens de l'interprétation scripturaire, qu'il n'existait ***pas de conflit réel,*** mais plutôt ***entr'aide mutuelle*** entre la Science et la Foi.

§ 2. — Eglise et liberté.

Pour envisager la question avec toute la clarté nécessaire, il sera bon de commencer par dissiper plusieurs équivoques accumulées autour du mot *liberté*.

I. Les divers sens du mot « liberté ».

Ce terme est pris en différentes acceptions, surtout si l'on considère la valeur morale de la chose désignée.

Il représente : soit des réalités *indifférentes;* soit des facultés *bonnes* et légitimes; soit des licences absolument *condamnables.*

A. Tout d'abord le mot « liberté » désigne des faits.

a) Fait **physique :** pouvoir de disposer de mon corps et de mes actes extérieurs sans être forcé ou contraint : c'est la *liberté physique* ou *externe.*

b) Fait **psychologique :** pouvoir de prendre par moi-même telle décision, sans y être déterminé par une force interne : c'est la *liberté psychologique* ou interne, le *libre arbitre* de ma volonté.

Ces deux pouvoirs sont des faits : ils *sont* ce *qu'ils sont;* et leur valeur morale dépend du but en faveur duquel ils se déploient : par eux-mêmes, ce sont des facultés naturelles, et à ce titre ils ont une certaine bonté (le libre arbitre, par exemple, constitue une noblesse pour l'homme), mais ils peuvent servir au mal comme au bien.

B. La liberté constitue parfois un droit.

Lorsque ces pouvoirs s'exercent en **vue de leur fin légitime**, selon l'*ordre* et la *raison*, et sans violer aucun droit supérieur, ils deviennent :

a) Droit de disposer sans contrainte de ma *personne*, de mon *corps*, de mes actes, de mes mouvements, de mon activité individuelle (travail), ou familiale; ce sont : les libertés **civiles,** la liberté légitime de parole et de presse.

b) Droit pour un groupement, un Etat de *se gouverner* à sa guise, et pour les citoyens de *prendre part* à ce gouvernement : libertés **politiques.**

c) Droit enfin de me diriger sans contrainte vers ma fin : la vérité et le bien; c'est la liberté **morale** (et par rapport aux hommes : la vraie **liberté de conscience**).

C. Mais il arrive aussi que le beau mot de liberté désigne des **licences** et des **usurpations** que la morale ne peut approuver.

Certains philosophes, posant en principe l'*absolue autonomie de l'homme*, en viennent à lui attribuer :

— le *droit* de ***penser*** et de ***vouloir intérieurement tout ce qui lui plaît :*** erreur et mal comme vrai et bien;

— le *droit* de ***tout dire*** et de ***tout faire extérieurement*** (sauf à ne pas troubler trop gravement [?] l'ordre public), même de *propager l'erreur*, le *mal* et les doctrines perverses : c'est la *liberté illimitée* non seulement de *pensée*, mais encore de *parole* et de *presse*.

Or, puisque tout droit se fonde sur la nécessité pour l'homme d'atteindre sa fin, il est évident que jamais ce qui l'en écarte : erreur et mal, ne peut être l'objet d'aucun droit réel.

Ces pseudo-libertés qui ***confondent droit et pouvoir*** ne font donc que tenter de consacrer un véritable *abus de pouvoir :* l'Eglise ne peut les suivre sur ce terrain.

II. L'Eglise contre les fausses libertés.

A. Tout d'abord, elle **nie** et **condamne** énergiquement, au nom de la raison comme de la Révélation, les prétendus droits de l'erreur et du mal : ce qu'on a voulu décorer du nom de *libertés modernes* inspirées plus ou moins par la « Déclaration des Droits de l'homme ». C'est, en particulier, l'objet d'un acte important de PIE IX : le ***Syllabus.***

a) Son objet : Ce document, ainsi que l'indique son étymologie latine, veut dire index ou table; c'est le catalogue de toutes les erreurs modernes se rapportant de près ou de loin à la *liberté*, et au véritable *progrès*. L'une des plus caractéristiques est celle formulée par le Prop. LXXIX : *Toutes les opinions peuvent être librement pensées et soutenues.*

Cette liste de propositions condamnées qui tendent toutes plus ou moins à montrer que le progrès et la civilisation moderne consistent dans l'autonomie absolue de l'homme, fut publiée à la suite de l'Encyclique *Quanta Cura* (8 décembre 1864).

b) Sa valeur : Que le Syllabus constitue, comme le veulent certains, un document infaillible, ou qu'il soit simplement un acte pontifical, il constitue un document officiel de premier ordre provenant du Souverain Pontife lui-même, et à ce titre exige gravement un assentiment intérieur certain.

Cette condamnation a d'ailleurs été formulée plusieurs autres fois soit *avant* le Syllabus (Encyclique *Mirari vos*, de GRÉGOIRE XVI), soit *après* (Encycliques *Libertas* et *Immortale Dei*, de LÉON XII).

N. B. — Ce que l'Eglise et l'Etat *peuvent* et même *parfois doivent* faire, c'est **tolérer** des activités en soi opposées à la vérité et au bien, mais dont l'interdiction pourrait causer un *danger plus grand* à l'ordre et à la paix de la société. Il va sans dire que cette tolérance s'appuie, non sur le droit de l'erreur (elle n'en peut avoir), mais sur les exigences du **bien commun**, qui a aussi *ses droits*. Il s'ensuit aussi que la propagande d'une doctrine foncièrement perturbatrice de tout ordre religieux et social ne se présenterait pas comme susceptible de cette tolérance.

B. L'Eglise ne s'est pas contentée de condamner la liberté de l'erreur et du mal, elle a toujours considéré comme un devoir strict de **combattre** énergiquement les propagateurs de doctrines fausses et pernicieuses.

a) Chargée de défendre la vérité et la morale dans l'âme de ses enfants contre les perturbateurs, elle y a employé légitimement son ***pouvoir coercitif.***

b) Les *abus* qu'on a voulu parfois reprocher à *l'Inquisition* sont, nous l'avons dit (1), le fait d'une institution civile et politique : l'Inquisition *espagnole,* dont les Papes *blâmèrent* et *excommunièrent* parfois les chefs (2), plutôt que de l'Inquisition ecclésiastique et romaine. De celle-ci un historien anglais protestant et libre-penseur (3), mais impartial, a montré nettement, avec preuves à l'appui, qu'elle n'avait fait ***que peu de victimes*** utilisant d'ailleurs une *procédure bien plus douce* que les tribunaux civils de l'époque.

c) Une autre manière, dont l'Eglise combat la diffusion de l'erreur et du mal, est la ***censure préalable*** des ouvrages traitant des choses religieuses et l'***Index*** qui frappe de condamnation les publications contenant des doctrines fausses ou immorales.

III. L'Eglise, champion de la véritable liberté.

Mais, si l'Eglise Romaine est, de par son but même et de par sa constitution, ennemie de la fausse liberté et de la licence, personne ne tient plus qu'elle à la *sauvegarde* de la *liberté véritable* et légitime.

A. Tout d'abord elle affirme l'existence de la ***liberté psychologique*** qui fait la noblesse et la dignité de l'homme et la défend contre les déterministes et matérialistes.

B. Elle veut pour l'homme la **liberté individuelle,** la libre propriété et disposition de son être, de son corps, de son activité; et elle a combattu avec autant de persévérance que de prudence *contre l'esclavage* et ses formes dérivées.

C. Elle veut assurer, partout où cela dépend d'elle, la vraie ***liberté de conscience :***

a) Tout en affirmant que sa doctrine est la seule vraie et en combattant l'erreur de toutes ses forces, elle ***réprouve*** et ***répudie toute violence*** pour amener à la vérité : car elle sait que la foi, pour avoir sa valeur, doit être sincère et non simulée sous la pression de la force.

(1) Ci-dessus, liv. III, sect. II, chap. I.
(2) Par exemple, LÉON X excommunia l'Inquisiteur de Tolède, malgré les protestations de CHARLES-QUINT.
(3) LÉA, *Histoire de l'Inquisition*, trad. Reinach, p. 489.

b) Elle ne doit pas, par exemple, porter la responsabilité de certains abus du pouvoir civil, tels que les ***Dragonnades*** qui précédèrent la Révocation de l'Edit de Nantes et qui étaient destinées à provoquer la conversion des Protestants par l'emploi de la violence. Ce furent des actes du ***gouvernement royal*** de LOUIS XIV, et spécialement de LOUVOIS. Les Evêques et le Pape blâmèrent cette tactique de contrainte et s'efforcèrent d'en atténuer les effets.

Quant à la ***Révocation de l'Edit de Nantes,*** si, au point de vue *juridique,* elle pouvait se légitimer (puisqu'elle n'était que la cessation de facultés accordées aux Protestants par pure faveur royale pour éviter des troubles au royaume, facultés dont les Protestants avaient d'ailleurs largement abusé), au point de vue *religieux* et *patriotique,* elle eut, on le sait, des conséquences regrettables : conversions hypocrites ou expatriements. L'appréciation très réservée du Pape INNOCENT XI sur cet acte ne plut pas d'ailleurs à la Cour.

c) Il faut dire la même chose de la ***Saint-Barthélemy,*** qui fut un crime d'Etat et un massacre avant tout ***politique*** organisé par CATHERINE DE MÉDICIS et CHARLES IX. Des deux Papes qu'on a voulu mêler à cette affaire, l'un, Saint PIE V, n'avait fait qu'encourager le roi à mener vivement la *guerre juste* et légitime contre les Protestants. (Ceux-ci, révoltés alors contre l'ordre public et l'autorité royale, dévastaient la France avec l'appui de l'étranger.) Il *réprouva* au contraire à l'avance *toute idée d'assassinat.* L'autre, GRÉGOIRE XIII, s'il approuva au premier moment la destruction des Protestants, c'est qu'on lui fit dire (comme d'ailleurs on le fit dire à toute l'Europe), que la vie du roi et des catholiques venait d'échapper à une vaste conspiration des Huguenots, *mensonge* qui transformait l'odieux massacre en un moyen de légitime défense, vu la gravité du péril supposé.

d) De même, les *violences* qui accompagnèrent soit les *Guerres de Religion,* soit la Croisade contre les *Albigeois* furent le fait de laïques ou parfois d'ecclésiastiques ambitieux et durs entraînés par les passions du milieu ou du temps; mais l'*autorité légitime de l'Eglise,* et spécialement les *Souverains Pontifes,* INNOCENT III, par exemple, ***condamnèrent*** et ***désavouèrent*** toujours de tels agissements.

e) L'histoire impartiale a d'ailleurs constaté que le lieu où la *liberté de conscience* fut toujours *le plus respectée* fut le territoire des *Etats Pontificaux;* tandis que les pays où dominèrent les fauteurs d'*hérésie et de schisme* (Genève, sous CALVIN; l'Angleterre, pendant de longs siècles), furent de cruels foyers de *sanguinaire intolérance.*

D. L'Eglise a toujours voulu que dans l'intérieur des Etats comme dans les rapports entre nations régnât la **liberté politique** dans le droit et la justice.

a) Si elle *condamne l'anarchie et le désordre*, fauteurs de tous les maux, si elle affirme avec la raison la nécessité d'un *pouvoir fort*, gardien de l'*ordre*, elle demande au nom de la justice que soient sauvegardées contre la force et les abus de pouvoir les ***libertés respectables*** et ***légitimes***. Et maintes fois, sa voix et son action ont défendu le faible et l'opprimé.

b) Et c'est même *en ce but* qu'à certaines époques, s'appuyant sur la coutume du temps et sur l'hommage personnel qui avait fait des rois les vassaux du Saint-Siège, les Souverains Pontifes ***délièrent des peuples du serment de fidélité*** qui les liait à leurs souverains. Loin d'être, comme on l'a dit parfois, des ingérences politiques, ces actes constituèrent une ***défense contre l'oppression*** de chefs qui avaient attenté à des libertés légitimes religieuses ou civiles.

c) De nos jours, l'attitude de l'Eglise est aussi nette dans la **condamnation de l'Etatisme absolu,** qui subordonne entièrement les individus, la juste liberté et le droit à l'utilité et à l'autorité de l'Etat (*Syllabus*, Propositions 39 à 44; ainsi que la 8e *Proposition raciste*, récemment condamnée).

E. Enfin, sur le terrain **professionnel et social,** la doctrine sociale catholique est la véritable sauvegarde de la *juste liberté des travailleurs et des chefs d'entreprise*. Les lumineuses Encycliques ***Rerum Novarum*** et ***Quadragesimo Anno*** ont mis en lumière que la prospérité économique ne peut exister sans justice sociale : donc une juste défense des libertés ouvrières contre les abus de force possibles du côté patronal est nécessaire, mais réciproquement les travailleurs doivent respecter les droits de leurs chefs; et les uns comme les autres doivent être maintenus à l'abri de l'emprise tyrannique de certains groupements politiques perturbateurs.

Il doit y avoir collaboration mutuelle dans la sauvegarde commune des droits et des libertés légitimes.

CONCLUSION

Ainsi, dans tous les domaines (nous venons de le voir, et ceci ajoute encore de nouveaux fleurons à sa couronne), l'Eglise Catholique a été au premier rang pour le *développement* de la ***vraie science*** et la *sauvegarde* de la ***juste liberté,*** ces deux éléments de noblesse chez l'homme.

Pouvait-il en être autrement pour la Société de Celui qui a dit (et « Ses Paroles ne passeront point ») : « Si vous demeurez dans Ma Parole, vous êtes vraiment Mes Disciples; vous connaîtrez la ***vérité,***

et ***la vérité vous rendra libres.*** En vérité, en vérité, je vous le dis, quiconque commet le péché est esclave du péché... Si le Fils vous affranchit, vous serez réellement ***libres !*** » (Saint Jean, VIII, 31-36.) Libres de la vraie liberté, celle *des enfants de Dieu*, ne voulant que le *bien*.



Le Christ-Enseignant.

(dit Beau Dieu d'Amiens.)

« Je vous enseignerai la *Vérité;* et la Vérité vous rendra libres ! »

CITATIONS

I. — Rapports de la Foi et de la Science vus par les savants (1).

A. — *Pas d'opposition entre elles.*

Il n'existe aucune hostilité de la science contre une religion quelconque. On peut avoir simultanément l'esprit religieux et l'esprit scientifique.

(Paul APPELL, de la Faculté des Sciences et du Bureau des Longitudes, recteur honoraire de l'Université de Paris.)

Au cours de ma carrière, je n'ai jamais senti poindre le moindre conflit entre la science et mes sentiments religieux; bien plus, je ne puis même concevoir la possibilité d'un tel antagonisme.

(C. MATIGNON, professeur de Chimie minérale au Collège de France.)

Le Dieu de la révélation est le même que celui de la nature... La science ne tue point la foi et la foi tue encore moins la science.

(J.-B. DUMAS, professeur de Chimie à la Faculté des Sciences, à la Faculté de Médecine et au Collège de France.)

Dresser l'une contre l'autre la religion et la science ne peut avoir aucune utilité, et c'est surtout le fait de gens mal instruits dans l'une et dans l'autre.

(P. SABATIER, chimiste, professeur à la Faculté des Sciences.)

Comment laisser croire au nom de la Science qu'elle nous défend de croire? Si même on ne jugeait pas l'idée religieuse utile à la morale, un simple souci de scrupule scientifique nous ferait protester.

(Georges CLAUDE, physicien-chimiste, inventeur de la synthèse de l'ammoniaque.)

B. — *Une preuve manifeste :* L'existence de grands savants chrétiens.

A-t-il existé et existe-t-il encore de grands savants ayant l'esprit religieux? Oui. Cette constatation a la brutale insolence d'un fait. Donc, la question posée (sur l'opposition entre la foi et la science) ne se pose pas.

(A. D'ARSONVAL, physicien, professeur au Collège de France.)

La Science est un effort vers la création; la religion est un effort vers le Créateur.

(E. BRANLY, professeur à l'Institut Catholique de Paris, inventeur de la T. S. F.)

Il n'y a aucune incompatibilité entre la science et la religion : c'est un fait démontré par l'expérience. Pascal, Ampère, Cauchy, ont été à la fois des hommes profondément religieux et de très grands savants... Les déclarations sur l'incompatibilité de la religion et de la science n'émanent pas de véritables savants, mais le plus souvent d'écrivains étrangers à toute connaissance scientifique.

(H. LE CHATELIER, professeur à la Sorbonne.)

Ceux qui me connaissent savent que, né catholique et de parents chrétiens, je vis ***et*** je veux mourir en catholique.

(CHEVREUL.)

C. — *L'entraide mutuelle.*

***a)** En général.*

Science et religion sont deux activités qui se développent sans se heurter. Pour tout esprit dégagé de prévention, elles doivent même trouver des points de rapprochement dans la sincérité de leurs recherches. (Maréchal FOCH.)

b) La foi *aide* et **enrichit** la science.

Loin de m'être senti gêné par mes croyances, je prétends, au contraire, y avoir trouvé un appui précieux pour la poursuite de mes travaux. Mais n'aurais-je pas été parfois incommodé par certaines rencontres entre le dogme et les faits scientifiques? Je le déclare franchement, je ne m'en suis pas aperçu pour mon compte, et dans le domaine, pourtant assez délicat, que j'avais à explorer, rien de ce qui a été clairement défini par l'Eglise ne m'a paru entrer en conflit avec ce que j'ai appelé, d'ailleurs à titre purement relatif, l'orthodoxie scientifique.

(A. DE LAPPARENT, professeur de géologie et de minéralogie à l'Institut Catholique de Paris.)

Durant cette longue entreprise poursuivie pendant trente-cinq années, nous avons eu besoin d'être soutenu par le spectacle d'une des plus grandes œuvres de la Création, et par la pensée qu'elle affermissait en nous les vérités impérissables de la philosophie spiritualiste. (LE VERRIER.)

c) La science dirige vers la foi.

Pour moi, mes travaux mêmes m'ont ramené à la foi.

(Henri BECQUEREL, de l'Institut.)

Pour les savants, ... le sentiment religieux est un fait dont l'esprit scientifique ***peut à bon droit s'occuper et qu'il est puéril de méconnaître. Dès lors, pour ces savants, aucune opposition n'existe entre la science et la religion. Tout au contraire, la science, qui est, à leurs yeux, nécessairement bornée,*** évocatrice de mystères ***bien plus qu'explicatrice, la science leur semble inviter l'homme à franchir ses limites, lui fait*** peu à peu une âme métaphysicienne ***et dispose son esprit à recevoir les preuves de l'existence de Dieu.***

(Pierre TERMIER, inspecteur général des Mines.)

(Il faudrait citer aussi un témoignage analogue et fort bien analysé de Ch. MOUREU, chimiste éminent, professeur au Collège de France.)

Comment ne pas noter que la science elle-même nous révèle un monde saisissant de beauté et d'ordre et qu'elle atteste une merveilleuse concordance entre les faits expérimentaux et les résultats théoriques? Ainsi envisagée, la science conduit naturellement au spiritualisme.

(Léon GUILLET, directeur de l'Ecole centrale des Arts et Manufactures.)

J'ai beaucoup étudié, beaucoup appris, et j'ai la foi religieuse du paysan breton; si, après avoir étudié davantage, je parviens à savoir plus encore, j'arriverai, je le sens, à avoir la foi de la paysanne bretonne.

(L. PASTEUR.)

(1) Plusieurs de ces citations sont empruntées à un tract édité par *l'Action Populaire*, et intitulé : « Pas un seul »; quelques autres, au savant livre du P. EYMIEU, *La part des croyants dans les progrès de la science au XIXe siècle*, Perrin.

La marche progressive des sciences ramène forcément à la religion. Pour s'égayer avec Voltaire aux dépens de la religion, il faut réunir deux choses qui rendent cette gaieté assez triste : une profonde ignorance et la frivolité la plus déplorable.

(Benjamin Constant.)

II. — L'Eglise et la liberté.

A. — *La doctrine de l'Eglise catholique sur la liberté.*

a) La mise au point.

Nous avons parlé ailleurs, et notamment dans l'Encyclique Immortale Dei, *de ce qu'on nomme les libertés modernes; et distinguant entre elles le bien de ce qui lui est contraire, nous avons en même temps établi que tout ce que les libertés contiennent de bon, tout cela est aussi ancien que la vérité, tout cela l'Eglise l'a toujours approuvé avec empressement et l'a admis effectivement dans la pratique. Ce qui s'y est ajouté de nouveau apparaît à qui cherche le vrai comme un élément corrompu, produit par le trouble des temps et par l'amour désordonné du changement...*

Ainsi, la liberté est, comme nous l'avons dit, le propre de ceux qui ont reçu la raison ou l'intelligence en partage; et cette liberté, à en examiner la nature, n'est pas autre chose que la faculté de choisir entre les moyens qui conduisent à un but déterminé...

La volonté, par le seul fait qu'elle dépend de la raison, dès qu'elle désire un objet qui s'écarte de la droite raison, tombe dans un vice radical qui n'est que la corruption et l'abus de la liberté... La faculté de pécher n'est pas une liberté, mais une servitude.

La condition de la liberté humaine étant telle, il lui fallait une protection, il lui fallait des aides et des secours capables de diriger tous ses mouvements vers le bien et de les détourner du mal : sans cela, la liberté eût été pour l'homme une chose très nuisible. Et d'abord une loi, c'est-à-dire une ordination de la raison, une règle de ce qu'il faut faire ou ne pas faire, lui était nécessaire...

Dans une société d'hommes, la liberté digne de ce nom ne consiste pas à faire tout ce qui nous plaît; ce serait dans l'Etat une confusion extrême, un trouble qui aboutirait à l'oppression. La liberté consiste en ce que, par le secours des lois civiles, nous puissions plus aisément vivre selon les prescriptions de la loi éternelle...

La liberté humaine suppose donc la nécessité d'obéir à une règle suprême et éternelle; et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements ou ses défenses, autorité souverainement juste, qui, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection, car la vraie perfection de tout être, c'est de poursuivre et d'atteindre sa fin; or, la fin suprême vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

... De ces considérations, il résulte donc qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder, *sans discernement*, la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, *comme* autant de droits *que la nature a conférés à l'homme. Si vraiment la nature les avait conférés, on aurait le droit de se soustraire à la souveraineté de Dieu, et nulle loi ne pourrait modérer la liberté humaine.*

Il suit pareillement que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Là, enfin, où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Eglise. Car une liberté ne doit être réputée légitime qu'en tant qu'elle accroît notre faculté pour le bien; hors de là, jamais.

(S. S. Léon XIII, Encyclique *Libertas*.)

b) L'origine des fausses libertés.

Ce pernicieux et déplorable goût des nouveautés que vit naître le XVIe siècle, après avoir d'abord bouleversé la religion chrétienne, bientôt par une pente naturelle passa de la religion à la philosophie et de la philosophie à tous les degrés de la société civile. C'est à cette source qu'il faut faire remonter ces principes modernes de liberté effrénée, rêvés et promulgués, parmi les grandes perturbations du siècle dernier, comme les principes et les fondements d'un droit nouveau, inconnu jusqu'alors, et sur plusieurs points en désaccord non seulement avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel.

(S. S. Léon XIII, Encyclique *Immortale Dei*.)

B. — *L'attitude de l'Eglise envers la liberté.*

a) Elle n'attente pas plus à la vraie liberté de pensée que la science elle-même.

La liberté n'est qu'un moyen, elle ne saurait être un but. Par elle-même, elle n'a aucune valeur : elle ne vaut que par ce que l'on peut en faire ou ce que l'on en fait. C'est pourquoi la liberté d'examen existe au seuil de la science, mais le but même de la science est de la supprimer. La raison dit qu'il faut se fixer aux démonstrations et renoncer à douter de ce qui est acquis : est-on libre de penser en présence d'un théorème de géométrie évidemment démontré ?... Est-ce que le géomètre est « libre » de modifier les propriétés de la circonférence ou de l'ellipse ? Les lois de l'objet s'imposent à lui du dehors, et que, d'ailleurs, elles lui conviennent ou non, il est bien obligé d'en subir la contrainte ou la tyrannie. Qui soutiendra sérieusement que notre liberté de penser en soit empêchée ? Et pourquoi voudrait-on qu'il en soit autrement en matière de religion ? La prétendue « tyrannie » du dogme n'est qu'une phrase... on a le droit d'examiner et de chercher librement jusqu'au moment où l'on a trouvé la vérité; mais, quand on l'a trouvée, il ne reste plus qu'à la suivre.

(F. Brunetière, *Questions actuelles*, p. 21-23. Discours de combat, 2e série.)

b) Elle respecte la vraie liberté de conscience et repousse la contrainte.

Rien n'est plus contraire à la religion que la contrainte.

(Saint Justin, Apol., II.)

Ce n'est pas suivre la religion que d'imposer la religion qui doit être embrassée spontanément.

(Tertullien, *Ad scap.*)

Ce n'est pas avec les glaives que la vérité doit être prêchée, mais par la persuasion. Le propre de la religion n'est pas de contraindre, mais de convaincre.

(Saint Athanase, *Ad solit.*)

La foi est un acte de volonté et non un acte de contrainte.

(Alcuin, *Lettre à Charlemagne.*)

Avant tout, ne forcez pas vos sujets à changer de religion. Aucun pouvoir humain ne peut atteindre l'asile inviolable de la libre volonté du cœur. La violence ne peut persuader les hommes, elle sert seulement à faire des hypocrites.

(FÉNELON, *A Jacques II d'Angleterre*, cité par le cardinal GIBBONS.)

C'est la coutume de l'Eglise de veiller avec grand soin à ce que personne ne soit forcé d'embrasser la religion catholique contre son gré.

(S. S. LÉON XIII, Encyclique *Immortale Dei.*)

c) Les abus incriminés sont imputables à l'autorité civile.

Alors (vers l'an mil), les hérésies prennent un caractère de plus en plus antisocial; elles cessent d'être des spéculations purement théologiques et intellectuelles; elles passent dans le domaine de l'action et des faits en tirant les conséquences politiques de leurs doctrines. Devenant un danger social, elles provoquent la répression d'une société qui veut se défendre..., si bien que la protection de la vérité religieuse et celle de l'organisme social sont intimement mêlées dans cette action répressive.

(J. GUIRAUD, *Histoire partiale, Histoire vraie*, t. I, chap. XXV.)

Que l'Etat se soit défendu par la force, encore une fois c'était son droit. Il était, comme tout particulier, en droit de légitime défense. Ceci établi, je ne fais pas de difficulté de reconnaître que l'Etat n'a pas toujours gardé la mesure dans la répression. (Simon de Montfort contre les Albigeois, Inquisition espagnole, Dragonnades de Louvois...)

Tous les écrivains impartiaux admettent cela, et ils estiment qu'on ne flétrira jamais assez toutes ces atrocités commises au nom de l'Etat sous le couvert de la religion.

(VACANDARD, *De la tolérance religieuse*, p. 23.)

d) L'attitude de l'Eglise jugée par ses adversaires impartiaux :

— Des juifs :

L'assemblée des notables d'Israël, qui, le 5 février 1807, fait ressortir « l'expression de sa reconnaissance pour les bienfaits de divers pontifes et du clergé chrétien en faveur des Israélites des divers pays de l'Europe, alors que la barbarie, les préjugés et l'ignorance persécutaient et expulsaient les juifs du sein des sociétés ».

Suivant les traditions éclairées et généreuses du Saint-Siège, qui a si souvent élevé la voix pour défendre les opprimés et faire triompher la vérité et la justice...

(Lord ROTSCHILD, Lettre du 7 oct. 1913.)

— Des protestants :

Est-il vrai que la religion catholique soit une entrave pour notre esprit et qu'elle gêne la pensée humaine ?... Est-ce que le Catholicisme a empêché Bossuet d'être l'un des plus vastes penseurs ? Pascal, l'un des plus intrépides ? Non, le Catholicisme n'empêche de penser que ceux qui ne sont pas faits pour penser.

(THIERS, Discours du 13 avril 1865.)

C'est un fait incontestable que les catholiques ont déployé au commencement du XVIe siècle un esprit de charité auquel les protestants ne pouvaient pas prétendre.

(BUCKLE, historien anglais.)

L'intolérance religieuse allait de pair, dans le protestantisme, avec le pouvoir absolu en politique. Et cela se comprend : une fois l'Eglise tombée, c'est-à-dire le palladium de la liberté de conscience et l'indépendance du pouvoir spirituel renversés, la contrainte imposée à la conscience dut nécessairement donner un pouvoir sans limite aux princes et corroborer le despotisme...

A tout prendre, la Papauté, et elle seule, a su être la puissance médiatrice, en défendant au nom de la religion, les droits naturels de l'homme contre les Etats, les princes et les divers peuples eux-mêmes... Elle a posé la pierre fondamentale du droit international, en se levant contre les prétentions et les passions de la force brutale.

(GUIZOT, *L'Eglise et la société.*)

d) Conclusion.

Oui, cette licence effrénée d'opinions et de mœurs, qui ne respecte aucune autorité, ni divine ni humaine, qui ne laisse debout aucun droit, et qui, ébranlant les bases de l'ordre et de la discipline, entraîne à leur ruine les Etats; cette licence, l'Eglise la condamne et la juge digne des répressions les plus sévères. Mais ce n'est point là la vraie liberté, c'est une corruption de la liberté. Quant à cette liberté loyale et charitable, qui permet à chacun de faire ce qui est honnête et juste, l'Eglise est si loin de la comprimer qu'elle a toujours enseigné que cette liberté devait être dégagée de toute entrave.

(S. S. PIE X, Alloc. consist. 9 nov. 1903.)

RÉFLEXIONS MORALES.

Je veux habituer ma volonté et mon cœur à laisser à mon esprit la véritable **liberté** qui lui permettra de se diriger sans déviation vers la **vérité**, sous ses formes variées et unies de la science et de la foi.

Et cette vérité contribuera, à son tour, si j'en vis vraiment, à me libérer de ce qui, en moi ou hors de moi, est une entrave à ma **véritable liberté**, celle des enfants de Dieu, qui, à l'exemple de leur Père Céleste, se meuvent dans le vrai et le bien.

CONCLUSION GÉNÉRALE DE LA TROISIÈME PARTIE

I. — L'Eglise catholique et le vrai culte dû à Dieu.

Comme l'Eglise catholique est le seul véritable temple de Dieu : « *Catholicum Dei templum* », ainsi que l'appelle TERTULLIEN, elle est aussi le seul lieu où Dieu est adoré en vérité. Toutes les autres sociétés, de quelque piété qu'elles soient et quelque titre qu'elles portent, en se retirant de l'Eglise, ont bien pu emporter avec elles quelque partie de la vérité, mais elles n'en ont pas la plénitude. C'est dans l'Eglise seule que Dieu est connu comme Il veut l'être. Nous ne connaissons pleinement ni son essence, ni ses attributs, que nous ne les connaissions dans tous les moyens par lesquels Il a voulu nous les découvrir.

Pour connaître sa vérité, il la faut adorer dans toutes les voies par lesquelles elle nous est révélée et la recevoir également soit qu'elle nous ait été laissée par écrit, soit qu'elle nous ait été donnée de vive voix : « Gardez, dit l'Apôtre, les traditions. » L'Eglise catholique a seule cette plénitude, elle seule n'est pas trompée, elle seule ne trompe jamais : « Quiconque n'est pas dans l'Eglise, dit Saint AUGUSTIN, ne voit, ni n'entend; quiconque est dans l'Eglise, ne peut être ni sourd, ni aveugle. »

Adorons donc Dieu dans ce grand et auguste temple où Il habite au milieu de nous, je veux dire dans l'*Eglise catholique;* adorons-le dans la *paix* et l'*unité* de l'Eglise catholique; adorons-le dans la *foi* de l'Eglise catholique; ainsi, toujours, nous serons assurés de l'*adorer*

II. — L'attitude du catholique : la fierté et la sécurité dans sa foi.

Croire fermement et *se montrer chrétien* dans les moindres actes de la vie, là est tout l'*honneur*, toute la *vérité*, tout le *bonheur* et le *repos* de l'homme. C'est mon entière conviction.

Je n'ai jamais trouvé dans les systèmes humains quoi que ce fût qui ne me repoussât par la puérilité, la tristesse, le défaut d'ampleur

des doctrines. Nous sommes supérieurs à tout ce qu'on veut faire de nous dans toutes les écoles, sauf dans l'Eglise catholique, où nous sommes enfants de Dieu, nés pour Lui.

D'un bout à l'autre de ma vie, je n'ai jamais rencontré *que des confirmations de la vérité de l'Eglise. Rien ne tient qu'elle seule,* pourvu qu'on tâche d'examiner...

Ce ne sont pas les objections contre l'Eglise qui m'ont jamais beaucoup troublé. Quand on voit le navire se bien comporter sur la lame après mille neuf cents ans, n'avoir perdu ni un mât, ni une planche, on est tranquille sur la solidité... Que peuvent les haines contre l'Eglise ? Toutes mordent, et rien n'entre. Leurs morsures, comme les baisers des fidèles, polissent le marbre pur dont est faite la statue...

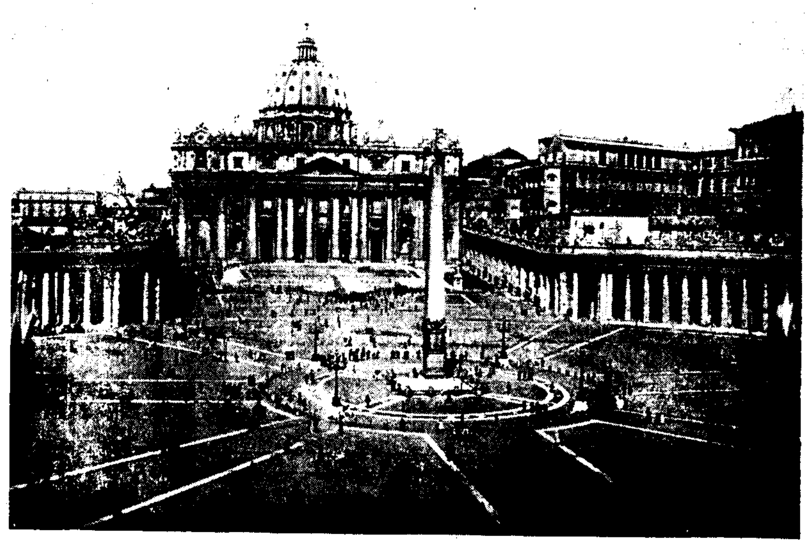
Si l'on me disait qu'un château de cristal, ayant des fondations profondes dans la terre, de belles murailles nettes, des fenêtres partout sur le ciel, est menacé parce qu'on voit des souris courir au bas, et lever leurs ongles vers le limpide et solide édifice, je rirais. Les objections contre l'Eglise font à peu près la figure de ces souris, et n'ont que leur importance.

Je ne vois de *raison et d'harmonie qu'en elle*, de *repos* et d'*espérance qu'en elle.* Elle seule me remplit l'âme d'une *sécurité abondante*, d'une *piété intelligente*, et me fait comprendre le défaut d'équilibre de mon être et du monde. En dehors d'elle, je n'aperçois que des petits morceaux de vérité, attachés comme du verre par de grosses soudures de plomb. *Elle seule est la belle glace pure à travers laquelle la vérité descend, et la chaleur divine.*

(René BAZIN, *Etapes de ma vie*, passim, chap. I et II, Calmann-Lévy, édit.)

L'Eglise du Dieu vivant est la colonne et le fondement de la vérité.

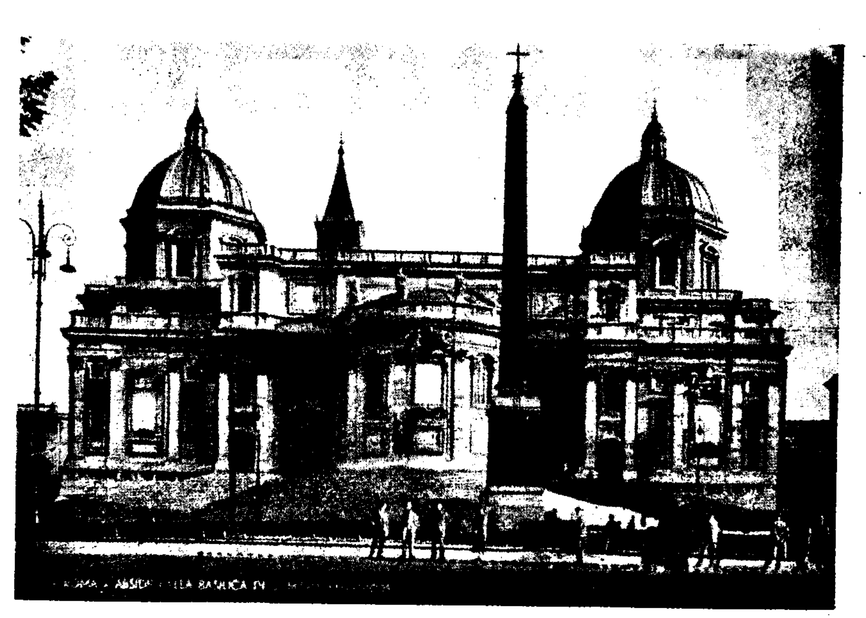
Saint PAUL, *Ire Epître à Timothée*, III, 15.)



Cl. Alinari.

SAINT-PIERRE-AU-VATICAN.

Saint-Pierre-au-Vatican, Saint-Paul-Hors-les-Murs, Saint-Jean-de-Latran, cathédrale du Souverain Pontife, mère et maîtresse de toutes les Eglises, et Sainte-Marie-Majeure sont comme les quatre colonnes, emblèmes de la solidité de l'Eglise catholique, soutien éternel de la Vérité et du culte dû à Dieu.



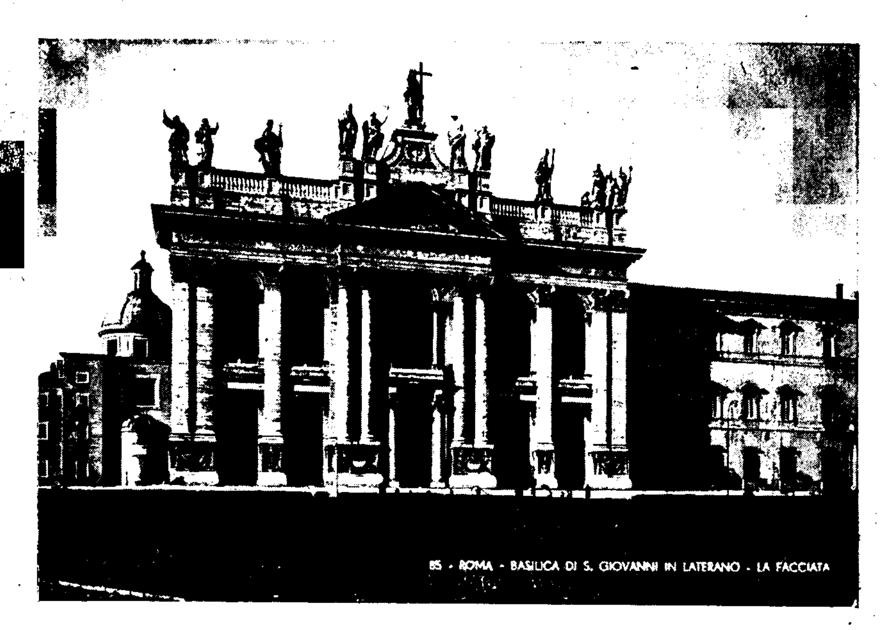
Cl. Richter

SAINTE-MARIE-MAJEURE.



Cl. Richter.

SAINT-PAUL-HORS-LES-MURS.



SAINT-JEAN-DE-LATRAN.

Sujets de devoirs donnés aux concours et examens sur la troisième partie.

1. Un protestant s'efforce de démontrer que sa règle de foi est supérieure à celle de l'Eglise catholique.

Vous lui répondez en montrant :

a) qu'elle est incapable de jouer le rôle de véritable règle de foi;

b) que la règle de foi catholique le peut, au contraire, et en possède tous les caractères;

c) que c'est cette dernière qui a été instituée par NOTRE-SEIGNEUR.

2. En quoi consiste l'unité de l'Eglise catholique ? Cette unité est-elle nécessaire « en droit » c'est-à-dire exigée par la nature des choses, ou seulement en fait, c'est-à-dire imposée par la volonté du Christ ?

3. Comment justifier la catholicité de l'Eglise, alors que tant d'hommes lui demeurent étrangers dans le temps et dans l'espace ?

4. En quoi consiste la « note de catholicité » qui convient à l'Eglise du Christ ?

L'Eglise romaine est-elle seule à la posséder, et ne la perdrait-elle pas si, par suite du triomphe momentané des forces hostiles, elle se trouvait confinée dans une seule des cinq parties du monde ou bien dans une seule grande nation ?

5. Expliquer comment et pourquoi la véritable Eglise doit avoir la note de sainteté, et comment l'Eglise catholique la possède en fait : tout est-il donc sainteté chez elle ? et n'y a-t-il pas de sainteté en dehors d'elle ?

6. Que faut-il entendre par la « visibilité » de l'Eglise du Christ ? Cette visibilité est-elle une des propriétés essentielles et donc indéfectibles de l'Eglise du Christ ?

N'y a-t-il pas eu des cas où cette propriété a semblé faire défaut, par exemple durant le grand schisme d'Occident ? Comment se vérifie alors l'axiome : « *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* » (« Où est PIERRE, là est l'Eglise. ») ?

7. Quelles sont les conditions à remplir pour faire partie de l'Eglise catholique, à titre de membre vivant; et, si cette appartenance à l'Eglise est nécessaire au salut éternel, quelles sont la nature et la rigueur de cette nécessité ?

8. On reproche habituellement à l'Eglise son axiome intransigeant : « Hors de l'Eglise, pas de salut », alors que la plupart des sectes hérétiques reconnaissent à tous les hommes la possibilité de se sauver dans l'une ou l'autre des formes de la religion chrétienne.

Acceptez-vous ce reproche d'intransigeance ? Sinon, comment y répondez-vous ?

Pourquoi l'Eglise réclame-t-elle pour elle seule la mission de conduire les hommes à leur béatitude éternelle ?

Quelle différence d'appréciation et de conduite concevez-vous vis-à-vis de l'hérétique de bonne foi, de l'hérétique troublé et du catholique renégat d'esprit ou de pratique ?

9. Commentez cette appréciation : « La véritable Eglise du Christ devant être, dans l'intention et la volonté de son Fondateur, une société strictement monarchique, ne se trouve historiquement réalisée que dans l'Eglise Romaine. » Montrez à quelles marques s'apparente ce caractère distinctif de la véritable Eglise.

10. Définir l'infaillibilité du Souverain Pontife; puis en préciser les conditions et l'objet, notamment en ce qui concerne la béatification et la canonisation des saints. Indiquer, enfin, si et comment cette infaillibilité du Pape est distincte de celle des conciles œcuméniques.

11. L'Eglise et l'Etat étant deux sociétés distinctes et parfaites chacune dans son ordre, quel est le régime normal de leurs rapports mutuels ?

Est-ce la séparation complète ou l'union à quelque degré, et, dans ce dernier cas, est-ce l'union sur le pied d'égalité ou avec subordination de l'un à l'autre ?

Quelle est, sur ce point, la doctrine catholique de la « thèse » et de l' « hypothèse » ?

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES AUTEURS CITÉS DANS LES TEXTES

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TABLE DES GRAVURES

TABLE DES AUTEURS CITÉS DANS LES TEXTES

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE PREMIER

DIEU ET L'HOMME

LIVRE II

L'HOMME-DIEU

LIVRE III

L'EGLISE DU CHRIST

N° 273. — Société L'Ecole, Paris. — Dépôt légal effectué en 1946 (4e trim.).

47031. — Imprimeries DELMAS, Bordeaux (31.0192). — 1946.

BIBLIOTHÈQUE
DE L'INSTITUT CATHOLIQUE
DE PARIS